



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHÈQUE  
des pasteurs  
7, ch. des Cèdres  
1004 - LAUSANNE

TE 5030.

Burnier



LES DEUX  
DERNIERS LIVRES  
DES ROIS.  
TRADUITS  
EN FRANÇOIS.  
AVEC  
UNE EXPLICATION  
TIRÉE  
*Des Saints Peres, & des Auteurs Ecclésiastiques.*

Par le Sr. LE MAISTRE DE SACY Prestre, &c.  
DEERNIERE EDITION.



BIBLIOTHÈQUE  
des pasteurs  
7, ch. des Cèdres  
1004 - LAUSANNE

5030

A BRUXELLES,  
Chez EUGÈNE HENRY FRICK, Imprimeur du Roy,  
vis-à-vis de l'Eglise de la Madeleine.  
M. D C C.

*Avec Approbation & Privilege de Sa Majesté.*

1996-1997 学年第一学期期中考试

卷之三十一

1. *Leucosia* *leucostoma* *leucostoma* *leucostoma* *leucostoma*

## ЛІЧИМОСТЬ

○ 3 7 A

## ІІІ. ЕКСПОЛІПІСТІВІЗМ

卷之三

- క్రమికంగా ప్రాచీనమైన  
అంశాలు -

Digitized by SRI MURUGAIAH SAKTHI LIBRARY

2010 RELEASE UNDER E.O. 14176



## A D Y U X E L L E



## AVERTISSEMENT.

**L**'Histoire des Rois n'est point, comme la plûpart des livres de l'Ecriture, l'Ouvrage d'un Auteur particulier; mais c'est plutôt comme un assemblage de plusieurs histoires écrîtes par divers Auteurs qui étoient tous animez par le Saint-Esprit. Il y a, dit le sçavant Theodoret, plusieurs Prophètes dont nous ne trouvons point les Ecrits, & dont néanmoins l'histoire des Paralipomenes nous apprend les noms. Chacun d'eux avoit accoutumé d'écrire les choses qui se passoient de son tems, & qui regardoient la conduite du peuple de Dieu; c'est - à - dire, des Israëlitcs que Dieu regardoit principalement comme son peuple, l'ayant préféré à tous les autres peuples de la terre, pour luy tenir lieu de pere, & pour le combler de toutes ses bénédicôns. Aussi les Hebreux & les Syriens, selon le même Theodoret,

iv A VERTISSEMENT.

ont donné au premier livre des Rois le nom de la *prophétie de Samuël*; parce que ce saint Prophète l'a écrit sans doute au moins en partie. Et même le second livre portoit encore parmi les Hébreux le nom de Samuël; dont la raison pouvoit être, que l'*Histoire des deux Rois* qui avoient été sacrés par Samuël, étoit contenuë dans ces deux livres; celle de Saül dans le premier, & celle de David dans le second; & que les choses qui sont rapportées dans l'un & dans l'autre touchant ces deux Princes, sont comme l'accomplissement des predictions de ce saint Prophète.

Ceux donc qui ont composé les quatre livres des Rois tels que nous les avons présentement, n'en ont pas été proprement les premiers auteurs. Car comment se pourroit-il faire, dit encore Theodoret, que celuy qui a vécu avec Saül & avec David eût écrit les choses qui se sont passées du tems d'Ezechias & de Josias; la guerre de Nabuchodonosor, le siège de Jérusalem, la captivité des Juifs, & leur triste enlevement à Babylone sous ce Prince dont Dieu avoit employé les armes pour punir son peuple; mais ayant trouvé les écrits tant de Samuel que de ces autres Prophètes qui avoient chacun recueilli

## A V E R T I S S E M E N T. v

cueilli en particulier ce qu'ils avoient remarqué de plus considérable de leur tems, ils s'en sont servis long-tems après pour composer une Histoire générale de tous les Rois du peuple de Dieu. On ne sait point positivement qui ont été ces Auteurs qui ont mis en ordre & réduit en un corps d'Histoire ces recueils particuliers des Prophetes. Quelques-uns ont attribué ce travail ou à Jeremie qui a vécu sur la fin des Rois, ou à Ezechias, ou à Esdras. Mais quels qu'ils soient, ils ont été de tout tems reverez par toute l'Eglise comme des Ecrivains Canoniques qui ont parlé par l'Esprit de Dieu, & dont les paroles étoient celles de Dieu même.

On a donné au public il y a quelques années les deux premiers livres de cette Histoire des Rois qui contiennent ce qui s'est passé parmi le peuple de Dieu durant l'espace de cent quarante & un an ; c'est-à-dire, depuis le Sacerdoce d'Hezeli & la naissance de Samuel, jusques vers la fin du regne de David. Les deux derniers que nous donnons aujourd'hui, contiennent l'Histoire de quatre-cents cinquante-cinq années, c'est-à-dire, tout le règne de Salomon ; & après sa mort & la re-

## vj AVERTISSEMENT.

yolte de Jeroboam , ce qui s'est passé sous vingt Rois de Juda , & sous vingt Rois d'Israël.

*Gregorius  
Magnus,  
in Pref.  
Reg.*

On y verra des évenemens qui peuvent être d'une grande instruction pour tous ceux qui s'appliqueront à les regarder avec les yeux de la foy. Car comme dit saint Gregoire Pape , il y a une difference très - grande entre l'Ecriture sainte & les autres choses dont le prix depend en quelque façon de la maniere dont les beaux esprits ont l'art de les relever , & de les rendre estimables. La sainte Ecriture au contraire étant inspirée de Dieu , surpasse autant toute la penetration des beaux esprits , que ces esprits , quelque grands qu'ils soient , sont eux - mêmes au dessous de Dieu ; & qu'ils ne scauroient rien découvrir dans cette élévation toute spirituelle des livres saints , que ce que celuy qui les a inspirez à ceux qui les ont écrits daigne luy - même leur reveler.

Il ne faut donc pas se contenter de lire ces évenemens comme historiques . Mais il faut encore y chercher avec la lumiere de la foy ce que l'Esprit-Saint lorsqu'il les a fait écrire ; a eu dessein principalement de nous y faire remarquer .

quer. Ainsi toutes les circonstances du sacre de Salomon ; la construction si magnifique du Temple de Jérusalem ; la sagesse surnaturelle qui parut dans les premières années du règne heureux de ce Prince ; sa chute effroyable après de si beaux commencemens ; la division de son Royaume après sa mort ; l'idolâtrie & les excès des Rois d'Israël ; ce renversement général de la vraie Religion parmi un peuple que Dieu avoit élevé & si magnifiquement protégé contre tous ses ennemis ; l'inutilité des remontrances & des miracles des plus saints Prophètes, tels qu'étoient Elie & Eliée ; & enfin la dure captivité qui fût la juste punition du dernier endurcissement de ceux qui s'étoient glorifiez si long-tems d'avoir Dieu pour leur Seigneur , nous fourniront des sujets très-amples pour faire plusieurs reflexions sur nous-mêmes , si nous avons soin d'élever un peu nos esprits pour envisager ce qu'il y a de spirituel & de moral dans tous ces faits historiques , & pour profiter de ces exemples des siecles passés , en faisant l'application de ce que nous y lisons à ce qui se passe en nous.

Comme on tâchera d'aider les lecteurs  
à faire

viii AVERTISSEMENT.

à faire ces reflexions édifiantes sur les principaux évenemens de l'Histoire sainte qui est comprise dans ces deux livres, nous nous dispensons d'en rien dire davantage. Nous ajouterons ici seulement, qu'on a eu pour but , autant qu'on l'a pu , de faciliter cette intelligence par les paroles & les sentimens des Peres , qui sont ceux que l'Eglise nous propose comme les plus dignes interprètes de la parole de Dieu. Ayant été plus remplis de la charité, qui est la vraye source de la science des Ecritures , & comme l'appelle un grand Saint , *la porte de la vérité*, ils meritent très - justement qu'on les écoute. Et l'on marche avec confiance dans cette explication des saints Livres , lors que l'on travaille à suivre ceux que l'Eglise prend pour ses guides. Les fréquentes citations de leurs passages qu'on trouvera à la marge pourront convaincre que c'est ce que l'on a eu en vuë dans tout ce travail.

Il est bon aussi de remarquer , que comme les livres des Paralipomenes contiennent ce qui manquoit aux livres des Rois , & ce que ceux qui les ont écrits depuis ont recueilli , selon que le dit Theodoret , des divers ouvrages des Prophètes ,

## A V E R T I S S E M E N T. ix

phetes, on a fait la même chose dans ces deux derniers qu'on avoit faite dans les deux premiers ; c'est-à-dire, qu'ont a supplié en beaucoup d'endroits à ce qui manquoit aux uns par les autres. Mais on se reserve néanmoins à faire avec plus de soin la concordance parfaite de ces deux Histoires, lors qu'on donnera les livres mêmes des Paralipomenes.



AP-



## APPARBATION

*Des Docteurs.*

**S**I le Roy Salomon eût réglé la perséverance de sa fidélité sur la hauteur de sa sagesse , sa mort auroit été aussi sainte que le commencement de sa vie ; & après avoir bâti sur la terre un temple matériel & inanimé à la gloire de Dieu , il seroit devenu dans le ciel le temple spirituel , le temple vivant de Dieu même : Mais cet adorateur zélé du vray Dieu , s'étant abandonné au culté profane des Idoles , il a perdu tous les avantages qui l'avoient fait regarder comme le favori de Dieu , les délices de son peuple , & l'admiration de l'univers . Tous les Rois qui luy ont succédé , ont tâché d'imiter ses exemples , avec cette difference , que quelques-uns n'ont heureusement suivi que les traces de sa pieté , & que quelques autres se sont malheureusement abandonnez aux égaremens de son idolâtrie . La chute des uns , qui a été la punition de leur orgueil , & l'élevation des autres , qui a été la récompense de leur fidélité , nous font voir que les jugemens

gemens de Dieu sont impenetrables à l'esprit humain, & qu'en exerçant comme il luy plaît les rigueurs de sa justice, il distribuë à qui il luy plaît les faveurs de sa misericorde.

Toutes ces grandes véritez sont admirablement expliquées dans la traduction de ces deux derniers livres des Rois ; les pieuses & solides reflexions que feu Monsieur le Maître de Sacy y a jointes, achievent l'excellence de cet ouvrage ; dans lequel bien loin d'y avoir rien lù qui soit contraire à la foy ou aux bonnes mœurs, nous n'y avons rien trouvé qui ne soit orthodoxe & capable de contribuer à l'édification des fidèles. A Paris, ce 16. Mars 1686. Signé,

BLAMPIGNON,  
Curé de S. Méderic.

L. HIDEUX,  
Curé des SS. Innocens.

AU-

---

## *AUTRE APPROBATION.*

**L**E trois & le quatrième Livre des Rois, dont nous rendons témoignage au public par notre approbation, est une production de l'esprit & du cœur de feu Monsieur de Sacy. Il suffit de nommer cet excellent Auteur, pour donner une véritable idée de la beauté de l'ouvrage, & de la pureté de la doctrine qu'il renferme. La traduction du Texte sacré est fidelle, & les notes que l'Auteur a tirées des Saints Peres & des plus célèbres Theologiens, ne contiennent que des sentiments orthodoxes & approuvés de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. C'est le sentiment des Docteurs en Theologie de la faculté de Paris, qu'ils ont signé le cinquième jour de Mars 1686.

T. ROUELAND.

PH. DU BOIS.

LES



# LES ROIS.

## LIVRE III.

### CHAPITRE I.

David estant vieux & ne pouvant échauffer, on lui donne une jeune fille nommée Abisag pour le rechauffer, laquelle il laissa toujours vierge. Adonias veut s'emparer de la royauté : mais Betabsabée par le conseil de Nathan en avertit David, qui donne ordre aussi-tost que Salomon son fils soit sacré Roy. Adonias & tous ceux de son parti prennent la fuite.



T Rex 1.  
David  
senuerat,  
babebat-



E Roi David  
estoit vieux, L'an du  
& dans un Monde  
âge fort a 2989.  
avant

que etatis plurimos vancé"; & quoy qu'on le  
dies: cùmque operire- couvrît beaucoup estant  
tur vestibus, non ca- dans le lit, il ne pouvoit David  
lefiebat.

2. *Dixerunt ergo ei servi sui: Queramus domino nostro Regi adolescentulam virginem,*

*i. e. Venerat in dies, t. e., etatis erat pro- veda. Vat.*

JESUS-  
CHRIST  
1015. de  
David  
échauffer.

2. Ses serviteurs donc  
luy dirent: Nous cherche-  
rons si vous l'agréez une  
jeune fille vierge pour le

A . . Roy

**III. LIVRE DES ROIS.**

**2.** Roy nostre seigneur , afin qu'elle se tienne devant le Roy". Qu'elle l'échauffe , & que dormant auprès de lui , elle remédie à ce grand froid du Roy nostre seigneur.

**3.** Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une fille qui fût jeune & belle , & ayant trouvé Abisag de Sunam", ils l'aménérèrent au Roy .

**4.** C'estoit une fille d'une grande beauté ; elle dormoit auprès du Roy , & elle le servoit , & le Roy la laissa toujouors vierge.

**5.** Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevoit de plus en plus en disant : Ce sera moy qui regneray . Et il se fit faire des chariots , prit des gens de cheval , & cinquante hommes pour courir devant luy".

**6.** Son père ne le reprit jamais de cette conduite ni ne luy dit : Pourquoy agissez-vous ainsi ? Or il estoit aussi parfaitement beau , & le second après Absalom .

Vers. 2. Expl. Pour le servir. Vatabl. Voy. Vers. 4. &c. 15.  
plus bas.

Vers. 3. Expl. Ville de la Tribu d'Issachar.

Vers. 5. Expl. Cinquante gardes qui alloient devant luy. Vatabl.

& stet coram Rege , & foveat eum , dorminque in sinu suo , & calescias dominum nostrum Regem.

**3.** Quasierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israël , & invenerunt Abisag Sunamitem , & adduxerunt eam ad Regem.

**4.** Erat autem puella pulchra animis , dormiebatque cum Rege , & ministrabat ei , Rex vero non cognovit eam.

**5.** Adonias autem filius Haggith elevabatur , dicens : Ego regnabo . Fecitque sibi currus & equites , & quinquaginta viros quae curreverent ante eum.

**6.** Nec corripuit eum pater suus aliquando , dicens : Quarè hoc fecisti ? Erat autem & ipse pulcher valde ; secundus natu post Absalom .

**7. Es**

## CHAPITRE I.

7. *Et sermo ei cum Joab filio Sarvie, & cum Abiathar Sacerdote, qui adjuvabant partes Adonie.*

8. *Sadoc verò Sacerdos, & Banaïas filius Joiade, & Nathan propheta, & Semei & Rei, & robur exercitus David non erat cum Adonia.*

9. *Immolatis ergo Adonias arictibus & vitulis, & universis pinguibus juxta Lapidem-Zobeletb, qui erat vicinus Fonti-Rogel, vocavit universos fratres suos filios Regis, & omnes viros Juda servos Regis,*

10. *Nathan autem prophetam & Banaiam, & robustos quoisque, & Salomonem fratrem suum non vocavit.*

11. *Dixit itaque Nathan ad Bethsabee matrem Salomonis: Nam audisti, quod regnaverit Adonias fi-*

7. Il s'estoit lié avec Joab fils de Sarvia, & Abiathar grand-prêtre, qui soutenoient son parti.

8. Mais Sadoc grand-prêtre, Banaïas fils de Joiada le prophète Nathan, Semei & Rei & toute la force de l'armée de David n'étoit point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé des bœufs, des veaux & toutes sortes de victimes grasses auprès de la Pierre-de-Zoheleth qui étoit près de la Fontaine-Rogel, convia à un festin qu'il fit tous ses frères les fils du Roy, & tous ceux de Juda les serviteurs du Roy;

10. mais il n'y convia point le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillans de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée mère de Salomon : Scavez-vous qu'Adonias fils d'Haggith s'est fait Roy, sans que David

7. 9. Vox Hébreæ plerumque ovem significat. Aliás om oves quam capras comprehendit. Vid. Levit. c. 1. n. 10.

### III. LIVRE DES ROIS.

Notre seigneur le scache? *Ius Haggith, & de-*  
*minus noster David hoc ignorat?*

12. Venez donc, & suivez le conseil que je vous donne; sauvez votre vie" & celle de vostre fils Salomon.

13. Allez vous presenter au roy David, & dites-lui: O Roy mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré à moy qui suis votre servante, en me disant: Salomon vostre fils regnera après moy, & c'est luy qui sera assis sur mon trône? pourquoy donc Adonias regnent-il?

14. Lorsque vous parlez encore avec le Roi, je viendray après vous, & j'appuirai tout ce que vous aurez dit.

15. Bethsabée alla donc trouver le Roy dans sa chambre: le Roy estoit fort vieux, & Abisag de Sunam le servoit.

16. Bethsabée le bailla profondément, & elle adora le Roi. Le Roy luy dit: Que desirez-vous?

17. Elle luy répondit: Mon seigneur, vous avez

¶. 12. Lettre. ame.

12. *Nunc ergo ve-*  
*ni, accipe consilium à*  
*me, & salva animam*  
*tuam filiique tui Salo-*  
*monis.*

13. *Vade, & ingre-*  
*dere ad regem David,*  
*& dice ei: Nonnè tu, do-*  
*mine mi Rex, jurasti*  
*mibi ancille tue, di-*  
*cens: Salomon filius*  
*tuus regnabit post me,*  
*& ipse sedebit in solio*  
*meo? quarè ergo re-*  
*gnat Adonias?*

14. *Et adhuc ibi te*  
*loquente cum Rege, ego*  
*veniam post te, & com-*  
*plebo sermones tuos.*

15. *Ingressa est ita-*  
*que Bethsabee ad Re-*  
*gem in cubiculum: Rex*  
*autem senuerat nimis,*  
*& Abisag Sunamitis*  
*ministrabat ei.*

16. *Inclinavit se*  
*Bethsabee, & adora-*  
*vit Regem. Ad quam*  
*Rex: Quid tibi, in-*  
*quit, vis?*

17. *Quarepondens,*  
*ait: Domine mi, tu*

*jurasti*

C H A P I T R E I.

5

*jurasti per Dominum  
Deum tuum ancille  
tue : Salomon filius  
tuus regnabit post me ,  
& ipse sedebit in folio  
meo.*

18. *Et ecce nunc  
Adonias regnat , te ,  
domine mi Rex , igno-  
rante.*

19. *Mactavit boves ,  
& pinguia queque , &  
crietes plurimos , & vo-  
cavit omnes filios Regis h.  
Abiathar quoque fa-  
cerdotem , & Joab  
Principem militiae : Sa-  
lomonem autem ser-  
vum tuum non voca-  
vit.*

20. *Verumtamen , do-  
mine mi Rex , in te oculi  
respicunt totius Israël ,  
ut indices eis ; quis sede-  
re debeat in folio tuo ,  
domine mi Rex , post te .*

21. *Eritque , cum  
dormierit dominus meus .  
Rex cum patribus suis ,  
erimus ego & filius  
meus Salomon peccato-  
res .*

22. *Aibus illa lo-  
quente cum Rege , Na-*

\* 21. Lettr. Erimus ergo & filius meus Salomon pec-  
tatores , i. e. Peribimus tanquam peccatores. Vatab.

juré à votre servante par le Seigneur vostre Dieu , & vous m'avez dit : Salomon vostre fils regnera après moy , & c'est lui qui sera assis sur mon trône .

18. Cependant voilà Adonias qui s'est fait Roy sans que vous le sachiez , ô Roi mon seigneur .

19. Il a immolé des bœufs , toutes sortes de grâces victimes , & un grand nombre de beliers , il a convié à un festin tous les enfans du Roy , Abiathar grand-prêtre , & Joab General de l'armée , mais il n'a point convié Salomon vostre serviteur .

20. Or tout Israël jette maintenant les yeux sur vous , ô Roi mon seigneur , afin que vous leur déclarez , vous qui êtes mon seigneur & mon Roy , qui doit être assis après vous sur votre trône .

21. Car après que le Roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères , nous serons traités comme criminels " moy & mon fils Salomon .

22. Elle parloit encore au Roi , lorsque le prophète

### III. LIVRE DES ROIS.

ce Nathan arriva.

23. Et l'ondit au Roy : Voilà le prophete Nathan. Nathan s'estant presenté devant le Roy , l'adora, en se baissant profondément en terre ,

*tban propheta venit.*

23. *Et nunciaverunt Regi , dicentes : Adest Natban Prophe- ta. Cimique introisset in conspectu Regis , & adorasset eum pronus in terram ,*

24. & il luy dit : O Roi monseigneur , avez-vous dit : Qu'Adonias regne après moy , & que ce soit luy qui soit assis sur mon trône ?

24. *Dixit Nathan : domine mi Rex , tu dixisti : Adonias re- gnet post me , & ipse sedeat super thronum meum ?*

25. Car il est descendu aujourd'huy , il a immolé des bœufs , des victimes grâfles & plusieurs beliers ; & il a convié à un festin tous les fils du Roy , les Generaux de l'armée , & le grand-prêtre Abiathar , qui ont mangé & bu avec luy en disant , Vive le roya Adonias :

25. *Quia descendis bodie , & immolavis boves , & pinguia , & arietes plurimos , & vocavit universos filios Regis , & Principes exercitus , Abiathar quoque sacerdotem : il- lisque vescentibus , & bibentibus coram eo , & dicentibus , Vrat rex Adonias :*

26. mais pour moy qui suis vostre serviteur , il ne m'a point convié ni le grand-prêtre Sadoc , ni Banaïas fils de Joïada , non plus que Salomon vostre serviteur .

26. *Me servum tuum , & Sadoc sacerdotem , & Banaïam filium Joïade , & Salomo- nem famulum tuum non vocavit.*

27. Cet ordre est-il venu de la part du Roy monseigneur , & ne m'avez-vous point déclaré à moy votre serviteur , qui estoit celuy

27. *Nunquid à dor- mino meo Rege exivit hoc verbum , & mihi non indicasti seruo tuo , quis sessurus esset super thron-*

*thronum domini mei  
Regis post eum?*

qui devoit estre assis après  
le Roy mon seigneur sur  
son trône ?

28. *Et respondit rex David, dicens: Vocate ad me Bethsabee. Quem cum fuisset ingressa coram Rege, & stetisset ante eum,*

28. Le roy David dit :  
Qu'on me fasse venir  
Bethsabée. Berhsabée s'e-  
stant présentée devant le  
Roy, & se tenant devant  
luy,

29. *juravit Rex, & ait: Vixit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia.*

29. le Roy luy jura &  
luy dit ; Je vous jure par  
le Seigneur qui a delivré  
mon ame de tous les inaux  
qui l'ont affligée ,

30. *quia sicut jura- vi tibi per Dominum Deum Israël, dicens: Salomon filius tuus regnabit post me, & ipse sedebit super solium meum pro me: sic faciam hodie.*

30. qu'ainsi que je vous  
ay juré par le Seigneur le  
Dieu d'Israël en vous di-  
sant : Salomon vostre fils  
regnera après moy , & c'est  
lui qui sera assis en ma pla-  
ce sur mon trône , je le fe-  
rayer aussi & je l'executeray  
dés aujourd'huy .

31. *Summisoque Bethsabee in terram vultu, adoravit Regem, dicens: Vivat dominus meus David in eternum.*

31. Bethsabée baissant  
profondément son visage  
en terre , adora le Roy &  
luy dit : Que David mon  
seigneur regne à jamais .

32. *Dixit quoque rex David: Vocate mihi Sadoc sacerdotem, & Nathan prophetam, & Benaiam filium Joïada. Qui cum ingressi fuissent coram Rege,*

32. Le roy David dit en-  
core : Faites-moy venir le  
grand - prêtre Sadoc , le  
prophète Nathan , & Ba-  
naïas fils de Joïada. Lors  
qu'ils se furent présentez  
devant le Roy ,

33. *dixit ad eos: Tollite vobiscum servos*

33. il leur dit : Prenez  
avec vous les serviteurs de  
A 4 vostre

### III. LIVRE DES ROIS.

vôtre maître , faites monter sur ma mule mon fils Salomon , & menez-le à Gihon";

34. & que Sadoc grand-prêtre , & Nathan prophete le sacrent en ce lieu pour être Roi sur Israël , & vous sonnerez nuss de la trompette , & vous criez : Vive le roy Salomon .

35. Vous retournerez en le suivant ", & il viendra s'asseoir sur mon trône ; il regnera après moy , & je luy ordonneray d'estre le chef sur Israël & sur Juda .

36. Banaïas fils de Joïada répondit au Roy : Qu'il soit ainsi . Que le Seigneur le Dieu du Roy mon Seigneur l'ordonne ainsi .

37. Comme le Seigneur a esté avec le Roi mon Seigneur , qu'il soit de même avec Salomon , & qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône de mon Roy & de mon Seigneur David .

38. Alors le grand-prê-

¶. 33. Expl. Ce lieu est peu connu . On croit que c'étoit ou un ruisseau ou une fontaine .

*domini vestri , & imponite Salomonem filium meum super mulam meam : & ducite eum in Gibon ,*

34. & ungat eum ibi Sadoc sacerdos , & Nathan propheta , in Regem super Israël : & canetis buccinā , atque dicetis : Vivat rex Salomon .

35. Et ascendetis post eum , & veniet , & sedebit super solium meum , & ipse regnabit pro me : illique precipiam ut sit dux super Israël & super Iudam .

36. Et respondit Banaïas filius Joïade Regi , dicens : Amen . Sic loquatur Dominus Deus domini mei Regis .

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo Rege , sic fit cum Salomone , & sublimiss' faciat salium ejus à solio domini mei Regis David .

38. Descendit ergo

¶. 35. Lettr. post eum . id est , sequentes eum : Vat .

Sadoc

*Sadoc sacerdos, & Nathan propheta, & Banaïas filius Joiade, & Cerebsi, & Phelebsi : & imposuerunt Salomonem super mulam regis David, & adduxerunt eum in Gibon.*

*39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, & unxit Salomonem. Et cecinerunt buccinâ, & dixit omnis populus : Vivat rex Salomon.*

*40. Et ascendit universa multitudo post eum, & populus consentiens tibiis, & lestantium gaudio magno, & insonuit terra à clamore eorum.*

*41. Audivit autem Adonias, & omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat : sed & Joab, auditâ voce tubae, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis ?*

*42. Adbuc illo loquente, Jonathas filius Abiasbar sacerdo-*

*#. 39. Expl. un petit vase qui étoit de corne.*

*#. 40. Lettr. Et la terre retentit de leurs cris.*

tre Sadoc descendit avec le prophete Nathan, Banaïas fils de Joiada, les Cere-thiens & les Phelethiens, & ils firent monter Salomon sur la mule du roy David, & ils le menerent à Gihon.

*39. Et Sadoc grand-prêtre prit du tabernacle une corne "pleine d'huile, & sacra Salomon. Ils sonnerent de la trompette, & tout le monde s'écria ; Vive le roy Salomon.*

*40. Tout le peuple vint après luy ; plusieurs jouoient de la flûte, & donnoient toutes les marques d'une réjouissance publique ; & les cris de joye retentissoient de toutes parts".*

*41. Adonias & tous ceux qu'il avoit conviez, entendirent ce bruit lorsque le festin estoit déjà achevé, & Joab ayant ouï sonner de la trompette dit : Que veulent dire ces cris & ce tumulte de la ville ?*

*42. Lors qu'il parloit encore, Jonathas fils d'Abiathar grand-prêtre se*

présenta, & Adonias luy *sis venit : cui dixit*  
dit ; Entrez, car vous êtes *Adonias : Ingredere,*  
un homme de cœur, & *qua vir fortis es, &*  
vous nous apporterez de *bona nuncians.*  
bonnes nouvelles.

43. Jonathas répondit à  
Adonias : Je n'apporte rien  
de bon : car le roy David  
nostre seigneur a établi roy  
Salomon ;

44. il a envoyé avec luy  
le grand-prêtre Sadoc, le  
prophète Nathan, Banaïas  
fils de Joïada, les Cére-  
thiens & les Phéléthiens, &  
ils l'ont fait monter sur la  
mule du Roy.

45. Et Sadoc grand-prêtre & le prophète Nathan  
l'ont sacré Roy à Gibon,  
d'où ils sont revenus avec  
des cris de réjouissance qui  
ont retenti par toute la  
ville : c'est là le bruit que  
vous avez entendu.

46. Salomon même est  
déjà assis sur le trône du  
Roy".

47. Et les serviteurs du  
Roy ont été témoigner  
leur joie au Roy David  
nostre seigneur en luy di-  
sant : Que Dieu rende le  
nom de Salomon encore  
plus illustre que le vôtre,

Vers. 46. Lettr. du royaume.

43. *Responditque*  
*Jonathas Adonie : Ne-*  
*quaquam : dominus*  
*enim noster rex David*  
*regem constituit Salo-*  
*monem ,*

44. *misiisque cum eo*  
*Sadoc sacerdotem &*  
*Nathan prophetam, &*  
*Banaiam filium Joia-*  
*de, & Cerethi & Phe-*  
*tebti, & imposuerunt*  
*eum super mulam Re-*  
*gis.*

45. *Unxeruntque*  
*eum Sadoc sacerdos &*  
*Nathan propheta Re-*  
*gem in Gibon, & af-*  
*cenderunt inde letan-*  
*tes, & insonuit civitas :*  
*bec est vox, quam au-*  
*distis.*

46. *Sed & Salomon*  
*sedet super solium re-*  
*gni.*

47. *Et ingressi servi*  
*regis benixerunt Do-*  
*mino nostro regi Da-*  
*vid, dicentes: Ampli-*  
*fices Deus nomen Sala-*  
*monis super nomen*  
*tuum, & magnificet*

ibro-

*et thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit Rex in lectulo suo,*

48. *& locutus est : Benedictus Dominus Deus Israël, qui dedit bodie sedente in folio meo, videntibus oculis meis.*

49. *Territi sunt ergo, & surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, & ivit unusquisque in viam suam.*

50. *Adonias autem timens Salomonem, surrexit, & abiit, tenuitque cornu altaris.*

51. *Et nunciaverunt Salomonē, dicentes : Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mibi rex Salomon bodie, quod non interficiat servum suum gladio.*

52. *Dixitque Salomon. Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram : fin autem ma-*

*& qu'il élève son trône au-dessus de vostre trône. Et le Roy adorant Dieu dans son lit.*

48. a dit : Beni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux mon fils assis sur mon trône.

49. Ceux donc qu'Adonias avoit invitez à son festin se levèrent tous, satis de frayeur ; & chacun s'en alla où il pût.

50. Adonias craignant Salomon, se leva promptement, & s'en alla tenir la corne de l'autel".

51. Et on vint dire à Salomon : Voilà Adonias qui craignant le roy Salomon a pris la corne de l'autel, & qui dit : Que le roy Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas en terre un seul cheveu de sa tête ; mais s'il est trouvé coupable, il

Vers. 50. Expl. Soit celuy que David avoit fait dresser à Jérusalem ; soit celuy qui étoit à Gabaon où étoit demeuré le tabernacle dressé par Moïse dans le desert. 1. Paral. 21. 29. 2. Parah 1. 3.

mourra.

53. Le roy Salomon envoya donc vers Adonias, & le fit tirer de l'autel; & Adonias s'estant présenté devant le roi Salomon, l'adora; & Salomon lui dit: Allez vous-en en vostre maison.

*lum inventum fuerit  
in eo, morietur.*

53. *Misit ergo rex Salomon, & eduxit eum ab altari: & ingressus adoravit regem Solomonem: dixitque ei Solomon: Vade in domum tuam.*

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. **C**omme le roy David étant déjà vieux, ne pouvoit plus échauffer dans le lit, quoy qu'on le couvrit beaucoup, &c.

David avoit soixante & dix ans; & il se trouvoit fort épuisé tant par les grandes fatigues qu'il eut à souffrir sous le regne de Saül qui l'avoit si cruellement persecuté, que par celles de tant de guerres qu'il fut depuis obligé de soutenir & contre ses ennemis, & contre ses propres enfans. Ses Officiers le voyant en cet estat luy donnerent le conseil que l'Ecriture marque en ce lieu, qui estoit qu'il voulût bien agréer que l'on cherchât une jeune fille qui prendroit plus particulierement soin de luy, & qui dormant près de sa personne, lui redonneroit une partie de la chaleur qu'il avoit perduë.

Les Interprètes sont partagez sur le sujet de cette fille qu'on luy presenta, nommée Abisag, qui estoit de la ville de Sunam. Les uns disent qu'elle fut véritablement femme de David; & saint Jerôme paroît estre de ce sentiment: les autres prétendent que David ne l'épousa point; mais qu'elle fut seulement destinée à servir comme de remède à ce Prince dans cette grande défaillance de la chaleur naturelle où il se trouvoit réduit: & ils

Hieron.  
Epist. 2.  
tom. 1. p.  
11. &c.

Ils le prouvent en disant, que si elle avoit esté sa femme, Adoniâs fils de David n'auroit pas esté assez insolent pour la vouloir épouser, comme on le verra ensuite, puisque la Loy défendoit si expressément d'épouser la femme de son pere. Ce qu'il y a de certain par l'autorité de l'Ecriture, c'est que, soit qu'elle ait esté sa femme ou non, ce Prince vécut avec elle dans une entiere pureté, & la laissa vierge à la mort, comme elle l'estoit venu trouver vierge.

Que si nous voulions, dit saint Jerôme, nous attacher à la seule lettre qui tuë, cette histoire ne nous paroîtroit-elle pas comme une piece de theatre & une espece de comedie ? On nous represente un Prince dans le froid de la vieillesse, qui ne sçauroit s'échauffer que par l'approche d'une jeune fille. Quoyque Bethsabée vécût encore, aussi-bien qu'Abigaïl, & ses autres femmes & concubines dont il est parlé dans l'Ecriture, elles sont toutes regardées comme incapables d'échauffer ce Prince ; & il n'y a qu'Abisag seule qui est choisie pour le faire. Abraham n'estoit-il donc pas beaucoup plus vieux que David ? & cependant il ne chercha point d'autre femme, durant la vie de Sara. Isaac avoit doublement son âge : & cependant il n'éprouva point ce grand froid estant avec Rebecca sa femme, quoique déjà vieille. Je ne parle point de ceux qui vécurent avant le déluge, & qui ayant plus de neuf cens ans ne chercherent point non plus de jeunes filles pour s'échauffer dans un âge qui estoit au dessus de tous les âges. Moïse ce Chef illustre du peuple de Dieu ne changea point Sephora, quoy qu'il fût âgé de six-vingt ans. Quelle est donc, ajoute ce Pere, cette Sunamite femme, & vierge tout ensemble, si pleine d'ardeur qu'elle échauffoit un homme froid de vieillesse, & en mesme-tems si sainte, qu'après l'avoir échauffé, elle ne l'ex-

„ l'excitoit point à la volupté ? Que Salomon et  
 „ Prince si sage soit luy-même l'Interprète , qui  
 „ nous découvre quelles estoient les delices de son  
 „ pere : qu'un Roy pacifique nous declare quels  
 „ estoient les saints & divins embrassemens d'un Roy  
 „ guerrier dans l'épuisement de sa vieillesse. Poſſe-  
 „ dez , dit-il , la sageſſe ; poſſez l'intelligence . N'a-  
 „ bandonnez point la sageſſe ; & elle vous embrassera :  
 „ aimez-la , & elle vous conſervera . Travaillez à ac-  
 „ querir cette sageſſe ; & elle ſera toute voſtregloire ,  
 „ quand vous l'aurez embrassée .

„ Presque toutes les vertus du corps , continuëe  
 „ Pere , comme font les jeûnes , les veilles , le tra-  
 „ vail des mains , & les autres auſteritez s'affoiblif-  
 „ sent dans les vieillards . Mais la sageſſe ſeule croît  
 „ en eux , à meſure que tout le reſte diminuë . Car  
 „ au lieu que la jeunefle dans cette vigueur qui la  
 „ rend capable de tout ſoutenir & de tout ſouffrir ,  
 „ fe trouvant comme affiegee de mille objets qui  
 „ l'excitent au peché , eſt comme un feu que la  
 „ quantité de bois verd étouffe & empêche de faire  
 „ éclater ſa lumiere ; ceux au contraire qui ont  
 „ vieilli dans la discipline du Seigneur & dans l'a-  
 „ mour de ſa loy , deviennent par l'âge & plus ſça-  
 „ vans , & plus experimentez , & plus ſages ; &  
 „ ils jouiſſent dans leur vieillesſe des fruits agreea-  
 „ bles de tous leurs travaux paſſez . Le nom même  
 „ d'Abifag , cette jeune fille qui fut donnée à Da-  
 „ vid dans ſa vieillesſe , eſt mysterieux , & nous  
 „ découvre dans ſon étymologie cette abondance  
 „ de la sageſſe qui ſe trouve dans les saints vieil-  
 „ lards . Que cette Sunamite donc , s'écrie ce  
 „ Saint , que cette sageſſe divine qui ne vieillit  
 „ point , mais qui eſt toujours remplie de ce feu  
 „ celeſte , dont brûloient ces deux disciples lors-  
 „ Lut. c. „ qu'ils ſe diſoient ; Nostre cœur n'eſtoit-il pas tout  
 „ 24. v. „ brûlant dans nous , quand il nous parloit , & nous  
 „ 32. „ expliquoit les Ecritures ? Que cette Abifag , dis-je ,  
 „ xem-

repose paisiblement dans nostre sein. Elle est “ pure & d'une pureté inviolable : & telle que la sainte Vierge , elle conçoit & enfante tous les jours “ sans perdre sa virginité. C'est de sa faveur toute “ divine que le saint Apôtre semble avoir parlé , “ *Rom. viii.*  
 lors qu'il exhortoit les fideles à se conserver dans “ *12. v.*  
*la serveur de l'esprit ; & que JESUS-CHRIST a* “ *Matth.*  
*luy-même declaré , qu'à la fin du monde la charité de plusieurs sera refroidie.* “ *24. v.*  
 “ *12.*

Comme David a été une excellente figure de JESUS-CHRIST & de son royaume , cette vieillesse de David peut avoir été une image de celle de l'Eglise , qui est le royaume de JESUS-CHRIST. Cette Eglise est & sera toujours la même jusqu'à la fin des siecles , ainsi que ce Prince dans sa vieillesse estoit le même qu'il avoit été dans sa plus grande vigueur. Mais comme David n'estoit presque plus alors reconnoissable , étant comparé avec lui-même , lors qu'il terrassoit les lions & les ours , qu'il renversoit les géants armez , & qu'il sortoit victorieux de tous les combats : l'Eglise aussi maintenant a quelque peine , pour le dire ainsi , à se reconnoître elle-même , lors qu'elle regarde d'une part le relâchement de tant de fidèles , & qu'elle jette d'autre part les yeux sur les premiers siecles qui ont suivi sa naissance , où elle triomphoit de toutes les forces de l'enfer en la personne des Martyrs , & de tant d'autres grands Saints qui paroisoient des images vivantes de la charité de JESUS-CHRIST. Elle sent le poids de tant de siecles passéz ; & il semble que l'on pourroit dire d'elle en un sens très-veritable ce que l'Ecriture dit de David ; *Habebat etatis plurimos dies.* Plusieurs de ses membres affoiblis & sans vigueur ont peine , s'il est permis de parler ainsi , à s'échauffer , & verser tous les jours cette prophétie du Sauveur , que saint Jérôme vient de citer sur ce sujet même ; *Que la charité de plusieurs se refroidira à la fin des tems.* Quel

**Quel remede trouvera-t-on à la langueur de David, sinon celuy que nous marque le même Saint ?**  
**s'attacher à la sagesse & l'embrasser comme l'unique soutien de ceux qui se sentent dans la défaillance.** Cette sagesse , selon Salomon , nous oblige à veiller exactement sur nos pensées , à une étroite discipline , & à nous garder avec grand soin des artifices de la femme prostituée , qui nous figure les attraitz trompeurs du siecle. C'est cette sagesse celeste qui en échauffant le cœur des membres vivans de l'Eglise , luy tient lieu de cette Abisag donnée à David pour le rechauffer dans sa froideur. C'est cette divine Sunamite dont nous devons , comme il est marqué dans le Cantique , demander sans cesse le retour en nous ; *Revertere, revertere, Sunamitis: revertere, revertere, ut insuetumur te.* C'est dans elle que nous trouverons toute nostre force ; & elle seule nous tiendra lieu d'une armée pour nous défendre contre tous nos ennemis. *Quid videbis in Sunamite, nisi cboros castrorum ?*

¶. 5. Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevait de plus en plus en disant : *Ce sera moy qui régneray , &c.*

Dieu fit voir dans l'élection du successeur de David , ce qu'il avoit déjà fait connoître dans l'élection de David même , qu'il ne regardoit ni au droit d'aînesse , ni à la beauté , ni aux grandes qualitez exterieures qu'estiment les hommes , lors qu'il choisilloit un chef pour la conduite de son peuple. Il sembloit que le royaume de David dût appartenir à Adonias qui estoit alors son fils ainé , puisque l'Ecriture marque qu'il estoit son second fils après Absalon. Elle marque aussi cette autre particularité , qu'il estoit parfaitement beau ; sans doute pour nous faire souvenir de ce que Dieu avoit dit à son prophete lors qu'il l'envoya sacrer David même ; *Qu'il ne devoit point considerer ni*

**Reg. I. I.  
c. 16. v. 7.**

la

*la bonne mine , ni la grandeur de la taille , parce qu'il ne jugeoit point des choses selon que les hommes les voyoient , mais qu'il regardoit le fond du cœur.*

Dieu donc ne choisit point Adonias pour estre roy d'Israël , quoy qu'il fût l'aîné de fils de David , & quoy qu'il parût avoir les qualitez exterieures d'un grand Prince. Mais Adonias qui estoit ambitieux , n'attend point le choix de Dieu , ni celui de David son pere ; & il entreprend lui-même de se faire déclarer Roy en sa place. D'abord il se fit accompagner de plusieurs gardes , se fit faire des chariots , & leva des gens de cheval. David qui estoit pour lors , comme on l'a dit , fort cassé , ne l'en reprit point ; & il semble que l'Ecriture l'ait marqué exprés , pour faire connoître qu'il auroit dû arrêter l'ambition de son fils. Mais enfin la fierté d'Adonias croissant toujours , après qu'il eut eu l'adresse d'attirer à son parti le Grand-Prêtre , & Joab le General des troupes , il se fit publiquement proclamer Roy.

Ce qui se passa alors dans le royaume d'Israël , peut bien estre une figure terrible de ce qu'on a vu arriver depuis durant tout le cours des siecles dans le royaume de JESUS-CHRIST , qui est son Eglise , où souvent plusieurs n'ayant point d'autres qualitez que celles de la naissance & d'un éclat extérieur , ont aspiré temerairement à s'élever sur le sacré trône du vray Salomon , sans qu'ils eussent été choisis par le véritable David. Le silence que Dieu gardoit pour un tems à l'égard de ces personnes ambitieuses , sans s'opposer à leurs vains projets , leur donnaient lieu de juger qu'il les approuvoit ; comme le silence de David , qui ne reprit point Adonias , engagea sensiblement ce malheureux Prince dans une usurpation ouverte. Mais Dieu ne se taira pas toujours ; & ce David s'étant comme reveillé de cette espece d'assouplissement , prou

noncera tout d'un coup en faveur de Salomon, contre ces usurpateurs de sa puissance. Quelques-uns peut-être sont surpris, de ce que Dieu ne se déclare point plutôt, & jugeant de Dieu par eux-mêmes, ils ne peuvent comprendre une patience si divine. Mais ils ne considèrent pas, que la longue attente de Dieu, comme dit saint Paul,

*Roms. c. 2. v. 4. &c.* vite à la penitence. Méprisons-nous, dit cet

Apôtre, les richesses de sa bonté, de sa patience, & de sa longue tolérance? Ignorons-nous que cette divine bonté nous invite à nous repentir? & cependant par la dureté de nostre cœur, nous nous amassons

*August.* un trésor de colère pour le jour de la colere & du juste de temp. jugement. de Dieu. " Combien donc est-il plus

*Serm.* ", avantageux, dit un ancien Père, que la vérité ", nous brûle présentement par la sévérité apparen-

", te, pourvù qu'elle nous guerisse, que non pas que ", nostre ambition soit flattée, & qu'elle nous pre-", cipite dans la mort? Combien doit-on s'estimer

plus heureux quand Dieu nous étonne par le tonnerre de ses divines menaces, que lors qu'il semble dormir en nous laissant dans la jouissance paisible des désirs de nostre cœur & de nostre orgueil?

*Urat veritas, & tamen sanet. Lenitur superbia;* sed labitur vita.

*V. 11. Alors Natban dit à Betabsabée mere de Salomon : Savez-vous qu'Adonias s'est fait Roy sans que David nostre Seigneur le fçache?*

Nathan estoit un prophète dont Dieu se servoit pour déclarer à David ses divines volontez. Il fçavoit que Salomon devoit être Roy après son pere, & que Dieu le destinoit à de grands ouvrages qui devoient beaucoup contribuer à sa gloire. Il fut donc sans doute très-choqué de cette entreprise temeraire d'Adonias, qui tendoit à renverser les desseins de Dieu, en usurpant l'autorité souveraine, que ni le Seigneur, qui s'estoit long-temps auparavant réservé le choix des Princes, ni David

*Dent. c. 17. v. 15.*

David même ne luy donnaient pas. Mais comme il estoit extrêmement sage, il prit les voyes les plus naturelles pour s'opposer à cette usurpation sans violence & sans bruit. Il s'adresse à Beth-sabée la mere de Salomon, il l'avertit de l'entreprise d'Adonias, soit qu'elle ne le fût pas, ou qu'elle n'osât elle-même entreprendre de s'y opposer; & il l'oblige d'en parler au roy David, en l'assurant qu'il viendroit la seconder lors qu'elle luy auroit fait la premiere ouverture de cette affaire.

Qu'heureux sont les Princes à qui Dieu donne quelque serviteur fidèle également attaché aux interests de leur couronne & de leur salut, tel qu'estoit Nathan à l'égard du roy David, qui saillent dans les occasions ménager par tous les moyens de la prudence chrétienne ce qui leur est véritablement avantageux pour l'un & pour l'autre!

Mais comme David ne nous représente pas seulement les Princes, mais encore JESUS-CHRIST dans tous les fidèles foibles ou forts; disons plutôt, Qu'heureux sont ceux qui appartenant au véritable David, & qui estant quelque fois comme endormis en ce qui regarde leurs vrais interests, trouvent dans quelque pasteur, comme dans Nathan, la lumiere & les avis qui leur manquent.

Car si ce prophete avoit manqué à David, peut-être que son royaume auroit passé contre la première volonté à Adonias: & Dieu ne faisant pas toujours des miracles, Salomon son vray successeur en auroit été exclus.

Nous avons aussi en nous un Adonias, c'est-à-dire le demon même, qui comme un tyran travaille sans cesse à usurper le royaume de nostre cœur, lequel appartient au vray Salomon, qui est JESUS-CHRIST. C'est à nous à nous défier des faux pasteurs, qui se joignent comme Abiathar à cet

## 20 III. LIVRE DES ROIS.

cet insolent usurpateur pour nous tromper & pour nous perdre. Et nous ne pouvons assez nous attacher aux vrais Prophetes du Seigneur , qui , comme Nathan , nous parlent *dans la sincérité de*

*2. Cor. I. 12. c. 2. Dieu*, selon que saint Paul le dit de luy-même.

*9. 17. Bethsabée*, comme le témoigne saint Augustin , *August. contr. Faust. I. 22. c. 87.* estoit en cela la figure de l'Eglise. Et c'est elle proprement que nous devons écouter , lors que les fideles Ministres de JESUS-CHRIST nous représentent nos devoirs ; puis qu'ils ne sont destinez que pour appuyer comme les organes ce qu'elle nous dit par eux , selon qu'il nous est marqué icy par Nathan , qui témoigne à Bethsabée qu'il appuierait qu'elle aurait au Roy : *& complebo sermopes tuos.*

*V. 15. 16. &c. Bethsabée alla donc trouver le Roy dans sa chambre , se baissa profondément & l'adora , &c.*

Ce terme d'adoration est pris ici improprement , & ne veut dire autre chose qu'une profonde inclination , avec tous les témoignages d'un profond respect. Car on sait assez que l'adoration véritable n'est due qu'à Dieu seul. Et David étant si humble & si éclairé , n'auroit pas souffert que la Reine eût commis une impieté à son égard. Mais on peut bien dire qu'en cela même elle figureroit cette profonde adoration où est l'Eglise à l'égard de JESUS-CHRIST. Et la conduite de cette Princesse en tout ceci est d'une admirable instruction pour toutes les ames qui sont comme les épouses du Sauveur. Elle sauroit que David & que Dieu même avoit résolu que le Prince Salomon son fils succéderoit à la couronne de son père. Le tems d'accomplir cette promesse estoit venu , & c'estoit par elle-même que cet ouvrage se devoit exécuter. Mais soit par inadvertance , ou par retenuë , elle demeuroit dans une paix étonnante. Il faut que Nathan le prophète du Seigneur la vienne trou-

trouver ; qu'il luy fasse part de ses lumieres ; qu'il regle ses pas , & mette en sa bouche toutes les paroles qu'elle doit dire. Elle defere avec une humilité admirable à ce que luy dit Nathan ; & sans entreprendre de mêler ses lumières particulières avec les lumières de ce saint Prophete , qu'elle respecte comme celles de Dieu même , elle se met en estat de renverser tous les desseins ambitieux d'Adonias.

Que les ames donc que Bethsabée represente ici , apprennent de son exemple que si Dieu leur fait comme à cette Reine de grandes promesses , elles doivent sans empressement attendre , comme elle , qu'il leur declare par la bouche de ses Ministres ce qu'elles sont obligées de faire , & ensuite y obeïr avec la même docilité qu'elle fit paroître alors. Qu'estant convaincuës de leur foiblesse , elles regardent toujours leurs Pasteurs comme leur tenant lieu de Nathan , c'est-à-dire , comme pouvant & comme devant suppléer à leur défaut par leur grand credit auprès de Dieu ; *complebo sermiones tuos.* Et qu'après avoir reçû la plus grande grace qu'elles pouvoient esperer en cette vie , qui *Matthi*  
*est de devenir les épouses de J e s u s - C h r i s t* 12.50. en accomplissant fidellement la volonté de son Pere , elles imitent la reconnoissance de Bethsabée. Qu'elles disent dans la profondeur d'un humble ressentiment ; Si Dieu ne m'avoit parlé par son Prophete , je serois encore au rang des pecheurs. *Erimus ego & filius meus peccatores.* Il est vray que selon le sens litteral de l'Ecriture , cette parole que la Reine dit au Roy , signifie , que si ce Prince venoit à mourir avant que d'avoir declaré sa volonté sur le choix qu'il fairoit de son successeur , Bethsabée & Salomon passeroient pour criminels dans l'esprit d'Adonias , qui comme son fils ainé prétendoit s'attribuer la couronne.

La

La priere de cette Princesse est admirable dans son humble simplicité. Tout Israël , dit-elle à David , jette maintenant les yeux sur vous , ô Roy mon Seigneur , afin que vous leur declariez vous qui estes mon Seigneur & mon Roy , qui est celuy qui doit estre assis auprès vous sur vostre trône . C'est cette priere qui doit estre & dans le cœur & dans la bouche de toute l'Eglise , lors qu'elle soupire après des pasteurs qui soient vrayment destinez de Dieu pour succeder à la dignité & à l'humble autorité du vray Roy David . Ce fut aussi celle des Apôtres , lorsque s'adresstant à luy pour l'élection d'un successeur en l'apostolat de Judas , ils luy dirent : *Ad. 1.24.* Montrez-nous , Seigneur , celuy que vous avez choisi .

Combien eût-il asté difficile , en jugeant des choses humainement , de ne se pas declarer pour Adonias plûtoſt que pour Salomon ? Il estoit le fils aîné de David . Il avoit pour luy le Grand-prêtre Abiathar . Il se trouvoit appuyé par le plus puissant du royaume , que David même sembloit redouter qui estoit Joab . L'on avoit déjà immolé beaucoup de bœufs , de moutons , & d'autres victimes pour solemniser la préconisation de son sacre . Il sembloit que tout conspirât à renverser le premier ordre de Dieu . Mais cette priere de Bethsabée ; *Tout Israël jette maintenant les yeux sur vous , ô mon Roy , afin que vous declariez qui est celuy qui doit estre assis après vous sur vostre trône .* Cette priere , dis-je , appuyée de l'autorité d'un saint Prophète , rétablit en un instant , comme on le va voir , toutes ces choses dans leur ordre , pour faire connoître à tout le monde , que la priere de l'Epouse est toute-puissante auprès du Roy tout-puissant ; & que c'est souvent , lors qu'il semble que tout est perdu du côté des hommes , que Dieu commence à faire éclater ouvertement la force toute divine de son bras .

V. 28.

V. 28. 29. 30. &c. Le Roy David ayant écouté Nathan, donna ordre qu'on luy fût venir Betsabée; & luy dit avec serment: Je vous jure par le Seigneur, que Salomon vostre fils regnera après moy, &c.

Il n'est point marqué dans l'Écriture, que David ait rien répondu d'abord à la Reine, quoy que la nouvelle qu'elle luy dit, & la priere qu'elle luy fit, fût assez pressante pour l'obliger de se declarer dans l'instant même contre l'ultricateur de sa couronne. Il fut bien-aise d'écouter Nathan, qui se presenta à luy dans ce même-tems. Car comme il sçavoit que Dieu luy parloit ordinairement par sa bouche, il jugea très-à propos de ne rien faire sans son conseil, même en une chose où il ne pouvoit douter de la volonté de Dieu. La sagesse de la Reine ne paroît pas moindre que celle du Roy. Car après luy avoir représenté ce qui se passoit, & l'avoir fait souvenir de la promesse solennelle qu'il luy avoit faite, de faire regner après luy sur Israël, Salomon son fils, elle se retire en voyant entrer Nathan. Elle ne s'empresse point de recevoir une réponse favorable; & elle abandonne cette affaire à la conduite de Dieu, de son saint Prophète, & du Roy qu'elle sçavoit estre si équitable.

Jamais peut-être on ne vit en une Princesse ni dans aucune autre personne beaucoup inférieure à sa qualité, une plus parfaite dépendance des ordres de Dieu, quoy qu'en une occasion si importante pour les intérêts de sa maison. Et on ne peut dire aussi combien cette conduite si pleine de foy & si humble estoit capable de faire violence à celuy qui aime sur tout, la dépendance dans les hommes, depuis que le premier homme s'est perdu & a perdu toute sa posterité en affectant d'estre indépendant de luy.

Que si l'on regarde en même-tems la sagesse du pro-

Prophete , qui se contente de representer simple-  
ment au Roy l'action d'Adonias , & de demander  
à ce Prince , si cet ordre estoit venu de sa part ,  
après qu'il luy avoit declaré que Salomon devoit  
s'asseoir sur son trône , on sera sans doute obligé  
de confesser , que c'estoit Dieu même qui faisoit  
agir selon les regles divines de sa sagesse , ceux  
qui servoient en cela d'instrumens à l'execution de  
ses ordres .

David ayant écouté Nathan , fait rentrer la  
Reine , à qui il jure qu'il executera ce jour-là mê-  
me la parole qu'il luy a donnée , de faire regner  
son fils Salomon . Et comme Nathan s'estoit re-  
tiré lorsque la Reine entra dans la chambre , le Roy  
le fit rappeller pour luy declarer ses ordres . Qu'il  
seroit à souhaiter que l'exemple de ce Prince , de  
cette Princesse , & de ce Prophete servît de mo-  
dele à tous ceux qui sont chargez de la conduite  
des affaires qui regardent , non un royaume tem-  
porel , mais celuy du ciel ! Que d'empressemens  
inutiles ; que de démarches inconsidérées ; que  
de conseils précipitez & teméraires seroient arrê-  
tez par la seule vûë de cette sagesse également ad-  
mirable en ces trois personnes , & digne d'estre  
imitée ! Il suffit de le toucher en passant ; & ceux  
qui voudront y faire une plus grande reflexion , y  
pourront trouver une maniere abondante pour  
nourrir leur pieté , & la lumiere de leur foy .

¶. 32. 33. &c. Le Roy ayant fait venir le Grand-  
prêtre Sadoc , le Prophete Nathan , & Banaïas fils  
de Joïada , leur dit : Prenez avec vous les servi-  
teurs de vostre maistre ; faites monter sur ma mule  
mon fils Salomon . Menez-le à Gihon ; & que Sa-  
doc & Nathan le sacrent en ce lieu pour estre Roy  
sur Israël .

C'est une chose admirable de voir la maniere  
dont Dieu se sert du peché de l'homme , pour exe-  
cuter plus promptement les desseins de sa provi-  
dence ,

dence. L'ambition d'Adonias sert à assurer la couronne à Salomon. Son impatience ne peut lui permettre d'attendre que le Roy son pere soit mort , pour se faire declarer Roy. Et cependant s'il l'eût attendu , & qu'il ne se fust point trop precipité ; comme il est marqué que David ne l'avoit point encore repris jusqu'alors , il eût pu , s'il est permis de parler des choses humainement , en se ménageant durant la vie de son pere , se mettre en état de disputet après sa mort le royaume à Salomon. Mais il s'aveugle dans l'excès de cette ambition qui le possedoit. Il se hâte de s'élever de luy-même sur le trône d'Israël. Et c'est cette élévation précipitée d'Adonias qui donne lieu au sacre de Salomon. David qui avoit paru jusqu'à ce jour comme insensible , met tout d'un coup la couronne sur la teste de celuy que Dieu avoit destiné pour son successeur ; & il élève Salomon au-dessus d'Adonias , lors qu'Adonias se disposoit à le souler sous ses pieds. Si Dieu ne fait pas toujours de ces coups extraordinaires de sa justice & de sa puissance pour empêcher que les foibles ne soient opprimez , & que l'humble Salomon ne soit accablé par la tyrannie du superbe Adonias ; c'est pour donner lieu à la foy de ses serviteurs , qui ont besoin tant qu'ils vivent en ce monde , d'estre exercé par ces épreuves. Il suffit qu'il ait fait connoître en quelques grandes occasions comme cellecy , la severité de sa justice. Et c'est à ceux qui méprisent présentement sa patience , à juger par ces effets passagers de son pouvoir , de la rigueur des tourmens qu'ils souffriront éternellement , s'ils n'ont soin de considerer autant qu'ils le doivent , ces exemples redoutables qu'il leur propose pour leur salut.

*¶. 37. &c. Comme le Seigneur a été avec le Roy mon seigneur , qu'il soit de même avec Salomon , & qu'il élève son trône encore plus haut que le*

*trône de David mon Roy & mon seigneur , &c.*

Un pere aussi bon , & un Roy aussi saint qu'étoit David , ne fut point blessé de ce souhait de ses plus fidèles serviteurs. Et ne pouvant separer sa gloire de celle du Prince son fils , parce que la gloire d'un fils est très-veritablement celle de son pere , il envisagea cette élévation extraordinaire du trône de Salomon qu'on luy prédisoit en quelque sorte , comme une espece d'accroissement de sa propre gloire. Tels sont les peres qui se regardent effectivement eux-mêmes dans leurs enfans , comme ne faisant avec eux qu'une même chose.

*Thend. in 3. Reg. q. 1.* „ Il n'y a , dit un saint Evêque , que l'impie Arius & ses disciples aussi impies que luy , qui soient malades de cette maladie d'extravagance & d'impétue qui les porte à ne pouvoir consentir que le Fils de Dieu possède avec Dieu son Père une égalité parfaite & de gloire & de puissance. Mais David , ajoute-t-il , estoit si fort éloigné de cette basse & lâche jalouse , & il agréa avec tant de joie le souhait que l'on faisoit en faveur de Salomon , que lors qu'il apprit qu'on avoit exécuté ses ordres , ne pouvant pas se lever à cause de sa vieillesse , il s'abaissta profondément devant Dieu pour l'adorer & lui témoigner sa connoissance en ces termes : *Beni soit le Seigneur le Dieu d'Israël , qui m'a fait voir aujourd'buy de mes propres yeux mon fils assis sur mon trône.*

Mais ne pourroit-on pas dire que ce souhait des Officiers de David enfermoit aussi un grand mystère , selon l'intention du Saint-Esprit qui parloit alors par leur bouche , sans qu'ils y pensassent , ainsi qu'il a quelquefois parlé par la bouche de ceux même qui estoient ses ennemis , comme on en voit des exemples dans l'Ecriture ? Dieu donc voulant peut-être nous figurer quelque chose de plus élevé que ce que pensoient ces Officiers de David , nous marquoit dès lors par leur bouche cette

ette grande & prodigieuse élévation du vray Salomon , c'est - à - dire de JESUS - CHRIST , qui se compare luy-même en quelque sorte à ce Prince , lors qu'il disoit : *qu'il étoit plus grand que Salomon.* Et comme David estoit un prophete si éclairé , qui envisageoit dans ses propheties le vray Salomon , ainsi que le Fils de Dieu l'assure en parlant de luy , ne semble-t-il pas , que lors qu'il s'abaisse profondément devant Dieu pour l'adorer , en luy disant ; *Beni soit le Dieu d'Israël , qui m'a fait voir aujourd'buy de mes propres yeux mon fils assis sur mon trône , il ne parloit pas seulement de ce Salomon qu'il établissait alors sur le trône d'Israël , mais qu'il voyoit véritablement dès lors des yeux de la foy , sur le trône de l'Eglise , cet autre Salomon plus grand sans comparaison que le premier , qui étant éternellement le Fils de Dieu devoit naître de luiselon la chair ? Car un Prince , qui n'avoit , comme il l'assure , que les années éternnelles dans le cœur , n'eut pas regardé sans doute comme un bonheur extraordinaire de voir son fils Salomon assis sur son trône , s'il n'avoit envisagé dans ce fils le vray CHRIST qui devoit le reconnoître pour son pere selon la chair , & regner sur Israël avec une gloire incomparablement plus grande , que celui qui n'en devoit estre que la figure . Ce fut donc peut-être le sujet de cette profonde adoration , par laquelle il témoigna au Seigneur sa reconnaissance d'une faveur si divine .*

*V. 40. &c. Tout le peuple suivit Salomon. On chantoit des Cantiques au son de la flûte. On voyoit toutes les marques d'une réjouissance publique : & les cris de joie retentissoient de toutes parts.*

Ce qui se passa à ce sacre de Salomon , où tout le peuple se declara pour 'celui que David même faisoit sacrer & proclamer Roy ; où l'on chantoit des Cantiques , & où l'on faisoit retentir de tous

28 III. LIVRE DES ROIS.

côtez des cris de joie , figure admirablement la conversion générale de tous les peuples de la terre , qui abandonnant l'usurpateur , c'est-à-dire le *Démon* , ont suivi leur Roy légitime , qui est *Matt. c. 17. v. 2. JESUS-CHRIST* , depuis que le Père du haut du *Marc. c. 9. 2. Cicl* , comme du lieu de son repos , a déclaré par une voix éclatante , non pas seulement à trois Apôtres , mais encore à tout l'Univers , qu'il étoit *son Fils bien-aimé & celui que l'on devoit écouter.*

*Prov. c. 8. v. 15.* Dieu fit paroître visiblement sa toute-puissance dans ces deux grandes occasions , dont l'une estoit la figure , & l'autre la vérité. Qu'on fasse en effet un peu de réflexion sur ce changement inespéré que produisit une seule parole de David en un temps où la vieillesse l'avoit réduit à ne pouvoir plus agir , & sur cette facilité étonnante avec laquelle Adonias , tout fier & insolent qu'il estoit , renonça en un instant à toutes ses vaines prétentions , quelque appuyé qu'il se sentît par l'autorité du grand-prêtre , & par celle de Joab ce Général si redouté , & quelque droit qu'il semblât avoir comme ainé à la couronne ; on reconnoîtra sans doute que le même Dieu qui avoit fait succéder David à Saül malgré toute la fureur de Saül contre David , fit encore succéder Salomon à David même , malgré toute la fierté & la puissance d'Adonias , & qu'il prouva par l'un & par l'autre de ces deux exemples ce qu'il dit depuis par la bouche de Salomon même : *que c'est lui qui établit les Rois sur le trône. PER me reges regnant.*

*G. lat. c. 4. v. 4.* Mais que l'on regarde ensuite cet autre changement sans comparaison plus surprenant que produisit la parole du Seigneur *dans la plénitude des temps* , où il sembloit presque n'agir plus , lors qu'il envoya son Fils dans le monde , & l'*Esprit-Saint de son Fils dans les coeurs des hommes* , comme parle l'Ecriture ; & que le bruit de la voix de ses *Apôtres*

*Apôtres retentissant par toute la terre, & leur parole se faisant entendre jusques aux extrémités du monde, tous les peuples abandonnerent le paganismus, & l'usurpateur du trône de Dieu pour suivre ce vray Salomon ; n'adorera-t-on pas la vertu toute-puissante de celuy qui a établi contre toutes les apparences humaines, & le premier Salomon dans le royaume temporel de David son pere, & le second dans le royaume éternel de son Eglise ; & qui donne lieu à tous les Chrétiens d'espérer de la même sorte ; que s'ils souffrent ici-bas avec JESUS-CHRIST, il saura bien les faire regner aussi avec lui, malgré toutes les oppositions de leurs ennemis ?*

*2. Tim. c.  
2. v. 12.*

*V. 50. 51. &c. Adonias craignant Salomon, s'en alla prendre la corne de l'autel, &c. Et Salomon dit : S'il est bonme de bien, il ne tombera pas un seul cheveu de sa tête. Mais s'il se rend criminel, il mourra.*

Salomon n'est point enflé vainement de l'avantage que Dieu lui donna sur l'usurpateur de sa couronne. Il sait que celuy qui l'a établi sur le trône, est tout-puissant pour l'y maintenir. Il donne d'abord un exemple de clemence ; & il pardonne à son frère ce qu'il avoit fait jusques-alors : mais il l'avertit en même-tems de ne plus rien entreprendre de semblable, de peur d'éprouver la rigueur de sa justice. Quel moyen à l'homme pécheur qui s'est revolté contre son Dieu d'obtenir miséricorde, sinon en ayant recours, comme Adonias, à l'autel qui nous figure la Croix où s'est immolé le Fils de Dieu pour le salut des pécheurs ? C'est là l'asyle assuré de ceux qui avoient sujet d'appréhender les rigueurs de la justice d'un Dieu offensé. Mais si l'on y trouve l'assurance de la divine miséricorde, l'on y doit entendre en même-tems cette parole redoutable du vray Salomon ; *Que si l'on retombe dans son crime, l'on se rend digne de mort.*

## 39 III. LIVRE DES ROIS.

*August. de Civit. Dei l. 17. c. 8.* Nous ajouterois icy une reflexion considérable de saint Augustin sur le regne de Salomon, qui commença dès le vivant de David. Car il dit que ce qui n'est point arrivé à tous les autres rois d'Israël, luy arriva lors qu'il fut Roy avant la mort de son pere, afin qu'il parût visiblement, que ce que Dieu avoit prédit à David, en luy declarant, *que lors qu'il seroit endormi avec ses peres, il établiroit sur son trône après luy un fils qui sortiroit de luy, dont il affermieroit le regne pour jamais*, ne regardoit point Salomon, puis qu'il estoit établi sur le trône de David avant qu'il fût endormi avec ses peres, mais JESUS-CHRIST qui sortit effectivement de luy, quoy que si long tems après, & qui estoit destiné pour bâtir une maison au Seigneur, non avec du bois & des pierres inanimées, mais avec des hommes vivans qui ont composé, & qui composent encore tous les jours le temple de Dieu. *Alius pacificus intelligitur esse promissus, qui non ante, sicut iste, sed post mortem David prænuntiatus est suscitandus, quæ edificaret domum Domino, non de lignis & lapidibus, sed de hominibus quibus dicit Apostolus: Templum Dei sanctum est, quod estis vos.*



CHA-



## CHAPITRE III.

*David meurt après avoir donné divers avis à Salomon son fils. Ce jeune Prince fait mourir Adonias qui avoit demandé d'épouser Abisag. Il relégué le grand-prestre Abiathar. Joab est tué tenant la corne de l'autel. Semeï est puni de mort pour estre sorti de Jérusalem contre la défense que Salomon luy en avoit faite.*

1. *Appropinquaverunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomonis filio suo, dicens:*

2. *Ego ingredior viam universæ terræ: confortare, & cœtovir.*

3. *Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias ceremonias ejus, & præcepta ejus, & judicia, & testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi: ut intelligas universa quæ facis, & quicunque te verteris:*

¶ 2. Expl. Tous les hom-

1. *L*e jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon son fils, & illui dit :

2. Me voicy venu au terme où toute la terre doit arriver. Soyez ferme & homme de cœur.

3. Observez tout ce que le Seigneur vostre Dieu vous a commandé. Marchez dans ses voyes, gardez ses ceremonies, ses preceptes, ses ordonnances & ses loix, selon qu'il est écrit dans la loy de Moïse; afin que vous vous conduisiez sagement "en tout ce que vous ferez, & que quelque chose que vous entreprendrez, elle vous réussisse.

¶ 3. Hebr. prudenter agas. Vatah.

B 4

4. C'est

4. C'est ainsi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée , lors qu'il m'a dit : Si vos enfans demeurent fermes dans leur voye" , & qu'ils marchent devant moy dans la vérité , de tout leur cœur , & de toute leur ame , vous aurez toujours quelqu'un de vos descendans qui sera assis sur le trône d'Israël".

5. Vous fêavez aussi de quelle maniere m'a traité Joab fils de Sarvia , & ce qu'il a fait à deux Generaux de l'armée d'Israël , à Abner fils de Ner , & à Amasa fils de Jether , qu'il a assassinez , ayant répandu leur sang durant la paix comme il auroit fait durant la guerre , & en ayant ensanglanté le baudrier qui estoit sur ses reins , & les souliez qu'il avoit aux pieds.

6. Vous ferez donc selon vostre sagesse , & vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli , il descende en paix dans le tombeau."

Vers. 4. Lettr. gardent leurs voies.

Ibid. Lettr. Non auferetur tibi vir de folio Israël , pro habebis semper aliquem

4. ut confirmet Dominus sermones suos , quos locutus est de me , dicens : Si custodierint filii tui vias suas , & ambulaverint coram me in veritate , in omni corde suo , & in omni anima sua , non auferetur tibi vir de folio Israël.

5. Tu quoque nosti que fecerit mibi Joab filius Sarvia ; que fecerit duobus principibus exercitus Israël , Abner filio Ner , & Amase filio Jether : quos occidit , & effudit sanguinem bellum in pace , & posuit cruentum prælii in balteo suo , qui erat circa lumbos ejus , & in calcamento suo , quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam , & non deduces canitatem ejus pacifice ad inferos.

ex nepotibus tuis , qui sedeat , &c. Vat.

Vers. 6. Lettr. ad inferos , pro in sepulchrum. Hebraism.

7. Secd

7. *Sed & filii Berzellai Galaditis redes gratiam : erunt que comedentes in mensa tua : occurserunt enim mibi quando fugiebam à facie Absalom fratrii tui.*

8. *Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Baburim , qui maledixit mibi maledictione pessima , quando ibam ad castra ; sed quia descendit mibi in occursum cum transirem Jordanem , & juravi ei per Dominum , dicens : Non te interficiam gladio ,*

9. *tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es , ut scias que facies ei , deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.*

10. *Dormivit igit-*

7. Vous témoignerez aussi vostre reconnoissance aux fils de Berzellaï de Galaad , & ils mangieront à vostre table , parce qu'ils sont venus au-devant de moy lorsque lje fuyois devant Absalom votre frere.

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméï fils de Géra fils de Jémini de Bahurim qui prononça des malédictons contre moy , & me dit les outrages les plus sanglans , lors que je m'en allois au camp.. Mais parce qu'il vint au-devant de moy quand je passay le Jourdain , je lui juray par le Seigneur , que je ne le ferois point "mourir par l'épée.

9. Ne laissez pas néanmoins son crime impuni". Vous estes sage pour savoir comment vous le develez traiter , & vous aurez soin qu'en sa vieillesse il ne descende au tombeau que par une mort sanglante".

10. David donc s'endor-

Vers. 8. Lettr. je ne vous feray point , &c.

Vers. 9. Lettr. innoxium , id est , impunitum.

Ibid. Lettr. cum sanguine , id est , morte violenta.

mit avec ses peres", & il fut enseveli dans la ville de David".

11. Le tems du regne de David sur Israël fut de quarante ans. Il regna sept ans à Hebron, & trente-trois dans Jérusalem.

12. En même-tems Salomon s'assit sur le trône de David son pere, & son regne s'affermi puissamment.

13. Alors Adonias fils d'Haggith vint trouver Bethsabée mere de Salomon. Bethsabée luy dit : Venez - vous ici avec un esprit de paix ? Il lui répondit, Oùy, j'y viens avec des pensées de paix.

14. Et il ajouta : J'ay un mot à vous dire. Dites, répondit Bethsabée.

15. Vous scavez, dit Adonias, que la couronne m'appartenoit, & que tout Israël m'avoit choisi

¶. 10. s'endormir avec ses peres, pour mourir. *Hebraïsm.*

Ibid. Expl. Dans cette partie de Jérusalem que David avoit prise sur les Jebuséens appellée la forteresse

*tur David cum patribus suis, & sepultus est in civitate David.*

11. *Dies autem quibus regnavit David super Israël, quadraginta anni sunt. In Hebron regnavit septem annis : in Jérusalem, triginta tribus.*

12. *Salomon autem sedet super thronum David patris sui, & firmatum est regnum ejus nimis.*

13. *Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabée matrem Salomonis. Que dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus ? Qui respondit : Pacificus.*

14. *Addiditque : Sermo nibi est ad te. Cui ait : Loquere. Ecce illa :*

15. *Tu, inquit, nostri, quia meum erat regnum, & me preposuerat omnis Israël*

*se de Sion, & qui fut depuis appellée la ville de David. 2. l. des Rois, ch. 5. vers. 7.*

¶. 15. Lettr. le Royaume.

*sibi*

*fibi in regem ; sed  
translatum est regnum ,  
& factum est fratribus  
mei : à Domino enim  
constitutum est ei.*

16. *Nunc ergo pe-  
titionem unam precor  
à te ; ne \* confundas  
faciem meam. Que  
dixit ad eum : Lo-  
quere.*

17. *Et ille ait : Pre-  
cor ut dicas Salomonis  
regi (neque enim nega-  
re tibi quidquam po-  
test ) ut det mihi Abi-  
fag Sunamitidem uxo-  
rem.*

18. *Et ait Bethsa-  
bée : Benè , ego loquar  
pro te Regi.*

19. *Venit ergo Beth-  
fabée ad regem Salo-  
monem , ut loqueretur  
ei pro Adonia : & sur-  
rexit Rex in occursum  
ejus , adoravitque eam ,  
& sedis super tronum  
suum : positusque est  
tronus matri Regis ,  
que sedis addexteram  
eius.*

¶. 15. *Hebr. avoit jetté  
les yeux sur moy , s'atten-  
dant que je regnerois.*

¶. 16. *Hebr. ne avertas  
faciem meam. i. e. ne rejici-*

par preference pour estre  
son Roy " ; mais le royaume a été transferé , & il est  
passé à mon frère , parce  
que c'est le Seigneur qui  
le lui a donné.

16. *Maintenant donc je  
n'ay qu'une priere à vous  
faire ; ne me faites pas cette  
confusion que de me refu-  
ser ". Bethsabée ajoûta ,  
Que me demandez-vous ?*

17. *Adonias luy dit :  
Comme le Roy Salomon  
ne vous peut rien refuser ,  
je vous prie de luy de-  
mander pour moy Abisag  
de Sunam afin que je l'é-  
pouse.*

18. *Bethsabée lui répon-  
dit : Je le veux bien , je pa-  
leray pour vous au Roy.*

19. *Bethsabée vint donc  
trouver le roy Salomon ,  
afin de luy parler pour  
Adonias. Le Roy se leva ,  
vint au-devant d'elle , la  
salua profondément " , &  
il s'assit sur son trône. Et  
l'on mit un trône pour la  
mère du Roy , laquelle  
s'assit à sa main droite.*

*cias me & repellas , & quasi  
vacuum remittas. Vat.*

*Ibid. Lettr. Parlez.*

*¶. 19. Lettr. adoravit.  
Hebr. incurvavit se.*

B 6

20. *Beth-*

20. Bethsabée dit à Salomon: Jen'ay qu'une petite priere à vous faire , ne me donnez pas la confusion d'estre refusée. Le Roi luy dit : Ma mere , dites ce que vous me demandez ; car il ne seroit pas juste de vous renvoyer mécontente.

21. Bethsabée luy dit: Donnez Abisag de Sunam à vòtre frere Adonias , afin qu'il l'épouse.

22. Le roy Salomon répondit à sa mere , & luy dit : Pourquoy demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? demandez donc aussi pour luy le royaume , car il est mon frere ainé ; & il a déjà pour luy Abiathar grand-prêtre , & Joab fils de Sarvia.

23. Salo monjuradonc par le Seigneur , & dit : Que Dicu me traite dans toute sa severité ", s'il n'est vray qu'Adonias par cette demande a parlé contre sa propre vie.

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a affermi la couronne ,

Vers. 23. Lettr. Hæc faciat mihi Deus &c hæc addat, | Hebraïsm. Vatab.

20. Dixitque ei:  
Petitionem unam parvulam ego deprecor à te ; ne confundas faciem meam. Et dixit ei Rex : Pete , mater mea : neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Que ait : Detur Abisag Sunamitis Adonie fratri suo uxori.

22. Responditque rex Salomon , & dixit matri sue : Quarè postulas Abisag Sunamitidem Adonie ? postula ei & regnum : ipse est enim frater meus major me , & babes Abiathar Sacerdotem , & Joab filium Sarvie.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum , dicens : Hec faciat mihi Deus , & hec addat , quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc.

24. Et nunc vivit Dominus , qui firmavit me , & collocavit

me

*me super solium Da-  
vid patris mei , &  
qui fecit mihi domum ,  
sicut locutus est , quia  
bodiè occidetur Ado-  
nias.*

25. *Misitque Rex  
Salomon per manum  
Banaïæ filii Joïadae ,  
qui interfecit eum , &  
mortuus est.*

26. *Abiathar quo-  
que Sacerdoti dixit  
Rex : Vade in Ana-  
thoth ad agrum tuum ;  
equidem vir mortis es ;  
sed bodiè te non inter-  
ficiam , quia portasti  
Arcam Domini Dei  
coram David patre  
meo , & sustinuisti la-  
borem in omnibus in  
quibus laboravit pater  
meus.*

27. *Ejecit ergo  
Salomon Abiathar :  
ut non esset Sacer-  
dos Domini , ut im-  
pleretur sermo Domi-  
ni , quem locutus est  
super domum Heli in*

qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon pere , & qui a établi ma maison comme il l'avoit dit; qu'Adonias sera mis à mort aujourd'huy.

25. Et le Roy Salomon ayant envoyé Banaïas fils de Joïada , pour executer cet ordre", il attaqua Adonias , & le tua".

26. Le Roy dit aussi à Abiathar grand-prêtre : Allez à Anathoth dans la terre qui vous appartient ; vous meriteriez la mort", mais je ne vous feray pas mourir"; parce que vous avez porté l'Arche du Seigneur nostre Dieu devant David mon pere , & que vous avez accompagné mon pere dans tous les travaux qu'il a enduréz.

27. Salomon donc reléguua Abiathar , afin qu'il ne fût plus les fonctions de grand-prêtre du Seigneur , & que la parole que le Seigneur avoit prononcée dans Silo touchant la mai-

Vers. 25. Lettr. Misit per  
manum Banaïæ.  
Ibid. Lettr. Qui le tua ,  
& il mourut. Hebr. irruit in  
eum , &c mortuus est.

¶. 26. Lettr. vir mor-  
tis es , id est , dignus es  
morte. *Hebraism. Vatab.*  
Ibid. Lettr. Sed hodiè  
te non interficiam.  
son

38 III. LIVRE DES ROIS.  
son d'Heli", fût ainsi ac- Silo.  
complie.

28. Cette nouvelle étant venuë à Joab qui avoit suivi le parti d'Adonias, & non celuy de Salomon, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, & prit la corne de l'autel.

29. On vint dire au roi Salomon que Joab s'en étoit fuy dans le tabernacle du Seigneur, & qu'il se tenoit à l'autel", & Salomon envoia Banaïas fils de Joïada, & lui dit : Allez, & le tuez.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, & dit à Joab : Le Roy vous commande de sortir de là. Joab luy répondit : Je ne sortiray point, mais je mourray en ce lieu. Banaïas fit son rapport au Roy, & il luy dit : Voilà la reponse que Joab m'a faite".

31. Le Roy luy dit : Faites comme il vous a dit, tuez-le, & l'ensevelissez; & vous éloignerez de moy

¶. 27. Voyez 1. liv. des Rois, 2. 31.

¶. 29. Lettr. & esset | juxta altare.  
¶. 30. Lettr. Hæc locutus est, & hæc respondit.

28. *Venit autem nuncius ad Joab (quod Joab declinasset post Adoniam, & post Salomonem non declinasset) fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, & apprehendit cornu altaris.*

29. *Nunciatumque est regi Salomoni, quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, & esset juxta altare. Misitque Salomon Banaiam filium Joïade, dicens : Vade, interfice eum.*

30. *Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, & dixit ei ; Hæc dicit Rex : Egridere. Qui ait : Non egrediar, sed hic moriar. Renunciavit Banaïas Regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, & hec respondit mibi.*

31. *Dixitque ei Rex : Fac sicut locutus est : & interfice eum, & sepeli, & amovebis*

*sanguinem innocentem & de la maison de mon pere le sang innocent qui a été répandu par Joab".*

32. *Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se: & occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner filium Ner principem militiae Israël, & Amasam filium Jetber principem exercitus Iuda.*

33. *Et revertetur sanguis illorum in caput Joab, & in caput seminis ejus inseparatum. David autem & semiini ejus, & domui & trono illius, sit pax usque in aeternum à Domino.*

34. *Ascendit itaque Banaïs filius Joïada, & aggressus cum interfecit: sepultusque est in domo sua in deserto.*

¶. 31. *Expl. Et vous ferez par là qu'à l'avenir on ne m'impute point ni à mon pere la mort d'Abner & d'Amasa tuez par Joab. Vat.*

¶. 32. *C'est - à - dire, le sang qu'il a répandu en assassinant, &c. Vat. ou bien,*

32. *Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hommes justes qui valoient mieux que lui, & qu'il a tué par l'épée sans que mon pere David le scût, Abner fils de Ner General de l'armée d'Israël; & Amasa fils de Jether General de l'armée de Juda.*

33. *Et leur sang retombera pour jamais sur la tête de Joab & de sa posterité; mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David & à sa posterité, à sa maison & à son trône.*

34. *Banaïs donc fils de Joïada estant allé où étoit Joab, l'attaqua & le tua; & il fut enseveli en sa maison dans le desert.*

son propre sang, & c'est une façon de parler qui signifie, Il ne doit imputer sa mort qu'à lui-même. V. vers. 37. plus-bas.

Ibid. *Lettr. Occidit eos. Hoc pronomen redundat.*

35. Alors

35. Alors le Roy établit en la place de Joab Banaïas fils de Joïada pour être General de l'armée , & Sadoc pour grand-prêtre en la place d'Abiathar.

36. Le Roy envoya aussi appeler Seméï : & luy dit: Bâtissez-vous une maison à Jérusalem , & demeurez-y , & n'en sortez point pour aller d'un côté ou d'un autre.

37. Si vous en sortez jamais , & si vous passez le torrent de Cedron, sachez que vous serez tué au même jour , & votre sang retombera sur votre tête".

38. Seméï dit au Roy: "Cet ordre est très-juste. Ce que le Roy mon seigneur a dit , sera executé par son serviteur. Seméï demeura donc long-tems à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passéz , il arriva que les esclaves de Seméï s'envierent vers Achis fils de Maa-cha roy de Geth ; & on vint dire à Seméï que ses esclaves estoient allez à Geth.

Vers. 37. C'est - à - dire , vous serez vous-même coupable de votre mort ; eris-

35. Et constituit Rex Banaiam filium Joiaðe pro eo super exercitum , & Sadoc Sacerdotem posuit pro Abiathar.

36. Misit quoque Rex , & vocavit Se-meï , dixitque ei : Aedi-fica tibi domum in Je-rusalem , & habita ibi : & non egredieris inde buc atque illuc.

37. Quacumque au-tem die egressus fue-ris , & transferis tor-tentem Cedron , scito te interficiendum : san-guis tuus erit super ca-put tuum.

38. Dixitque Seméï Regi : Bonus sermo : pe-cut locutus est dominus meus Rex , sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semeï in Je-rusalem diebus multis.

39.. Factum est au-tem post annos tres , ut fugerent servi Semeï ad Achis filium Maa-cha regem Geth : nun-ciaturque est Semeï , quod servi ejus issent in Geth.

que causa mortis tua. Vat.  
Vers. 38. Lettr. bonus sermo.

40. Et

40. Et surrexit Se-mei , & stravit asinum suum : ivitque ad Achis in Geth ad requi-rendum servos suos , & adduxit eos de Geth .

41. Nunciatum est autem Salomoni , quodd isset Semei in Geth de Jerusalem , & rediisset .

42. Et mittens vocavit eum , dixitque illi : Nonne testifica-sus sum tibi per Domini num , & predixi zibi : Quacunque die egressus , ieris buc & illuc , scito te esse mor-riturum ? Et respondi-sti mibi : Bonus sermo , quem audiri .

43. Quarè ergò non custodisti jusjurandum Domini , & præcep-tum quod præceperam tibi ?

44. Dixitque Rex ad Semei : Tu nosti omne malum , cuius tibi consciuum est cor tuum , quod fecisti Da-vid patri meo : reddi-dit Dominus malitiam tuam in caput tuum .

45. Et rex Salomon benedictus , & thronus

40. Seméï fit donc au-sitôt seller son âne , & s'en alla vers Achis à Geth pour redemander ses es-claves , & les ramena de Geth .

41. Salomon ayant été averti que Seméï avoit été de Jerusalem à Geth , & en estoit revenu ,

42. l'envoya querir , & il luy dit : Ne vous ay-je pas averti auparavant , & ne vous ay-je pas juré par le Seigneur en vous di-sant : Si vous sortez jamais pour aller d'un côté ou d'un autre , scâchez que vous serez puni de mort au mesme jour , & vous m'avez repondu , Rien n'est plus juste que ce que je viens d'ouïr .

43. Pourquoy donc n'a-vez-vous pas gardé le ser-ment que vous avez fait au Seigneur , & l'ordre que je vous avois donné ?

44. Et le Roy dit à Se-méï : Vous scavez tout le mal que vostre conscience vous reproche d'avoir fait à David mon pere . Le Seigneur a fait retomber vostre méchanceté sur vo-stre tête .

45. Mais le roy Salomon sera beni , & le trône de David

## 42 III. LIVRE DES ROIS.

David sera stable éternellement devant le Seigneur.

*David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.*

46. Le Roi donna donc l'ordre à Banaïas fils de Joïada; qui étant allé l'exécuter, frappa Semeï, & le tua".

*Jussit itaque Rex Banaiae filio Joia-de: qui egressus, percussit eum, & mortuus est.*

¶. 46. L. Et il mourut,

---

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. &c. **L**e jour de la mort de David étant proche, il donna cet avis à Salomon son fils: *Me voici arrivé au terme où toute la terre doit arriver. Soyez ferme & homme de cœur. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé, &c.*

Il est important d'écouter un Prince si saint lors qu'il est prêt de mourir. Les avis qu'il donne à son fils, sont dignes d'un Roy qui avoit appris par une longue expérience que la pieté & la crainte du Seigneur étoient l'affermissement des trônes. Il luy représente le tems de sa mort comme un tems où il devoit faire paroître toute la fermeté de son courage : & il semble faire consister cette fermeté dans la pratique fidèle de la volonté de Dieu, & dans l'attache inviolable à ses saintes Loix.

Les gens possedez de l'esprit du monde & assujettis à ses maximes, ont peine à comprendre qu'un *homme de cœur*, tel que David souhaitoit que fût Salomon, doive regarder la crainte de Dieu & l'obéissance à ses ordres comme *la marque de sa fermeté*. Mais c'est qu'ils ne songent pas que la vraye grandeur consiste à être sou-

Toumis à Dieu , & que le moyen unique d'être élevé au-dessus des créatures , est de se tenir toujours abaisse sous le Créateur , selon ces paroles d'un saint Evêque : *Cui servire libertas est ; ne-* <sup>Paulinus</sup> *mini enim subiectus est , qui se soli Deo subjecit.* Un Epist. 21. sujet fidèle à son Prince & vraiment brave , est p. 199. toujours prêt à executer ses ordres au peril même de sa vie. Un Prince fidèle à Dieu qui l'a établi sur le trône , est prest de même à accomplir ses divines ordonnances aux dépens de tout. Il est ferme dans cette fidélité qu'il luy doit , comme il demande que ses sujets luy soient fidèles & fermes dans leur devoir. Et il regarde cette crainte du Seigneur , non pas seulement comme le commencement de la sagesse , mais comme le fondement inébranlable de ses Etats. C'est ce que David declare à son fils , lors qu'il le fait souvenir de la parole que Dicu lui avoit donnée.

¶. 4. *Que si ses enfans demeuroient fermes dans leur voye , & marchoient dans la vérité , de tout leur cœur , & de toute leur ame , il auroit une suite continuelle de successeurs qui seroient assis après luy sur le trône d'Israël.*

Il avoit sans doute un très-grand sujet de recommander à Salomon de demeurer ferme dans sa voye , c'est-à-dire , comme il l'explique , de marcher dans la vérité , de tout son cœur ; puisque ç'a été pour s'être écarté de cette voye de la vérité , que Salomon est depuis déchû du plus haut comble de gloire où pouvoit monter un Prince , dans le plus grand de tous les malheurs ; *in veritate non stetit* , comme le dit JESUS-CHRIST en parlant du demon même , dont tout le malheur a été <sup>Ioan. c. 8.</sup> v. 44. de n'être point demeuré ferme dans la vérité.

¶. 5. 6. &c. *Vous saivez de quelle maniere m'a traité Joab fils de Sarvia , & ce qu'il a fait à deux Generaux de l'armée d'Israël , &c. Vous ferez donc selon*

*selon votre sagesse ; & vous ne permettrez pas qu'il descende en paix dans le tombeau , &c. Ne laissez pas non plus le crime de Semeï impuni , &c.*

On est étonné d'abord de voir qu'un Prince aussi saint qu'étoit David , & aussi rempli de douceur , comme il en donna des preuves illustres en tant de grandes occasions , ait ordonné à sa mort qu'on punît ses ennemis ; c'est-à-dire , qu'en un temps où tous les autres ont accoutumé de pardonner , il ait pensé à se venger : que celuy qui a été la figure de JESUS-CHRIST en plusieurs choses , ait prononcé en mourant un arrêt de mort contre Joab & Semeï ; au-lieu que celuy qu'il figuroit pria son Pere de pardonner sa propre mort à ceux qui le crucifioient ; & qu'enfin un penitent à qui Dieu avoit pardonné de si grands crimes , ait pu traiter sans miséricorde ces deux criminels , lors qu'il étoit sur le point d'aller luy-même demander miséricorde à son Dieu & à son Juge. Mais ce sont ces mêmes vœus qui nous obligent de croire , qu'un Prince si doux , si touché du repentir de

*Psal. 50* les crimes , & si penetré de la grande miséricorde de Dieu envers luy , comme il la nomme luy-même , n'a pu en user de cette sorte à sa mort sans une raison très-considerable. Et pour en juger , nous n'avons qu'à envisager cette douceur même avec laquelle David avoit traité jusques alors ceux qu'il ordonoit enfin qu'on punît de mort .

Rien ne se peut ajouter à la clemence qu'il fit paroître envers Semeï le plus insolent & le plus injurieux de tous les hommes , lors qu'il luy aurroit été si facile de le punir selon qu'il le méritoit . L'on peut dire donc véritablement de ce saint Roy , qu'il fit éclater beaucoup davantage son humble générosité , en souffrant paisiblement cet ennemi tant qu'il vécut , que les autres lors qu'ils pardonnent seulement à la mort à ceux de qui ils ont été outragez . La charité toute pure & l'amour de

de la penitence étoient en David le principe de sa douceur , tandis qu'il vivoit ; au lieu que la crainte produit souvent dans les autres cette espece de miséricorde qu'ils font paroître en mourant. L'un pardonnoit lors qu'il étoit en état de satisfaire sa vengeance ; & les autres ne pardonnent que lorsque la mort les met hors d'état de se venger.

Que si l'on ne peut pas dire de Joab , qu'il fut facile à David de le punir comme Semeï , puis qu'il estoit redouté dans tout Israël pour sa cruauté & sa grande autorité dans les armées ; on doit néanmoins juger de la disposition de ce Prince à son égard , par celle où il fut à l'égard de Semeï. L'autorité même de Joab luy fut un sujet de s'humilier davantage devant Dieu. Il le regardoit sans doute comme cet ange de satan qui fut donné à saint Paul , & on peut dire qu'envisageant à tous momens dans l'insolence de ce General , & dans les outrages qu'il avoit reçus de luy , sa propre revolte contre le Seigneur , & l'injure qu'il luy avoit faite par ses crimes , il se tenoit très-heureux de pouvoir ainsi expier par la douceur de sa patience à l'égard d'un homme , une partie de ce qu'il devoit à Dieu.

Mais après avoir donné cette grande preuve de sa charité si patiente durant sa vie , il se sentit obligé dans le moment de sa mort , c'est-à-dire , lorsque l'on ne pouvoit plus le soupçonner du moindre ressentiment , de faire paroître son amour pour la justice. Il ne veut pas néanmoins punir luy-même les coupables. Il en laisse la punition à la sagesse de son fils ; & il se contente de témoigner en mourant , qu'il estoit très-éloigné d'avoir approuvé la perfidie de Joab envers son fils Absalon , & envers les deux Generaux qu'il avoit tuez , ni l'insolence de Semeï envers son Roy. Qu'il se soit à souhaiter que les disciples d'un Dieu qui a

par-

pardonné à ses ennemis, puissent au moins imiter quelque chose de cette grande douceur d'un Juste de l'ancienne Loy, & d'un Prince très-puissant ! Qu'il seroit à souhaiter qu'ils attendissent comme luy le tems de leur mort pour juger équitablement de ce qui regarde leurs ennemis ; & qu'ils exerçassent durant leur vie leur patience & leur charité à leur égard ! Ils reconnoîtroient alors combien ce Prince a dû aimer d'une maniere pure & parfaite la justice en ce qui le regardoit , puis qu'il a voulu attendre à juger ses ennemis, qu'il se soit vu prêt à estre luy-même jugé de Dieu.

*¶. 13. 14. &c. Adonias fils d'Haggith dit à Beth-sabée mere de Salomon : Vous savez que la couronne m'appartenoit , mais qu'elle a été transferée à mon frere par l'ordre de Dieu. Maintenant donc je vous prie de demander à Salomon pour moy Abisag de Sunam , afin que je l'épouse , &c.*

L'insolence d'Adonias ne pouvoit aller plus loin , que de demander en mariage après la mort de David , celle qui avoit vécu avec son pere de la maniere dont on l'a représenté auparavant . C'estoit blesser la pudeur & tout le respect qu'il devoit à un si grand Prince ; & il paroissoit visiblement , comme le remarque un ancien Pere ,

*Theodor.  
in 3. Reg.  
quest. 7.*

qu'il aspiroit de nouveau à usurper la couronne . Il est estonnant que Bethsabée n'ait point découvert ce piege , & se soit laissé surprendre à l'artifice de celui qui lui parloit , jusques à se charger sans peine de presenter sa requeste à Salomon : ce qui semble néanmoins prouver assez clairement ce que l'on a dit auparavant , qu'Abisag n'avoit point été épousée par David , puisque si elle eût été sa femme , Adonias n'auroit pas sans doute osé faire une demande si visiblement contraire à la Loy , & si criminelle , & que la Reine s'en seroit encore beaucoup moins chargée .

L'instruction que l'on peut tirer de l'exemple de

de cette mere qui pensa causer la perte de Salomon, si ce Prince n'avoit opposé la lumiere de sa sagesse à sa trop grande simplicité, c'est qu'on doit craindre souvent les pieges cachez du démon dans les paroles des personnes que la nature nous rend les plus chères, selon cet avis de saint Augustin; qu'Eve la mere commune de tous les hommes est à craindre aux hommes dans leur mere mesme & dans leur sœur: *Quid interest in matre vel in sorore, dum in utraque mater Eva timetur?* Le diable souvent en nous parlant par leur bouche nous dit comme Bethsabée à Salomon; qu'il ne nous demande qu'une très-petite chose, *Petitionem unam parvulam deprecor à te.* Et il semble qu'il y auroit de la dureté à leur refuser si peu de chose. *Ne nous rendez pas confuses en nous refusant, disent-elles,* comme cette Reine. Mais c'est qu'elles n'ont pas la lumiere de Salomon pour penetrer l'artifice d'Adonias. Que si l'on est obligé, à l'exemple de ce grand Roy, de témoigner tout le respect qu'on leur doit, on n'est pas moins obligé de leur découvrir alors le piege de l'ennemi, & de s'affermir soy-même plus que jamais dans son devoir contre ces sortes d'affoiblissements que pourroit produire en nous la chair & le sang. Aussi saint Ambroise considerant le peril qu'il y a à écouter les conseils de ces personnes dit, Que l'on ne peut sûrement croire à la chair; que si Eve se fût tué, le serpent eût été vaincu; qu'il auroit été " à souhaiter, ou qu'Adam eût été sourd, pour " ne point entendre la voix de sa femme, ou qu'Eve " n'eût point eu de voix pour parler à son mari, & " n'eût point prêté au serpent le ministere de sa lan- " gue pour empoisonner ce premier de tous les hom- " mes. *Non bene creditur carni; vicissimus si Eva* " *vacuisset. Atque utinam aut Adam surdus fuisset,* " *aut Eva obtutus fuisset; ille ne vocem saeuxoris audiret;* " *ista ne lubrica vocis ministerio serpentis in virum* " *Venena transfunderet.*

*Ambros.*  
tom. 2. p.  
733. in  
*Pf. 28.*

¶. 22.

¶. 22. &c. Salomon dit à sa mere : Pourquoy demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc aussi pour lui le royaume, &c. Je jure par le Seigneur, qu'Adonias par cette demande a parlé contre sa propre vie ; & il l'envoya tuer.

Theodor.  
ibid. ut  
supr.

Quelques-uns, dit un ancien Pere, blâment ce Prince & l'accusent de cruauté d'avoir fait mourir son frere. Mais il faut, ajoûte-t-il, considerer Salomon, non pas comme un simple particulier, mais comme un Roi qui estoit très-convaincu qu'Adonias aspiroit à s'emparer du royaume. Il luy avoit pardonné la premiere fois en l'avertissant de se tenir dans son devoir. Mais lors qu'Adonias passant les bornes de la modestie & de la pudeur, osa luy demander celle qui avoit tenu en quelque façon lieu de femme à David leur pere, il regarda cette demande comme une voye qu'il vouloit s'ouvrir pour remonter sur le trône ; & se sentant obligé comme Roy de procurer le repos à son Etat, il ordonna contre sa premiere volonté qu'on le fist mourir. C'estoit donc Adonias, & non Salomon, que l'on devoit regarder comme la cause de sa mort, selon que s'en declara Salomon même en disant, *Qu'Adonias avoit parlé contre sa propre vie ; c'est-à-dire, qu'il s'estoit luy-même condamné à la mort, en faisant connoître si visiblement sa volonté criminelle.*

On ne doit pas, comme dit encore le même Pere, chercher dans cette conduite de Salomon la perfection d'un Prophete ou d'un Apôtre, qui sont obligés de fouler aux pieds ce qui regarde l'intérêt de leur personne, & à qui tous les royaumes de la terre ne sont rien. Mais il pouvoit bien en cela même estre une terrible figure de J E S U S - C H R I S T, dont la juste severité, sans avoir égard aux prières de Bethsabée, qui selon un sens spirituel figuroit, comme on l'a fait voir, l'Eglise, paroîtra

punira d'une mort , non pas temporelle , mais éternelle , tous ceux qui comme Adonias auront surpris cette divine Bethsabée par leurs artifices , & auront voulu usurper le trône & la puissance du vray Salomon.

*V. 26.27. &c. Le Roi dit aussi à Abiathar grand prestre : Vous meritieriez la mort ; mais je ne vous feray pas mourir , parce que vous avez porté l'arche du Seigneur , & que vous avez accompagné mon pere dans tous ses travaux , &c. Il le chassa donc , &c.*

Il ne faut pas s'imaginer , selon la remarque *Eftius in* d'un sçavant Théologien , que Salomon ait établi ou qu'il ait pu établir par l'autorité royale un grand - prestre , mesme en le prenant des descendants d'Aaron. Car c'est ce qu'on ne voit point dans l'Ecriture , qu'aucun des Rois d'Israël , quelque méchans qu'ils ayent esté , ait osé jamais entreprendre. Mais ayant usé de la puissance de Dieu même qu'il avoit entre ses mains comme Roy pour punir Abiathar , & pour le chasser comme criminel de leze - Majesté , il donna lieu à Sadoc d'exercer seul la grande sacrifice qui luy appartenloit , mesme préférablement à Abiathar , comme étant de la race de Phinées. Ainsi , il est dit , que Salomon établit Sadoc en la place d'Abiathar , parce qu'Abiathar étant chassé de Jerusalem , & ne pouvant plus s'acquiter des fonctions du Sacerdoce hors le lieu destiné pour cet effet , Sadoc prit en quelque sorte sa place en exerçant seul une dignité qui luy estoit due par le droit de sa naissance , selon l'ordre de Dieu mesme. Ce qui n'a pas empêché que l'Ecriture n'ait encore joint dans 3. Reg. c. la suite Abiathar avec Sadoc , comme n'estant 4. v. 4. pas déchu de sa dignité , dont Salomon n'avoit pas au moins pretendu le depouiller , s'il la posse-doit légitimement.

C

Mais

*1. Reg. c. 2. v. 30. &c.* Mais on peut dire que ce Prince en chassant Abiathar fut seulement le ministre & l'executeur de l'ordre de Dieu. Car on a vu dans le premier livre des Rois ce qui est marqué aussi en ce lieu , que le grand déreglement des enfans d'Heli , & la negligence de leur pere à les reprendre & à les punir de leurs desordres , obligea Dieu de prononcer un arrest de malédiction contre sa famille , & de retracter en quelque maniere toutes les promesses qu'il luy avoit faites touchant la stabilité de son Sacerdoce. Ainsi cet Arrest fut executé au commencement du regne de Salomon en la personne d'Abiathar , qui estoit de la maison de ce grand-prestre. Et Dieu en accomplissant , selon qu'il est dit ici , *sa parole* , plus de six-vingt ans après l'avoir prononcée , fit voir que si les hommes peuvent abuser de sa patience & du tems qu'il leur accorde pour avoir recours à la penitence , ils ne doivent point se flatter , qu'ils éviteront les effets de sa justice.

Mais peut-estre qu'il vouloit encore figurer par ce changement du Sacerdoce qui passa de la maison d'Heli dans une autre sous le regne de Salomon , la destruction entiere de ce Sacerdoce de l'ancienne Loy , qu'on vit arriver mille ans après sous le regne du vray Salomon , lorsque le grand-prêtre & les autres prestres d'Israël ayant conspiré ensemble , comme Abiathar avec ceux de son parti , pour empêcher que ce véritable Roy des Juifs ne regnast sur eux ; *Nolumus hunc regnare super nos* ; Dieu les réprouva , & établit non seulement d'autres prêtres , mais un autre Sacerdoce en la personne de celuy-là mesme dont ils avoient rejetté le regne , lequel devint par sa mort le grand-prêtre de la Loy nouvelle , ou comme l'appelle saint Paul , *Le Pontife des biens futurs* , & le Grand-

*Luc. 49. 14. Joan. 39. 13. Hebr. c. 9. v. 11. q. 20. v. 21.*

Grand-Prestre établi sur la maison de Dieu , qui est entré , comme il le dit , dans le Sanctuaire , non avec le sang des boucs & des veaux , ainsi que ces autres Prestres , mais avec son propre sang , nous ayant acquis une redemption éternelle .

¶. 28. &c. Cette nouvelle étant venue à Joab , il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur , & prit la corne de l'Autel . Et Salomon envoya Banaïas , & luy dit , Allez , & le tuez . Banaïas vint donc à Joab , & luy dit ; Le Roy vous commande de sortir . Joab répondit qu'il n'escortiroit point . Alors Salomon dit à Banaïas ; Tuez-le , & l'ensepelissez , &c.

Comme Joab estoit un esprit remuant & prest à tout entreprendre , non seulement il avoit favorisé Adonias dans l'usurpation qu'il avoit faite <sup>Estius in  
hunc loc.</sup> & <sup>Me-</sup> de la couronne ; mais il fut mesme depuis l'auteur du dessein que prit ce Prince de demander Abisag à Salomon pour l'épouser . Cet aveuglement où il tomba fut comme la punition & le comble de tant d'autres crimes dont il se sentoit coupable . Et ce fut à Salomon un nouveau sujet de faire éclater la justice de Dieu sur luy . Il est remarquable qu'il n'a point d'égard à la sainteté de l'asyle où Joab s'estoit refugié , parce que Joab ayant répandu le sang innocent , comme l'Ecriture le dit en ce lieu , & violé le premier le droit le plus inviolable , lorsque sous pretexte d'amitié il tua Abner & Amasa en trahison , il s'estoit rendu indigne de tout asyle , selon la Loy de Dieu mesme , qui ordonnoit ; *Que si quelqu'un tuoit son prochain volontairement & en trahison , on l'arracheroit de l'autel mesme Exod. c. 21. v. 14.* afin de le faire mourir .

Cet autel sacré , qui ne put sauver la vie à Joab à cause de ses grands crimes , peut nous marquer que ce ne sera pas non plus l'autel de l'Eglise , quoique sans comparaison plus auguste ,

qui sauvera les pecheurs , lors qu'estant coupables d'un parricide volontaire dans la mort funeste qu'ils ont donnée à leurs ames , & de la mort mesme de JESUS - CHRIST , selon la doctrine de saint Paul , ils s'approchent , comme Joab , sans penitence , & ayant encore la trahison dans le cœur , des sacrez mysteres , qui sont pour les justes , ou au moins pour les penitens , & nou pour les scelerats ; *sancta sanctis*. Le lieu saint ne peut donc estre un asyle pour ceux qui ont le crime dans le cœur. Les hommes qui ne sondent pas comme Dieu le cœur & les reins , peuvent hésiter dans leurs pensées , comme Banaïas est en suspens & differe d'executer l'ordre qu'il avoit reçû contre Joab en le voyant proche de l'autel. Mais J E S U S - C H R I S T figure par Salomon veut que ce lieu même qu'ils choisissent en quelque sorte pour refuge , soit celuy de leur supplice , & que ce qui donne la vie aux bons comme l'Eglise le declare à tous les fideles , donne la mort aux méchants , *Mors est malis , vita bonis.*

Qu'ils écourent donc plûtost la voix du vray Salomon , qui leur fait dire de sortir & de s'éloigner de son autel , dont ils profanent la sainteté par une conscience chargée de crimes. L'humilité avec laquelle ils obeîroient à sa voix , leur donneroit lieu d'esperer plus de clemence dans un tems de misericorde comme est ce-  
luy - cy , que Joab n'en pouvoit attendre dans un temps de severité & de rigueur , tel qu'étoit

*August.* „ celuy de la loy . Qu'il y a encore , dit saint Augustin . 8. „ stin , de Judas , qui après avoir participé à l'autel . 677. „ tel indignement , & pour leur propre con-  
*in Ps.* „ 142. sub , damnation , sont possedez par le demon com-  
fin. „ me cet Apostre ? Ce n'est pas que ce qu'on „ leur donne soit mauvais , mais c'est qu'estant „ mauvais eux - mesmes , ils reçoivent un très- „ grand bien pour leur perte . Car ce bien , quel-  
que

que grand qu'il soit , ne peut estre un bien pour celuy qui le reçoit mal. *Quām multos Iudas diabolus implet indignè accipientes buccellam ad judicium suum ! Non malum est quod datur ; sed bonum malo in judicium datur. Benè esse non potest male accipienti quod bonum est.*

Quel sera donc le reraede pour ces personnes qui ont lieu de craindre de trouver la mort , où “ *Id. tom. 10. p. 205. hanc 50* ” ils voudroient recevoir la vie ? Qu'elles prononcent , dit saint Augustin , un jugement sa- lutaire contr'elles-mesmes ; qu'elles se regardent comme indignes de participer présente-“ ment au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST ; “ & que la crainte d'estre exclus du royaume “ des cieux par la dernière sentence du souve-“ rain Juge , les oblige de se soumettre à la discipline de l'Eglise qui les sépare pour un temps “ du Sacrement adorable du pain céleste. Car si “ plusieurs scelerats , ajoute-t-il , peuvent appro-“ cher impunément de l'autel visible qui est ex-“ posé dans nos Eglises , parce que Dieu veut “ faire admirer sa patience dans le temps présent , “ pour faire éclater d'avantage sa sévérité dans “ les siècles à venir , nul de ceux qui perséverent “ dans leurs crimes , n'aura le pouvoir de s'ap-“ procher de cet autre autel du temple céleste “ où JESUS nostre divin précurseur , le chef “ adorable de l'Eglise est entré avant nous tous , “ & où ses membres le doivent suivre. *Ad hoc enim altare quod nunc in Ecclesia est in terra possumus , multi etiam scelerati possunt accedere , quoniam Deus commendat in hoc tempore patientiam suam , ut in futuro exerat severitatem suam. Ad illud autem altare quod precursor pro nobis introivit JESUS , quod caput Ecclesie precessit , membris ceteris secuturis , nullus eorum accedere poterit.*

¶. 36. .... Le Roy dit à Sonneï ; Bâtissez-

vouz une maison dans Jérusalem , & n'en sortez point. Si vous en sortez jamais , gâchez que vous serez tué , au même jour ; & votre sang retombera sur votre tête. Au bout de trois ans Semeï s'en étant allé à Geth pour redemander ses esclaves qui s'estoient enfuis vers Acbis , Salomon donna ordre à Banias de le tuer.

La conduite de Salomon à l'égard de Semeï mérite d'être approfondie par une sérieuse réflexion. Cet homme , comme le remarque saint Ambroise . Ambroise , ayant été aveuglé par le démon , <sup>tome 2. p.</sup> qui l'avoit rendu fou & phrénetique , jusqu'à 734. <sup>in ps. 38. 2.</sup> luy faire proferer mille injures contre son Roy , <sup>Reg. c. 16.</sup> lors qu'il le voyoit dans l'affliction , & lors qu'il estoit facile à ce Prince de le faire tuer à l'heure même par quelqu'un des Officiers qui l'accompagnoient. Et il estoit en cela l'image des Juifs , qui blasphemoient JESUS-CHRIST au temps des opprobres de sa croix , lors qu'il eût pu , comme il le dit à saint Pierre , & depuis <sup>Matth. c. 26. v. 53.</sup> encore à Pilate , avoir des légions d'Anges & de <sup>c. 19.</sup> ministres célestes pour combattre ceux qui l'ou- <sup>18. v. 36.</sup> trageoient.

Mais il est encore la figure de tous ceux qui regardent avec mépris les abaissements du Sauveur , & qui sont selon saint Paul , les ennemis de sa croix & de ses souffrances. Lorsque David retourna à Jérusalem après avoir terminé la guerre que luy suscita son fils Absalon ; Semeï , qui vit sa perte assurée , vint des premiers au devant du Roy , se prosterna à ses pieds , luy témoigna qu'il reconnoissoit son crime , & le conjura de vouloir bien oublier les outrages qu'il lui avoit faits à sa sortie de Jérusalem lors qu'il fuyoit devant Absalon. David , que Dieu nous a proposé comme un modèle d'une parfaite douceur , ne suivit point le conseil de ses Officiers qui le vouloient obliger de faire mourir <sup>cet</sup>

**EXPLICATION DU CHAP. II.** 55  
cer insolent qui avoit osé outrager l'Oint du Seigneur. Et quoy qu'il connût sans doute que cette humiliation de Semeï estoit plus dans l'exterieur que dans le cœur , il luy jura qu'il ne luy osteroit point la vie.

David figuroit par là la conduite que tient JESUSS-CHRIST à l'égard des fourbes & des hypocrites tant qu'ils vivent en ce monde. Leur hypocrisie & leur fausse penitence semble les mettre à couvert de la divine Justice. Dieu se conduit à leur égard comme s'il usoit, pour parler ainsi, d'une sainte dissimulation envers eux autant qu'ils agissent avec une dissimulation criminelle à son égard. Ils vivent en sûreté sous le boticlier de la confiance en sa patience , dont ils abusent à leur propre condamnation.

Mais après le regne du roy David , c'est-à-dire , après le regne de misericorde de JESUSS-CHRIST , qui a été principalement figurée par la conduite toute misericordieuse de ce Prince , on verra naître le regne du roy Salomon , qui sera un regne de justice , où ni la sainteté de l'asyle des autels ne pourra point protéger les imitateurs de la perfidie de Joab , ni la penitence hypocrite de Semeï ne les sauvera point non plus de la justice du Roy de gloire qui doit venger les outrages que l'on aura faits à David dans le temps de son humiliation ; c'est-à-dire , à JESUSS-CHRIST même couvert des opprobres & de la confusion de sa croix.

Que si l'on est étonné de ce que Salomon fit dépendre la vie de Semeï d'une aussi petite chose qu'estoit sa sortie de Jerusalem , qui pouvoit paroître d'elle-même indifférente , l'on doit au contraire admirer en cela même sa clémence. Car il est moins étonnant qu'il ait attaché

36 la vie de Semeï à une si legere circonference , que de ce qu'il ne voulut point la lui oster aussitost , ainsi qu'il le meritoit. C'estoit un fourbe , qui avoit insulté avec la derniere insolence au plus saint des Rois , & d'une maniere d'autant plus lâche & plus criminelle qu'il le voyoit dans une plus grande adversité. Il avoit sans doute merité la mort. Et on luy donne la ville de Jerusalem pour prison. Salomon même en luy defendant de sortir de Jerusalem , vouloit peut-estre oster toute occasion de cabale & de revolte à cet esprit seditieux. Semeï regarde cette punition comme une grace , & il consent de subir la peine de la mort , s'il sort de la ville. Il est donc vray que ce fut luy-même qui s'attira son malheur , lors qu'il sortit contre la défense du Roy , quoy que pour une cause qui paroist soit nécessaire , puis qu'il devoit regarder comme la seule chose nécessaire pour luy de ne point sortir , selon la pensée de Tertullien , qui dit des Chrestiens ; Qu'ils ne doivent s'excuser jamais sur aucune nécessité en pechant , eux qui ne peuvent reconnoistre qu'une scule nécessité dans la vie , qui est de ne point pecher.

Et Dieu sans doute vouloit nous tracer dans cette ancienne figure de la justice si severe de Salomon , une image de l'exacte severité avec laquelle il exige nostre obeissance. L'on s'estonne de ce que ce Prince menaça & punit de mort Semeï pour sa sortie de Jerusalem , luy qui méritoit la mort dès auparavant. Et l'on ne se souvient pas que Dieu menaça de mort Adam même dans l'état de son innocence , s'il osoit manger d'un fruit défendu. Ce n'est donc pas l'importance de la chose en elle-mesme qu'il faut regarder , mais l'autorité de celuy qui la commande. Et Adam desobeît à son Créateur d'une maniere aussi criminelle en mangeant ce fruit .

fruit contre sa défense, que beaucoup d'autres en violant des preceptes plus considérables.



## C H A P I T R E I II.

*Salomon épouse la fille de Pharaon. Il demande à Dieu la sagesse. Dieu lui donne non seulement la sagesse, mais aussi les richesses & la gloire. Jugement de Salomon rendu dans une dispute entre deux femmes qui se disoient toutes deux mères d'un enfant.*

1. *C Onfirmatum est  
igitur regnum  
in manu Salomonis, &  
affinitate conjunctus est  
Pharaoni regi Egyp-  
ti: accepit namque fi-  
liam ejus, & adduxit  
in civitatem David,  
donec completeret edifi-  
cans dominum suam, &  
domum Domini, &  
murus Jerusalem per  
circuitum.*

2. *Attamen populus  
immolabat in excelsis:  
non enim edificatum  
erat templum nomini  
Domini usque in diem  
illum.*

¶. 1. Ces premiers mots de ce chapitre sont la fin du second dans l'Hébreu. Ibid. Lettr. Ainsi le regne fut affirmé dans la main de Salomon.

1. *A Insí le regne de Sa- L'an de  
lomon fut affer- 2991. a-  
mi". Or Salomon s'allia vant J.C.  
avec Pharaon royd'Egypte; car il épousa sa fille 1013. de  
qu'il emmena dans la ville l'âge de  
de David jusqu'à ce qu'il Salomon  
fût achevé de bâtir sa mai- 20. deson  
son, la maison du Seigneur, & les murs qu'il regne 3.  
faisoit faire tout autour de  
Jérusalem.*

2. Le peuple néanmoins immoloit toujours dans les hauts lieux", parce que jusqu'alors on n'avoit point encore bâtie de temple à l'honneur du Seigneur".

¶. 2. Expl. Où il y avoit des Autels consacrés au vray Dieu.

Ibid. Lettr. nomini Domini.

3. Or Salomon aimé le Seigneur, & il se conduisit selon les preceptes de David son pere, excepté qu'il sacrifioit & qu'il brûloit de l'encens dans les hauts lieux.

4. Il s'en alla donc à Gabaon " pour y sacrifier, parce que c'étoit là le plus considerable " de tous les hauts lieux, & il offrit mille hosties en holocauste sur l'autel qui étoit à Gabaon.

5. Or le Seigneur apparut à Salomon en songe pendant la nuit, & il luy dit : Demandez-moy ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon luy répondit : Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David mon pere votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité & dans la justice, & que son cœur a été droit devant vos yeux. Vous luy avez conservé votre grande miséricorde, & vous luy avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paroît aujourd'hui.

¶. Voyez plus haut la note du chap. I. ¶. 50.  
Ibid. Lettr. le plus grand,

3. *Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, & accendebat thymiana.*

4. *Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi : illud quippe erat excelsum maximum : mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.*

5. *Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.*

6. *Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavist in conspectu tuo in veritate & justitia, & re-eto corde tecum : custodiisti ei misericordiam tuam grandem, & dedisti ei filium sedentem super tronum ejus, sicut est badiè.*

7. Et

7. *Et nunc Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo : ego autem sum puer parvulus, & ignorans egressum & introitum meum.*

8. *Et servus tuus in medio est populi, quem elegisti, populi infiniti, qui numerari & supputari non potest pra multitudine.*

9. *Dabis ergo ser vo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, & discernerere inter bonum & malum ; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum bunc multum ?*

10. *Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulasset bujuscemodi rem ;*

11. *& dixit Dominus Salomoni : Quia postulaisti verbum hoc,*

¶. 7. *Lettr. ignorans egressum & introitum meum, pro qui nescio quomodo me gerere debeam in administratione tanti regni :*

7. *Maintenant donc, ô Seigneur mon Dieu, vous m'avez fait regner, moy qui suis vostre serviteur, en la place de David mon pere ; mais je ne suis encore qu'un jeune enfant qui ne sait de quelle manière il se doit conduire.*

8. *Et votre serviteur est au milieu de votre peuple que vous avez choisi ; d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.*

9. *Je vous supplie donc de donner " à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple, & discerner entre le bien & le mal, ce qui pourra rendre la justice à votre peuple, à ce peuple qui est si nombreux ?*

10. *Le Seigneur agréa donc que Salomon luy eût fait cette demande ;*

11. *& il dit à Salomon : Parce que vous m'avez fait cette demande, &*

metaphorâ sumptâ vel à pastoribus, vel à ducibus belli.  
Vatab.

¶. 9. *Lettr. Dabis ergo Hebr. Des seruo tuo. Vatab.*

que vous n'avez point desiré que je vous donneille un grand nombre d'années, ou de grandes richesses, ou la vie " de vos ennemis , mais que vous m'avez demandé la sagesse pour discerner ce qui est juste ;

12. J'ay déjà fait ce que vous m'avez demandé , & je vous ay donné un cœur si plein de sagesse & d'intelligence , qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé , & qu'il n'y en aura point après vous , qui vous égaloit.

13. mais je vous ay même donné de plus ce que vous ne m'avez point demandé , scavoir les richesses & la gloire , de sorte qu'aucun Roy ne vous aura jamais égalé en ce point dans tous les siècles passez.

14. Que si vous marchez dans mes voyes , si vous gardez mes preceptes & mes ordonnances , comme votre pere les a gardées , je vous donneray encore une longue vie.

15. Salomons'étant reveillé fit reflexion au son-

¶. II. Lettr. les ames.

*& non petisti tibi dies multos , nec divitias , aut animas inimicorum tuorum , sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum iudicium ;*

12. *ecce feci tibi secundum sermones tuos , & dedi tibi cor sapiens & intelligens , in tantum us nullus ante testimoniis tui fuerit , nec post te surrecturus sit.*

13. *Sed & hec quae non postulasti , dedi tibi , divitias scilicet & gloriam , ut nemo fuerit similis tui in regibus cunctis retrò diebus.*

14. *Si autem ambulaveris in viis meis , & custodieris precepta mea , & mandata mea , sic ut ambulavit pater tuus , longos faciam dies tuos.*

15. *Igitur evigilavit Salomon , & in*

*cellexit*

*sollexit quod esset somnium. Cumque venis-  
set Jerusalem, stetit  
coram Arca fæderis  
Domini, & obtulit  
holocausta, & fecit  
victimas pacificas, &  
grande convivium uni-  
versis famulis suis.*

16. *Tunc venerunt  
duæ mulieres meretri-  
ces ad Règem, stete-  
runtque coram eo,*

17. *quarum una  
ait: Obsecro, mi Do-  
mine: ego & mulier  
hoc habitabamus in  
domo una, & pepe-  
ri apud eam in cubi-  
culo.*

18. *Tertia autem  
die postquam ego pepe-  
ri, peperit & hec: &  
erant funul, nullus-  
que alius nobiscum in  
domo, exceptis nobis  
duabus.*

19. *Mortuus est au-  
tem filius mulieris bu-  
jas nocte, dormiens  
quippè oppressit eum.*

ge qu'il avoit eu"; & é-  
tant venu à Jerusalem, il  
se presenta devant l'Arche  
de l'alliance du Seigneur,  
offrit des holocaustes &  
des victimes pacifiques,  
& fit à tous ses serviteurs  
un grand festin.

16. Alors deux femmes  
de mauvaise vie", vin-  
rent trouver le Roy & se  
presenterent devant lui,

17. dont l'une luy dit:  
Je vous prie, mon Sei-  
gneur, faites-moy justice.  
Nous demeurions cette  
femme & moy dans une  
même maison, & je suis  
accouchée dans la même  
chambre où elle étoit.

18. Elle est accouchée  
aussi trois jours après moi.  
Nous étions ensemble, &  
il n'y avoit dans cette  
maison qui que ce soit  
que nous deux.

19. Le fils de cette fem-  
me est mort pendant la  
nuit, parce qu'elle l'a é-  
touffé en dormant,

¶. 15. *Hébr. Cumque evi-  
glasses Salomon, & en  
suminium. Lettr. comprit  
que c'étoit un soage qu'il  
avoit eu.*

¶. 16. *Lettr. meretrices.  
Paraph. Chald. Cauponai-  
ris meretrices parere non  
solent, vel partum necant.  
Vatab.*

20. & se levant dans le silence d'une nuit profonde , elle a osté pendant que je dormois , moy qui suis vostre servante , mon fils que j'avois à mon côté ; & l'ayant pris auprès d'elle , elle a mis auprès de moy son fils qui estoit mort.

21. M'estant levée le matin pour donner à tenter à mon fils , il m'a paru qu'il estoit mort ; & le considerant avec plus d'attention au grand jour , j'ay reconnu que ce n'étoit point le mien que j'avois enfanté.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que vous dites n'est point vray ; mais c'est vostre fils qui est mort , & le mien est vivant . La premiere au contraire repliquoit ; Vous mentez , car c'est mon fils qui est vivant , & le vostre est mort , & elles disputoient ainsi devant le Roy .

23. Alors le Roy dit : Celle-ci dit , Mon fils est vivant & le vostre est mort ; & l'autre répond , Non , mais c'est vostre fils qui est mort , & le mien est vivant .

20. Et consurgens intempeſta noctis ſilento , tulit filium meum de latere meo ancille tua dormientis , & collocavit in ſinu ſuo : ſuum autem filium , qui erat mortuus , poſuit in ſinu meo .

21. Cumque ſur- rexiſſem manē ut da- re in lac filio meo , ap- paruit mortuus : quem diligentiū intuens cla- rā luce , deprehendi non eſſe meum quem ge- nueram .

22. Reſponditque al- tera mulier : Non eſt ita ut dicis , ſed filius tuus mortuus eſt , meus autem vivit . E con- trario illa dicabat : Mentiris ; filius qui pè meus vivit , & fi- lius tuus mortuus eſt . Atque in bunc mo- dum contendebant co- ram Rege .

23. Tunc Rex ait : Hec dicit , Filius meus vivit , & filius tuus mortuus eſt . Et iſta reſpondit , Non , ſed filius tuus mortuus eſt , meus autem vivit .

24. Dixit

24. *Dixit ergo Rex: Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram Rege,*

25. *Dividite; inquit, infantem vivum in duas partes, & date dimidiam partem uni, & dimidiam partem alteri.*

26. *Dixit autem mulier, cuius filius erat vivus, ad Regem: (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo) Obsecro, domine, date illi infantem vivum, & nolite interficere eum. Econtra-rio illa dicebat: Nec mibi, nec tibi fit, sed dividatur.*

27. *Respondit Rex, & ait: Date huic infantem vivum, & non occidatur: haec est enim mater ejus.*

28. *Audivit itaque omnis Israël iudicium quod judicasset Rex, & timuerunt Regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum iudicium.*

24. *Le Roy ajouta: Apportez-moy une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le Roy;*

25. *Il dit à ses Gardes: Coupez en deux cet enfant qui est vivant, & donnez-en la moitié à l'une, & la moitié à l'autre.*

26. Alors la femme dont le fils estoit vivant, dirau Roy (car ses entrailles furent émuës de tendresse pour son fils:) Seigneur donnez-luy je vous supplie l'enfant vivant, & ne le tuez point. L'autre disoit au contraire: Qu'il ne soit ni à moy ni à vous; mais qu'on le divise en deux..

27. Alors le Roy prononça cette sentence: Donnez à celle-cy l'enfant vivant, & qu'on ne le tuë point: car c'est elle qui est sa mere.

28. Tout Israël ayant donc scû la maniere dont le Roy avoit jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte & du respect pour luy, voyant que la sagesse de Dieu estoit en luy pour rendre justice.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*¶ i. Ainsi le regne de Salomon fut assuré.*

Ce que l'Écriture dit ici a rapport avec ce qui a été dit dans le chapitre précédent ; c'est-à-dire, qu'après que ce Prince eut fait mourir Adonias, Joab, & Semeï, & chassé Abiathar, qui avaient tous conspiré contre son père & contre lui-même, son règne fut assuré.

*Luc c. 9.* C'est ce qu'il semble que JESUS-CHRIST, dont il estoit la figure, a lui-même depuis exprimé, en parlant de ses propres ennemis sous la parabole d'un Roi que ceux de son païs haïsoient, & à qui ils firent faire cette déclaration, qu'ils ne vouloient point le reconnaître pour leur Roi. Ce Prince ayant pris possession de son royaume se fit amener ses ennemis, & les fit tuer en sa présence ; ce qui assura son règne. C'est-à-dire, que lorsque les méchants figurez par ceux que Salomon fit mourir, & par ceux que la parabole de l'Évangile nous représente avoir été tués en la présence de celui qu'ils n'avoient point reconnu pour Roi, auront été séparés du royaume de JESUS-CHRIST par cette grande & dernière séparation qui se fera à la fin du monde, le règne du vrai Salomon sera alors véritablement assuré & rempli de gloire, selon qu'il le fit entendre à ses Apôtres après la séparation & la sortie de Judas, lors qu'il leur dit :

*Joan. c. 13. v. 31.* C'est maintenant que le Fils de l'homme est glorifié, & que Dieu est glorifié en lui.

Mais nous pouvons dire que ce règne de JESUS-CHRIST fils de Salomon selon la chair, est en un sens déjà assuré & glorieux, depuis que les Juifs qui l'ont voulu dépouiller de sa royauté, comme Adonias, Joab, & Abiathar,

&amp;

**EXPLICATION DU CHAP. III. 65**  
& qui luy ont insulté dans sa croix & dans ses souffrances comme Scinei , ayant esté si severement punis de leurs crimes , il a commencé à regner dans toute la terre par l'établissement de la foy.

*Et il s'allia avec Pharaon roy d'Egypte , dont il épousa la fille qu'il emmena dans la ville de David , &c.*

Un sçavant Théologien ayant remarqué d'a. *Esius in-*  
bord que Dieu avoit défendu aux Israëlitcs d'é. *hunc loc.*  
pousser des femmes étrangères , fait cette demande : *et Me-*  
*noch.* *Si Salomon viola la loy en épousant la fille Deus. c.7.*  
du roy d'Egypte. Et il répond , qu'on ne doit pas se précipiter dans son jugement sur le sujet de ce mariage ; puisque l'Ecriture dit presqu'aussi-tost après ; *Que ce Prince aimait le Seigneur et se conduisit selon les préceptes de David son pere :* & qu'elle louë extrêmement les premières années de son regne ; ce qu'elle n'auroit pas fait , si dès le commencement il avoit commis un aussi grand crime qu'eust été celuy de se marier contre l'ordonnance de la loy. Ainsi il conclut qu'il est vray-semblable que Salomon ne pecha point dans ce mariage ; parce que lorsque la loy défendoit qu'on se mariast avec des femmes étrangères , elle l'entendoit principalement de celles qui demeuroient dans la terre promise. Il est vray qu'on pouvoit l'entendre aussi de toutes les autres ; mais avec cette exception , si ces femmes étrangères ne quittaient le culte de l'idolatrie , & n'embrassoient la religion du vray Dieu.

C'est ce qu'on voit par l'exemple de Moïse mesme , qui épousa Séphora Madianite ; de Booz , qui épousa Ruth Moabite , & de David , qui épousa Maacha fille du roy de Gessur. Car comme toutes ces femmes s'estoient converties à la religion des Juifs , il est aussi très-probable que Salomon ne voulut point épouser la fille du roy d'E-

d'Egypte , qu'il ne la vit resoluë à adorer le vray Dieu. Aussi l'Ecriture ne l'a point repris en aucune sorte de ce mariage ; au lieu qu'elle l'a très-severement blâmié , lorsque dans la suite il en épousa d'autres , qui n'avoient point renoncé à la religion de leur pere.

C'est sans doute le jugement le plus équitable qu'on peut porter de ce mariage de Salomon , qui nous figure d'une maniere excellente l'alliance toute divine que le Fils de Dieu a contractée avec son épouse qui est l'Eglise , tirée des Gentils comme du milieu de l'Egypte. Elle estoit fille de Pharaon ; c'est-à-dire , qu'elle reconnoissoit *Joan. c.8. v. 41. 44.* auparavant le demon pour pere. *Vos ex patre diabolo estis ; vos facitis opera patris vestri , & defideria patris vestri vultis facere :* Vous estes les enfans du diable ; vous faites les œuvres de vostre pere , & vous ne pensez qu'à accomplir ses defirs. C'est ce que le Fils de Dieu disoit aux Juifs mesmnes , & ce qu'il eust dit beaucoup davantage aux Gentils. Il a donc choisi cette épouse , & l'a retirée du milieu du paganisme. C'est luy *z. Cor. c.7. v. 14.* véritablement qui comme un époux fidèle a converti l'épouse infidèle , selon que parle saint Paul , lors qu'ayant trouvé cette épouse noircie de crimes & ensevelie dans les tenebres de l'Egypte , il l'a lavée par son sang , éclatée par la lumiere de sa vérité , & embrasée par l'ardeur de son amour.

*¶ 3. Il sacrifioit & il brûloit de l'encens dans les hauts lieux.*

L'Ecriture semble condamner le Roy Salomon , lors qu'elle dit , *qu'il se conduisoit selon les preceptes de David son pere , excepté qu'il sacrifioit , &c.* Cependant , selon la remarque d'un *Estius in hoc loc.* savant Theologien , on voit que Samuel , ce prophete si fidele à Dieu , & d'autres encore , ont sacrifié dans les hauts lieux. Et en effet il

ne

ne paroist point qu'il fut défendu absolument comme une chose criminelle de sacrifier à Dieu dans ces hauts-lieux , en un temps où l'Arche n'avoit point encore de lieu fixe où elle fût établie. C'est ce qui fait dire à un ancien Pere, <sup>Theodor.</sup> <sup>in 3. Reg.</sup> <sup>q. 12.</sup> qu'encore que l'ordonnance de la loy portast que l'on ne sacrificeroit qu'en un seul lieu , c'est-à-dire devant l'Arche , Dieu pardonnoit néanmoins à ceux qui luy sacrifioient en d'autres lieux ; & que la raison en est marquée dans l'Ecriture au mesme endroit , lors qu'elle ajoute ; *Que l'on n'avoit point encore bâti de temple au Seigneur.*

Aussi Saint Augustin parlant de ces mesmes <sup>August.</sup> sacrifices qu'offrit Salomon dans les hauts lieux , <sup>supr. iur. dic. quest.</sup> <sup>36.</sup> témoigne qu'ils ne furent point rejetez de Dieu , comme sans doute ils l'auroient été , s'il avoit péché en y sacrifiant. C'est ce qui doit nous faire juger , que lors qu'il est dit dans l'Ecriture ; *Que ce Prince se conduisit selon les preceptes de David son pere , excepté qu'il sacrifioit dans les hauts-lieux , elle veut nous faire entendre seulement qu'il ne fut point si exact que le royaume David dans cette observation légale , quoy que felon plusieurs Peres , Dieu ne le luy imputât point à péché pour la raison que l'on a marquée , qui estoit que le temple de Jerusalem n'ayant point encore été bâti , l'Arche n'estoit point par consequent fixe dans le lieu où il avoit témoigné par la bouche de Moïse qu'il vouloit <sup>Deut. 12. v. 5.</sup> luy-mesme se choisir une demeure.*

Mais comme , selon les saints Peres , Salomon estoit dans tous ces commencemens une figure excellente de J E S U S - C H R I S T , il semble qu'on pourroit dire , que cette mesme liberté qu'il se donnoit de sacrifier en differens lieux à la Majesté de Dieu , marquoit par avance ce qui devoit arriver sous le regne du vray Salo-

Salomon, & ce que le Fils de Dieu luy-mesme declara depuis à la femme de Samarie , en luy *Joan c.4.* disant ; *Que le temps venoit auquel on n'adoreroit plus le Pere ni sur la montagne de Samarie , ni dans la ville de Jerusalem : c'est à-dire , que l'adoration du Seigneur ne seroit plus attachée à un lieu particulier , comme elle l'estoit au tems de la Loy , où le peuple d'Istaël si porté à l'idolatrie avoit besoin de ce frein pour estre retenu dans le culte unique du vray Dieu ; mais que l'on adoreroit par tout le Pere eternel , parce qu'on l'adoreroit en esprit & en vérité.*

*V. 4. Il alla à Gabaon pour y sacrifier , parce que c'estoit le plus celebre des hauts-lieux. Il y offrit mille hosties en holocauste. Et le Seigneur s'étant apparu à luy en songe pendant la nuit , luy dit : Demandez-moy ce que vous voulez que je vous donne , &c.*

*Hieron. de loc. Hebr. Jo- sué c. 10. v. 2. 1. Pa- ral. c. 21. v. 19. August. de Genes. ad liter. l. 12. c. 15.* Gabaon estoit la capitale des Gabaonites , qui tomba dans le partage de la tribu de Beniamin. Et le tabernacle avec l'autel d'airain basti par Moysé estoit alors dans le lieu élevé de cette ville , quoy que l'Arche fût dans la ville de Jerusalem. Aussi il semble que Dieu voulut principalement se faire connoistre à Salomon en cet endroit , qu'il remplissoit par sa Majesté d'une maniere plus sensible. Quoy qu'il soit marqué expressément que Dieu s'apparut à Salomon *en songe* , il ne seroit pas aisné de comprendre , comment ce Prince put meriter d'estre loué d'une demande qu'il avoit faite en dormant , puisque toutes les actions d'un homme qui dort font censées des actions involontaires , si saint Augustin ne nous expliquoit en peu de mots , & ne nous développoit ce mystere. Il dit que la bonne disposition d'une ame qui travaille , lorsque le corps est éveillé , à étouffer ses passions & les mouvemens illicites de sa chair , là met

met en estat de meriter devant Dieu , lors même qu'il semble que la liberté de ses fonctions luy est ostée durant le sommeil. Et il ajoute que ce fut ainsi que Salomon en dormant prefera véritablement la sagesse à toutes choses , & la demanda à Dieu preferablement à tout le reste , qu'il méprisoit en comparaison de cette sagesse , dont il sentoit qu'il avoit un si grand besoin pour la conduite d'un si grand peuple. *Propter illam ergo affectionem anime bonam , que defederio meliore mundata multas vigilans interficit cupiditates , etiam in somnis quedam ejus merita clarent. Nam etiam dormiens Salomon sapientiam preposuit omnibus rebus , eamque neglectis ceteris est precatus à Domino.*

Ainsi , selou la pensée de saint Augustin , nous devons nous representer Salomon , comme ayant l'esprit & le cœur rempli de l'amour de cette sagesse lors qu'il s'endormit , comme étant plein de reconnaissance pour la grande misericorde dont il avoit plu à Dieu , selon qu'il le dit , d'user envers David son pere , & pour la grace qu'il luy avoit faite à luy-mesme en le faisant assoir sur son trône ; & comme se regardant véritablement tel qu'un enfant qui ne scauroit point la maniere dont il devoit se conduire , ni discerner entre le bien & le mal , pour pouvoir juger un peuple innombrable. Il estoit tout penetré de ces sentiments lors qu'il offrit mille hosties en holocauste. Et ce fût alors proprement qu'il pria Dieu & luy demanda ce cœur docile & cette sagesse , dont le desir pouvoit paroistre d'autant plus admirable dans ce jeune Prince qu'il estoit déjà reconnu pour sage , selon qu'il paroist par le témoignage si avantageux que luy en rendit le Roy son pere.

Lors donc qu'il se fut endormi dans une si sainte disposition , & que Dieu se fut apparu à luy en songe pour luy demander ce qu'il souhait-

*Cap. 2. v.  
6. 7.*

haittoit, il est vray de dire, que ce fut son cœur qui répondit à la demande de Dieu, & qui luy fit cette excellente priere dont nous venons de Aug. in ps. 37. p. 129. parler. Car c'est, dit saint Augustin, le desir de vostre cœur qui est proprement vostre priere. Si vostre desir est continuel, vostre priere est continuelle. Ce n'est pas , ajoute-t-il , sans sujet, que saint Paul veut qu'on prie sans cesse. Cependant nous ne pouvons pas avoir toujours les genoux en terre ; ni le corps continuellement abattu , ni les mains élevées sans cesse en haut. Il y a donc une autre priere interieure & continuelle qui est le desir. Quoy que vous fassiez , si vous desirez sans cesse, vous ne cesserez point de prier. Ce desir continuuel est une voix continuelle de vostre cœur. Vous vous tairez dans l'instant que vous cesserez d'aimer. Le refroidissement de la charité est le silence du cœur ; comme au contraire l'ardeur de la charité est le cri puissant d'un cœur embrasé d'amour. *Frigus charitatis, silentium cordis est : flagrantia charitatis, clamor cordis est. Si semper manet charitas, semper clamas. Si semper clamas, semper desideras.* Un vray serviteur de Dieu , dit encore le mesme Saint , paroist rare quelquefois. Mais lors mesme qu'il rit , son desir n'est-il pas toujours vivant dans son cœur ? Que s'il desire , il soupirera aussi. Il est vray que son soupir n'est pas toujours entendu du des hommes ; mais il l'est toujours de Dieu.

Salomon donc croioit à Dieu en dormant , par le desir qui estoit au fond de son cœur. Et ce desir ne regardoit ni les richesses , ni la longueur de la vie ; mais la sagesse pour discerner ce qui estoit juste. Aussi Dieu lui témoigna approuver si fort cette demande qu'il luy faisoit , qu'il luy promit mesme de le combler des autres biens qu'il ne luy demandoit pas.

¶. 12. J'ay déjà fait, luy dit-il, ce que vous m'avez demandé ; je vous ay donné un cœur si plein de sagesse & d'intelligence, que nul avant vous, ni nul après vous ne pourra vous estre semblable.

Ce que Dieu dit, qu'il avoit déjà fait ce que Salomon avoit demandé, peut nous marquer que cette demande mesme qu'il luy avoit faite étoit déjà un effet de la sagesse qu'il avoit reçue d'en-haut, selon cette declaration si celebre que fait saint Paul ; *Que nous ne sommes point capables de former de nous-mesmes aucune bonne pensée 2. Cor. c. 3. v. 5.* comme de nous-mesmes, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables.

Que si l'on demande en quoy consistoit principalement cette sagesse & cette intelligence qu'il posseda par-dessus tous les autres hommes qui avoient vécu, ou qui devoient vivre après luy ; ou comme d'autres l'expliquent, par-dessus tous les Rois d'Israël, il semble qu'on peut assurer, que ce n'estoit pas cette sagesse qui est propre seulement aux enfans de Dieu ; *cette sagesse dont Ps. 110. la crainte du Seigneur est selon David le commencement, Vid Ti- clement, & la charité parfaite, la consomma- rin. in tion.* Mais cette sagesse, selon la remarque des Interpretes, regardoit principalement tous les devoirs de la conduite civile & politique, & le jngement des choses cachées ; & elle enfermoit une connoissance très-profonde de tous les secrets de la nature, de toutes les sciences, & de tout ce qui peut rendre un homme vraiment consommé dans l'intelligence de toutes choses. Car pour ce qui est de cette autre intelligence, & de cette autre sagesse toute divine qui rend les hommes vraiment saints, & que David demandoit à Dieu avec tant d'ardeur, on ne peut point ne pas reconnoistre que non seulement Salomon n'en fut point rempli plus

*Ps. 118.*

plus que tous les autres qui l'ont precedé , & qui l'ont suivi , mais qu'il n'a pas dû estre mesme comparé en ce point ni au Roy son pere , ni à aucun des saints Patriarches , & beaucoup moins aux Apostres , qui mettant leur gloire dans la folie de la croix de JESUS-CHRIST , & declarant qu'ils ignoroient tout dans le monde hormis JESUS-CHRIST crucifié , parurent infiniment & plus sages & plus scavançans dans cette ignorance . & cette folie apparente , que Salomon ne le fut jamais.

*Hier.* *tom. 3.* Nul n'a ressemblé à Salomon , dit Saint Jean *p. 98o.* rôme , parce que tous , selon l'Apostre , ont *in E-* differens dons. L'un a le don de la sagesse , *pist. ad Eph. c.* l'autre a le don de la foy. L'un excelle dans *3. v. 5.* la science de tous les secrets ; l'autre a la similitudine d'une foy humble pour caractère. Tous n'ont pas pu éclaircir comme Salomon ce qui regardoit la nature de toutes les bestes , & des oiseaux , & de tous les simples depuis les hauts cedres du Liban , jusques à l'hyssope. Mais peut - être aussi que Salomon n'approfondit pas comme Moïse la difference & le mystère de toutes les espèces des victimes & des vases sacrés qui regardoient le culte de Dieu ; & le Seigneur ne luy parla pas sans doute face à face comme à cet ancien législateur.

*August.* *Saint Augustin parlant aussi de la sagesse si de civit. celebre de ce Prince , & si vantée de son tems , Dei l. 17.* & dans tous les tems qui l'ont suivi , témoigne assez quelle elle étoit , lors qu'il dit , qu'elle luy fut beaucoup moins avantageuse que les richesses & la gloire que Dieu y joignit , ne luy furent pernicieuses. Secunde res que sapientium animos fatigant , magis Salomoni obsuerunt , quam profuit ipsa sapientia , etiam nunc & deinceps memorabilis , & tunc longè lateque laudata. Saint Gregoire

goire néanmoins entend aussi par cette sagesse Gregor.  
de Salomon , la vraye sagesse. Mais il dit que Magn.  
l'Ecrit témoigne qu'il la reçut durant la nuit Moral. I.  
& en songe , comme pour marquer en quelque 2. c. 2. Id.  
sorte , qu'elle ne seroit que passagere , & qu'il c. 4.  
n'y persevereroit pas. *Hinc est quod Salomon , qui sapientiam non perseveratus accepit , in somnis banc & nocte accepisse describitur.* Mais il semble que l'on peut bien dire encore , qu'il reçut en quelque façon cette souveraine sagesse en figure , puis qu'il figuroit en sa personne cet homme prédestiné avant tous les tems , à qui la sagesse souveraine du Pere éternel devoit s'unir d'une maniere ineffable dans le mystere de l'Incarnation ; & que ç'a esté ainsi proprement à ce divin Salomon que Dieu a communiqué sa sagesse d'une maniere si excellente , que nul homme ni avant luy ni après luy ne pourra jamais luy estre semblable.

Saint Paulin considerant la sagesse de Salomon dans le choix qu'il fit de demander au Seigneur cette sagesse même préférablement à toutes choses , nous donne sur ce sujet une excellente instruction. Celuy , dit-il , qui est tout-  
*Paulinus Epist. 10. pag. 126. tom. I.*  
puissant pour donner à ceux qui se confient en luy beaucoup plus qu'ils ne demandent , donna alors à ce Prince , qui se contentoit de luy demander sa sagesse , toutes les richesses & toute la gloire qu'il ne luy demandoit pas : & il voulut , ajoute-t-il , les luy donner pour cette même raison qu'il ne les avoit point désirées. Il récompensa ce sage choix , qui luy faisoit preferer ce qu'il y avoit de plus grand à ce qu'il y avoit de plus petit , en ajoutant de luy-même ces petits biens qu'il negligeoit aux plus grands qu'il luy avoit demandez. Ainsi ce Roy merita de se voir comblé de toutes sortes de biens , pour avoir scû de-

D

sirer

sirer ceux qui estoient les plus desirables. Et  
 " il nous apprend à tous par son exemple à imiter  
 " sa sagesse en imitant le choix qu'il a fait. Car si  
 " nous sommes assez imprudens pour preferer aux  
 " grandes choses les plus petites , & les biens fra-  
 " giles de la terre aux biens éternels du Ciel , en  
 " punition de ce choix extravagant qu'inspire la  
 " cupidité , nous serons privez en même tems ,  
 " & du bien suprême que nous aurons méprisé ,  
 " & du bien si méprisable que nous aurons re-  
 " cherché ; estant condamnez très-justement , &  
 " à ne point recevoir ce que nous avons regardé  
 " comme le moins desirable , & à estre dépouill-  
 " lez de ce que nous avons injustement preferé  
 " à ce que nous aurions dû préférablement choi-  
 " sir. *Minora enim majoribus , & summis infima bo- na , id est , terrena cœlestibus anteponentes , in pœ- nam stultæ cupiditatis , omni carebimus , summo si- mul atque infimo bono ; & illa justè non accepturi que non desideravimus , & istis meritò defraudan- di , quorum amore noxio potiora neglexerimus.* C'est ce que le Fils de Dieu nous a exprimé en peu de paroles , lorsqu'il nous a dit : *Chechez avant toutes choses le royaume & la justice de Dieu : & les autres biens vous seront donnez comme par surcroît.*

*Matth. c.  
6. v. 33.*

*¶. 14. Que si vous gardez mes ordonnances , com- me vostre pere les a gardées , je vous donneray en- core une longue vie.*

Il paroist étrange que Dieu propose David comme un Prince qui avoit gardé ses ordonnances , luy que l'on scavoit avoir violé par un adultere & un homicide sa loy divine. Mais c'est ce qui peut servir d'une grande consolation pour les pecheurs , qui estant tombez comme David , se sont relevez comme luy par la penitence. Dieu juge de l'Homme non par les fautes où il peut tomber , mais par son humble retour vers luy. Et ainsi , quoy que les crimes où estoit tombé David , fussent

fussent très-grands, l'humilité de sa penitence para-  
rut encore plus grande à ses yeux, & luy couvroit  
en quelque façon toutes ses fautes, selon que Da-  
vid le dit luy-même ; *Qu'heureux sont ceux de qui* *Psal.* 31.  
*Dieu pardonne les iniquitez, & dont les pechez sont*  
*couverts.* Dieu donc avoit oublié les crimes de son  
serviteur David, pour ne se plus souvenir que de  
son humble fidélité. Et c'estoit avec raison qu'il  
la proposoit au Roy son fils, dont les bons com-  
mencemens, dit saint Augustin, furent suivis d'u- *August.*  
*ne fin si malheureuse.* *Hic bonis initiiis, males exi-* *de Civit.*  
*tus babuit.* *Dei.l. 17.* *cap. 20.*

¶. 16. *Alors deux femmes de mauvaise vie vien- .*  
*rent se presenter devant le Roy, &c.*

Il n'y a gueres d'histoire, comme l'on scéait, *Ambros.*  
qui soit plus celebre dans l'Ecriture, & même *Tom. 4. de*  
dans toute l'Antiquité, que ce Jugement que Sa- *Offic. l. c.*  
lomon a rendu au commencement de son regne. *Spir. san.*  
La pluspart des Petes en ont parlé & l'ont re- *l. cap. 7.*  
levé non seulement comme un modèle de sagesse, *Id. de Vir-*  
mais comme un mystère qui enferme de grandes *ginib. l.*  
instructions. La lettre est très-claire d'elle-mê- *3. pag.*  
me, & n'a pas besoin d'estre expliquée. On peut *479. Hier-*  
remarquer seulement avec saint Ambroise & les *Ep. 131.*  
Interprètes, que l'ordre que le Roy donna de *Tom. 1. p.*  
couper en deux cet enfant, que les deux femmes *Ang. 11. 14.*  
s'attribuoient également, comme leur fils, estoit *temp. ser.*  
seulement un ordre feint, puisqu'il eût été con *200. Tom.*  
tre la justice de faire mourir l'innocent pour dé- *10. pag.*  
couvrir le coupable. *Mandato ministris quod simu* *Bapt. l.*  
*larent triste ministerium, dividi jussit infantem.* Et *6. cap. 25.*  
le même Saint dit encore, que ce fut par un don *Id. Tom.*  
de l'Esprit de Dieu qu'il découvrit & la tromperie *6. de Her-*  
de la fausse mère, & la tendresse sincère de la *Gregor.*  
mère véritable, qui estoient d'abord cachées dans *Magn.*  
leurs coeurs. Car il n'y avoit, dit ce Pere, que *Moral. l.*  
l'épée toute spirituelle de l'Esprit saint qui put lib. *8. cap. 17.*  
faire ce discernement. Et cet Esprit d'intelligen- *11. 6.*  
ce,

„ce, qui est penetrant & à qui rien n'est caché,  
 „inspira à Salomon de faire apporter cette autre  
 „épée , afin qu'en feignant de vouloir couper en  
 „deux l'enfant que les deux mères se disputoient  
 „l'une à l'autre , il reconnoist la vraie mère par  
 „la tendresse qui la porteroit à vouloir sauver la  
 „vie à son fils , & à se priver plûtost elle-même  
 „de la consolation qu'elle auroit eûe de le posse-  
 „der comme sa mère. Cet homme véritablement  
 „spirituel chercha dans le cœur ce qu'il ne pou-  
 „voit connoître par la langue : il interrogea la  
 „tendresse de la pieté maternelle , pour faire pa-  
 „roître au jour la vérité. *Naturam in effectibus*  
*quesivit, que latebat in vocibus ; & pietatem in-*  
*terrogavit, ut proderet veritatem.* Ce fut donc  
 „l'effet , dit-il encore , d'une profonde sagesse de  
 „porter ainsi la lumière dans l'obscurité des con-  
 „sciences , de tirer la vérité des ténèbres , & de  
 „percer comme avec l'épée de l'esprit le fond des  
 „entrailles non seulement du corps , mais de l'âme  
 „même. *Sapientia fuit latentes distinguere consciens-*  
*tias, ex occultis eruere veritatem, & velut quoddam*  
*machera ita spiritus gladio penetrare, non solum*  
*uteri, sed etiam anima & mentis viscera.*

 Saint Jérôme , que l'on lçait bien s'estre attaché plus que tous les autres Peres au sens litteral de l'Ecriture , après avoir témoigné que l'histoïre de ce jugement celebre de Salomon est toute claire quant à l'intelligence de la lettre , ajoute , que comme saint Paul a déclaré que tout ce qui se passoit alors nous regardoit , ç'a esté le sentiment de quelques Anciens , qu'on devoit entendre de la Synagogue & de l'Eglise ce qui est dit de ces deux femmes , & rapporter tout au tems que le véritable Salomon , c'est - à - dire , que J E S U S - C H R I S T a commencé après sa mort & sa résurrection à regner tant sur Israël , que sur les Géntils. Il dit que la Synagogue & l'Eglise sont cer-  
taine-

ainement appellées dans les Ecritures adulteres & prostituées. Il rapporte diverses autoritez pour le prouver , & il en conclut que l'une & l'autre ayant été figurées par ces deux femmes qui se présentèrent à Salomon , il n'y en eut qu'une scavoit l'Eglise , qui merita par son jugement d'estre en possession du Fils. Nous ne disons pas , ajoute " ce Saint , que l'Eglise soit demeurée dans sa " prostitution : mais nous disons avec l'Apostre , " que là où il y avoit une abundance de peché , il y " *a eu ensuite une surabondance de grace.*

*Rom. c.  
5.v.20.*

On peut voir dans saint Jerôme toute l'explication allegorique de cet endroit , que nous avons crû devoir nous dispenser de rapporter en ce lieu , comme étant trop longue , & peut-être même moins proportionnée à l'intelligence commune de tous les fidèles. Saint Jerôme ne l'a pas lui-même proposée comme une chose aussi véritable & aussi exacte que la vérité historique. *Non oadem , dñi-ir , sunt regule in tropologie umbris ; que in bistorie veritate.* Et ainsi il nous suffit de l'avoir touchée comme en passant.

Ce que ce saint Pere a entendu de la Synagogue , d'autres Saints l'ont expliqué de l'heresie , particulièrement de l'heresie d'Arius à l'égard de l'Eglise Catholique. Je suis bien aise , mes " *August* freres , dit saint Augustin , de vous exposer , " *de tem-* si vous l'agréez , la maniere dont nos saints Pe- " *serm.* <sup>200. T.</sup> res ont expliqué cette histoire. Celle qui croit " *10. p.* que l'enfant fust conservé sans estre coupé , " *353.* estoit la figure de l'Eglise Catholique. Mais " cette autre également cruelle & impie qui croit " que l'on partageast l'enfant , marquoit en fi- " gure l'heresie Arienne. Car cette premiere " comme une mere très-pieuse , failloit entendre " avec force aux ennemis de la foy , qu'ils ne " devoient point diviser cette unité adorable , & " cette parfaite égalité du Fils de Dieu avec Dieu "

„son Pere. Postledez-le tout entier & sans par-  
 „tage avec nous, leur disoit-elle; car quand vous  
 „le possederez tout entier, nous ne laisserons pas  
 „de le posseder encore avec vous. Il est si grand  
 „& si infini, que lorsque tous le possedent tout  
 „entier tous ensemble, il est encore possede tout  
 „entier par chacun d'eux. Mais l'heresie au con-  
 „traire crooit d'une voix cruelle & impie; *Qu'il*  
 „soit divisé & partagé. Que veut dire, *Qu'il*  
 „soit divisé, sinon que le Fils ne soit point uni  
 „par une parfaite égalité avec le Pere? Rougi-  
 „sez donc, s'écrie ce Saint, ô cruelle impiété.  
 „Une mere prostituée ne peut souffrir que son fils  
 „soit divisé & coupé en deux, comme Salomon  
 „l'avoit ordonné, & vous osez diviser Dieu-mê-  
 „me vostre Seigneur. Elle, quoy que prostituée,  
 „est néanmoins pleine de pitié, paree qu'elle est  
 „mere. Mais pour vous, vous estes impitoyable,  
 „parez que vous n'estes pas mere.

Mais saint Gregoire le Grand, qui cherchoit

*Gregor.* principalement dans l'Ecriture ce qu'il jugeoit  
*Magn.* plus capable de servir à l'instruction des mœurs,  
*Moral.* trouve dans la dureté de cette fausse mere, & dans  
*lib. 21.* la tendresse de cette mere véritable un sens plus  
*cap. 8.* proportionné à la pieté & à l'édification générale  
 „des fidèles. Nous ne devons pas passer légè-  
 „rement, dit ee Saint, ee qui arriva, lorsque cette  
 „femme s'étant endormie étouffa l'enfant, qu'el-  
 „le nourrissoit de son lait estant éveillée. Cela  
 „nous marque que les Docteurs, qui veillant en  
 „quelque sorte dans l'Eglise par leur science, s'en-  
 „dorment par la négligence de leur vie, tuënt par  
 „cet assoupiissement où ils vivent, & étouffent par  
 „l'exemple de leur langueur ceux qu'ils paroisoient  
 „nourrir du lait divin de la parole de vie.

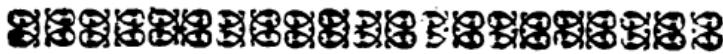
Ce saint Pape s'étend ensuite pour faire voir  
 qu'une envie cruelle inspire à ces faux Docteurs  
 comme à cette fausse mere, de s'attribuer superbe  
 meut-

ment le fruit du travail des autres ; & que cette jalouse diabolique fait une si forte impression dans l'esprit de quelques-uns , qu'ils aimeroient mieux en quelque façon voir perir devant leurs yeux les vrais enfans de l'Eglise que les autres ont enfantez à J e s u s - C H R I S T , que non pas de voir ces personnes jouir de la gloire qui est dûe si justement à leurs travaux , ou , pour mieux dire , à la grace de celuy qui s'est servi de leur ministere pour sauver les ames . *Falsa mater eum , quem non genuit , occidi non metuit ; quia arrogantes magistri & charitatis ignari , si plenissimum nomen laudis ex alienis discipulis consequi nequeunt , eorum vitam crudeliter insequuntur . Invidiae face succensi , nolunt aliis vivere , quos se conspicunt non posse possidere .*

Mais il témoigne au contraire , que comme la mere veritable demanda à Salomon qu'il sauvest la vie à son fils , quand il devroit estre possedé par une étrangere ; aussi les dignes Pasteurs veulent bien ceder à d'autres la gloire de la sainte éducation de leurs enfans , pourvû que ces mêmes enfans vivent toujours de la vie de pieté qu'ils leur ont procurée : & qu'ainsi de mesme que les entrailles de l'affection maternelle firent discerner la vraye mere d'avec celle qui ne l'étoit pas ; la charité est l'épreuve qui fait connoître le vray Pasteur , & qui le distingue de celui qui ne l'est qu'en apparence . C'est pourquoi , comme dit encore ce grand Pape , on verra au jour du suprême Jugement , s'accomplir la vérité de ce qui fut figuré alors par le jugement de Salomon . L'humilité avec laquelle ces vrais Pasteurs se seront genereusement dépouillez de toute la gloire qui pouvoit leur revenir de la vertu de leurs disciples , servira à les combler en ce grand jour , de tout le merite de leurs bonnes œuvres . Et ils possederont alors , pour le dire ainsi ,

tous entiers ceux dont la vie sainte deviendra en quelque sorte leur couronne. *Ipsi & integrōs & viventes filios recipiunt, quando in supremo examine ex eorum vita perfectæ retributionis gaudia consequuntur.*

*2. Cor. c. 1. v. 10.* C'est ce qu'il semble que saint Paul a eu en vûë , lorsque conjurant tous les fidèles de ne point souffrir parmi eux de divisions , il leur disoit : **J E S U S - C H R I S T** donc est-il divisé ? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous ? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul , vous qui dites ; Pour moy je suis à Paul ; & moy je suis à Apollon , & moy je suis à Cephas ? Car il vouloit leur faire connoître par là , que tous leurs disciples estoient les disciples d'un même Maistre qui est **J E S U S - C H R I S T** , pour lequel seul tous les autres devoient travailler , & les enfans d'une seule mère qui est l'Eglise , à laquelle & la Synagogue & les heresies , & la jalouſie des faux Pasteurs peuvent disputer dans le tems présent ceux qu'elle cherit comme ses enfans ; mais qui les possedera à la fin du monde toute seule , ne composant avec eux tous qu'un seul corps , qui est cette chaste Epouse , que tous les Pasteurs Apostoliques comme saint Paul doivent presenter toute pure à **J E S U S - C H R I S T** , comme à l'Epoux véritable.



## C H A P I T R E   I V.

*Les principaux officiers de Salomon. Etendue de sa domination. Paix de son royaume sous son regne. Nombre des paraboles ou des cantiques qu'il compoſa. Haute réputation de sa sagesſe.*

*1. O*R le roÿ Salomon regnoit sur tout Israël ,

*E*rat autem rex Salomon regnans super omnem Israël :

*2. &c.*

2. & bi principes  
quos habebat : Azariash filius Sadoc sacer-  
dotis :

3. Elioreph & A-  
bia filii Sisa scribae:  
Josaphat filius Abi-  
lud à commentariis :

4. Banaïas filius  
Joiada super exerci-  
tum : Sadoc autem,  
& Abiathar sacerdo-  
dotes.

5. Azarias filius  
Nathan, super eos qui  
assistebant Regi : Za-  
bud filius Nathan Sa-  
cerdos , auxilius Re-  
gis ,

6. & Abisar pre-  
positus domus : & A-  
doniram filius Abda  
super tributa.

7. Habebat autem  
Salomon duodecim pre-  
fectos super omnem Is-  
raël , qui præbebant  
annonam Regi & Do-  
mui ejus : per singu-  
los enim menses in an-

2. & ceux - cy estoient  
ses principaux Officiers ,  
Azarias fils " de Sadoc  
Prêtre.

3. Elioreph & Ahia  
fils de Siza estoient Secre-  
taires. Josaphat fils d'Ahil-  
ud estoit " Chancelier ;

4. Banaïas fils de Joïa-  
da estoit General d'armée ;  
Sadoc & Abiathar estoient  
Prêtres".

5. Azarias fils de Na-  
than avoit l'Intendance  
sur ceux qui estoient tou-  
jours auprès du Roy : Za-  
bud fils de Nathan Prêtre,  
estoit favori " du Roy .

6. Ahisar estoit Grand-  
maître de la maison , &  
Adoniram fils d'Abda é-  
toit Sur-intendant des tri-  
butts.

7. Salomon avoit es-  
tablish douze Officiers sur tout  
Israël qui avoient soin  
d'entretenir la étable du  
Roy , & de toute sa mai-  
son ; chacun fournifloit  
pendant un mois de l'an-

¶. 2. Expl. petit fils ; car  
il estoit fils d'Achimaas qui  
étoit fils de Sadoc. *Synops.*

¶. 3. Lettr. A commenta-  
riis. Expl. cuius officium  
erat Regi gerenda suggere-  
re. *Vae.*

¶. 4. Expl. Sadoc estoit  
Grand-Prêtre , & Abiathar  
rappelé d'exil , étoit parmi  
les Prêtres , selon que Dieu  
l'avoit prédit i. des Rois  
chap. 2. *Estias.*

¶. 5. Lettr. ami.

32 III. L I V R E D E S R O I S.  
née, tout ce qui estoit nécessaire à la maison du ministre.

Roy.

8. Voicy le nom de ces Officiers. Benhur avoit l'intendance sur la montagne d'Ephraïm.

9. Bendecar à Maccès, Salebin, Bethsâniès, Elon & Bethanan.

10. Benhesed à Aruboth : il avoit aussi Socho & toute la terre d'Epher.

11. Benabinadab, qui avoit l'Intendance de tout le pays de Nephator, avoit épousé Tapheth fille de Salomon".

12. Bana fils d'Ahilud éroit Gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout le pays de Bethsan, qui est proche de Sarhana au-dessous de Jezrahel depuis Bethsan jusqu'à Abelme-hula vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber éroit Intendant de Ramoth-Galaad, & il avoit les Bourgs de Jaïr "fils de Manassé

¶. 11. &c 15. Expl. C'est par anticipation que l'Ecriture dit cela, Salomon n'ayant point encore alors

no, singuli necessariae ministrabant.

8. Et hec nominæ eorum : Benhur , in monte Ephraim.

9. Bendecar , in Macces , & in Salebin , & in Bethsâniès , & in Elon , & in Bethanan .

10. Benhesed in Aruboth : ipsius erat Socbo & omnis terra Epher.

11. Benabinadab , cuius omnis Nephator , Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem :

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac & Mageddo , & universam-Bethsan , que est juxta Sarhana subtus Jezrahel , à Bethsan usque Abelme-hula è regione Jecmaan .

13. Bengaber in Ramoth Galaad : habebat Avotjaïr filii Manasse in Galaad ,

de fille qui put être mariée. Ménoch.

¶. 13. Vid. Num. 32. 4L & Deut. 3. 13. & 14.

ipse

*ipse praeerat in omni regione Argob, que est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, que babebant seras areas.*

qui sont en Galaad. Il commandoit dans tout le païs d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui estoient fort grandes & environnées de murailles qui avoient des portes "de bronze.

14. *Abinadab filius Addo praeerat in Manaïm.*

14. Ahinadab fils d'Addo estoit Intendant en Manaïm.

15. *Achimaas in Nephtbali : sed & ipse babebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.*

15. Achimaas en Nephthali, & il avoit aussi épousé Basemath fille de Salomon".

16. *Baana filius Husi, in Aser, & in Baloth.*

16. Baana fils d'Husi étoit Intendant dans tout le païs d'Azer & de Baloth.

17. *Josaphat filius Pbarue, in Issachar.*

17. Josaphat fils de Pharue en Issachar.

18. *Semeï filius Ela in Benjamin.*

18. Semeï fils d'Ela en Benjamin.

19. *Gaber filius Uri in terra Galaad, in terra Sehon regis Amorrhæi & Og regis Basan super omnia quaerant in illa terra.*

19. Gaber fils d'Uri en la province de Galaad, dans le païs de Sehon roy des Amorrhéens & d'Og roy de Basan, & sur tout ce qui étoit en cette terre.

20. *Juda & Israël innumerabiles, sicut arena maris in multitudine : comedentes, & bibentes, atque letantes.*

20. Le peuple de Juda & d'Israël estoit innombrable comme le sable de la mer ; & tous mangeoient & bûvoient dans une grande joye.

21. *Salomon autem Ibid. l. serrures.*

21. Salomon avoit sous

34 III. LIVRE DES ROIS.

sa domination tous les royaumes, depuis le fleuve d'Euphrate", jusqu'au païs des Philistins, & jusqu'à la frontiere d'Egypte. Ils luy offroient tous des presents & luy demeurent assujettis tous les jours de sa vie.

22. Les vivres pour la table de Salomon étoient chaque jour trente mesures" de fleur de farine, & soixante de farine ordinaire;

23. dix bœufs gras, vingt bœufs de pâtrages, cent moutons, outre la viande de venaison, les cerfs, les chevreuils, les bœufs sauvages & toutes sortes de volailles.

24. Car il dominoit sur tous les païs qui estoient au-deça du fleuve d'Euphrate, depuis Taphsa jusqu'à Gaza : & tous les Rois de ces Provinces luy estoient assujettis ; & il avoit la paix de toutes parts

¶. 21. Lettr. à flumine terræ. Expl. L'Euphrate bornoit le royaume de Salomon à l'Orient, & la terre des Philistins ou la mer le bornoit à l'Occident, & l'Egypte au Midy. Vat. ●

¶. 22. Lettr. Cori. Le Corus étoit une mesure des He-

*erat in ditione sua,  
babens omnia regna à  
flumine terræ Pbilis-  
thium usque ad terminum  
Ægypti, offeren-  
tium sibi munera, &  
servientium ei cunctis  
diebus vite ejus.*

22. Erat autem ei-  
bus Salomonis per dies  
singulos, triginta cori  
simile, & sexaginta  
cori farine,

23. decem boves pin-  
gues, & viginti bo-  
ves pascuales, excepta  
venatione cervorum,  
caprearum atque bu-  
balorum, & avium al-  
tilium.

24. Ipse enim obti-  
nebat omnem regio-  
nem que erat trans  
flumen, à Taphsa us-  
que ad Gazam, &  
cunctos Reges illarum  
regionum : & babe-  
bat pacem ex omni

breux qui pour les choses seches contenoit 800. livres de l'ancien poids romain, ou près de deux fersiers mesure de Paris : & pour les choses liquides elle conte-  
noit près de 280. pintes qui font un muid mesure de Paris.

par-

*parte in circuitu.*

avec tous ceux qui étoient  
autour de luy".

25. *Habitabatque  
Juda & Israël abs-  
que timore ullo , unus-  
quisque sub vite sua ,  
& sub sicu sua , à  
Dan usque Bersabée ,  
cunctis diebus Salomo-  
nis.*

26. *Et habebat Salo-  
mon quadraginta mil-  
lia presapia equorum  
currulum , & duo-  
decim millia eque-  
strium.*

27. *Nutriebantque  
eos supradicti Regis  
prefecti : sed & ne-  
cessaria mensa Regis  
Salomonis , cum in-  
genti cura prebebant  
in tempore suo.*

28. *Hordeum quo-  
que & paleas equo-  
rum & jumentorum  
deferebant in locum  
ubi erat Rex , juxta  
constitutum sibi.*

29. *Dedit quoque  
Deus sapientiam Sa-*

25. Dans Juda & Israël  
sont homme demeuroit sans  
aucune crainte chacun sous  
la vigne & sous son figuier,  
depuis Dan jusqu'à Bersa-  
bée", pendant tout le re-  
gne" de Salomon.

26. Et Salomon avoit  
quarante mille chevaux  
dans ses écuries" pour les  
chariots , & douze mille  
chevaux de selle.

27. Ces douze Officiers  
du Roy dont on a déjà  
parlé avoient la charge de  
les nourrir , & ils fourni-  
soient dans le tems avec  
un extrême soin tout ce  
qui estoit nécessaire pour  
la table du roy Salomon.

28. Ils faisoient aussi  
porter l'orge & la paille  
pour les chevaux & les au-  
tres bestes au lieu où étoit  
le Roy , selon l'ordre qu'ils  
avoient reçû.

29. Dieu donna de plus  
à Salomon une sagesse &

¶. 24. *Antr.* Avec tous  
ses voisins.

¶. 25. *C'est-à-dire , de-  
puis le Septentrion jusqu'au  
Midi. Ibid. Lettr. cunctis  
diebus.*

¶. 26. *Expl.* quarante  
mille chevaux dans les écu-  
ries : ou quarante mille se-  
parations dans les écuries  
pour autant de chevaux.  
*Synops. Paralipom. l. 2. c. 9.*

unc

une prudence prodigieuse, & une étendue de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le rivage de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon surpassoit la sagesse de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens.

31. Il estoit plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan Ezrahite, qu'Heman, Chalcol & Dorda enfans de Mahol, & sa réputation estoit répandue dans toutes les nations voisines.

32. Salomon compola aussi trois mille paraboles, & il fit cinq mille cantiques.

33. Il traita aussi de tous les arbres depuis le cèdre qui est sur le Liban jusqu'à l'hyssope qui sort de la muraille, & il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles & des poissons.

34. Il venoit des gêns de tous les païs pour entendre la sagesse de Salo-

ny. 29. Autr. une étendue d'esprit.

ny. 31. Autr. fils d'Ezra.

*Salomoni, & prudentiam multam nimis, & latitudinem cordis, quasi arenam, que est in littore maris.*

30. *Et precedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium & Aegyptiorum,*

31. *& erat sapientior cunctis hominibus: sapientior Ethan Ezrahita, & Heman, & Chalcol, & Dorda, filiis Mahol: & erat nominatus in universis gentibus per circuitum.*

32. *Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas: & fuerunt carmina ejus quinque & mille.*

33. *Et disputavit super lignis, à cedro que est in Libano, usque ad hyssopum que egreditur de pariete: & differuit de jumentis, & volucribus & reptilibus, & piscibus.*

34. *Et veniebant de cunctis populis ad audiendam sapientiam*

*Salomonis*

*Salomonis, & ab uni-  
versis regibus terrae, la terre envoyoient vers  
qui audiebant sapien- luy", pour être instruits  
tiam ejus. par sa sagesse.*

¶. 34. Lettr. pour entendre sa sagesse.

---

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1.2. &c. *L*e roy Salomon regnoit sur tout Israël, & ceux-cy estoient ses principaux Officiers.

On pourroit d'abord estre surpris de ce que le Saint-Esprit fait écrire dans le détail les noms de tous ces Officiers de Salomon , le nombre si prodigieux des chevaux qu'il avoit dans ses écuries , & la multitude des viandes qui se servoient sur la table. Il sembleroit aux hommes charnels , que Dieu voudroit leur donner par là une haute idée de la grandeur & de la magnificence des Rois de la terre ; & leur inspirer de l'estime pour tout cet éclat du siècle. Ce n'est pas là néanmoins ce que la foy qui est la lumiere des Chrestiens nous apprend. Et nous litrons l'Ecriture avec un esprit tout différent de celuy du Christianisme , si nous y envisagions autre chose que la grandeur infinie de Dieu , & le néant de la misere de l'homme ; si nous y cherchions quelqu'autre chose que l'humilité & la charité ; si nous prétendions y decouvrir quelqu'autre objet qui fut digne de l'amour de nostre cœur , que Dieu même infiniment relevé au-dessus de tous les hommes ; que J e s u s - C H R I S T profondément rabaisé dans sa sainte humanité ; & que l'Eglise rachetée de la justice du Pere eternel par l'ineffable misericorde du Fils anéanti dans son Incarnation , & dans sa mort , & sanctifiée par les doys du Saint-Esprit.

C'est-

C'est-là la doctrine de saint Augustin répandue dans tous ses Ecrits. Et nous ne pouvons manquer de nous établir fortement sur ce principe , qui nous servira , comme il a servi à ce grand Saint , pour entrer plus facilement dans l'intelligence véritable des Ecritures. Ainsi pour n'estre pas scandalisez de toute cette magnificence de Salomon décrite en un livre , que l'Eglise reconnoist avoir été dicté par le Saint-Esprit , il faut d'abord nous souvenir que le tems de l'ancienne Loy estoit le tems de ces somptuositez , & de toute cette pompe du siecle. C' estoit un tems où le peuple estant encore charnel , & servant Dieu par un culte qui estoit plus dans l'exterieur que selon l'esprit , il avoit besoin de tout cet éclat pour estre au moins arresté dans son devoir & dans sa Religion par ce qui estoit plus capable de frapper ses sens. C' estoit un tems où une grandeur & une felicité temporelle étoit proposée à ceux qui ne pouvoient point encore envisager par la foy les biens éternels. En un mot , c' estoit , comme dit si souvent saint Augustin , un tems de figures qui marquoient de grandes veritez.

Nous ne pouvons donc douter que ceux qui s'appliquent par une plus particulière meditation à l'étude des saints Livres , ne trouvent & dans ces noms differens des Officiers de Salomon , & dans toute cette somptuosité de sa maison & de sa table , des veritez très-évidantes qui regardent le royaume de J E S U S - C H R I S T qui est le véritable Salomon ; qu'ils n'y decouvrent cette autre gloire toute spirituelle , cette abondance de delices ineffables , & ce torrent de plaisirs celestes qu'il reserve à ceux qui se seront rendu dignes d'estre admis non seulement dans sa maison , mais à sa table ; & de devenir les coheritiers de son royaume , dont celuy

celuy du roy Salomon , quelque magnifique & quelque éclatant qu'il fût , n'estoit qu'un crayon très-foible ; puisque J E S U S - C H R I S T declare qu'il n'estoit pas comparable à l'éclat même d'une fleur . *Confiderez* , disoit - il à ses Disciples , comment croissent les lis des champs : c.6.v.28. ils ne travaillent ni ne filent point : *de cependant je vous déclare* , que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux .

Il faut avouer que J E S U S - C H R I S T ne pouvoit guere nous inspirer un plus grand mépris de tout cet éclat de Salomon , qu'en nous assurant qu'il n'approchoit point de celuy d'une herbe , qui fleurit un peu de temps , & qui se seche aussi-tost après . C'est ce que le Roy son pere a exprimé de la même sorte en plusieurs endroits , lors qu'il compare les puissances du monde - dans l'éclat de leur fortune , à une herbe qui fleurit & qui devient sèche .

Lors donc que Dieu nous propose ici toute Ps.36. cette magnificence & cette grandeur temporel- v.2. le de Salomon , c'est premierement pour nous Ps.91. exciter à éléver les yeux de nostre ame vers la gloire & vers les biens veritables , dont ceux- v.8. là n'étoient qu'une figure passagere . C'est en second lieu pour nous convaincre de la vanité & de l'extrême fragilité de ce que les hommes ambitieux estiment & adorent dans le siecle ; puisque toute cette puissance , tous ces tresors , & toute cette multitude de chevaux qu'avoit Salomon , n'ont servi après luy avoir donné un éclat passager de quelque tems , qu'à le pervertir & à le corrompre . C'est la maniere sans doute dont Dieu veut que nous envisagions ce qui est marqué dans ce chapitre & dans la suite touchant la magnificence de Salomon .

Qnc si nous considerons l'état opposé où le  
roy

roy David son pere fut presque toujours tant qu'il vécut , nous reconnoistrions sans doute la verité de ce qu'il a dit luy-mesme , que l'abaissement dans la maison du Seigneur estoit préférable à toute élévation dans le siecle. En effet David dans ses grandes extrémitez où il a été réduit , est plus digne de nostre admiration , que Salomon au milieu de toutes ses richesses. Quand on voit ce Prince persécuté par Saül demander tantost du pain à un grand-prêtre , tantost quelques vivres à Nabal ; s'enfuir tantost en un lieu , tantost en un autre ; & se voir à tous momens en danger de mort , sans qu'il perdit néanmoins courage dans un estat si penible , ni qu'il eût la moindre pensée de se défaire de son cruel persecuteur , pour s'assurer tout d'un coup & la vie & la couronne que Dieu luy avoit donnée , on ne peut point ne pas estimer infinitement davantage la pauvreté & les souffrances si glorieuses de David , que le regne si paisible , les tressors immenses , & la gloire si éclatante de Salomon. L'un a un nombre prodigieux de chevaux dans ses écuries ; & l'autre en tuant son fils Absalom sort à pied de Jérusalem comme un simple particulier. Mais qu'il est plus sûr d'être ainsi humilié & affligé avec David , que d'être élevé en gloire avec Salomon ! *Bonum mibi quia humiliasti me , ut discam justificationes tuas* ; Il m'a été très-utile pour apprendre vos précep-

*Ps. 118. tes de tomber dans l'affliction. Ideò dilexi manda- ta tua super aurum & topazion ; c'est pourquoi ils me sont plus chers que tous les tressors de la terre. C'est le langage de ce Prince humilié qui nous apprend par son propre exemple à préférer d'être affligé avec lui , plutost que d'être élevé & glorifié en ce monde avec Salomon.*

*V. 24. Il dominoit sur tous les pays qui estoient au-deçà de l'Euphrate , &c.*

On

On peut voir sur le vingt-quatrième verset de l'onzième chapitre du Deuteronomie les sentimens des saints Peres touchant l'étendue de la domination de Salomon , que Moïse avoit prédite à son peuple de la part de Dieu. Nous nous contenterons ici d'y renvoyer les lecteurs.

¶. 26. *Il avoit dans ses écuries quarante mille chevaux pour les chariots, & douze mille chevaux de selle.*

Le texte porte , *quarante mille écuries pour des chevaux de chariots, &c.* Sur quoy les sentimens des Interpretes font partagez pour expliquer littéralement cet endroit. Les uns disent , que cette expression de *quarante mille écuries pour des chevaux* , est une maniere de parler Hebraïque , qui ne veut dire autre chose que *quarante mille chevaux dans des écuries*. - D'autres disent que le mot Hebreu ne signifie pas ici proprement *des écuries* , mais des lieux séparez dans les écuries pour chaque cheval. Quoy qu'il en soit , il est visible qu'on doit entendre cet endroit du Livre des Rois , par celuy des Paralipomenes , & les ex. 2. *Parat.* pliquez l'un par l'autre de cette sorte ; c'est-à-dire , <sup>c. 1. 14-</sup> que ce Prince avoit dans ses écuries quarante mille chevaux destinez , comme le disent les Interpretes , tant pour les chariots de guerre , que pour ceux de sa maison , qui étoient au nombre de quatorze cens , & pour tous les autres ouvrages qui regardoient son service ; & douze mille chevaux de selle qui servoient particulierement à monter tous les Officiers de sa Cour qui accompagoient sa personne , lors qu'il marchoit.

On peut voir dans l'explication du dix-septième chapitre du Deuteronomie ce qu'on y a dit sur ce grand nombre de chevaux que Dieu avoit défendu formellement aux rois d'Israël. Et l'on sera convaincu que Salomon violoit déjà en ce point la loy de Dieu.

¶. 29.

¶. 29. &c. Dieu donna à Salomon une sagesse & une étendue de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le bord de la mer. Sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens. Il estoit plus sage que tous les hommes ; plus sage qu'Ethan Esrabite.

Les Interprètes ont admiré cette expression dont Dieu s'est servi pour déclarer quelle estoit la vaste & prodigieuse étendue de l'esprit de Salomon , lors qu'il a dit qu'elle estoit *comme celle du sable qui est sur le bord de la mer* ; c'est-à-dire, comme ils l'expliquent , qu'elle estoit vaste comme ces espaces presque infinis qu'occupe le sable du rivage de la mer ; qu'elle estoit aussi unie & aussi claire à cause de cette admirable facilité qu'il avoit à comprendre toutes choses ; & enfin qu'elle égalloit le nombre infini de ces grains de sable , par la multitude innombrable de ses connaissances. L'Ecriture ajoute , que sa sagesse sur-

*Dlogen.* payçoit celle de tous les Orientaux & de tous les *Laert.* Egyptiens. Ces premiers ont toujours passé pour *grafat. in* être les plus éclairez & les plus habiles.. C'estoient *vit. Phil.* ceux qu'on appelloit Mages dans l'Orient , qui travailloient à acquerir une parfaite connoissance de la nature , & que les peuples respectoient comme des oracles de sagesse , & de véritables philosophes. Les Egyptiens excelloient aussi dans toutes les sciences comme estoient celles de l'astrologie , de la géométrie , & les autres : & les Grecs , comme Platon , n'ont pas craint de reconnoistre qu'ils avoient puisé leur doctrine dans la leur.

*i. Paral.* Quant à ceux que l'Ecriture nomme ensuite *c. 15. 19.* en particulier , scâvoir Ethan , Heman , &c. c'é-*c. 25. 45.*toient des personnes très-célebres sous le regne *Estim in* de Salomon , qui avoient une profonde connoissance de toutes les choses qui regardoient le culte *hunc loc.* de Dieu , qui excelloient dans le chant , dans la poësie ,

poësie, & dans plusieurs autres sciences. Et le Pseaume 88. est intitulé, *la sagesse d'Ethan Esra-bïte*: ce qui fait connoître que cet homme estoit très-celebre pour sa sagesse.

Enfin , il paroist que le Saint-Esprit a voulu nous representer Salomon comme un Prince en qui toute la science , toute la sagesse & toute l'intelligence que possedoient , ou qu'avoient jamais possédé tous les hommes de la terre , se trouvoit comme rassemblé. Et nous pouvons bien nous le figurer en ce point comme cet Ange qui brilloit entre tous les Anges , ce Lucifer le plus éclairé de tous les Esprits. Mais si le Seigneur a voulu nous en tracer cette image dans les Ecritures , ç'a esté sans doute pour nous mieux convaincre par ces deux exemples , du plus éclairé de tous les Anges , & du plus sage de tous les hommes , que ni les plus hautes connoissances de Lucifer , ni la sagesse la plus profonde de Salomon ne devoient point estre recherchées par ceux à qui la chute si redoutable de l'un & de l'autre doit plutôt apprendre à souhaiter avec saint Paul de se tenir dans les bornes d'une science & d'une sagesse moderée.

En effet , lors même que cet Apostre exhortoit les premiers fideles à désirer les dons les plus excellens , il leur découvre aussi-tost une voie beaucoup élevée au-dessus de tous ces dons , de peur que ces dons quoy qu'excellens en eux-mêmes , ne leur devinssent un sujet de chute comme à Lucifer & à Salomon. *Quand je parlerois , leur disoit-il , le langage de tous les hommes & des Anges mesmés , si je n'avois point la charité , je ne serois que comme un airain sonnant , & une cymbale retentissante. Et quand j'aurois le don de prophétie ; que je penetrerois tous les mystères ; & que j'aurois une parfaite connoissance de toutes choses ; & quand j'aurois même toute la foy possible , &*

*Rom. c.*

*12. v. 3.*

*1. Cor. c.*

*13. v. 1.*

*sap-*

*capable de transporter les montagnes ; si je n'avois point la charité , je ne serois rien.*

Voilà quelle estoit la vraye science & la véritable sagesse de saint Paul , qu'il a inspirée à tous les Chrétiens , & qu'il a luy-même préférée aux plus sublimes connoissances qu'il avoit reçues étant ravi en esprit jusqu'au troisième Ciel. C'est par cette règle que nous devons tous envisager ce que marque icy l'Ecriture de cette vaste & prodigieuse étendue de l'esprit de Salomon , qu'il nous est permis d'admirer comme un effet sur-naturel de la toute - puissance de Dieu , qui vouloit tracer en sa personne une foible image de la sagesse infinie de son Fils ; mais que nous ne devons point envier comme un grand bonheur , puis qu'elle devint à ce grand prince par le mauvais usage qu'il en fit , une occasion de chute , & que l'ame la plus simple & la plus humble deviendra en un instant dans l'autre monde sans comparaison plus éclairée , que n'a été Solomon , & le premier même de tous les Anges.

*¶. 32. 33. Salomon composa trois mille paraboles , & fit cinq mille cantiques , & traita de tous les arbres , depuis le cedre du Liban jusqu'à l'byssope , &c.*

Le mot de paraboles se prend ici pour des sentences courtes & remplies de sens , pour des énigmes & des proverbes. Un Interprète remarque qu'il est bien dit que Solomon les prononça , *locutus est* ; mais non qu'il les écrivit ; & qu'ainsi il semble que d'autres personnes les ayant entendues de sa bouche , les recueillirent & les miennent par écrit , selon qu'on le peut juger par un endroit même de l'Ecriture .

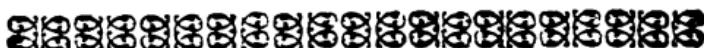
*Prov. c.  
25. 1.*

On pretend que tous ces livres , tant des paraboles de Solomon , que de ses cantiques , furent perdus dans les différentes captivitez du peuple de Dieu , à la réserve de ce qu'il a plu au Saint-

Saint-Esprit nous en faire conserver dans le livre qu'on appelle *les Proverbes de Salomon*, où il s'en trouve seulement six ou sept cens, qu'on croit estre celles qui étoient d'une plus grande utilité pour le règlement & la conduite des mœurs.

Il traita aussi avec une penetration extraordinaire de la nature & de toutes les vertus des simples, depuis les plus hauts cedres du Liban jusqu'à l'hyssope ; &, comme il est dit dans le livre de la Sagesse, *connoissant la nature des animaux, les instincts des bêtes, la violence des vents, les pensées des hommes, la variété des plantes, & les vertus des racines*, il n'y avoit rien dont il n'eût l'intelligence, & dont il ne pût parler à fond. Ce qui nous reste de ses sentences dans les livres de l'Ecriture, nous inspire de la vénération pour tout ce que nous n'avons plus, & la curiosité de l'esprit humain se porteroit principalement à désirer de connoistre tous ces secrets de la nature qu'il avoit développéz avec une si profonde lumière, & qu'on regarde comme pouvant estre si utiles à la conservation de la vie & de la santé des hommes. Mais comme il n'arrive rien, principalement dans des choses si importantes, sans un ordre exprès de Dieu ; lorsque nous voyons d'un côté, qu'il souffre que tant d'excellens ouvrages de Salomon soient perdus, & que de l'autre il a conservé avec tant de soin les Pseaumes de David son pere ; nous devons sans doute reconnoistre combien il a témoigné par là préférer les ouvrages de piété à tous les ouvrages de science ; & combien il veut que ses Ecritures servent plus à nous échauffer le cœur, comme font les Pseaumes, qu'à nous éclairer l'esprit, comme pourroient faire tant d'écrits de Salomon que nous n'avons plus. Ce qui apprend à tous ceux qui sont engagéz à écrire, ou à parler des choses de

de Dieu , à chercher aussi plustost ce qui peut nourrir la pieté , que ce qui peut satisfaire la curiosité de ceux qu'ils instruisent .



## CHAPITRE V.

*Hiram roy de Tyr fournit à Salomon des bois de cedre & de sapin pour la construction du temple qu'il vouloit bastir en l'honneur de Dieu. Nombre des ouvriers que Salomon employa pour ce bastiment.*

L'an du  
Monde  
2992.  
avant  
Jesus-  
Christ.  
1012.

1. **H**iram roy de Tyr envoya aussi ses serviteurs vers Salomon , ayant appris qu'il avoit été Sacré Roy en la place de son pere. Car Hiram avoit toujours été ami de David.

2. Or Salomon envoya vers Hiram , & luy fit dire ,

3. Vous scavez quel a été le désir de David mon pere ; & qu'il n'a pu bâtit une maison à la gloire du Seigneur " son Dieu , à cause des guerres qui le menaçoient de toutes parts , jusqu'à ce que le Seigneur ait mis tous ses ennemis sous ses pieds .

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a

N. 3. Lettr. au nom du Seigneur.

1. **M**isit quoque Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem : audivit enim quod ipsum unxiissent Regem pro patre ejus : quia amicus fuerat Hiram David omni tempore .

2. Misit autem Salomon ad Hiram , dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei , & quia non potueris edificare domum nominis Domini Dei sui propter bella imminentia per circuitum , donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus .

4. Nunc autem requietem dedit Dominus

Deus

*Deus mens mihi per circuitum : & non est satan, neque occursus malus.*

donné la paix avec tous les peuples qui m'envirrontent, & il n'y a plus d'ennemi qui s'oppose à moy, ni "qui inquiete mon peuple par ses courses.

5. *Quamobrem cogito edificare templum nomini Domini Dei mei , sicut locutus est Dominus David patri meo , dicens : Filius tuus , quem dabo pro te super solium tuum , ipse edificabit domum nomini meo.*

6. *Præcipe igitur ut præcidant mihi servi tui cedros de Libano , & servi mei sint cum servis tuis : mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris : scis enim quonodd non est in populo meo vir qui noverit ligna cædere sicut Sidonii.*

7. *Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis , letatus est valde , & ait : Benedictus Dominus Deus bodiè ,*

5. J'ay donc dessein maintenant de bastir un temple à la gloire du Seigneur mon Dieu , selon que le Seigneur l'a ordonné à David mon pere en luy disant : Vostre fils que je feray asseoir en vostre place sur vostre trône, sera celui qui bâtira une maison à la gloire de mon nom.

6. Ordonnez donc à vos serviteurs qu'ils coupent pour moy des cedres du Liban , & mes serviteurs seront " avec les vostres, & je donneray à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez : car vous sçavez qu'il n'y a personne parmi mon peuple qui sçache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Hiram donc ayant entendu ces paroles de Salomon en eut une grande joye , & il dit : Beni soit aujourd'huy le Seigneur",

¶. 4. Lettr. Non est occursus malus , id est , non est qui infestet incursionibus populum meum. Vat.

<p>¶. 6. Hebr. erunt. Lettr. sint.</p> <p>¶. 7. Lettr. Le Seigneur Dieu.</p>	<p>¶. 6. Hebr. erunt. Lettr. qui</p>
--	--

E

qui a donné à David un fils très-sage pour gouverner un si grand peuple.

8. Et il envoia dire à Salomon : J'ay entendu tout ce que vous m'avez fait dire ; j'executeray tout ce que vous desirez pour les bois de cedre & de sapin.

9. Mes serviteurs les porteront du Liban sur le bord de la mer , & je les feray mettre sur la mer dans des vaisseaux jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué où je les feray débarquer,& vous aurez soin de les faire prendre , & pour cela vous me ferez donner tout ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison.

10. Hiram donnoit donc à Salomon des bois de cedre & de sapin autant qu'il en desiroit.

11. Et Salomon donnoit à Hiram pour l'entretenement de sa maison vingt mille mesures " de froment, & vingt mesures " d'huile très-pure : qui sont les provisions que

¶. 11. Lettr. coros. Voyez ce que contenoit cette mesure soit pour les choses seches , soit pour les liquides , ch. precedent ¶. 22.

*qui dedit David filium  
sapienſiſſum ſuper po-  
pulum hunc plurimum.*

8. *Et misit Hiram  
ad Salomonem , dicens :*  
*Audivi quecumque  
mandasti mihi : ego fa-  
ciam omnem voluntate-  
tem tuam in lignis ce-  
drinis & abiegnis.*

9. *Servi mei depo-  
nen-ent ea de Libano ad  
mare : & ego compo-  
nam ea in ratibus in  
mari usque ad locum  
quem significaveris mi-  
bi , & applicabo ea ibi ,  
& tu tolles ea : pre-  
bebisque necessaria mi-  
bi , ut detur cibus do-  
mui mee.*

10. *Itaque Hiram  
dabat Salomoni ligna  
cedrina , & ligna abie-  
gna , juxta omnem ve-  
luntatem ejus.*

11. *Salomon autem  
prebebat Hiram coros  
tritici viginti millia , in  
cibum domui ejus , &  
viginti coros purissimi  
olei : hec tribuebat Sa-  
lomon Hiram per fin-*

*gulos*

*gulos annos.*

12. *Dedit quoque Dominus sapientiam Salomonis, sicut locutus est ei: & erat pax inter Hiram & Salomonem, & percusserunt ambo fædus.*

13. *Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, & erat indictio triginta millia virorum.*

14. *Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis: & Adoniram erat super bujuscemodi indictione.*

15. *Fueruntque Salomonis septuaginta milia eorum qui onera portabant, & octoginta millia latomorum in monte:*

16. *absque prepositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium & trecentorum, præcipiens populo & his qui*

*¶. 13. Lettr. erat indictio, id est, indixit ut darentur ei triginta millia, &c. Vat.*

Salomon envoyoit chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon selon qu'il luy avoit promis. Il y avoit paix entre Hiram & Salomon, & ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Le royaume Salomon choisit aussi des ouvriers dans tout Israël, & il ordonna que l'on prendroit pour cet ouvrage trente mille hommes".

14. Il les envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de sorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maisons, & Adoniram avoit l'intendance sur tous ces gens-là.

15. Salomon avoit soixante & dix mille manœuvres qui portoient les fardeaux, & quatre-vingts mille qui tailloient les pierres sur la montagne,

16. sans ceux qui avoient l'intendance sur chaque ouvrage, qui étoient au nombre de trois mille trois cens, & qui donnaient les ordres au

peu-

17. & le Roy leur com-  
munda aussi de prendre de  
grandes pierres, des pier-  
res d'un grand prix pour  
bâtir les fondemens du  
temple, & de les préparer  
pour cet effet;

18. & les maillons de Sa-  
lomon & ceux d'Hiram  
eurent soin de les tailler,  
& ceux de Giblos appre-  
stèrent le bois & les pierres  
pour bâtir la maison du  
Seigneur.

17. Praecepitque Rex,  
ut tollerent lapides  
grandes, lapides pre-  
tiosos, in fundamen-  
tu templi : & qua-  
drarent eos :

18. quos dolave-  
runt cementarii Salo-  
monis, & cementarii  
Hiram : porrò Giblii  
preparaverunt ligna  
& lapides ad edifican-  
dam domum.

¶. 18. Ceux de Giblos, ou Gébal, ou Gabala en Phé-  
nicie ; qui étoient d'excellens ouvriers. Plin. Vatab.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. 3. &c. **S**Alomon envoya vers Hiram roy  
de Tyr, & lui fit dire ; Vous  
savez quel a été le désir de David mon père, &  
qu'il n'a pu bastir une maison au Seigneur, à  
cause des guerres & des ennemis qui le mena-  
goient, &c.

Ce roy de Tyr estoit idolâtre, & néanmoins il est dit dans l'Ecriture qu'il avoit toujours été ami de David. Mais cette amitié consistoit en une alliance extérieure qu'il avoit avec ce Prince comme avec un voisin, sans approuver en aucune sorte sa religion. Et Dieu même l'avoit destiné pour contribuer particulièrement à la construction du temple, pour laquelle il envoya à David une grande quantité de cedres & d'autres

tres arbres qu'il avoit dans ses états. Car quoique ce Prince fût payen , il semble avoir eu de la veneration pour le Dieu des Israélites ; & il n'estoit pas sans doute du nombre de ceux qui haïssoient & qui souhaitoient de destruire une religion si opposée à la leur.

On peut s'étonner de ce qu'il avoit attendu jusqu'alors à envoyer des ambassadeurs à Salomon pour le feliciter sur son sacre , & luy faire offre de son service. Mais peut - estre qu'il les avoit envoyez dès - auparavant , & que l'Ecriture en parle icy seulement par occasion , lorsque Salomon luy envoya demander de nouveaux bois pour la construction de ce temple si magnifique qu'il se disposoit à bastir en l'honneur du Dieu d'Israël.

On pourroit bien demander encore pourquoi Salomon , à qui David avoit eu soin de préparer avant sa mort , ainsi qu'il le dit luy - mesme , un nombre prodigieux de bois de cedre , & tous les bois nécessaires pour bastir le temple , en demande de nouveaux au roy Hiram . Sur-  
i. Paral.  
c. 22. v. 4.  
quoys on peut dire qu'il eut de plus grands des- 14. feins que le Roy son pere , soit pour le temple , soit pour les palais qu'il vouloit bastir.

Enfin il paroist un peu surprenant de ce qu'il témoigne qu'il n'avoit point d'hommes parmi son peuple , qui scüssoient couper le bois comme les Sidoniens , quoy qu'il y eût tant d'habiles ouvriers dans ses états , comme on le verra dans toute la suite . Mais cette surprise cessera sans doute , si l'on considere qu'il s'agissoit seulement de couper les cedres & les autres arbres qui estoient en grande abondance dans le royaume d'Hiram . Car l'experience des gens du païs qui les compoient ordinairement , leur faisoit connoistre mieux qu'aux autres les regles que l'on devoit observer pour le tems & la maniere

de la coupe de ces bois si precieux & si incorruptibles.

*Eftius in  
hunc loc.* Un sçavant Theologien remarque très-judicieusement , que cette union des Tyriens qui estoient gentils , avec les Hebreux pour la construction du temple de Jerusalem , nous figuroit d'une maniere admirable deux grands mysteres. L'un , que le peuple gentil serviroit principalement à bastir l'Eglise de J E S U S - C H R I S T , dont ce temple de Salomon estoit la figure ; puis que la plûpart des Docteurs & des Pasteurs de l'Eglise qui sont venus depuis les Apostres , ont esté pris des gentils ; & que c'est aussi du paganisme que sont sortis presque tous les autres fideles , qui ont travaillé par leurs bonnes œuvres & par leur patience dans les persecutions , à se rendre dignes eux-mêmes , & à rendre par leur exemple plusieurs autres dignes de devenir aussi bien qu'eux des pierres vivantes propres à entrer dans l'edifice de ce temple tout spirituel de J E S U S - C H R I S T . L'autre mystere est , qu'on ne doit pas mépriser , mais faire servir à un usage de pieté ce qui se trouve d'utile & de louable dans les actions & dans les ouvrages des payens mêmes , selon que plusieurs grands Saints l'ont pratiqué pour l'avantage & la gloire de l'Eglise ; & entre les autres saint Cyprien , saint Jerôme , & saint Augustin , qui ont ainsi dépouillé les Egyptiens pour en faire l'ornement du tabernacle de Dieu.

Il n'est rien de plus commun dans saint Augustin & dans les autres sants Peres , que d'appliquer , comme fait ce Theologien de nos jours , tout ce qui regarde ce temple de Salomon , au temple de J E S U S - C H R I S T , & à son Eglise , dont le Sauveur est comme la pierre angulaire & la pierre principale & fondamentale , dont les Apostres sont les fondemens , & dont les autre

**EXPLICATION DU CHAP. V.** 103  
autres fidèles sont tous ensemble comme les pierres vivantes qui en composent l'édifice tout spirituel. C'est ce temple tout divin que le Saint-Esprit nous représente dans l'Apocalypse sous la figure de la Ville sainte & de la nouvel- Apoc. 2<sup>e</sup> 1 le Jérusalem fondée sur les douze Apôtres de 2<sup>e</sup>. l'Agneau, comme sur des pierres très-précieuses. Ephes. c.  
Et c'est encore ce même temple que saint Paul 4. v. 15.  
nous décrit sous la figure d'un corps mystique dont 16.  
**J E S U S - C H R I S T** est la tête, & dont toutes les parties, qui sont les fidèles, étant jointes & unies ensemble avec une très-juste proportion, reçoivent par tous les vaisseaux qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement qu'il leur communique par l'efface de son influence.

Ce ne sera donc ni les bois de cèdre, ni l'or & l'argent, ni les marbres & les porphyres que nous admirerons dans le temple de Salomon ; mais ce que ces choses nous figurent. Le temple de Dieu est une chose trop sainte, pour ériger son prix de l'or & des pierres. Et Dieu même ayant permis peu de siècles après, qu'il fut livré en la puissance des Assyriens avec toutes ses richesses, il nous a fait assez voir que ce n'estoit pas cet édifice matériel qu'il consideroit, mais seulement ce qu'il représente. Ainsi, avant que de rapporter ce qui regarde la construction de cet ancien temple, & pour n'estre pas du nombre des Juifs, qui ne le considéroient que des yeux du corps, il sera bon de donner ici l'idée que saint Augustin en a euë, & a témoigné souhaitter que l'on en eût, afin qu'elle serve de symb. à envisager la vérité à mesure que l'on verra la description de ce qui n'en étoit que la figure. *August.* *ad Catech.* *l. 1. c. 5.* *tom. 9.*

Ce saint dit, que Salomon qui étoit Roy & Prophète, reçut un ordre de bâtir un temple à la gloire du vray Dieu, & qu'il le bâtit avec du bois & avec des pierres, parce que Dieu vou-

vouloit se faire bastir par son serviteur une maison sur la terre , où il pût estre prié par les hommes , & qu'il habitât par des effets plus sensibles de sa presence ; mais que saint Etienne

*Act. c. 7. ayant dit aux Juifs , que ce Prince estoit celuy qui u. 47. 48. avoit basti un temple en l'honneur de Dieu , ajouta aussi-tost :*

*Que le Très-haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes : Que*

*Aug. in Psal. 137. tom. 8. p. l'Apostre nous a découvert quel estoit ce temple qui n'est point fait par le ministere des hommes , lors qu'il a dit aux Chrestiens ; Le*

*647. 1. Cor. 3. temple de Dieu est saint , & c'est vous-mesmes qui 1. estes ce temple. Que les Anges sont aussi eux-*

*mêmes ce temple de Dieu , & qu'ainsi l'Eglise d'en haut composée des Anges & de tous les*

*Esprits bienheureux , & l'Eglise d'icy-bas composée de tous les fideles forment ce temple si*

*saint , qui est digne de la majesté de Dieu. Que les hommes entrent dans la structure de ce temple auguste : Que les fideles serviteurs de J*

*esus-CHRIST en sont les pierres vivantes ; Psal. 44. Que toute sa force consiste dans son unité , qu'il*

*p. 169. Id. ne s'entrouvre ni ne se divise point ; & que c'est in Ps. 39. la charité qui unit si estroitement toutes ces*

*p. 139. 140. pierres spirituelles l'une avec l'autre , qu'encore qu'elles soient en si grand nombre , il ne s'en*

*forme qu'une seule de toutes ensemble. Que ce temple du Seigneur est establi par toute la terre , & qu'il en a affermi les fondemens sur les*

*saints Prophetes & sur les Apostres. Templum regis ipsa Ecclesia. Unde construitur Templum ? De*

*bominibus qui intrant in Templum. Lapides vivi qui sunt , nisi fideles Dei ? Templum regis in uni-*

*tate est , non ruinosum , non discissum , non divi-*

*sum. Junctura lapidum viventium charitas est : Tantum autem valet junctura charitatis , ut quam-*

*vis multi lapides vivi in structuram Templi Dei conveniant , unus lapis ex omnibus fiat. Templum*

*boc*

EXPLICATION DU CHAP. V. 105  
hoc Deus ubique collocavit. Fundamenta Prophe-  
tarum & Apostolorum ubique firmavit.

Le mesme Saint dit encore , que ce saint tem- Aug. in  
ple , selon la parole du Roy Prophete , est admi- Ps. 64.  
rable à cause de sa justice. Telles sont , ajout- "p. 270.  
te-t-il , les richesses de la maison du Seigneur. "  
Car remarquez qu'il ne dit pas ; Vostre saint "  
temple est admirable à cause de ses riches co- "  
lomnes , à cause de tous ses marbres , à cause "  
de tous ses lambris d'or , ( tel qu'estoit celuy "  
de Salomon : ) mais il dit qu'il est admirable à "  
cause de sa justice. Vous avez des yeux au de- "  
hors pour voir tous ces marbres & tout cet or , "  
dont l'éclat frappe vos sens. Mais vous avez "  
d'autres yeux qui sont ceux de l'ame , pour voir "  
cette autre beauté toute interieure de la justice. "  
Car la justice a une beauté qui n'est visible "  
qu'aux yeux du cœur , & qui luy paroît infi- "  
niment aimable. C'est elle que les hommes "  
ont tant aimée dans les Martyrs , lors mes- "  
mes que tous leurs meimbrs estoient déchirez "  
par les dents des bestes. Car lors qu'ils estoient "  
ainsi couverts de sang , lorsque leurs entrailles "  
estoient entrouvertes , ceux qui les voyoient des "  
yeux du corps en cet estat si horrible , n'avoient- "  
ils pas d'autres yeux pour voir en eux quel- "  
que chose d'agréable ? Que voyoient-ils donc "  
alors qu'ils püssoient aimer , & qu'y avoit-il dans "  
cette horreur apparente d'un corps tout cou- "  
vert de sang , & tout déchiré , qui pût leur "  
plaire , sinon la beauté interieure de la justice "  
qui estoit entiere au fond de leur cœur ? *Quid* "  
*ibi erat quod amaretur , nisi quia erat in illa fœ-* "  
*ditate dilaniatorum membrorum integra pulchri-* "  
*tudo justitiae ?*"

Tels sont , continuë ce Saint , les tresors tout "  
spirituels de la maison & du temple du Seigneur. "  
Et lors , mes freres , que vous entendez parler de "

„ ce temple , ne croyez pas qu'il soit autre que  
 „ vous-mesmes. Aimez la justice , & vous deve-  
 „nez le Temple de Dieu. Ce Temple est considé-  
 „ré , tantost comme un seul homme , & tantost  
 „comme plusieurs ; parce que le corps de J E S U S-  
 „C H R I S T qui est un , est composé de plusieurs.

*Aug.de Civit. 18. 48.* „ *Et plures sunt , & unus est ; quia ipse unus ex plus*  
*„ ribus constat.* Or ce temple , dit encore le même  
*Dei lib.,* Saint , qui appartient non à l'ancien , mais au  
 „nouveau Testament , surpassé en gloire sans  
 „comparaison ce premier qui fut seulement basti  
 „avec du bois , des pierres , de l'or & de l'argent ,  
 „& les plus riches materiaux : & il le surpassé au-  
 „tant , que les pierres vivantes & animées par la  
 „foy & la charité dont il est bâti , sont plus excellen-  
 „tes que ces autres inanimées & matérielles.

„ Mais sa gloire sera encore plus éclatante ,  
 „lors qu'on en fera la dedicace , c'est-à-dire ,  
 „lorsque l'on verra venir celuy qui est désiré de  
 „toutes les nations. Car à son premier avènement  
 „il n'estoit pas désiré de cette sorte par les peu-  
 „ples , puisque n'ayant pas encore crû en lui ,  
 „ils ne le connoissoient pas pour celuy qu'ils de-  
 „voient tous désirer. Ce sera alors que ce divin  
 „Architecte , qui a dit , *qu'il y a beaucoup d'ap-*  
*„pelez , mais peu d'élus ,* fera voir que son saint  
 „temple , qui doit subsister éternellement , est  
 „tout basti de pierres *choisies.* Car maintenant ,  
 „tant que les Eglises sont remplies de ceux qui  
 „doivent estre séparez comme la paille d'avec  
 „le bon grain , la gloire de cette sainte  
 „maison ne paroît pas aussi grande , qu'elle pa-  
 „roistra dans ce dernier temps , où tout ce qui  
 „la composera , y demeurera pour toujours. *Ipse*  
*„Architectus ; qui dixit : Multi sunt vocati , pauci*  
*„verò electi , de electis demonstratus est edificatam*  
*„domum , quæ nullam deinceps formidabit ruinam ,*  
*„quando quisquis ibi erit , semper erit.*

C'est

C'est l'idée que nous avons crû devoir donner d'abord du temple de JESUS-CHRIST , *August.*  
avant que de parler de celuy de Salomon , qui *in Psal.*  
ne fut basti , comme dit encore saint Augustin , *64. tom. 8. p. 267.*  
que comme une image & une figure de cet autre tout divin. *Templum illud fabricatum fuerat in imaginem futuri Corporis Domini.* Car si l'on n'estoit auparavant convaincu de cette grande vérité , on pourroit peut-être trouver estrange que le Saint-Esprit eût voulu nous reprenter avec tant de soin jusqu'aux moindres circonstances qui regardoient la structure de ce temple de Salomon ; comme si ces choses meritoient l'attention & mesme l'admiration des fidèles. Mais lors qu'on regarde avec les yeux de la foy , dans l'image & dans l'ombre qui est passée , la vérité même qu'elle figuroit , on ne s'arreste plus , dit saint Augustin , qu'à la lumiere.

*Tenemus lucem , umbra transfixit.* Aussi saint Ambroise dit de Salomon , qu'il auroit été heureux , si en consacrant un temple au Seigneur , où il devoit estre adoré par les peuples , il eût *Apolo-*  
*David poster.*  
*c. 3. tom. 1. p. 505.* eu soin de luy en bastir un autre au-dedans de soy , qu'il n'eût point profané ensuite. *Salomon templum Deo condidit : sed utinam corporis sui tem-*  
*plum ipse servasset.*

¶. 3. 4. Vous savez que mon pere n'a pas bâtit une maison au Seigneur nostre Dieu à cause des guerres qui le menaçoient de toutes parts. Mais maintenant que Dieu m'a donné la paix , & qu'il n'y a plus d'ennemi qui s'oppose à moy , j'ay dessein de bâtit un temple à la gloire du Seigneur mon Dieu.

Cela n'a besoin d'aucune explication quant *Estius in*  
à la lettre ; puis qu'il est visible que Dieu a voulu *1. Paral.*  
le seulement témoigner par là l'horreur qu'il *cap. 22.*  
avoit de l'effusion du sang humain ; comme l'Eglise l'a aussi fait voir depuis en interdisant ses

fonctions à ceux-mêmes qui ne participent à la mort d'un criminel que comme Juges. Mais si nous envisageons sur cela un autre sens plus élevé , nous pouvons dire qu'il y a deux différentes manières de travailler à bastir le temple tout spirituel , dont celuy de Salomon estoit la figure. L'une est celle qui regarde les Pasteurs , dont le ministere les oblige de travailler de tout leur pouvoir à construire la maison de Dieu & le temple du Saint-Esprit dans les ames. Et il semble que ce sont eux proprement que Dieu a eu en vuë en cet endroit. Lors donc qu'ils desirerent comme David de travailler à bastir ce temple , qu'ils prennent garde s'ils n'ont point encore engagé dans beaucoup de passions. Car lors qu'ils se sentent comme preslez par une multitude d'ennemis interieurs qui les attaquent eux-mêmes , ils ne sont guere en état de penser à travailler à l'édifice de Dieu dans les autres , étant assez occupez de ce qui regarde leur propre salut.. Et quoy qu'il soit impossible , tant que l'on est en ce monde , d'avoir *cette paix & ce repos* dont il est parlé ici , puisque les plus grands Saints , tel qu'estoit saint Paul , ne sont pas eux-mêmes exempts de tentations & d'ennemis à combattre : il faut néanmoins que le peché ne regne pas dans leurs cœurs , & que la grace de JESUS-CHRIST les ait rendu maîtres de leurs ennemis , pour n'en estre pas vaincus.

L'autre maniere de travailler à l'édifice de Dieu , est celle qui convient généralement à tous les fidèles , dont toute l'occupation doit estre d'imiter ces anciens Israélites , qui tenoient l'épée d'une main , & la truelle de l'autre ; c'est-à-dire que chacun d'eux est indispensable obligé de travailler à la construction du temple , du

**EXPLICATION DU CHAP. V. 109**  
du Saint-Esprit dans son ame par la charite, par l'humilité, & par toutes les autres vertus, en combattant tous ses ennemis qui s'y opposent. Les guerres qu'ils ont tous les jours à soutenir contre le demon, le monde & la chair, non seulement ne les doivent point empêcher de s'occuper à ce grand ouvrage de leur salut, mais elles leur sont mesmes en quelque façon necessaires pour les rendre plus parfaits, comme le Seigneur le declara à saint Paul mesme, en lui <sup>2. Cor. c.</sup> disant, que sa vertu se perfectionneroit dans sa <sup>12. 9.</sup> blesse. Et le plus grand de tous les perils qu'ils auroient à craindre, ce seroit d'estre dans cette paix si profonde, & dans cette exemption de tous ennemis où se trouva Salomon, qui fut ensuite la principale cause <sup>la perte.</sup>

*V. 9. Voue me ferez donner tout ce qui me sera nécessaire pour l'entretenement de ma table & de ma maison.*

Il semble que ce que demandoit le roy Hiram <sup>Meno-</sup> au roy Salomon, doit s'entendre seulement de chimi. ce qui regardoit la nourriture des ouvriers qui travailleroient à couper les bois, & non la dépense de la table de ce Prince. Car c'est ainsi que ce qui est dit en cet endroit moins clairement, est expliqué nettement dans les Paralipomenes. Et **J e s u s - C H R I S T** figuré par Salomon promet de mesme à tous ceux qui s'employeront à bastir son temple, qui est son Eglise composée de tous les fidèles, non du froment, ni de l'huile, ni du vin, qui sont des choses perissables, mais une manne cachée & une nourriture celeste. *Travaillez, leur dit-il luy-mesme, Joan. c. 6. pour avoir non la nourriture qui perit, mais la nour-* <sup>2. Paral.</sup> *riture qui demeure pour la vie éternelle, & que le* <sup>c. 2. v. 10.</sup> *Fils de l'homme vous donnera. Celuy qui travail-* <sup>Luc. c.</sup> *le, leur dit-il encore, merite sa recompense.*

*V. 13. &c. Salomon choisit aussi des ouvriers de tout*

tout Israël, au nombre de trente mille, qu'il envoioit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois; de sorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maisons. Il avoit soixante & dix mille manœuvres qui portoient, & quatre-vingts dix mille qui tailleroient les pierres sur la montagne, &c.

Ce nombre des ouvriers que Salomon employa pour bâti le temple de Jérusalem, paroît si prodigieux, que quelques-uns ayant peine d'ajouter foy à l'Ecriture, l'ont regardé comme incroyable, & ont jugé mesme qu'il pouvoit être assez inutile d'employer près de deux cens mille hommes pour bastis un temple qui ne paroist pas avoir été extraordinairement grand. Que si néanmoins l'on considere la grande puissance de ce Prince, en qui Dieu avoit résolu de faire éclater toute la magnificence de sa gloire; & si l'on pense au dessein qu'il avoit pris de faire bâti ce temple, sans que l'on y entendît un coup de marteau, ce qui l'obligeoit à faire préparer auparavant tous les materiaux, & tailler toutes les pierres, tous les cedres, & tous les sapins sur les montagnes en plusieurs lieux differens, on s'étonnera beaucoup moins de ce nombre extraordinaire d'ouvriers & d'intendans, qui paroisoient d'autant plus nécessaires, que l'on travailloit tout à la fois, & en tant de lieux à une si prodigieuse multitude d'ouvrages. Il est remarquable que de ce grand nombre de personnes qui travailloient pour le temple, il n'y en 2. *Paral.* avoit que trente mille d'Israélites. Tous les autres qui estoient au nombre de plus de cent cinquante mille estoient proselytes, c'est-à-dire, étrangers associez à la Religion du vray Dieu.

On ne peut douter, selon la règle que nous a donnée saint Paul, & selon mesme que saint Augustin l'a particulierement appliquée à ce qui regarde ce temple de Salomon, que toutes ces cir-

EXPLICATION DU CHAP. V. 111  
circonstances & du nombre & de la qualité des ouvriers qui y estoient employez , n'ayent esté autant de figures qui signifioient des veritez touchant l'établissement de l'Eglise. Ainsi cette prodigieuse multitude d'ouvriers marquoit l'affluence extraordinaire des peuples qui devoient contribuer tous ensemble soit par leurs travaux , soit par leurs souffrances , soit par tous les autres exercices ausquels la divine providente les a destinez pour bârir ce temple , cette Eglise unique où le Seigneur tout-puissant est adoré. Il y en a parmi eux qui sont occupez à porter comme les fardeaux ; d'autres à tailler des pierres ; d'autres à couper des bois ; & d'autres à divers ouvrages , selon la mesure du don que chacun d'eux a reçû. Et il y en a qui sont établis comme intendans au dessus des autres.

On laisse à la pieté des fideles d'en faire l'application ; ce sujet estant trop vaste pour le traiter en détail. On peut seulement ajouter icy , que ce grand nombre de proselytes qui travaillerent au temple estant comparé au petit nombre d'Israélites qui y furent employez , marquoit dés-lors la multitude des gentils qui devoit entrer dans l'Eglise , au prix de ce peu de Juifs qui ont été convertis. Ce fut par le choix de Salomon , comme il est marqué dans l'Ecriture , que ces *Ibid. v. 17. & 18.* proselytes furent employez à bârir le temple ; & mesme il en prit trois mille six cens pour avoir la vûë & l'intendance sur tous les autres. C'a été aussi , comme le dit tant de fois saint Paul , par la volonté & par le choix de la divine miséricorde du vray Salomon , que les gentils ont été preferez à Israël dans la formation de l'Eglise ; & c'est du milieu de ces gentils qu'il a suscité ce grand nombre de Pasteurs , qui après les saints Apostres ont eu l'intendance sur le troupeau de JESUS-CHRIST. C'est maintenant à chacun

chacun de tous ces differens ouvriers à s'acquitter avec zele de ce qui regarde son ministere , soit qu'il ne travaille , comme tous les simples fideles , qu'à édifier le temple de Dieu dans ion ame , soit qu'il veille encore comme intendant sur le travail de tous les autres.

Il est aussi remarquable , que pour travailler avec succez au temple du vray Salomon , il est nécessaire d'entrer de tems en tems dans le saint repos de la solitude , & de cette paix du cœur figurée par ce repos quel l'on donnoit aux ouvriers après qu'ils avoient travaillé durant un mois . Car c'est dans cette paix toute sainte , & dans ce silence de l'ame toute occupée de Dieu seul , qu'on prend de nouvelles forces pour travailler plus avantageusement à cet ouvrage important de la maison du Seigneur .

*v. 17. Le Roy commanda qu'on prît de grandes pierres , des pierres de grand prix pour bâtir le fondement , &c.*

*Menoe.  
Tirin.*

*Cap. 7.  
v. 10.*

*Apocalyp. 21. v. 9.  
14. 19.  
20.*

L'Ecriture n'entend pas par ces pierres de grand prix que l'on destinoit aux fondemens , ces pierres fines que l'on enchasse dans des anneaux ou dans les couronnes des Rois ; mais seulement les plus beaux marbres & porphyres , dont la grandeur prodigieuse en augmentoit beaucoup le prix . Et l'on en peut bien juger par celles dont il est parlé dans la suite , qui estoient grandes de huit & de dix coudées . La vérité de cette figure nous est marquée d'une maniere encore figurée & spirituelle dans l'Apocalypse , lorsque l'Ange montrant en esprit à saint Jean , l'Epouse de l'Agneau divin , la sainte Jerusalem qui descend du Ciel venant de Dieu , il luy fit voir , qu'elle avoit douze fondemens , où estoient les noms des douze Apostres de l'Agneau , & que tous ces fondemens estoient ornez de toutes sortes de pierres precieuses . C' estoient véritablement

ment des pierres très-precieuses aux yeux de Dieu , que ceux qui servirent de fondement à l'Eglise de JESUS-CHRIST , qui est la même que l'Epouse de l'Agneau. Elles estoient grandes par l'étendue prodigieuse de leur charité : & les vertus différentes dont elles estoient ornées , & qui estoient représentées par ces *saphirs* , ces *émeraudes* , ces *fardaines* , & ces *topases* dont il est parlé au même lieu dans l'Apocalypse , en reavoient tout-à-fait le prix devant Dieu.

Il est aussi rapporté que les ouvriers de Salomon & ceux d'Hiram roy de Tyr tailloient ces pierres , comme pour marquer que les Israélites & les Gentils contribueroient également à perfectionner & à tailler ces pierres vivantes & Apostoliques par leurs persecutions , & non seulement les principales , qui sont les Apostres , mais encore tous les Martyrs qui ont servi avec les Apôtres comme de fondement à l'Eglise par le sang qu'ils ont répandu pour JESUS-CHRIST , & qui est devenu , dit un Ancien , comme une semence de nouveaux Chrétiens ; *sanguis Martyrum, semen Christianorum.* *Tertul. Apolog.*

Mais l'Eglise nous apprend encore que les vrais fidèles sont tous du nombre de ces pierres taillées par la main de Dieu , à qui les différentes afflictions qu'ils souffrent avec une humble patience , sont comme autant de coups de marteau qu'il leur donne pour les polir , & les rendre dignes d'avoir place dans le corps de ce grand & admirable édifice qui doit subsister éternellement. *Tumsonibus, pressuris expoliti lapides per manus artificis disponuntur permansuri sacris edificiis.* Car c'est lui seul , dit saint Ambroise , qui le bâtit , quoy qu'il se serve du ministère de plusieurs. Et nous devons souhaiter qu'il taille en nous ce qu'il y a de superflu & de rude , afin que nous devenions des pierres polies & dignes de *Ambros. i. nuc. l. 2. c. 3. p. 39.*

de son saint temple. *Ad Ecclesiam edificandam  
mittuntur plures: sed Christus eam solus edificat.  
Cedantur igitur superflua lapidum nostrorum; aspe-  
ra levigentur.*



## CHAPITRE VI.

### Description du temple & de ses parties.

Vers le milieu de l'an du Monde 2992.

1. O n commença à bâ-  
tir une maison au Seigneur "quatre cens qua-  
tre-vingt ans après la sortie des enfans d'Israël hors de l'Egypte , la quatrième année du regne de Salomon sur Israël , au mois de Zio " qui est le second mois de l'année .

2. La maison que le roi Salomon bâtissoit à la gloire du Seigneur , avoit soixante coudées de long , vingt coudées de large , & trente coudées de haut .

3. Il y avoit un vestibule devant le temple de vingt coudées de long , autant que le temple avoit de largeur , & il avoit dix coudées de large , & ce vesti-

ble. 1. Ant. un temple à l'honneur du Seigneur .

Ibid. Expl. Avril.

2. La coudée commu-

1. Factum est ergo quadringentesimo & octogesimo anno egressionis filiorum Israël de terra Aegypti , in anno quarto , mense Zio , ( ipse est mensis secundus ) regni Salomonis super Israël , edificari coepit dominus Dominus .

2. Domus autem quam edificabat rex Salomon Domino , habebat sexaginta cubitos in longitudine , & viginti cubitos in latitudine , & triginta cubitos in altitudine .

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis , juxta mensuram latitudinis templi : & habebat decem cubitos la-

ne est un pied & demi. La coudée des Hébreux estoit un pied trois quarts.

titudi-

*situdinis ante faciem bule estoit devant la face  
sempli.*

4. *Fecitque in tem-  
plo fenestras obliquas.*

5. *Et edificavit su-  
per \* parietem templi  
tabulata per gyrum, in  
parietibus domis per  
circumtem templi &  
oraculi, & fecit latera  
in circuitu.*

6. *Tabulatum quod  
subter erat, quinque cu-  
bitos habebat latitudi-  
nis, & medium tabu-  
latum sex cubitorum  
latitudinis, & tertium  
tabulatum septem ba-  
bens cubitos latitudinis.  
Trabes autem posuit in  
domo per circumtem fo-  
rinsecus, ut non here-  
rent muris templi.*

7. *Domus autem  
quoniam edificaretur, de la-  
pidibus dolatis atque  
perfectis edificata est:  
& malleus, & securis,  
& omne ferramentum,  
non sunt auditæ in do-*

*bule estoit devant la face  
du temple.*

4. *Et il fit au temple des  
fenêtres obliques.*

5. " *Et il bâtit des éta-  
ges sur les murailles du  
temple autour de l'encein-  
te du temple & de l'ora-  
cle, & il fit des bas-côtes  
tout-à-l'entour.*

6. L'étage d'embas avoit  
cinq coudées de large, ce-  
lui du milieu avoit six cou-  
dées de large, & le troisié-  
me en avoit sept. Il mit  
des poutres autour de la  
maison par le dehors, afin  
que ces étages ne fussent  
point appuyez sur les murs  
du temple.

7. *Lors que la maison se  
bâtissoit, elle fut bâtie de  
pietres qui estoient déjà  
toutes taillées & achevées  
de polir; on n'entendit dans  
la maison ni marteau, ni  
coignée, ni le bruit d'au-*

\* 4. *Quelques-uns ex-  
pliquent obliquas larges au-  
dedans & étroites au dehors.  
Vatab. Les Interprétes don-  
nent divers sens à l'He-  
breu.*

\* 5. *Obscurus locus & qui  
vix intelligi potest sine de-*

*scriptione templi Ezechielis.*

\* Le mot hébreu qui si-  
gnifie *super*, se peut aussi  
traduire par *juxta*; & c'est  
ainsi que le traduisent ceux  
qui veulent que le Temple  
fust isolé, c'est-à-dire que  
nul édifice n'y touchât.

8. La porte du milieu des bas-côtez , estoit au côté droit de la maison du Seigneur ; & on montoit par un degré qui alloit en tournant , en la chambre du milieu ", & de celle du milieu en la troisième.

9. Il bâtit ainsi & acheva la maison du Seigneur , & il la couvrit de lambris de cedre.

10. Et il fit un plancher" au-dessus de tout l'édifice de cinq coudées de haut , & il couvrit cette maison de bois de cedre.

11. Alors le Seigneur parla à Salomon & lui dit :

12. J'ay vu cette maison que vous bâtissez : si vous marchez dans mes preceptes , si vous exécutez mes ordonnances , & si vous gardez tous mes commandemens sans vous en détourner d'un pas , je vérifieray en vostre personne la parole que j'ay dite à David vostre pere ;

¶. 8. Lettr. coenaculum , un lieu où on mange , une chambre haute.

Ibid. Autr. En la seconde chambre.

8. Ostium lateris medii in parte erat domus dexteræ : & per cocbleam ascendebant in medium coenaculum , & à medio in tertium.

9. Et edificavit dominum , & consummavit eam : texit quoque dominum laquearibus cedarinis.

10. Et edificavit tabulatum super omnem dominum quinque cubitis altitudinis , & operuit dominum lignis cedarinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem , dicens :

12. Domus tecum quam edificas , si ambulaveris in preceptis meis , & iudicia mea feceris , & custodieris omnia mandata mea , gradiens per ea : firmabo sermonem meum tibi quem locutus sum ad David patrem tuum .

¶. 10. Expl. c'est-à-dire un toit qui n'étoit pas en terrasse ou plate - forme , mais qui s'élevoit en pointe. Tétraum fastigiatum. Alii aliter.

13. Et

13. *Et habitabo in medio filiorum Israël, & non derelinquam populum meum Israël.*

14. *Igitur edificavit Salomon domum, & consummavit eam.*

15. *Et edificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis; à pavimento domus usque ad summitatem parietum, & usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus: & texit pavimentum domus tabulis ariegnis.*

16. *Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, à pavimento usque ad superiora: & fecit interiorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.*

17. *Porrò quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.*

18. *Et cedro omnis dominus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas & juncturas suas*

*¶. 15. Lestr. Et ædificavit, i. e. texit.*

*¶. 17. Expl. Le temple avoit soixante coudées de*

13. *J'habiteray au milieu des enfans d'Israël, & je n'abandonneray point mon peuple d'Israël.*

14. *Salomon bâtit donc la maison du Seigneur, & l'acheva.*

15. *Il lambrissa "le dedans des murailles du temple d'ais de cedre. Depuis le pavé du temple jusqu'au haut des murailles & jusqu'au plancher d'en haut, il le couvrit par le dedans de lambris de cedre; & il planchea tout le temple de bois de sapin.*

16. *Il fit aussi une séparation d'ais de cedre de vingt coudées au fond du temple qu'il éleva depuis le plancher jusqu'au haut, & il fit en cet espace le lieu interieur de l'Oracle qui est le Saint des Saints.*

17. *Le temple depuis l'entrée de l'Oracle avoit quarante coudées".*

18. *Et tout le temple estoit au dedans lambrissé de cedre, & les jointures du bois estoient faites avec*

*long, l'Oracle ou le Saint des saints en occupoit vingt, & le reste du temple en occupoit quarante.*

grand

grand art , & ornées de sculptures & de moulures. Tout estoit revêtu de lambbris de cedre , & il ne paroisoit point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'Oracle au milieu "du temple en la partie la plus interieure & la plus enfoncée , pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'Oracle " avoit vingt coudées de long , vingt coudées de large , & vingt coudées de haut , & il le couvrit & revêtit d'or très - pur ; il couvrit aussi l'autel " de bois de cedre.

21. Il couvrit encore d'un or très - pur la partie du temple qui étoit devant l'Oracle" , & il attacha les lames d'or avec des cloux d'or.

22. Et il n'y avoit rien dans le temple qui ne fust couvert d'or. Il couvrit

¶. 19. Expl. In medio domūs , i. e. in abditissima parte domūs.

¶. 20. Expl. Le lieu où estoit l'Oracle appellé aussi le Sanctuaire ou le Saint des Saints.

Ibid. Expl. L'autel sur lequel estoit l'arche.

*fabrefactas , & celaturas eminentes : omnia cedrinis tabulis vestiebantur : nec omnino lapis apparere poterat in pariete.*

19. *Oraculum autem in medio domūs , in interiori parte fecerat , ut poneret ibi arcam fœderis Domini.*

20. *Porro Oraculum babebat viginti cubitos longitudinis , & viginti cubitos latitudinis , & viginti cubitos altitudinis : & operuit illud atque vestivit auro purissimo , sed & altare vestivit cedro.*

21. *Domum quoque ante Oraculum operuit auro purissimo , & affixit laminas clavis aureis.*

22. *Nihilque erat in templo quod non auro tegeretur : sed & totum*

¶. 21. Lettr. la maison devant l'Oracle. Hebr. Il couvrit donc d'un or très - pur la maison au - dedans ; c'est - à - dire , cette partie de la maison ou du temple dont il vient de parler , sc̄avoir l'Oracle.

alte-

*altare Oraculi texit auro.* aussi d'or tout l'Autel "qui estoit devant l'Oracle.

23. *Et fecit in Ora-  
culo duos cherubim de  
lignis olivarum , de-  
cem cubitorum altitu-  
dinis.*

24. *Quinque cubi-  
torum ala cherub una ,  
& quinque cubitorum  
ala cherub altera : id  
est , decem cubitos ba-  
bentes , à summitate  
ala unius usque ad  
ala alterius summita-  
tem.*

25. *Decem quoque  
cubitorum erat cherub  
secundus : in mensura  
pari , & opus unum erat  
in duobus cherubim ;*

26. *id est altitudi-  
nem habebat unus che-  
rub decem cubitorum ,  
& similiter cherub se-  
cundus.*

27. *Posuitque che-  
rubim in medio templi  
interioris: extendebant  
autem alas suas cheru-  
bitim , & tangebat ala  
una parietem , & ala  
cherub secundi tange-  
bat parietem alterum :*

23. Il fit dans l'Oracle deux cherubins de bois d'olivier qui avoient dix coudées de haut.

24. L'une des ailes du cherubin avoit cinq coudées , & l'autre avoit aussi cinq coudées ; ainsi il y avoit dix coudées depuis l'extrémité d'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre.

25. Le second cherubin avoit aussi dix coudées avec les mêmes dimensions , & l'ouvrage de tous les deux estoit le même ;

26. c'est-à-dire , que le premier cherubin avoit dix coudées de haut , & le second avoit aussi la même hauteur . "

27. Il mit les cherubins au milieu " du temple intérieur " , & ils avoient leurs ailes étendues . L'une des ailes du premier cherubin touchoit l'une des murailles , & l'aile du second cherubin l'autre mu-

¶. 22. Lettr. l'autel de l'Oracle. Hebr. l'autel qui estoit devant l'Oracle , c'est-à-dire , devant la porte de l'Oracle : on l'explique de

<p>¶. 22. Lettr. l'autel de l'Oracle. Hebr. l'autel qui estoit devant l'Oracle , c'est-à-dire , devant la porte de l'Oracle : on l'explique de</p>	<p>¶. 27. Autr. au-dedans. Ibid. c'est-à-dire , du San- ctuaire.</p>
--	--

taille,

raille , & leurs seconde  
ailes se venoient joindre au  
milieu du temple.

28. Il couvrit aussi d'or  
les Cherubins.

29. Il orna toutes les  
murailles du temple tout  
à l'entour de moulures &  
de sculptures " où il fit  
des cherubins & des pal-  
mes en bas relief , & di-  
verses peintures qui sem-  
bloient se détacher de leur  
fond & sortir de la mu-  
raille.

30. Il couvrit aussi d'or  
le pavé du temple au-de-  
dans & au dehors". . . .

31. Il fit à l'entrée de  
l'Oracle de petites por-  
tes de bois d'olivier , & des  
poteaux " qui estoient à  
cinq pans.

32. Il fit ces deux por-  
tes de bois d'olivier ; & il  
y fit tailler des figures de  
cherubins & de palmes ,  
& des basfetailles avec  
beaucoup de relief , & il  
couvrit d'or tant les che-

ψ. 29. On a suivi l'Hebreu  
qui porte , Sculpit cælaturis  
sculpturarum , i. e. cælatu-  
ris & sculpturis. Vatab..

ψ. 30. Expl. Dans la par-  
tie interieure du temple , qui  
est nommée le Sanctuaire ;

*ale autem alteræ in  
media parte templi se  
invicem contingebant.*

28. *Texit quoque  
cherubim auro.*

29. *Et omnes pa-  
rietes templi per circui-  
tum sculpit variis cæ-  
laturis & torno : &  
fecit in eis cherubim ,  
& palmas , & pictu-  
ras varias , quasi pro-  
minentes de pariete , &  
egredientes.*

30. *Sed & pavimen-  
tum domus texit auro  
intrinsecus & extrin-  
secus.*

31. *Et in ingressu  
oraculi fecit ostiola de  
lignis olivarum , postes-  
que angulorum quin-  
que.*

32. *Et duo ostia de  
lignis olivarum : &  
sculpit in eis picturam  
cherubim , & palma-  
rum species , & ana-  
glypha valde prominen-  
tia : & texit ea auro :*

& dans l'autre qui estoit  
l'exteriere appellée le  
Saint. Vatabl.

ψ. 31. Autr. Des poteaux  
de la largeur de la cinquième  
partie du bois de la por-  
te. Vatabl.

*& ope-*

*& operuit tam cherubim quam palmas, & tout le reste. cetera auro.*

33. *Fecitque introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos:*

34. *& duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus: & utrumque ostium duplex erat, & se invicem tenens aperteriebatur.*

35. *Et sculpit cherubim, & palmas, & calatusas valde eminentes: operuitque omnia laminis aureis ope re quadro ad regulam.*

36. *Et edificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, & uno ordine lignorum cedri.*

37. *Anno quarto fundata est domus Domini in mensa Zio:*

¶. 33. *Astr.* Des poteaux de la largeur de la quatrième partie des portes. *Vat.*

¶. 34. *Lestr.* de lignis abiegnis.

¶. 36. *Expl.* Le parvis

rubins que les palmes & tout le reste.

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier qui estoient taillés à quatre faces";

34. & il y mit deux portes de bois de sapin", l'une d'un côté & l'autre de l'autre, chaque porte estoit brisée, & elle s'ouroit ayant ses deux parties unies ensemble.

35. Il fit tailler des cherubins, des palmes, & d'autres ornemens avec beaucoup de saillie, & il couvrit de lames d'or le tout bien dressé à la règle & à l'équerre.

36. Il bâtit aussi le parvis interieur" de trois assises de pierres polies avec un lambris de bois de cèdre.

37. Les fondemens de la maison du Seigneur furent posez la quatrième année \* au mois de Zio". de Salomon.

des Prêtres qui étoit le plus proche du temple, après lequel il y en avoit encore un autre qu'on appelloit le grand parvis où le peuple prioit. *Vat.*

¶. 37. *Expl.* Avril.

Le regne de Salomon. **38.** Et l'onzième année \* au mois de Bul<sup>1</sup>, qui est le huitième mois, elle fut entièrement achevée\*, & dans toutes ses parties & dans tout ce qui devoit servir au culte de Dieu; & Salomon fut sept ans à la bâtrir.

*38. & in anno un-*  
*decimo mensis Bul (ipse*  
*est mensis octavus)*  
*perfecta est domus in*  
*omni opere suo, & in*  
*universis utensilibus*  
*suis: edificavitque eam*  
*annis septem.*

L'an du Monde 3000.  
 avant J.-C. 3004.

**¶. 38. Expl. Octobre.****SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.**

**¶. 2.** **L**e temple que Salomon bâtissait, avoit soixante coudées de long, vingt coudées de large, & trente coudées de haut, &c.

3. *Para-*  
*dipom. c.*  
**3 v. 4.** Ce que l'on a dit sur le vingt-sixième chapitre de l'Exode touchant la description du tabernacle de Moïse, se peut dire encore sur ce qui regarde la description de ce temple. Et l'on y peut voir le sentiment de saint Augustin, que l'on y a rapporté touchant la difficulté qui se rencontre à entendre & à éclaircir ces sortes de descriptions, qui par elles-mêmes sont toujours obscures. Ce que l'Ecriture marque en ce lieu de la hauteur de cet édifice, paroît d'abord ne s'accorder point avec ce qu'elle en dit dans les Paralipomenes; où elle témoigne que le temple avoit six vingts coudées de hauteur, au-lieu qu'on n'en marque ici que trente. Mais pour accorder cette contradiction apparente, il faut entendre, selon que l'a expliqué un savant homme, cette hauteur de trente coudées, qui est marquée en ce lieu, non de tout le temple, mais seulement du premier étage: Car le temple estoit composé de trois étages, dont le premier & le second avoient

*Eftim in*  
*hunc loc.*

EXPLICATION DU CHAP. VI. 123  
avoient chacun trente coudées de haut , & le troisième en avoit soixante , qui faisoient en tout les six vingt coudées dont il est parlé dans les Paralipomenes.

Toutes ces dimensions de hauteur , de longueur , & de largeur , que le Saint-Esprit a spécifiées dans la description de ce temple matériel de Salomon , sont sans doute mystérieuses. Et les saints Peres ont crû que les trois vertus principales qui composent la structure du temple spirituel de l'Eglise , y sont figurées. Ils rapportent la longueur à la foy qui nous soutient dans ce long exil ; la hauteur à l'espérance qui nous élève toujours vers les biens du ciel ; & la largeur à la charité , qui renferme toutes sortes de personnes. *Per longitudinem fides , per latitudinem charitas , per altitudinem spes figuratur.* Aud apud Ambros. tom. 5. in Apoc. c. 6. p. 398. Joan. cap. 14. v. 2.

Ces trois étages peuvent bien marquer aussi les différentes demeures dont parle J E S U S - C H R I S T même , qui sont dans le temple & dans la maison du Pere éternel. *In domo Patris mei* 14. v. 2. *mansiones multæ sunt.* C'est ce qui doit consoler les faibles , & empêcher , comme le dit J E S U S - C H R I S T , que leur cœur ne se trouble. Nous ne nous arrêtons point à considerer ici toutes les particularitez du vestibule , des fenêtres , des bascôtes , & cette diversité de mesures. Nous réverrons toutes ces choses comme pouvant estre remplies d'instructions , mais peut-être moins proportionnées au commun des fidèles. Et nous croyons devoir en laisser l'intelligence à ceux qui par une plus profonde méditation des Ecritures , jointe à une grande pureté de cœur , se rendent dignes de découvrir les mystères du royaume de J E S U S - C H R I S T dans les moindres circonstances de sa parole.

¶. 7. La maison fut bâtie de pierres qui étoient déjà toutes taillées & achevées de polir. On

*n'entendit dans la maison ni marteau, ni coignée, ni le bruit d'aucun instrument, pendant qu'elle se bâtit.*

*Eftim in  
hunc loc.* On a peine à concevoir la raison pour laquelle Salomon ne voulut point que l'on entendît le bruit du marteau ni d'aucun autre instrument, lorsqu'on bâtisloit le temple. Un fçavant homme témoigne que l'Ecriture a voulu marquer par là la sagesse de ce Prince, & l'habileté de ses ouvriers, qui avoient soin de préparer tous les materiaux avec tant d'adresse, qu'il estoit facile de les poser chacun en sa place sans presque aucun bruit. On pourroit dire toutefois, que le respect qu'il avoit pour la majesté de Dieu qui devoit remplir ce temple, le porta peut-être dès-lors à empêcher qu'on y entendît ce grand bruit qu'y auroit fait nécessairement une grande multitude d'ouvriers, si Salomon par sa sagesse n'y eût prévu en faisant tailler toutes les pierres & tous les bois avec une si parfaite justesse, que tout se joignoit ensemble sans aucune peine. Et cette circonstance si remarquable nous representoit admirablement, selon la pensée du même Theologien, ce qui se passe dans la construction toute spirituelle du temple de J E S U S - C H R I S T , qui est l'Eglise. Car le tems, dit-il, de la vie présente est celuy du bruit, lorsque les élus & ceux qui comme des pierres vivantes doivent composer cet édifice, sont comme taillez à coups de marteau & perfectionnez par tous les maux & par toutes les adversitez qu'ils ont à souffrir. Mais après, ajoute-t-il, qu'ils ont été preparez de cette sorte par la main de l'ouvrier tout-puissant, ils passent du tumulte de cette vie miserable au repos de l'autre vie, où estant Moral. I. exemts de toutes souffrances, ils entreront dans 94. cap. 10. la structure du temple celeste, où regnera éternellement une souveraine paix. C'est ce qu'il a pris

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. VI.** 123  
pris de saint Gregoire le Grand , qui dit que les ames des élus ne sont transportées dans l'édifice du ciel , qu'après qu'elles ont été taillées ici-bas à coups de marteau ; & qu'ainsi ce monde est le lieu du bruit & des coups ; mais que la maison de Dieu qui est en l'autre , est un lieu de paix & d'un repos éternel. *Ad dominum celestis adificationem electorum anima quasi quidam expoliti lapides deferuntur. Hic enim foris tunditur : Hic omnia tunstonum resonant ferramenta. In domo autem Dei in eterna patria omnis percussione strepitus conticescit.*

Saint Paulin a néanmoins entendu aussi cette paix de la vie présente , & il dit qu'afin que nous puissions devenir des pierres propres pour l'édifice celeste de l'Eglise nous devons prier le Très-haut , qu'il daigne nous accorder une paix intérieure , en sorte que comme on n'entendoit aucun coup de marteau dans le temple de Salomon , on n'en puisse aussi entendre aucun dans celuy que nous élevons au-dedans de nous. *Ut lapides in fabricam templi celestis aptemur , oremus Altissimum eam pacem adificationis nostre , ut malleus & securis non audiatur in ea.* Car c'est ainsi , ajoute ce Pere , que nous serons perfectionnez & rendus dignes de devenir une maison de priere & une maison de paix , si nulle pensée charnelle & nul tumulte du côté du siecle ne vient troubler le repos de nostre cœur. L'inquiétude touchant le vivre & le vêtement est à nostre ame comme des coups de marteau . La cupidité & le désir de toutes les choses temporales sont dans nous comme le bruit de la égnée & des autres instruments de fer. Mais parce que le Seigneur est tout-puissant pour briser satan sous nos pieds , nous avons lieu d'espérer de voir accomplir en nous par la vertu de sa grace cet ancienne Prophétie : *Que le marteau de toute*

*Jerem. c. 50. 23.* *la terre a esté brisé. MALLEUS nobis cura vi-*  
*& vestitus : Securis & ferrum nobis cupiditas*  
*temporalium. Sed potens est Dominus conterere*  
*satanam sub pedibus nostris , ut impleatur & illa*  
*pro nobis prophetia : Contritus est malleus universae*  
*terre.*

¶. 11. 12. &c. Alors le Seigneur dit à Salomon : Pay vù cette maison que vous bâtissez : Si vous gardez tous mes commandemens , en y marchant ~~fétidement~~ , je verifieray en vostre personne la parole que j'ay dite à David votre Pere , &c.

*Vatabl.* Ce fut par la bouche d'un Prophète nommé Ahias Silonite , que Dieu parla de nouveau à Salomon. Mais ce qu'il luy dit ne scauroit jamais être assez pesé . Car qui n'auroit crû en voyant ce jeune Prince s'occuper si saintement & prodiguer tous ses tressors pour éllever en l'honneur de Dieu le premier temple qui luy ait été consacré sur la terre , que Dieu devoit infailliblement l'agrémenter , & verser toutes ses bénédictions sur celui qui le luy offroit ? Cependant il déclare à Salomon qu'il ne devoit agréer ce temple , qu'autant qu'il travailleroit à se rendre luy-même agréable à celuy en l'honneur duquel il le bâtissoit. Les offrandes donc , quoy que bonnes en elles-mêmes , ne peuvent point plaire à Dieu , si on ne les fait saintement. Et l'on ne doit pas s'y confier de telle sorte , qu'on n'airsoit de les accompagner des circonstances que Dieu marque ici , qui sont , *de marcher dans ses preceptes , & de garder très-exactement ses commandemens ; de peur que l'on ne se trompe en se laissant éblouir par l'éclat d'une bonne œuvre extérieure ; qu'en offrant de l'or à Dieu on ne luy donne pas son cœur , & qu'en bâtissoit un temple à sa gloire , on ne devienne soy-même par ses crimes la demeure & le temple du démon.* *Dant sua Christo , seipso diabolo.*

¶. 15.

**V.** 15. &c. Salomon couvrit le dedans du temple de lambris de cedre ; & il n'y avoit rien dans le temple qui ne fût couvert d'or.

C'est-à-dire que toutes les murailles du temple estoient revêtuës d'un lambris de bois de cedre ; & que par-dessus ce mesme lambris on attacha des lames d'or qui le couvroient entièrement. C'estoit une double magnificence , & comme une espece de profusion des richesses de ce Prince ; puisqu'il sembloit inutile de revêtir les murailles d'un aussi riche lambris qu'estoit celuy d'un bois de cedre , lorsqu'on vouloit le couvrir de lames d'or. Mais on regardoit dans ce bois sa qualité qui estoit d'être incorruptible. Et d'ailleurs il semble qu'on peut assurer que le Saint-Esprit envisageant dans la structure de ce temple materiel celuy de l'Eglise , nous marquoit une grande vérité sous cette figure. Car ce bois de cedre , selon les saints Peres , figuroit la Croix du vray Salomon , qui a cette éminente qualité , non seulement d'être incorruptible , mais mesme de communiquer l'incorruption & une immortalité bienheureuse à ceux qu'elle a rachetez de la mort funeste du peché. Mais il faut , comme ils le remarquent encore , que ce soit le dedans du temple , c'est-à-dire , nostre cœur même , qui soit revêtu de cette Croix incorruptible du Sauveur. Ce n'est point assez d'avoir au dehors l'apparence de la mortification de la Croix ; & ce seroit une difformité monstrueuse dans un édifice qui doit être tout couvert de la Croix de J e s u s - C h r i s t , si le dedans qui est sans comparaison le plus noble , ne portoit cette marque toute divine de l'instrument du salut des hommes.

Cet or aussi dont on couvrit le lambris au dedans du temple , nous marque , selon les Saints Peres , la charité qui doit regner dans

nostre ame, & comme couvrir tout nostre cœur aux yeux de Dieu. Cet or est posé sur le bois de cedre ; parce que la charité peut difficilement subsister sur un autre fondement que sur celuy de la croix , qui ayant été l'effet de la plus grande charité d'un Dieu à l'égard des hommes , est devenuë en même tems le principe d'une charité véritable dans ces hommes mêmes , puis qu'ils n'auroient jamais eu cette charité qui les rend dignes d'aimer Dieu , si Dieu ne les eût aimez le premier , & ne leur eût témoigné son amour en mourant pour eux sur la croix. Mais qu'il y en a au contraire qui aiment plus véritablement l'or , que ce que l'or leur représente

*Ambroſ. in Psal. 35. pref. tom. 2. p. 674.* dans les saintes Ecritures ! Qu'il y en a qui au lieu de couvrir d'or le temple spirituel de leur cœur , le gâtent , dit saint Ambroise , & le couvrent tout de bouë ! Car si la justice que produit la charité , nous est figurée par l'or , l'injustice & l'iniquité ne mérite que le nom de bouë : *Aurum justitia , iniquitatem lusum est.* Un or excellent , dit encore ce saint Père , c'est le sang de JESUS-CHRIST , qui est d'un prix infini pour nous racheter , & qui a une vertu toute divine pour laver tous nos pechez. *Bonum aurum sanguis est Christi , dives ad pretium , proficiens ad lavandum quae peccatum.*

¶. 23. Il fit dans l'oracle deux cherubins qui avoient dix coudées de haut , &c.

Salomon plaça dans le sanctuaire ou dans l'oracle , ainsi appelé à cause que Dieu y faisoit connoître ses volontez , deux cherubins d'une prodigieuse grandeur , composez de bois d'olivier tout revêtu d'or. Ces deux cherubins couvraient l'arche de leurs aîles , & enfermoient également avec l'arche les deux autres cherubins d'or que Moïse avoit placez au dessus.

Il semble d'abord que ces deux figures si prodigieuses que fit Salomon pour le sanctuaire , & toutes les autres plus petites dont il est parlé ici qu'il fit faire en divers endroits du temple ; fustent contre le décalogue , qui défendoit expressément aux Israélites *de se faire aucune figure taillée , ni aucune ressemblance de toutes les choses qui étoient soit dans le ciel , soit sur la terre.*

Dent. 5. v. 8.

Mais outre que Moïse avoit luy-même par l'ordre de Dieu placé au-delus de l'arche ~~les deux premiers~~ deux premiers cherubins d'or , qui furent couverts par ces deux autres sans comparaison plus grands que fit Salomon , il faut remarquer que cette défense que Dieu fit dans le décalogue , ne regardoit proprement que les figures que l'on faisoit pour les adorer.

Ces deux cherubins placez dans le Saint des Saints , dont les aîles estenduës couvrent l'arche entièrement , estoient la figure de cette grande & prodigieuse charité de J E S U - C H R I S T , qui couvre de sa protection toute-puissante , & comme sous les aîles de sa divine miséricorde , toute l'Eglise figurée par l'arche. Le bois même d'olivier dont ils estoient composez , marquoit la paix & la réconciliation du monde ; & l'or dont il estoit revêtu , cette ineffable charité de Dieu dont elle a été l'Effet. Que si tous les autres cherubins répandus en divers endroits du temple avertissoient en quelque sorte le peuple , qu'ils devoient tous prendre part à la charité qu'ils leur figuroient , & participer en quelque chose à ce feu divin de l'amour de Dieu dont ils brûloient , ces deux d'une si extraordinaire grandeur , qui remplissoient le lieu le plus saint du temple , apprenoient à ceux qui approchoient de plus près le Sanctuaire , que leur charité devoit surpasser sans comparaison celle du commun du peuple : &

ils étoient même très-capables d'inspirer une profonde vénération pour la majesté de Dieu qui remplissoit le sanctuaire, à ces ministres sa-

rez que la vûe de ces figures si augustes frap-

poit tout d'abord qu'ils y entroient. Entrons

*Ambro. in Ps. 856. tom. 2.* dit saint Ambroise, dans le Saint des

toutes pensées vaines & charnelles, & tout

embrasé du feu de la vérité, ainsi que ces che-

rubins. *Ingrediamur in Sanctuarium Dei, ubi*

*est cherubim, id est, cognitionis profundum, &*

*non labor qui est in incertis & vanis opinionibus.*

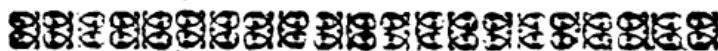
*Ingrediamur adytum cognitionum sacrarum, atque*

*interiora penetralia veritatis. Ingrediamur San-*

*ctuarium Dei, ubi sunt cherubim, in quibus est*

*recordatio sacrae cognitionis, & veri illius atque*

*eterni luminis.*



## CHAPITRE VII.

*Plusieurs palais édifiez par Salomon. Divers ouvrages faits pour le temple.*

1. **S**alomon bâtit, & acheva entièrement son Palais en l'espace de treize ans.

2. Il bâtit encore le *Palais* appelé la maison-du-bois-du-Liban, qui avoit cent coudées de long",

ÿ. 2. La coudée hébraïque étant plus grande que la coudée commune d'un palme, c'est-à-dire de trois pouces, les cent coudées feront 175. pieds romains.

1. **D**omum autem suam edificavit Salomon tredecim annis, & ad perfectum usque perduxit.

2. *Ædificavit quoque domum saltus Libani centum cubitorum longitudinis, &*

quin-

*quinquaginta cubitorum latitudinis, & triginta cubitorum altitudinis: & quatuor deambulacula inter columnas cedrinas: ligna quippè cedrina exciderat in columnas.*

3. *Et tabulatis cedrinis vestivit totam cameram, que quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unius autem ordo babebat columnas quindecim.*

4. *contra se invicem positas.*

5. *& è regione se respicientes, equali spatio inter columnas, & super columnas quadrangulata ligna insuntis aqualia.*

6. *Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, & triginta cubitorum latitudinis: & alteram porticum in facie majoris porticus: & columnas, & epistylia super columnas.*

¶. 2. *Expl. dont il y en avoit deux entre les colonnes mêmes, & deux entre les colonnes & la muraille.*

cinquante coudées de large, & trente coudées de haut. Il y avoit quatre galeries entre des colonnes de bois de cedre; car il avoit fait tailler des colonnes de bois de cedre.

3. *Et il revêtit de lambris de bois de cedre tout le plat-fond, qui estoit soutenu par quarante-cinq colonnes. Chaque rang avoit quinze colonnes,*

4. *qui estoient posées l'une vis-à-vis de l'autre.*

5. *& se regardoient l'une l'autre, étant placées en égale distance. Et il y avoit sur les colonnes des poutres quarrées toutes d'une même grosseur.*

6. *Il fit une autre galerie de colonnes qui avoit cinquante coudées de long, & trente coudées de large, & encore une autre galerie au front de la plus grande avec des colonnes & des architraves sur les colonnes.*

7. Il fit aussi la galerie du trône où estoit le tribunal , & il la lambassa de bois de cedre depuis le plancher jusqu'au haut.

8. Il y avoit au milieu de la galerie un parquet " où étoit son lit de justice , qui étoit du même ouvrage . Salomon fit aussi pour la fille de Pharaon qu'il avoit épousée , un Palais qui étoit bâti d'une même architecture que cette galerie .

9. Tous ces bâtiments depuis les fondemens jusqu'au haut des murs , & par dehors jusqu'au grand parvis , étoient construits de pierres parfaitement belles , dont les deux paremens tant l'intérieur que l'extérieur avoient été sciez " tout d'une même forme , & d'une même mesure .

10. Les fondemens étoient aussi de pierres parfaitement belles & très-grandes , les unes ayant dix , les autres huit coudées .

11. Il y avoit au-dessus de très-belles pierres taillées d'une même grandeur ,

¶. 8. Lettr. domuncula.

¶. 9. Grec. taillez ,

7. Porticum quoque solii , in qua tribunal est , fecit ; & texit lignis cedrinis à pavimento usque ad summitatem .

8. Et domuncula , in qua sedebatur ad judicandum , erat in media porticu , feminili opere . Domum quoque fecit filiae Pharaonis ( quam uxorem duxerat Salomon ) tali opere , qualiter & banc porticum .

9. Omnia lapidibus pretiosis , qui ad normam quandam atque mensuram tam interius secus quam extrinsecus ferrati erant : à fundamento usque ad summitatem parietum , & extrinsecus usque ad arcam majus .

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis , lapidibus magnis decem sive octo cubitorum .

11. Et desuper lapides pretiosi equalis mensuræ secti

zexadecupleras .

erant ,

erant , similiterque de couvertes aussi de lambris cedro.

12. Et atrium magius rotundum , trium ordinum de lapidibus sectis , & unius ordinis de volata cedro : necnon & in atrio domis Domini interiori , & in porticu domis..

13. Misit quoquerex Salomon , & tulit Hiram de Tyro ,

14. filium mulieris viduae de tribu Nephthali patre Tyrio , artificem aerarium , & plenum sapientia , & intelligentia , & doctrina ad faciendum omne opus ex aere . Qui cum venisset ad regem Salomonem , fecit omnem opus ejus.

15. Et finxit duas columnas aeras , de cem & octo cubitorum altitudinis columnam unam : &

¶. 11. La paraphrase Cal-  
daique porte , & obduxit tabulis cedrinis.

¶. 12. ce parvis n'étoit pas couvert. C'est-là que le

couvertes aussi de lambris de cedre".

12. Le grand parvis " estoit rond , & avoit trois rangs de pierres taillées , & un rang lambrissé de cedre ; ce qui estoit observé aussi dans le parvis interieur de la maison du Seigneur & dans le vestibule du temple.

13. Le roy Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram ,

13. qui estoit fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali , & dont le pere estoit de Tyr ; il travailloit en bronze , & il estoit rempli de sagesse , d'intelligence & de science pour faire toute sorte d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu trouver le roy Salomon , fit tous les ouvrages qu'il luy ordonna.

15. Il fit " deux colonnes de bronze dont chacune avoit dix-huit coudees de haut , & un réseau de douze coudees en

peuple prioit. Vatab.

¶. 15. Autr. Il jeta en fonte. Lettr. Finxit ; finge- gera , proprement , c'est faire les moules.

tou-

touroit chaque colomne". *linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.*

16. Il fit aussi deux chapiteaux de bronze qu'il jeta en fonte, pour mettre sur le haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avoit cinq coudées de haut, & l'autre avoit aussi la même hauteur de cinq coudées :

17. & on y voyoit une espece de rets, & de chaînes entrelassées l'une dans l'autre, avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colonnes étoit jeté en fonte. Il y avoit sept rangs de mailles dans le reseau de l'un des chapiteaux, & autant dans l'autre.

18. Il fit "ces colonnes de maniere qu'il y avoit deux rangs de mailles, qui couvroient & entouroient les chapiteaux, ces mailles étant posées au dessus des grenades. Il fit le second chapiteau, comme le premier.

19. Les chapiteaux, qui

¶. 15. *Antr.* Il auroit falu un fil de douze coudées pour entourer chaque colonne.

¶. 18. *Hebr.* fecit,

16. *Duo quoque capitella fecit, que ponerentur super capita columnarum, fusilia ex aere: quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, & quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum:*

17. *& quasi in modum retis, & catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnaram fusile erat: septena versuum retiacula in capitello uno, & septena retiacula in capitello altero.*

18. *Et perfecit columnas, & duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut tegerent capitella que erant super summitem malogranatorum: eodem modo fecit & capitello secundo.*

19. *Capitella au-*

*tem que erant super capita columnarum, quasi opere lili fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.*

20. *Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper juxta mensuram columnae contra reticula: malogranatum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.*

21. *Et statuit duas columnas in portico templi: cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin: similiter erexit columnam secundam, & vocavit nomen ejus Booz.*

22. *Et super capita columnarum opus in modum lili posuit: perfectumque est opus columnarum.*

23. *Fecit quoque*

¶. 20. *Lettr. contra reticula, id est, supra reticula.*

Ibid. *Lettr. Il y avoit deux cens rangs de grenades. Le sens que nous avons mis dans le texte semble appuyé par le verset 42. de ce*

étoient au haut des colonnes, dans le parvis, étoient faits en façon de lis, & avoient quatre coudées de hauteur.

20. *Et il y avoit encore au haut des colonnes au dessus des rets*, d'autres chapiteaux proportionnez à la colonne, & autour de ce second chapiteau il y avoit deux cens grenades disposées en deux rangs

21. *Il mit ces deux colonnes au vestibule du temple, & ayant posé la colonne droite, il l'appella, Jachin: il posa de même la seconde colonne qu'il appella Booz.*

22. *Il mit au-dessus des colonnes cet ouvrage, fait en forme de lis, & l'ouvrage des colonnes fut ainsi entièrement achevé.*

23. *Il fit aussi une mer* "de

même chapitre.

¶. 23. Ce qui est appelé bassin vers. 26. est appellé ici une mer à cause de sa grandeur qui pouvoit contenir une grande quantité d'eau.

fon-

136 III. LIVRE DES ROIS.  
fonte , de dix coudées *mare fusile decem cubitorum à labio usque ad labium , rotundum in circuitu : quinque cubitorum altitudo ejus , & resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.*

24. " Au-dessous de son bord il y avoit des manières de consoles , qui l'entourtoient , sçavoir dix dans l'espace de chaque coudée , & il y avoit deux rangs de ces consoles , qui avoient esté aussi jetées en fonte .

25. Cette mer étoit posée sur douze bœufs , trois delquels regardoient le Septentrion , trois l'Occident , trois le Midi , & trois l'Orient : & la mer étoit portée par ces bœufs , dont tout le derrière étoit caché sous la mer .

26. Le bassin " avoit trois pouces " d'épaisseur , & son

¶. 23. *Antr.* Il falloit un fil de trente coudées pour entourer cette mer .

¶. 24. On a suivi l'Hebreu .

¶. 26. *Expl.* C'est ce qu'il vient d'appeler *une mer* .

Ib. *Lettr.* Uncia. Ce mot

24. *Et sculptura subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare : duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.*

25. *Et stabat super duodecim boves , è quibus tres respiciebant ad Aquilonem , & tres ad Occidentem , & tres ad Meridiem ; & tres ad Orientem ; & mare super eos de super erat : quorum posteriora universa intrinsecus latabant.*

26. *Grossitudo autem lateris , strium*  
est équivoque , & se dit également de la douzième partie d'une livre que nous appelons once , & de la douzième partie d'un pied qui est le pouce .

*unciarum erat : labiumque ejus , quasi labium canticis , & folium repandi lili : duo mille batos capiebat.*

27. *Et fecit decem bases aeneas , quatuor cubitorum longitudinis bases singulas , & quatuor cubitorum latitudinis , & trium cubitorum altitudinis.*

28. *Et ipsum opus basum , interrasse erat : & sculptura inter juncturas.*

29. *Et inter cornulas & plectras , leones , & boves , & cherubims : & in junc- turis similiter desuper : & subter leones & boves , quasi tora ex ore dependentia.*

30. *Et quatuor rote per bases singu-*

bord étoit comme le bord d'une coupe , & comme la feuille d'un lis qui est épanoui , & il contenoit deux mille bats".

27. Il fit aussi dix socles "d'airain, dont chacun avoit quatre coudées de long , quatre coudées de large , & trois coudées de haut.

28. Ces socles paroisoient comme assemblez de plusieurs pieces , les unes limées & polies , les autres gravées , & il y avoit des ouvrages de sculpture entre les jointures.

29. Là , entre des couronnes & des entrelas , il y avoit des lions , des bœufs , & des cherubins , & au droit des jointures il y avoit aussi , tant dessus que dessous , des lions , des bœufs , & comme des courroies d'airain qui pendoiient.

30. Chaque socle avoit quatre rouës d'airain , &

¶. 26. Expl. mesure en usage parmi les Hebreux , qui contenoit environ vingt-sept de nos pintes ; ces deux

mille bats revenoient à cent quatre-vingts-six muids de notre mesure.

¶. 27. Aut. dix bases.

dcs

138 III. LIVRE DES ROIS.  
des essieux d'airain, aux *lau*, & axes *arei*: & quatre angles il y avoit comme "de grandes consoles", jettées en fonte qui soutenoient la cuve, & se regardoient l'une l'autre.

31. Au haut du socle il y avoit une cavité, dans laquelle entroit la cuve. Ce qui en paroisoit au-dehors, estoit tout rond, & d'une coudée, *en sorte que le tout estoit d'une coudée & demie*. Et il y avoit diverses gravures dans les angles des colonnes ; & ce qui estoit entre les colonnes, estoit quarré & non rond.

32. Les quatre rouës qui estoient au droit des quatre angles, estoient jointes ensemble par-dessous le socle, & chacune de ces rouës avoit une coudée & demie de hauteur.

33. Ces rouës étoient semblables à celles d'un chariot, leurs essieux, leurs rais, leurs jantes, & leurs

¶. 30. *Quasi abest ab hebreo.*

Ibid. *Lettr. humeruli, épaules, soutiens.*

¶. 31. *Le commence-*

31. *Os quoque luteris intrinsecus erat in capitibus summitate : & quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, pariterque babebat unum cubitum & diuidium : in angulis autem columnarum varie cætatura erant : & media intercolumnia, quadrata non rotunda.*

32. *Quatuor quoque rote, quæ per quatuor angulos basis erant, coberebant fibè subter basim, una rotæ babebat altitudinis cubitum & semis.*

33. *Tales autem rote erant, quales solent in curru fieri : & axes earum, & radii,*

ment de ce verset est fort obscur, à moins qu'on ne l'éclaircisse par le vers. 35. plus bas.

& *cantbi*, & *modioli*, moyeux estoient tous jet-  
*omnia fusilia*.

34. *Nam & humeruli illi quatuor per singulos angulos basi unius, ex ipsa basi fusiles & conjuncti erant.*

35. *In summitate autem basis erat quedam rotunditas dimidi cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi, babens celaturas suas variasque sculpturas ex semetipso.*

36. *Sculpsit quoque in tabulatis illis que erant ex are, & in angulis, cberubim, & leones, & palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non celata, sed apposita per circuitum viderentur.*

37. *In bunc modum fecit decem bases, fusurâ unâ, & mensurâ sculpturâque consimili.*

34. Et les quatre consolles "qui étoient aux quatre angles de chaque socle , faisoient une même pièce avec le socle , & estoient de même fonte.

35. Au haut du socle il y avoit un rebord d'une demie coudée de haut , qui étoit rond , & tra-vaillé d'une telle maniére, que le fond de la cuve s'y pût enchasser ; & il étoit orné de gravures & de sculptures différentes , qui estoient d'une même piéce avec le socle.

36. *Hiram fit encore dans les entre-deux des jointures, qui estoient aussi d'airain , & aux angles , des cherubins , des lions & des palmes ; ces cherubins représentant un homme qui est debout , en sorte que ces figures paroissent non point gravées , mais des ouvrages ajoutés tout à l'entour.*

37. Il fit ainsi dix socles fondus d'une même maniére, de même grandeur , & de sculpture pareille.

38. *Les tr. humeruli, 6paulettes, appuis, soutiens.*

38. Il

38. Il fit aussi dix cuves d'airain, chacune desquelles contenoit quarante mesures", & étoit de quatre coudées de haut", & il posa chaque cuve sur chacun desdits socles.

39. Il plaça ces dix socles, sçavoir cinq au côté droit du temple , & cinq autres au côté gauche , & il mit la mer d'airain au côté droit"du temple entre l'Orient & le Midi",

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons & des bassins , & il acheva tout l'ouvrage que le roy Salomon vouloit faire dans le temple du Seigneur.

41. Il fit "deux colonnes & deux cordons sur les chapiteaux avec deux réfœux pour couvrir les deux cordons qui étoient

¶. 38. Lettr. batos.

Ibid. Autr. de diamètre.

¶. 39. Expl. ces cuves & leurs bases étoient dans le parvis des Prêtres, qui souvent est compris dans le mot de temple.

Ibid. Expl. C'étoit le

38. *Fecit quoque decem luteres aneos : quadraginta batos capiebat luter unus , eratque quatuor cubicitorum : singulos quoque luteres per singulas , id est , decem bases , posuit.*

39. *Et constituit decem bases , quinque ad dexteram partem templi , & quinque ad sinistram : mare autem posuit ad dexteram partem templi contra Orientem ad Meridiem.*

40. *Fecit ergo Hiram lebetes , & scutras , & bamulas , & perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini.*

41. *Columnas duas , & funiculos capitellorum super capitella columnarum duos : & retiacula*

côté droit à l'égard du temple en soy , mais le côté gauche à l'égard de ceux qui entroient , car l'entrée étoit à l'Orient.

¶. 41. Expl. c'est une repetition des choses qui ont été dites.

*duo,*

*duo; ut operirent aux chapiteaux des colom-  
duos funiculos, qui nes,  
erant super capita co-  
lumnarum.*

42. *Et malograna-  
ta quadraginta in  
duobus ratiaculis :  
duos versus malo-  
granatorum in reti-  
culis singulis, ad  
operiendos funiculos  
capitellorum : qui e-  
rant super capita co-  
lumnarum.*

43. *Et bases decem,  
& luteres decem super  
bases.*

44. *Et mare unum,  
& boves duodecim sub-  
ter mare.*

45. *Et lebetes,  
& scutras, & hamu-  
las : omnia vasa, que  
fecit Hiram regi Sa-  
lomoni in domo Domi-  
ni , de aurichalco  
erant.*

46. *In campetri  
regione Jordanis fudit  
ea rex in argillosa ter-  
ra, inter Socoth &  
Sarthan.*

47. *Et posuit Sa-  
lonon omnia vasas :*

\* 45. Lettr. De aurichalco.

\* 46. Expl. terre propre pour servir à la fonte des mé-  
canix.

42. & quatre cens gre-  
nades dans les deux re-  
seaux : sçavoir deux rangs  
de grenades dans chaque  
reseau dont étoient cou-  
verts les deux cordons des  
chapiteaux qui étoient au  
haut des colonnes,

43. & dix socles & dix  
cuves sur les socles ,

44. & une mer, & dou-  
ze bœufs sous cette mer ,

45. & des marmites ,  
des chaudrons & des bas-  
sins , tous les vases que  
Hiram fit par l'ordre du  
roy Salomon pour la mai-  
son du Seigneur , étoient  
d'airain le plus pur".

46. Le roy les fit fon-  
dre dans une plaine pro-  
che le Jourdain en un  
champ où il y avoit beau-  
coup d'argile " entre So-  
choth & Sarthan.

47. Salomon mit dans le  
temple tous les vases , & il

y en avoit une si grande quantité qu'on ne pouvoit marquer le poids de l'ainrain qu'on y avoit employé.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devoit servir dans la maison du Seigneur", l'autel d'or", & la table d'or sur laquelle on devoit mettre les pains toujours exposiez devant le Seigneur",

49. & les chandeliers" d'or, cinq à droit, cinq à gauche, devant l'Oracle" qui étoit defin or", au dessus desquels il y avoit des fleurs de lis & des lampes d'or. Il fit aussi des pincettes d'or,

50. des vases à mettre de l'eau, des fourchettes, des coupes, des mortiers, & des encensoirs d'un or très-pur. Les gons des portes de la maison intérieure du Saint des Saints,

¶. 48. Expl. de sorte que rien ne fut mis dans le temple de ce qui avoit servi dans le Tabernacle, si ce n'est l'arche, le propitiatoire & les cherubins.

Ibid. Expl. Autel des parfums.

Ibid. Lettr. pains de proposition.

¶. 49. ces chandeliers étoient faits sur le modèle

48. Fecitque Salomon omnia vasorum in domo Domini : altare aureum, & mensam, super quam ponerentur panes propositionis, auream :

49. & candelabrum aureum\*, quinque ad dexteram, & quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro : & quasi lili flores, & lucernas desuper aureas, & fortipes aureos.

50. & hydrias, & fuscinulas, & phialas, & mortariola, & thuribula, de auro purissimo : & cardines ostiorum dominis interioris Sancti sancto-

de celuy que Moïse avoit fait faire.

Ibid. Aurea desunt im hebreo.

Ibid. Expl. le propitiatoire d'où Dieu rendoit ses oracles. Vid. Exod. c. 25. ¶. 17. & 18.

Ibid. Autr. selon l'hebreu qui étoit de fin or, le rapportant aux chandeliers.

*rum, & posteriorum domus templi, ex auro erant.*

*51. Et perfecit omnime opus quod faciebat Salomon in domo Domini, & intulit quae sanctificaverat David pater suus, argentum & aurum, & vasorum reposuitque in thesauris domus Domini.*

& des portes de la maison du temple", étoient aussi d'or.

*51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit résolu de faire pour la maison du Seigneur, & il porta dans le temple l'argent, l'or, & les vases que David son père avoit consacrés à Dieu", & les mit en réserve dans les trésors de la maison du Seigneur.*

*¶. 50. Expl.* Par la maison du temple on peut entendre le lieu saint, qui peut être appellé *la maison extérieure*, par rapport au Saint

des saints appellé *Maison intérieure*.

*¶. 51. Lettr.* Sanctifica- verat, i. e. consacraverat Deo. Vatab.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*¶. 1. 2. &c. Salomon fut treize ans à bâtir sa maison.... Il bâtit aussi la maison du bois du Liban, &c.*

L'Ecriture, selon la réflexion d'un savant Théologien, nous fait ici remarquer deux choses ; l'une, que Salomon bâtit le temple qui devoit être consacré à Dieu, avant que de se bâtit une maison à lui-même ; & l'autre qu'il fut beaucoup moins de tems à bâtit ce temple, que son Palais ; puisqu'il acheva le temple en sept années, & que le bâtiment du Palais en dura treize. Ce n'est pas, comme dit encore le même auteur, qu'il ait bâti avec plus de magnificence sa propre maison que celle de Dieu, puisque le contraire se peut remarquer dans la descrip-  
*Eftine in  
hunc loc.*  
tion

tion particuliere de l'une & de l'autre. Mais c'est que ce Prince & tout son peuple fit paroître une ardeur extraordinaire pour achever cet édifice superbe que l'on élevoit à la gloire du Seigneur. Et d'ailleurs le Roy son pere luy avoit laissé, comme on l'a vu, une fort grande quantité de materiaux destinez pour cet ouvrage. Cet exemple de la conduite de Salomon qui prefera ce qui regardoit le culte de Dieu, à ce qui devoit procurer sa propre commodité, & qui travailla avec plus de zele à la construction du temple, qu'à celle de son Palais, est avantageux, dit le même auteur, pour reveiller quelques Chrétiens assoupis, qui paroissent aussi froids & aussi lents pour contribuer à toutes les œuvres de piété, qu'ils sont prodigues & magnifiques pour ce qui regarde leurs propres maisons, traitant Dieu d'une maniere toute différente de celle dont usa Salomon, & luy donnant aussi peu la preference dans toutes les choses exterieures, que dans leur cœur.

*Theodor.* La maison que bâtit ce Prince, & à laquelle il donna le nom de Bois du Liban, étoit proche de Jérusalem, & comme aux faubourgs. Il in 3. Reg. l'appella de ce nom, soit parce qu'elle étoit toute environnée d'un bois qui portoit peut-être le nom du Liban; soit, comme l'a trû un ancien Pere, parce qu'elle étoit soutenuë sur un grand nombre de colonnes de bois de cedre, qui representoient en quelque façon le bois du Liban; soit enfin parce qu'elle étoit exposée du costé du mont Liban qui pouvoit en estre vu. Toutes ces magnificences & ces dépenses de trois Palais differens que Salomon fit bârir, pourroient paroître excessives: mais il faut se souvenir de ce qu'on a dit, que ce tems de l'ancienne loy, & sur tout du règne de Salomon, étoit un tems destiné pour tout cet éclat extérieur qui frappoit

poit les sens des peuples, & qui devoit leur servir, ou au moins à ceux dont ils étoient la figure, pour éléver leur esprit jusqu'au vray Salomon, qui prepare dans la celeste Jérusalem à tous ses vrais serviteurs qui y regneront éternellement avec lui, des demeures non pas perissables, comme ces Palais du Prince dont nous parlons, qui furent détruits dans la suite de quelques siecles ; mais éternelles & toutes éclatantes de la gloire de Dieu-mesme qui les éclaire, & de celle de l'Agneau qui en est la lampe, comme parle l'Ecriture.

*Apoc. c.  
21. v. 11.  
13.*

¶. 13. 14. *Le Roy Salomon fit aussi venir Hiram qui étoit le fils d'une femme veuve de la Tribu de Nephthali, & dont le pere étoit de Tyr, &c.*

Saint Jérôme assure que c'étoit une tradition *Menoch.* parmi les Hebreux, que lorsqu'il est dit dans *in hunc locum.* l'Ecriture, que le pere d'Hiram étoit de Tyr, elle entend par ce nom de pere celuy sous lequel il avoit travaillé & appris son art ; & que son pere véritable étoit Hebreu, & de la Tribu de Nephthali. Quant à ce qu'il semble que cet endroit soit contraire à ce qu'il est dit dans les Paralipomenes, que sa mere étoit de Dan, cette contradiction apparente se concilie aisément *Paralip.  
lib. 2. c.  
2. 14.* par les Interprètes, en disant que Dan ne se prend pas dans les Paralipomenes pour la Tribu qui porte ce nom, mais pour une ville ainsi nommée qui étoit dans la Tribu de Nephthali près la source du Jourdain.

¶. 21. *Il mit deux colonnes au vestibule du temple, dont il nomma l'une Jachin, & la seconde Booz.*

Un Interprète très-habile a remarqué que l'on ne doit pas passer legerement ce qui est dit de *Eftim in hunc loc.* ces deux colonnes qui furent placées devant le temple, & que les deux noms qu'on leur donna sont mystérieux. Que le premier qui est *Jachin,* marque le souhait que Salomon fit que Dieu vous-

voulût assermir & conserver cette maison ; & que le second signifie encore force & vigueur , comme s'il eût voulu dire ; Dieu veuille que ce temple soit stable éternellement. Ce souhait , selon la pensée du même auteur , n'a point été accompli , quant à la lettre ; puisque ces colonnes avec le temple furent détruits depuis par les Babyloniens. Mais si on l'entend , dit - il , selon le sens spirituel & prophétique , il s'est accompli à l'égard de la sainte Eglise , dont nous chantons tous les ans ; *Que c'est la maison du Seigneur bâtie très-solidement , & fondée sur la pierre ferme* ; puisque toutes les puissances de l'enfer même ne pourront rien contre cette Eglise du Dieu vivant , qui est affermee sur les colonnes inébranlables de la vérité & de la foi. Ces colonnes qui soutiennent & qui soutiendront jusqu'à la fin du monde l'Eglise de J E S U S - C H R I S T , doivent aussi soutenir toutes ses parties & toutes les pierres vivantes qui la composent , c'est - à - dire , tous les vrais fidèles ; puisque sans cette foy vive qui est animée de la charité , & sans cet amour ardent de la vérité , qui a fait que les Apôtres & les Martyrs sont eux - mêmes devenus comme des colonnes de l'Eglise , on tombe nécessairement ; & l'on ne fait plus partie de cet édifice si admirable qui doit subsister dans la suite de tous les siècles.

*V. 23. 24. 25. Il fit aussi une mer de fonte de dix coudées de diamètre , qui étoit posée sur les douze bœufs , trois desquels regardoient le Septentrion , trois l'Occident , trois le Midi , & trois l'Orient , &c. Et il contenoit deux mille bâts , &c.*

*Exod. 2. 30. v. 18. Ce vaisseau si prodigieux , nommé une mer à cause de son excessive grandeur , étoit destiné , selon que Dieu l'avoit marqué à Moïse , pour servir aux Prêtres à laver leurs mains & leurs pieds lorsqu'ils devoient approcher de l'autel pour*

pour y offrir des parfums. Quoy qu'il soit dit en ce lieu , qu'il contenoit deux mille bats ou mesures d'eau , il paroît par les Paralipomenes, Paralip.  
lib. 2. c.  
4. 5. qu'il en pouvoit contenir trois mille ; c'est-à-dire , selon que l'expliquent quelques Interprètes , que si l'on avoit voulu l'emplir jusqu'au haut , il auroit effectivement contenu trois mille mesures ; mais que l'on n'y en mettoit que deux mille ; à moins qu'on ne veuille entendre , comme d'autres , qu'il y avoit de deux sortes de ces mesures , l'une plus petite , & l'autre plus grande ; & qu'en cet endroit que nous expliquons il est parlé de la petite , au lieu que dans les Paralipomenes il est parlé de la plus grande. Quoy qu'il en soit , les Interprètes remarquent encore , que l'eau que l'on reservoit dans cette mer , servoit à laver les victimes comme les Prêtres ; mais que ni les unes ni les autres ne se lavaient point dedans , pour ne pas gâter une eau qui étoit toujours pure , & que selon la force du mot Hebreu on se contentoit d'en tirer l'eau nécessaire par des robinets.

Ce seroit sans doute très-peu de chose de s'arrêter à la lettre , & d'admirer seulement la magnificence extérieure du temple , soit dans son tout ou dans ses parties , dont cette mer toute de fonte , d'une si prodigieuse grandeur , en faisoit une si considérable. Il est visible que l'eau qu'elle contenoit , destinée à laver extérieurement & les victimes & les Prêtres , nous marquoit une autre eau sans comparaison plus estimable , destinée à purifier les consciences & les ames des Chrétiens , soit qu'on les regarde comme victimes de la penitence offertes à la gloire du Seigneur , ou comme Prêtres consacrés au culte de Dieu , & destinez pour offrir au Pere éternel la plus auguste & la plus précieuse de toutes les victimes , qui est le corps de

JESUS-CHRIST. Cette eau est ou celle du Bâteme-  
me , ou celle des larmes de la penitence. L'une &  
l'autre reçoit toute sa vertu & tout son prix du  
sang même du Fils de Dieu , & elles sont desti-  
nées toutes deux par un effet de son infinie misé-  
ricorde , soit pour nous donner la première pureté  
de l'innocence , soit pour reparer la perte qu'on en  
a faite après le Baptême.

*Gregor. Mag Pa- stor. cur. Gregoire. tous les Pasteurs de l'Eglise , & ils pag. 2. c. 5. tom. 3. regardoient les quatre parties du monde , pour pag. 170. mieux figurer cet ordre sacré & hierarchique qui comprend tout l'univers. Ces Pasteurs donc qui prêtent leur ministere pour servir à purifier les Fidelles , & qui soutiennent comme le poids de cette mer mysterieuse de la penitence , lorsqu'ils se chargent de la conscience des pecheurs , & qu'ils travaillent à les laver de leurs crimes , ne laissent pas , dit ce saint , d'avoir besoin d'être purifiez eux-mesmes. Ils reconnoissent que dans l'exercice de leurs fonctions sacrées , & dans ce soin charitable qu'ils ont de laver les impuretez des autres , ils contractent très-souvent eux-mesmes de nouvelles impuretez qui doivent estre lavées. C'est pourquoi cette eau est pour eux aussi bien que pour les peuples. Ante fores Templi ad abluendas ingredientium manus mare æneum duodecim boves portant , quibus universus Pastorum ordo designatur , qui cum confensionis sue patientiam diluendis proximorum confessionibus preparant , velut ante fores templi luterem portant. Et fit plerunque , ut duni Rectoris animus sordes diluentium suscipit , quasi sue munditia serenitatem perdit.*

## CHAPITRE VIII.

*Dedicace du temple après que l'arche y eut été apportée.*

Tout le temple est rempli d'une nuée. Salomon après une longue prière benit le peuple. Nombre des brebis & des bœufs immolez dans cette solemnité.

**I.** Tunc congregati sunt omnes majores natu Israël cum principibus tribuum, & duces familiarum filiorum Israël, ad regem Salomonem in Jerusalēm: ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id est, de Sion.

2. Convenitque ad regem Salomonem universus Israël in mense Etbanim, in solemnis die, ipse est mensis septimus.

*3. Veneruntque cun-  
elli senes de Israël, &  
tulerunt arcam Sacer-  
dotes,*

4. & portaverunt  
arcam Domini , &  
tabernaculum fæde-

*Ex. 2. Expl. qui répond en partie à notre mois de Septembre, & en partie à Octobre.*

I. **A** Lors tous les anciens d'Israël avec les princes des tribns , & tous les chefs des familles des enfans d'Israël , s'assemblerent & vinrent trouver le roy Salomon dans Jérusalem , pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David , c'est-à-dire de Sion.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprès du royaume Salomon en un jour solennel du mois d'Ethanim, qui est le septième mois.

3. Tous les enfans d'Israël étant venus, les Prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. & le porterent avec le tabernacle de l'alliance, & tous les vases du

1 bre.

¶. 4. Expl. qui étoit demeuré jusqu'alors à Gabaon.

sanctuaire qui étoient dans le tabernacle , & les Prestres & les Levites les portèrent.

5. Le roy Salomon & tout le peuple qui s'étoit assemblé auprès de luy , marchoient devant l'arche , & ils immoloient une multitude de brebis & de bœufs, sans prix & sans nombre.

6. Les Prestres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui étoit destiné , dans l'Oracle du temple , dans le Saint des saints , sous les ailes des cherubins.

7. Car les cherubins étendoient leurs ailes au dessus du lieu où étoit l'arche , & ils couvoient l'arche & les bâtons qui y tenoient.

8. Et "ils retirerent les bâtons en devant en sorte qu'on en voyoit les extrémités dès l'entrée du sanctuaire " devant l'Oracle , mais elles ne paroissoient point au

¶. 8. Expl. On a suivi l'Hebreu pour éclaircir cet endroit obscur. v. 2. Paral.

*ris , & omnia vasæ sanctuarii , que erant in tabernaculo : & se-rebant ea Sacerdotes & Levite.*

5. *Rex autem Salomon , & onnis multitudo Israël , que con-venerat ad eum , gra-diebatur cum illo ante arcam , & immo-labant oves & boves absque estimatione & numero.*

6. *Et intulerunt Sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum , in Oraclem templi , in Sanctum sanctorum , subter alas Cherubim.*

7. *Siquidem Cheru-bim expandebant alas super locum arce , & protegebant arcam & vectes ejus desuper.*

8. *Cumque emine-rent vectes , & ap-parerent summitates eorum foris Sanctua-rium ante oraculum , non apparebant ultra extrinsecus , qui &*

*cap. 5. 9.*

*Ibid. Expl. appellé aussi le Saint des Saints.*

*fue-*

*fuerunt ibi usque in dehors* " : Et ils sont presentem diem : demeurez là jusqu'à ce jour.

9. *In arca autem non erat aliud, nisi due tabule lapideæ, quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israël, cum egrederentur de terra Ægypti.*

10. *Factum est autem, cum exissent Sacerdotes de Sanctuario, nebula implevit dominum Domini,*

11. *& non poterant Sacerdotes stare & ministrare propter nebulaam : impleverat enim gloria Domini dominum Domini.*

12. *Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitareret in nebula.*

13. *Ædificans edi- scavi domum in ba-*

ÿ. 8. *Expl. c'est-à-dire,* dans la partie du temple nommée le Saint.

ÿ. 10. *Expl. tant la mai- son interieure & exterieu- re, c'est-à-dire, le Saint*

9. Or il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avoit mises à Oreb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Israël, aussi-tôt après leur sortie d'Egypte.

10. Après que les Prêtres furent sortis du Sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur.

11. Et les Prêtres ne pouvoient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur ministère à cause de la nuée, parce que la gloire du Seigneur avoit rempli la maison du Seigneur.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiteroit dans une nuée.

13. *O Dieu ! j'ai bâti cette maison, afin qu'elle*

des Saints & le Saint, que le parvis des Prêtres où la plupart de leurs fonctions se devoient faire.

ÿ. 11. *C'est-à-dire, la* nuée.

soit vostre demeure, & bitaculum tuum firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Et le Roy tournant le visage souhaita les bénédictions du ciel " à toute l'assemblée d'Israël. Car tout Israël étoit assemblé en ce lieu-là.

15. Et Salomon dit: Be-  
ni soit le Seigneur le Dieu  
d'Israël , qui a parlé de sa  
bouche à David mon pere ,  
& qui par sa puissance \* a  
exécuté sa parole en di-  
sant :

16. Depuis le jour que  
j'ai tiré de l'Egypte mon  
peuple d'Israël , je n'ay  
point choisi de ville d'en-  
tre toutes les tribus d'Israël  
afin qu'on m'y bâtit une  
maison , & que mon nom  
y fût établi ; mais j'ai  
choisi David afin qu'il fût  
chef de mon peuple d'Is-  
raël .

17. Mon pere avoit vou-  
lu bâtit une maison à la  
 gloire du Seigneur & Dieu  
 d'Israël .

18. Mais le Seigneur dit  
à David mon pere: Quand  
veus avez formé dans vò-  
tre cœur le dessein de bâ-

14. Convertitque  
*Rex faciem suam , &*  
*benedixit omni Eccle-*  
*sie Israël : omnis enim*  
*Ecclesia Israël stabat.*

15. Et ait Salomon :  
*Benedictus Dominus*  
*Deus Israël qui locu-*  
*tus est ore suo ad Da-*  
*vid patrem meum , &*  
*in manibus ejus perfe-*  
*cit , dicens :*

16. *A die qua eda-*  
*xi populum meum Is-*  
*raël de Aegypto , non*  
*elegi civitatem de uni-*  
*versis tribubus Israël ,*  
*ut edificaretur dominus ,*  
*& esset nomen meum*  
*ibi : sed elegi David ut*  
*esset super populum*  
*meum Israël .*

17. Voluitque Da-  
vid pater meus edifi-  
cared Domum nominis  
Dominis Dei Israël :

18. & ait Domi-  
nus ad David patrem  
meum : *Quod cogita-*  
*sti in corde tuo edi-*

\*. 14. Lettr. benedixit , |  
i. e. benè precatus est.

\*. 15. Lettr. in manu sua ,  
i. e. , potentia sua. Vat.

ficare

*ficare domum nomini meo, bene fecesti, hoc ipsum mente tractans.*

19. *Verumtamen tu non edificabis mibi domum, sed filius tuus, qui egredietur de renibus tuis, ipse edificabit domum nomini meo.*

20. *Confirmavit Dominus sermonem suum, quem locutus est : stetique pro David patre meo, & sedi super sbronom Israël, sicut locutus est Dominus : & adificavi domum nomini Domini Dei Israël.*

21. *Et constitui ibi locum arce, in qua fadus Domini est, quod percussit eum per tribus nostris, quando aggressi sunt de terra Aegypti.*

22. *Stetit autem Salomon ante altare Domini in confectu Ecclesie Israël, & expandit manus suas in coelum,*

23. *& ait a Domine Deus Israël, non*

*¶. 19. Lettr. de vos reins.*

*¶. 20. Lettr. nomini Domini.*

*tir une maison à la gloire de mon nom, vous avez bien fait de vous occuper de cette pensée.*

19. Néanmoins ce ne sera pas vous qui me bâtierez une maison, mais votre fils qui sortira de vous sera celuy qui bâtira une maison à la gloire de mon nom:

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avoit dite: j'ay succédé à David mon pere, je me suis assis sur le trône d'Israël comme le Seigneur l'avoit prononcé, & j'ai bâti une maison au Seigneur "le Dieu d'Israël."

21. J'ay établi ici le lieu de l'arche où est l'alliance que le Seigneur fit avec nos peres lorsqu'ils sortirent du pays d'Egypte.

22. Salomon se mit ensuite devant l'Autel du Seigneur à la vue de toute l'assemblée d'Israël ; & tenant ses mains étendues vers le Ciel,

23. il dit ; Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point

de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du Ciel , ni sur toute la face de la terre. C'est vous qui conservez l'alliance & la misericorde que vous avez faite à vos serviteurs qui marchoient devant vous de tout leur cœur ;

24. qui avez gardé fidellement à David mon pere votre serviteur tout ce que vous luy aviez promis. Votre bouchel'a prononcé , & vos mains l'ont accompli , commence jour en est une preuve.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu d'Israël , conservez à David mon pere votre serviteur ce que vous luy avez promis , en luy disant : vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moy sur le trône d'Israël , pourvù néanmoins que vos enfans démeurent fermes dans leur voye , afin qu'ils marchent en ma présence comme vous avez marché devant moi.

26. Accomplissez donc , ô Seigneur Dieu d'Israël , les paroles que vous avez

\* 26. Expl. Faites connoître l'inaffabilité de vos paroles.

*est simulis tui Deus in caelo desuper , & super terram deorsum : qui custodis pacatum & misericordiam servis suis , qui ambulabant coram te in toto corde suo.*

24. *Qui custodisti servo tuo David patrem meo que locutus es ei : are locutus es , & manibus persecisti , ut tecum probat.*

25. *Nunc igitur , Domine Deus Israël , conserva famulo tuo David patrem meo que locutus es ei , dicens : Non auseveretur de te vir coram me , qui sedeat super tronum Israël : ita tamen si custodierint filii tui viam suam , ut ambulant coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.*

26. *Et nunc , Domine Deus Israël , firmensur verba tua*

\* que

*que locutus es servo tuo  
David patri meo.*

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram? si enim cælum, & cæli cælorum te capere non possunt, quantum magis donus tecum, quam edificavi?

28. Sed respice ad orationem servi tui & ad preces ejus, Domine Deus meus: audi hymnum & orationem, quam servus tuus orat coram te badi:

29. ut sint oculi tui aperi super dominum bene nocte ac die: super donum, de quod dixisti: Erit nomen meum ibi: ut exaudias orationem, quam orat in loco isto ad te servus tuus.

30. Ut exaudias deprecationem servi sui & populi tui Israël, quodcumque oraverint in loco isto; & exaudies in loco habitaculi tui in cælo, & cum exaudieris, propitius eris.

dites à David mon pere votre serviteur.

27. Est-il donc croiable que Dieu habite véritablement sur la terre? car si les cieux & le ciel des cieux ne vous peuvent comprendre; combien moins cette maison que j'ai bâtie vous comprendrat-elle?

28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur & à ses prières; écoutez l'hymne & l'oraison que votre serviteur vous offre aujourd'hui,

29. afin que vos yeux soient ouverts jour & nuit sur cette maison, de laquelle vous avez dit: C'est-là que sera mon nom, afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous offre en ce lieu,

30. que vous exauciez, dis-je, la prière de votre serviteur & toutes celles que votre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu, que vous les exauciez du lieu de votre demeure dans le ciel, & que les ayant exaucé vous leur fassiez miséricorde.

31. Lorsqu'un homme aura péché contre son prochain, n'ayant pas gardé le serment par lequel il s'était lié, & qu'il viendra dans votre maison & devant votre autel pour prêter serment,

32. vous écoutez du ciel & vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs, vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie sur sa teste, & vous justifierez le juste en lui rendant selon sa justice.

33. lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis, parce qu'il péchera un jour contre vous, & que faisant pénitence & rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier, & qu'ils imploreront votre miséricorde dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, & pardonnez le péché de votre peuple d'Israël, & ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs pères.

¶. 31. *Leitr. & facies, & judicabis servos tuos.*

Ibid. *Leitr. reddens viam.*

Ibid. *suam pte ejus.*

31. *Si peccaveris homo in proximum suum, & habuerit aliquod iuramentum, quo teneatur adstrictus, & verberit propter iuramentum coram altari tuo in domina tua;*

32. *tu exaudies in caelo : & facies & judicabis servos tuos, condennant impium, & reddens viam suam super eum, iustificansque iustum, & retribuens ei secundum iustitiam suam.*

33. *Si fugerit populus tuus Israël iniuriosos suos ( qui peccaverunt est tibi ) & agentes penitentiam, & confessores nonini tuo, vederint, & oratione rient, & deprecari te fuerint in domo hac;*

34. *exaudi in celo, & dimittis peccatum populi sui Israël, & reducas eos in terram, quam dediti patribus eorum.*

35. Si clausum fuerit celum, & non pluerit propter peccata eorum, & orantes in loco isto; pœnitentiam egerint nomini tuo, & a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam.

36. exaudi eos in celo, & dinnite peccata servorum tuorum, & populi tui Israël: & ostende eis viam bonam per quam ambulent, & da pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oberta fuerit in terra, aut pestilentia, aut corruptus aer, aut ergo, aut locusta, vel rabigo, & affixerit eum inimicus eis portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. cuncta deuotio, & imprecatio, que acciderit omni

35. Lorsque le ciel sera fermé, & qu'il n'en tombera point de pluyes à cause de leurs pechez, & que priant en ce lieu ils feront penitence pour honorer votre nom, & se convertiront & quitteront leurs pechez à cause de l'affliction où ils seront;

36. exaucez-les du ciel, & pardonnez les pechez de vos serviteurs & de votre peuple d'Israël; montrez-leur une voye droite par laquelle ils marchent; & répandez la pluye sur votre terre que vous avez doancé à votre peuple afin qu'il la possedât.

37. Lorsqu'il viendra sur la terre, ou une famine, ou une peste, ou une corruption de l'air, ou que la niéle, la sauterelle ou quelque maligne humeur gâtera les bleds, ou que votre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes & l'assiegera, ou frappé de quelque playe & de quelque langueur que ce puisse étre,

38. quand un homme quel qu'il puisse étre, de votre peuple d'Israël vous offrira

offrira ses vœux & ses prières , & que reconnoissant la playe de son cœur , il étendra ses mains vers vous dans cette maison ,

39. vous l'exaucerez du ciel , du lieu de vostre demeure , vous vous reconcilierez avec lui , & vous lui ferez miséricorde selon que vous verrez la disposition de son cœur , rendant à chacun selon toutes ses œuvres & ses désirs , parce qu'il n'y a que vous seul qui connoissiez le fond des cœurs des enfans des hommes ,

40. afin que vos serviteurs vous craignent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos peres .

41. Lors qu'un étranger qui ne sera point de votre peuple d'Israël viendra d'un païs fort éloigné , étant attiré par vostre nom , parce que la grandeur de vostre nom , la force de vostre main , & la puissance de vostre bras .

42. se feront connoître de tous côtés ; lors qu'un étranger , dis-je , sera venu prier en ce lieu ,

*bomini de populo tuo Israël : si quis cognoverit plagam cordis sui , & expanderit manus suas in domo hac ,*

39. *tu exaudies in cælo , in loco habitacionis tue , & repropositaberis : & facies ut des unicuique secundum omnes vias suas , sicut videris cor ejus ( quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum )*

40. *ut timeant te cunctis diebus quibus vivant super faciem terre , quam dedisti patribus nostris .*

41. *Insuper & alienigena , qui non est de populo tuo Israël , cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum ( audietur enim nomen tuum magnum , & manus tua fortis , & brachium tuum*

42. *extensem , ubique ) cum venerit ergo , & oraveris in hoc loco ,*

43. tu exaudies in celo, in firmamento habitaculi sui, & facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena: ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israël, & probent quia nomen tuum invocatum est super dominum hanc, quam adificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam, quicunque miseri eos, orabunt se contra viam civitatis, quam elegisti, & contra dominum, quam adificavi nomini tuo.

45. & exaudies in celo orationes eorum, & preces eorum, & facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi ( non est enim homo qui non peccet ) & iratus tradideris eos inimi-

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez ", & vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire ; afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom comme fait votre peuple d'Israël, & qu'ils éprouvent eux-mêmes que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ay bâtie.

44. Lors que votre peuple ira à la guerre contre ses ennemis, & que marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyez, ils vous adresseront leurs prières en regardant vers la ville que vous avez choisie & vers cette maison que j'ay bâtie à la gloire de votre nom,

45. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs prières, & vous leur rendrez justice.

46. Que si votre peuple peche contre vous, parce qu'il n'y a point d'homme qui ne peche, & qu'étant en colère contre eux vous

¶. 43. Autr. de la stabilité de votre demeure.

¶. 44. id est, conversis vultibus ad urbem.

les

les livriez entre les mains de leurs ennemis , & qu'ils soient emmenez captifs ou près ou loin dans une terre ennemie .

47. S'ils font penitence du fond du cœur dans le lieu de leur captivité , & que se convertissant à vous estant captifs ils implorent vostre miséricorde en disant : Nous avons peché , nous avons commis l'iniquité , nous avons fait des actions impies :

48. S'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le païs de leurs ennemis auquel ils ont été emmenez captifs , & s'ils vous prient en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs pères , vers la ville que vous avez choisie , & le temple que j'ay bâti à la gloire de votre nom ,

49. vous exaucerez du ciel & de cette demeure stable où est vostre thrône leurs oraisons & leurs prières , vous prendrez en main la défense de leur cause ,

50. vous vous reconcilie-

*cis suis , & captivi ducti fuerint in terram inimicorum longè vel propè ,*

47. & agerint pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis , & conversi deprecati te fuerint in captivitate sua , dicentes : Peccavimus , iniquè egimus , impiè gessamus :

48. & reverti fuerint ad te in universo corde suo , & rosa anima sua , in terra inimicorum suorum , ad quam captivi ducti fuerint : & oraverint te contra viam terre sue , quam dedisti patribus eorum , & civitatis quam elegisti , & tempti quod misericordie nominis tuo :

49. exaudiens in celo , in firmamento solii tui , orationes eorum , & preces eorum , & facies iudicium eorum :

50. & propitiaberis

*ris populo tuo qui pec-  
cavit tibi, & omni-  
bus iniuriantibus eo-  
rum quibus pravari-  
eris sive in te: & da-  
bis misericordiam co-  
ram eis qui eos capti-  
vos habuerint, ut mi-  
scrantur eis.*

51. *Populus enim  
tuus est, & heredi-  
tus tua, quos eduxisti  
de terra Aegypti de  
medio fornacis ferree.*

52. *Ut sint oculi tui  
aperti ad deprecatio-  
nem servi sui, & po-  
puli tui Israël, & ex-  
audias eos in universis  
pro quibus invocave-  
rint te.*

53. *Tu enim sepa-  
rasti eos tibi in heredi-  
tatem de universis po-  
pulis terra, sicut locu-  
sus es per Moysen ser-  
vum tuum, quando  
eduxisti patres nostros  
de Aegypto, Domine  
Deus.*

54. *Factum est au-  
tem, cum compleisset  
Salomon orans Do-*

*¶. 51. Expl. d'une servitude très-dure.*

rez avec vostre peuple qui a peché contre vous, & vous leur pardonnerez toutes les iniquitez par les quelles ils ont violé votre loy, & vous inspirez de la tendresse pour eux à ceux qui les auront emmené captifs, afin qu'ils ayent de la compassion d'eux.

51. Car ils sont vostre peuple & vostre héritage; & c'est vous qui les avez tirez du païs d'Egypte, du milieu d'une fournaise de fer".

52. Que vos yeux donc soient ouverts aux prières de votre serviteur & de votre peuple d'Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Cax c'est vous, ô Seigneur mon Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse votre serviteur lorsque vous avez tiré nos peres du païs d'Egypte.

54. Salomon ayant ache-  
vé d'offrir au Seigneur cer-  
te oraison & cette prière, se

leva

levé de devant l'autel du Seigneur , car il avoit mis les deux genoux à terre , & tenoit les mains étendues vers le ciel .

*minum omnem orationem & deprecationem banc , surrexit de confectu altaria Domini : utrumque enim genu in terram fixerat , & manus expanderat in cælum.*

55. Estant donc debout devant le peuple , il benit toute l'assemblée d'Israël en disant à haute voix :

56. Beni soit le Seigneur qui a donné la paix à son peuple d'Israël selon toutes les promesses qu'il avoit faites. Tous les biens qu'il nous avoit promis par Moïse son serviteur , nous sont arrivés sans qu'il soit tombé une seule de ses paroles à terre .

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous , comme il a été avec nos pères : qu'il ne nous abandonne point , & qu'il ne nous rejette point :

58. Mais qu'il incline nos coeurs vers lui , afin que nous marchions dans toutes ses voyes , & que nous gardions ses préceptes , ses ceremones & toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères .

55. *Stetit ergo , & benedixit omni Ecclesie Israël voce magna , dicens:*

56. *Benedictus Dominus , qui dedit requiem populo suo Israël , juxta omnia que locutus est : non cecidit ne unus quidem sermo ex omnibus bonis que locutus est per Moysem servum suum .*

57. *Sit Dominus Deus noster nobiscum , fecit fuit cum patribus nostris , nos derelinquens nos , neque proiciens .*

58. *Sed inclinet corda nostra ad se , ut ambulemus in universis viis ejus , & custodiamus mandata ejus , & ceremonias ejus , & iudicia quacunque mandavit patribus nostris .*

59. Et

59. *Et sicut sermo-  
nes mei isti, quibus  
deprecatus sum coram  
Domino, appropin-  
quantes Domino Deo  
nostro die ac nocte,  
ut faciat iudicium  
servo suo, & populo  
suo Israël per singulos  
dies:*

60. *ut sciant omnes  
populi terre, quia Do-  
minus ipse est Deus,  
& non est ultra absque  
eo.*

61. *Sit quoque cor  
nostrum perfectum cum  
Domino Deo nostro, ut  
ambulemus in decretis  
ejus, & custodiamus  
mandata ejus, sicut &  
bodiē.*

62. *Igitur rex, &  
omnis Israël cum eo, im-  
molabunt victimas co-  
ram Domino.*

63. *Mattavitque  
Salomon hostias pacifi-  
cas, quas immolavit  
Domino, boum viginti  
duo millia, & ovium  
centum viginti millia:  
& dedicaverunt tem-  
plum Domini rex &  
filii Israël.*

59. Que les paroles de  
cette priere que j'ay faite  
devant le Seigneur, soient  
presentes jour & nuit au  
Seigneur nostre Dieu, afin  
que châque jour il fasse ju-  
stice à son serviteur & à  
son peuple d'Israël,

60. afin que tous les  
peuples de la terre sça-  
chent que c'est le Seigneur  
qui est le vray Dieu, &  
qu'après luy il n'y en a  
point d'autre.

61. Que nostre cœur  
aussi soit parfait avec le  
Seigneur nostre Dieu, afin  
que nous marchions se-  
lon ses preceptes & que  
nous gardions toujours  
ses ordonnances, com-  
me nous faisons en ce  
jour.

62. Le roy donc & tout  
Israël avec lui immoloit  
des victimes devant le Sei-  
gneur.

63. Et Salomon égorgea  
pour hosties pacifiques, &  
immola au Seigneur vingt-  
deux mille bœufs, & six-  
vingt mille brebis, & le  
roy avec les enfans d'Israël  
dedierent le temple du Sei-  
gneur.

64. En

64. En ce jour-là le roy consacra le milieu du parvis<sup>6</sup> qui estoit devant la maison du Seigneur , en y offrant des holocaustes , des sacrifices & la graisse des hosties pacifiques, parce que l'autel d'airain qui estoit devant le Seigneur estoit trop petit & ne pouvoit suffire pour les holocaustes , les sacrifices & les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon donc fit alors une fête très-celebre, & tout Israël la fit aussi avec lui , y étant venu en foule depuis l'entrée d'Emath<sup>7</sup> jusqu'au fleuve d'Egypte<sup>8</sup> devant le Seigneur nostre Dieu , pendant sept jours , & sept autres jours ensuite, c'est-à-dire pendant quatorze jours.

66. Il renvoya les peuples au huitième jour<sup>9</sup>, qui benissant le Roy s'en retournoient en leurs maisons avec une allegresse pu-

64. *In die illa sanctificavit rex medium atrii , quod erat ante domum Domini : fecit quippè holocaustum ibi , & sacrificium , & adipem pacificorum : quoniam altare areum , quod erat coram Domino minus erat , & capere non poterat holocaustum , & sacrificium , & adipem pacificorum.*

65. *fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrarem , & omnis Israël cum eo , multitudo magna ab introitu Emath usque ad rivum Aegypti , coram Domino Deo nostro , septem diebus , & septem diebus , id est , quatuordecim diebus.*

66. *Et in die octava dimisit populos : qui benedicentes Regi , profecti sunt in tabernacula sua le-*

¶. 64. Expl. appellé le parvis des Prêtres.

¶. 65. c'est-à-dire, depuis le Septentrion de la Judée, jusqu'au midi. Ibid. Emath dite aussi Rebla a depuis été appellée Antioche de Syria.

Ibid. Expl. jusqu'aux frontières d'Egypte. Hebr. jusqu'au torrent d'Egypte.

¶. 66. Expl. Le huitième jour à commencer du premier de la fête des tabernacles.

tantes, & alacri cor- blique ayant le cœur plein  
de super omnibus bo- de joie pour tous les biens  
nis que fecerat Do- que le Seigneur avoit faits  
minus David seruo à David son serviteur & à  
suo, & Israël populo tous son peuple d'Israël.  
suo.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. i. **A** Lors tous les Anciens d'Israël vinrent trouver le roy Salomon dans Jerusalem pour transporter l'Arche. Tout Israël s'assembla aussi, &c.

On voit ici une des plus augustes ceremonies qu'on vit jamais sous le peuple Juif. Tout y estoit extraordinaire, soit pour la grandeur du sujet, qui estoit la consécration du premier temple, que l'on eût bâti en l'honneur de Dieu, soit pour la magnificence qui y éclatoit de toutes parts, soit pour la durée de cette fête qui se celebra durant sept jours suivis de sept autres destinez à la solemnité des Tabernacles; soit enfin pour la multitude innombrable de tout un peuple qui s'y estoit rassemblé. Dieu ayant dessein de nous tracer sur la terre comme un crayon de cette gloire infinie qui accompagnera la dedicace du temple du vray Salomon, qui se doit faire dans le ciel à la fin des tems, comme la nomme saint Augustin, ne pouvoit *August.*  
*de Civit.*  
*Dei. I. 18.*  
*c. 48.*

gueres nous en donner une figure plus sensible, & qui nous fit soupirer davantage vers cet heureux tems. Que la vûe donc de cette magnificence de la dedicace d'un temple terrestre nous fasse éllever les yeux de la foy, & comme passer en esprit jusques dans le ciel, pour y contempler cet autre temple & cette autre Je- rusalem

rutalem celeste, dont nous devons faire partie nous-mêmes.

*V. 9. Or il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables de pierre, &c.*

*Hebr. 9. 4.* Ceci semble ne s'accorder pas avec saint Paul, qui dit que dans l'Arche il y avoit autre les deux tables de l'Alliance, une urne d'or pleine *Ephes. & de Manne, & la Verge d'Aaron qui avoit fleur-Ménob.* Mais ceux qui ont expliqué ce passage de l'Apostre, ont crû que dans les premiers tems ni la Verge d'Aaron, ni l'urne pleine de Manne n'estoient point dans l'Arche, & qu'elles n'y furent enfermées depuis, que pour être moins exposées à la violence des Payens, lors qu'ils entroient dans le temple & dans le lieu Saint durant les guerres. Ou bien l'on prétend que l'on peut même expliquer ce que dit saint Paul, comme si le texte sacré portoit, non dans l'Arche, mais auprès de l'Arche : *Non intra Arcam, sed juxta eam.*

*V. 10. 11. Une nuée remplit la maison du Seigneur, & les Prêtres ne pouvoient plus faire les fonctions de leur ministere à cause de la nuée, parce que la gloire de Dieu avoit rempli tout le Temple.*

Rien ne pouvoit gueres nous donner une idée plus grande de la haute Majesté de Dieu, qu'une circonstance si remarquable. Il ne fait point éclater sa gloire ni par des rayons d'une lumière brillante, ni par des foudres, ou par des éclairs. Et il se fert seulement d'une nuée, comme pour apprendre aux hommes que toutes ces pompes exterieures & toutes ces magnificences d'un Temple mesme tout brillant d'or perdent leur éclat en sa présence.

Il est marqué que les Prêtres tout obscurcis par cette nuée, ne pouvoient plus s'acquitter des fonctions de leur ministere, pour nous gurer

gurer en quelque sorte que ceux qui semblent par leur dignité s'approcher plus près que les autres de la gloire du Seigneur , sont aussi plus que les autres penetrez de sa grandeur infinie , qui fait disparaître tout à leurs yeux pour ne voir plus que luy seul , quoy qu'ils ne puissent le voir en ce monde que sous les images & les obscuritez de la foy. Mais plût à Dieu , disent les saints Peres , que ceux qui approchent aujourd'huy du saint Temple , ne fussent environnez que de cette sorte de uuée qui accompagne la vraye foy , & non d'une autre qui naît de leur propre fond , & d'un fond de corruption & d'aveuglement ! Plût à Dieu que l'amour du monde & des ensorcelemens du monde ne leur causât point un esprit d'estourdissement qui les empêche , comme il est dit en ce lieu , de se tenir debout dans le Temple : *Non poterant stare.* Ce n'est point Dieu qui habite dans cette nuée , mais c'est l'esprit de tenebres.

Saint Gregoire nous a encore expliqué d'une autre maniere cette nuée qui remplit le Temple de Salomon , & qui empêchoit les Prêtres de s'acquitter de leur ministere. Car il dit que l'orgueil des Prêtres Juifs ayant empêché qu'ils ne penetrassent les divins mysteres de la Loy nouvelle , ils se trouvoient comme enveloppez d'une nuée au milieu de la lumiere de la vérité qui les environnoit. C'est ce qui faisoit , dit ce saint Pape , que lors mesme que J E S U S - C H R I S T " leur parloit très-clairement , ses paroles étoient " pour eux toutes pleines de l'obscurité de cette " nuée. Car qu'y avoit-il en effet , ajoûte-t-il , de " plus clair que ce qu'il leur dit ; *Nous ne sommes* " <sup>Joan. 10. Id.</sup> *qu'un mon Pere & moy ?* Et comment leur pou- " voit-il encore parler plus clairement , qu'en " leur disant : *J'étois avant qu'Abraham fût au* " *monde ?* Mais parce que l'incredulité oblcircis- " soit

„ soit leurs esprits , il est vray de dire que ces rayons  
 „ éclatans du soleil de la verité leur estoient cachez  
 „ par une nuée qui empêchoit qu'ils n'en fussent  
 „ éclairez. *Emissum solis radium nebula interjacens*  
 „ *abscondebat.*

„ La même chose , continuë ce Pere , nous arri-  
 „ ve encore à nous autres qui sommes fidelles , qui  
 „ ajoûtons foy aux celestes veritez qu'on nous an-  
 „ nonce , & qui aimons ce que nous croyons. Car  
 „ si nous nous laissons accabler par plusieurs soins  
 „ inutiles , nous tombons dans une espece d'ob-  
 „ scurité interieure qui nous enveloppe comme  
 „ cette nuée , lors qu'il plaît à Dieu de parler à  
 „ nostre cœur. *Dum quibusdam supervacuis curis*  
*preminur , obductâ confusione caligamus , & velut*  
*in nebula Dominus auditur.*

¶. 23. &c. Seigneur Dieu d'Israël , il n'y  
 a point de Dieu qui vous soit semblable , ni au  
 plus haut du ciel , ni sur toute la face de la ter-  
 re , &c.

Quand on considere que celuy qui parle ainsi estoit le Prince le plus puissant , le plus glo-  
 rieux , le plus magnifique & le plus riche qui  
 fut peut-être jamais , on ne peut pas n'être point  
 touché de ce profond anéantissement dans le-  
 quel il entre en la presence de Dieu. Il n'ose  
 presque luy parler en son propre nom. Il se  
 couvre en quelque sorte de celuy de David son  
 pere. Il ne parle que de luy. C'est sur ce David  
 qu'il prie Dieu de vouloir jeter les yeux. C'est  
 de luy qu'il le conjure de se souvenir pour luy  
 conserver sa misericorde. Pouvoit-il mieux faire  
 connoître à tous les Pasteurs de l'Eglise , que  
 lors qu'ils offrent à Dieu publiquement leurs  
 prières , tant pour eux-mêmes que pour tout le  
 peuple , comme ils y sont obligez par leur mi-  
 nistere , ils doivent toujours luy demander qu'il  
 jette les yeux sur le vray David , c'est-à-dire sur  
 JESUS-

JESUS-CHRIST? Et ne voyons-nous pas aussi que la sainte Eglise divinement inspirée leur met tous les jours cette priere en la bouche; Que c'est par luy seul & en son nom qu'ils ont sujet d'esperer sa misericorde ? C'est par là qu'elle finit toutes ses prières.

V. 27. &c. *Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre? Car si les cieux & le ciel des cieux ne peuvent point vous comprendre, combien moins cette maison que j'ay bâtie vous comprendra-t-elle? &c.*

Il semble , selon la remarque d'un sçavant homme , que ces paroles de Salomon soient contraires à ce qu'il a dit auparavant ; *Qu'il avoit bâti cette maison, afin qu'elle fust la demeure du Seigneur, & que son trône s'y affermit pour jamais.* Mais ce Prince , comme dit ensuite le même Autheur , leve luy - mème cette contradiction apparente , & distingue nettement deux différentes manieres ; l'une en laquelle Dieu qui est un pur Esprit , peut habiter dans un Temple , quoy qu'il soit fait par la main des hommes ; & l'autre en laquelle il est vray de dire que Dieu n'y habite point. Salomon , dit-il , fait voir que le Seigneur n'habite point dans cette maison , c'est-à-dire qu'il n'y est point contenu , lors qu'il témoigne que les cieux mesmes ne peuvent pas le comprendre. Et il fait voir dans la suite que Dieu néanmoins y habite véritablement , en ce qu'il le prie : *Que ses yeux soient ouverts jour & nuit sur cette maison, pour exaucer la priere de ses serviteurs qui le prieront en ce lieu.* Car Dieu qui remplit tout l'univers par sa presence & par sa puissance , ne peut pas sans doute estre renfermé en un lieu particulier , comme les hommes. Mais il oblige ces mesmes hommes de se rendre tous en un certain lieu comme estoit ce Temple , afin d'y offrir conjointement leurs prières dans un

même esprit ; & il s'engage de les écouter en ce lieu par des marques plus sensibles qu'il leur donnera de son assistance. Ainsi ce temple estoit plutôt destiné pour l'utilité du temple Juif qui l'avoit bâti, étant nécessaire à cause de leur panchant vers les idoles , de les réunir en un seul lieu pour l'exercice du culte de leur religion , que non pas pour la gloire du Dieu d'Israël , qui éclate également en tous lieux , & qui doit estre adoré par tout.

L'étonnement que fait paroistre ce Prince en disant ; *Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre ?* n'est pas une marque de son peu de foy , mais un effet de cette profonde admiration où il estoit dans la vüe de la grandeur infinie de Dieu , qui daignoit ainsi s'abaisser jusqu'aux hommes , & leur témoigner qu'il agréoit cette demeure qu'ils lui consacroient. Il ne pouvoit pas nous marquer plus sensiblement par son exemple & par ses paroles combien il estoit persuadé par avance de la vérité de cette parole de J E S U S - C H R I S T ; *Que le temple est une maison de priere.* Car on voit par tout ce qu'il dit , qu'il suppose que l'on y viendroit , non pour le voir seulement , & en admirer la magnificence , mais pour prier & pour invoquer la miséricorde de Dieu dans tous les besoins dont on se verroit pressé , soit au dedans par les ennemis de nostre salut , soit au dehors par ceux de l'Etat , & par toutes sortes de malheurs. Qu'il seroit à souhaiter que ce sentiment d'un si grand Roy fust gravé profondément dans le cœur de tous les Chrétiens ; & qu'en entrant dans nos saints temples ils s'y appliquasfient uniquement à considerer les sujets qu'ils ont d'invoquer la divine miséricorde !

Pour nous convaincre de nos besoins tout spirituels , qui souvent nous sont moins sensibles que

que ceux du corps , il suffit de parcourir ce que ce Prince témoigne , que l'on viendroit demander à Dieu dans son temple ; & en transferant du corps à l'ame les maux dont il parle , envisager la nécessité où nous sommes d'une priere continue. Nous avons des ennemis invisibles plus redoutables que tous ceux qui nous persecutent visiblement. Il y a des secheresses & des sterilites spirituelles que nous devons craindre plus que celles de la terre , puis qu'elles tiennent le ciel fermé , & le rendent comme un ciel d'airain pour nous , empêchant que l'abondance des graces celestes ne découle dans nos ames. Il y a des famines & des pestes interieures , des corruptions & des contagions plus dangereuses que celles de l'air dont parle icy Salomon. Si donc nous ne courrons pas au temple avec un cœur brisé de douleur dans la vûe de nos pechez , que ce Prince reconnoist estre la veritable source de tous nos maux ; si nous ne répandons pas nos ames devant Dieu dans l'amertume d'un regret sincere , que ce Roy luy-mesme a regardé comme une disposition indispensable pour estre exaucé de Dieu , c'est une preuve que nous n'avons guere de sentiment de nos maux , puisque nous sommes si froids à en demander la delivrance.

¶. 31. 32. *Lors qu'un homme aura peché contre son prochain , n'ayant pas gardé le ferment par lequel il s'estoit lié , &c.*

Ce passage qui paroist obscur , s'explique de cette sorte par les Interprètes. Si un homme , à qui un autre avoit confié un dépôt , commet à son égard une aussi grande injustice qu'est celle de luy nier qu'il ait rien reçû de luy ; en cas qu'on l'oblige de faire ferment sur cela , & qu'il vienne dans le temple pour ce sujet ; faites , Seigneur , s'il vous plaist , connoistre sa perfidie , & exaucez la priere de celuy contre qui il a

peché en luy faisant rendre la justice qu'on luy refuse.

V. 46. 47. &c., *Que si vostre peuple peche contre vous, parce qu'il n'y a point d'homme qui ne peche, s'ils font penitence du fond de leur cœur, vous exaucerez du ciel leurs prières.*

*Auguft.,,, Qui est celuy , dit saint Augustin , qui est Epift. sans quelque peché ; Qui est celuy en qui ne fe 29. t. 2. trouve point la racine & l'aiguillon du peché , I. Joan. puis que celuy mesme qui a reposé dans le sein 1. 8. de J E S U S - C H R I S T nous declare hautement ; „ Que si nous disons que nous sommes sans peché , „ nous nous trompons . ; & qu'un autre Apostre Jac. 2.,, nous assure aussi ; Que nous tombons tous en beau- „ coup de fautes ? La charité est une vertu par la- „ quelle on aime ce qui merite d'estre aimé. Elle „ est dans les uns plus grande , dans les autres „ plus petite : & elle n'est point du tout dans plu- „ sieurs. Mais nul homme ne la possède dans fa „ plenitude & dans sa dernière perfection , tant „ qu'il vitici ; & autant qu'elle peut estre augmen- „ tée , autant celuy en qui manque encore cet „ accroissement , est defectueux : ce qui fait qu'il „ n'y a point de juste sur la terre qui soit sans pe- „ ché ; Que tout homme vivant ne sera point justifié „ en la présence de Dieu ; & qu'en quelque estat de „ perfection que nous soyons en ce monde , il est „ nécessaire que nous disions tous les jours ; Par- „ donnez-nous nos offenses. Car quiconque se re- „ gardant comme rempli de justice attend avec „ assurance que Dieu le juge sans miséricorde , se „ rend digne de la très-juste colere , dont la frayeur „ obligea le Roy Prophète de luy demander qu'il „ voulust bien n'entret point en jugement avec „ luy. Nam quisquis velut nimium justus iudicium sine „ misericordia quasi securius expectat , iram justissi- „ mam provocat , quam timens ille dixit . Non intrès „ in iudicium cum servo tuo.*

C'est

C'est donc avec beaucoup de raison que ce Roy si sage & si éclairé disoit en parlant à Dieu , *qu'il n'y a point d'homme qui ne peche.* Mais ce qu'il ajoute est d'une grande consolation pour tous les hommes qui tombent dans le peché ; *Que s'ils en font penitence du fond de leur cœur , Dieu exaucera du ciel leurs prières à cause de son saint temple.* Car ce temple de Salomon , comme on l'a dit plusieurs fois , figuroit le corps de J E S U S - C H R I S T qui est l'Eglise. Et c'est dans la seule union de cette Eglise qu'on merite d'estre exaucé , lors qu'après avoir peché , *on revient à Dieu , selon qu'il est dit ici , de toute son ame & de tout son cœur.*

V. 54. 55. &c. *Salomon ayant achevé cette priere , se leva de devant l'Autel du Seigneur , où il avoit mis en terre ses deux genoux , tenant les mains étendues vers le ciel. Estant donc debout devant le peuple , il benit toute l'assemblée d'Israël , &c.*

Nous avons jusqu'à présent regardé ce Prince dans la priere qu'il a faite à Dieu , comme la figure des Pasteurs qui prient pour les peuples. Mais nous pouvons bien encore le regarder en cette grande occasion de la dédicace si solennelle du temple des Juifs , comme la figure de J E S U S - C H R I S T mesme priant pour l'Eglise , & priant d'une maniere sans comparaison plus efficace que Salomon , qui ne fut pas exaucé pour ce qui le regardoit luy-mesme. Car il tomba d'une maniere très funeste , & l'on ne voit point qu'il soit revenu à Dieu , ni qu'il ait fait penitence : au lieu qu'il est dit de J E S U S - C H R I S T le vray Salomon ; *Que durant les jours de sa chair , Hebr. c. 5. c'est-à-dire de sa vie mortelle , ayant offert avec v. 7. un grand cri & avec larmes ses prières & ses supplications à celuy qui le pouvoit tirer de la mort , il fut exaucé selon son humble respect pour son Pere ,*

*& est devenu l'autheur du salut eternel pour tous ceux qui luy obéissent.*

C'est donc proprement J E S U S - C H R I S T que nous devons regarder en ce jour si solemnel au milieu de tout le peuple, offrant, comme dit saint Paul , ses supplications à son Pere pour toute l'Eglise figurée par cet ancien temple , de laquelle il est & le chef & le fondateur. Et comme il nous a lui-même assuréz , que Dieu l'exaucé

*Joan. c. 11. v. 42.* toujours , nous devons avoir une ferme confiance , que tout ce que nous demanderons dans

*Id. cap. 2. v. 21.* son saint temple , c'est - à - dire , nous tenant inviolablement unis à son divin corps , qu'il a lui-même appellé un temple en parlant aux Juifs ,

*Heb. c. 5. v. 6. 10.* nous l'obtiendrons. C'est à luy comme établi Prestre éternel selon l'ordre de Melchisedech , qu'il appartient de benir son peuple , & particulièrement tous ceux qui font partie de son corps.

C'est à luy qu'il appartient de faire en sorte par la vertu efficace de sa benediction , que le Seigneur , selon qu'il est dit ici , soit avec nous ; qu'il ne nous abandonne point ; qu'il incline nos coeurs vers luy , afin que nous marchions dans toutes ses voyes. C'est luy qui a mérité véritablement que sa priere , comme il est encore marqué en ce lieu , soit présente jour & nuit devant le Seigneur , afin qu'il fasse justice à son peuple d'Israël . Car toutes ces prières & toutes ces benedictions paroissent si propres à la Loy nouvelle , & si peu proportionnées à l'état grossier de ceux pour qui il sembloit qu'on les fit alors , qu'on peut assurer que tout ce qui se disoit & se faisait là estoit prophétique en un vray sens , puis qu'il y avoit sans doute peu de personnes dans cette foule innombrable de peuples , qui eurent part à la vertu efficace de ces benedictions & de ces prières.

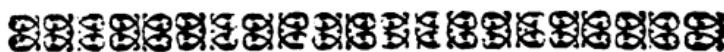
*V. 63. Salomon égorgea pour hosties pacifiques ,*



Ce nombre presque incroyable de victimes que Salomon fit égorguer durant sept jours pour la dédicace de son temple, auroit pu paroistre une chose assez superflue. Mais cette magnificence tout-à-fait extraordinaire servoit au moins à faire éclater la grandeur & la majesté infinie de Dieu; puisque par la multitude de ces hosties qu'on immoloit à sa gloire, on rendoit comme une attestacion publique du néant des créatures en sa présence.

On a dit ailleurs que le nombre si prodigieux des bestes que l'on offroit dans les sacrifices, faisoit voit en quelque sorte l'utilité de ces mesmes sacrifices. Aussi au lieu que dans cette dédicace du temple de Jerusalem on immola vingt-deux mille bœufs & six vingt mille brebis, lors que J E S U S - C H R I S T a voulu former l'Eglise figurée par cet ancien temple, *il n'a offert*, comme dit saint Paul, *qu'une seule hostie*, qui est celle de la sainte humanité, dont le prix inestimable a fait cesser l'oblation de toutes les autres victimes. Il est vray que l'on peut dire que le grand nombre de Martyrs qui moururent pour la foy dans le tems de l'établissement de l'Eglise, pouvoient estre figurez par cette prodigieuse multitude de victimes que l'on immola à la dédicace du temple de Salomon. Mais toutes ces saintes victimes ne tiroient leur prix que de cette *unique hostie* dont parle saint Paul, qui fut offerte pour tous les pechez du monde.

Hebr. c.  
10. v. 12.



## C H A P I T R E IX.

*Seconde apparition du Seigneur à Salomon. Ce Roy bâtit plusieurs villes, oblige plusieurs peuples à luy payer tribut, & envoie une flotte à Ophir d'où elle rapporte une grande quantité d'or.*

1. **S**alomon ayant acheté de bâti la maison du Seigneur, le palais du Roy & tout ce qu'il avoit souhaité, & qu'il avoit voulu faire;

2. Le Seigneur luy apparu une seconde fois, comme il luy avoit apparu à Gabaon,

3. & il luy dit : J'ay exaucé vostre priere & la supplication que vous m'avez faite. J'ay sanctifié cette maison que vous avez bâtie pour y establir mon nom " à jamais , & mes yeux & mon cœur s'y appliqueront toujours".

4. Que si vous marchez

\*. 3. Expl. en appellant cette maison la maison du Seigneur.

Ibid. Lett. erunt oculi

1. **F**actum est autem cum perfecisset Salomon edificium domus Domini, & edificium Regis, & omne quod optaverat & voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundū, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudi orationem tuam & deprecationem tuam quam deprecatus es coram me : sanctificavi domum banc quam edificasti , ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum , & erunt oculi mei & cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque si am-

mei ibi , id est , conjiciamus in eam oculos: erit chara mihi. Vas.

bulaves

*bulaveris coram me, devant moy comme vôtre  
fiscut ambulavit pater  
tuus, in simplicitate  
cordis, & in equita-  
te, & feceris omnia  
que precepi tibi, &  
legitima mea & judi-  
cia mea servaveris.*

5. *ponam thronum  
regni tui super Israël  
in sempiternum, sicut  
locutus sum David pa-  
tri tuo, dicens: Non  
auferetur vir de ge-  
nere tuo de folio Israël.*

6. *Si autem aver-  
sione aversi fueritis  
vos & filii vestri, non  
sequentes me, nec cu-  
stodientes manda-  
mea, & ceremonias  
meas, quas proposui  
vobis, sed abieritis  
& colueritis deos alien-  
nos, & adoraveritis  
eos,*

7. *auferam Israël  
de superficie terre,  
quam dedi eis: &  
templum, quod san-  
ctificavi nomini meo,  
projiciam à conspectu  
meo, eritque Israël  
in proverbium & in  
fabulam cunctis popu-  
lis.*

pere y a marché, dans la  
simplicité & la droiture de  
vôtre cœur, si vous faites  
ce que je vous ay com-  
mandé, si vous gardez  
mes loix & mes ordon-  
nances,

5. j'établiray vôtre trô-  
ne & vôtre regne sur Is-  
raël pour jamais, selon  
que je l'ay promis à Da-  
vid vostre pere, en luy di-  
sant : Vous aurez tou-  
jours de vostre race des  
successeurs qui seront as-  
sis sur le trône d'Israël.

6. Que si vous vous dé-  
tournez de moy vous &  
vos enfans; si vous cessez  
de me suivre & de garder  
mes preceptes & les cere-  
monies que je vous ay  
prescrites, & que vous  
alliez servir & adorer les  
dicux étrangers,

7. j'extermineray les  
Israélites de dessus la ter-  
re que je leur ay donnée,  
je rejetteray loin de moi  
ce temple que j'ay con-  
sacré à mon nom, Israël  
deviendra la fable & l'ob-  
jet des railleries de tous  
les peuples,

8. & cette maison sera considérée comme un exemple de ma justice , & quiconque passerà devant, sera frappé d'étonnement & luy insultera en disant: D'où vient que le Seigneur a traité ainsi cette terre & cette maison ?

9. Et l'on luy répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tousces maux , parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu qui avoit tiré leurs peres de l'Egypte , & qu'ils ont suivi des dieux étrangers ausquels ils ont rendu l'adoration & le culte qui n'est dû qu'à Dieu .

10. Vingt ans s'estant passéz pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons , c'est-à-dire , la maison du Seigneur & la maison du Roy ,

11. ( Hiram Roy de Tyr luy envoyant tous les bois de cedre & de sapin , & l'or selon le besoin qu'il en avoit , ) Salomon donna à Hiram vingt villes dans le païs de Galilée .

L'an du monde

12. Hiram roy de Tyr vint pour voir ces villes

8. Et domus hæc erit in exemplum : omnis qui transferit per eam , stupebit , & fibilabit , & dicet : Quarè fecit Dominus sic terre huic , & domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum qui eduxit patres eorum de terra Ægypti , & secuti sunt deos alienos , & adoraverunt eos , & coluerunt eos : idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc .

10. Expletis autem annis viginti postquam edificaverat Salomon duas domos , id est , domum Domini , & domum Regis ,

11. ( Hiram rege Tyri præbente Salomoni ligna cedrina & abieyna , & aurum juxta omne quod opus babuerat ) tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilee .

12. Et egressus est Hiram de Tyro , ut vi-

*Videret oppida quæ de-  
derat ei Salomon, &  
non placuerunt ei,*

que Salomon luy avoit 3012. a-  
données, mais elles ne  
luy plurent pas, 992.

13. & ait : *Hecce  
sunt civitates, quas de-  
disti mihi, frater? Et  
appellavit eas terram  
Chabul, usque in diem  
banc.*

13. & il dit : Sont-ce  
là, mon frere, les villes  
que vous m'avez don-  
nées? & il appela cette  
contrée la terre de Cha-  
bul", comme elles'appel-  
le encore aujourd'huy.

14. *Misit quoque  
Hiram ad regem Sa-  
lononem centum viginti  
talenta auri.*

14. Hiram avoit en-  
voyé " aussi au roy Salo-  
mon six-vingt talens d'or.

15. *Hec est summa  
expensarum, quam  
obtulit rex Salomon ad  
edificandam domum Do-  
mini & domum suam,  
& Mello, & murum  
Jerusalem, & Heser,  
& Mageddo, & Gazer*

15. Et la raison qu'ent  
le roy Salomon de met-  
tre un tribut sur son peu-  
ple ", fut la grande de-  
pense qu'il fut obligé de  
faire pour bastir la maison  
du Seigneur & sa maison,  
pour bastir Mello, les  
murailles de Jerusalem,  
Heser, Mageddo, &  
Gazer.

16. *Pbarao rex Æ-  
gypti ascendit, & cepit  
Gazer, succenditque  
eam igni: & Chana-  
neum, qui habitabat in  
civitate, interfecit, &  
dedit eam in dotem filie  
sue uxori Salomonis.*

16. Pharaon roy d'E-  
gypte estoit venu prendre  
Gazer & l'avoit brûlée,  
& il avoit défait les Ca-  
nanéens qui habitoient  
dans la ville, & il l'avoit  
donnée pour dot à sa fil-  
le que Salomon avoit é-  
pousée.

H 6

17. Sa-

ÿ. 13. Expl. la terre de  
bouë ou de sable. Vat.

ci cet endroit par le texte  
Hébreux : Hæc est ratio tri-  
buti quod exegit Salomon  
Rex, &c. Vat.

ÿ. 14. Lettr. Misit. pro  
miserat. Hebraism.

ÿ. 15. Expl. on a éclair-

17. Salomon donc rebastit Gazer & la basse Bethoron ,

18. Baalath , & Palmire dans le païs du desert.

19. Il fortifia aussi tous les bourgs qui estoient à luy , & qui n'avoient point de murailles , les villes de chariots , & les villes de gens de cheval , & tout ce qu'il luy plût de bastir dans Jerusalem , sur le Liban , & dans toute l'étendue de son royaume .

20. Quant à tous les peuples qui estoient demeurez des Amorthéens , des Hethéens , des Phéréscéens , des Hevéens , & des Jebuzéens qui n'étoient point des enfans d'Israël ,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfans qui estoient demeurez dans le païs , que les enfans d'Israël n'avoient pu exterminer , & ils sont demeurez tributaires jusqu'aujourd'huy .

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfans d'Israël fût reduit à la servitude , mais ils estoient ses hommes de guerre , ses

17. *Ædificavit ergo Salomon Gazer , & Be-thoron inferiorem ,*

18. *& Baalath , & Palmiram in terra so-litudinis .*

19. *Et omnes vi-cos , qui ad se perti-nebant , & erant ab-sque muro , munivit , & civitates curruum & civitates equitum , & quodcunque ei pla-cuit ut edificaret in Jerusalem , & in Li-bano , & in omni terra potestatis sue .*

20. *Universum po-pulum , qui remanserat de Amorrbeis , & He-theis , & Pherazeis , & Heveis , & Jebuseis , qui non sunt de filiis Israël ,*

21. *borum filios qui remanserant in terra , quos scilicet non po-tuerant filii Israël ex-terminare , fecit Salo-mon tributarios , usque in diem hanc .*

22. *De filiis autem Israël non constituit Salomon servire quemquam , sed erant vi-ri bellatores , & mi-nistri*

*miftri ejus, & prin-  
cipes, & duces, &  
prefecti curruum &  
equorum.*

Ministres, ses principaux  
Officiers & les chefs de ses  
armées, & ils comman-  
doient les chariots & la  
cavalerie.

23. Erant autem  
principes super omnia  
opera Salomonis prepo-  
sti quingenti quinqua-  
ginta, qui babebant  
subjectum populum, &  
statutis operibus impe-  
rabant.

24. Filia autem Pha-  
raonis ascendit de civi-  
tate David in domum  
suam, quam edificaverat  
ei Salomon: tunc edifi-  
cavit Mello.

25. Offerebat quo-  
que Salomon tribus  
vicibus per annos fin-  
gulos holocausta, &  
pacifcas victimas su-  
per altare quod edifi-  
caverat Domino: &  
adolebat thymiamā co-  
ram Domino: perfe-  
ctumque est templum.

26. Classem quo-  
que fecit rex Salomon  
in Aisiongaber, que  
est juxta Ailath in

23. Ot il y avoit cinq  
cents cinquante hommes  
establis sur tous les ou-  
vrages de Salomon, à qui  
le peuple estoit soumis,  
& qui avoient l'inten-  
dance de tous les ou-  
vrages qu'il avoit entre-  
pris.

24. Après cela la fille  
de Pharaon vint de la ville  
de David dans sa maison  
que Salomon luy avoit  
bastie; & le roy bastit au-  
ssi Mello.

25. Salomon offroit " "  
aussi trois fois l'année les  
holocaustes & les victimes  
pacifques sur l'autel qu'il  
avoit basti au Seigneur, &  
il brûloit le parfum de-  
vant le Seigneur" après  
que le temple eut été  
achevé.

26. Le roy Salomon  
équippa aussi une flotte  
pour envoyer à Azionga-  
ber qui est près d'Elat sur

¶. 25. Expl. non pas lui-  
même, mais par le ministe-  
re des Prestres.

Ibid. Expl. devant l'Or-  
acle, où estoit l'arche du Sei-  
gneur. Vat.

le rivage de la mer rouge au pays d'Idumée :

27. & Hiram envoia avec cette flotte quelques-uns de ses serviteurs, gens de mer qui entendoient fort bien la navigation, qui se joignirent aux serviteurs de Salomon ;

28. & estant allez en Ophir, ils y prirent quatre cent vingt talens d'or qu'ils apportèrent au royaume de Salomon.

*listore maris rubi in terra Idumæa.*

27. *Misitque Hiram in classe illa servos suos, viros nauticos & gñaros maris, cum servis Salomonis;*

28. *Qui cùm venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum detulerunt ad regem Salomonem.*

¶. 28. *Expl. Gen. 10. & 1. Paral. 1.* Ophir fut fils de Jeftan, & il donna son nom au pays d'Ophir vers l'Orient à l'égard de la Judée, que Joseph dit avoir été appellée la terre de l'or. *Eftimus h̄c.*

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. 3. 6. 7. **L**e Seigneur lui apparut une seconde fois, & lui dit : *J'ay exaucé vostre priere. J'ay sanctifié cette maison que vous avez bastie pour y établir mon nom ; & mes yeux & mon cœur s'y appliqueront toujours. Que si vous vous détournez de moi, je rejetteray loin de moy ce temple que j'ay consacré à mon nom.*

**Menoch.** Il est remarquable, selon la reflexion d'un Interprete, que cette vision dans laquelle le Seigneur parla de nouveau à Salomon, arriva treize ans après qu'il eut achevé de bâtir le temple, & qu'ainsi la priere de ce Prince, que Dieu l'assure avoir exaucée, estoit celle qu'il lui avoit faite lorsqu'il le dédia treize années auparavant. Car ce que rapporte l'Ecriture depuis

puis le tems que le temple fut achevé de bâtier jusqu'à sa dedicace , c'est-à-dire , tout ce qui regarde les palais que fit bâtier Salomon , n'est arrivé que depuis cette priere si celebre de ce Prince , dont on a parlé dans le chapitre précédent.

Que si l'on demande d'où vient que Dieu différa durant tant d'années à lui apparoistre une seconde fois pour l'assurer que sa priere estoit exaucée , il semble , dit le même Autheur , qu'on peut croire qu'il en usâ de la sorte , afin que plus Salomon estoit proche alors de sa chute , plus aussi l'avertissement que Dieu lui donna , & la menace qu'il lui fit , eust de pouvoir pour le retenir dans l'humble soumission qu'il lui devoit . Car autrement , comme il le remarque encore , cette réponse que lui faisoit le Seigneur , auroit pu paroistre & à contre-tems , & même assez superfluë ; puisque dès le tems de la dédicace de son temple , il lui avoit fait connoistre manifestement par l'apparition de la nuée dont on a parlé , & par le feu qu'il fit descendre du ciel pour consumer les victimes , qu'il exauçoit sa <sup>2. Parallel. pomen. c.</sup> priere , & qu'il remplissoit ce temple par la pre- 7. v. 1. fense de sa Majesté divine.

Dieu donc usoit de menaces à l'égard de Salomon , parce que cet estat même de prosperité & de gloire où il estoit , le mettoit en grand danger de tomber . On ne voit point en effet lorsqu'il parloit à David son pere , ou à Abraham , qu'il leur fit ainsi des promesses accompagnées de menaces . L'un passant sa vie dans des persecutions ou des guerres continues , & l'autre habitant comme un étranger sous des tentes , paroissoient moins exposez par leur estat à se retirer de Dieu par l'apostasie . Mais Salomon au contraire jouissant de toutes les délices de la vie , ainsi que le premier homme dans le

Para-

Paradis, & estant comblé de richesses, d'honneur & de gloire, avoit besoin comme Adam d'estre arrêté par un frein, & menacé. Et il devoit regarder comme un effet singulier de la misericorde de Dieu la menace qu'il luy faisoit en ces termes : *Si vous vous détournez de moy, je rejette ray loin de moy ce temple que j'ay consacré à mon nom.* Car cette menace devoit nécessairement luy faire craindre quelque chute pour l'avenir, & l'engager à se tenir davantage sur ses gardes par une plus grande vigilance & une plus profonde humilité.

*Eftius in  
manu loc.* Un sçavant Theologien a remarqué sur ces paroles que Dieu dit à Salomon, que toutes les choses extérieures qui regardent le culte divin ; soit que ce soit une Eglise, ou des vases d'or ou d'argent, ou d'autres ornemens sacrez, ne peuvent estre agréables à Dieu qu'à cause de la pierre interieure des personnes qui les luy offrent. Et ce culte interieur consiste dans l'exercice continual des trois vertus principales du Chrestien, la foy, l'esperance, & la charité, selon ces paroles de saint Augustin : C'est par la foy, & par l'esperance, & par l'ardeur de la charité, qu'on rend à Dieu le culte qui luy est dû. *Fide, spe, & charitate colitur Deus.* Car lors, dit ce Pere, que ces vertus manquent, tout ce qui se fait extérieurement dans les sacrifices, dans le chant des Pseaumes & des hymnes, & dans les prières, est inutile & semblable à des fictions de theatre ; & est plus capable d'irriter Dieu, que d'attirer sa misericorde. *Ubi ista defunt, quidquid exterius agitur in sacrificiis & orationibus, inutile est, & mimicis gesticulationibus simile, magisque ad iram provocatur Deus, quād commovetur ad misericordiam.* Considérons donc dans ces menaces que Dieu fait à Salomon de rejeter loin de luy son temple, & de le rendre un sujet

*Aug. in  
Enchir.  
t. 3.*

ujet de raillerie à toute la terre , ce que nous devons apprechender pour nous-mêmes , si après lui avoir esté consacrez comme des temples vivans , nous nous éloignons de luy , & nous cessions de le suivre & de garder ses preceptes ; puisque du temple de Dieu que nous étions , nous deviendrons la retraite des démons , & comme il est dit ici , *la fable & l'objet des railleries de tous les peuples.*

V. 11. 12. 13. *Salomon donna à Hiram vingt villes dans le païs de Galilée , & ce royaume de Tyr vint pour voir ces villes que Salomon luy avoit données : mais elles ne luy plurent pas , &c.*

Comme Hiram royaume de Tyr avoit fait de très-  
grandes avances à Salomon pour le bâtiment du  
temple & de ses palais , en luy fournitant cette  
prodigieuse quantité de bois de cedre , de mar-  
bres , & d'autres sortes de bois dont on a parlé ,  
& luy donnant six-vingt talens d'or , qui fai-  
soient , selon nostre maniere de compter , près  
de huit millions de livres ; Salomon luy assigna  
dans cette partie de la Galilée qui estoit proche  
de ses Etats , vingt villes , pour en jouir , com-  
me le disent les Interprètes , & en recevoir le  
revenu jusqu'à ce qu'il eust esté entierement satis-  
fait.

Quelques-uns blâment Salomon d'avoir ainsi disposé d'un païs qui faisoit partie de la terre promise , & exposé Israël à l'Idolâtrie , en le livrant de la sorte entre les mains d'un Prince idolâtre , pour satisfaire aux excessives dépenses qu'il avoit faites pour bâtit non pas seulement le temple , mais encore ses deux Palais . Et quoy que d'autres s'efforcent de le justifier sur ce point , en disant qu'Hiram quoy qu'idolâtre faisoit prieur de la pieté envers le Dieu des Israélites , il est assez difficile de l'excuser absolument de peché ; puisqu'il n'avoit point l'autorité de chan-  
ger

*Menoach.  
in hunc  
locum.*

ger ainsi pour quelque pretepte que ce pust estre, l'ordre de Dieu , qui vouloit que les Gentils fussent separez de demeure d'avec son peuple , à cause de son grand panchant vers l'idolâtrie. C'est pourquoi on peut regarder mesme comme un effet de la providence & de la misericorde de Dieu sur ce peuple , de ce qu'Hiram ayant visité ces villes que Salomon luy avoit données , n'en voulut point , & le pria de le payer plûtost en argent ; car il paroît qu'ils ne se brouillerent point sur ce refus , mais que Salomon pour satisfaire à une si grande somme , se vit obligé de mettre un tribut sur son peuple , ou , comme d'autres l'expliquent , sur tous les Cananéens qui estoient restez dans le païs , & qui n'avoient point esté entierement exterminéz , quoy que Dieu l'eust expressément ordonné aux Israélites.

Il semble que la conduite du roy Hiram qui contribua comme un mercenaire à la construction du premier temple que l'on ait offert à Dieu , lorsqu'il auroit pu avoir la gloire de le faire gratuitement , nous donne lieu de faire ici une serieuse reflexion sur nostre propre conduite dans ce qui regarde le culte de Dieu. Tous les exercices d'un Chrestien , & encore plus toutes les fonctions d'un Pasteur sont comme autant de travaux qui regardent l'édifice spirituel de la maison du Seigneur , soit dans nous-mesmes , ou dans les autres. Si les Pasteurs dans tous leurs travaux envisagent , comme saint Paul , non leurs propres interests , mais uniquement ceux de JESUS-CHRIST ; s'ils sont comme luy dans la pureté de cette disposition interieure qui le portoit à travailler gratuitement & dans la vûe de Dieu seul pour la gloire de l'Evangile , ils contribueront comme le roy Salomon d'une maniere generueuse au temple de Dieu. Et de mesme si les

les fidèles , chacun selon son état , s'employent avec une charité vraiment pure à ce qui regarde l'edifice de la maison du Seigneur dans eux-mêmes ; s'ils n'y regardent que la gloire de ce-  
luy en l'honneur duquel toutes les créatures fi-  
gurées par tant de victimes que l'on offrit dans le temple , doivent estre immolées , ils imite-  
ront la conduite desinteressée des Israélites qui contribuerent par de genereuses profusions de leurs richesses à la construction de ce premier temple.

Mais si au contraire les uns & les autres ont des vœux interessées d'amour propre dans cet ouvrage qui est tout de Dieu , lorsqu'un jour ils considereront serieusement à leur mort ces recompenses terrestres que leur amour propre leur proposoit , ils ne les regarderont que comme un néant. Ils diront alors , ainsi que le roy Hiram , mais avec un sentiment de douleur bien different de celuy de ce Prince payen qui n'en estoit qu'une très-foible figure : *Estoit-ce là donc ce qu'on vouloit nous donner ? Estoit-ce à ces villes de boné & de sable que nous aspirions ?* Combien l'or du vray Salomon , c'est-à-dire , & sa charité & la justice , nous seroit-il plus avantageux ? Et que nous trouvons maintenant tant de travaux mal recompensez , parce que nous ne travaillions pas pour Dieu seul !

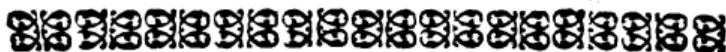
*¶. 21. 22. &c. Salomon rendit tributaires les en-  
fans des Amorrbéens , des Hetbéens , &c. qui  
estoirent demeurez dans le païs. Il ne voulut point  
qu'aucun des enfans d'Israël fust reduit à la servi-  
tude ; mais ils estoient ses hommes de guerre , ses  
Ministres , &c.*

Quoy que ce fut une faute , dit saint Augustin , d'avoir épargné ces peuples , & que Salomon eust dû pour suivre l'ordre de Dieu , les exterminer entierement , il eut soin au moins de se

les

les assujettir , & de les rendre tributaires. Quant aux enfans d'Israël , il les traitta comme le peuple de Dieu , ne voulant point qu'ils fussent réduits à la servitude ; mais les employant dans les armées , & leur donnant toutes les dignitez de son royaume. Et le Saint-Esprit sous cette figure de deux peuples differentis nous a peut-estre marqué deux especes de Chrestiens , dont les uns assujettis à leurs passions & à tous les vices figurez par les Hethéens , les Amorhéens , les Phœréens , que Dieu avoit commandé qu'on exterminât , sont comme de vrais esclaves & des tributaires , lors mesme qu'ils se repaissent d'un vain honneur dans le monde ; & les autres au contraire comme les vrais enfans d'Israël , & le vray peuple de Dieu , n'estant point esclaves de leurs passions , s'employent sans cesse dans les guerres saintes du vray Salomon , où l'on combat le demon , le monde , & la chair ; & sont ses dignes Ministres , selon les differentes fonctions où il les applique. C'est donc à nous qui avons la gloire , comme dit saint Paul , d'estre libres , de ne pas vendre nostre liberté , & de ne pas degenerer de la qualité que nous avons d'enfans de Dieu , par une conduite plus digne d'esclaves que d'enfans , tels que nous sommes. *Demeurez fermes* , dit saint Paul , *dans cette liberté* que J e s u s - C H R I S T vous a acquise , & ne vous remettez point de nouveau sous le joug de la servitude.

*Gal. c. 5.  
A. & 13.*



## CHAPITRE X.

*La Reine de Saba vient trouver Salomon, admire sa sagesse & sa magnificence, & prend congé de luy après luy avoir fait de grands presens & en avoir receu de luy. Salomon fait faire deux cens boucliers d'or & un thrène d'yvoire. Jonction de la flotte de Salomon avec celle du Roy Hiram pour aller en Tharsis.*

1. *Sed & Regina Sa-  
ba, auditâ famâ  
Salomonis in nomine  
Domini, venit tenta-  
re eum in enigmatibus.*

2. *Et ingressa Je-  
rusalem multo cum co-  
mitatu, & divitiis,  
camelis portantibus a-  
romata, & aurum in-  
finitum nimis, & gem-  
mas pretiosas, venit  
ad regem Salomonem,  
& locuta est ei uni-*

\*. 1. ville de l'Arabie heureuse qui a donné aussi son nom à ce pays: *Vite.*

Ibid. Autr. à la gloire du Seigneur. Le nom le dit souvent pour la gloire. Il y en a qui joignent *in nomi-*

1. *La Reine de Saba"*  
Layant entendu par-  
ler de la grande reputa-  
tion que Salomon s'estoit  
acquisé par tout ce qu'il fai-  
soit au nom du Seigneur",  
vint aussi le tenter en luy  
proposant des questions ob-  
scures & des enigmes.

2. Etestant entrée dans  
Jerusalem avec une gran-  
de suite & un riche équi-  
page, avec des chameaux  
qui portoient des aroma-  
tes & une quantité infi-  
nie d'or, & des pierres  
precieuses, elle se presen-  
ta devant le roy Salomon

*ne Domini avec venit*, l'ex-  
pliquant ainsi : Elle vint fai-  
sant déjà profession d'ado-  
rer le vray Dieu, ou bien  
par une conduite secrète  
de Dieu.

&amp;

& luy découvrit tout ce *versa que babebat in corde suo*.

3. Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'el le luy avoit proposées, & il n'y en eut aucune qui pût estre cachée au roy, & sur laquelle il ne la satisfisfit pas ses réponses.

4. Or la Reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avoit bastie,

5. les mets de sa table, les logemens de ses Officiers, le bel ordre avec lequel ils le servoient, la magnificence de leurs habits, ses échansons & les holocaustes qu'il offroit dans la maison du Seigneur, elle estoit toute hors d'elle ;

6. & elle dit au roy : Ce qu'on m'avoit rapporté dans mon royaume

7. de vos entretiens & de vôtre sagesse, étoit très-ritable, & je ne croyois pas néanmoins ce qu'ont m'en disoit, jusqu'à ce que je sois venuë moy-même, & que je l'aye

3. Et docuit eam Salomon omnia verba que proposuerat : non fuit sermo qui Regem posset latere, & non responderet ei.

4. *Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, & domum quam edificaverat,*

5. & cibos mense ejus, & habitacula servorum, & ordines ministrantium, vestesque eorum, & pincernas, & holocausta que offerebat in domo Domini ; non babebat ultrà spiritum.

6. *Dixitque ad regem : Verus est sermo quem audiri in terra mea*

7. *super sermonibus tuis, & super sapientia tua, & non credobam narrantibus mihi, donec ipsa veni, & vidi oculis meis ; & probavi quod media*

\*. 3. *Lettr.* Aucune parole. Parole pour chose. *Habtaism.*

\*. 5. *Paraphr.* Chaldaic. pocula ejus. Gallicè son buffet.

*paris*

*paris mibi nuntiata non  
fuerit ; major est sa-  
pientia & opera tua ,  
quam rumor quen-  
audivi.*

vû de mes propres yeux ;  
& j'ay reconnu qu'on ne  
m'avoit pas dit la moitié  
de ce qui en est. Vostre  
sagesse & vostre conduite  
passe de beaucoup ce que  
la renommée m'avoit dit  
de vous.

**8.** *Beati viri tui , &  
beati servi tui , qui  
stant coram te semper ,  
& audiunt sapientiam  
tuam.*

**8.** Heureux sont ceux  
qui sont à vous ; heureux  
sont vos serviteurs qui  
sont sans cesse devant vous  
& qui écoutent vostre sa-  
gesse.

**9.** *Sit Dominus Deus  
tuis benedictus , cui com-  
placuisti , & posuit te  
super thronum Israël ,  
et quod dilexerit Domi-  
nus Israël in sempiter-  
num , & constituit ter-  
rem , ut faceres judi-  
cium & justitiam .*

**9.** Beni soit le Seigneur  
vostre Dieu qui a mis son  
affection en vous , qui  
vous a fait asseoir sur le  
thrône d'Israël , parce  
qu'il a aimé Israël pour  
jamais , & qu'il vous a  
establi roy pour regner  
avec équité & pour ren-  
dre la justice.

**10.** *Dedit ergo regi  
centum viginti talenta  
auri , & aromata mul-  
ta nimis , & gemmas  
preciosas : non sunt al-  
lata ultra aromata tam  
multa , quam ea que  
dedit regina Saba regi  
Salomoni .*

**10.** La reine de Saba  
donna ensuite au roy six-  
vingt talens d'or , une  
quantité infinie de par-  
fums & de pierres pre-  
cieuses. On n'a jamais ap-  
porté depuis à Jerusalem  
tant de parfums que la  
Reine de Saba en donna  
au roy Salomon.

**11.** *( Sed & classis  
Hiram , que porta-  
bat aurum de Ophir ,  
assulit ex Ophir li-*

**11.** La flotte d'Hiram  
qui apportoit l'or d'O-  
phir , apporta aussi en  
mêisme temps une quan-  
tité

tité de bois très-rares" &  
des pierres précieuses.

*gna thyina multa mi-  
mis, & gemmas pretio-  
sas.*

12. Et le roi fit faire de ces bois rares les balustres de la maison du Seigneur, & de la maison du roy, les harpes & les lyres pour les Musiciens. On n'apporta & on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.

12. *Fecitque rex de  
lignis thyinis fulera  
domus Domini, &  
domus regie, & ci-  
tharas lyrasque can-  
toribus: non sunt al-  
lata bujuscemodi li-  
gna thyina, neque vi-  
sa usque in presentem  
diem)*

13. Or le roy Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle desira & ce qu'elle luy demanda, outre les présens qu'il lui fit de luy-même par une magnificence royale, & la reine s'en retourna & s'en alla en son royaume avec ses serviteurs.

13. *Rex autem Sa-  
lonon dedit regina Sa-  
ba omnia que voluit  
& petivit ab eo: ex-  
ceptis his, que ultro  
obtulerat ei munere  
regio. Quæ reversa  
est, & abiit in ter-  
ram suam cum servis  
suis.*

14. Le poids de l'or qu'on apportoit à Salomon chaque année estoit de six-cens soixante & six talentis d'or,

14. *Erat autem pon-  
dus auri, quod affe-  
rebatur Salomoni per  
annos singulos, sex-  
centorum sexaginta sex  
talentorum auri:*

15. sans ce que luy rapportoient ceux qui avoient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois

15. *excepto eo, quod  
afferebant viri qui su-  
per vectigalia erant,  
& negotiatores, uni-  
versique scruta ven-  
dentes, & omnes re-*

¶. 11. Lettr. ligna thyina, id est, odorata, à Búw suffio. Quelques-uns expliquent, ligna thyina du corail, d'autres du bois communément appelé du Bresil.

ges

*ges Arabie, ducesque d'Arabic, & tous les gouverneurs de la Judée".*

16. *Fecit quoque rex Salomon ducentas scuta de auro purissimo, sexcentos auri sculos dedit in laminas scuti unius.*

17. *Et trecentas peltas ex auro probato: trecentæ mine auri unam peltam vestiebant: posuitque eas rex in domo saltus Libani.*

18. *Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem: & vestivit eum auro futo nimis,*

19. *qui habebat sex gradus: & summa tæstroni rotunda erat in parte posteriori: & due manus bimc. atque inde tenentes sedile: & duo leones stabant juxta manus singulas.*

20. *Et duodecim leunculi stantes super*

16. Le roy Salomon fit aussi deux cens grands boucliers d'or très-pur; il donna pour chaque bouclier six cens sicles d'or.

17. Il fit aussi trois cens boucliers " de fin or plus petits; chacun de ces boucliers étoit revêtu de trois cens mines " d'or , & le roi les mit dans la maison du bois-du-Liban.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand thrône d'ivoire , qu'il revêtit d'un or très-pur.

19. Ce thrône avoit six degréz. Le haut estoit rond par derrière , & il avoit deux mains " l'une d'un costé & l'autre de l'autre qui tendoient le siège , & deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avoit douze lionceaux sur les six degréz,

¶. 15. Lettr. de la terre.

¶. 16. Lettr. scuta, id est, scuta majora. Vat.

¶. 17. Lettr. peltas, id est, scuta breviora. Vat.

Ibid. Hebr. & Sept. Trois

mines. La mine des Hébreux est trente onces anciennes.

¶. 19. Quelques-uns entendent des bras , des aiguises.

grez, six d'un côté & six de l'autre ; il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roy Salomon buvoit, étoient aussi d'or", & toute la vaisselle de la maison du bois-du-Liban étoit d'un or très-pur. L'argent n'étoit plus considéré, & on n'en tenoit aucun conte sous le regne de Salomon,

22. parce que sa flotte avec celle du roy Hiram faisoit voile de trois ans en trois ans, & alloit en Tharsis ", d'où elle rapportoit de l'or , de l'argent , des dents d'Eléphant , des singes , & des paons.

23. Le roy Salomon donc surpassa tous les Rois du monde en richesses & en sagesse ,

24. & toute la terre désiroit de voir le visage de Salomon pour écouter la sagesse que Dieu lui avoit répandue dans le cœur.

*sex gradus hinc atque  
inde : non est factum  
tale opus in universis  
regnis :*

21. *Sed & omnia  
vasa , quibus potabat  
rex Salomon , erant au-  
rea : & universa su-  
pellex domus saltus Li-  
bani de auro purissimo :  
non erat argentum , nec  
alicuius pretii putaba-  
tur in diebus Salomo-  
nis ,*

22. *quia classis re-  
gis per mare cum classe  
Hiram semel per tres  
annos ibat in Tharsis ;  
deferens inde aurum &  
argentum , & dentes  
Elephantorum , & si-  
mias & pavos .*

23. *Magnificatus est  
ergo rex Salomon super  
omnes Reges terrae , di-  
vitiis , & sapientia .*

24. *Et universa ter-  
ra desiderabat vultum  
Salomonis , ut audiret  
sapientiam ejus , quam  
dederat Deus in corde  
eius .*

¶. 21. Autr. Aucun de

ces vases n'estoit d'argent. ] Iula est hoc loco in Ocea-  
no ad Occidentem. Mat.

¶. 22. Expl. Tharsis , in-

25. Et

25. Et singuli deferabant ei munera, vas a argentea & aurea, vestes & arma bellica, aromata quoque, & equos & mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus & equites, & facti sunt ei mille quadringenti currus, & duodecim milia equitum, & dispositi sunt per civitates munitas, & cum Rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta & lapidum: & cedrorum præbuit multisitudinem, quasi sycomores que nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi Salomonis de Ægypto, & de Coa. Negotiatores enim Regis erabant de Coa, & statuto pretio perducabant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto.

¶. 26. Lettr. du Roy.

¶. 28. Expl. ce païs est incertain. Quelques - uns

25. Et chacun luy envooit tous les ans des presens, des vases d'argent & d'or, des étoffes précieuses, des armes, des parfums, des chevaux & des mulets;

26. & Salomon amassa un grand nombre de chariots & de gens de cheval. Il eut mille quatre cens chariots, & douze mille hommes de cheval, & il les distribua par les villes fortes, & en retint une partie pour estre près de sa personne <sup>à</sup> dans Jerusalem.

27. Il fit que de son temps l'argent devint aussi commun à Jerusalem, que les pierres, & qu'on y vit autant de cedres que de sycomores qui naissent à la campagne.

28. On faisoit venir aussi de l'Egypte & de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquoient pour le Roy, les achetaient à Coa<sup>à</sup>, & les luy amenoient pour un certain prix.

29. On lui amenoit quatre chevaux d'Egypte pour

| croient qu'il n'estoit pas loin de l'Egypte ou de la Syrie.

six cens sicles d'argent, & pto sexcentis sicles argenti, & equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Herbeorum & Syrie equos venundabant.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

**V. I.** *L*a reine de Saba ayant entendu parler de la grande réputation que Salomon s'estoit acquise par tout ce qu'il faisoit au nom du Seigneur, vint aussi le tenter, & luy proposant des questions obscures & des énigmes.

La pluspart des interprétes conviennent que le royaume de cette Princesse devenuë si célèbre dans l'Ecriture, n'estoit pas dans l'Ethyopie, comme quelques-uns l'ont crû, mais dans *Matth. c. 12.* ce païs que l'on appelloit l'*Arabie heureuse*. Car *Lucc. 11.* quoy qu'elle soit nommée dans l'Evangile, *reine du Midi*; & qu'il y soit dit encore, *qu'elle vint des extrémitez de la terre*; cela s'entend aisément, si l'on considère d'une part, qu'à l'égard de la Palestine, l'Arabie heureuse pouvoit estre regardée comme estant en quelque sorte au Midi, quoy qu'elle fût à l'Orient à l'égard de Jérusalem; & de l'autre, que dans le langage de l'Ecriture les païs qui sont un peu éloignez, & sur tout ceux qui sont bornez par la mer comme celui-là, sont censez estre à l'extrémité de la terre. D'ailleurs on en juge encore par les presens qu'elle apporta à Salomon, savoir l'or & les parfums, qui sont les mêmes que les Sages & les plus grands Philosophes de ce païs vinrent présenter depuis au vrai Salomon, & qui estant très communs dans l'Arabie dont nous par-

EXPLICATION DU CHAP. X. 197  
parlons , ne se trouvoient point de mesme dans  
l'Ethyopie .

Il faloit sans doute que la reputation du Prince qu'elle vint voir de si loin , agit fortement sur son esprit ; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoistre qu'il y a eu quelque chose de divin en cette rencontre , aussi-bien qu'en celle des Mages , lors qu'ils vinrent du mesme païs pour adorer J e s u s - C H R I S T . Si ce ne fut pas une étoile qui l'attira à Jerusalem , ce fut au moins une lumiere interieure , sans laquelle mesme ces Mages n'auroient point quitté leur païs pour venir à Bethléem . Les grandes choses que Salomon avoit faites , & qu'il faisoit tous les jours *au nom du Seigneur* ; la renommée de ce temple magnifique , de ce nombre si prodigieux de victimes que l'on immoloit à la gloire du Dieu d'Israël , de tant d'augustes ceremonies qui s'y pratiquoient ; & sur tout la reputation de cette sagesse si divine qui éclatoit dans la conduite , dans les jugemens , & dans les paroles de Salomon , furent un attrait puissant pour engaget cette Reine à se venir informer par elle-mesme de la vérité des choses , & pour s'éclaircir de plusieurs difficultez qu'elle avoit à lui proposer comme à une personne scavante , soit sur la nature , soit sur le gouvernement des Etats , soit sur les mœurs ; & peut-être mesme sur la connoissance du vray Dieu . Et cette ardeur qu'elle fit paroistre pour venir entendre la sagesse d'un homme mortel , en sortant pour cet effet de son Royaume , & s'engageant malgré la foibleesse de son sexe & sa qualité dans un long voyage , servira un jour , comme l'assure J e s u s - C H R I S T mesme , à confondre un grand nombre de personnes , qui negligençent , non pas de sortir de leur païs , comme cette Reine , mais de faire la moindre démarche vers celui dont Salomon estoit la figure , & de s'appliquer

quer à écouter le Verbe incarné qui parle souvent au fond de leurs cœurs par ses divines inspirations , ou même aux oreilles de leurs corps par la langue de ses Ministres qui sont ses organes. *La reine du Midi*, s'écrie le Sauveur, *s'élévera au jour du jugement contre ce peuple , & le condamnera ; parce qu'elle est venue des extrémités de la terre , c'est-à-dire de fort loin , pour entendre la sagesse de Salomon ; & cependant celuy qui est ici , c'est-à-dire J E S U S - C H R I S T même qui parloit alors , & qu'on refusoit d'entendre , est plus grand que Salomon.*

¶. 4. 5. 6. &c. *La reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon , la maison qu'il avoit bâtie , les mets de sa table , &c. en fut dans le dernier étonnement , & lui dit : votre sagesse & votre conduite passé de beaucoup ce que la renommée m'avoit dit de vous.*

Si l'on vouloit s'arrêter à considerer seulement selon la lettre ce qui se passa alors , il semble que l'on pourroit dire qu'il auroit été en quelque sorte plus avantageux que nous ignorassions ces choses , & que la sainte Ecriture ne nous eût point relevé d'une maniere si éclatante la magnificence & la sagesse de Salomon , en un tems où il estoit prêt de tomber dans la dernière folie de l'impiété , & dans les plus grands desordres. On nous represente ici une Reine très-puissante , très-éclairée & très-sage , qui est dans une profonde admiration des dons éminens de sagesse & d'intelligence qui éclatoient & dans les paroles & dans toute la conduite de ce Prince. Et l'on va voir aussi-tôt que toute la terre sera frappée d'un étonnement encore plus grand , en voyant un Roy si sage , si comblé des faveurs du ciel , & tout éclatant de gloire aux yeux des hommes , déchoir tout d'un coup de cette haute sagesse , & s'élèver contre Dieu en adorant des dieux étrangers.

Il est vray qne cet exemple même d'une chûte si funeste peut servir d'une grande instruction pour tous les Chrétiens , à qui la vûe d'une élévation si prodigieuse , dont la fin fut si déplorable , doit inspirer autant de mépris pour toute la gloire du monde , que d'amour pour l'humilité & l'abaissement. Mais enfin nous pouvons bien avec les saints Peres regarder encore Salomon d'une autre maniere en ce point de sa sagesse & de sa gloire , qui causa le dernier étonnement à la reine de Saba. Car ils ont crû que ce Prince en cet estat representoit & la gloire & la sagesse infinie du vray Salomon , qui a éclaté dans l'établissement de son Eglise , qui éclate encore tous les jours dans la conduite de cette Eglise divine , dans la dispensation admirable de la nourriture de sa parole & de son corps , & dans ce bel ordre qu'il a établi parmi les Ministres qui composent sa hiérarchie ; mais qui éclatera sans comparaison davantage dans le ciel , où toutes choses seront dans un ordre , dans une gloire & dans une magnificence digne de Dieu & de l'admiration de tout l'univers.

Un ancien Pere nous explique d'une maniere figurée & édifiante tout ce qui regarde cette histoire de la reine de Saba. L'Eglise , dit - il , <sup>Apud Augu-</sup>  
*est figurée par cette reine du Midi , qui vint , cest-à-dire ,* <sup>stin. de temp.</sup>  
*selon l'Evangile , des extrémités de la terre , cest-à-dire ,* <sup>tom. 10</sup>  
*pour entendre la sagesse de Salomon. Elle vient , p. 398*  
*à JESUS-CHRIST son redempteur , pour renoncer à l'extravagance de ses erreurs , & pour embrasser la vérité comme la véritable sagesse. Elle vient comme cette Reine des extrémités de la terre , & du milieu des Gentils ; c'est-à-dire , qu'après avoir renoncé à ses anciennes superstitions , & s'estre éloignée de tous ses vices qui l'attachoient à la terre , elle s'est en même-tems approchée du véritable*

„ Salomon , pour apprendre de sa bouche les mystères de la foy qui regardent l'immortalité de l'ame , le jugement redoutable , & l'esperance de la resurrection & de la gloire .

„ Elle vient avec une grande suite , c'est-à-dire , non seulement avec les Juifs qui composoient auparavant la Synagogue , mais avec tous les autres peuples rassemblez de toutes les parties de la terre , offrir au Sauveur des presens dignes de lui , l'or de sa foy , des precieux parfums de sa pureté , & les pierres éclarantes de ses différentes vertus . Et elle luy découvre tout ce qu'elle a dans le cœur , en luy declarant tous les secrets de sa conscience par la confession & par un vray repentit de tous ses crimes .

„ Il est dit de la reine de Saba , qu'ayant vu toute la sagesse de Salomon , la magnificence de la maison qu'il avoit bastie , les mets de sa table , & les holocaustes qu'il offrois dans la maison du Seigneur , elle parut estre toute hors d'elle . Mais comment , dit le mesme Père , une Reine si puissante pouvoit-elle témoigner un si grand étonnement de la dépense de la maison de ce Prince , & des mets que l'on servoit sur sa table ? Et ce mesme étonnement qu'elle témoigna , ne nous donne-t-il pas lieu de porter plus haut nos esprits , & de chercher quelque chose de plus grand que ce que nous y voyons ? L'Eglise donc composée de tous les Gentils a envisagé la sagesse toute divine de J e s u s - C H R I S T . Elle l'a connu pour le Créateur tout-puissant de l'univers . Elle a admiré la maison qu'il avoit bâtie , c'est-à-dire ce sacré temple de sa sainte humanité , comme il l'appelle luy-mesme , où toute la plenitude de la divinité habite corporellement . Elle a vu les mets qui servent sur sa table , ces mets dont il parle , lors qu'il dit que sa nourriture est de faire la volonté

EXPLICATION DU CHAP. X. 201  
lonité de son Pere qui est dans le ciel. Car la nourri-“  
ture de J E S U S - C H R I S T est le salut même de“  
ses Elûs. Nous devonons sa nourriture , lors qu'è-“  
tant unis à l'Eglise , nous entrons dans l'union“  
de ses membres , & faisons partie de son corps.“  
Ou bien ses viandes sont les divins sacremens de“  
son autel , dont il est dit , que l'homme a man-“  
gé le pain du ciel & le pain des Anges. Elle a“  
vû encore ses holocaustes , c'est-à-dire les my-“  
stères de ses oraisons divines & de ses supplica-“  
tions efficaces (dont parle saint Paul.) Et étant “Hebr.e:  
dans le dernier étonnement , lors qu'elle a envisa-“5. v.7.  
gé tous les trésors de son Dieu , elle s'est enfin “  
écrite : Vôtre sagesse & vôtre conduite passé de“  
beaucoup ce que la renommée m'avoit dit de vous. “

Lors donc que l'Eglise ou une ame sainte sera“  
entrée dans l'éternelle Jerusalem , & qu'elle y“  
verra des choses sans comparaison plus élevées ,“  
& des biens plus grands que les saintes Ecri-“  
tures , les Prophetes & les Apôtres ne luy en“  
avoient promis , toute comblée des richesses“  
infinies de son divin Roy , elle dira dans un“  
saint transport d'étonnement & de joye , comme“  
cette Reine : Ce que je vois aujourd'huy passé“  
de beaucoup tout ce qu'on m'en avoit dit. “

C'est l'heureuse disposition dans laquelle cet  
ancien Pere nous assure que les ames saintes se-  
ront dans le ciel. Mais nous pouvons dire que  
dés ici-bas plus elles approcheront de l'ardeur  
de cette Princesse qui quitte tout pour venir  
entendre la sagesse de Salomon , & qui luy of-  
fre tout ce qu'elle a de plus précieux ; plus aussi  
elles seront en estat de goûter les delices ineffa-  
bles de cette divine sagesse du Verbe incarné ,  
d'adorer tous les differens secrets de sa provi-  
dence sur ses serviteurs , & cette admirable œco-  
nomie qu'il fait éclater dans la conduite de sa  
maison qui est son Eglise , & de chaque Elû en

Origen., particulier. L'Ecriture sainte, dit Origenes, nous  
*in Luc.*, donne lieu d'admirer une Princesse qui vient  
*hom. 38.*, de loin pour écouter la sagesse de Salomon,  
 , & qui demeure toute étonnée dans la vüe de l'or-  
 , dre admirable & de la magnificence de la maison-  
 , & de la table de ce Prince. Mais si nous autres nous  
 , négligeons les richesses sans comparaison plus  
 , estimables de nostre divin Seigneur ; si nous  
 , n'embrassons avec ardeur les tresors de sa veri-  
 , té & de sa sagesse ; si nous ne goûtons le pain  
 , de vie qu'il nous présente ; si nous ne nous nour-  
 , risons de la chair & du sang de JESUS-CHRIST ;  
 , & enfin si nous méprisons les viandes divines  
 , de celuy qui a merité nostre salut , nous de-  
 , vons scéavoit qu'il n'est pas moins juste qu'il est  
 , bon , & qu'il traitera avec toute sa severité ceux  
 , qui auront meprisé sa misericorde..

*Ambros.* La plupart des Peres ont parlé de la reine de  
*de offic. 1.* Saba dans les mêmes termes. Saint Paulin la re-  
*2. c. 10.* garde aussi avec admiration comme une fi-  
*Paulin* gure excellente de l'Eglise , & dit que n'ayant  
*epist. 1.* point la loy de la lettre comme les Juifs , mais la  
*p. 2.* foy & l'esprit mesme de la loy au fond de son cœur,  
 qu'étais barbare de païs , & non d'esprit , étran-  
 gere au-dehors , mais Israëlite dans la vérité ,  
 elle fit paroître une grande ardeur pour devenir  
 citoyenne & la compagne des Saints , & pour  
 recevoir la lumiere de la vraie science qu'elle  
 n'avoit pas ; & qu'elle admira JESUS-CHRIST  
 même dans Salomon. *Habens, non legem litteræ,*  
*sed fidem legis in tabulis cordis ; barbara natione, non*  
*animo, & in aperto peregrina, sed in occulto Iudea,*  
*currebat ut lucem scientia quâ carebat, baurires;*  
*sanctorum fieri civis optabat, & Christum in Salo-*

*Gregor.* *mone mirata, verum Regine cœlestis affectum in-*  
*Magn. in imagine mystica Ecclesiae impleverat.*  
*Sent. Psal.* Saint Gregoire Pape dit que l'étonnement & la  
*tum. 2.* défaillance où elle fut à la vüe de toute la magnifi-  
*p. 996.* cence

érence de Salomon nous figuroit une autre sorte de défaillance toute sainte , que cause aux élus la connoissance de la grace de J e s u s - C H R I S T & de Son éternelle vérité , lorsque se dépouillant de tout esprit d'élevement , & renonçant à l'orgueil qui les enfloit , ils apprennent à se dénier humblement d'eux-mesmes , & à esperer dans la grande misericorde de leur Dieu. *Electorum Ecclesia de gentibus congregata , cognitâ Cbristî gratiâ , abjecto superbie spiritu , didicit de scipsa diffidere , & in Regis sui misericordia magna sperare.* C'est ce qui fait dire *In Ps. 38. pag. 138.* à saint Au- gustin , que la discipline du Seigneur procure à l'ame une heureuse défaillance , lors qu'estant superbe & remplie d'une vaine force comme sont tous les superbes , elle commence à devenir humble , & à reconnoître sa foiblesse. *Fortitudine quadam dispergit homo , ut eruditetur infirmitate ; quia superbia quadam dispergit ut eruditetur humilitate. Fortes esse dicuntur omnes superbi ; infirmi humiles.*

## CHAPITRE XE.

*Salomon épouse plusieurs femmes étrangères qui lui pervertissent le cœur & le font tomber dans l'idolâtrie. Le Seigneur irrité contre lui , lui suscite pour adversaires Adad , Razon & Jero-boam. Le Prophète Abias promet à ce dernier le royaume d'Israël. Mort de Salomon après quarante années de règne. Roboam son fils lui succède.*

1. **R**Ex autem Sa-  
lomon adama-  
vit mulieres alienige-  
nas multas , filiam quo-

1. **O**Le roi Salomon aimait passionnément plusieurs femmes étrangères ; entr'autres la fille de,

de Pharaon, des femmes que Pharaonis , & de Moab & d'Ammon, des Moabitidas , & Ammonitidas , Idumeas , & Sidonias , & Hethreas :

2. qui estoient toutes des nations dont le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël: Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ces païs-là , & vos filles n'en épouseront point des hommes , car ces nations vous pervertiront le cœur très-certainement pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon donc s'attacha à ces femmes avec une passion très-arante;

3. & il eut sept cens femmes qui estoient comme des Reines , & trois cens qui estoient comme ses concubines " ; & les femmes luy pervertirent le cœur.

De son 4. Et lorsqu'il estoit dé-  
âge 52. de ja vieux , les femmes luy  
son regne corrompirent le cœur  
34. L'an pour luy faire suivre des  
du Mon- de 3023 dieux étrangers , & son  
avant cœur n'estoit point parfait  
J E S U S - devant le Seigneur son  
C H R I S T Dieu , comme avoit été  
981.

¶. 1. Alii legunt, Cethreas.

¶. 2. Lettr. suivre.

¶. 3. Expl. femmes legitimes , mais sans la dignité de

2. de gentibus , super quibus dixit Dominus filiis Israël : Non ingrediemini ad eas , neque de illis ingredierentur ad vestras : certissime enim avertent cor da vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore.

3. Fueruntque ei uxores quasi Regine septingente , & concubine trecentae : & averterunt mulieres cor ejus.

4. Cùmque jam es-  
set senex , depravatum  
est cor ejus per mulie-  
res , ut sequeretur deos  
alienos : nec erat cor  
ejus perfectum cum Do-  
mino Deo suo , sicut  
cor David patris ejus.

Reine comme étoient celles de David.

¶. 4. Lettr. avec.

5. Sed

5. Sed colebat Salomon Astartben deam Sidoneorum, & Moloch idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, & non adimplavit ut sequeretur Dominum, sicut David pater ejus.

7. Tunc edificavit Salomon sanum Chamos idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, & Moloch idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, que adolebant thura, & immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus à Domino Deo Israël, qui apparuerat ei secundò,

¶. 5. Expl. Venus selon quelques-uns.

Ibid. Expl. Saturne ou le Soleil comme Roi des Astres, Moloch ou Melech signifie Roi.

le cœur de David son pere:

5. mais Salomon adorait Astarté " déesse des Sidoniens, & Moloch " l'Idole " des Ammonites,

6. & Salomon fit ce qui n'estoit point agréable au Seigneur, & il ne suivit point le Seigneur parfaitement " comme avoit fait David son pere.

7. En ce mesme tems Salomon bâtit un temple à Chamos idole des Moabites, sur la montagne qui estoit vis-à-vis de Jérusalem, & à Moloch l'Idole des enfans d'Ammon.

8. Et il fit la même chose pour toutes ses femmes étrangères qui brûloient de l'encens & sacrifiaient à leurs dieux.

9. Le Seigneur se mit donc en colere contre Salomon de ce que son esprit s'étoit détourné du Seigneur & Dieu d'Israël qui lui avoit apparu une seconde fois,

Ib. Hebr. l'abomination. Dieu appelle ainsi les idoles. Vatab.

¶. 6. Autr. Il ne pervera point dans le culte du Seigneur.

10. qui

10. qui lui avoit défen-  
du expressément d'adorer  
"les dieux étrangers; & de  
ce qu'il n'avoit point gar-  
dé ce que le Seigneur luy  
avoit commandé.

11. Le Seigneur dit donc  
à Salomon: Parce que le  
péché s'est trouvé en  
vous ", & que vous n'a-  
vez point gardé mon al-  
liance, ni les commande-  
mens que je vous avois  
faits, je déchireray & di-  
viseray ".vôtre royaume,  
& je le donneray à l'un de  
vos serviteurs.

12. Je ne ferai pas néan-  
moins cette division pen-  
dant vostre vie à cause de  
David vostre pere, mais  
je la ferai lorsque le roiau-  
me sera entre les mains de  
vostre fils.

13. Je ne luy ôteray  
pas néanmoins le roiaume  
tout entier; mais j'en don-  
neray une Tribu à vostre  
fils, à cause de David mon  
serviteur, & de Jerusalem  
que j'ay choisie.

14. Or le Seigneur susci-  
ta pour ennemi à Salomon

10. & precepérat de  
verbo hoc ne sequeretur  
deos alienos; & non cu-  
stodivit que manda-  
vit ei Dominus.

11. Dixit itaque  
Dominus Salomonis :  
Quia habuisti hoc a  
pud te, & non custo-  
disti pactum meum,  
& precepta mea qua-  
mandavi tibi, disrum-  
pens scindam regnum  
tuum, & dabo illud  
servo tuo.

12. Veruntamen in  
diebus tuis non faciam,  
propter David patrem  
tuum : de manu filii  
tui scindam illud,

13. nec totum reg-  
num auferam, sed tri-  
bum unam dabo filio  
tuo propter David ser-  
vum meum, & Jeru-  
salenm quam elegi.

14. Suscitavit au-  
tem Dominus adversa-

ÿ. 10. Lettr. suivre.

ÿ. 11. Quia habuisti hoc  
apud te, id est, quia pec-  
catum istud inventum est  
apud te. Vatab.

Ibid. Hebr. Scindendo  
scindam. Cette répétition  
d'un même mot marque  
quelquefois la certitude de  
la chose prédite.

riums

*vix Salomoni, Adad Idumaeum de semine regio, qui erat in Edom.*

15. *Cum enim esset David in Idumea, & ascendisset Joab princeps militiae ad sepelendum eos qui fuerant interfecti, & occidisset omne masculinum in Idumea;*

16. *(sex enim mensibus ibi moratus est Joab & omnis Israël, donec interimeret omne masculinum in Idumea.)*

17. *fugit Adad ipse, & viri Idumei de servis patris ejus cum eo, ut ingredetur Ægyptum: erat autem Adad puer parvulus.*

18. *Cumque surrexisserint de Madian venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, & introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti: qui dedit ei domum, & cibos constituit, & terram delegavit.*

¶. 18. *Lettr. Terram delegavit. Expl. prefecit eum regioni cuidam. Vocabl.*

Adad Iduméen de la race royale, qui estoit dans Edom.

15. Car lorsque David estoit dans l'Idumée, Joab General de son armée y vint pour ensevelir ceux qui avoient été tuez, & pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuoit tous les mâles de l'Idumée.

17. *Et en même temps* Adad s'enfuit du païs avec des Iduméens serviteurs de son pere pour se retirer en Egypte, & Adad n'étoit alors qu'un petit enfant.

18. De Madian ils allèrent à Pharan, & ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrerent en Egypte, & se presenterent à Pharaon roy d'Egypte, qui donna une maison à Adad; & lui ordonna ce qui estoit nécessaire pour sa table, & lui donna le gouvernement d'un certain païs".

19. Es

19. Et Adad s'acquit tellement l'affection de Pharaon qu'il lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès sa femme,

20. & de cette sœur de la Reine il eut un fils nommé Génubath que Taphnès nourrit dans la maison de Pharaon : & Génubath demeuroit dans le palais de Pharaon avec les enfans du Roy.

21. Adad ayant ensuite appris dans l'Egypte, que David s'étoit endormi avec ses peres, & que Joab General de son armée étoit mort , il dit à Pharaon : Laislez-moi aller, afin que je retourne en mon païs.

22. Pharaon luy dit : Mais qu'est-ce qui vous manque chez moy pour penser à retourner en votre païs ? Adad luy répondit : Rien ne me manque , mais je vous supplie de me permettre de m'en retourner.

23. Dieu lui suscita aussi pour ennemi Razon fils d'Eliada , qui s'en étoit fui d'auprès d'Adarezer rooy de Soba son Seigneur;

19. Et invenit Adad gratiam coram Pbaraone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris sue germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, & nutritivit eum Taphnes in domo Pharaonis : eratque Génubath habitans apud Pbaraonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Ægypto, dormisse David cum patribus suis , & mortuum esse Joab principem militiae , dixit Pharaoni : Dimitte me ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Quædenim re apud me indiges , ut queras ire ad terram tuam ? At ille respondit : Nulla : sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon filium Eliada qui fugerat Adarezer regem Soba dominum suum :

24. &

24. & congregavit contra eum viros, & factus est princeps latronum cum interficeret eos David : abieruntque Damascum, & habitaverunt ibi, & constituerunt eum Regem in Damasco,

25. eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis : & hoc est malum Adad, & odium contra Israël, regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Nabath, Ephrathaeus, de Sareda, servus Salomonis, cuius mater erat nomine Sarva, mulier vidua : levavit manum contra Regem.

27. Et hoc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon edificavit Mello, & coquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis & potens : vidensque Salomon adolescentem bone

¶. 24. Expl. Capitale de la Syrie.

Ibid. Expl. avec l'agrement de David, auquel la Syrie payoit tribut. 2. Reg. 8. v. 6.

24. & qui assembla des gens contre lui ; & devint prince des voleurs lorsque David leur faisoit la guerre : Estant allez à Damas ils y habiterent & l'établirent Roy à Damas.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon. De là vint la mauvaise volonté & la haine d'Adad contre Israël, & il regna en Syrie.

26. Jeroboam fils de Nabath Ephratéen de Sareda serviteur de Salomon, dont la mère estoit une femme veuve qui s'appeloit Sarva, se souleva aussi contre le Roy.

27. Et le sujet de sa révolte vint de ce que Salomon avoit bâti Mello, & avoit rempli l'abîme qui estoit dans la ville de David son pere.

28. Or Jeroboam étoit un homme fort & puissant, & Salomon voyant que c'estoit un jeune homme

¶. 25. Expl. depuis que Salomon eut péché.

¶. 26. Lettr. Leva la main, c'est-à-dire, se revolta. Vat.

intel-

intelligent & très-capable d'affaire, il luy avoit donné l'intendance des tributs de toute la maison de Joseph".

29. Il arriva en ce même tems que Jeroboam sortit de Jérusalem , & qu'Ahias Silonite Prophète ayant sur luy un manteau tout neuf, rencontra Jeroboam dans le chemin. Ils n'estoient qu'eux deux dans le champ.

30. Et Ahias prenant le manteau neuf qu'il avoit sur luy, le coupa en douze parts ;

31. & dit à Jeroboam: Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je déchireray & divisoray le Royaume entre les mains de Salomon , & je vous en donneray dix Tribus :

32. Il lui endeméurerera une Tribu " à cause de David mon serviteur , & de la ville de Jérusalem que j'ay choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël ,

\*. 28. Expl. qui se levoient sur les tribus d'Ephraïm & de Manassé. Vatabl.

*indolis & industrium,  
constituerat eum prefectum super tributa  
universæ domus Joseph.*

29. *Factum est igitur  
in tempore illo, ut Jeroboam egredetur de  
Jérusalem & invenires  
eum Abias Silonites pro-  
pheta in via, opertus  
pallio novo: erant au-  
tem duo tantum in agro.*

30. *Apprehendens-  
que Abias pallium  
suum novum, quo  
coopertus erat, scidit in  
duodecim partes.*

31. *Et ait ad Jeroboam: Tolle tibi decem  
scissuras: hæc enim di-  
cit Dominus Deus Israël: Ecce ego scindam  
regnum de manu Salomonis, & dabo tibi de-  
cem tribus.*

32. *Porrò una tribus  
remanebit ei, propter  
servum meum David,  
& Jérusalem civita-  
tem, quam elegi ex om-  
nibus tribubus Israël;*

\*. 32. Expl. La Tribu de Juda entière avec une partie de celle de Benjamin.

33. *ed quod dereliquerit me, & adoraverit Astartem deam Sidoniorum, & Chamos deum Moab, & Moloch deum filiorum Ammon: & non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, & precepta mea, & judicia fecit David pater ejus.*

34. *Nec auferam ovine regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vite sue, propter David servum meum, quem elegi, qui custodivit mandata mea & precepta mea.*

35. *Auferam autem regnum de manu filii ejus, & dabo tibi ducem tribus:*

36. *filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.*

37. *Te autem affu-*

*✓. 36. Expl. Où mon nom sera invoqué dans un temple qui sera appellé ma maison. Vat.*

33. parce que Salomon m'a abandonné & qu'il a adoré Astarté déesse des Sidoniens, Chamos dieu de Moab, & Moloch dieu des enfans d'Ammon, & qu'il n'a point marché dans mes voyes pour faire ce qui estoit juste devant moy, & pour accomplir mes preceptes & mes ordonnances comme David son pere.

34. Je ne luy ôteray pas néanmoins le royaume d'entre ses mains; mais je l'établiray chef sur mon peuple pendant tous les jours de sa vie, à cause de David mon serviteur que j'ay choisi, qui a gardé mes ordonnances & mes preceptes.

35. Mais j'ôteray le royaume d'entre les mains de son fils, & je vous en donneray dix Tribus,

36. & j'en donneray une Tribu à son fils, afin qu'il demeure toujours à mon serviteur David une lampe qui luisse devant moi dans la ville de Jerusalem, que j'ay choisie pour y établir mon nom".

37. Mais pour vous je

vous

vous prendray , & vous mam , & regnabis su-  
regnez sur tout ce que per omnia quæ desiderat  
vostre ame desire , & vous anima tua , erisque Rex  
serez Roy dans Israël.

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne ; si vous marchez dans mes voyes , & si vous faites ce qui est juste & droit devant mes yeux en gardant mes ordonnances & mes preceptes , comme a fait David mon serviteur , je seray avec vous , je vous feray une maison qui sera stable & fidelie comme j'en ay fait une à mon serviteur David , & je vous mettray en possession du royaume d'Israël.

39. Et j'affligeray en ce point la race de David , mais non pour toujou-  
rs .

40. Salomon donc voulut faire mourir Jero-boam : mais il s'ensuit en Egypte vers Sefac roy d'Egypte , & y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon , tout ce qu'il a fait , & tout ce

¶. 39. C'est-à-dire , jusqu'au tems du Messie , qui devoit regner sur le thrône de David , & sur toutes les nations.

38. Si igitur audie-  
ris ommia quæ prece-  
pero tibi , & ambula-  
veris in viis meis , &  
feceris quod rectum est  
coram me , custodiens  
mandata mea , & pre-  
cepta mea , sicut fecit  
David servus meus :  
ero tecum , & adi-  
cabo tibi domum fi-  
delem , quomodo e-  
discavi David domum ,  
& tradam tibi Is-  
raël:

39. & affligam se-  
men David super hoc ,  
veruntamen non cun-  
ctis diebus.

40. Voluit ergo Sa-  
lonon interficere Je-  
roboam : qui surrexit ,  
& aufugit in Ægyptum  
ad Sefac regem  
Ægypti , & fuit in  
Ægypto usque ad mor-  
tem Salomonis.

41. Reliquum au-  
tem verborum Salo-  
monis , & omnia qua-

fecit .

*fecit, & sapientia ejus: qui regarde sa sagesse, est ecce universa scripta écrit dans le livre du re-sunt in Libro verborum gne de Salomon".*

*dierum Salomonis.*  
42. *Dies autem, quos regnavit Salomon in Ierusalem super omnem Israël, quadragesima anni sunt.*

*43. Dormivitque Salomon cum patribus suis, & sepultus est in civitate David patris sui, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.*

\* 41. Expl. ce livre est perdu & ne se trouve plus.

42. Le tems pendant lequel il regna dans Jérusalem sur tout Israël, fut de quarante ans:

43. & Solomon s'en-dormit avec ses peres : & Monde il fut enseveli en la ville 3029. de David son pere ; & avant Roboam son fils regna en JESUS CHRIST sa place. 975. de son âge 58.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. &c. *O R le Roy Salomon aimait passionnément plusieurs femmes étrangères, entr'autres la fille de Pharaon, &c.*

Un sçavant Theologien a remarqué que l'Ecriture en peu de paroles reprend Salomon de trois grands pechez ; premierement de ce qu'il aimait les femmes d'un amour très-passionné ; ce qu'elle exprime lors qu'elle dit *qu'il s'y attacha avec une passion très-ardente*. Secondelement de ce que contre la loy il en épousa d'étrangères, qui persisteroient dans le culte de leurs idoles ; ce que Dieu avoit expressément défendu aux Israélites, en leur disant *que ces femmes pervertiroient très-certainement leur cœur*, & ce que saint Paul a aussi depuis très-severement interdit à tous les Chrétiens ; & enfin de ce qu'il multiplia excessivement le nombre de ses femmes, contre la défense que Dieu avoit faite aux Rois, d'épouser Deuter. beau-

Eftius ist  
hunc loc.

2. Corint.  
cap. 6.

Deuter.  
cap. 17.

*beaucoup de femmes, qui par leurs caresses pourroient gâter & corrompre leur esprit.*

Ce qui peut surprendre ici, c'est de voir que l'Ecriture met au nombre de ces femmes étrangères que ce Prince aimait passionnément, la fille de Pharaon, dont on a parlé auparavant, comme s'il l'eut épousée contre l'ordre du Seigneur. Cependant on a fait voir par l'exemple de David même, qu'il put l'épouser sans qu'il violât la loy, parce qu'elle avait changé de religion, & embrassé celle du vray Dieu. Mais *Tirin. & Menoch.* comme il y a beaucoup d'apparence, disent quelques interprètes, qu'elle n'estoit Juive que dans l'exterieur, & qu'elle quitta ce masque d'une fausse pieté, lorsqu'elle se vit associer un si grand nombre d'autres femmes de différentes religions, elle contribua aussi sans doute beaucoup à pervertir Salomon : ce qui fait que l'Ecriture la met au rang de toutes celles qui firent déchoir un si grand Roy de cette haute sagesse qu'il possedoit, & que toute la terre avoit admirée en lui.

*August.* Saint Augustin a parlé en divers endroits de ses ouvrages d'une maniere très-touchante de cette chute si déplorable de Salomon. Il dit qu'il n'est *L.14.c.11.* nullement croyable que ce Prince étant tout rem-  
*Faust.* pli, comme il estoit, d'une si profonde sagesse, se *lib. 22.c.* soit laissé persuader véritablement qu'on dut ser-  
*81. 88.* vir les faux dieux ; & que l'homme put trouver *Idem de Genes. ad* quelque avantage dans le culte des idoles. *Salomon litter. lib. vir tante sapientie, nunquidnam credendum est quod* *11. c. 42. in simulacrorum cultu credidit aliquid esse utilitatis?* *Idem de Doctrina* Non credibile est errore putasse idolis esse serviendum. *Christia-* Il le compare en cela au premier de tous les hom-*nal. 3. c. mes,* & il témoigne que comme Adam ne fut *21.* point seduit par le serpent ainsi que la femme, *Idem in Denter.* mais seulement attendri & touché d'une fausse *quest. 27.* compassion pour Eve, qu'il ne vouloit point af-  
fliger

fliger en lui refusant de manger du fruit dont « elle avoit mangé la premiere ; Salomon aussi « ne fut point trompé sur le sujet de l'idolâtrie, « comme si elle avoit été préférable au culte « de Dieu , mais emporté par sa passion & par « une complaisance criminelle qu'il eut pour ces « femmes étrangères qui corrompirent son esprit. « Ce Prince , dit-il , ne put résister à l'amour « des femmes qui l'entraînèrent dans le précipi- « ce : & il fit ce qu'il sçavoit bien ne devoir pas « faire , pour ne point troubler les plaisirs mor- « tels dont il jouissoit avec celles qui estoient la « cause de sa perte. C'est ainsi , ajoute ce Pere , « qu'Adam ayant vu sa femme seduite par le « serpent lui presenter du fruit défendu qu'elle « avoit mangé , afin que lui-même en mangeât « comme elle , ne pût se résoudre de la contrister « en lui résistant comme il l'auroit dû. Il fut « vaincu par une certaine tendresse , qui porte en « cœur souvent les hommes à offenser Dieu de peur « de choquer un homme , & de se le rendre ennemi « d'ami qu'il estoit.

David , comme dit le même Saint , eut plu-  
sieurs femmes aussi-bien que Salomon : mais  
il n'en eut point un si grand nombre ; il n'en  
eut point qui adorassent les idoles ; & il ne s'y  
attacha point d'un amour impur , comme son  
fils qui les aimait non pas chastement , mais  
plutôt pour satisfaire l'ardeur de sa passion , que  
pour la génération des enfans ; & qui ayant mé-  
rité d'être très-severement repris dans les Ecri-  
tures , comme un Prince qui aimoit passionné-  
ment les femmes , se précipita ensuite dans l'a-  
bîme de l'impureté. *Hoc ipso infatuaverunt sancti  
libri quām castē habuerint sancti viri plures uxo-  
res ; quōd Salomon, qui eas non illo modo ; sed ma-  
gis ad libidinem , quām ad propaginem habuit ,  
improbatus est his verbis , ut appellaretur amator :*

*mulierum, & inde ad profundum idololatriæ lapsus atque demersus proderetur.*

Que si David , comme le remarque ce grand Saint, est tombé dans un adultere , cette passion criminelle ne fut en luy que passagere , & non permanente : ce qui porta mesme le Prophete à luy donner seulement le nom d'hoste dans la parabole qu'il luy proposa pour luy faire reconnoistre son peché. Car Nathan ne luy dit pas qu'il avoit donné à manger la brebi d'un pauvre à son Roy , mais à son hoste : au lieu que dans Salomon son fils cette passion impure ne passa pas seulement comme un hoste , mais y établit son regne pour le posseder entierement comme son esclave ; en sorte que ces beaux commencemens qui avoient tant éclaté par un amour tout spirituel de la sagesse , furent ternis par l'impureté d'un amour charnel , qui le dépouilla de cette mesme sagesse qu'il avoit d'abord aimée avec tant d'ardeur. *At verò in ejus filio Salomon non quasi hospes transitum habuit, sed regnum ista libido possedit. Cujus initia desiderio sapientia flagraverant; quam cum amore spirituali adeptus esset, amore carnali amisi.*

On ne peut sans doute qu'on ne soit touché & effrayé en mesme-tems lors qu'on songe que ce Prince , qui prononçoit des jugemens de justice , & des oracles de sagesse au milieu des peuples ; qui estoit l'admiration de toute la terre ; & qui avoit demandé à Dieu cette mesme sagesse préférablement à toutes choses , comme le plus grand trésor qu'il pût posseder , tombe tout d'un coup dans cet excès d'extravagance , d'adorer les dieux qu'adoroient les femmes qu'il épousa ; de bâtir des Temples à l'idole des Moabites & à l'idole des enfans d'Ammon ; & d'oublier ce Dieu Tout-puissant qui l'avoit rempli de sagesse , comblé de gloire , & au som duquel il avoit bâti

bâti ce Temple si magnifique dont on a parlé. L'esprit de l'homme se perd dans la veue de ce changement si effroyable, qui est un abîme que toute la lumiere de sa raison ne peut penetrer. Et il semble qu'il vaudroit mieux adorer dans le silence ces jugemens ineffables de la justice de Dieu, que d'entreprendre d'en parler. Cependant nous pouvons bien dire, en suivant la regle certaine de l'Ecriture, que la chute de Salomon a été necessairement precedée par quelque secret élèvement ; puisque nous avons appris de la Verité ; *Que l'orgueil precede la ruine de l'ame, & que l'esprit s'eleve avant la chute.* Il faut donc que Salomon, aussi-bien que le premier ange & le ptemier homme, ne se soit point humilié dans sa grandeur ; qu'il n'ait *v. 18.* point envisagé toute cette gloire dont il fut environné, comme un rayon de lumiere, que le Soleil de justice & de sainteté lui communiquoit ; & que par une complaisance criminelle il ait arrêté ses yeux sur luy-mesme, au lieu de porter sa veue sur celuy qui l'avoit rendu & si éclairé & si sage, & si riche, & si glorieux. *In veritate non stetit,* ainsi qu'il est dit de Lucifer : il n'est point demeuré ferme dans la verité ; c'est-à-dire, qu'il cessa de se regarder tel qu'il étoit par lui-mesme dans son néant, & d'adorer Dieu tel qu'il est dans sa grandeur infinie. Il oublia qu'il estoit fils de ce David que Dieu avoit retire du milieu de ses moutons pour le faire asseoir sur le trône d'Israël. Il oublia que le Seigneur l'avoit preferé luy-mesme à son frere ainé, pour l'établir sur le trône de son pere. Il oublia, qu'avant que Dieu luy communiquât cette sagesse qui le rendit l'admiration & des Princes & des peuples, il luy protesta luy-mesme, qu'il se regardoit en sa presence comme *un* *jeu-*

*jeune enfant qui ignoroit la maniere dont il devoit se conduire. Quoy que l'Ecriture ne nous marque point positivement ces choses , elle nous les fait assez entendre par la bouche de Salomon mesme , en nous assurant , comme on le vient de marquer , que l'orgueil est un écueil où se brise la vertu de l'ame ; & que sa chute ne manque point d'estre precedée par l'élevement.*

**Gregor.** Aussi saint Gregoire Pape qui s'attache ordinairement à ce qn'il croit estre plus utile pour l'instruction des mœurs , nous represente la prosperité & l'élevation de David aussi - bien que celle de Salomon , comme la cause de la chute de l'un & de l'autre. Ses paroles sont très-remarquables. David , dit - il , si aimé de Dieu marcha dans une plus grande droiture de cœur tant qu'il fut l'un des serviteurs de Saül , que lorsqu'il fut parvenu à la Royauté. Car étant encore dans l'état d'un simple particulier , l'amour qu'il avoit pour la justice luy fit craindre de tuer son ennemi lors qu'il l'eut entre les mains. Mais quand il fut devenu Roy , la passion de l'impureté qui le possédoit le porta dans cet excès , de tuer l'un de ses plus fidelles Officiers , & de le tuer par une honteuse trahison. Qui pourra donc rechercher & les ruchesses , & la puissance , & la gloire , sans craindre qu'elles ne luy soient pernicieuses , puisqu'elles le furent à ce Prince qui les posseda , sans les avoir recherchées ? Que l'on considere l'exemple de Salomon , dont il n'est point rapporté , qu'il ait rien souffert avant qu'il tombât , & qui tomba jusques dans l'abîme de l'idolâtrie , mesme après qu'il eut reçu une si grande sagesse ; parce que son cœur n'ayant point été assermi par aucune discipline du Seigneur , ni par l'épreuve de la moindre adversité , ne put conserver cette sagesse qu'il avoit

zeçue : *Concessa sapientia funditus cor deseruit, & quod nulla vel minima tribulationis disciplina cu-  
stodivit.*

Saint Augustin qui a regardé aussi bien que tous les Peres , Salomon comme la figure de JESUS-CHRIST dans les premières circonstances de sa vie , reconnoît qu'il est difficile d'y trouver encore quelque rapport après sa chute : Que diray-je de Salomon , s'écrie ce Saint ; que diray-je de ce Prince que les saintes Ecritures condamnent si severement , sans rien témoigner de sa penitence , ni de la misericorde de Dieu à son égard ? Car je ne vois point ce que pourroit nous marquer de bon , même dans le sens allégorique , un renversement si déplorable ; à moins que quelqu'un ne voulût peut-être nous faire entendre , que ces femmes étrangères , qu'il aimait avec une passion si ardente , nous figuroient les Eglises choisies des Gentils. Et il est vray que cette figure auroit pu peut-être s'expliquer ainsi , si ces femmes étrangères avoient pour l'amour de Salomon abandonné leurs idoles , & adoré le vray Dieu. Mais comme il quitta luy-même son Dieu pour l'amour d'elles , & qu'il adora leurs dieux , il est visible qu'on ne peut point expliquer en bien ce qui arriva alors.

Cependant , ajoute le même Saint , je crois qu'il nous signifie quelque chose , mais un mal , & non pas un bien. Car il a patu dans la personne de Salomon deux choses également étonnantes ; & une éminence de sagesse que tous les hommes ont admirée , & un étourdissement ou renversement d'esprit qui ne les a pas moins surpris. *Apparet in persona Salomonis & mira excellentia , & mira subversio.* Ce qu'on a donc vu en luy en divers tems , soit le bien qui preceda , soit le mal qui le suivit , se

„ remarque tout à la fois & en un même tems  
 „ dans l'Eglise , tant qu'elle est encore engagée  
 „ dans le cours du siecle présent. Ainsi je crois  
 „ que ce qu'il y a eu de bon & de saint dans Sa-  
 „ lomon durant les premières années de sa vie  
 „ figuroit les bons & les justes de l'Eglise ; & que  
 „ ce qu'il y a eu de mal dans la suite a figure les  
 „ méchans ; c'est-à-dire ; que comme en une seule  
 „ aire les bons sont marquez par le grain , & les  
 „ mechans par la paille ; ou qu'en un seul champ  
 „ les uns nous sont figurez par le froment & les  
 „ autres par l'yvraye , aussi un seul homme , quoi  
 „ qu'en deux temps de sa vie , a été également la  
 „ figure des uns & des autres. *Quod in illo diversis  
 temporibus extitit , prius bonum & posterius ma-  
 dum , hoc in Ecclesia in isto adbuc seculo simul uno  
 tempore ostenditur.*

*V. 11. &c. Le Seigneur dit à Salomon :*  
*Pource que vous n'avez point gardé mon alliance ;*  
*je feray un schisme & une division dans vostre*  
*royaume , & je le donneray à l'un de vos servi-*  
*seurs , &c.*

Dieu parla à Salomon après sa chute par quelqu'un de ses prophètes , & peut-être par celiuy dont on a déjà parlé , nommé Ahias. Il luy reprocha son extrême infidélité , & luy déclara qu'il donneroit son royaume à son serviteur , pour le punir de sa revolte contre son Dieu. Mais il n'y a rien de plus étonnant , que de voir ce Prince demeurer sourd & muet à cette voix de tonnerre d'un Dieu irrité si justement contre luy. Et l'insensibilité qu'il fait paroître , a quelque chose d'aussi surprenant que sa chute mesme. David son pere n'eut pas plutôt entendu Nathan lui réprocher son peché , qu'il s'écria dans un saint transport de douleur , *peccavi Domino. J'ay péché contre*  
*le*

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. XI. 221**  
le Seigneur. Mais pour luy , lors qu'on le menace que son royaume sera divisé , & qu'un de ses serviteurs sera élevé au lieu de son fils sur son trône ; il ne témoigne aucun repentir , ni même aucun sentiment . Ne peut-on pas dire qu'une telle impenitence irrita Dieu davantage que les excès mêmes où tomba ce Prince ?

Cependant qui n'admirera ses misericordes infinies ? En exerçant sa justice , il ne peut point oublier sa bonté , & lors qu'il punit le fils , il a soin de se souvenir du pere. Le nom de David l'arrête. La memoire du Roy penitent à le pouvoir de moderer sa juste colere dans la vengeance de cet autre Roy impenitent. Ainsi il réserve deux Tribus à la posterité de Salomon en considération de David son pere , à qui il avoit promis d'établir éternellement son trône sur Israël ; ce qui néanmoins ne se devoit accomplir réellement qu'en la personne de J E S U S - C H R I S T , qui a reconnu David pour son pere selon la chair.

*¶. 14. &c. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad Iduméen de la race royale , &c.*

Adad qui s'étoit sauvé tout jeune avec tant de peine & tant d'adresse , du carnage que Joab avoit fait dans l'Idumée durant le regne de David , se trouve alors le premier en tête contre Salomon. Dieu dès le tems de la fuite de ce jeune Prince voyoit dans luy le persecuteur futur d'un Prince ingrat ; & il le tenoit comme en dépôt près de Pharaon , afin de le faire servir à l'execution de ses ordres quand le moment en seroit venu. Ainsi lors qu'on

K 3. veut

veut approfondir les choses avec les yeux de la foy , il est ais  de connoître , que ce n'est proprement ni Adad , ni Razon , ni Jeroboam qui s' lèvent contre Salomon ; mais que c'est Dieu m me qui lui suscite ces trois ennemis , comme pour punir le triple outrage qu'il luy avoit fait en adorant les trois idoles , *Astart * , *Moloch* , & *Chamos* , que l'histoire sainte a nomm es ici. Quoy que ces trois ennemis de Salomon ne penfassent qu'à leurs int  ts particuliers , Dieu ne laisloit pas de faire servir leurs vni s toutes humaines à l'execution de ses ordres tout divins.

¶. 27. *Le sujet de la revolte de Jeroboam vint de ce que Salomon avoit b ti Mello , & avoit rempli l'ab me qui ´etoit dans la ville de David son pere.*

*Biris.* *Wenck.* Mello ´etoit un lieu creux & fort enfonc  entre le Palais de Salomon & le Temple ; où le peuple avoit accoutum  de s'assembler pour delib rer sur les affaires publiques. Salomon pour plaire à la fille de Pharaon , & afin de faciliter le paillage du Palais au Temple , fit combler & fermer entierement ce lieu par de tr s-grands b timens qu'il y ´leva : ce qui choqua fort le peuple , à cause que cet ´edifice les privoit d'un lieu destin  à leurs assembl es & de la commodit  d'un paillage pour aller au Temple.

Jeroboam , qui ´etoit un des Officiers du Roy , en fut choqu  comme les autres ; & en prit sujet de se revolter contre luy. Quelques-uns pretendent qu'ayant ´ t  b ti par Salomon pour recevoir dans les deux Tribus d'Ephra im & de Manass  , que le sacr  texte exprime ici sous le nom de la maison de Joseph , un imp t qu'il fit lever pour fournir au b timent mesme de Mello , il en prit sujet de cet imp t de se revolter contre son Prince , qu'a-

qu'après que le Prophète Ahias l'eut rencontré , & l'eut assuré de la part de Dieu , qu'il regneroit sur dix Tribus d'Israël . Mais cela ne paroît point par l'Ecriture , qui semble marquer clairement , qu'il s'étoit déjà revolté , lorsque le Prophète le rencontra seul dans le champ hors la ville de Jerusalem , & qu'ayant coupé en douze parts un manteau neuf qu'il avoit , il lui dit : *Prenez dix parts pour vous : car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je déchireray & divisoray le royaume entre les mains de Salomon , & je vous en donneray dix Tribus.*

Ce qui surprend en cela , est de voir qu'il pourroit d'abord sembler que Dieu autorise la révolte de Jeroboam contre Salomon , quoy qu'il nous apprenne par la bouche de saint Paul , que les sujets doivent toujours demeurer soumis aux Princes . Mais nous devons remarquer , que Dieu n'étoit pas l'auteur de la révolte de Jeroboam , & qu'il se servoit seulement du ministère de cet homme déjà revolté , comme il se sert tous les jours du ministère des plus méchants & du démon mesme , pour punir une autre sorte de rébellion sans comparaison plus criminelle , par laquelle un Prince qu'il avoit placé sur le trône de David & comblé de gloire , l'avoit méprisé & abandonné pour adorer les faux Dieux .

D'ailleurs , étant maître souverain des royaumes , & les donnant à qui il luy plaît , il pouvoit très-justement dépouiller ce Prince apostat d'une couronne qu'il ne luy avoit donnée qu'à condition qu'il marcheroit fidellement sur les traces de la piété de David son pere . Il ne faisait en cela que donner un nouvel exemple de ce qu'il avoit déjà fait à l'égard de David mesme , lors qu'après avoir réprouvé Saül , qui <sup>1. Reg. c. 15. v. 23.</sup> avoit commis une espece d'idolâtrie , selon l'Ecriture ,

ture , en ne luy obéissant pas , il choisit l'un des derniers d'Israël , qui estoit David , pour l'établir en sa place , voulant ainsi faire connoître que le moindre de tout le peuple étoit plus grand devant luy que le Roy mesme d'Israël , lors que ce Roy violoit l'obéissance qu'il luy devoit . Que s'il en usa de cette sorte envers Saül ; combien pouvoit-il le faire plus justement envers Salomon , qui ne se contenta pas de violer ses préceptes comme Saül , mais qui tomba réellement dans l'apostasie , & qui y précipita avec luy une partie de son peuple .

Quant à cette cérémonie par laquelle le Prophete coupa en douze morceaux le manteau neuf qu'il avoit sur luy , & en donna dix à Jéroboam , on peut bien juger sans doute qu'elle n'est point sans mystere . Car n'auroit-il pas suffi qu'Ahias , sans déchirer son manteau , assurât Jéroboam de la part de Dieu qu'il regneroit sur dix Tribus d'Israël ; & cette action extraordinaire ajoûtoit-elle quelque force à la parole d'un Prophete qui devoit luy tenir lieu de toute assurance ? Mais de mesme que Saül après sa reprobation déchira une partie du manteau de Samuël en le voulant retenir lors qu'il le quittloit , & que ce Prophete en prit sujet de luy dire , que le Seigneur avoit déchiré ce jour là mesme le royaume d'Israël , & le luy avoit donné pour le donner à un autre meilleur que luy ; aussi Ahias par cette figure d'un manteau neuf qu'il coupa en douze parts , & dont il donna dix parts à Jéroboam , nous marquoit peut-être la funeste division qui arrive dans une ame , lors que du royaume de JESUS-CHRIST qu'elle étoit auparavant , elle devient par une idolâtrie spirituelle , dont celle de Salomon étoit une image , comme déchirée en autant de parts qu'il y a de passions différentes qui l'assujettissent au dé-

démon. Tant qu'elle est attachée à Dieu par la pieté , elle est une & non divisée. Mais dès le moment qu'elle se sépare de ce Dieu unique qui la mettoit à couvert sous sa protection toute-puissante , comme sous le manteau neuf du Prophète , elle fait partie de ce royaume divisé , qui a pour Roy le démon même ; & qui , comme l'assure JESUS-CHRIST , ne peut subsister. C'est de cette ame qui a rejeté son Dieu , ainsi que fit Salomon , qu'il est dit dans l'Evangile ; *Que le royaume de Dieu luy sera ôté , pour estre donné à un autre qui en produira les fruits.*

*Matt. c.**v. 42.*

*¶ v. 36. Je donneray une Tribu à son fils , 43. afin qu'il demeure toujours à mon serviteur David une lampe qui luisse devant moy dans la ville de Jerusalem.*

Tous les interprètes expliquent de la postérité royale & éclatante de David cette *lampe* dont il est parlé ici , & que Dieu témoigne vouloir toujours conserver afin qu'elle luisse devant luy dans *Jerusalem*. Mais cette promesse de Dieu ne paraît avoir été accomplie qu'en la personne de JESUS-CHRIST ; puis qu'il est certain que la race de David n'a pas regné fort long-tems sur Israël , & que d'ailleurs la plupart même des Rois ses descendants se sont rendus par leurs crimes très-indignes d'estre regardés comme cette lampe qui devoit toujours luire devant Dieu dans *Jerusalem*. C'a été donc proprement de JESUS-CHRIST fils de David , qu'il fut dit alors , qu'il devoit estre la lampe & la lumière de *Jerusalem* , c'est-à-dire , de l'Eglise. C'est luy dont le saint vieillard Simeon dit depuis , *Que Dieu l'avoit destiné pour estre exposé à la vue de tous les peuples ; pour être la lumiere des nations , & la gloire d'Israël.*

*Luc. c. 2.**v. 31. 32.*

*le déclara à la sainte Vierge en ces termes :*  
*Le Seigneur luy donnera le trône de David son*  
*¶bid. c. 1.  
v. 32.* *pere, & il regnera éternellement sur la maison*  
*de Jacob.*

*v. 43. Salomon s'endormit avec ses peres, &c.*  
 L'Ecriture parle ici de la mort de Salomon avec une simplicité étonnante. Tout ce qu'elle dit de luy avant sa mort, est qu'il imita l'emportement de Saül ; & que comme ce premier fit tous ses efforts pour tuër David, qu'il seavoit avoir été destiné de Dieu pour son successeur, il râcha aussi de faire mourir Jeroboam, qui ne cacha peut-être pas le secret que le Prophète luy avoit dit touchant son regne futur. Tel étoit alors l'aveuglement & la fureur du Roy auparavant le plus sage qui fut jamais. Il croit pouvoit s'opposer aux ordres de Dieu, & ne voit pas l'avenir dans tout le passé, qui luy representoit si vivement par l'exemple mesme de Saül & de son pere David ce qui lui devoit nécessairement arriver à l'égard de Jeroboam, malgré toute sa puissance & tous ses efforts, qui ne pouvoient estre que très-foibles en comparaison de la volonté toute-puissante de Dieu. Nous ne disons rien ici de ce qu'on peut croire touchant le salut ou la réprobation de ce Prince ; parce que l'on a déjà traité à fond ce sujet dans la Préface de l'Ecclesiaste où l'on peut le voir.

## C H A P I T R E XII.

*Roboam préfere le conseil des jeunes gens à celuy des vicillardz, & donne lieu à dix Tribus de se soulever & d'établir Jeroboam royd' Israël. Roboam se prépare à luy faire la guerre : mais le Prophete Semeias le luy défend de la part du Seigneur. Jeroboam établit le culte impie des deux veaux d'or.*

1. **V**Enit autem Roboam in Sichem ; illuc enim congregatus erat omnis Israël ad constitucionem eum Regem.

2. At verè Jeroboam filius Nabat , cùm adbuc esset in Ægypto profugus à facie Regis Salomonis , audita morte ejus , reversus est de Ægypto.

3. Misericordia & vocaverunt eum : venit ergo Jeroboam , & omnis multitudo Israël , & locuti sunt ad Roboam , dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis : tu itaque nunc imminue populum de imperio patris tui durissimo ,

1. **A**Lors Roboam vint à Sichem , parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir Roy.

2. Mais Jeroboam fils de Nabat , qui dans la crainte qu'il avoit du Roy Salomon , s'étoit refugié en Egypte , ayant appris sa mort revint de l'Egypte ,

3. les Juifs luy ayant déjà envoyé des gens pour le faire venir. Jeroboam donc avec tout le peuple d'Israël vint trouver Roboam , & ils luy dirent :

4. Vostre pere avoit imposé sur nous un joug très-dur : maintenant donc diminuez quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de vostre

K 6

pere

pere & de ce joug très-pesant qu'il avoit imposé sur nous , & nous vous servirons.

5. Roboam leur répondit : Allez-vous-en maintenant , & dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré ,

6. le roy Roboam tint conseil avec les vieillards , qui étoient auprès de Salomon son père lorsqu'il vis-voit encore ; & il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils luy répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple , si vous vous soumettez à eux , & si vous vous rendez à leur demande en leur parlant avec douceur , ils s'attacheront pour toujours à vostre service.

8. Mais Roboam n'aprouvait point le conseil que les vieillards luy avoient donné , il voulut consulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui & qui étoient toujours près de sa personne ;

9. & il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple

& de jugo gravissimo  
quod imposuit nobis ,  
& serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium diem , & revertimini ad me. Cùmque abiisset populus ,

6. iniit consilium rex Roboam cum senioribus , qui assistebant coram Salomone patre ejus cùm adhuc viveret , & ait : Quod datis mibi consilium , ut respondeam populo buic ?

7. Qui dixerunt ei : Si bodie obedieris populo buic , & servieris , & petitioni eorum cesseris , locutus que fueris ad eos verba lenia , erunt tibi servi cunctis diebus .

8. Qui dereliquit consilium senum , quod dederant ei ; & adhibuit adolescentes , qui nutriti fuerant cum eo , & assistebant illi ,

9. dixitque ad eos : Quod mibi datis consilium , ut respondeam

*deam populo huic, qui dixerunt mibi, Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos?*

10. *Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loquaris populo huic, qui locuti sunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos. Sic loquaris ad eos : Minimus dğitus meus grossior est dorso patris mei.*

11. *Et nunc pater meus posuit super vos jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum : pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cadam vos scorpionibus.*

12. *Venit ergo Je-roboam, & omnis po-pulus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat Rex ; dicens : Revertimini ad me die tertia.*

13. *Responditque*

*¶. 11. Lettr. scorpionibus, id est, flagellis aculeatis ad modum scorpionum.*

10. Cesjeunes gens qui avoient esté nourris avec ce Prince , lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui vous est venu dire : Vostre pere a rendu notre joug très-pesant : nous vous prions de nous soulager ; & vous luy parlez en ces termes: Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'estoit le dos de mon pere.

11. Mon pere à ce que vous dites a imposé sur vous un joug pesant , & moy je le rendray encore plus pesant. Mon pere vous a batus avec des verges , & moy je vous châtieray avec des verges de fer".

12. Jéroboam donc & tout le peuple vint trouver Roboam le troisième jour , felonque Roboam le leur avoit dit : Revenez me trouver dans trois jours ;

13. & le Roy répondit

dure-

630 III. LIVRE DES ROIS.

durement au peuple, & abandonnant le conseil que les vieillards luy avoient donné,

14. il leur parla selon que luy avoient conseillé les jeunes gens, & il leur dit : Mon pere vous a imposé un joug pesant ; mais moy je le rendray encore plus pesant : Mon pere vous a châtiez avec des verges ; mais moy je vous châtiray avec des verges de fer.

15. Et le Roy ne se rendit point à la volonté du peuple , parce que le Seigneur s'étoit détourné de luy dans sa colere , pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jeroboam fils de Nabat par Ahias Silonite.

16. Le peuple donc voyant que le Roy n'avoit point voulu les écouter , commença à dire : Qu'avons-nous de commun avec David ? Quel héritage avons-nous à espérer du fils de David ? Israël retriez-vous dans vos tentes , & vous David , pourvoiez maintenant à votre maison . Israël donc se retira dans ses tentes .

\*. 16. Expl. Vous Roboam petit-fils de David. Vatab.

17. Su-

*Rex populo dura , de-  
relictio consilio senio-  
rum , quod ei dede-  
rant ,*

14. & locutus est  
*eis secundum consilium  
juvenum , dicens : Pa-  
ter meus aggravavit  
jugum vestrum , ego  
autem addam jugo  
vestro : pater meus ce-  
cidit vos flagellis , ego  
autem cedam vos scor-  
pionibus.*

15. *Et non acquie-  
vit Rex populo : quo-  
niam aversatus fuerat  
eum Dominus , ut sus-  
citaret verbum suum ,  
quod locutus fuerat  
in manu Abiae Si-  
lonite , ad Jeroboam  
filium Nabat.*

16. *Videns itaque  
populus quod noluisset  
eos audire Rex , re-  
spondit ei , dicens :  
Quæ nobis pars in  
David ? vel quæ be-  
reditas in filio Isai ?  
Vade in tabernacula  
tua Israël , nunc vide  
domum tuam David .  
Et abiit Israël in ta-  
bernacula sua.*

17. *Super filios autem Israël, quicunque habitabant in civitatibus Iuda, regnavit Roboam.*

18. *Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa: & lapidavit eum omnis Israël, & mortuus est. Porro rex Roboam festinus ascendit currum, & fugit in Jerusalem:*

19. *recessitque Israël à domo David, usque in presentem diem.*

20. *Factum est autem cum audisset omnis Israël, quod reversus esset Jeroboam, miserunt, & vocaverunt eum congregato cœtu, & constituerunt eum Regem super omnem Israël, nec secutus est quisquam domum David preter tribum Iuda solam.*

21. *Venit autem Roboam Jerusalem, & congregavit universam domum Iuda, & Tribum Benjamin,*

\* 18. *Hebr. Roboravit se ad ascendendum currum, id est, strenue, vel assumpto animo ascendit curram. Varab.*

17. Mais Roboam régna sur tous les enfans d'Israël qui demeurerent dans les villes de Juda.

18. Le roy Roboam envoia ensuite Adura, qui avoit la suintendance des tributs; mais tout le peuple le lapida & il mourut. Le roy Roboam monta aussi-tôt sur son char & s'enfuit à Jérusalem;

19. & Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

20. Tous ceux d'Israël ayant ouï dire que Jéroboam estoit revenu, l'envoyèrent querir, & le firent venir dans une assemblée générale où ils l'établirent Roy sur tout Israël; & nul ne suivit la maison de David que la seule Tribu de Juda.

21. Roboam étant venu à L'An de Jérusalem, assembla toute la Tribu de Juda & la Tribu de Benjamin, & vint avec cent quatre-vingt mille <sup>Monde 3030. avant CHRIST 974.</sup>

hom.

hommes de guerre choisis pour combattre contre la maison d'Israël, & pour réduire le Royaume sous l'obéissance de Roboam fils de Salomon.

*jamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israël, & reducerent regnum Roboam filio Salomonis.*

22. Alors le Seigneur adressa sa parole à Sémeïas homme de Dieu, & lui dit :

23. Parlez à Roboam fils de Salomon roya de Juda, à toute la maison de Juda & de Benjamin, & à tout le reste du peuple, & dites-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne ferez point la guerre contre les enfans d'Israël qui sont vos frères : Que chacun retourne en sa maison ; car c'est moi qui ay fait ceci. Ils écouterent la parole du Seigneur, & ils s'en retournerent selon que le Seigneur le leur avoit commandé.

25. Or Jeroboam rebâtit Sichem "sur la montagne d'Ephrâim, & il établit

✓. 25. Cette ville avoit été ruinée par Abimelech 258. ans auparavant. *Vit. Jadic. 9. 45.*

22. *Factus est autem sermo Domini ad Semeiam virum Dei; dicens:*

*Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Iuda, & ad omnem domum Iuda, & Benjamin, & reliquos de populo, dicens:*

24. *Hec dicit Dominus: Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israël: revertatur vir in dominum suum, à me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, & reversi sunt de itinere, sicut eis praeceperat Dominus.*

25. *Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Epbraim,*

*& habitavit ibi: & sa demeure; & étant sorti de là il bâtit Phanuel.*

26. *Dixitque Je-roboam in corde suo: Nunc revertetur regnum ad domum Da-vid,*

27. *si ascenderit po-pulus iste ut faciat sa-crificia in domo Do-minii in Jerusalem, & convergetur cor po-puli bujus ad domi-num suum Roboam regem Iuda, interficien-tique me, & rever-*

*tentur ad eum.*

28. *Et exco-gitato consilio fecit duos vitu-los aureos, & dixit ei-si: Nolite ultra ascendere in Jerusalem: Ecce dii tui Israël, qui te eduxerunt de terra Ægypti.*

29. *Posuitque unum in Bethel, & alterum in Dan:*

30. *& factum est verbum hoc in pecca-tum: ibat enim popu-lus ad adorandum vi-tulum usque in Dan.*

¶. 26. *Lettr. dans son cœur.*

¶. 28. *Antr. voici vôtre Dieu.*

¶. 29. *Expl. à l'extre-*

26. Mais Jeroboam dit en lui-même "Le roiaume retournera bien-tôt à la maison de David,

27. si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur , le cœur de ce peuple se tournera aussi-tôt vers Roboam roy de Juda son Seigneur , & ils me tueront & retourneront à luy.

28. Et ayant formé son dessein après y avoir beaucoup pensé , il fit deux veaux d'or , & dit au peuple: N'allez plus à l'avenir à Jérusalem. Israël voicy vos dieux " qui vous ont tiré de l'Egypte.

29. Il les mit , l'un à Bethel", & l'autre à Dan":

30. ce qui devint un sujet de scandale & de peché, car ce peuple alloit jusqu'à Dan pour y adorer ce veau.

mité du Royaume vers le midi.

Ibid. Expl. à l'extrémité de ses Etats vers le septentrion.

31. Il

31. Il fit aussi des temples dans les hauts-lieux, & il établit pour prêtres les derniers du peuple qui n'estoient point enfans de Levi.

32. Il ordonna aussi qu'on celebreroit un jour solemnel " dans le huitième mois " qui seroit le quinzième du même mois, pour répondre au jour solemnel qui se célébroit alors en Juda ; & il montoit luy-même à l'autel. Il fit la même chose à Bethel sacrificiant aux veaux qu'il avoit fait faire, & il établit dans Bethel des prêtres des hauts lieux qu'il avoit bâtis.

33. Le quinzième jour du huitième mois il monta à l'autel qu'il avoit bâti dans Bethel & qu'il avoit inventé de sa tête , & il fit faire une fête solennelle aux enfans d'Israël , & monta à l'autel pour y offrir de l'encens.

31. *Et fecit fana in excelsis , & sacerdotes de extremis populi , qui non erant de filiis Levi.*

32. *Constituitque diem solemnem in mensa octavo , quintadecima die mensis , in similitudinem solemnitatis , que celebrabatur in Iuda. Et ascendens altare , similiter fecit in Betbel , ut immolaret vitulis , quos fabricatus fuerat : constituitque in Betbel Sacerdotes excelforum , que fecerat.*

33. *Et ascendit super altare quod extruxerat in Betbel , quintadecima die mensis octavi , quem finxerat de corde suo : & fecit solemnitatem filii Israël , & ascendit super altare , ut adoleret incensum.*

¶. 32. Expl. la fête des Tabernacles. Vat.

Ibid. Expl. au mois d'Octobre. Elle se celebroit en Septembre selon la Loy. Yatav.

¶. 33. C'est de ce jour

où Jeroboam établit le culte impie des veaux d'or , qu'il faut commencer à compter les 390 années de l'iniquité d'Israël , dont il est parlé au chap. 4. d'Ezechiel v. 5.

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

**V. 15.** R oboam ne se rendit point à la volonté du peuple , parce que le Seigneur s'étoit détourné de luy dans sa colere , pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jeroboam par Abias Silonite .

On ne se peut guére imaginer un plus grand aveuglement que celuy de Roboam , cet héritier présomptif de la couronne de Salomon. Il sciait que son pere , quelque rempli de sagesse qu'il eût esté , avoit toujours eu des vieillards près de la personne pour les consulter : & il refuse luy-mesme estant jeune & sans experience de se conduire par leurs avis. Il aime mieux consulter les jeunes gens qui avoient esté nourris avec luy , & préférer leur conseil à celuy des autres , parço qu'il estoit plus conforme à la vanité de ses pensées , & qu'il flattoit davantage son ambition. Et ce malheur luy arrive , comme le remarque l'Ecriture , parce que le Seigneur s'étoit détourné de luy dans sa colère . Cat un homme , dit un ancien Pere , que Dieu abandonne , est comme un vaisseau au milieu des mers sans pilote & sans gouvernail. *Homo enim quem Deus derelinquit , est tanquam navis sine gubernatore.* Qui ne tremblera , s'écrie saint Augustin , dans la vüe de ces redoutables jugemens , par lesquels Dieu fait dans les cœurs des méchans mesmes tout ce qu'il luy plaît , en leur rendant néanmoins ce qu'ils méritent pour leurs pechez ? Roboam fils de Salomon rejette l'avis salutaire des vieillards qui luy conseilloient de ne point traiter le peuple avec dureté ; & il suit plutôt le sentiment des jeunes gens comme luy , en répondant avec menaces à ceux à qui il devoit parler doucement

Theodic  
in 30.  
Reg.  
quest.  
40. Am-  
"gust. de-  
mocratisa  
et libe-  
to arbit-  
"rio. co-  
2. tone.  
17. p. 5.  
6.

ment. D'où venoit cela , sinon de sa propre volonté ? Et cependant c'est ce qui fut cause que la volonté de Dieu irrité contre Salomon s'accomplice par la séparation des dix Tribus qui quitterent Roboam , & qui s'établirent un autre Roy , ainsi qu'il l'avoit prédit par la bouche du prophète Ahias. *Unde hoc , nisi propriā voluntate ? Sed hinc ab eo recesserunt decem Tribus Israël , & alium Regem sibi constituerunt , ut irata Dei voluntas fieret , quod etiam futurum esse prædixerat.*

*Theodor.* Un autre Pere fait encore la même remarque , *ibidem. ut & témoigne que la réponse de Roboam , toute suprà.* & témoigne que la réponse de Roboam , toute extravagante qu'elle estoit , servit à faire accomplir la parole très-équitable que Dieu avoit prononcée contre Salomon. C'estoit la dévotion de ces grands Evêques de considerer ainsi & d'adorer dans tous les divers évenemens du monde la sagesse & la justice de la conduite de Dieu à l'égard des hommes , en faisant voir que de quelque mauvaise volonté qu'ils fusstent poulez , ils ne pouvoient néanmoins rien executer dont il ne tirât sa gloire , comme il a paru d'une maniere si éclatante dans l'occasion du plus grand de tous les crimes , c'est-à-dire de la mort du Fils de Dieu , dont il fit naître le plus grand de tous les biens , qui fut le salut de l'univers.

Que si l'on déplore avec raison le malheur d'un Prince , qui pour avoir refusé d'écouter l'avis le plus sage des vieillards , fut cause de la ruine de son Etat ; on peut bien dire qu'il n'est qu'une image d'un autre malheur sans comparaison plus déplorable , qu'on voit arriver souvent dans l'Eglise , lorsque les avis de ceux qui doivent être regardez comme les anciens conseillers du vray Salomon , & qui se tiennent inviolablement attachez à la sagesse de son éternelle vérité , sont rejettez , & que l'on préfere

en

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. XII.** 237  
en même-tems à ces anciens Peres de l'Eglise des sentimens qui peuvent flatter davantage la cupidité & l'ambition des hommes , mais qui les mettent en grand danger d'être privez pour jamais de la part qu'ils pouvoient prétendre au royaume d'Israël. C'est ce qui fait dire à un grand Saint , qu'entre deux sortes de personnes qui nous persé-<sup>August.</sup> <sup>in psalm.</sup> cutent , la langue trompeuse de celuy qui flatte , est plus cruelle que la main meurtriere de luy <sup>69. tom.</sup> <sup>8. p. 304.</sup> qui tuë. *Duo sunt genera persecutorum ; vituperans-  
tium , & adulantium. Plus persequitur lingua adu-  
latoris , quam manus interfeitoris.*

¶. 16. *Le peuple donc commença à dire ; Qu'a-  
vons-nous de commun avec David ? Israël retirez-  
vous dans vos tentes. Et vous , David , pourvoyez  
maintenant à votre maison..*

C'est ici encore une preuve de la verité que saint Augustin nous vient de representer touchant cette souveraine sagesse de Dieu , qui fait servir à l'execution de ses ordres adorables la volonté , toute criminelle qu'elle est , des hommes & des démons. Car quoy que Dieu , comme le remarque saint Jérôme , fût en colere contre Salomon , il ne faut pas croire que cette colere de Dieu , toute juste qu'elle estoit , justifiât cette conduite d'Israël , qui viole tout d'un coup l'obéissance qu'il devoit à Roboam , à cause de la dureté avec laquelle il leur avoit répondu. Ils devoient avant toutes choses , dit ce saint Docteur , consulter Dieu , comme la loy mesme les y obligeoit , & scâvoir de luy par la bouche de ses prophètes ou de ses prêtres , si c'estoit sa volonté qu'ils établissent , comme ils firent , un autre Roy parmi eux. *Nec statim ,  
quia Deus Salomoni iratus est , idcirco Israël be-  
nè suscepit regem ; debuerat enim juxta legis pre-  
cepta interrogare Dominum , an vellet hoc fieri.  
Car comme il dit encore admirablement , il  
falloit*

falloit que le Fils de l'homme fût trahi : mais malheur à celui par qui il devoit être trahi. *Nam & de Salvatore dicitur, quod oporteat quidem tradiri Filium hominis; sed vae illi per quem tradendus sit.* Les Israélites donc estoient criminels & ingratis de secouer de la sorte l'obeissance qu'ils devoient au petit-fils de David , & de traiter avec insulte la memoire de ce Prince qui devoit leur être si véritable. Mais Dieu qui tire le bien du mal même, & qui exerce sa justice, quand il luy plaît, par le ministere des méchans , dont la mauvaise volonté luy deplaît toujours, se servit de cette révolte d'Israël pour punir l'impéteté de Salomon & la vanité de Roboam.

*¶. 24. Vouz ne ferez point la guerre contre les enfans d'Israël, qui sont vos frères : Car c'est moy qui ay fait ceci.*

*Eſtins is 2. Paral. ¶ II.* On fait sur cela une difficulté considerable , qui est de sçavoir si toutes les fois qu'une chose nous arrive par la volonté de Dieu , nous ne devons point travailler en aucune sorte à en estre délivrez. Et un sçavant homme y répond en disant que si cela estoit vray absolument , il faudroit souscrire au paradoxe de Luther , qui prétend que l'on ne doit point combattre les Turcs , lors qu'ils entrent dans les terres des Chrétiens , à cause que ce seroit résister à la volonté de Dieu , qui se sert de ces ennemis de notre foy pour nous punir de nos pechez. Il est sans doute , ajoute-t-il , que c'est Dieu qui afflige tous les hommes , de quelque maniere qu'ils soient affligerz ; mais il ne s'ensuit nullement que quoy qu'un Chrétien soit obligé de supporter patiemment ces afflictions , comme luy venant de la part de Dieu , il ne puisse & ne doive mesme user de tous les moyens legitimes qui seront en son pouvoir , pour s'en delivrer.

On en peut voir une infinité de preuves dans l'Ecri-

EXPLICATION DU CHAP. XII. 239  
l'Ecriture. Mais l'exemple seul de David persécuté par Absalon suffit pour nous en convaincre. Car il est certain que le fils se souleva contre son pere, pour le punir par un secret jugement de Dieu , du double crime de l'adultere & de l'homicide iqu'il avoit commis. David reconnut luy - même la justice de cette conduite de celuy qu'il avoit si outrageusement offensé. Mais quoy qu'il s'humiliât profondément en la presence de Dieu , & qu'il portât cet estat avec toute la patience & la douceur d'un Roy vraiment penitent, ainsi qu'il le fit paroître à l'égard de Semeï ; il ne laissa pas d'envoyer ses troupes contre ce fils revolté , & d'user mesme de tous les moyens que la prudence luy pût inspirer, afin d'arrêter les suites funestes d'une guerre si dangereuse. Et tant s'en faut qu'il s'opposât en cela à la volonté de Dieu , qu'elle seconda même tous ses desseins, & le rendit victorieux de son fils.

Lors donc qu'il est dit ici que Dieu défendit par son prophete à Roboam & aux deux Tribus de Juda & de Benjamin , *de faire la guerre contre Israël*, parce que c'étoit lui-même qui avoit fait tout cela ; il vouloit leur faire entendre , non seulement que cette revolte d'Israël estoit arrivée par un secret jugement de sa justice contre Roboam & Salomon , mais encore que c'estoit un arrêt fixe & irrevocable que le royaume des dix Tribus fût transféré à Jeroboam. Ainsi Roboam & le peuple qui le suivoit , ne doutant plus de la volonté de Dieu , qui decide souverainement des Etats , selon qu'il lui plait , quitta les armes , ne pouvant pas s'opposer à ce decret du Tout-puissant.

¶. 26. 27. 28. Mais Jeroboam dit en lui-même : *Le royaume retournera bien-tôt à la maison de David, si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices , son cœur se tournera aussi-tôt vers Roboam ,*

*Roboam, & ils me tuèrent. Et après y avoir beaucoup pensé, il fit deux veaux d'or, &c.*

Cet excès de Jeroboam paroît plus inconcevable en quelque sorte que celuy mesme de Salomon. Car l'on conçoit plus facilement ce que peut l'amour excessif des femmes sur l'esprit d'un homme : & il est moins estonnant que Salomon s'y estant abandonné par un effet de la fragilité de la nature, & par une suite presque inévitable de cette grande affluence de toutes sortes de délices & de biens dont il jouissoit, se soit dévoué à leurs sentimens, & leur ait voulu complaire jusqu'à quitter Dieu, puis qu'Adam luy-même l'abandonna pour plaisir à sa femme. Mais ce qui paroît absolument incomprehensible, c'est que Jeroboam à qui le Prophete avoit déclaré que *le Seigneur déchireroit le royaume entre les mains de Salomon, parce qu'il l'avoit abandonné, & luy en donneroit à luy-même dix Tribus*, songe à s'affluer la possession de ces dix Tribus que Dieu luy avoit données, en abandonnant Dieu comme avoit fait Salomon ; & regarde comme une grande politique pour assurer sa couronne, ce qui l'a-voit fait perdre à ce Prince même, à qui on l'ôroit pour la luy donner. C'en'est point l'emportement d'une passion ardente qui le pousse à cet excès. Il le fait par un conseil prémedité, & comme *Estius in hunc loc. parle l'Ecriture, après y avoir beaucoup pensé.* C'est ce qui fait dire à un scavant Théologien, qu'il estoit de la dernière folie à ce Prince, après qu'il avoit reçû ce royaume de la main de Dieu qui le luy avoit promis, de s'imaginer qu'il le devoit assurer par un moyen aussi impie que celuy qu'il prit de proposer à son peuple des veaux d'or pour les adorer, comme si le même Dieu qui le luy avoit donné, n'auroit pas pu le luy conserver. C'est cet homme cependant que Dieu a choisi pour regner sur les dix-Tribus d'Is-

d'Israël. Mais il l'a choisi dans sa fureur. Et qu'osera , après un exemple si terrible , souhaitter encore d'être élevé en autorité sur les autres , puisque cette élévation même peut être souvent un effet de la colère de Dieu , ou au moins la cause d'une chute très-funeste?

## CHAPITRE XIII.

*Un Prophète envoyé de Dieu predit à Jeroboam le renversement de son Autel & la naissance du Roi Jofias. Jeroboam commande que l'on l'arreste ; mais sa main devient toute secche , & n'est guérie que par la priere de ce Prophète. Ce mesme Prophète s'en retournant est tué par un Lion pour avoir désobéi au commandement de Dieu. Jeroboam perfide dans son impieté.*

1. *E*t ecce vir Dei  
venit de Juda  
in sermone Domini  
in Betbel , Jeroboam  
stante super altare , &  
ibis jaciente.

2. *Et exclamavit  
contra altare in ser-  
mone Domini , & ait :  
Altare , Altare , bac-  
dicit Dominus : Ecce  
filius nasceretur domui  
David Jofas nomi-  
ne , & immolabit su-  
per te Sacerdotes ex-  
celorum , qui nunc in te-  
zura succidunt , &*

*¶. 1. Lettr. in sermone Domini.*

*¶. 2. Jofas est né plus de 500. ans depuis cette prediction.*

L lera

lera sur toy les os des *os̄a hominum saper* & incendet.

3. Et il ajouta pour preuve de ce qu'il disoit : Voici ce que le Seigneur a dit pour preuve de ce que je vous dis ; Cet autel va se rompre presentement , & la cendre qui est dessus tombera par terre.

4. Le Roy ayant entendu ces paroles quel l'homme de Dieu avoit prononcées à haute voix contre cet autel qui étoit à Bethel , étendit sa main qu'il avoit retirée de l'autel , & dit : Qu'on le pénètre. Et en même tems la main qu'il avoit étendue contre le Prophète , se secha , & il ne put plus la retirer à luy.

5. L'Autel aussi-tôt se rompit en deux , & la cendre qui étoit dessus se répandit selon de miracle il que l'homme de Dieu avoit par le commandement du Seigneur predit devoir arriver.

6. Alors le Roy dit à l'homme de Dieu : Offrez vos prières au Seigneur vostre Dieu , & priez-le pour moy , afin qu'il me

¶. 5. Lettr. le signe.

3. *Deditque in illa dies signum , dicens : Hos erit signum quod locutus est Dominus : Ecce Altare scindetur , & effundetur cinis qui in eo est.*

4. *Cumque audisset Rex sermonem hominis Dei , quem inclamaverat contra altare in Bethel , extendit manum suam de altari , dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus eius , quam extenderat contra eum : nec valuit retrahere eam ad se.*

5. *Altare quoque scissum est , & effusus est cinis de altari , juxta signum quod pradixerat vir Deus in sermone Domini.*

6. *Et ait Rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui , & ora pro me , ut restituatur manus*

*mea*

*meca mibi. Oravitque vir Dei faciem Domini, & reversa est manus Regis ad eum, & facta est sicut prius fuerat.*

7. *Locutus est autem Rex ad virum Dei: Veni mecum domum ut prandeas, & dabo tibi munera.*

8. *Responditque vir Dei ad Regem; Si deris mibi medium parsem domus tuae, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto:*

9. *sic enim mandatum est mibi in sermone Domini precipientis: Non comedes panem, neque bibes aquam, nec revertaris per viam quod venisti.*

10. *Abiit ergo per aliam viam, & non est reversus per iter, quo venerat in Bethel.*

11. *Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem venerunt filii sui, &*

rende l'usage de la main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, & le Roy retira sa main à luy, & elle devint comme elle étoit auparavant.

7. Le Roy dit encore à l'homme de Dieu: Venez dîner avec moy en ma maison, & je vous feray des presens.

8. L'homme de Dieu dit au Roy : Quand vous me dénieriez la moitié de vostre maison, je n'irois point avec vous, & je ne mangerois point de pain ni ne boirois de l'eau, dans ce lieu-ey.

9. Car il m'a été commandé par le Seigneur qui m'a donné cet ordre: Vous ne mangerez point là de pain, & vous n'y boirez point d'eau, & vous ne vous en retournez point par le même chemin par lequel vous êtes venu.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, & il ne retourna pas par le même chemin par lequel il étoit venu à Bethel.

11. Or il y avoit un vieux Prophète qui demeuroit à Bethel à qui ses enfans vîrent dire toutes

244    tes les œuvres merveilleuses que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Bethel, & ils rapporterent à leur pere les paroles qu'il avoit dites au Roy.

12. Leut pere leur dit: Par où s'en est-il allé? Ses enfans luy montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda s'en étoit allé,

13. & il dit à ses fils: Sellez moy mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. & s'en alla après l'homme de Dieu qu'il trouva assis sous un terebinthe, & il lui dit: Etes-vous l'homme de Dieu qui étes venu de Juda? Il luy répondit: Je le suis..

15. Venez , dit-il , avec moy en ma maison, pour manger un peu de pain.

16. L'homme de Dieu luy répondit: Je ne puis retourner ni aller avec vous , & je ne mangerai point de pain & je ne boiray point d'eau en ce lieu-cy.

17. Car le Seigneur m'a dit expressément , & m'a

narraverunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel: & verba quæ locutus fuerat ad Regem , narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit ? Ostenderunt ei filii sui viam , per quam abierat vir Dei , qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent , ascendit ,

14. & abiit post vi- rum Dei , & invenit eum sedentem sub terebinthum : ait illi : Tunc es vir Dei qui veniisti de Juda ? Respondit illa : Ego sum .

15. Dixitque ad eum : Veni tecum domum , ut comedas panem.

16. Qui ait : Non possum reverti , neque venire tecum , nec comedam panem , neque bibam aquam in loco isto :

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone

*mone Domini , dicens: Non comedes panem , & non bibes aquam ibi , nec reverteris per viam quam ieris.*

18. *Qui ait illi : Et ego Propheta sum similis tui : & Angelus locutus est mibi in sermone Domini , dicens: Reduc eum tecum in domum tuam , ut comedat panem , & bibat aquam. Fefellit eum ,*

19. *& reduxit secum : comedit ergo panem in domo ejus , & bibit aquam.*

20. *Cumque sederent ad mensam , factus est sermo Domini ad Prophetam qui reduxerat eum.*

21. *Et exclamavit ad virum Dei , qui venerat de Juda , dicens: Hec dicit Dominus : Quia non obediens fuisse ori Domini , & non custodisti mandatum quod precepit tibi Dominus Deus tuus ,*

22. *& reversus es ,*  
¶ 21. *Letter. Ori Domini.*

donné cet ordre : Vous ne mangerez point de pain , & vous ne boirez point d'eau en ce lieu-là , & vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit : Je suis moy-même Prophète comme vous , & un Auge m'est venu dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous en votre maison , afin qu'il mange du pain & qu'il boive de l'eau. Il le trompa ainsi ,

19. & l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans sa maison ; & il but de l'eau.

20. Et lorsqu'ils étoient assis à table , le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avoit ramené ,

21. & il cria à l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda , & dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur<sup>u</sup> , & que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur vôtre Dieu vous avoit fait ,

22. & que vous êtes re-

246 III. LIVRE DES RÔIS.

venu en ce lieu où vous avez mangé du pain & bû de l'eau, quoy que Dieu vous eût commandé den'y point manger de pain, & de n'y point boire d'eau, votre corps mort ne sera point porté au sepulcre de vos peres.

*& comedisti panem, & bibisti aquam, in loco in quo precepit tibi ne comederes panem neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.*

23. Après que l'homme de Dieu eut bû & mangé, le vieux Prophète sella son âne pour le Prophète qu'il avoit ramené.

24. Et comme l'homme de Dieu étoit en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua; & son corps demeura étendu mort dans le chemin: l'âne se tint auprès de lui, & le lion demeura auprès de son corps.

25. Des gens qui passoient par là, virent son corps dans le chemin & le lion qui se tenoit près du corps, & ils vinrent publier ce qu'ils avoient vu dans la ville où ce vieux Prophète demeuroit.

26. Ce Prophète qui l'avoit fait revenir de son chemin l'ayant appris dit: C'est l'homme de Dieu qui a été desobéissant à la parole du Seigneur, & le

23. Cùmque come-  
disset & bibisset, stra-  
vit asinum suum Pro-  
phete, quem redux-  
rat.

24. *Qui cùm abiisset, invenit eum leo in via, & occidit, & erat ca-  
daver ejus projectum in  
itinere: asinus autem  
stabat juxta illum, &  
leo stabat juxta ca-  
daver.*

25. Et ecce, viri transeuntes viderunt cadaver projectum in via, & leonem stantem juxta cadaver. Et ve-  
nerunt & divulga-  
runt in civitate, in qua  
Prophetes ille scex ha-  
bitabat.

26. *Quod cùm au-  
disset Propheta ille,  
qui reduxorat eum  
de via, ait: Vir Dei  
est, qui inobediens  
fuit ori Domini, &  
tradidit*

*tradidit eum Dominus Seigneur l'a livré à un leoni, & confregit eum, & occidit juxta verbam Domini quod locutus est ei.*

27. *Dixitque ad filios suos Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,*

28. *& ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, & asinum & leonem stantes juxta cadaver: non comedit leo de cadavere, nec lafit asinum.*

29. *Tulis ergo Prophete cadaver viri Dei, & posuit illud super asinum, & reversus intulit in civitatem Prophetae senis ut plangeret eum.*

30. *Et posuit cadaver ejus in sepulcro suo, & planixerunt eum: Heu, heu mi frater!*

31. *Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos: Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulcro, in quo vir Dei sepultus est: juxta ossa ejus ponite ossa mea.*

*Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pieces, & l'a tué selon la parole qu'il luy avoit dite.*

27. *Et il dit à ses fils, Sellez-moy mon âne. Aptes qu'ils l'eurent selé,*

28. *il s'en alla, & il trouva le corps mort étendu dans le chemin, & l'âne & le lion qui se tennoient près du corps. Le lion ne mangea point du corps mort, & ne fit point de mal à l'âne.*

29. *Le prophète donc prie le corps mort de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, & le ramena dans la ville où il demeuroit pour le pleurer.*

30. *Il mit le corps mort dans son sepulcre, & ils le pleurerent en disant: Helas, helas mon frere!*

31. *Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ses fils: Quand je seray mort, ensevelissez-moy dans le même sepulcre, où repose l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ses os.*

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Bethel , & contre tous les temples des hauts-lieux qui sont dans les villes de Samarie , arrivera très - certainement.

33. Après ces choses Jeroboam ne revint point du dérèglement de sa voie toute corrompuë , mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les prêtres des hauts-lieux. Quiconque le vouloit , remplissoit sa main <sup>4</sup> , & il devenoit prêtre des hauts-lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jeroboam , & c'est pour cela qu'elle a été détruite & exterminée de dessus la terre.

*N. 33. Expl.* Venoit avec une hostie & les marques du Sacerdoce. *Autr.* Remplissoit sa main , ou celle du Roy , & achetoit de luy le Sacerdoce. *Hieron. in Osée cap. 4.*

32. *Profectò enim veniet sermo , quem predixit in sermone Domini contra altare quod est in Betbel , & contra omnia fana excoforum , que sunt in urbibus Samarie.*

33. *Post verba bac non est reversus Jeroboam de via sua pessima , sed è contraria fecit de novissimis populi Sacerdotes excoforum : quicunque vorlebat , implebat manum suam , & siebat Sacerdos excoforum.*

34. *Et propter banc causam peccavit dominus Jeroboam , & eversa est , & deleta de superficie terre.*

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. 2 3. **E**N même-tems un homme envoyé de Dieu vint de Juda à Bethel, lors-que Jeroboam étoit près de l'autel, & encensoit. Et il s'écria contre l'Autel, &c.

Saint Jérôme dit que cet homme envoyé de Dieu se nommoit *Addo*. Quelques anciens luy ont donné d'autres noms. Mais le sentiment *Hieron. tradit hebreu. in braic. in 2. Par. sl. c. 10.* de saint Jérôme est le plus commun; quoy que cet Addo soit visiblement different de celui qui *Zachar. c. 1. v. 1.* étoit ayeul du prophete Zacharie, comme ayant vécu long-tems avant lui. Lors donc que Je-roboam par une entreprise sacrilege eut chan-gé la religion d'Israël, en exposant deux veaux d'or dans les deux extrémités de son royaume, l'un à Bethel, lieu celebre dans l'Ecriture, où Dieu s'apparut en songe à Jacob; & l'autre à Dan, qui avoit déjà été profané par l'idolâtrie d'Israël du temps des Juges; lorsque de sa propre autorité il établissoit des prêtres *Genes. c. 28. 19. 7. Judic. c. 18. v. 30.* qui n'étoient point de la race de Levi; qu'il fai-foit des temples dans les hauts-lieux; & qu'il dressoit un autel profane dans Bethel, Addo envoyé de Dieu pour le reprendre de l'impiété de sa conduite, y arriva dans le moment que ce Prince montoit à l'autel, afin d'y offrir luy-même l'encens. Il est remarquable que ce prophète ne s'adressa point à Jeroboam; mais par une espece de figure assez ordinaire dans les livres saints; à l'autel même; ce qu'il fit, selon la pensée des Interprétés, pour frapper plus sensiblement ce Roy & son peuple, en leur témoignant que cet autel, tout insensible qu'il étoit, seroit plus flexible qu'eux à la volonté

de Dieu ; & parce que cet autel même qu'ils oppoisoient d'une maniere si profane au saint temple de Jerusalem , devoit devenir un monument éclatant de l'impiété de leur conduite , par le prodige qui arriveroit lors qu'il se romproit en deux.

Rien n'estoit aussi plus capable de faire connoître la grandeur de Dieu & sa prescience infinie , que cette prediction que fait son prophete , lors qu'il declare précisément ce qui ne devoit arriver que plus de trois cens ans après ; scavoit qu'il naîtroit de la maison de David un Prince qui se nommeroit Josias , & que ce Prince pour faire une réparation authentique à la gloire du Dieu d'Israël , immoleroit sur cet autel même de Jeroboam les prêtres profanes qui succederoint à ceux que ce Roi impie avoit établis. Dieu en predisant ainsi l'avenir avec la même certitude que s'il eût été déjà présent , & en attendant avec une si longue patience à accomplir ses menaces , invitait , selon la remarque des Interprètes , les impies à la penitence , & amassoit , comme dit saint Paul , des charbons ardens sur leurs têtes ; puis qu'il est certain que les menaces de Dieu sont des avis salutaires qu'il donne aux méchans ; & que s'ils refusent de les écouter , elles leur deviennent un sujet de plus grande condamnation. Car afin que Jeroboam ne pût douter de la vérité de ce qu'on lui prédisoit , on lui donne un signe certain , qui est que *son autel s'allois rompre presentement.* C'est pourquoi il fut tout-à-fait inexcusable de n'avoir pas reconnu son impiété.

V. 4. 5. 6. Le Roy étendit sa main , & dit : Qu'on le prenne. Et en même-tems la main qu'il avoit étendue contre le Prophète , se secba : l'Autel aussi-tôt se rompit en deux , &c.

Un

## EXPLICATION DU CHAP. XIII. 251

Un ancien Auteur remarque dans ce qu'on vit arriver alors, deux signes, & comme deux figures extérieures de l'impiété de Jeroboam & <sup>Apud Aug. de</sup> mirabilis. de son peuple. Il dit que cette rupture de l'autel profane qu'il s'étoit dressé, luy représentoit & luy reprochoit en même-tems la rupture <sup>Scripture l. 2. c. 1. t.</sup> 3. p. 388. impie de l'unité de l'autel & du temple de Jérusalem, dont il étoit cause; & que cette secheresse miraculeuse de sa main, qui estoit l'effet de la justice du Dieu qu'il avoit quitté, luy devoit être une image de cette autre secheresse criminelle qu'il avoit causée par son impiété dans Israël, en empêchant qu'ils n'étendissent leurs mains vers le ciel, pour offrir & leurs prières & leurs holocaustes au Seigneur. Ce qui arriva ensuite, lors que ce Prince ayant prié le prophète de redonner le mouvement & la liberté à sa main, le prophète le luy accorda, sans que ce double miracle fût capable de luy faire abandonner son impiété, est peut-être un des exemples les plus terribles de la dureté d'un cœur retrouvé. Ce prince voit secher sa main dans l'instant qu'il donne l'ordre pour arrêter le prophète. Il voit l'autel qu'il avoit dressé, se rompre en deux, selon qu'on venoit de le luy predire. Il est encore témoin d'un autre miracle, en obtenant la guérison de sa main par la prière de celuy-là même qui l'a voit rendu seche. Qui n'eût cru que tant de prodiges, & sur tout cette guérison miraculeuse, auroient la force de le faire rentrer en luy-même? Mais il a toujours été véritable, & il le sera toujours, que comme tout contribué d'une manière avantageuse au bien de ceux qui aiment Dieu, jusqu'au mal & au péché qui est suivi de penitence, ainsi qu'on l'a vu dans les plus grands Saints, toutes choses contribuent aussi d'une manière très-funeste à la reprobation <sup>Rom. c. 8. v. 28.</sup>

des impies , jusqu'au bien même , & cela par l'abus qu'ils en font , ainsi qu'on l'a remarqué dans Judas , à qui par sa faute une compagnie aussi sainte que celle de J E S U S - C H R I S T devint une occasion d'un plus terrible jugement . Et les Pharaons aussi-bien que les Jeroboams feront éternellement exposez aux yeux des Chrétiens , comme des exemples éclatans d'une vérité si redoutable .

*V. 7. 8. &c. Le Roy dit encore à l'homme de Dieu ; Venez dîner avec moy en ma maison , & je vous feray des presens. L'homme de Dieu dit au Roy : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison , je n'irois point avec vous , &c.*

Jeroboam , comme un Prince politique , a recours aux artifices , & veut gagner par caresses & par presens un prophète qui lui annonçait de la part de Dieu la manière dont il punirait son impiété ; comme si Dieu eût pu se gagner aussi par presens , quand il auroit pu corrompre son serviteur . Car il paraît une suite & comme un enchaînement d'extravagances dans la conduite de ce Roy impie . Quelle est en effet cette folie , de s'imaginer qu'il lui eût été avantageux de pervertir ce prophète ? Ce qu'on lui avoit prédit lui en seroit-il moins arrivé ? Ou pouvoit-il espérer que l'homme de Dieu fût revaquer à son divin Maître l'arrêt dont on a parlé ; à moins que lui-même ne changeât de mœurs , & ne retournât à Dieu ? Cependant ce que nous blâmons comme une folie dans ce Prince , nous arrive assez souvent à nous mêmes . Nous nous efforçons de corrompre en quelque sorte ceux qui nous parlent & qui nous menacent de la part de Dieu . Nous les engageons , autant qu'il nous est possible , à se conformer à nos sentimens . Et comme si sa parole ne devoit pas s'accomplir infailliblement , nous les pressons

# EXPLICATION DU CHAP. XIII. 253

sous de nous dire, selon l'expression du Prophete, ce qui nous est agréable. *Loquimini nobis* *Isaïe. 30.*  
*placentia.* *v. 10.*

¶. 11. &c. Or il y avoit un vieux Prophete qui demeuroit à Bethel, lequel s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un terebinthe, & à qui il dit ; Venez avec moy en ma maison, pour manger un peu de pain, &c..

Les interprètes & les Petes mêmes ne s'accordent guere sur le sujet de ce vieux Prophete *in 3. Reg.* dont il est parlé ici. Les uns disent qu'il étoit *quasi. 42.* véritablement Prophete ; & les autres, comme *Hieron. in Sophon. c.* Joseph & saint Jerôme, le nomment un faux *3. tom. 3.* Prophete. Cependant il semble qu'on est obligé *P. 411.* de reconnoître par ce qu'en dit l'Ecriture, *August.* qu'il a été un Prophete du vray Dieu, puisqu'il a été l'appelle ainsi, & qu'il est marqué expressément, que le Seigneur se servit de luy dans la suite, pour déclarer à l'autre Prophete ce qui luy *de cur. pro mort. gen. rend. c. 7.* devoit arriver en punition de sa désobéissance. Mais s'il paroît qu'il fût verieablement l'un des Prophetes du Seigneur, il paroît encore plus clairement qu'il étoit menteur, & qu'en ce sens on pouvoit bien l'appeler avec saint Jerôme & avec Joseph un faux Prophete, puis qu'il trompa d'une maniere si criminelle celuy qui avoit été envoyé de la part de Dieu à Jeroboam. Cependant un ancien Evêque prétend l'excuser un peu *Theodor. ibid. sc. supra.* en disant qu'encore qu'il ait péché en ce qu'il mentit, certe faute néanmoins ne vint pas tant de malice, que du desir d'exercer l'hospitalité à l'égard d'un homme de Dieu qui en avoit un si grand besoin. Mais à regarder les choses solidement, quelle pouvoit être cette espece de charité toute nouvelle, d'engager ainsi un Prophete à désobeir à Dieu, & de forger pour cela un mensonge aussi criminel qu'étoit celuy de luy dire, comme il fit, *qu'il étoit Prophete aussi bien que luy,*

*luy, & qu'un Ange luy étoit venu declarer de la part de Dieu ; qu'il le ramenât dans sa maison, afin de le faire manger ? Il est sans doute impossible de justifier cette conduite que l'Ecriture elle-même a nommée une trumperie, & qui fut cause comme on le va voir, de la mort de ce prophete. Aussi quelques-uns ont cru que la raison pour laquelle il fit paroître un si grand empêtement pour obliger l'homme de Dieu de revenir, étoit afin qu'en l'engageant à desobeïr au Seigneur, il luy attirât quelque châtiment qu'il fût passer pour un imposteur auprès du Roi, & qui le decreditât entierement dans son esprit ; ce qui ne pouvoit partir que du fond d'une malice consommée dans un homme, qui quoy que prophete avoit une miserable complaisance pour Jeroboam, & le flattloit dans ses désordres.*

*Quant à la défense que Dieu avoit faite à son serviteur, de ne point manger de pain, & de ne point boire d'eau en ce lieu-là, saint Augustin dit qu'il lui plût de faire sentir davantage à ces impies l'horreur qu'il avoit de leur conduite, 7. p. 239. en voulant que son prophete ne mangeât pas même, ni ne bût au milieu d'eux. Et il ajoute que dans l'Eglise les pasteurs en usoient encore très-souvent de la même sorte à l'égard de ceux qu'ils vouloient reprendre plus severement de leurs excès, lorsqu'ils refusoient de manger chez eux, afin de leur rendre plus sensible la douleur que l'on avoit de leurs crimes. Quos acris corripimus, nibil apud eos contingimus, ut sentiant quantum eorum peccata doleamus.*

Ce prophete donc, comme dit encore le même Saint, estoit obligé indispensablement d'obeïr à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu. Et il devoit rejeter cette pretendue révélation d'un autre prophete, ou au moins consulter Dieu avant que d'y ajouter foi. Ainsi il pecha, & il mérita d'en

*Tirinus.*

*August.*  
*adv. Do-*  
*natiſt. c.*  
*20. tom.*

d'en être puni. Mais son peché , selon la pensée de ce saint Evêque , fut un peché de <sup>Idem de cur. pro</sup> sur-prise , & non de malice. Car ce ne fut point <sup>mort. gen.</sup> point <sup>rend. c. 7.</sup> l'orgueil , comme il le dit , qui l'empêcha d'ac complir le commandement de Dieu ; mais ayant été trompé par un autre , il crut obeir lors même qu'il desobeissait. *Non suā contumaciā s̄preverat praeceptum Dei implere : sed alienā de-cipiente fallaciā obedire se credidit , quando non obedivit.*

¶. 20. &c. Et lorsqu'ils étoient assis à table , le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avoit ramené , &c.

On ne peut manquer d'être surpris en voyant que Dieu découvre à celuy-là même qui avoit trompé son saint prophète , de quelle maniere il le puniroit à cause de sa desobeissance. Mais comme dit Saint Gregoire-le-Grand , il étoit <sup>Gregor: Magnus Moral. libro 23. cap. 19.</sup> dans l'ordre de sa divine justice , que son serviteur ouût prononcer l'arrêt de sa mort de la même bouche qui l'avoit seduit , pour luy faire violer le precepte de vie qu'il avoit reçû. *Bene ex ejus ore mortis sententiam accepit , cuius sedu-ctione à vite precepto deviavit.*

D'ailleurs il semble que Dieu en revelant à ce vieux Prophète ce qui devoit arriver , voulut luy faire connoître à luy-même , & comme lui reprocher le crime qu'il avoit commis. Ou bien sans avoir égard à sa tromperie , il se servit de l'organe de sa bouche , comme il avoit fait autrefois de celuy d'un animal , pour declarer sa volonté. Et il parut effectivement alors que c'étoit Dieu qui parloit luy-même par la bouche de ce vieux Prophète ; puisqu'après que cet imposteur avoit engagé son frere dans la desobeissance , il l'en reprend avec la même autorité que s'il n'avoit eu aucune part à son peché : *Parce que vous n'avez pas obéi à la pa-role*

*rôle du Seigneur*, luy dit-il, & que vous êtes revenu en ce lieu pour y manger, quoy que Dieu vous eût commandé de ne le pas faire; votre corps après votre mort ne sera point porté au sepulchre de vos peres. C'étoit luy qui l'avoit fait revenir. C'étoit luy qui par un mensonge l'avoit trompé & comme forcé de manger chez luy. Et c'est lny qui s'éleve maintenant avec tant de force pour luy reprocher sa faute. Ne peut-on pas dire en un sens très-veritable, que Dieu nous traçoit en la personne de cet imposteur une image de la conduite du démon même, qui après s'être transformé, comme celuy-cy, en un Ange de lumiere pour tromper les hommes, leur insulte le premier lorsqu'il les a fait tomber, & leur represente toute la rigueur de la justice de Dieu, pour les jeter dans le despoir.

*V. 24. L'homme de Dieu étant en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra & le tua, l'âne se tint auprès de luy, & le lion demeura aussi proche de son corps.*

Les sens de l'homme sont effrayez lorsqu'ils envisagent ce Prophète rencontré & tué en même-tems par un lion. Mais si l'on juge de cette peine corporelle par ce que dit l'Evangile, qui nous assure qu'on n'a pas sujet de craindre beaucoup la mort du corps, on ne pourra regarder ce châtiment de l'homme de Dieu comme quelque chose de fort terrible. Car il ne faut pas nous imaginer, dit saint Augustin, que son ame après la mort de son corps ait été condamnée par la justice de Dieu au feu de l'enfer; puisque le même lion qui le tua, le garda après sa mort sans toucher à l'âne qui avoit servi à le porter, & qui demeura sans crainte auprès de son maître avec cette bête si furieuse. Ce miracle, ajoute-t-il, fait connoître que l'homme de Dieu

*August.*  
*ibidem ut*  
*supra.*

Dieu fut plutôt châtié temporellement par cette mort corporelle , qu'il ne fut puni après sa mort par le feu des supplices éternels. *Quo mī-  
rabilī signo apparet hominem Dei coēcītum po-  
siūs temporaliter usque ad mortem , quām puni-  
tum esse post mortem.*

Saint Gregoire Pape parlant du peril qui accompagne les meilleures actions , à cause de la vanité secrète qu'elles peuvent inspirer à ceux qui ne regardent pas assez d'où leur vient toute leur force , rapporte l'exemple de ce serviteur de Dieu qui fut trompé par l'imposture de ce vieux Prophete ; & il dit que ce fut peut-être quelque complaisance interieure qu'il eut en lui-même , pour avoir généreusement préféré l'ordre du Seigneur à ce que le roya demandoit de lui , qui le fit tomber ensuite dans le piege de cet imposteur , & que Dieu le permit ainsi , afin que cette surprise où il tomba , le pût convaincre qu'il n'avoit point résisté à la priere de Jéroboam par sa vertu propre , mais par celle de Dieu même . *Quia forsitan apud semetipsum tacitus , pro preceptis Dominicis regem se contempssisse gloriabatur , Propheta falsi verbis deceptus est , ut disceret quia nequaquam proprie fortitudinis fuerit , quod regis verbis restitisset.*

¶. 30. 31. Le vieux Prophete ayant mis le corps mort dans son sépulchre , il dit à ses fils : *Quand je seray mort , ensevelissez-moy dans le même sépulchre où répose l'homme de Dieu , &c.*

Le dessein qu'eut ce vieux Prophete , lorsqu'il prit le soin d'ensevelir honorablement le corps de celuy qu'il avoit trompé , & qu'il donna ordre qu'on l'enterrai lui-même auprès de ce corps , étoit , comme le remarque saint Augustin , l'esperance qu'il avoit que l'on pourroit *at supra* épargner ses os , lorsque le tems feroit arrivé , selon

*Magnis  
Moral.  
libro 23.  
cap. 19.*

selon la prediction de l'homme de Dieu , que

• Josias roy de Juda déterrooit les os des morts ,  
 4. Reg. c. & les brûleroit sur les autels consacrez aux  
 23.26. & idoles. C'est aussi ce que l'on vit arriver plus  
 27. de trois cens ans après , lorsque ce Prince  
 défendit que l'on touchât au sepulchre où le  
 serviteur de Dieu qui avoit prédit ces choses si  
 long-tems auparavant ; estoit enterré. Ce qui  
 fut cause qu'on ne toucha point non plus aux  
 os de celuy qui l'avoit trompé. Ainsi , dit saint  
 Augustin , ce vieux prophète par un sentiment  
 très-naturel , qui fait que *nul homme n'a jamais  
 bai sa chair* , eut soin de pourvoir à la sûreté  
 de son corps après sa mort , luy qui n'avoit  
 pas apprehendé de tuer son ame par le mensonge  
 durant qu'il vivoit. *Affectu illo quo nemo unquam  
 carnem suam odio habuit , providerat cadaveri  
 suo , qui occiderat mendacio animam suam.*

¶. 33. Après ces choses Jéroboam ne revint  
 point du dérèglement de sa voie toute corrom-  
 pue , &c.

La conduite si différente que Dieu tint  
 sur ce royaume & sur Addo son prophète ,  
 merite bien d'être un peu pesée. Ce dernier  
 tombe dans une faute de surprise où l'engage  
 l'imposture d'un autre prophète. Et Dieu l'en  
 punit aussi-tôt après , en luy envoyant un lion  
 qui le tuë dans le chemin. Le premier au con-  
 traire commet volontairement , & après y avoir  
 beaucoup pensé , le plus grand de tous les crimes ,  
 en établissant l'idolâtrie dans le milieu d'Israël ,  
 par le principe d'un pur intérêt , & dans une  
 vûe toute politique. Et Dieu ne se hâte point de  
 le punir , le laissant jouir en apparence du fruit  
 de son impieté. Il châtie ainsi assez ordinaire-  
 ment dès ici-bas par des peines temporelles les  
 fautes de ses serviteurs , & il semble pardonner  
 en cette vie aux plus grands pécheurs ; purifiant  
 les

les uns par ces châtimens passagers, pour les rendre dignes de son heritage; & n'épargnant pour un tems les autres, qu'afin de les reserver à des peines infinies, comme des victimes, dit un ancien, que l'on engraisse pour être immolées éternellement à sa justice. Qu'heureuses donc sont ces salutaires corrections de la main misericordieuse du Seigneur, qui n'affure jamais davantage, dit saint Gregoire, le salut de ses élus, que lorsqu'il semble les abandonner en les frappant: *Unumquemque electum suum tunc magis erudiendo custodit, cùm quasi percutiens defterit!* Mais que terrible au contraire est cette indulgence apparente d'un Dieu irrité, qui n'épargne les impies durant quelque tems, que pour les punir éternellement!

*Gregori.  
Magn.  
Moral.  
libro 23.  
cap. 19.*

## CHAPITRE XIV.

*Le Prophète Abias consulté par la femme de Jéroboam sur la maladie de son fils luy déclare qu'il mourra, & que toute la maison de Jéroboam sera détruite. Nadab fils de Jéroboam luy succède après sa mort. Le royaume d'Egypte pille le Temple de Jérusalem. Roboam étant mort, Abiam son fils luy succède.*

1. IN tempore illa  
egrotavit Abiasfi-  
lius Jéroboam.

2. Dixitque Je-  
roboam uxori sue:  
*Surge, & commuta  
babitum, ne cognos-  
caris quid sis uxor  
Jéroboam: & vade  
in Silo, ubi est Abias*

1. EN ce tems Abia fils  
de Jéroboam devint  
malade,

2. & Jéroboam dit à sa  
femme: Allez - vous - en,  
changez d'habit, & qu'on  
ne connoisse point que  
vous soiez femme de Jero-  
boam, & allez à Silo où est  
le Prophète Abias qui  
m'a

m'a prédit que je re-gnerois sur ce peuple.

*Propbeta, qui locu-tus est mibi, quod regnaturus essem su-per populum hunc.*

3. Prenez en votre main dix pains, un tourneau & un vase plein de miel", & allez le trouver; car il vous fera sçavoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jeroboam fit ce qu'il luy avoit dit ; elle s'en alla aussi-tôt à Silo, & vint en la maison d'Ahias. Ahias ne pouvoit plus voir, parce que ses yeux s'étoient obscurcis à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur donc dit à Ahias. Voici la femme de Jeroboam qui vient vous consulter sur son fils qui est malade : Vous luy direz telle & telle chose. Comme la femme de Jeroboam entroit en dissimulant qui elle étoit,

6. Ahias à son arrivée entendit le bruit qu'elle fit en marchant; & il luy dit : Entrez, femme de Jeroboam, pourquoy feignez-vous être une

*Tolle quoque in manu tua decem panes, & crustulam, & vas mellis, & vade ad illum: ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit pue-ro huic.*

4. Fecit ut dixerat, uxor Jeroboam: & consurgens abiit in Silo, & venit in domum Abiae : at ille non poterat videre, quia caligave-rant oculi ejus pre-senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Abiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut consulat te super filio suo qui egrotat, bac & bac loquē-ris ei. Cùm ergo illa intraret, & diffimu-laret se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, & ait : Ingredere uxor Jeroboam, quarè aliam te esse simulas ? Ego

¶. 3. Expl. Munera fere-bant consulturi Prophetas. | 1. Reg. 9. v. 7. Vatab.

¶. Lettr. consurgens abiit, i. e. statim abiit. Hebreis. an-

*autem missus sum ad te  
durus nuncius.*

7. *Vade, & dic Je-roboam : Hec dicit Do-minus Deus Israël ; Quia exaltavi te de-medio populi, & dedi-se ducem super populum meum Israël,*

8. *& scidi regnum domūs David, & dedi illud tibi, & non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, & secu-tus est me in toto corde suo, faciens quod pla-citum esset in conspe-citu meo :*

9. *Sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, & fecisti tibi deos alienos & conflatiles, ut me ad iracundiam provo-care, me autem pro-jecisti post corpus tuum.*

10. *Idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, &*

autre que vous n'êtes ? Mais j'ay été envoyé vers vous pour vous por-ter une nouvelle biendure.

7. *Allez, & dites à Jeroboam : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ay éle-vé du milieu des Israéli-tes ", je vous ay établi Chef de mon peuple d'Israël,*

8. *j'ay divisé le royaume de la maison de Da-vid, & je vous l'ay don-né ; & après cela vous u'a-vez point été comme mon serviteur David qui a gardé mes comande-mens, qui m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui m'étoit agréable :*

9. *mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, & vous vous êtes forgé des dieux étrangers & jetez en fonte, pour irri-riter ma colere, & vous m'avez rejetté derrière vous".*

10. *C'est pourquoi je feray tomber toutes for-tes de maux sur la maison*

¶. 7. Lettr. du peuple.  
¶. 9. Lettr. Post cor-pus tuum, corpus pro-

tergo. Autr. Et vous m'a-vez méprisé. Vatab.

de Jeroboam , & je feray mourir dans la maison de Jeroboam jusqu'aux animaux , jusqu'à celuy que l'on conservoit precieusement , & jusqu'au dernier qui se trouvera dans Israël": & je nettoyeray tous les restes de la maison de Jeroboam comme on a accustomed de nettoyer le fumier , jusqu'à ce qu'il n'en reste aucune trace.

11. Ceux de la maison de Jeroboam qui mourront dans la ville , seront mangez par les chiens , & ceux qui mourront à la campagne seront mangez par les oiseaux du ciel : car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Allez-vous endonc , & retournez en votre maison ; & au même tems que vous mettrez le pied dans la ville , l'enfant mourra ,

13. & tout Israëlle pleurera & l'ensevelira. C'est le seul de la maison de Jeroboam qui sera mis dans le tombeau , parce que l'arrêt du Seigneur & Dieu d'Israël touchant la maison de Jeroboam , s'est trouvé favorable pour lui .

¶. 10. Lettr. clausum & novissimum , id est , reliquum omne , sive preciosum sive vile .

& percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem , & clausum , & novissimum in Israël : & mundabo reliquias domus Jeroboam , sicut mundari solet finis usque ad purum .

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate , comedent eos canes ? qui autem moriuerint in agro , vorabunt eos aves coeli : quia Dominus locutus est .

12. Tu igitur serge , & vade in dominum tuam : & in ipso introita pedum tuorum in urbem , morieretur puer ,

13. & planget eum omnis Israël , & seperiet : iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulchrum , quia inventus est super sermonem bonus à Domino Deo Israël , in domo Jeroboam .

14. Con-

14. *Constituit autem sibi Dominus regem super Israël, qui percutiet domum Jeroboam in hac die, & in hoc tempore :*

15. *& percussiet Dominus Deus Israël, scut moveri solet arundo in aqua: & evellet Israël de terra bona bac, quam dedit patribus eorum, & ventilabit eos trans Flumen; quia fecerunt sibi lucos, ut irritarent Dominum.*

16. *Et tradet Dominus Israël propter peccata Jeroboam, qui peccavit, & peccare fecit Israël.*

17. *Surrexit itaque axor Jeroboam, & abiit, & venit in Thersfa: cumque illa ingredieretur limen domus, puer mortuus est,*

14. Mais le Seigneur s'est établi un royaume sur Israël qui ruinera " la maison de Jeroboam en ce jour , & en ce temps même où nous vivons".

15. Le Seigneur "frapperà Israël , & le rendra comme le roseau qui est agité dans les eaux , & il arrachera Israël de cette terre si excellente qu'il a donnée à leurs pères , & il les dispersera bien loin au delà du fleuve de l'Euphrate , parce qu'ils ont consacré à leur impétueux de grands bois pour irriter le Seigneur contre eux.

16. Et le Seigneur livrera en proie Israël à cause des péchés de Jeroboam , qui a péché & qui a fait pécher Israël.

17. La femme donc de Jeroboam s'en retourna & vint à Thersfa , & lorsqu'elle mettoit le pied sur le pas de la porte de sa maison , l'enfant mourut.

¶. 14. Lettr. frapera.

Ibid. Expl. De sorte que ceux qui vivent aujourd'hui seront témoins de la ruine de cette maison. Men.

¶. 15. Let. Dominus Deus.

¶. 17. Expl. Videtur Thersfa fuisse regia civitas ante Samariam conditam. Men.

18. Il

18. Il fut enseveli ensuite; & tout Israël le pleura selon ce que le Seigneur avoit prédit par le Prophète Ahias son serviteur.

18. & sepelierant eum. Et planxit eum omnis Israël iuxta sermonem Domini, quem locutus est in manu servi sui Abie Prophete.

19. Le reste des actions de Jeroboam, ses combats & la maniere dont il regna sont écrits dans le livre des annales des rois d'Israël.

20. Le tems du regne de Jeroboam fut de vingt-deux années; il dormit ensuite avec ses pères, & Nadab son fils regna en sa place.

21. Cependant Roboam fils de Salomon regnoit sur Juda; Il avoit quarante & un an lors qu'il commença à regner, & il regna dixsept ans en la ville de Jerusalem que le Seigneur avoit choisie dans toutes les Tribus d'Israël pour y établir son nom. Sa me-

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quonodò pugnaverit, & quonodò regnaverit, ecce scripta sunt in libro verborum diuinum regum Israël.

20. Dies autem quibus regnavit Jeroboam viginti duo anni sunt: & dormivit cum patribus suis, regnavitque Nadab filius ejus pro eo.

21. Postea Roboam filius Salomonis regnabit in Juda. Quadragesima & unius anni erat Roboam, cum regnare cœpisset: decem & septem annos regnabit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poseret nomen suum ibi, ex-

¶. 19. Lettr. verborum dierum pro annalium. Hebraism. Vat.

¶. 29. Lettr. Les jours que regna, &c. Ibid. Expl. Il mourut. L'Ecriture ap-

pelle la mort un sommeil.

¶. 21. Expl. Elle étoit idolâtre comme les Ammonites. Elle apprit à son fils son impieté, & son fils au peuple. Vat.

omni-

*Omnibus tribubus Israël. Nomen autem matris ejus Naama Ammonitis.*

22. Et fecit Judas malum coram Domino, & irritaverunt eum super omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt.

23. Ædificaverunt enim & ipsi sibi aras, & statuas, & lucos, super omnem collinem excelsum, & subter omnem arborem frondosam:

24. sed & effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominationes gentium, quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israël.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sefac, rex Ægypti in Jerusalēm,

26. & tulit thesauros domus Domini

re s'appelloit Naama, & elle estoit du païs des Ammonites".

22. Et Juda fit le mal devant le Seigneur, & ils l'irritèrent par les pechez qu'ils commirent, plus que leurs peres ne l'avoient irrité par tous leurs crimes.

23. Car ils se bâtirent aussi des autels, & se firent des statuës & des bois profanes sur toutes les collines élevées, & sous tous les arbres les plus touffus.

24. Il y eut aussi dans leur païs des efféminez, & ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à l'entrée des enfans d'Israël dans la Palestine".

25. La cinquième année du regne de Roboam, Sefac roy d'Egypte vint à Jérusalem.

26. il enleva les trésors de là maison du Seigneur,

\*. 21. Expl. Elle estoit idolâtre comme les Ammonites. Elle apprit à son fils son impiété, & son fils au peuple. Vatab.

\*. 24. Lettr. Ante faciem filiorum Israël.

gneur , & les tresors du Roy , & il pilla tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avoit faits ,

27. en la place desquels le roy Roboam en fit faire d'aitain , & les mit entre les mains de ceux qui avoient soin des boucliers , & de ceux qui faisoient sentinelle devant la porte de la maison du Roy :

28. & lorsque le roy entroit dans la maison du Seigneur , ceux qui devoient marcher devant lui portoient ces boucliers , & ils les reportoient ensuite au lieu destine à garder les armes .

29. Le reste des actions de Roboam , & tout ce qu'il a fait , est écrit dans le livre des annales des rois de Juda .

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam & Jeroboam .

31. Et Roboam dormit avec ses peres , il fut enseveli avec eux dans la ville de David . Sa mere s'appelloit Naama qui estoit Ammonite , & Abiam son fils regna en

*ni , & thesauros regios , & universa diripuit : scuta quoque aurea , quæ fecerat Salomon :*

27. *pro quibus fecit rex Roboam scuta erca , & tradidit ea in manus ducum scutariorum , & eorum qui excubabant ante ostium domus regis .*

28. *Cumque ingredieretur rex in dominum Domini , portabant ea qui præcundi habebant officium : & postea reportabant ad armamentarium , scutariorum .*

29. *Reliqua autem sermonum Roboam , & omnia quæ fecit , ecce scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda .*

30. *Fuitque bellum inter Roboam & Jeroboam cunctis diebus .*

31. *Dormivitque Roboam cum patribus suis , & sepultus est cum eis in civitate David : nomen autem matris ejus Naama Ammanitis : & regnavit Abiam*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. &c. **E**T *Jeroboam dit à sa femme : Allez-vous-en ; changez d'habit, & qu'on ne connoisse point que vous soyez femme de Jeroboam. Allez à Silo , où est le Prophète Abias , &c.*

Ce Prince en usa ainsi , selon la remarque des Interprètes , pour empêcher que le peuple ne s'apperçût qu'il avoit recours au Prophète du Seigneur , & qu'il ne fût convaincu par son exemple de la vanité & de l'impuissance des idoles. Il le fit encore , disent-ils , de peur que si ce Prophète avoit reconnu la Reine la femme , il ne la traitât avec une trop grande sévérité à cause de son idolâtrie , ou que même il ne refusât de l'écouter , & de lui répondre. Mais en même tems qu'il reconnoissoit & qu'il condamnoit en quelque sorte son impieté , il faisoit voir quel estoit son extrême aveuglement ; puisque s'il avoit recours au prophète Ahias dans un besoin si pressant , comme à un prophète véritable , il pouvoit bien aisément juger qu'il ne lui seroit pas plus difficile de connoître qui elle estoit , que de lui prédire l'avenir , comme il arriva effectivement.

¶. 9. *Vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous , &c.*

Un savant homme nous fait remarquer que la raison pour laquelle Dieu reprocha à Jero-boam d'avoir fait lui-seul plus de mal que tous les autres , étoit que non seulement il avoit abandonné , comme plusieurs le culte de la véritable religion , mais qu'il avoit travaillé par

*Eftimus in  
hunc loc.*

un artifice & par une politique détestable à se faire abandonner en même tems à tout le peuple : Ce qu'on a fait voit auparavant être un crime sans comparaison plus noir que celuy de Salomon, que l'amour des femmes avoit emporté & fait passer dans l'idolâtrie. Qui peut en effet penetrer toute la profondeur de la malice d'un peché tel qu'étoit celuy de ce Prince , qui après avoir été élevé sur le trône de Salomon par un pur effet de la volonté de Dieu qu'il a reconnu luy-même , ne pensa plus qu'à s'assurer son royaume par la ruine de la véritable religion du Dieu de qui il avoit reçû sa couronne ? Mais qu'il n'est que trop ordinaire de voir encore renouveler parmi nous en quelque sorte le crime de Jeroboam , lorsqu'au lieu de faire servir à l'accroissement de la gloire de notre Dieu les differens dons de sa grace qu'il a répandus sur nous , nous nous en servons au contraire pour nous élever contre luy , sinon par une idolâtrie extérieure & visible , au moins par celle d'un orgueil secret & d'une complaisance criminelle , voulant rapporter à nous-mêmes toute la gloire qui n'est dûe qu'à celuy-là seul qui est nommé le Très-haut !

*¶. 10. Je nettoyeray tous les restes de la maison de Jeroboam , comme on a accoutumé de nettoyer le fumier , jusqu'à ce qu'il n'en reste aucune trace.*

Cette expression , quoy que basse en apparence , est très-digne de la majesté de Dieu. Car c'est de même que s'il nous disoit que toute la gloire des plus grands Princes du monde est devant luy comme de l'ordure & du fumier , lorsqu'ils imitent l'impiété de Jeroboam. Nous voyons dans l'Ecriture que les prières des saints montent devant Dieu , & qu'elles sont accompagnées de parfums , lorsqu'elles s'élèvent jusqu'à luy. Mais nous y voyons aussi que l'orgueil

l'orgueil de ceux qui le haïssent monte toujours, & il monte comme une vapeur détestable dont l'impureté est en horreur à celuy qui ne regarde que les humbles. L'impéteté de Jeroboam & de toute sa famille estoit donc comme un fumier d'une horrible puanteur , que Dieu devoit nettoyer par un effet rigoureux de sa justice , en exterminant cette maison , & n'en laissant aucune trace.

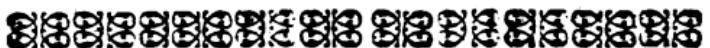
*¶. 28. Lorsque le Roy entroit dans la maison du Seigneur , &c.*

Il paroît par - là , dit un Interpréte , que Roboam n'avoit pas entièrement abandonné le culte de Dieu , mais qu'il unisloit par un mélange sacrilege l'adoration du Seigneur avec celle des idoles ; ce qui n'arrive que trop souvent dans l'Eglise , où l'on mêle aussi une apparence extérieure de religion avec toutes les passions à qui l'Apôtre a donné le nom d'idoles , lorsqu'il nomme l'attaché criminelle que l'on a , une véritable *idolâtrie*.

*¶. 30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam & Jeroboam.*

Ce qui est marqué ici paroît contraire à ce qui est dit dans le douzième chapitre , que la Tribu de Juda estant sur le point de faire la guerre contre Israël , en fut détournée par le Prophete , qui leur parla de la part de Dieu , & les obligea de renoncer à cette guerre. Mais il faut expliquer par les Paralipomenes , où il est dit que Roboam & son peuple ayant seulement perseveré durant trois années dans le service de Dieu , s'abandonna dans la suite à l'idolâtrie. Ainsi tant qu'il demeura attaché à la véritable religion , il observa l'ordre que Dieu luy avoit donné de ne point combattre contre Israël : ce qui ne dura , comme on l'a dit , que trois ans. Mais lorsqu'il eut commencé à adorer les idoles,

il ne fit plus de difficulté , malgré la défense de Dieu , de faire la guerre à Jeroboam , pour tâcher de recouvrer ce qui luy avoit été ôté du royaume de son pere , sans considerer que le Seigneur qui le luy avoit ôté à cause de l'ido-lâtrie de Salomon , seroit irrité tout de nouveau contre luy par l'impiété particuliere à laquelle il s'abandonnoit . Ainsi lorsque l'Ecriture dit ici , qu'il y eut toujours guerre entre Roboam & Jeroboam , elle entend que cette guerre dura toujours depuis que le toy Roboam eut commencé à adorer les idoles , c'est-à-dire pendant presque tout son regne .



## CHAPITRE XV.

*Abiam imite l'impiété de Roboam son pere & laisse son royaume à Asa son fils qui imite la piété de David. Il fait la guerre à Baasa roy d'Israël & implore pour ce sujet le secours de Benadad roy de Syrie. Asa eut pour successeur Josaphat son fils. Baasa tua Nadab fils de Jeroboam , & reigning sur Israël au lieu de luy. Il extermine toute la maison de Jeroboam.*

L'An  
du Mon-  
de 3046.  
avant  
JESUS-  
CHRIST  
958.

1. **L**A dixhuitième an-  
née du regne de Je-  
roboam fils de Nabat  
Abiam regna sur Juda.

2. Il regna trois ans  
dans Jerusalem , & sa me-  
re se nommoit Maacha ,  
& estoit fille d'Abessalom.

1. **G**itur in octa-  
vo decimo anno  
regni Jeroboam filii  
Nabat, regnavit Abiam  
super Judam.

2. Tribus annis  
regnavit in Jerusa-  
lem : nomen matris  
eius Maacha filia Abes-  
salom.

3. Am-

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris fui , que fecerat ante eum : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo sicut cor David patris ejus.

• 4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem , ut suscitaret filium ejus post eum , & statueret Jerusalem :

5. sed quod fecisset David rectum in oculis Domini , & non declinasset ab omnibus , quae preceperat ei cunctis diebus vite sue , excepto sermone Uriæ Hethœvi .

6. Attamen bellum fuit inter Roboam & Jeroboam omni tempore vite ejus .

7. Reliqua autem sermonum Abiam , & omnia que fecit ,

v. 4. c'est-à-dire , un fils qui regna après luy dans Jerusalem . Menoch. Vatab.

Ibid. Statueret Jerusalem , id est , confirmaret in statu pristino . Vatab.

3. Il marcha dans la voyage & dans tous les pechez que son pere avoit commis avant luy , & son cœur n'estoit point parfait avec le Seigneur son Dieu comme l'estoit le cœur de David son pere .

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu luy donna à cause de David une lampe dans Jerusalem " , en suscitant son fils après luy & établissant Jerusalem " ,

5. parce que David avoit fait ce qui étoit droit & juste aux yeux du Seigneur , & qu'il ne s'étoit point détourné tous les jours de sa vie de tout ce qu'il luy avoit commandé , excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie " Hethœvi .

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam " & Jeroboam tant que Roboam vécut .

7. Le reste des actions d'Abiam , & tout ce qu'il fit , est écrit au livre des

v. 5. Lettr. excepté la parole d'Urie .

v. 6. Roboam , id est , Abiam filium Roboam : Chald. & LXX .

annales des rois de Juda : & il se donna une bataille entre Abiam & Jeroboam.

*nonnae bac scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Fuitque praelium inter Abiam & inter Jeroboam.*

8. Après cela Abiam dormit avec ses peres, & on l'ensevelit dans la ville de David, & son fils Aza regna à sa place.

8. *Et dormivit Abiam cum patribus suis, & sepelierunt eum in civitate David: regnabitque Asa filius ejus pro eo.*

L'an 9. La vingtième année du Mon- de Jeroboam roy d'Israël, de 3049. Azaroy de Juda commen- avant  
J e s u s - ç a son regne,  
CHRIST 955.

9. *In anno ergo vi- gesimo Jeroboam regis Israël regnavit Asarex Juda,*

10. il regna quarante & un an dans Jerusalem. Samere " s'appelloit Maa-cha , & estoit fille d'A- bessalom.

10. *& quadraginta & uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacba, filia Abessalom.*

11. Et Aza fit ce qui estoit droit & juste aux yeux du Seigneur , comme David son pere.

11. *Et fecit Asa re-ctum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus;*

12. Il chassa de ses ter- res les effeminez ; il pur-gea Jerusalem de toutes les infamies " des idoles que ses peres y avoient dressées.

12. *& abstulit effe-minatos de terra, pur-gavitque universas for-des idolorum, que fe-cerant patres ejus.*

13. Il ôta aussi l'autorité"

13. *Insuper & Maa-*

ÿ. 10. Expl. c'est-à-dire, fa grand' mere. Vat.

ÿ. 13. Expl. le gouvernement du royaume. Vat.

ÿ. 12. Lettr. sordes ido-lorum , pro Deos sterco-reos. Vat.

Amovit ne esset domina & princeps. Hebr. & Septan. Eftim.

cham

*etiam matrem suam a-  
movit ne esset princeps  
in sacris Priapi , &  
in luco ejus , quem con-  
scraverat : subvertit-  
que specum ejus , &  
confregit simulachrum  
turpissimum , & com-  
busset in torrente Ce-  
dron :*

14. *excelsa autem  
non abstulit. Veruntamen  
cor Aza perfectum  
erat cum Domino cun-  
ctis diebus suis :*

15. *& intulit ea que  
sanctificaverat pater  
suus , & voverat , in  
domum Domini , argen-  
tum & aurum , & vasa.*

16. *Bellum autem  
erat inter Aza , & Baaz-  
sa regem Israël ; cun-  
ctis diebus eorum.*

17. *Ascendit quoque  
Baaza rex Israël , in  
Judam , & edificavit  
Rania , ut non posset  
quispiam egredi vel in-  
gredi de parte Aza re-  
gis Juda.*

18. *Tollens itaque*

à sa mere Maacha , afin  
qu'elle n'eût plus l'in-  
tendance des sacrifices de  
Priape & du bois qu'elle  
luy avoit consacré. Il  
renversa la grotte où il  
estoit honoré , il brisa  
cette idole infame , & la  
brûla dans le torrent de  
Cedron :

14. Il ne détruisit  
pas néanmoins les hauts  
lieux<sup>¶</sup>, toutefois le cœur  
d'Aza estoit parfait avec  
le Seigneur pendant tous  
les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans  
la maison du Seigneur  
ce que son père avoit  
consacré à Dieu , & l'or  
& l'argent & ses vases  
qu'il avoit fait vœu de  
donner.

16. Or il y eut guerre  
entre Aza & Baaza roÿ  
d'Israël tant qu'ils vec-  
urent,

17. & Baaza roÿ d'Is-  
raël vint en Juda & bâ-  
tit la forteresse de Râma ,  
afin que personne ne pût  
sortir ni entrer dans les  
Etats d'Aza roÿ de Ju-  
da.<sup>¶</sup>

18. Alors Aza prenant

¶. 14. Expl. où il y avoit des autels sur lesquels on sacri-  
fioit au vray Dieu , contre la loy qui commandoit que l'on  
ne sacrifiât qu'en Jerusalem. Vat.

¶. 17. On a suivi l'hebreu.

tout l'argent & l'or qui estoit demeuré dans les tressors de la maison du Seigneur & dans les tressors du palais du Roy , les mit entre les mains de ses serviteurs & les envoya à Benadad fils de Tabremon fils d'Hesion , roay de Syrie , qui demeuroit à Damas , & lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous & moy " comme il y en a eu entre mon pere & le vostre. C'est pourquoy je vous ay envoyé des presens , de l'argent & de l'or , & je vous prie de venir , & de rompre l'alliance que vous avez avec Baaza roy d'Israël , afiu qu'il se retire de dessus mes terres.

20. Benadad s'estant rendu à la priere du roi Aza envoya les Generaux de son armée contre les villes d'Israël , & ils prirent Ahion , Dan , Abel - maison - de - Maacha ", & toute la contrée de Cennerothon , c'est-

N. 19. Autr. Qu'il y ait alliance , &c.

N. 20. Hebr. AbelbethMaa- ha. Il y en a qui croient

*Aja omne argentum & aurum , quod remanserat in thesauris domus Domini & in thesauris domus regiae , dedit illud in manus servorum suorum : & misit ad Benadad filium Tabremon filii Heson , regem Syriae , qui habitabat in Damasco , dicens :*

*19. Fædus est inter me & te , & inter patrem meum & patrem tuum : idèo misi tibi munera , argentum & aurum : & peto ut venias , & irritum facias fædus quod babes cum Baasa rege Israël , & recedat à me.*

20. Acquiescens Benadad regi Aza , misit Principes exercitus sui in civitates Israël , & percusserunt Abian , & Dan , & Abel - Domum - Maacba , & universam Cennerothon , om-

qu'Abela , Abelbeth Maacha , Beth-Maacha , & Abel Maïm ne sont qu'une même ville.

275

nem scilicet terram à dire, toutes les terres de Nephthali.

21. Quod cum audisset Baasa ; intermisit edificare Rama , & reversus est in Thersa.

22. Rex autem Asa nuncium misit in omnem Judæam , dicens : Nemo sit excusatus , & tulerunt lapides de Rama , & ligna ejus quibus edificaverat Baasa , & exstruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin , & Masphe.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa , & universæ fortitudines ejus , & cuncta que fecit , & civitates quas extruxit , nonnè bœc scripta sunt in libro verborum dictorum regum Judæa ? Veruntamen in tempore senectutis sua doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis , & sepultus est cum eis in civitate David patris sui . Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

¶. 22. Lettr. Nemo sit excusatus.

M 6

25. La

25. La seconde année. Nadab verò fēd'Aza roy de Juda , Nadab fils de Jeroboam commença à regner sur Israël , & il regna deux ans sur Israël .

25. Nadab verò fēd' Ieroboam regnavit super Israël anno secundo Asa regis Iuda : regnavitque super Israël duobus annis.

26. Il fit le mal devant le Seigneur , & il marcha dans les voies de son pere , & dans les pechez qu'il fit commettre à Israël .

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini , & ambulavit in viis patris sui , & in peccatis ejus , quibus peccare fecit Israël .

27. Mais Baaza fils d'Ahias de la maison d'Issachar fut une entreprise sectette contre sa personne , & il le tua près de Gebbethon , qui est une ville des Philistins , que Nadab & tout Israël assiegeoit alors.

27. Infidius est autem ei Baasa filius Abie de domo Issacbar , & percussit eum in Gebbethon , que est urbs Philistinorum : siquidem Nadab & omnis Israël obsidebant Gebbethon .

28. Baaza donc tua Nadab , & il regna en sa place , la troisième année du regne d'Aza roy de Juda ,

28. Interfecit ergo illum Baosa in anno tertio Asa regis Iuda & regnavit pro eo .

29. Baaza étant devenu roy tua tous ceux de la maison de Jeroboam . Il n'en laissa pas vivre un seul de sa race jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement selon ce que le Seigneur l'avoit prédit par

29. Cumque regnasset , percussit omnem domum Jeroboam : non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus , donec deleret eum \* juxta verbum Domini , quod lo-

\* 29. eum . id est , familiam ejus .

*cutus fuerat in manu Ahias Silonite son serviteur.*

30. propter peccata Jeroboam , quæ peccaverat , & quibus peccare fecerat Israël : & propter delictum , quo irritaverat Dominum Deum Israël .

31. Reliqua autem sermonum Nadab , & omnia quæ operatus est , nonnè hæc scripta sunt in libro verborum diuinorum regum Israël .

32. Fuitque bellum inter Aza & Baaza regem Israël , cunctis diebus eorum .

33. Anno tertio Aza regis Juda regnavit Baaza filius Abie , super omnem Israël , in Thersa , viginti quatuor annis .

34. Et fecit malum coram Domino , ambulavitque in via Jeroboam , & in peccatis ejus , quibus peccare fecit Israël .

30. Et ceci arriva à cause des pechez que Jeroboam avoit commis & qu'il avoit fait commettre à Israël , & à cause du peché par lequel ils avoient irrité le Seigneur , le Dieu d'Israël .

31. Le reste des actions de Nadab , & tout ce qu'il fit est écrit au livre des annales des rois d'Israël ,

32. & il y eut guerre entre Aza & Baaza roys d'Israël tant qu'ils vécurent .

33. La troisième année d'Aza roy de Juda , Baaza fils d'Ahias regna sur tout Israël , & son regne dura vingt-quatre ans .

34. Il fit le mal devant le Seigneur , & il marcha dans la voye de Jeroboam & dans les pechez qu'il avoit fait commettre à Israël .

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. **D**avid ne s'estoit point detourné sous les jours de sa vie de tout ce que le Seigneur luy avoit commandé, excepté ce qui se passa touchant Urié.

On demande comment l'Ecriture dit ici que David avoit toujouors fidellement pratiqué les preceptes du Seigneur , horsmis en ce qui s'estoit passé à l'égard d'Urié , puisqu'il l'offensa en tant d'autres occasions , comme dans le dénombrement du peuple , qui fut suivi d'une punition si severe ; dans le jugement injuste qu'il rendit contre Miphiboseth ; & dans la cruelle resolution qu'il avoit prise de tuer toute la famille de Nabal , pour le refus qu'il luy avoit fait de l'affister. Sur quoy un Scavant Théologien & les autres Interpretes disent que le Saint-Esprit a parlé ici seulement des deux crimes , de l'adultere & de l'homicide que commit David , parce qu'ils estoient absolument inexcusables , aussi-bien devant les hommes que devant Dieu : au lieu que les autres pouvoient bien en quelque sorte s'excuser humainement , comme ce qu'il fit à Miphiboseth , sur la foiblesse de l'esprit de l'homme , qui se laisse quelquefois surprendre par la malice des méchans ; le dénombrement du peuple , sur ce que d'abord il ne crut point offenser Dieu , & qu'il ne sentit les remords de sa conscience , comme parle l'Ecriture , qu'après son peché ; & enfin la vengeance qu'il vouloit prendre de Nabal , sur l'extrême brutalité de cet homme , qui sans le moindre respect pour David s'estoit emporté avec les derniers excès contre luy.

Mais il faut avouer aussi que la grande humilité & la penitence si parfaite de ce Prince couvroit

vroit alors tellement aux yeux de Dieu tout le mal qu'il avoit fait, qu'il semble que l'Ecriture ne parle même qu'avec peine des deux plus grands crimes qu'il eût commis. Elle releve toujours au contraire la droiture de son cœur, & ne manque point de le proposer par tout comme ayant été parfait devant le Seigneur ; parce qu'en quelques pechez qu'il soit tombé, il est revenu si parfaitement à Dieu, a lavé ses crimes avec tant de larmes, & en a été penetré toute sa vie d'un si vif regret, & d'un souvenir si sensible, qu'il a, pour le dire ainsi, forcé le Seigneur d'oublier tous ses pechez pour ne plus envisager que sa penitence & l'ardeur de son amour. C'est ce qui doit être d'une grande consolation pour tous ceux qui ayant suivi David dans ses crimes, l'imitent ensuite dans la ferveur & dans la sincérité de sa penitence. *Si secutus es errantem,* disoit autrefois saint Ambroise à Theodose-le-Grand, *sequere Vi. divi  
paenitentem :* Puisque vous avez péché comme *Ambros.* David, faites aussi penitence comme il l'a faite. Ce sera alors que Dieu oubliant tous vos pechez, il ne se souviendra plus que des vertus par lesquelles vous effacerez à ses yeux toutes vos impuretés passées.

. ¶. 13. *Aza ôta l'autorité à sa mere Maa-  
cba, &c.*

Dieu qui sembloit presque avoir abandonné son peuple à cause de son impiété, ne laisse pas de lusciter, selon l'expression de l'Ecriture, une lampe à David son serviteur, c'est-à-dire, un heritier de sa piété aussi-bien que de la couronne, en la personne d'Aza petit fils de Roboam, qui fit, selon que l'assure le Saint Esprit, ce qui étoit droit & juste aux yeux du Seigneur, comme David son pere. On ne peut sur tout Theodor. louer assez, dit un ancien Pere, la sainte gene-in 3. Reg. rosité que fl. 47.

rosité & le zèle tout divin qui luy ayant fait préférer ce qu'il devoit au Seigneur, à ce qu'il sembloit que la nature & le respect pour sa mere exigeât de luy, le porta à la dépouilles de l'autorité dont elle abusoit pour faire regner l'idolâtrie dans ses Etats. Il ne craignit point de la choquer en brisant & en brûlant l'idole infame qu'elle adoroit, parce qu'il savoit qu'il ne pouvoit faire un plus agréable sacrifice à Dieu, ni rendre même à cette Princesse un plus grand service, que de mettre en poudre une statuë dont le demon se serroit pour la tromper ; & que c'est dans ces rencontres où l'on doit, comme les saints Peres nous l'ont depuis enseigné, fouler aux pieds toute la tendresse naturelle qui s'oppose à ce que l'on doit à son Créateur. *Per calcatum perge patrem.*

*¶. 14. Il ne détruisit point les hauts lieux ; mais son cœur étoit néanmoins parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.*

Quoy qu'il fut contre la défense de la Loy de sacrifier dans les hauts-lieux, il n'est pas certain néanmoins qu'Aza ait péché en ne les détruisant point ; puisqu'il se peut faire qu'il ait été dans l'impuissance de le faire, ou qu'il ait dû tolerer ce mal pour en éviter un plus grand.

Il seroit bien aisé en cette maniere d'accorder cette conduite d'Aza avec ce qui est dit enuite, que son cœur étoit parfait avec le Seigneur. On peut croire néanmoins aussi qu'Aza a peché en ne détruisant point ces hauts-lieux. Mais en ce cas il ne faut pas prendre à la rigueur ce qui est dit, que son cœur étoit parfait avec le Seigneur. Il y a plusieurs expressions dans l'Ecriture, qui paroissent générales, & qui ne se doivent prendre que dans une généralité morale. Aza étoit donc parfait dans la plus grande partie de ses actions & de sa conduite ; mais cela

n'empê-

EXPLICATION DU CHAP. XV. 281  
n'empêche pas qu'il n'eût des défauts & dans le culte , comme celuy de n'avoir pas détruit ces lieux où l'on offroit des sacrifices illégitimes ; & dans les mœurs , comme les fautes que l'Ecriture luy impute.

On peur former une autre difficulté sur ce qui est dit icy , qu'*Aza ne détruisit pas les lieux bauts* , quoy qu'il soit dit dans le deuxième livre des Paralipoménés , qu'il les détruisit . Ce- Ch. 14.  
la se peut accorder , ou en entendant par le pas- v. 2.  
sage des Paralipoménés , qu'il détruisit les lieux où l'on sacrifioit aux faux dieux , ou les hauts lieux qui étoient éloignez de Jerusalem . Et en entendant celuy-cy où il est dit qu'il ne les détruisit pas : *Excella non abstulit* , des temples bâties par Salomon sur les montagnes des Oliviers proche de Jerusalem , qui ne furent pas détruits par Aza , & qui le furent par Josias .

V. 17. 18. &c. *Baasa roy d'Israël bâtit la forteresse de Rama , & empêcha que nul ne pût entrer dans les Etats d'Aza roy de Juda ni en sortir . Alors Aza prenant tout l'argent & l'or qui étoit demeuré dans les tressors de la maison du Seigneur , & dans les tressors du Palais du Roy , l'envoya au roy de Syrie , & le pria de venir , afin que Baasa se retirât de dessus ses terres .*

Il paroît deux fautes confiderables dans cette feule action d'Aza ; l'une en ce qu'au lieu d'avoir recours à Dieu-même , il imploroit l'affistance des payens pour se défendre contre le roy d'Israël ; & l'autre , en ce que pour faire venir ce Prince idolâtre à son secours , il n'employe pas seulement les tressors de son palais , mais encore ceux du temple , qu'il auroit dû regarder comme inviolables . Comment donc fut-il parfait devant Dieu pendant tous les jours de sa vie , selon que l'assure l'Ecriture ; puisqu'il  
mais

manqua si visiblement alors de confiance en Dieu, & viola même en quelque sorte la sainteté de son temple , en livrant tous ses tressors aux gentils, sans parler des autres fautes où il tomba , & que l'on verra dans le livre des Paralipomenes?

*a. Para-  
lip. cap.  
16. v. 16.  
cap. 18.  
12.* Mais il semble qu'on ne peut mieux expliquer cette contrariété apparente , qu'en disant avec quelques interprètes , que ce ne fut proprement que dans le point de son attaché perseverante au culte de Dieu , qu'il marcha parfaitement avec le Seigneur dans toute sa vie , ayant purgé la ville de Jérusalem de toutes les infamies des idoles que ses peres y avoient dressées , & privé sa mere de l'autorité qu'elle se donnoit d'établir l'idolâtrie dans ses Etats.

Quant aux fautes où il tomba , nous verrons dans les Paralipomenes , qu'elles le firent dégénérer de sa première pieté , & que tant s'en faut qu'il fût parfait en cela devant le Seigneur , ainsi que David l'avoit été avant luy , il finit même assez miserablement sa vie ; ce qui est se-

*Eftius in* lon la remarque d'un pieux Théologien , un terrible exemple de l'étrange fragilité des hommes , & une preuve funeste de la fausseté de cette maxime qu'ont les herétiques de notre tems , qu'un juste se doit assurer infailliblement sur la certitude que luy donne la justice. *Illustre exemplum omnibus , ne cum bereticis certò sibi promittant securitatem.* C'est pourquoy , ajoute-t-il avec saint Paul , que celuy qui est debout , prenne garde de ne pas tomber : *Qui stat , videat ne cadat.*

*v. 25. 26. &c. La seconde année d'Aza roya de Juda , Nadab fils de Feroboam commença à regner sur Israël. Il fit le mal devant le Seigneur , &c.*

Tout le reste de ce chapitre est employé à rapporter la succession de plusieurs rois d'Israël ,

## EXPLICATION DU CHAP. XV. 283.

raël , tous idolâtres & imitateurs de l'impieté <sup>Hieron.</sup>  
de Jeroboam. Saint Jérôme rematque sur ce <sup>epist. 103.</sup>  
sujet & sur tout ce qui est rapporté dans la suite <sup>tom. 1.</sup>  
<sup>1009.</sup> de cette histoire des rois d'Israël & de Juda ,  
qu'on ne doit pas simplement regarder la lettre ,  
qui nous représente une multitude de méchans  
Princes , & très-peu de bons ; puisque , comme  
il dit fort bien , si l'on s'arrête à la seule histoire ,  
il ne paroît que de la simplicité dans les paroles ;  
mais que si on cherche dans cette simplicité appa-  
rente le sens spirituel qui est caché sous la  
lettre , on y pourra remarquer le petit nombre  
de ceux dont l'Eglise est composée , & les guer-  
res différentes que luy suscitent ses ennemis. *Re-  
gum tertius & quartus liber regnum Juda &  
regnum describit Israël. Si historiam respicias ,  
verba simplicia sunt. Si in litteris sensum laten-  
tem inspexeris , Ecclesiae paucitas , & hereticorum  
contra Ecclesiam bella narrantur.* L'idée seule  
que ce Saint nous donne sur cette histoire peut  
servir à ceux qui s'appliquent à la méditation  
des Ecritures , pour les porter à ne passe pas  
legerement ce qui regarde tous ces Princes ;  
mais à y chercher ce qui peut nourrir leur pieté ,  
& les affermir dans l'unité de cette Eglise , dont  
le petit nombre ne doit point les affoiblir , non  
plus que la multitude de ses ennemis les éton-  
ner.

CHA-

## CHAPITRE XVI.

Jéhu prédit à Baasa la ruine de sa postérité. Ce royaume impie fait tuer ce prophète. Baasa étant mort, Ela son fils regne au lieu de luy. Zambri tue Ela & se fait Roy d'Israël, & extermine toute la race de Baasa. Amri s'élève contre Zambri qui se voyant prêt d'être pris entre dans son Palais & se brûla avec toute la maison royale. Amri eut pour successeur Achab son fils qui épousa Jesabel & surpassa son pere en impiété. Ce fut sous luy que Jéricho fut rebâtie.

1. **O**R le Seigneur adressesa sa parole à Jehu fils d'Hanani contre Baasa, & il luy dit :

2. Je vous ay élevé de la poussière, & je vous ay établi chef sur mon peuple d'Israël, & après cela vous avez marché dans la voie de Jéroboam, & vous avez fait pecher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs pechez.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa & la postérité de sa maison, & je ferai de votre maison

1. **F**actus est autem sermo Domini ad Iehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quod exaltavi te de pulvere, & posui te dum super populum meum Israël, tu autem ambulasti in via Jéroboam, & peccare fecisti populum meum Israël, ut me irritares in peccatis eorum:

3. Ecce, ego detram posteriora Baasa, & posteriora domus ejus, & faciam dominum tuam sicut dominum

*num Jeroboam filii Nabat.* ce que j'ai fait de la maison de Jeroboam fils de Nabat.

4. *Qui mortuum fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes : & qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres celi.*

5. *Reliqua autem sermonum Baasa, & quæcunque fecit, & prælia ejus, nonnè scripta sunt in libro verborum dierum regum Israël?*

6. *Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa : & regnavit Ela filius ejus pro eo.*

7. *Cum autem in manu Jebu filii Hanani Prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, & contra domum ejus, & contra omne malum, quod fecerat coram Domino ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut dominus Jeroboam : ob banc causam occidit*

¶. 4. Lettr. in regione Hebr. in agro. Même menace chap. 14. plus haut ¶. II.

4. Celuy de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, & celuy qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel.

5. Le reste des actions de Baasa ; & tout ce qu'il a fait & ses combats, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

6. Baasa donc dormit avec ses peres, il fut enseveli à Thersa, & Ela son fils regna en sa place.

7. Mais le Prophète Jehu fils d'Hanani ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avait prononcé contre luy & contre sa maison à cause de tous les maux qu'il avait faits aux yeux du Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, & que le Seigneur traitoit sa maison comme celle de Jeroboam, Baasa en étant irrité tua ce

même

même Prophète Jehu *eum, hoc est, Iehu filium Hannani, prophetam.*

L'an du 8. La vingt-sixième Monde année d'Asa roi de Juda 3074. a-<sup>s</sup>da Ela fils de Baasa revant gna sur Israël à Thersa, & son regne dura 930. deux ans.

9. Car Zambri son serviteur qui commandoit la moitié de sa cavalerie se revolta contre lui , & pendant qu'il buvoit à Thersa , & qu'il étoit yvre dans la maison d'Asa gouverneur de Thersa.

10. Zambri se jettant sur lui tout d'un coup le frappa & le tua la vingt-septième année du regne d'Asa roy de Juda , & il regna en sa place.

11. Lors qu'il fut établi Roy , & qu'il fut assis sur son trône , il extermina toute la maison de Baasa , sans en laisser aucun reste", & sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa , selon la parole que le Seigneur avoit fait dire à

¶. 11. Lettr. Et non dereliquit ex ea mingentem ad parietem. Voyez la note du 1. des Rois chap. 25. v. 22.

*locutus*

8. *Anno vigesimo sexto Asa regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israël in Thersa duobus annis.*

9. *Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux medie partis equitum: erat autem Ela in Thersa bibens, & temulentus, in domo Asa prefecti Thersa.*

10. *Irruens ergo Zambri percussit & occidit eum., anno vigesimo septimo Asa regis Juda, & regnavit pro eo.*

11. *Cumque regnasset, & sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, & non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, & propinques & amicos ejus.*

12. *Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini, quod*

*locutus fuerat ad Baas- Baasa par le Prophete  
sa in manu Jehu Pro- Jehu,  
phete,*

13. propter univer-  
sa peccata Baasa , &  
peccata Ela filii ejus ,  
qui peccaverunt , &  
peccare fecerunt Is-  
raël , provocantes Do-  
minum Deum Israël in  
sanitatibus suis.

14. Reliqua autem  
sermonum Ela , &  
omnia que fecit , nonnè  
bac scripta sunt in libro  
verborum dierum Re-  
gum Israël?

15. Anno vigesimo  
septimo Asa regis Ju-  
da , regnavit Zambri  
septem diebus in Thersa:  
poris exercitus obside-  
bat Gebbethon urbem  
Philistinorum.

16. Cùmque audis-  
set rebellasse Zambri  
& occidisse Regem , fe-  
cit sibi Regem omnis Is-  
raël Amri , qui erat  
princeps militiae super  
Israël in die illa in  
castris.

17. Ascendit ergo  
Amri , & omnis Israël  
cum eo de Gebbethon ,  
& obsidebant Ther-  
sa.

\*. 13. Exph en adorant des idoles. Vat.

13. à cause de tous les  
pechez que Baasa & son  
fils Ela avoient commis ,  
qui avoient peché & fait  
pecher Israël en irritant  
le Seigneur le Dieu d'Is-  
raël par leurs vanitez &  
leurs mensonges".

14. Le reste des actions  
d'Ela & tout ce qu'il fit  
est écrit au livre des an-  
nales des Rois d'Israël.

15. La vingt-septième  
année d'Asa roy de Juda.  
Zambri regna à Thersa  
pendant sept jours. L'ar-  
mée d'Israël assiégeoit  
alors Gebbethon ville des  
Philistins ,

16. & ayant appris  
que Zambri s'étoit re-  
volté & avoit tué le Roi ,  
tout Israël établit Roi  
Amri qui étoit alors dans  
le camp General de l'Ar-  
mée d'Israël.

17. Amri donc quit-  
tant Gebbethon marcha  
avec l'armée d'Israël &  
vint assiéger Thersa.

18. Zam-

18. Zambri voyaut que la ville alloit être prise, entra dans le Palais & se brûla avec la maison royale & mourut.

19. dans les pechez qu'il avoit commis en faisant le mal devant le Seigneur, & marchant dans la voie de Jeroboam", & dans le peché par lequel il avoit fait pecher Israël.

20. Le reste des actions de Zambri & de sa conjuration & de sa tyrannie, est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties. La moitié du peuple suivoit Thebni fils de Gineth pour l'établir Roy, & l'autre moitié suivoit Amri.

22. Mais le peuple L'an du qui étoit avec Amri eut Monde 3079. l'avantage sur le peuple qui étoit avec Thebni fils de Gineth, & Thebni étant mort Amri regna seul.

¶. 19. Expl. en adorant comme luy les veaux d'or.

23. An-

18. *Videns autem Zamri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, & succendit se cum domo regia: & mortuus est*

19. *in peccatis suis, que peccaverat faciens malum coram Domino, & ambulans in via Jeroboam, & in peccato ejus quo fecit peccare Israël.*

20. *Reliqua autem sermonum Zambri, & insidiarum ejus, & tyrannidis, nonne hec scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël?*

21. *Tunc divisus est populus Israël in duas partes: media pars populi sequebatur Thebni filium Gineth, ut constitueret eum Regem, & media pars Aniri.*

22. *Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui sequebatur Thebni filium Gineth: mortuusque est Thebni, & regnavit Amri.*

23. *Anno trigesimo primo Asa regis Iuda, regnavit Amri super Israël, duodecim annis: in Thersa regnavit sex annis.*

24. *Emitique montem Samaria à Somer duobus talentis argenti: & adificavit eum, & vocavit nomen civitatis, quam extruxerat nomine Somer domini mortis, Samariam.*

25. *Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, & operatus est nequiter, super omnes qui fuerunt ante eum.*

26. *Ambulavitque in omnī via Jeroboam filii Nabat, & in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israël: ut irritaret Dominum Deum Israël in vanitatibus suis.*

27. *Reliqua autem sermonum Amri, & prælia ejus que gestæ, nonne bac scripta sunt in libro verborum dictorum Regum Israël?*

28. *Dormivitque Amri cum patribus suis, & sepultus est in*

23. La trente-&-unième année d'Asa roya de Juda, Amri regna sur Israël. Son règne dura douze ans, dont il en regna six à Thersa.

24. Il acheta la montagne de Samarie de Somer pour deux talents d'argent, & il y bâtit une ville qu'il appella Samarie du nom de Somer, à qui avoit été la montagne.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, & les crimes qu'il commis surpasserent encore ceux de tous ses prédecesseurs.

26. Il marcha dans toute la voie de Jeroboam fils de Nabat, & dans les pechez par lesquels il avoit fait pecher Israël, pour irriter le Seigneur le Dieu d'Israël par ses vanitez & par ses mensonges.

27. Le reste des actions d'Amri avec les combats qu'il donna, est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

28. Amri dormit avec ses peres & fut enseveli à Samarie, & Achab son fils

L'an du  
Monde  
3086.

regna en sa place.

29. L'attente-huitième année du regne d'Asa roys de Juda, Achab fils d'Amri regna sur Israël. Il regna sur Israël à Samarie; & son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab fils d'Amri fit le mal devant le Seigneur, & surpassa en impiété tous ceux qui avoient été avant luy.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchez de Jéroboam fils de Nabat, mais il épousa de plus Jezabel fille d'Ethbaal roys des Sidoniens, & il alla servir Baal", & il l'adora.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avoit bâti à Samarie,

33. & il planta un bois, & ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les Rois d'Is-

34. Selon quelques Interprètes, Baal n'est point une idole particulière qui porte ce nom, mais il signifie en general une idole quelle qu'elle soit.

Samaria : regnabitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab verò filius Amri regnavit super Israël anno trigesimo octavo Asa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri super Israël in Samaria viginti & duobus annis.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum;

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jéroboam filii Nabat : insuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniarum. Et abiit, & servivit Baal, & adoravit eum;

32. Et posuit arans Baal in templo Baal, quod edificaverat in Samaria,

33. & plantavit lucum : & addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israël, super omnes Re-

ges

ges Israël qui faerant raël qui avoient esté avant-  
ante eum.

34. *In diebus ejus edificavit Hiel de Bethel, Jericho : in Abiram primitivo suo fundavit eam, & in Segub novissimo suo posuit portas ejus : juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.*

¶. 34. Voyez Jof. 6. 26.

34. Pendant son regne Hiel qui estoit de Bethel bâtit Jerico. Il perdit Abiram son fils ainé lors qu'il en jetta les fondemens, & Segub le dernier de ses fils lors qu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avoit predict " par Josué fils de Nun.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. &c. *O*R le Seigneur adressa sa parole à Jebu fils d' Hanani contre Baasa, & il luy dit, &c.

Nous voyons ici un Prophète qui est envoyé de la part de Dieu à un Prince impie, pour luy declarer de quelle maniere il puniroit son impiété en destruisant toute sa maison. Et ce Prophète songe seulement à accomplir la volonté de celuy qui l'envoyoit, sans se mettre en peine du mal qui pouvoit luy en arriver. Il parle à ce Roy avec la même autorité que Samuel avoit parlé autrefois au premier de tous les rois d'Israël ; & luy declare que puisqu'après avoir été élevé de la poussiere sur le thrône il avoit marché sur les traces de Jeroboam, Dieu traiteroit sa maison comme celle de ce Prince ingrat dont il avoit embrassé l'impiété ; que ceux de sa race qui mourroient dans la ville, seroient mangez par les chiens ; & que ceux qui mourroient à la campagne, seroient devorez par les oiseaux.

oiseaux. On est estonné d'entendre un homme parler à un Roy si librement & si fortement. Et on est peut-être moins estonné de voir ce Roy traitter Dieu avec un si grand mépris, & insulter si hautement à la pieté. C'estoit cependant le même Dieu qui parloit à Baala par la bouche de son Prophete, & que Baala traittoit avec tant d'outrage en luy preferant les idoles. Mais on craint & la colere & la puissance visible d'un Prince qui tuë le corps, & on ne craint point la justice sans comparaison plus rigoureuse, quoy qu'invisible, de celuy qui punît éternellement & le corps & l'ame. Qu'heureux sont ceux à qui Dieu daigne parler par la bouche de ses Ministres ; comme il faisoit autrefois par la bouche des Prophetes ; puisque les menaces qu'il leur fait, leur sont des avertissemens salutaires, qti leur doivent inspirer, comme aux Ninivites, l'amour de la penitence ! Mais que malheureux sont ceux qui au lieu d'entrer dans une sainte colere contr'eux-mêmes, lorsqu'ils entendent parler les Prophetes & les Ministres de Dieu, tournent leur fureur, ainsi que ce Prince dont nous parlons, contre les Predicateurs de la vérité, comme s'il estoit en leur pouvoir d'empescher l'accomplissement de ce qu'on leur dit, en fermant la bouche à ceux qui leur parlent. Et c'est néanmoins ce qu'on a vu arriver souvent, non seulement dans le temps de la Synagogue, comme JESUS-CHRIST le reproche aux Juifs par ces paroles ; *Jerusalem, Jerusalem qui tues les Prophetes & qui lapides ceux qui sont envoyez vers tay* ; mais encore dans le temps de la loy nouvelle, où la vérité ne trouve guere d'accès chez les pecheurs qui aiment leurs propres desordres, & où elle est regardée par eux comme une ennemie qu'ils s'efforcent d'étouffier.

*I. Mc. cap. 23. 34.*

¶. 6. 7. Baasa donc dormit avec ses peres. Mais Jébu ayant declaré à Baasa ce que le Seigneur avoit prononcé contre luy & contre sa maison , Baasa qui fut irrité , tua ce Prophete.

L'Ecriture après avoir rapporté la mort de ce Prince impie , reprend tout d'un coup ce qu'elle avoit omis , & témoigne que ce Roy n'ayant pû souffrir la liberté du prophete , le fit mourir avant luy. Voilà sans doute deux morts bien différentes , & qui doivent exciter en nous des sentiments bien opposez. L'un meurt comme J a s u s - C H R I S T mourut depuis , pour avoir presché la vérité. Et l'autre meurt dans l'impiété & dans l'impenitence de son cœur , comme ceux dont J b s u s - C H R I S T même dit qu'ils devoient mourir dans leur peché ; *In peccato vestro mori emini*. On voit aisément quelle est celle de ces deux morts qui est la plus estimable. Mais le cœur ne suit pas toujours en cela le choix de l'esprit , & comme il y a très-peu de personnes qui imitent la sainte générosité de ce Prophète , il y en a au contraire un très-grand nombre qui imitent l'impenitence de ce Prince , & qui meurent dans les pechez où il a vécu. C'est peu de chose de louer le zèle desinteressé de ces grands hommes de Dieu , qui ont satisfait à leur devoir sans craindre la mort , si l'on ne demande à Dieu quelque étincelle de ce feu celeste dont ils estoient embrassez. Mais c'est peu de chose encore de detester l'impiété de ce Prince , qui fit tuer un Prophète après avoir foulé sous ses pieds le culte de Dieu , si l'on ne deteste aussi l'impiété qui se cache très-souvent au fond du cœur de ceux mêmes qui font une profession ouverte du Christianisme , lorsque ne pouvant souffrir la vérité qui tend à détruire les passions secrètes qui les possèdent , ils étouffent au dedans d'eux-

*Joan.c.8.  
v. 21.24*

mesmes tout ce qui pourroit troubler la paix criminelle dont ils jouissent. Et cependant l'on peut dire que l'intention du Saint - Esprit en nous rapportant ces circonstances de la vie des rois d'Israël & des prophetes , n'a pas esté seulement de nous donner lieu d'admirer le zèle des uns , & de condamner la conduite impie des autres ; mais encore de nous tracer dans ces deux tableaux si differens , ce que nous devons ou imiter ou rejeter dans nous-mesmes , par rapport au bien ou au mal qu'elle louë ou qu'elle reprouve dans les uns ou dans les autres .

*V. 8. 9. Or Ela fils de Baasa regna sur Israël , & son regne dura deux ans.*

Il est estonnant que tous ces Princes qui se succendent les uns aux autres , ne font point de reflexion sur les malheurs où ceux qui ont regné avant eux sont tombez à cause de leur impiété. Jeroboam est assuré par un Prophete que Dieu le fera regner sur dix Tribus d'Israël , pour punir l'idolâtrie de Salomon : & il ne craint pas de se rendre ensuite coupable d'une idolâtrie plus criminelle. Le mesme Jeroboam est averti que toute sa posterité sera destruite à cause de son impiété : & Baasa que Dieu élève en sa place sur le thrône , est aussi impie que luy. Le prophete Jehu prédit à ce Prince tous les maux dont Dieu puniroit ses crimes , & cependant Ela son fils n'en est point plus sage. *Il commet , dit l'Ecriture , les mesmes pechez que son pere , en irritant le Seigneur par ses vanitez & ses mensonges.* Tous les autres dont il est parlé ensuite en usent de mesme , & il semble qu'ils soient tous également & sourds & aveugles , pour ne point entendre les menaces , & pour ne point voir les châtimens redoutables de la divine justice.

L'en-

L'endurcissement de ces Princes paroît presque inconcevable. Mais celui où tombent beaucoup de Chrestiens le fait concevoir plus aisement. Les graces & les lumieres du Christianisme l'emportent beaucoup sur celles de ces premiers temps. Et c'est néanmoins à ces graces & à ces lumieres qu'on renonce tous les jours, pour suivre les regles du siècle & s'abandonner à ses tenebres. Les châtimens éternels dont Dieu nous menace, ne font non plus d'impression sur nostre esprit, que les malheurs temporels dont Dieu affligeoit les Rois d'Israël, en faisoient sur leurs successeurs. Et ce n'est pas dans la vûe de nous assurer un royaume, ainsi que Jeroboam, que nous quittons Dieu ; mais c'est souvent pour un rien & pour le néant de quelque honneur, ou de quelque bien, ou de quelque plaisir passager. Combien donc cet aveuglement est-il plus grand & plus criminel que celuy que nous blâmons dans ces Princes, qui estoient infiniment moins éclairez, & dont l'élevation les exposoit davantage à s'éblouir & à tomber !

*V. 31. Achab ne se contenta pas de marcher dans les pechez de Jeroboam : mais il épousa de plus Jezabel fille d'Ethbaal roy des Sidonics ; & il alla servir Baal, & il l'adora.*

Les Interprètes ont remarqué que la raison pour laquelle la sainte Ecriture paroît tant exagerer la faute qu'Achab commit en épousant Jezabel, n'est pas seulement à cause qu'elle étoit estrangere & attachée à l'idolâtrie ; mais parce que cette femme étant très-méchante, engagea ce Prince dans les plus grands crimes, dont il auroit eu peut-être de l'éloignement par lui-même. Et il semble que le Saint-Esprit en blâmant beaucoup Achab d'avoir épousé une femme qui devoit contribuer à le rendre plus

méchant , avertit tous ceux qui veulent se marier , de chercher beaucoup cette femme sage dont l'Ecriture fait les éloges ; & de préférer la sagesse à tous les trésors ; puisqu'une femme qui la possède , apporte en effet à son mari le plus grand trésor qu'il puisse espérer : au lieu que celle qui ne l'a pas , doit être nécessairement la ruine de sa maison ; selon que l'assure le Saint-Esprit par ces paroles : *La femme sage Prov. cap. bâtit sa maison ; l'ensensée détruit de ses mains 14. v. 1. celle même qui estoit déjà bâtie.*

*V. 34. Pendant son regne Hiel qui étoit de Bethel , bâtit Jéricho : Il perdit Abiram son fils ainé , lors qu'il en jeta les fondemens , & Segub le dernier de ses fils lors qu'il en posa les portes , selon que le Seigneur l'avoit prédit par Josué.*

*Josué c. 6.* lorsque Jéricho eut été prise d'une manière si miraculeuse , selon qu'il est rapporté dans l'histoire de Josué , ce chef du peuple de Dieu fit brûler entièrement cette ville qui étoit comme une forteresse du paganisme , & en fit ainsi un holocauste à la gloire du Dieu d'Israël . Il prononça dans le même temps par un esprit prophétique une terrible malédiction contre celuy qui oseroit entreprendre de la rebâtir , parce qu'elle étoit , selon la remarque d'un ancien Pere , la figure de l'orgueil , de l'avarice , de l'envie , de l'impureté , & de toutes les cuitom. 10. piditez criminelles de ce siècle , qu'il n'est plus permis à un Chrestien de restablir dans son cœur , après qu'il les a détruites par le Baptême 294. & la penitence .

*Ce que Josué prédit dès-lors , en disant que celuy qui rebâtiroit Jéricho perdroit son fils ainé , lorsqu'il en jetteroit les fondemens , & le dernier de ses fils , lorsqu'il en éléveroit les portes , s'accomplice exactement plus de cinq cens ans après en la personne d'un habitant de Bethel , c'est à dire*

dire d'un impie & d'un idolâtre , nommé Hiel , qui ne craignit point d'entreprendre ce que nul Prince n'avoit osé faire jusqu'à ce temps , & qui pour plaisir sans doute à Achab le plus méchant de tous les rois d'Israël , sacrifia tous ses enfans l'un après l'autre à la colere de Dieu , sans que la mort du premier qui l'avertissoit de son crime , pût l'empescher de violer jusqu'à la fin la defense du Seigneur , & d'achever ce qu'il avoit commencé pour la reparation de Jerico.

Le demon tente presentement d'une maniere plus subtile les imitateurs de l'impiete de cet idolâtre. Car en mesme temps qu'il leur inspire une grande horreur pour l'entrepisté si temeraire d'Hiel , qui frappe & qui estonne leurs sens , il les engage insensiblement à accomplir la verité de ce qui n'en estoit que la figure , en restablissant au fond de leurs cœurs le regne & comme la citadelle du demon , par l'orgueil & les autres crimes dont il est le pere.



## CHAPITRE XVII.

*Le prophète Elie ferme le ciel par sa parole durant trois ans & est nourri par des corbeaux. Il va depuis à Sarepta , où il recompense la charité que luy avoit faite une femme veuve en multipliant sa farine & son huile , & en ressuscitant son fils.*

I. **E**t dixit Elias I. **E**N ce tems-là Elie Environ  
Tbesbites de Thesbe " . qui l'an du  
babitoribus Galaad étoit un des habitans de Monde  
ad Achab : Vivit Do- Galaad dit à Achab: Je jure <sup>avant</sup> 3092.  
¶. I. Expl. Village de la Tribu de Gad. J. C. 912,

par le Seigneur le Dieu d'Israël devant lequel je suis " présentement , que pendant ces années , il ne tombera ni rosée ni pluie que selon la parole qui sortira de ma bouche ".

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie , & il luy dit :

3. Retirez-vous d'ici ; allez vers l'Orient , & cachez-vous sur le bord du torrent de Carith , qui est vis-à-vis le Jourdain.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent : & j'ay commandé " aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

5. Elie donc partit selon l'ordre du Seigneur , & alla demeurer sur le bord du torrent de Carith qui est vis-à-vis du Jourdain.

6. Les corbeaux luy apportoient le matin du pain & de la chair , & le soir encore du pain & de la chair , & il bûvoit de l'eau du torrent.

*¶. 1. Antr. que je sers. Stare coram aliquo, pro illi inseruire. Hebraïm. Vat.*

*Ibid. Expl. que lors que j'auray dit par l'ordre de Dieu qu'il sera prest d'en-*

*minus Deus Israël, in cuius conspectu sto, si erit annis his ros & pluvia, nisi juxta oris mei verba.*

2. *Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :*

3. *Recede hinc, & vade contra Orientem, & abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem,*

4. *& ibi de torrente bibes : corvisque precepisti ut pascant te ibi.*

5. *Abiit ergo, & fecit iuxta verbum Domini : cumque abiisset, sedet in torrente Carith, qui est contra Jordanem,*

6. *Corvi quoque deferebant ei panem & carnes manè, similiter panem & carnes vesperi, & bibebat de torrente.*

*voyer la pluye & la rosée. Vat.*

*¶. 4. Expl. Ce commandement de Dieu ne marque ici autre chose que sa volonté. Eslim.*

4. Post

7. Post dies autem  
ficcatus est torrens: non  
enim pluerat super ter-  
ram.

8. Factus est ergo  
fermo Domini ad eum,  
dicens :

9. Surge, & vade  
in Sarepta Sidoniorum,  
& manebit ibi: præcepi  
enim ibi mulieri viduae  
ut pascat se.

10. Surrexit, &  
abiit in Sarepta. Cum-  
que venisset ad portam  
civitatis, apparuit ei  
mulier vidua colligens  
ligna, & vocavit eam,  
dixitque ei : Da mibi  
paululum aquæ iu vase,  
ut bibam.

11. Cumque illa per-  
geret ut afferret, cla-  
mavit post tergum ejus,  
dicens: Affer mibi obse-  
cro, & buccellam panis  
in manu tua.

12. Que respondit:  
Vivit Dominus Deus  
tuus, quia non babeo  
panem, nisi quantum  
pugillus capere potest  
farine in bydria, &  
paululum olei in lecy-  
tho: en colligo duo  
ligna, ut ingrediar &  
faciam illum mibi &  
filio meo, ut comedan-

7. Quelque tems après  
le torrent se sécha, car il  
n'avoit point plu sur la  
terre;

8. & alors le Seigneur  
luy parla en ces termes:

9. Allez à Sarepta, qui  
est une ville des Sidoniens,  
& demeurez-y. Car j'ay  
commandé à une femme  
veuve de vous y nourrir.

10. Elic aussi-tost s'en  
alla à Sarépta. Lors qu'il  
fut venu à la porte de la  
ville, il apperçut une fem-  
me veuve qui ramassloit du  
bois, il l'appella & il lui  
dit : Domiez-moy un peu  
d'eau dans un vase afin que  
je boive.

11. Lors qu'elle s'en al-  
loit luy en querir, il luy  
cria derriere elle : Appor-  
tez-moy aussi je vous prie  
en vostre main une bou-  
chée de pain.

12. Elle luy répondit:  
Je vous jure par le Sei-  
gneur vostre Dieu, que je  
n'ay pour tout pain qu'un  
peu de farine dans un pot  
autant qu'on en prendroit  
avec trois doigts, & un  
peu d'huile dans un petit  
vase. Je viens ramasser  
ici deux bâtons de bois  
pour aller apprestes à man-  
ger

300      III. LIVRE DES ROIS.  
ger à moy & à mon fils, mis, & moriamur.  
afin que nous mangions &  
que nous mourions ensui-  
te.

13. Elie luy dit : Ne  
craignez point : faites com-  
me vous avez dit ; mais  
faites pour moy auparavant de ce petit reste de fa-  
rine un petit pain cuit sous  
la cendre , & apportez-le  
moy , & vous en ferez  
après cela pour vous &  
pour vostre fils.

14. Car voici ce qu'è dit  
le Seigneur le Dieu d'Is-  
raël : La farine qui est dans  
ce pot ne manquera point ,  
& l'huile qui est dans ce  
petit vase ne diminuera  
point jusqu'au jour au-  
quel le Seigneur doit faire  
tomber la pluye sur la  
terre.

15. Cette femme donc  
s'en alla. Elle fit ce qu'Elie  
luy avoit dit. Et Elie man-  
gea & elle & sa maison ; &  
depuis ce jour là

16. la farine du pot ne  
manqua point , & l'huile  
du petit vase ne diminua  
point selon la parole que  
le Seigneur avoit pronon-  
cée par Elie.

17. Il arriva ensuite que  
le fils de cette femme merc

13. *Ad quam Elias  
ait : Noli timere , sed  
vade , & fac sicut di-  
xisti : veruntamen mi-  
hi primum fac de ipsa  
farinula subcinericum  
panem parvulum , &  
affer ad me : tibi au-  
tem & filio tuo facies  
postea :*

14. *Hec autem di-  
cit Dominus Deus Is-  
raël : Hydria farina  
non deficit , nec lecy-  
thus olei minuetur , us-  
que ad diem in qua Do-  
minus daturus est plu-  
viam super faciem ter-  
re.*

15. *Quæ abiit , &  
fecit juxta verbum  
Eliae : & comedit ipse ,  
& illa , & donus ejus :  
& ex illa die*

16. *hydria farina  
non defecit , & lecy-  
thus olei non est im-  
minutus , juxta ver-  
bum Domini , quod lo-  
catus fuerat in manu  
Eliae.*

17. *Factum est au-  
tem post hæc , egrota-  
vit*

*vit filius mulieris ma-  
tris familias, & erat  
languor fortissimus, ita  
ut non remaneret in eo  
balitus.*

18. *Dixit ergo ad  
Eliam : Quid mibi &  
tibi, vir Dei? Ingres-  
sus es ad me, ut reme-  
morarentur iniquitates  
meae, & interficeres fi-  
lium meum?*

19. *Et ait ad eam  
Elias : Da mibi filium  
tuum. Tulitque eum  
de sinu ejus, & porta-  
vit in caenaculum ubi  
ipse manebat, & po-  
suit super lectulum  
suum.*

20. *Et clamavit ad  
Dominum, & dixit :  
Domine Deus meus,  
etiam-ne viduam, a-  
pud quam ego utcun-  
que sustentor, affixisti,  
ut interficeres filium  
eius?*

21. *Et expandit se,  
atque mensus est su-  
per puerum tribus vi-  
cibus, & clamavit ad  
Dominum, & ait :*

¶. 17. *Hebr. Chald. Sept.  
maistresse de la maison.*

*Ib. Autr. qu'il en mourut.*

*de famille" devint ma-  
lade d'une maladie si vio-  
lente qu'il ne pouvoit  
respirer".*

18. *Cette femme donc  
dit à Elie : Qu'y a-t-il  
de commun entre vous  
& moi "homme de Dieu ?  
Estes-vous venu chez moi  
pour renouveler la me-  
moire de mes pechez,  
& pour faire mourir mon  
fils ?*

19. *Elie luy dit : Don-  
nez-moy vostre fils. Et  
l'ayant pris d'entre ses  
bras il le porta dans la  
chambre où il demeu-  
roit, & il le mit sur son  
lit.*

20. *Il crio ensuite au  
Seigneur, & il luy dit :  
Seigneur mon Dieu,  
avez-vous aussi afflige  
cette bonne veuve, qui a  
soin de me nourrir com-  
me elle peut, jusqu'à fa-  
ire mourir son fils ?*

21. *Après cela il se mit  
sur l'enfant par trois fois,  
en se mesurant à son pe-  
tit corps, & il crio au  
Seigneur & luy dit : Sei-*

¶. 18. *Expl. En quoy  
vous ay-je offendé ? Vat.*

*gneur*

gneur mon Dieu , faites je vous prie que l'ame de cet enfant rentre dans son corps":

22. & le Seigneur exauça la voix d'Elie ; l'ame de l'enfant rentra en luy , & il recouvrira la vie.

23. Elie ayant pris l'enfant , descendit de sa chambre au bas de la maison , le mit entre les mains de sa mere & luy dit : Voilà votre fils en vie.

24. La femme répondit à Elie ; Je reconnois maintenant après cette action que vous estes un homme de Dieu , & que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

¶. 21. Lettr. ses entraillles.

*Domine Deus meus , revertatur obsecro anima pueri bujus in viscera ejus.*

22. Et exaudivit Dominus vocem Elie : & reversa est anima pueri intra eum , & revixit.

23. Tulitque Elias puerum , & depositum eum de cœnaculo in inferiorem domum , & tradidit matris sue , & ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi , quoniam vir Dei es tu , & verbum Domini in ore tuo verum est.

¶. 24. Autr. Est véritablement.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. &c. **E**lie de Thesbe dit à Achab : Je jure par le Seigneur le Dieu d'Israël , devant lequel je suis présentement , que pendant ces années il ne tombera ni rosée ni pluie , que selon la parole qui sortira de ma bouche .

Elie cet homme éminent entre les Prophètes , & ce zélé défenseur des loix divines , avoit sans doute repris Achab dès auparavant selon que

EXPLICATION DU CHAP. XVII. 303  
que l'a crû un Interprète ; & le voyant sourd aux avertissemens qu'il luy donnoit, il luy parla tout d'un coup avec cette force que luy inspiroit l'ardeur de l'amour qu'il avoit pour Dieu : *Je jure*, s'écria-t-il, *par le Seigneur Gregor.*  
*le Dieu d'Israël*, devant lequel je suis présentement, *Magn.*  
*qu'il ne tombera ni rosée ni pluie*, &c. *Moral.*  
Ce serment d'Elie est très-remarquable. Saint Gregoire Pa-*cap. 18.*  
pe dit, que toutes les fois que nous nous repre-  
sentons vivement la puissance de notre Dieu &  
de notre Créateur, nous sommes d'une ma-  
niere particulière en sa présence ; & que c'est de  
cette sorte que le saint Prophète entendoit  
qu'il étoit alors en la présence de Dieu. Il dit *Ibid. in*  
encore, qu'il y a une autre maniere de demeu-  
rer en la présence du Seigneur, selon la force *Ezechiel.*  
de ces paroles du grand Apôtre ; *Qui stat, vi-*  
*deat ne cadat* ; Que celuy qui est debout, pren-  
ne garde de ne pas tomber ; & selon ces autres *l. 1. hom.*  
du même Apôtre ; *Sic state in Domino, charis-*  
*fimi*, Demeurez ainsi toujouors fermes dans le *6. Joan.*  
Seigneur, mes très-chers frères : & qu'ainsi *2.p.1076*  
Elie qui étoit ferme de cette humble fermeté  
devant Dieu par la vie pure & les mœurs sain-  
tes où la grace le soutenoit, pouvoit dire veri-  
tablement : *Vivit Dominus, in cuius conspectu*  
*sto* ; Vive le Seigneur en la présence duquel je  
demeure ferme, sans me détourner de la ve-  
rité qu'il m'oblige d'annoncer, soit par crain-  
te, soit par complaisance pour les puissans de  
la terre. Mais nous pouvons ajouter encore une  
troisième maniere en laquelle on doit entendre  
qu'Elie & les autres Saints sont toujouors en la  
présence de Dieu, qui est celle dont parloit Da-  
vid, lors qu'il disoit : *J'ay le Seigneur toujouors*  
*présent devant moy* ; *parce qu'il est à madroite,*  
*de peur que je ne sois ébranlé*. C'est-à-dire, qu'il  
regarde Dieu comme ayant toujours les yeux  
ou-

ouverts pour le proteger ; & qu'il tenoit aussi luy-mesme sa vûe toujours fixe sur son éternelle volonté pour l'accomplir.

*Jacob.* L'Apôtre saint Jacques semble nous faire connoistre la raison de cette grande assurance avec Epist. c. 5. v. 17. 18. laquelle le saint Prophete parla à l'impie Achab, en luy declarant qu'il ne tomberoit aucune pluie sur la terre que selon sa volonté , lors qu'il témoigne que ce fut par la force de sa priere qu'il ferma d'abord le ciel , & qu'il l'ouvrit dans la suite. *Elie* , dit ce saint Apôtre , estoit un homme sujet comme nous à toutes les misères de la vie ; & cependant ayant prié Dieu avec une grande ferveur qu'il ne pleût point , il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans & demi. Et ayant prié de nouveau , le ciel donna de la pluie , & la terre produisit son fruit. Au lieu donc que la plupart des autres Prophetes se contentoient de dire aux hommes de la part de Dieu ce qu'il les chargeoit de leur declarer ; celuy-cy tout embrazé d'un zèle divin pour la gloire de son Maistre qu'il voyoit foulé aux pieds par les impies , les menace de luy-même , & obtient de Dieu par la vertu de sa foy l'effet des menaces qu'il leur avoit faites.

*V. 2. 3. 4.* Le Seigneur s'adressa ensuite à *Elie* , & il luy dit : Allez-vous cacher sur le bord du torrent de Carith. Vous boirez là de l'eau du torrent , & j'ay commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce mesme lieu.

*August.* Saint Augustin expliquant toute cette Histoire de temp. re qui regarde Elie , exhorte son peuple à ne serm. 201. se pas attacher si fort à la lettre , qu'il neglige Item serm. 146 c. 3. le sens spirituel qu'elle renferme. Si on s'arrête Item hom. 18. à l'histoire seule , on voit un Prophete que Dieu oblige de se retirer dans le desert près d'un torrent , pour se soustraire à la fureur des impies , & qu'il s'engage de nourrir par le ministère

EXPLICATION DU CHAP. XVII. 305  
nistere des corbeaux , qu'il envoie effectivement luy porter tous les matins & tous les soirs du pain avec de la chair pour sa nourriture. Ce miracle étoit sans doute très-grand , & reprochoit même aux persecuteurs impies des saints Prophètes ; qu'ils étoient plus insensibles à la volonté de Dieu & à la pieté de ses serviteurs , que les oiseaux les plus carnaciers.

Mais cela n'empêche pas que saint Augustin n'affirme , qu'en se contentant du sens littoral fans passer jusqu'à l'esprit , on n'en retire que très-peu d'édification . *Sed enim hoc tantum volumus intelligere quod sonat in littera , aut per veram , aut nullam edificationem capitemus.* Il dit , que tout ce qui le passoit alors étoit véritablement une figure de ce qui devoir s'accomplir après ; & que l'image ayant precedé dans la Judée , la vérité s'est manifestée en nous par la grâce du Sauveur. Elie donc , dit « ce grand Saint , a figuré J E S U S - C H R I S T . » Car comme l'ancien Elie a été persecuté par les Juifs , aussi le véritable Elie notre Seigneur & notre Sauveur a été depuis reproché & condamné par les mêmes Juifs. Elie s'éloigna d'avec son peuple ; & J E S U S - C H R I S T abandonna la Synagogue. Elie se retira dans le désert ; & J E S U S - C H R I S T est venu aussi dans le monde comme en un désert. Elie fut nourri dans sa solitude par le ministère des corbeaux ; & J E S U S - C H R I S T a été comme nourri dans le désert de ce monde par la foi-vive des gentils. Car ces corbeaux qui servoient par l'ordre de Dieu son saint Prophète , figuroient le peuple des infidèles ; ce qui fait dire de l'Eglise des Gentils ; *Qu'elle est noire , comme les corbeaux ; mais qu'elle est belle ; c'est-à-dire , qu'étant noire par sa nature , elle est rendue belle par la grâce.* Car l'Eglise des Gentils étoit véritablement

scm-

semblable aux corbeaux , lors qu'elle avoit du mépris pour JESUS-CHRIST durant sa vie , & qu'avant qu'elle eût reçû la lumiere & la grace de la foy , elle s'attachoit charnellement aux idoles inanimées , comme ces corbeaux à la chair des bêtes mortes. *Verè Ecclesia gentium corvis similis erat , quando viventem Dominum contemnebat , & ante acceptam gratiam ventus morticinis cadaveribus idolis ministrabat.*

Il est donc très-important ; selon la pensée de saint Augustin , de ne pas envisager seulement ce saint Prophete , comme un homme juste que la violence des impies obligeoit de se retirer ; & que Dieu même prenoit le soin de nourrir d'une maniere si miraculeuse ; puisque saint Jean , qui estoit plus grand que luy , n'a pas eu besoin de ce miracle pour vivre dans les deserts , où le miel sauvage & les sauterelles suffisoient pour sa nourriture ; mais encore de le regarder comme l'image du chef mesme de tous les Justes ; afin que tout ce qui se passe d'extraordinaire à son égard , se rapporte d'une maniere spirituelle à celui dont il étoit la figure. Aussi saint

*Ambros.* Ambroise expliquant de JESUS-CHRIST ces. 4. pag. 500. que l'Ecriture dit d'Elie , & des Gentils ce qu'elle dit des corbeaux , témoigne qu'ils ont nourri

*Epiſt. 1. 3. c. 25. JESUS-CHRIST* figuré par ce Prophete , en croyant en luy par la foy , & en croissant dans la pieté : Que le pain qu'ils luy portoient le matin , & la viande qu'ils luy apportoient le soir , marquoient peut-être d'une maniere figurée ce qu'a dit depuis saint Paul aux fidèles de Corinthe , qu'il leur reservoit pour la fin la viande la plus solide. *Dat ei succum fides nostra. Dat ei alimentum noster profectius. Fortasse ideò deferebant ad vesperam carnes , quasi fortiores cibos , quos infirmi ingenio Corintbii non poterant sumere.*

¶. 29. Le Seigneur lui dit : Allez à Sarepta qui est une ville des Sidoniens, & demeurez-y ; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

JESUS-CHRIST nous fait remarquer dans *Lue. c. 4.* l'Evangile la grâce toute particulière que reçut v. 25. cette femme veuve, lors qu'elle fut préférée à toutes celles qui étoient dans la Judée. Je vous dis en vérité, s'écria-t-il, qu'il y avoit plusieurs veuves en Israël au tems d'Elie, lorsque le ciel fut fermé durant trois ans & demi, & qu'il y eut une si grande famine dans toute la terre. Et néanmoins Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles, mais chez une femme veuve de Sarepta dans le païs des Sidoniens. Sur quoy saint Augustin dit que la raison pour laquelle nulle des veuves Israélites ne me-<sup>August.</sup>  
<sup>de temp.</sup>rita de nourrir Elie, & qu'on envoia ce saint prophète à une veuve étrangère, étoit que cet. c. 3. *Id.* veuve figuroit l'Eglise des gentils, aussi-<sup>homil. 18.</sup>  
<sup>serm. 201.</sup>bien que les corbeaux dont on a parlé. Ainsi, dit-il, Elie qui s'en va trouver la veuve de Sarepta dans le païs des Sidoniens, est la figure de JESUS-CHRIST, qui devoit venir à l'Eglise des Gentils, étant rejeté & persécuté par les Juifs. Saint Ambroise explique de la même sorte ce qui regarde cette veuve, l'entendant aussi de *Ambros.*  
*de viduā*  
*8. 4. pag.*

Mais saint Augustin fait encore une excellente réflexion sur l'ordre que Dieu donna à son serviteur d'aller trouver cette veuve. Le Seigneur, dit-il, nourrissoit ce saint prophète par le ministère d'un corbeau dans le temps de la famine ; & lors que les hommes le persécutoient, il étoit servi par les oiseaux mêmes. Celuy donc que Dieu nourrissoit ainsi, n'étoit pas dans l'indigence, & cependant on l'envoya à une veuve de Sarepta, & on luy dit ; Allez, cette veuve vous nourrira. Est-ce que Dieu luy avoit manqué, lors qu'on l'envoyoit ainsi à une

„ une veuve pour être nourri ? Ne pouvoit-il  
 „ pas continuët de luy envoyer toujoutrs les  
 „ mêmes corbeaux pour luy apporter sa nour-  
 „ riture ? Et Elie n'auroit-il pas pû se procurer  
 „ à luy-mesme par la vertu de sa foy l'assistance  
 „ qu'il donna depuis à cette veuve ? Mais si Dieu  
 „ avoit toujoutrs envoyé du pain à son serviteur  
 „ sans le ministere d'aucun homme ; cette veu-  
 „ ve auroit esté sans recompense. Ainsi celuy  
 „ qui n'avoit manqué de rien jusqu'alors , reçoit  
 „ ordre d'aller trouver celle qui étoit dans le be-  
 „ soin , afin qu'il en fût nourri ; & Dieu ayant  
 „ employé le ministere des corbeaux pour l'assi-  
 „ ster , luy rend encore nécessaire l'assistance de  
 „ cette pieuse veuve , afin qu'elle-même en nour-  
 „ rissant un si saint homme , s'attirast une plus  
 „ grande abondance de toutes sortes de benedi-  
 „ ctions. Car il est certain que les serviteurs de  
 „ Dieu ne se trouvent quelquefois dans le besoin,  
 „ qu'afin que la charité de ceux qui ont quelque  
 „ chose pour les assister , soit mise à l'épreuve  
 „ à leur égard.

„ Que nul donc , continue ce Pere , ne s'en-  
 „ orgueille de ce qu'il donne à un pauvre ;  
 „ puisque JESUS-CHRIST a été pauvre. Que  
 „ nul ne s'éleve de ce qu'il exerce l'hospitalité  
 „ à l'égard d'un étranger ; puisque le Sauveur  
 „ a luy-même comme un étranger reçû l'hospi-  
 „ talité. Cet hôte est plus grand que celuy qui  
 „ le reçoit ; il est plus riche que ceux qui luy  
 „ donnent : & c'est de luy que ceux qui luy  
 „ donnent quelque chose , ont reçû ce qu'ils luy  
 „ donnent. Que nul assistant un pauvre ne dise  
 „ en son cœur avec orgueil , c'est moy qui don-  
 „ ne , c'est ce pauvre qui reçoit. Car peut-être  
 „ que celuy que vous recevez , comme cette veu-  
 „ ve reçût Elie , est un juste. S'il manque de  
 „ pain , craignez que vous ne manquiez vous-même  
 „ de

EXPLICATION DU CHAP. XVII. 309  
du pain de la vérité, qui vous est encore plus nécessaire. S'il demande l'hospitalité en votre maison, vous devez sans comparaison avec plus d'ardeur demander une demeure dans le ciel. Si l'argent luy manque, combien vous manque encore davantage la justice ?

Le même Saint qui a observé avec soin jusqu'aux moindres circonstances de cette histoire, fait une remarque considérable sur ces paroles de Dieu : *J'ay commandé à une femme veuve de vous nourrir.* Car il demande de quelle sorte & par qui Dieu luy avoit fait ce commandement ; puis qu'il n'y avoit presque plus alors aucun Prophète que la cruauté de Jezabel n'obligeât de se cacher. Mais il ajoute que cet ordre du Seigneur étoit une inspiration intérieure de sa grace, par laquelle il parla secrètement au fond de son cœur, pour luy faire executer sa volonté. Et c'est en cette manière, ajoute ce Saint, que toutes les fois qu'un homme fait quelque bien, Dieu parle à son cœur, ce qui le doit engager à rendre gloire à Dieu seul.

*¶. 10. 11. &c. Elie aussi tôt s'en alla à Sarepta. Lors qu'il arriva à la porte de la ville, il apperçut une femme qui ramassoit quelque bois, &c.*

Dieu fit connoître sans doute à Elie que cette femme qu'il rencontra, étoit celle vers laquelle il l'envoyoit. C'est pourquoi il luy demanda de l'eau & du pain. Il suffit de lire tout simplement cette histoire, pour y admirer la conduite de l'Esprit de Dieu, qui remuë également & la langue du Prophète, & le cœur de cette veuve ; & qui en nous faisant voir dans cette femme, comme le remarquent saint Cyprien & saint Jérôme, une image de la parfaite charité, qui porte à se dépouiller même de son

Cyprian.  
*de oper.  
& eleem.  
Hier. epist  
10. tom. 1.  
p. 96.*

son nécessaire, pour en assister les autres, nous représentent dans la personne d'Elie ce que peut la reconnaissance & la foy de ceux qu'on a assistez, lorsque JESUS-CHRIST prenant leur place, & regardant véritablement la charité qu'on leur a faite, comme s'il l'avoit reçue luy-même, il en rend plus que le centuple à ceux qui l'ont faite, les comble de toutes sortes de benedictions. Nous ne nous arrêterons donc point à faire icy remarquer ce qui est tracé par le doigt de Dieu d'une maniere si vive dans cette histoire, qui frappe nécessairement notre esprit par l'éclat de sa lumiere. Et ceux qui vivent dans l'abondance, lorsque leurs freres meurent de faim, & qui méprisent de les assister, comme parle l'Evangile, des miettes qui tombent de dessus leur table, trouvent l'arrest de leur condamnation écrit en ce lieu avec des caracteres qu'ils ne pourront effacer qu'en imitant quelque chose de la genereuse charité de cette veuve ; car étant prête de mourir de faim avec son fils, elle ne craint pas de donner encore du peu qui luy reste à celuy qui luy demandoit l'hospitalité. Et elle le luy donna, dit saint Cyprien, en un tems où JESUS-CHRIST ne luy étoit point encore connu, où elle n'avoit point encore reçu ses preceptes, & où n'ayant point été rachetée par sa passion & par sa croix, elle ne se sentoit point obligée de payer en quelque sorte le sang d'un Dieu par un peu de pain & d'eau. *Et illa nondum Christum sciebat, nondum precepta ejus audierat; non cruce & passione ejus redempta, cibum & potum pro sanguine rependebat.*

Mais outre le sens litteral de cette histoire, qui est rempli d'une grande instruction, saint Augustin y en trouve encore un autre plus spirituel, qui regarde JESUS-CHRIST & toute l'E-

## EXPLICATION DU CHAP. XVII. 311

L'Eglise. Comme cette veuve , dit ce saint <sup>"August.</sup> Docteur , étoit là figure de l'Eglise , le fils <sup>"de temp.</sup> de cette veuve étoit la figure du peuple Chrétien. <sup>"Jerm.</sup> Lors donc qu'Elie vient à Sarepta , cette <sup>"10. pag.</sup> veuve sort pour ramasser deux bâtons de bois. <sup>"355. Id.</sup> Considerez que l'Ecriture ne dit pas de cette <sup>"hom. 18.</sup> femme , qu'elle vouloit ramasser un bâton de <sup>"ibid. p.</sup> bois , ny trois , ny quatre , mais deux. Ce qui nous marque d'une maniere mystérieuse que c'étoit Jésus-Christ même qu'elle recevoit en la personne d'Elie , & que lors qu'elle vouloit ramasser deux bâtons de bois , elle cherchoit à connoître le mystere de la croix. Elle cherchoit avant qu'elle mourût , ce qui devoit la faire vivre pour toujours : *Querebat moriturā unde semper esset victūra.* Car la croix de notre Sauveur est composée de deux bâtons , où de deux morceaux de bois. Ainsi cette veuve ramassoit ces deux bâtons , pour nous marquer que l'Eglise crôiroit en celuy qui a été attaché aux deux bâtons de la croix. Ce qu'elle dit à Elie , ajoute saint Augustin , qu'elle venoit ramasser du bois , pour apprêter à manger tant pour elle que pour son fils , afin qu'ils mourussent après qu'ils auroient mangé , est très-véritable ; car nul ne méritera de croire en Jésus-Christ crucifié , s'il ne meurt au siecle ; & quiconque prétendra manger dignement son corps , sera obligé nécessairement de mourir à tout ce qui est passé , pour ne vivre plus que d'une vie toute nouvelle & digne de l'éternité.

Saint Jérôme après avoir admiré la charité <sup>Hiero-</sup> extraordinaire de cette veuve , qui préfera , <sup>nym. ibid.</sup> comme il le dit , à sa propre vie & à celle de <sup>"us supras.</sup> sa famille , l'assistance du Prophète Elie , qui choisit plutôt de mourir , que de perdre le mérite de l'aumône ; & qui ayant , pour parler ainsi , <sup>scmē</sup>

semé un peu de farine & d'huile , en recueillit par la liberalité du Seigneur une moisson abondante , prend sujet , aussi bien que saint Augustin , d'en faire une excellente application à JESUS-CHRIST . Il y avoit , dit ce Saint , une très-grande famine dans la Judée , lorsque le grain de froment y étoit mort (en la personne de JESUS-CHRIST;) mais on vit , ensuite des ruisseaux d'huile couler dans l'Eglise , qui est la veuve , par son infinie miséricorde qui se sépara dit sur les gentils . *In Judea frumenti est penurias granam enim tritici ibi mortuum fuerat ; & in gentium vidua olei fluenta manabant.*

¶. 17. 18. Le fils de cette veuve étant tombé malade d'une maladie si violente , qu'il sembloit ne pouvoir plus respirer , elle dit à Elie : Qu'y-a-t-il de commun entre nous & moi , homme de Dieu ? Etes-vous entré ici pour renouveler la memoire de mes pechez ?

*Eftiu in* Cette femme , selon la pensée d'un savant *hunc loci* Autheur , s'imagina qu'elle étoit indigne de demourer avec ce saint homme , & que Dieu avoit peut-être voulu punir ses pechez en tuant son fils . Car comme les choses saintes doivent être traitées saintement , on doit vivre aussi avec les grands serviteurs de Dieu d'une maniere qui soit digne de leur sainteté . Elle pouvoit craindre donc de n'avoir peut-être pas servi aussi saintement qu'elle le devoit un si grand Saint , & que Dieu ne la châtiât à cause de sa présence . Ainsi c'étoit , non par un mouvement d'indignation , mais plutôt par un sentiment d'humilité , qu'elle parloit de la sorte ; comme saint Pierre dit depuis à JESUS-CHRIST dans la crainte qu'il ne lui arrivât aussi quelque châtiment : *Retirez-vous de moy ; parce que je suis un bonne pecheur.*

¶. 19. 20. 21. Elie ayant pris son fils entre ses bras ,

**EXPLICATION DU CHAP. XVII.** 313  
*bras, le porta dans sa chambre, le mit sur son lit, & crio ensuite au Seigneur : Mon Dieu, avez-vous aussi voulu affliger cette bonne veuve jusqu'à faire mourir son fils ?*

Saint Augustin a consideré ce cri d'Elie vers *Ang. ad Simplician.l.2.q.* le Seigneur , non pas comme un cri de plainte *3. q. 5. t.* & de défiance , mais comme la voix d'un prophete qui estoit persuadé que Dieu avoit résolu *4. p. 279.* de faire éclater sa gloire dans l'affliction de cette veuve si charitable. Il ne croyoit point , dit ce " Pere , que le Seigneur eust dessein d'affliger " celle qui avoit reçu avec tant de pieté son prophete , sur tout dans le tems où estoit encore " présent avec elle celuy à qui elle avoit donné " tout ce qu'elle avoit de nourriture , quoy qu'elle " fust elle-même dans une nécessité si pressante. " *Vox est non credentis quod tam male faceret Dominus cum ea vidua que tam pie prophetam suscep- rat, eo presertim tempore quo ibi erat, cui pratu- lerat illa totum victimum suum tam exiguum in tam magna & summa inopia.*

Il vouloit donc dire , ajoute le même Saint , que le Seigneur qui estoit témoin de la disposition si pleine de pieté du cœur généreux de cette veuve , n'avoit pas sans doute fait mourir son fils pour l'affliger & la châtier , mais afin de faire éclater la gloire de son saint nom par un grand miracle , & de rendre la memoire d'un si saint prophète venerable tant aux hommes de son tems , qu'à toute la posterité , selon que le Fils de Dieu le dit depuis de Lazare , qu'il n'estoit pas mort pour demeurer dans la mort , mais afin que Dieu fust glorifié en son Fils par la resurrection de celuy-là même qui estoit mort. Toute la suite , c'est-à-dire , tant la fermeté de la confiance d'Elie , que le miracle de la resurrection de l'enfant , prouve clairement que cette mort n'arriva que comme un effet de la

O dispe-

dispensation misericordieuse de celuy qui voulloit faire connoistre à cette veuve d'une maniere plus magnifique quel estoit son serviteur à qui elle avoit rendu l'hospitalité.

v. 21. 22. Et il s'étendit sur l'enfant par trois fois, en se racourcissant & se mesurant à son petit corps. Et il crio au Seigneur, & le Seigneur ayant exaucé la voix d'Elie, l'ame de l'enfant rentra en lui, &c.

” Cette priere d'Elie, dit saint Augustin, par laquelle il demanda avec une si vive confiance, & en si peu de paroles, que le mort ressuscite, tât, montre assez dans quel sentiment il avoit parlé auparavant ; c'est-à-dire, qu'il n'avoit douté en aucune sorte que Dieu ne voulût faire paroistre sa toute-puissance dans cette mort.

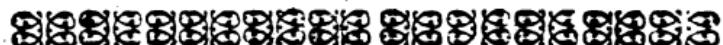
” Quant à cette circonstance si remarquable de la posture du prophete, qui voulant ressusciter l'enfant mort, s'estend par trois fois & se racourcit sur son corps, on voit tout d'un coup qu'elle doit estre mysterieuse & entendue en un sens plus relevé que celuy qui se presente selon la lettre ; puis qu'il est certain que ce racourcissement d'Elie, & cette triple inclination, n'estoit point d'ailleurs absolument nécessaire à celuy qui agissoit par la toute-puissance de Dieu pour produire ce miracle.

*Hieron.in psalm.97. v. 2. t. 4. p. Ang.de temp. ibid. nt ior. jasprae.* Les Peres ont entendu ce racourcissement d'Elie de l'anéantissement de JESUS-CHRIST dans son Incarnation & sa Passion. Nous avons fait voir, dit saint Augustin, que l'Eglise estoit figuree par cette veuve, & le peuple des gentils par le fils de cette veuve. Ainsi la mort corporelle de ce fils nous marquoit la mort spirituelle des gentils, qui étoient plongez dans toutes sortes de crimes ; & la resurrection de celuy à qui la priere du prophete redou-

“ donna la vie , estoit la figure de la resurre<sup>ee</sup>  
 “ etion de ceux que l'avenement & la mort de  
 “ JESUS-CHRIST a retitez de la prison de la  
 “ mort. Elie s'inclinant & s'abaissant pour prier ,  
 “ le fils de la veuve recouvre la vie ; & JESUS-  
 “ CHRIS T s'abaissant profondément dans sa  
 “ passion , les gentils sont ressuscitez & devien-  
 “ nent le peuple Chrestien. Quant à cette triple  
 “ inclination d'Elie , elle marque clairement le  
 “ mystere de la Trinité. Car le fils de cette veu-  
 “ ve , c'est-à-dire le peuple des gentils , n'a point  
 “ esté ressuscité ni par le Pere sans le Fils , ni par  
 “ le Pere & le Fils sans le Saint- Esprit ; mais il l'a  
 “ esté conjointement par toute la sainte Trinité ;  
 “ ce qui même nous est marqué dans le sacre-  
 “ ment du Baptesme , lorsque l'on plonge dans  
 “ l'eau le vieil homme par trois fois ; pour fai-  
 “ re ressusciter l'homme nouveau. *Hoc etiam in  
 sacramento Baptismatis demonstratur , dum tertia  
 vice vetus homo mergitur , ut novus surgere me-  
 recreatur.*

Que si ce profond abaissement du Fils de Dieu  
 estoit nécessaire , comme parle l'Ecriture , pour  
 produire la resurrection des gentils ; & si JESU S-CHRIST en attachant le vieil homme sur  
 sa croix , comme sur son lit , s'y est luy-même  
 comme raccourci & mesuré d'une maniere éton-  
 nante à la basseſſe de nostre nature , afin d'y  
 faire renaitre l'homme nouveau ; combien est-  
 il encore plus nécessaire que ceux pour la resur-  
 rection desquels Dieu s'est si prodigieusement  
 aiméanti , participent autant qu'ils le peuvent à  
 ses infinis abaissemens ; en se mesurant selon  
 leur portée à l'humilité de celuy qui s'est me-  
 suré le premier à leur foibleſſe , afin de se con-  
 server dans la vie de grace qu'ils ont reçue , &  
 de vivre véritablement comme des personnes  
 ressuscitées ? Mais comme , selon la remarque

de saint Augustin , leur première resurrection a été l'effet de la vertu toute - puissante de la très-sainte Trinité figurée par cette triple inclination d'Elie ; ils doivent aussi estre convaincus qu'ils ne pourront que par la même vertu se maintenir dans cette vie de resurrection & de grace où ils ont été établis par le Bâtême.



## C H A P I T R E XVIII.

*Pieté d'Abdias au milieu d'une cour très - impie.  
Elie va trouver Achab. Il fait descendre le feu du ciel sur le sacrifice qu'il offre à Dieu , & faisant voir par là l'impuissance du dieu Baal , il fait mourir tous les prophètes de ce faux Dieu. Il prédit à Achab qu'il devoit pleuvoir.*

l'an du  
Monde  
3096.  
avant  
J. C. 908.

1. Long-temps après  
que le Seigneur adressa  
sa parole à Elie la troisième année ", & lui dit :  
Allez , présentez-vous devant Achab afin que je  
fasse tomber la pluie sur la terre.

2. Elie donc s'en alla pour se présenter devant Achab. Cependant la famine estoit extrême dans Samarie,

3. & Achab fit venir Abdias Intendant de sa maison. C' estoit un homme qui craignoit fort le Seigneur.

¶. 1. Expl. ou depuis la famine , ou depuis qu'Elie estoit à Sarepta.

1. Post dies multos  
factum est verbum Domini ad Eliam ,  
in anno tertio , dicens :  
Vade , & ostende te  
Achab , ut dem pluviam super faciem terre.

2. Igitur ergo Elias ut  
ostenderet se Achab :  
erat autem famis ue-  
hemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab  
Abdiam dispensatorem  
domus sue : Abdias au-  
tem timebat Dominum  
valde.

4. Nam

4. Nam cùm interficeret Jefabel prophetas Domini , tulit ille centum prophetas , & abscondit eos quinquagenos & quinquagenos in speluncis , & pavit eos pane & aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vnde in terram ad universos fontes aquarum , & in cunctas valles , si forte possemus invenire herbam & salvare equos , & mulos , & non pernitius jumenta interreant.

6. Diviseruntque seibi regiones , ut circuissent eas : Achab ibat per viam unam , & Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via , Elias occurrit ei : qui cùm cognovisset eum , cecidit super faciem suam , & ait : Num tu es , domine mi , Elias?

8. Cui ille respondit : Ego . Vade , & dic domino tuo : Adeft Elias.

9. Et ille : Quid peccavi , inquit , quo-

4. Car lors que Jefabel tuoit les prophetes du Seigneur , il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes , cinquante en l'une & cinquante en l'autre , & il les nourrit de pain & d'eau.

5. Achab donc dit à Abdias : Allez par tout le païs à toutes les fontaines & à toutes les vallées pour voir si nous pourrons trouver de l'herbe afin de sauver les chevaux & les mulets , & que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils partagerent donc le païs entre eux pour aller chercher de tous costez. Achab alloit par un chemin , & Abdias séparément alloit par un autre.

7. Et lors qu'Abdias estoit en chemin , Elie vint au devant de lui. Abdias l'ayant reconnu se prosterna le visage contre terre , & luy dit : Est ce vous , Elie mon seigneur ?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez , & dites à votre maistre : Voici Elie.

9. Quel peché ay-jé commis , dit Abdias , pour

me livret entre les mains  
d'Achab, moy qui suis vô-  
tre serviteur, afin qu'il  
me fasse mourir.

*niam tradis me servum  
tuum in manu Achab,  
ut interficiat me?*

10. Je jure par le Sei-  
gneur vostre Dieu qu'il n'y  
a point de nation ni de  
royaume où mon seigneur  
n'ait envoyé vous cher-  
cher; & tous luy disant  
que vous n'y étiez pas, &  
voyant qu'on ne vous  
trouvoit point, il a conju-  
ré les Rois & les peuples  
de luy découvrir où vous  
étiez.

10. *Vivit Dominus  
Deus tuus, quia non  
est gens aut regnum,  
quod non miserit Do-  
minus meus te requi-  
rens: & respondentibus  
cundatis, Non est  
hic: adjuravit regna  
singula & gentes, eò  
quod minimè reperi-  
ris.*

11. Et maintenant vous  
me dites: Allez; & dites  
à vostre maistre: Voici  
Elie.

11. *Et nunc tu di-  
cis mibi: Vade, & dic  
domino tuo: Adeat Elias.*

12. Et après que je vous  
auray quitté, l'Esprit du  
Seigneur vous transpor-  
tera en quelque lieu qui  
me sera inconnu; & quand  
j'auray averti Achab de  
vostre venue, si après cela  
je ne vous trouve point,  
il me fera mourir. Cepen-  
dant vostre serviteur craint  
le Seigneur depuis son en-  
fance.

12. *Cumque rece-  
sero à te, Spiritus Da-  
mini afforabit te in  
locum quem ego ignoro:  
& ingressus nuncabo  
Achab, & non inven-  
iens te, interficiet me:  
servus autem tuus timet  
Dominum ab infantia  
sua.*

13. Ne vous a-t-on pas  
dit à vous mon seigneur,  
ce que je fis lorsque Jésa-  
bel tuoit les prophètes du  
Seigneur, & que je cachai  
seul de ces prophètes dans

13. *Nunquid non in-  
dicatum est tibi domi-  
no meo, quid fecerim  
cum interficeret Jeza-  
bel prophetas Domini,  
quod absconderim de  
pro-*

*prophetis Domini centum viros, quinquagennos & quinquagenos in speluncis, & paverim eos pane & aqua?*

14. *Et nunc tu dicas: Vade & dic domino tuo, Adeſt Elias: ut interficiat me.*

15. *Et dixit Elias, Vixit Dominus exercitum, ante cujus vultum sto, quia hodie apparebo ei.*

16. *Abiit ergo Abdias in occursum Achab, & indicavit ei: venitque Achab in occursum Elie.*

17. *Et cum vidisset eum, ait: Tu ne es ille qui conturbas Israël?*

18. *Et ille ait: Non ego turbavi Israël, sed tu, & domus patris tui, qui dereliquisti mandata Domini, & fecuti estis Baalim.*

19. *Veruntamen nunc mitte, & congrega ad me universum Israël in monte Carmeli, & prophetas*

*¶. 15. Autr. que je sers.*

des cavernes, en ayant mis cinquante d'un costé & cinquante d'un autre, & que je les nourris de pain & d'eau?

14. *Et après cela vous me dites: Allez, & dites à vostre maître, Voici Elie: afin qu'il me tué.*

15. *Elie luy dit: Je jure par le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis, que je me présenteray aujourd'hui devant Achab.*

16. *Abdias donc alla trouver Achab, & lui rapporta ce qu'il avoit vu: & Achab vint aussi-tôt devant d'Elie.*

17. *Et le voyant, il lui dix: N'estes-vous pas celui qui trouble tout Israël?*

18. *Elie luy répondit: Ce n'est pas moy qui ay trouble Israël, mais c'est vous-même & la maison de vostre pere, lorsque vous avez abandonné les commandemens du Seigneur, & que vous avez suivi Baal.*

19. *Néanmoins envoyez maintenant vers Israël, & faites assembler tout le peuple sur le Mont-Carmel, & les quatre cens*

cinquante Prophetes de Baal quadringtonos Baal, avec les quatre cens quinquaginta, prophetasque lucorum quadringtonos, qui comedunt de mensa Jezabel.

20. Achab donc envoya querir tous les enfans d'Israël, & il assembla les prophetes sur la montagne de Carmel.

21. Elies s'approchant de tout le peuple, luy dit : Jusqu'à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtéz ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le : si Baal est Dieu, suivez-le aussi : & le peuple ne luy répondit pas un seul mot.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré tout seul d'entre les prophetes du Seigneur ; au lieu que les prophetes de Baal sont au nombre de quatre cens cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs : Qu'ils en choisissent un pour eux, & que l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent sur du bois sans mettre de feu par dessous ; & moy je prendray l'autre bœuf & le mettant aussi sur du bois

¶. 19. Expl. des bois consacrez aux idoles. Vatab.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequā claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum: si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursum Elias ad populum : Ego remansi Propheta Domini solus : Prophetæ autem Baal quadringtoni & quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo bœves, & illi elegant sibi bovem unum, & in frusta cedentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant : & ego faciam bovem alterum, & imponam super ligna,

ignem

*ignem autem non supponam.*

24. *Invokeate nomina deorum vestrorum, & ego invocabo nomen Domini mei: & Deus, qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait: Optima propofitio.*

25. *Dixit ergo Elias prophetis Baal: Eligite vobis bovem unum, & facite primi, quia vos plures estis: & invokeate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.*

26. *Qui cum tulissent bovem quem derat eis, fecerunt: & invocabant nomen Baal de manu usque ad meridiem, dicentes: Baal exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet, transfiliebantque altare quod fecerant.*

je ne mettray point non plus de feu au-dessous.

24. Invoquez le nom de vos dieux, & moy j'invoqueray le nom de mon Seigneur; & que le Dieu qui déclarera par le feu qu'il aura exaucé les vœux qu'on luy a faits, soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit: Voilà une proposition admirable.

25. Elie donc dit aux prophètes de Baal: Choisissez un bœuf pour vous, & commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, & invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné<sup>est</sup>, ils préparèrent leur sacrifice<sup>Ibid.</sup> & ils invoquaient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant: Baal exaucez-nous. Mais Baal ne disoit mot; & il n'y avoit personne pour leur répondre pendant qu'ils fautoient de temps en temps par dessus l'autel<sup>transfiliebane altare, variè reddunt hunc locum.</sup> qu'ils avoient fait.

\*. 26. Expl. Ou par Achab, ou par quelqu'autre.

Ibid. Lettr. fecerunt, id

est, paraverunt. Vat.

Ibid. Lettr. transfiliebane altare, variè reddunt hunc locum.

27. Il estoit déjà midi, & Elie commença à leur insulter, en leur disant : Criez plus haut, car votre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un, ou il est en chemin, ou dans une hostellerie, il dort peut-être, & il a besoin qu'on le reveille.

28. Ils se mittent donc à crier encore plus haut, & ils se faisoient des incisions selon leur coutume avec des couteaux & des lancettes jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang.

29. Midi estant passé, & le tems estant venu auquel on avoit accoutumé d'offrir le sacrifice, les prophetes avoient beau crier & invoquer"; leur dieu Baal estoit sourd", & il n'y avoit personne pour leur répondre, ni pour exaucer leurs prietes.

30. Alors Elie dit à tout le peuple : Venez avec moy. Et le peuple s'étant approché de luy, il rétablit l'autel du Seigneur qui avoit été détruit.

¶ 29. *Ex aggr. Prophetan-  
tibus, id est, invocantibus  
nomen deorum suorum.  
Vatabl. vel insar. orum more*

27. *Cumque esset jam  
meridies, illudebat illis  
Elias, dicens: Clamate  
voce maiore: Deus enim  
est, & forsitan loqui-  
tur, aut in diversorio  
est, aut in itinere, aut  
certe dormis, ut excite-  
tur.*

28. *Clamabant ergo  
voce magna, & incide-  
bant se juxta ritum  
suum cultris & lanceolis  
donec perfunderentur  
sanguine.*

29. *Postquam autem  
transiit meridies, &  
illis prophetantibus ve-  
nerat tempus quo saeri-  
ficium offerri solet, nec  
audiebatur vox, nec  
aliquis respondebat, nec  
attendebat orantes:*

30. *Dixit Elias om-  
ni populo: Venite ad  
me. Et accedente ad se  
populo, curavit altare  
Domini, quod destru-  
erat fuerat.*

*debacchanibus,  
Ibid. Lettr. Leur voix  
n'estoit point entendue.*

31. *Et*

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens: Israël erit nomen tuum.

32. Et edificavit de lapidibus altare in nomine Domini: fecitque aqueductum, quasi per duas aratiunculas, in circuitu altaris;

33. & composuit ligna: divisitque per membra bovem, & posuit super ligna,

34. & ait: Implete quatuor hydrius aquam, & fundite super holocaustum, & super ligna. Rursumque dixit: Etiam secundò hoc facite. Qui cùm fecissent secundò, ait: Etiam tertio id ipsum facite. Feceruntque tertio.

35. Et currebant aquae circum altare, & fossa aqueductus repleta est.

36. Cùmque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, ac-

31. Il prit douze pierres selon le nombre des Tribus des enfans de Jacob, auquel le Seigneur avoit adressé sa parole en luy disant, Israël sera votre nom;

32. & il bâtit de ces pierres un autel à la gloire du Seigneur. Il fit une rigole & comme deux petits sillons autour de l'autel;

33. il prépara le bois, il coupale bœuf par morceaux, & il le mit dessus le bois.

34. Et il dit: Emplissez d'eau quatre cruches, & répandez-les sur l'holocauste & sur le bois. Il ajouta: Faites encore la même chose une seconde fois. Et l'ayant fait une seconde fois, il leur dit: Faites encore la même chose pour la troisième fois, & ils répandirent de l'eau pour la troisième fois.

35. en sorte que les eaux courroient autour de l'autel, & la rigole en estoit toute pleine.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste, le prophète Elie s'approcha,

cha , & dit : Seigneur Dieu d'Abraham , d'Isaac & de Jacob , faites voir aujourd'huy que vous estes le Dieu d'Israël , & que je suis votre serviteur , & que c'est par vostre ordre que j'ay fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moy Seigneur , exaucez-moy , afin que ce peuple apprenne que vous estes le Seigneur le seul Dieu , & que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. En même-tems le feu du Seigneur tomba , & dévora l'holocauste , le bois & les pierres , la poussière même & l'eau qui estoit dans la rigole autour de l'autel.

39. Ce que tout le peuple ayant vu , il se prosterna le visage contre terre , & il dit : C'est le Seigneur qui est le vray Dieu , c'est le Seigneur qui est le vray Dieu .

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal , & qu'il ne s'en échappe pas un seul ; & le peuple s'estaré saisi d'eux , Elie les mena au torrent de Cison où il

*cedens Elias prophetæ ,  
ait : Domine Deus  
Abraham , & Isaac ,  
& Israël , offendere bo-  
dię quia tu es Deus  
Israël , & ego servus  
tuus , & juxta pre-  
ceptum tuum feci om-  
nia verba hec.*

37. *Exaudi me Do-  
mine , exaudi me : ut  
discat populus iste ,  
quia tu es Dominus  
Deus , & tu conver-  
tisti cor eorum ite-  
rū.*

38. *Cecidit autem  
ignis Domini , & vo-  
ravit holocaustum , &  
ligna , & lapides , pul-  
verem quoque , &  
aquam , que erat in  
aquaductu lambens.*

39. *Quod cùm vi-  
dissent omnis populus ,  
cecidit in faciem suam ,  
& ait : Dominus ipse  
est Deus , Dominus ip-  
se est Deus.*

40. *Dixitque Elias ad  
eos : Apprebendite pro-  
phetas Baal , & ne unus  
quidem effugiat ex eis .  
Quos cùm apprebendis-  
sent , duxit eos Elias ad  
torrentem Cison , &  
inter-*

*interfecit eos ibi.* les fit mourir".

41. *Et ait Elias ad Achab : Ascende, comedere, & bibe : quia sonus multe pluvie est.*

42. *Ascendit Achab ut comedereret & biberet : Elias autem ascendit in verticem Carmeli, & pronus in terram posuit faciem suam inter genua sua,*

43. *& dixit ad puerum suum : Ascende, & prospice contra mare. Qui cum ascendisset, & contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursus ait illi : Revertere septem vicibus.*

44. *In septima autem vice, ecce nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, & dic Achab : Jungi currum tuum & descende, ne occupet te pluvia.*

45. *Cumque se verseret buc atque illuc,*

¶. 40. *Lett.* Il les tua : soit qu'il le fit luy-même, ou qu'il donnât l'ordre. C'étoit des hosties offertes à la

41. Elie dit ensuite à Achab : Allez, mangez & bûvez : car j'entends le bruit d'une grande pluie.

42. Achab s'en alla pour manger & pour boire, & Elie monta sur le haut du Carmel, où se panchant en terre il mit son visage entre ses genoux,

43. & il dit à son serviteur : Allez, & regardez du côté de la mer. Ce serviteur étant allé regarder, luy vint dire : Il n'y a rien. Elie luy dit encore : Retournez-y par sept fois :

44. & la septième fois il parut un petit nuage comme le pied d'un homme, qui s'élevoit de la mer. Elie dit à son serviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char, & allez vite "de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et lorsqu'il se tournoit d'un côté & d'autre,

justice de Dieu, dont ils avoient tué les Prophets.

¶. 44. *Lett.* descendez.

Ie

le ciel tout d'un coup fut couvert de tenebres, on vit paroître des nuées, le vent s'éleva; & il tomba une grande pluye. Achab donc montant sur son char s'en alla à Jezraël,

46. & en même tems la main du Seigneur fut sur Elie, & s'étant ceint les reins, il courroit devant Achab jusqu'à ce qu'il vint à Jezraël".

¶. 46. Expl. l'une des villes de son royaume la plus proche. --

46. & manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis currebat ante Achab, donec venires in Jezraël.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. **L**E Seigneur dit à Elie : Allez, présentez-vous devant Achab : afin que je fasse tomber la pluie.

Les Interprètes ont remarqué que cet ordre que Dieu donna à Elie, d'aller trouver le roy Achab, pouvoit paroître un peu dur, puisqu'il l'envoyoit vers un Prince qui étoit son plus cruel ennemy, & qui cherchoit à le faire prendre. Cependant l'obéissance de ce Prophète n'en peut point être ébranlée. Et il suffit que Dieu luy commande de faire une chose. Il l'execute sans delibérer, sachant que celuy par l'ordre duquel il agit est tout-puissant pour le proteger. Il est vray que le sujet pour lequel Dieu ordonna à Elie d'aller trouver le roy Achab, devoit être agréable à ce Prince ; puisque c'étoit pour luy procurer & à tout son peuple ce qu'ils desiroient depuis si long-tems , c'est - à - dire pour ouvrir le ciel qui étoit fermé , & faire descen-

EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 327  
descendre la pluie sur la terre toute brûlée par la secheresse & par l'ardeur du soleil. Ce qu'il accordoit, dit un Interprète, non pas à ce Prince qui en étoit tout-à-fait indigne, mais au mérite de tant de justes qui ne fléchirent point le genou devant Baal.

Que si l'on demande d'où vient que Dieu obligoit Elie de se transporter vers Achab pour ce sujet, comme s'il n'avoit pas pu répandre la rosée du ciel, sans que le Prophète allast trouver cet impie ; on peut répondre que comme il avoit fermé le ciel par la priere de son serviteur, il ne vouloit point non plus l'ouvrir que par sa priere ; & que l'ordre de sa providence demandoit qu'Achab qui se signaloit par une si grande impiété, fût témoin lui-même & de la toute-puissance de celuy qu'il deshonoroit par sa conduite, & de la vertu toute divine de la foy de son Prophète.

¶. 3. Achab fit venir Abdias Intendant de sa maison. C'étoit un homme qui craignoit fort le Seigneur.

Hieron. in  
Abd. v. 17

On a déjà remarqué ailleurs que saint Jérôme a suivi le sentiment des Hebreux sur le sujet de cet abdias, qu'ils ont crû estre le même que celuy des douze petits prophètes qui porte ce nom ; quoys que cela ne soit pas sans difficulté. Mais enfin il est certain par le témoignage de l'Ecriture, que celuy dont il est parlé icy étoit un homme rempli de la crainte du Seigneur. Et cette louange qu'elle luy donne est d'autant plus considérable, qu'il se trouvoit au milieu d'une Cour la plus impie qui fut jamais ; & qu'y possédant une des premières charges, il fut toujours fidèle à Dieu, & donna à ses serviteurs toute l'assistance & toute la protection dont il fut capable, sans qu'il craignît de risquer & sa fortune & sa vie, en sauvant un si grand

grand nombre de Prophètes que la reine Jesabel persecutoit avec une si étrange fureur. On doit sans doute admirer l'exemple d'une pieté si généreuse ; & l'on peut même assurer qu'il y en aura beaucoup plus de ceux qui l'admireront, que non pas de ceux qui l'imiteront ; puisqu'il est sans comparaison plus difficile de demeurer ferme comme luy dans la pieté & dans l'amour de la justice , au milieu d'une nation corrompuë , dont toutes les œuvres sont autant de pièges capables de nous surprendre & de nous faire tomber , que non pas de se retirer entièrement & de se sauver , comme il fit depuis , dans les deserts.

*¶. 17. 18. Estes-vous celuy qui trouble tout Israël ? Elie répondit : Ce n'est pas moy qui ay troublé Israël ; Mais c'est vous-même , lorsque vous avez abandonné les commandements du Seigneur , &c.*

Achab reproche à Elie d'être la cause des malheurs qui affligoient & qui troubloient Israël. Et c'est ainsi qu'on a vû depuis les idolâtres accuser souvent les Chrétiens de tous les maux de l'Empire , ne faisant jamais de reflexion sur eux-mêmes , pour attribuer à leurs propres crimes ce qu'ils attribuoient injustement à l'innocence des autres. C'est ce qu'Elie reproche ici généreusement à ce Roy impie. On ne le voit point , dit un Interprète , se prosterner à ses pieds , ni luy demander pardon comme une personne qui auroit apprehendé les effets de sa fureur. Mais il s'acquitte de son ministere avec force , & se souvenant qu'il est député vers luy de la part de Dieu , & que c'est pour la défense de sa gloire qu'il est obligé d'agir , il parle sans crainte à celuy qui outrageoit son divin maistre. *Ce n'est pas moy , luy dit-il , qui ay troublé Israël ; mais c'est vous-mêmes ,*

**EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 329**  
mesmes, lorsque vous avez abandonné le Seigneur ; comme s'il luy avoit dit : Vous nous accusez de cette famine qui réduit à l'extrémité tout votre peuple , à cause que j'ay fermé le ciel par la force de ma priere ; & vous ne considerez pas que je ne l'ay fermé qu'afin de punir votre impiété qui vous a fait abandonner le vray Dieu pour suivre Baal , & de vous faire connoître que vous vous l'êtes fermé les premiers par tous vos crimes.

Aussi saint Ambroise témoigne que ce qu'on *Ambros.* voyoit alors n'étoit qu'un signe extérieur de *Hexacem.* l'état des ames , & que si le ciel étoit fermé <sup>1. 2. c. 4.</sup> pour ne point donner de pluye sur la terre , il <sub>tom. 1. p. 22.</sub> l'étoit encore plus à l'égard du cœur des hommes , qui bien-loin de s'élever en haut pour y reverer le Créateur , se rabaissoient jusqu'à adorer du bois & des pierres. *Clausum cælum dictum est temporibus Eliae , eò quod nemo ad cælum oculos erigebat , nemo ejus austoreu venerabatur , sed ligna & lapides adorabant.*

*¶. 21. &c. Elie s'approchant de tout le peuple , leur dit : Jusqu'à quand boiterez-vous de deux cœurs ? Si le Seigneur est Dieu , suivez-le. Si Baal est Dieu , suivez-le aussi.*

Ils adoroient Dieu , dit un ancien Pere , & *Theodor.* ils sacrifioient en même-tems aux idoles. C'est *in 3. Reg.* pourquoi Elie leur dit ; Si le Seigneur d'Israël *quaſi. 57.* est le vray Dieu , attachez-vous donc uniquement à son service. Que si c'est Baal , quittez le Dieu d'Israël pour le suivre. Car le Seigneur de Moyse ne souffre point qu'on honore les faux dieux ; & ces faux dieux ne permettent point non plus qu'on adore le vray Dieu. Ainsi choisissez l'un des deux partis , sans prétendre pouvoir allier ensemble ce qui est abso- *Matt. 16. v. 24.* lument inaliable. C'est ce que le Fils de Dieu a long-tems depuis déclaré à tous ses Disci- ples ,

*Macth. c. 6. v. 24.* ples , en leur témoignant que nul ne peut servir à deux maîtres , ni aimer l'un & l'autre en même-tems.

Rien n'est plus en abomination devant Dieu que cette alliance que l'on prétend faire même dans la religion Chrétienne , non pas du culte extérieur des idoles avec celuy de J E S U S - C H R I S T , ce qu'on ne souffrroit pas ; mais d'une autre espece d'idolâtrie plus subtile , qui rend l'homme adorateur de l'argent , & idolâtre tant du monde que de luy-mesme ; en sorte qu'il ne donne à Dieu que l'exterieur & l'apparence , & consacre au démon du siècle l'amour de son cœur.

*V. 22. 23. &c.* Elie dit au peuple : *Je suis demeuré tout seul d'entre les Prophetes du Seigneur : Les Prophetes de Baal sont au nombre de quatre cens cinquante. Qu'on nous donne deux bœufs , & qu'ils en choisissent un pour eux.*

Toute la suite de cette histoire s'entend aisément , & il est visible qu'Elie rempli de l'Esprit de Dieu fit cette proposition à tout le peuple , pour le convaincre par une expérience publique & sensible de la foiblesse de ce faux dieu qu'ils adoroient avec le Dieu d'Istraël. Le feu du ciel qui consume la victime est la figure de la charité. Il n'y a que les sacrifices qui s'offrent dans la vraie religion qui meritent d'être consumez par ce feu divin. Mais on ose dire ce qu'on ne peut dire sans douleur , que beaucoup de ceux qui sacrifient au vray Dieu dans l'Eglise Catholique , se rendent indignes d'attirer sur eux-mesmes la grace du ciel , quoy que J E S U S - C H R I S T , qui est luy-même le Prêtre & l'hostie , ne laisse pas d'operer & d'offrir un sacrifice agréable à Dieu , & de suppléer ainsi au défaut de ses Ministres.

*V. 27. Elie commença à leur insulter , en disant :*

EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 33<sup>e</sup>  
sant : Criez plus haut, car votre dieu Baal par-  
le peut-être à quelqu'un, &c.

On ne peut blâmer cette raillerie du prophète du Seigneur , & on doit plutôt la louer , comme étant dûe très-justement , dit saint Gregoire , à l'extravagance de ces faux Prophetes de Baal , qui abusoiient de l'ignorance des peuples pour les engager à adorer des idoles inanimées. Dieu même au commencement du monde usa d'une espece d'insulte & de raillerie à l'égard d'Adam , après qu'il l'eut offensé , en lui disant ironiquement qu'il étoit devenu semblable au Seigneur par la connoissance du bien & du mal. Et un sçavant homme de l'antiquité témoigne qu'il appartient proprement à la vérité de se rire & de se jouër de ses ennemis , parce qu'elle est assurée de la victoire ; qu'il faut seulement qu'elle prenne garde que sa raillerie ne soit pas indigne de sa gravité ; mais par tout où elle peut l'employer dignement , elle le fait utilement. *Congruit veritati ridere, quia letans; de emulis suis ludere, quia secura est. Curandum planè ne risus ejus rideatur, si fuerit indignus. Ceterum ubicumque dignus risus, officium est.*

Que si jamais , selon cet Ancien , la vérité à plus dignement se railler de ses ennemis , c'a été lors qu'un Prophète rempli de zèle pour la gloire du vrai Dieu , comme étoit Elie , ayant fait à ces imposteurs qui trompoient le peuple , un défi public , par lequel il les obligeoit de prouver la divinité de l'idole de Baal , il voulut leur faire sentir d'une maniere plus vive leur extravagance , en leur reprochant avec insulte que leur Dieu dormoit , & détromper en même-tems plus sensiblement ceux qu'ils avoient engagez dans leur erreur. Jamais le Dieu des Chrétiens n'est endormi. Et si les Apôtres s'étant vus autrefois dans un grand peril au milieu

lieu d'une tempête , se presserent de reveiller J E S U S - C H R I S T , afin qu'il les empêchât de perir , il les accusa de manquer de foy , & leur fit connoître par ce reproche , qu'il veille toujours : mais que c'est souvent la foy de ses serviteurs qui est endormie , & qui a besoin d'être excitée. Ainsi lorsque l'Ecriture nous témoigne que les Saints ont crié vers Dieu , & qu'elle nous porte aussi nous-mêmes à implorer avec cris sa miséricorde , elle veut nous faire entendre seulement que Dieu n'écoute que ceux qui le prient avec ardeur , & qu'il se rend sourd à la voix des autres que leur tiédeur rend indignes d'être exaucés.

*V. 30. Alors Elie dit à tout le peuple : Venez avec moy. Et il rétablit l'autel du Seigneur qui avoit été détruit. Il prit douze pierres selon le nombre des Tribus , & il bâtit de ces pierres un autel à la gloire du Seigneur , &c.*

Theodor. Un ancien Père demande ; d'où vient qu'Elie in 3. Reg. bâtit un autel sur le mont-Carmel , contre la quest. 56. défense que Dieu avoit faite , qu'on luy sacrifiât ailleurs que dans le temple de Jerusalem. Et il répond , que selon l'Apôtre , la loy n'est point pour le juste ; c'est-à-dire , que le juste est dispensé de la rigueur de la loy par l'Esprit de Dieu qui l'anime , lors qu'il s'agit de défendre les intérêts de Dieu même par quelque action qui est au-dessus de la loy. Ainsi , dit ce Père , Elie étant obligé de prouver devant tout ce peuple la foiblesse des demons qui les trompoient , & la toute-puissance du Dieu d'Israël ; & ne pouvant les conduire à Jerusalem à cause de la division des deux royaumes , il les mena sur cette montagne , où il demeuroit le plus ordinairement , & y dressa cet autel dont il est parlé ici , afin d'y faire éclater la grandeur de Dieu.

Mais \*

## EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 333

Mais saint Augustin prétend que ce saint prophète ne fit en cela qu'executer l'ordre de Dieu même. Je ne vois point , dit ce Pere , que <sup>*In 3d. que-  
stion. in Levit.*</sup> l'on puisse justifier l'action d'Elie d'une autre <sup>*Levit.*</sup> maniere que celle du saint Patriarche Abraham <sup>*quest.*</sup> lors qu'il voulut immoler son fils à Dieu. Car <sup>*56.*</sup> quand celuy qui a établi la loy commande une chose que sa loy défend , ce commandement <sup>*tient lieu de loy , puis qu'il est le maître de la loy qu'il a établie.*</sup> Et en effet il ne pouvoit pas manquer d'autres moyens aussi miraculeux <sup>*qu'étoit celuy de ces sacrifices pour confondre & pour convaincre de fausseté les Prophetes des démons.*</sup> Mais l'Esprit de Dieu qui étoit & qui agisloit dans Elie , fit en cela ce qu'il voulut , sans que ce qu'il fit pût être contraire à la loy , puis qu'il étoit luy-même le Legislateur. *Non enim deesse possent miracula alia præter sacrificium , quibus superarentur & convincerentur prophetæ lucorum. Sed spiritus Dei qui fuerat in Elia , quicquid de hac re fecit , contra legem esse non potest , quia dator est legis.*

Ces douze pierres dont il compose l'autel selon le nombre des douze Tribus , marquoient sans doute que le sacrifice qu'il alloit offrir regardoit tout Israël , & qu'on ne devoit avoir aucun égard à cette division des dix Tribus d'avec les deux autres , quand il s'agisloit du culte de Dieu , parce que le Dieu de Jacob étoit le Dieu des douze Tribus descenduës de ses douze enfans. Quant à cette eau qu'il voulut qu'on répandît par trois fois sur la victime & sur le bois de l'autel , & qui tomba tout au tout dans le fossé dont il le fit environner , c'étoit pour ôter tout soupçon qu'il eût mis secrettement du feu , & pour faire remarquer plus sensiblement le miracle de ce feu celeste , qui consuma tout d'un coup , non pas seulement

ment le bois avec la victime , mais encore les pierres mêmes , & l'eau du fossé qui environnoit l'autel.

*Theodor.* Saint Ambroise dit , que ce qu'Elie fit alors  
*in 3. Reg.* pouvoit être regardé comme une figure de  
*quest. 58.* Ambros. ce qui se passe dans le baptême , où l'homme  
*de Elia* & est couvert d'eau par trois fois , en l'honneur  
*jejun. c.* de la très-Sainte Trinité , & où le Saint-Esprit  
*22. Joan.* descend pour brûler & pour consumer tout ce  
*1. Id. de* offic. 3., qu'il trouve d'impur. C'est vous , dit ce Pere ,  
*com. 4.* qui êtes cette victime. Vous êtes comme sur  
*p. 81.* l'autel , lors qu'on vous lave avec l'eau , & que  
 „ le feu du Saint-Esprit qui descend sur vous ,  
 „ semble vous brûler , quoy qu'il ne consume  
 „ que vos pechez pour vous procurer une vie  
 „ nouvelle. N'apprehendez point ce feu divin ,  
 „ qui consume le bois & la paille , & qui rend  
 „ vostre ame toute éclatante de lumiere. *Hostia*  
*illa tu es , in te descendit vapor Spiritus sancti:*  
*te videtur exurere , cum tua peccata consumit.*  
*Tu es super altare , qui ablueris aquâ; cujus exu-*  
*ritur culpa , ut vita renovetur. Lignum & sti-*  
*pulam consumit ignis. Noli timere ignem per quem*  
*illuminaris.* Et le même Saint fait voir enco-  
 re que ce n'est pas seulement dans le Baptême que la victime est consumée , lorsque tout  
 l'homme extérieur & tout le vieil homme s'y  
 perd heureusement pour faire place à l'hom-  
 me nouveau , mais encore dans la penitence où  
 nous sommes tout arrosez de nos larmes , & où  
 la chair perit , afin que l'esprit soit vivifié. *Non-*  
*nè tibi consumi videtur , quando in baptismatis sa-*  
*cramento interit homo totus exterior ? Vetus homo*  
*noster & exterior corruptitur , sed interior reno-*  
*vatur. Nec solum in Baptismate , sed etiam in paenitentia fit carnis interitus ad profectum spiritus.*

*¶. 40.* Elie leur dit : Prenez les Prophetes de Baal , & qu'il ne s'en échappe pas un seul. Et le  
 peu-

EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 335  
peuple s'étant saisis d'eux, Elie les mena au torrent de Cison, où il les fit mourir.

L'autorité avec laquelle le Prophète du Seigneur fit prendre & mourir tout ce grand nombre de faux-prophètes en présence du Roi même, fait bien voir qu'Elie n'étoit en cela que l'instrument ou le ministre de la volonté de Dieu. Il agissoit, dit saint Augustin, par un esprit <sup>Ang.</sup> prophétique & par la divine autorité de celuy <sup>Epist.</sup> qui a le pouvoir de faire mourir, & qui con- <sup>163. 8.</sup> noist parfaitement qui sont ceux à qui la mort <sup>2. p.</sup> est avantageuse. *Hec propheticō spiritu authori-* <sup>283. id</sup> *tate Dei faciebat, qui procul dubio novit cui etiam Dom. in* <sup>mont. I. 1.</sup> *proposit occidi.* <sup>c. 20. tom.</sup>

Il est incertain si Elie tua ces prophètes de sa propre main, comme Samuël si long-tems auparavant avoit tué le Roi des Amalecites. Saint Augustin l'a ainsi crû. Mais qu'il l'ait fait par lui-même, ou par le ministère d'autrui, on ne scauroit admirer assez la pieté si généreuse de ce grand homme ; qui pour obeir à Dieu fait mourir tous les prophètes du Roi Achab, jusques au nombre de quatre cens cinquante, sans se mettre en peine de la fureur de Jezabel, cette Princesse si cruelle envers tous les serviteurs de Dieu. Il le fit, comme dit encore saint Augustin, pour imprimer une frayeur salutaire dans l'esprit des peuples, & pour arrêter en même-tems le cours des crimes de ceux qui auroient pu devenir encore plus impies, s'ils eussent vécu plus long-tems. Et ce n'étoit pas temérairement qu'il jugeoit ainsi des choses ; puis que c'étoit par la lumiere de Dieu-même qu'il portoit ce jugement. *Non temerè ille judicabat, cui tale iudicium donaverat Deus.*

Achab fut sans doute également étonné & de la grandeur de ce miracle, par lequel le sacrifice d'Elie fut consumé tout d'un coup avec l'au-

l'autel, & de cette sainte hardiesse qu'il fit pa-  
roître en tuant tous ses Prophètes. Il demeura  
cependant comme enchaîné par une vertu invi-  
sible, sans oser toucher à celuy qui paroissoit  
tout rempli de l'Esprit & de la force de Dieu.  
Et ce que l'on vit alors est d'une grande conso-  
lation pour tous les Justes, lors qu'ils se voyent  
opprimés par les méchans. Car ce que Dieu a  
fait une fois par le ministère d'Elie, il le peut  
faire toujours. Quatre cens cinquante faux-  
prophètes sont en la présence d'un vrai mini-  
stre du Seigneur plus faibles qu'une toile d'araignée,  
quand il plaît à la divine providence de faire  
éclater la gloire de son saint nom. Lors donc  
qu'il ne le fait pas, c'est qu'il veut que la pa-  
tience & que la foy de ses serviteurs soit éprou-  
vée, & qu'il attend à faire triompher sa vérité  
& sa justice dans le grand jour de l'éternité,  
où nul ennemi ne pourra plus s'apposé à sa puis-  
sance, lors que toutes choses étant pleinement  
assujetties à J E S U S C H R I S T , il sera luy-  
même, comme dit saint Paul , assujetti à Dieu  
*2. Cor. 4. 28.* son Père. C'est donc le tems présentement de  
la patience de Dieu, & de celle des élus. Et ces  
coups extraordinaires qu'il fait quelquefois en  
faveur des Justes passent bien-tôt, comme on le  
verra ensuite en ce qui regarde Elie , lequel  
après avoir signalé publiquement son courage  
par cet effet si surprenant de la vertu de celuy  
qui agissoit en sa personne , se vit obligé de  
s'enfuir encore une fois pour éviter la fureur  
de Jezabel.

*V. 41. &c. Elie dit ensuite à Achab : Allez,  
mangez & buvez ; car j'entends le bruit d'une  
grande pluie. Et il monta sur le haut du Car-  
mel, où se panchant en terre , il mit son visage  
entre ses genoux , &c.*

Comme Achab étoit dans la dernière conster-  
nation

EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 337  
nation à cause de cette prodigieuse secheresse qui causaient une famine générale dans son royaume. Elie après avoir fait mourir tous ses faux-prophètes, l'exhorta à prendre courage, & l'assura que Dieu enverroit bien-tôt une grande abondance d'eau sur la terre. Ce qu'il luy dit; *Qu'il entendoit le bruit d'une grande pluie*, se peut encore expliquer en cette maniere: *qu'il alloit véritablement bien-tôt entendre*: ou bien l'on peut dire, qu'il parloit alors en prophete de ce qui devoit arriver comme s'il étoit déjà present. Car puis que saint Jacques nous assure, comme on l'a marqué auparavant, que ce saint homme ferma le ciel & qu'il le rouvrit par sa priere, on ne peut point regarder cette pluie dont il est parlé ici, que comme un effet de la priere très fervente qu'il fit aussi-tost après; lors que mettant ses genoux en terre, & s'abaissant profondément devant Dieu, il eut la force de faire tomber l'eau du ciel, comme il l'avoit arrêtée jylques alors pour punir l'impiété d'Israël & de son Roy.

Tout ce qui se passe entre luy & son serviteur, à qui il ordonne d'aller regarder du costé de la mer jusqu'à sept fois, & qui vit enfin *un petit nuage comme le pied d'un homme qui s'élevoit de la mer*, est visiblement rempli de mysteres. On pourroit dire que cette attente où l'on étoit de la pluie du ciel, & tous ces voyages & ces regards réiterez du serviteur d'Elie vers la mer, marquoient peut-être figurément l'ardeur & l'impatience toute sainte où étoient les justes dans l'attente continue du Messie, qui devoit en paroissant dans le monde sous le voile de sa sainte Humanité, comme sous cette nuée dont il est parlé ici, répandre avec abondance tous les trésors de ses graces, comme les eaux salutaires qui pouvoient seules arroser la secheresse & desalterer le cœur des

des hommes, pour faire produire des fruits de vie à une terre qui ne produisoit auparavant que des fruits de mort. Heureuses les ames, qui même après l'avenement du Fils de Dieu dans le monde, sont continuellement appliquées à regarder vers cette mer & cet océan infini, d'où elles peuvent espérer, ce qui est capable de désalterer la soif ardente que leur cause la sécheresse de cette vie miserable, & l'amour qu'elles ont pour la justice! Dieu ne leur accorde pas toujours aussi promptement qu'elles le souhaitent cette eau vive dont parloit depuis JESUS-CHRIST même à la femme de Samarie. Elles sont souvent obligées de la demander *sept fois*, c'est-à-dire, plusieurs fois, & de soupirer long-tems après cette divine rosée du ciel qui ne se donne qu'à une terre beaucoup alterée, parce qu'étant d'un prix infini, comme une chose qui a coûté la vie même au Fils de Dieu, il est bien juste que ceux à qui il la donne, sachent l'estimer par la peine que l'on a à l'obtenir.

Saint Augustin, qui a commencé, comme on l'a fait voir, à expliquer d'une maniere spirituelle cette histoire, continuë à nous donner une semblable explication des dernieres circon-

*August.* stances, que l'on vient de rapporter. Elie, dit *de temp. firm.* „ ce pere, est la figure de notre Sauveur. Ainsi *201.* „ lors qu'il a prié & qu'il a offert le sacrifice, il *20m. 10.* nous figuroit JESUS-CHRIST priant & s'offrant lui-même comme un sacrifice très-pur pour tout l'univers. Elie a prié sur le mont Carmel : & JESUS-CHRIST sur le mont des Oliviers. Elie a prié pour faire tomber la pluie sur la terre : JESUS-CHRIST a prié pour faire descendre la grace du ciel dans le cœur des hommes. Ce que dit Elie à son serviteur, „ d'aller *sept fois* regarder du côté de la mer, marquant les sept dons de la grace du Saint-Esprit, qu'il

EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 339  
qu'il devroit répandre sur toute l'Eglise. Et cette petite nuée qu'il vit s'élever de la mer figuroit la chair même de JESUS-CHRIST, qui devoit naître dans la mer du monde. Et afin que l'on n'en pût douter, il ajoute, que cette nuée étoit comme le pied d'un homme, c'est-à-dire, de cet homme, qui demandoit aux Apôtres en parlant de soy ce que l'on disoit du Fils de l'Homme.

De même donc, qu'après trois ans & demy de secheresse, la pluye descendit du ciel à la priere d'Elie; aussi à l'avenement du Sauveur, après trois années & demie de sa predication Evangelique, la pluye de la parole de Dieu arroça heureusement toute la terre. Et comme Elie cet ancien Prophete fit mourir tous les prêtres des idoles; de même le véritable Elie, qui est notre Seigneur JESUS-CHRIST, ayant paru dans le monde a détruit & anéanti toutes les superstitions factiles du paganisme. C'est là ce que ce grand Saint appelle, un tresor très-precieux pour le Sage, & une viande spirituelle propre pour nourrir les ames qui s'appliquent à l'intelligence des divins mystères. Car lors qu'on découvre ainsi par une humble & pieuse méditation les plus grands objets de notre foy sous l'écorce de la lettre & de l'histoire, on s'enflamme, dit le même Pere, d'un saint desir d'y chercher de quoy nourrir de nouveau sa piété.

V. 46. La main du Seigneur fut sur Elie, & s'étant ceint les reins il courrois devant Achab, jusqu'à ce qu'il vint à Jezraël.

C'est-à-dire, que le Prophete étant tout d'un coup rempli de la force du Seigneur, se vit en état, quoy qu'il fût vieil, de pouvoir courir devant le char de ce Prince. Les Interprètes témoignent qu'Elie en usc ainsi pour faire hon-

neur à son Roy ; & ils admirent que celuy qui  
avoit fermé & rouvert le ciel par la vertu de  
sa priere, ne craignit pointe de s'humilier de la  
sorte en se mêlant avec tous les serviteurs d'A-  
chab, peut-être afin de tâcher de gagner son  
August. cœur, & de l'éloigner de l'idolâtrie. C'est aussi  
contr. peut-être ce qu'a entendu saint Augustin lors  
letter. qu'il dit, qu'Elie courut devant le chariot d'un  
Petit. I. très-méchant Roy, non par l'ordre de ce Prin-  
2. c. 92. tom. 7. ce, mais de sa propre volonté & pour luy com-  
p. 117. plaire. *Elias ante currunt pessimi Regis, non illius imperio, sed suo currit obsequia.*



## CHAPITRE XIX.

*Elie craignant la fureur de Jésabel s'enfuit dans un désert. Il s'y endort & est éveillé par un Ange qui lui commande de manger d'un pain & de boire de l'eau qu'il trouva auprès de lui. Il marche ensuite durant 40. jours & 40. nuits, & arrive enfin à la montagne d'Horeb. Il se plaint à Dieu qu'il est demeuré seul qui le reconnoisse pour le véritable Dieu. Il lui répond qu'il s'est réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, & lui commande d'aller sacrer Asaël roya de Syrie, Jehu roya d'Israël, & Elisée Prophète pour lui succéder.*

L'an du 1. **A**chab ayant rappor-  
Monde 3097. té à Jésabel tout ce  
avant qu'Elie avoit fait, & de  
JESUS- quelle maniere il avoit tué  
CHRIST 907. par l'épée tous les prophé-  
tes de Baal.

**N**unciauit autem  
Acbab Jésabel  
omnia quæ fecerat Elias,  
& quo modo occidisset  
universos prophetas gla-  
dio.

**2. Mi-**

2. *Misitque Jezabel muncium ad Eliam, dicens : Hec mibi faciant dii, & hec addant, nisi bac horâ cras posuerò animam tuam si-icut animam unius ex illis.*

3. *Timuit ergo Elias, & surgens abiit quocunque eum serebat voluntas : venitque in Bersabée Iuda, & dimisit ibi puerum suum,*

4. *& perrexit in desertum, viam unius diei. Cumque venisset & sedereret subter unam juniperum, petebuit animæ sue ut moreretur, & ait : Sufficit mihi Domine, tolle animam meam : neque enim melior sum quam patres mei.*

5. *Proiecitque se, & obdormivit in umbra juniperi : & ecce Angelus Domini tetigit eum, & dixit illi : Surge, & comedere.*

6. *Recepit, &*

*¶. 2. Lettr. Que les dieux me traitent ainsi, ou encore pis.*

*¶. 3. Chald. paraph. pour*

2. *Jezabel envoya un homme à Elié pour luy dire : Que les dieux me traitent dans toute leur severité si demain à la même heure je ne vous fais perdre la vie , comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces prophètes.*

3. *Elié donc eut peur, & s'en alla aussi-tost par tout où son desir le portoit \*. Et étant venu à Bersabée en Juda, il renvoya son serviteur.*

4. *Il fit dans le desert une journée de chemin : & étant venu sous un genievre il s'y assit, & souhaitant la mort il dit à Dieu : Seigneur, c'est assez : retirez mon ame de mon corps , car je ne suis pas meilleur que mes peres.*

5. *Et il se jeta par terre, & il s'endormit à l'ombre du genievre. En même tems un Ange le toucha & luy dit : Levez-vous & mangez.*

6. *Elié regarda, & il vit*

*sauver sa vie.*

*¶. 4. Lettr. petivit animæ suæ ut moreretur , pro expetit vivit sibi mortem. Heb. au-*

au près de sa tête un pain cuit sous la cendre & un vase d'eau. Il mangea donc & il bût, & il s'en-dormit encore.

7. L'Ange du Seigneur revenant la seconde fois le toucha encore & lui dit : Levez-vous & mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant levé, il mangea & il but, & s'étant fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours & quarante nuits jusqu'à Oreb la montagne de Dieu".

9. Étant arrivé là, il demeura dans une grotte, & le Seigneur lui adressant sa parole luy dit : Que faites-vous là Elie?

10. Elie luy répondit : Je brûle de zèle pour vous", Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, & qu'étant demeu-

*ecce ad caput suum  
subcinericius panis, &  
vas aquæ: comedit en-  
gô, & bibit, & sur-  
sum obdermivit.*

7. Reversusque est Angelus Domini secundò & tetigit eum, dixitque illi : Surge, comedere: grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit & bebit, & ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus & quadraginta noctibus, usque ad montem Dei - Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca: & ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis Elia?

10. At ille respondebat : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio,

¶. 6. suum, pro ejus.  
¶. 8. Expl. Oreb & Si-  
nai sont une même monta-  
gne, où Dieu avoit mon-

tré sa gloire à Moïse. Vat.  
¶. 10. Lettr. pour le  
Seigneur.

de-

*derelictus sum ego so-  
lus, & querunt ani-  
mam meam ut aufe-  
rant eam.*

11. *Et uit ei : Egre-  
dere , & sta in monte  
coram Domino : &  
ecce Dominus transit,  
& spiritus grandis &  
fortis subvertens mon-  
tes, & conterens petras  
ante Dominum : non  
in spiritu Dominus,  
& post spiritum com-  
motio : non in commo-  
tione Dominus,*

11. Le Seigneur luy dit : Sortez , & tenez- vous sur la montagne devant le Seigneur. En même-tems le Seigneur passa ; & on entendit devant le Seigneur un vent violent & impétueux capable de renverser les montagnes & de briser les rochers : & le Seigneur n'étoit point dans ce vent. Après le vent il se fit un tremblement de terre, & le Seigneur n'étoit pas dans ce tremblement.

12. *& post commo-  
tionem ignis : non in  
igne Dominus, & post  
ignem fibilis aure te-  
nui.*

12. Après le tremblement il s'alluma un feu ; & le Seigneur n'étoit point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un d'un petit vent".

13. *Quod cum au-  
disset Elias , operuit  
vultum suum pallio ,  
& egressus stetit in  
ostio spelunca , & ecce  
vox ad eum dicens :  
Quid hic agis Eliu ?  
Et ille respondit :*

13. Ce qu'Elie ayant entendu, il couvrit son visage de son manteau , & étant sorti il se tint à l'entrée de la grotte ; & en même-tems une voix se fit entendre qui luy dit : Que faites-vous là Elie ? Il répondit :

¶. 12. Dieu parut dans ce doux souffle , non dans ces grands bruits , pour montrer que Dieu ne se découvre à l'ame que dans la paix du cœur. Estime.

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées , parce que les enfans d'Israël ont abandonné vostre alliance , qu'ils ont détruit vos autels , qu'ils ont sué vos prophètes par le fer , & qu'étant demeuré seul ils cherchent encore à m'oster la vie.

15. Et le Seigneur lui dit : Allez , retournez par le chemin pat où vous êtes venu le long du desert vers Damas , & lorsque vous y serez arrivé , vous sacrerez d'huile Hazaël pour estre roy de Syrie ;

16. vous sacrerez aussi Jehu fils de Namfi pour estre roy d'Israël : & vous sacrerez Elisée fils de Saphat qui est d'Abelmula pour estre prophète en votre place.

17. Quiconque sera échapé de l'épée d'Hazaël , sera tué par Jehu ; & quiconque sera échapé de l'épée de Jehu , sera tué par Elisée.

18. Et je me suis réservé sept mille hommes dans Israël qui n'ont point fléchi le genou devant Baal;

14. *Zelozelatus sum pro Domino Deo exercituum : quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio , derelictus sum ego solus , & querunt animam meam ut auferant eam.*

15. *Et ait Dominus ad eum : Vade , & revertere in vitam tuam per desertum in Damascum : cumque perveneris illuc , unges Hazael regem super Syriam ,*

16. *& Iehu filium Namfi unges regem super Israel : Eliseum autem filium Sapbat , qui est de Abelmula , unges prophetam prote.*

17. *Et erit , qui-cumque fugerit gladium Hazael , occidet eum Iehu : & qui-cumque fugerit gladium Iehu , interficiet eum Eliseus :*

18. *Et derelinquam mibi in Israel septem millia viorum , quorum genua non*

*non sunt incurvata ante Baal, & omnes os quod non adoravit eum oscularis manus.*

19. *Profectus ergo inde Elias, reperit Eliseum filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum, & ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat: cùmque venisset Elias ad eum, misit pallium super illum.*

20. *Qui statim relictis bovis cucurrit post Eliam, & ait: Osculer, oro, patrem meum, & matrem meam, & sic sequar te. Dixitque ei: Vade, & revertere: quod enim meum erat, feci tibi.*

21. *Reversus autem ab eo, sicut per bovm, & mactavit illud, & in aratro bovm coxit carnes & dedit populo, & comederunt: consurgensque abiit, & secutus est Eliam, & ministrabat ei.*

& qui ne l'ont point adoré en portant la main à leur bouche pour la baiser".

19. Elié donc étant parti de là, trouva Elisée fils de Saphat, qui labouroit avec douze paires de bœufs, & conduisoit luy-même une des charuës des douze paires de bœufs. Elié s'étant approché d'Elisée mit son manteau sur luy.

20. Elisée aussi tôt quitta ses bœufs, & il courut après Elié, & luy dit: Permettez-moy je vous prie que j'aille baisser "mon pere & ma mere, & après cela je vous suivray. Elié luy répondit: Allez & revenez: car j'ay fait pour vous ce qui dépendoit de moy.

21. Elisé étant retourné vers ses proches, prit ensuite une paire de bœufs qu'il tua & fit cuire la viande des mêmes bœufs avec le bois de la charuë dont il avoit labouré, & la donna au peuple qui en mangea; il s'en alla aussitôt après, & il suivoit Elié & le servoit.

¶. 18. Expl. C'étoit la maniere dont on témoignoit que l'on adoroit une

idole. Minut. Felix.

¶. 20. Expl. dire adieu.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*¶ 3. &c.* **E**lie eut peur , *& s'en alla au-  
fissoit par tout où son desir le por-  
toit , &c.*

*Gregorius Magnus Moral. I. 19. c. 5.* Le grand Pape saint Gregoire fait une admirable reflexion sur le courage tout divin qu'avoit fait paroître Elie à l'égard d'Achab , & de tous ses faux-prophètes , & sur cette extraordinaire frayeur dont il fut saisi tout d'un coup , à la seule voix de Jezabel , qui le fit fuir de tous côtés , non pas où le mouvement de Dieu le conduisoit , mais où la foiblesse de la nature l'emportoit. Les Saints , dit-il , que l'Esprit de Dieu a élevéz dans un haut degré de perfection & de connoissance , sont rabâchiez ordinairement par quelque tentation , tant qu'ils sont en cette vie , de peur que leur élévation ne les perte dans l'orgueil. C'est ainsi qu'Elie étant arrivé au comble de tant de vertus , fut rabâillé tout d'un coup , lors qu'il fuyoit Jezabel , qui bien que Reine , n'étoit néanmoins qu'une foible femme. Je considere d'une part , ajoute-t-il , la force étonnante de cet homme , qui ferme le ciel par sa parole , & qui l'ouvre quand il le veut ; qui ressuscite les morts , & qui prévoit les choses futures. Je regarde d'autre part la foiblesse & la frayeur de ce même homme qui s'enfuit devant une femme , & qui souhaite de recevoir la mort de la main de Dieu sans la pouvoir obtenir , dans le même tems qu'il s'efforçoit de l'éviter du côté de cette femme , qui le vouloit perdre. D'où vient donc qu'il paroisseoit si puissant pour operer ces grandes merveilles ? Et d'où vient qu'il paroisseoit si foible ,

ble , jusqu'à fuir devant une femme , sinon , " parce qu'autant que les Saints sont forts par la puissance de Dieu , autant ils sont faibles par leur propre infirmité ? Ainsi , lors qu'Elie parut si rempli de force , il fit connoître que c'étoit de Dieu qu'il avoit reçû sa force. Et lors qu'au contraire il parut si faible , il reconnoissoit la faiblesse qui luy étoit naturelle. La puissance qu'il fit éclater aux yeux des hommes étoit une preuve de sa vertu : & la faiblesse dans laquelle on le vit tomber aussi-tôt après , étoit la gardienne & comme l'affermissement de cette même vertu. *Illa potentia virtus fuit ; ista infirmitas custos virtutis.*

¶. 4. Seigneur , c'est assez : retirez mon  
ame de mon corps ; car je ne suis pas meilleur que  
mes peres.

On ne doit pas regarder ce souhait d'Elie comme des paroles de desespoir : & une telle pensée est absolument indigne d'un si saint prophète. Mais on doit juger de la véritable disposition de son cœur par ces paroles qu'il dit dans la suite en parlant encore à Dieu. *Je brûle de zèle pour vous, Seigneur, parce que les enfans d'Israël ont abandonné vostre alliance ; qu'ils ont détruit vos autels ; qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, & que je suis demeuré seul.* Voyant donc ce renversement général de la véritable Religion parmi le peuple de Dieu, & sentant très-vivement l'outrage que les enfans d'Israël faisoient tous les jours à celuy qu'ils reconnoissoient pour leur Seigneur, croyant d'ailleurs qu'il étoit resté presque seul à défendre les intérêts & la gloire du vray Dieu, il desira comme une chose avantageuse pour luy de mourir, afin de n'être plus témoin de tant de crimes & de sacrileges qui luy déchirtoient le cœur. Pourquoy, Seigneur, disoit-il, differez-

P. 6                  you.

vous à me retirer de ce monde corrompu ? Pour-  
quoy ne vous contentez-vous pas que j'aye vû  
jusqu'à présent tant de sujets d'affliction ? C'est  
assez que vous m'avez fait passer par tant d'épreu-  
ves ; & ayant vécu autant que mes peres, c'est-à-  
dire, étent déjà vieux, je ne suis pas meilleur  
qu'ils n'étoient, pour vivre plus long-tems qu'ils  
ont eux-mêmes vécu. Ou bien, selon quelques  
Interprétes, il entend parler des autres Prophè-  
tes que Jezabel avoit fait mourir ; & il demandoit à Dieu de ne les survivre pas.

Elie étant, selon les saints Peres, la figure de  
J E S U S - C H R I S T , il a en cela figuré les foibles  
qui font partie de son corps mystique, comme  
le Sauveur luy-même les a figurez en sa person-  
ne lors qu'il s'affoiblit volontairement, & que  
la crainte de la mort luy causa cette agonie my-  
sterieuse rapportée dans l'Evangile. Car en effet,  
quoy que ce Prophète brûlât de zèle pour Dieu,  
c'étoit néanmoins en luy une véritable foiblesse,  
de s'être ainsi abbattu par la crainte de Jezabel.  
Et quand même il se fût vû seul attaché à la dé-  
fense de l'honneur de Dieu, il auroit dû luy suf-  
frire d'avoir Dieu pour protecteur. Mais puis que  
J E S U S - C H R I S T s'est plaint à son Pere, aux  
approches de sa mort, qu'il l'avoit abandonné,  
on ne doit pas s'étonner si l'un de ses servi-  
teurs avant son avènement s'est plaint de ce qu'il  
étoit demeuré seul & sans appuy du côté des  
hommes.

V. 5. *Et il se jeta par terre, & il s'en-  
dormit à l'ombre d'un genévre. Un Ange parut  
alors : & l'ayant touché, luy dit : Levez-vous  
& mangez, &c.*

*August. de temp. serm. 65.* Dieu a soin de secourir son prophète dans ce grand abattement où il étoit. Et il luy envoie un Ange, comme il en envoia un depuis à J E S U S - C H R I S T même pour le fortifier, Voyez,

Voyez, dit un ancien Pere, quelle est la bonté de Dieu à l'égard de ceux qui sont dans l'affliction & dans le jeûne. Il envoie un Ange à Elie pour luy commander de prendre de la nourriture, afin qu'il pût se soutenir dans le long chemin qu'il avoit à faire, ayant à marcher à jeun durant l'espace de quarante jours dans le desert, pour arriver à la montagne de Sina, où il alloit. Mais celuy, continuë-t-il, qui avoit créé le ciel & la terre, & à qui toutes les créatures appartiennent, ne pouvoit-il pas luy envoyer tous les jours dans ce desert par un Ange de quoy se nourrir, de même qu'il envoyoit à Daniel sa nourriture dans la fosse où il étoit avec les lions ? Il le pouvoit bien sans doute. Mais il faisoit que ce saint Prophète ne pourroit point surmonter d'une autre manière le démon qui le tentoit, qu'en jeunant ; & que ce seroit par l'exercice & par l'épreuve du jeune qu'il se rendroit digne de repousser les efforts de cet artificieux ennemi. *Sciebat Dens Prophetam suum tentantem diabolum aliter superare non posse, ni jejuniis exuditus insidiantis iniici tentamenta repelleret.*

Quelques-uns expliquent en un sens allegorique, ce pain que l'Ange donna au Prophète, & l'entendent de la sainte Eucharistie, qui fortifie véritablement ceux qui marchent dans le desert de ce monde, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la montagne de Sion, qui nous figure le ciel & la vûe de Dieu. Saint Bernard l'entend de *Benarras*, sa divine parole, qui est, dit-il, comme ce pain *de divers* cuit sous la cendre, simple & grossiere en apparence, mais qui enferme interieurement une *serm. 94<sup>e</sup> tom. 2.<sup>p. 254.</sup>* vertu & une douceur ineffable. *Et ecce subcinericetus panis, id est pastus divini dogmatis, forinsecus quidem rudis, sed medullitus ineffabiliter confortans & dulcis.*

On

On peut remarquer ici avec quelques Interprètes, que si Elie eut marché par ledroit chemin, il ne lui auroit falu que quatre ou cinq jours pour arriver à Oreb, où à Sina, qui est la même chose ; mais qu'allant par divers détours, comme ceux qui fuient, & n'ayant pas même peut-être d'abord dans l'esprit de se retirer sur cette montagne, il y arriva par l'ordre de Dieu après plusieurs égaremens. Ce pain dont l'Ange l'a voit obligé de manger, le soutint divinement durant ces quarante jours par la puissance de celui qui imprima autrefois dans le fruit de l'arbre de vie une vertu furnaturelle, qui devoit rendre l'homme immortel.

*¶. 9. Etant arrivé là, il demeura dans une grotte. Et le Seigneur luy dit : Que faites-vous là, Elie ?*

Cette demande de Dieu marquoit assez, selon plusieurs Interprètes, qu'Elie n'estoit point au lieu où il devoit être. Et c'est comme s'il luy avoit demandé ; Est-ce ainsi que vous vous acquitez du ministere que je vous ay confié ! Dieu l'avoit laissé fuit autant qu'il l'avoit voulu ; & sembloit même l'avoit secondé dans sa fuite, l'ayant envoyé nourrir par un Ange dans le desert, ainsi qu'on l'a vu. Mais après s'être servi très-avantageusement de sa frayeur pour l'humilier & pour l'affermir en même-tems, n'ayant pas

*Gregor. Magnus in Ezech. 14. homil. 2. p. 1147.* voulu, comme le dit saint Gregoire, bannir de son cœur cette crainte, lors même qu'il luy envoya l'Ange pour le nourrir, parce qu'elle lui estoit salutaire, *Quia in corde prophete magna erat custodia fortitudinis, illa infirmitas timoris,* il le fait enfin rentrer en lui-même ; *Que faites-vous là, Elie, luy dit-il ? Est-ce en ce lieu que je vous demande ? Comment la crainte des hommes vous a-t-elle saisi, jusqu'à vous faire fuit dans ce desert, vous qui vous estes mocqué auparavant.*

EXPLICATION DU CHAP. XIX. 352  
ravant de la fureur d'un Roy impie, lorsque vous avez tué en sa présence quatre cens cinquante de ses faux prophètes?

¶. 11. 12. Le Seigneur passa; & on entendit avant le Seigneur un vent violent & impétueux; & le Seigneur n'estoit point dans ce vent. Il se fit après un tremblement de terre; & le Seigneur n'estoit point dans ce tremblement. Il s'alluma ensuite un feu; & le Seigneur n'estoit point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un petit vent, &c.

Comme le zèle d'Elie paroisoit trop embrassé contre les violateurs de la loy divine, Dieu voulut en quelque sorte le moderer par cette vision toute pleine de mystères. Il lui fit connoître, disent quelques Pères, qu'il usoit dans *Theod. infa* conduite de douceur & de patience à l'égard *l. 3. Reg. des hommes; & que lors qu'il luy estoit très-facile d'accabler tous ces impies par ses foudres, ou* *queas. 59. Tertul. de patient c. 15. Id. advers. Marcion. l. 4. c. 23.* de faire ouvrir la terre pour les y précipiter tout vivans; & qu'il marquoit par ces vents impétueux, par ces tremblemens de terre, & par ces feux; la clemence néanmoins luy estoit plus agréable, & qu'il n'y avoit qu'une malice consummée qui eût la force d'attirer sur les méchants ces fléaux de sa divine justice. *Spiritus ejus mitifissimus & mansuetissimus, qui non turbine glomeratur, non nubilo luceat, sed est tenera serenitatis, apertus & simplex.*

¶. 13. Ce qu'Elie ayant entendu, il couvrit son visage de son manteau, & étant sorti, il se tint à l'entrée de la grotte, &c.

Le profond respect qu'il eut pour la présence de Dieu, luy fit imiter Moïse en se couvrant le visage comme luy, & n'osant pas regarder ce qui se passoit. Sur quoy saint Gregoire Pape fait cette belle réflexion; Que lors que l'âme est frappée intérieurement par le son spirituel & tout-puissant de la voix de Dieu, elle

*Exod. c. 3.*

*v. 6.*

*Gregorius*

*Magnus*

*in Ezech.*

*l. 2. homil.*

*13. tom. 2.*

*p. 1146.*

*Idem*

*Moral. 1.*

*sc. 5. c. 26.*

*Hieron.* se trouve comme à l'entrée de sa grotte, sortant  
*epist. 125.* pour le dire ainsi de son corps par le grand desir  
*quest. 2.* qu'elle a d'en sortir ; & n'étant plus touchée  
*tom. I.*  
*p. 1055.* d'amour pour sa chair : mais qu'en même-tems  
 qu'elle s'éleve ainsi vers Dieu par une plus haute  
 contemplation , elle se doit rabaisser dans la vûë  
 de sa propre infirmité, & couvrir en queque sor-  
 te son visage , de peur qu'elle ne soit accablée  
 „ par une trop grande lumiere. A present donc ,  
 „ continuë ce Saint , que nous sommes assurez  
 „ par la mort , par la résurrection , & l'ascen-  
 „ sion de notre Sauveur , de la gloire & de la joie  
 „ éternelle qui nous attend dans le ciel , tenons-  
 „ nous dans la sainte Eglise , comme à la porte ,  
 „ toujouors attentifs à ce divin Roy qui nous ap-  
 „ pelle ; fermions nos yeux à tous les objets cor-  
 „ ruptibles de cette vie perishable ; & n'aspirons  
 „ qu'à la liberté des saints citoyens du ciel. Que  
 „ si nous sommes encore arrêtez comme par le  
 „ poids de plusieurs soins temporels , & que  
 „ nous ne puissions pas sortir tout-à-fait en nous  
 „ dépouillant entierement de ce corps mortel ,  
 „ demeurous au moins à l'entrée de notre caverne,  
 „ c'est-à-dire , de cette chair corruptible , où  
 „ nous sommes retenus ; toujouors prêts à en soe-  
 „ tir quand il plaira au Sauveur de nous en retirer  
 „ heureusement par sa grace. *Qui ergo perfectè*  
*exire non possumus ; saltem in solunca nostra ostio*  
*stremus , exituri quandoque prospere per gratiam*  
*Redemptoris nostri.*

*V. 14. Je suis demeuré seul , &c..*

*Augmst.* Saint Augustin nous fait remarquer par  
*in psal.* l'exemple de ce saint Prophete , qu'il est dan-  
*30. tom.* gereux aux plus justes , lors qu'ils considerent  
*S. p. 70.* la multitude des méchaans , & la chute de quel-  
 ques-uns qui passoient pour bons , de faire un  
 secret retour sur eux-mêmes , & de se considé-  
 rer comme étant seuls attachez à la fidelité que  
 l'on

l'on doit à Dieu ; & qu'ils doivent craindre de tomber ainsi insensiblement dans un orgueil beaucoup pire que les desordres qu'ils condamnent dans les autres. *Vide ne pejor sit ista superbia, quam illa nequitia. Noli solum tedicere.* Et il ajoûte , qu'Elie se trouvant comme accablé de chagrin par la vûë de ce grand nombre d'impies qui avoient tué les saints Prophetes & renversé les sacrez autels , & disant à Dieu , qu'il étoit demeuré seul , il fut rabaisé par cette divine voix qui lui déclara , que le Seigneur s'étoit réservé sept mille hommes dans Israël , qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal. Ainsi , continuë ce Saint , il n'y a qu'un seul remede contre ces « scandales , qui est de n'avoit point de sentimens « désavantageux de nos freres. Soyons humble- « ment ce que nous souhaittons que soient tous « les autres ; & nous ne nous persuaderons pas « aisément qu'ils soient autres que nous ne som- « mes. *Humiliter esto quod vis eum esse, & non pu-  
tabis eum esse quod non es.*

Saint Gregoire Pape confirme la même pen- Moral L  
sée de saint Augustin , & témoigne comme luy , 31. 6. 23 ,  
que cette declaratiun que Dieu faisoit à Elie ;  
*qu'il s'étoit réservé sept mille hommes qui n'a-  
voient point fléchi le genou devant Baal*, tendoit  
en lui faisant reconnoître qu'il n'étoit pas de-  
meuré seul fidèle à Dieu , à luy faire en même-  
tems éviter l'élevement de la vaine gloire qui  
pouvoit naître de cette même singularité , qu'il  
sembloit s'attribuer dans le service du Seigneur ;  
*Ut dum non solum se remansisse cognosceret, elati-  
tionis gloriam , qua ei de singularitate surgere pos-  
terat, evitare posset.*

*N. 15. 16. Vous sacrerez Hazaël pour être  
roy de Syrie. Vous sacrerez Jébu fils de Namî  
pour être roy d'Israël : & vous sacrerez Elisée pour  
être Prophete en votre place.*

Le

*Theod. in l. 3. Reg. quest. 60.* Le sçavant Théodorete demande , d'où vient qu'Elie ayant reçû un ordre de Dieu pour sacrer également Hazaël , Jéhu , & Elizée ; les deux premiers pour être Rois , & le troisième pour être prophète , il ne sacrera néanmoins , comme on le voit dans la suite , que le dernier. Et il répond , que lors qu'Elie sacrera Elizée , & qu'il luy communiquera la grace spirituelle de la prophétie , il sacrera en quelque sorte en sa personne ces deux Princes ; puis qu'Elizée ayant reçû de sa main l'onction sacrée & la grace des prophètes , leur conféra dans la suite l'onction royale & le caractère de la souveraineté .

*Eftima.*

Quant à ce que l'Ecriture ajoute , ¶. 17. Que quiconque seraient échappé de l'épée d'Hazaël , seraient tués par Jéhu ; & que quiconque seraient échappé de l'épée de Jéhu , seraient tués par Elizée ; on voit bien cette prediction accomplie à l'égard des deux premiers , c'est-à-dire , d'Hazaël & de Jéhu , qui firent mourir effectivement une grande multitude de ceux qui adoroient les idoles , comme on le verra dans la suite de l'histoire . Mais on a peine à en remarquer l'accomplissement à l'égard de ce dernier , c'est-à-dire , d'Elizée ; à moins qu'on ne veuille l'entendre de ces quarante-deux enfans des idolâtres , qu'il livra par sa malédiction à la mort , & qui furent déchirés par les ours , comme l'Ecriture le rapporte dans la suite . Il y en a néanmoins qui entendent d'une manière spirituelle ce qui regarde Elizée , & qui témoignent , que l'épée avec laquelle il punit les idolâtres , étoit l'épée de la parole de Dieu , selon que saint Paul la nomme luy-même . Or la raison pour laquelle Dieu fit connoître à Elie la justice qu'il exerceroit sur les idolâtres par le ministere de ces Princes & de ce nouveau prophète , pouvoit être , selon quelques Interprètes , afin de le rassurer luy-même dans cette grande

grande frayeur & dans ce trouble excessif, où il estoit à la vûe de tant d'impies qui sembloient alors triompher de la pieté.

*V. 19. 20. Elie s'estant approché d'Elizée mit son manteau sur luy : & Elizée quitta aussi-tôt ses bœufs, & courut après Elie, &c.*

On peut juger du dessein qu'avoit Elie en couvrant de son manteau Elizée , par ce qu'on vit 4. Reg. arriver depuis , lors que ce manteau miraculeux <sup>cap. 2.</sup> eut la force de diviser les eaux du Jourdain deux fois différentes pour faire passer à lée ce saint maître & son disciple. Il vouloit donc en le revêtant de son manteau , le revêtir en même-tems de son esprit : ce qui arriva effectivement ; puis qu'Elizée en étant rempli dans l'instant , quitta aussi-tôt ses bœufs , & courut après Elie ; imitant ainsi , ou pour mieux dire , figurant très-long-tems auparavant la promesse avec laquelle les Apôtres quitterent depuis & leurs filets & leurs barques , pour se mettre à la suite de JESUS-CHRIST . Que s'il demanda la permission d'aller sauver son pere & sa mere , ce que les Apôtres ne firent pas ; il paroît assez qu'il ne le fit point par aucune attache , mais pour s'acquitter de son devoir , & dans la simplicité de son cœur. Aussi Elie le luy permit , mais en lui disant ces paroles remarquables & pleines d'instruction : *Allez , & revenez. Car j'ay fait pour vous ce qui dépendoit de moy.* Ce qui est la même chose que s'il luy eût dit ; Prenez bien garde de n'être pas infidèle à cette grace de votre vocation que Dieu vous a conferée par mon ministère. Car pour moy , je me suis acquitté de l'ordre qu'il m'avoit donné à votre égard. Et c'est à vous maintenant de répondre à ce qu'il demande de vous. C'est pour quoy ne vous attachez pas à votre pere & à votre mere ; mais revenez aussi-tôt que vous aurez pris congé d'eux.

Quel-

Quelques-uns ont crû qu'Elizée n'avoit point reçû d'autre onction pour être Prophète , que d'avoit été couvert du manteau d'Elie. Mais d'autres témoignent , ce qui est plus vray-sembla-ble , qu'encore que l'Ecriture n'exprime point qu'il ait été oint , il le fut sans doute selon l'ordre que Dieu en avoit donné à Elie , & qu'il dit luy-même avoir accompli.

*V. 21. Elizée étant retourné vers ses proches, pris ensuite, &c.*

*Vatabl.  
Menoch.* Ce qui semble obscur en ce lieu se peut expliquer en cette maniere , selon tous les Interprétes. Elizée quittant Elie s'en retourna vers ses proches. Et après qu'il eut pris congé d'eux , il revint au même lieu où il labouroit auparavant , accompagné de plusieurs personnes qui le suivirent , à cause qu'il s'en alloit les quitter. Il tua deux bœufs , dont il fit cuire la viande avec le bois mesme de sa charuë , soit pour ne point perdre de tems à aller couper d'autre bois , soit pour témoigner par là qu'il renonçoit à la vie qu'il avoit menée jufques alors ; & il en donna à manger à ceux qui étoient presens. Aussi-tôt après il s'en alla , & suivit Elie , qu'il servoit comme son disciple. On laisse à faire la reflexion sur une conduite si sainte. Et il suffit d'ajouter *Hieron. Epist. 28. ici avec saint Jérôme , que ce que fit exterieurement Elizée en quittant ses bœufs & en brûlant som. 1. p. 243. sa charuë , étoit la figure du changement tout divin par lequel il renonça à sa vie passée , pour se vouer tout entier à Dieu. Eliseus bœves & juga prioris operis vertit is vota..*

CHA-

## CHAPITRE XX.

*Les Syriens sont défaits par les valets de pied des Princes d'Israël. L'année suivante ils furent encore défaits. Achab roy d'Israël au lieu de faire mourir Benadad leur Roy fit alliance avec luy. Il en est repris par un Frobete.*

1. Orrd Benadad rex Syria congregavit omnem exercitum suum, & tringinta duos reges secum, & equos & currus: & ascendens pugnabat contra Samariam, & obsidebat eam.

2. Mittenſque nuncios ad Achab regem Israël in civitatem,

3. ait: *Hec dicit Benadad: Argentum tuum & aurum tuum meum est: & uxores tue, & filii tui optimi; mei sunt.*

4. *Responditque rex Israël. Juxta verbum tuum, domi-*

1. OR Benadad roy L'an du de Syrie ayant Monde assemblé toute son armée, 3103. avant sa cavalerie & ses chariots, J esus- & trente-deux " rois avec CHRIST lux; vint pour battre Sa. 901. marie, & il l'assiégea.

2. En même-tems il envoya dans la ville des Ambassadeurs à Achab roi d'Israël,

3. pour luy dire de sa part: Voici ce que dit Benadad: Vôtre argent & vôtre or est à moy; vos femmes & vos enfans les mieux faits " sont à moy.

4. Le roy d'Israël luy répondit: O Roy mon Seigneur, je suis à vous

¶. 1. Expl. Chaque ville alors avoit son Prince qu'on nommoit Roy.

¶. 3. Lettr. optimi; iage, elegantes. Vatab.

com-

comme vous le dites , ne mi Rex , tuus sum  
& tout ce que j'ay est à ego , & omnia mea.  
vous.

5. Les Ambassadeurs re-  
venant encore vers Achab ,  
luy dirent : Voici ce que  
dit Benadad qui nous avoit  
envoyez vers Vous : Vous  
me donnerez votre ar-  
gent , votre or , vos fem-  
mes & vos fils .

6. Demain donc à la mê-  
me heure , j'envierai mes  
serviteurs vers vous , ils  
visiteront votre maison ,  
& la maison de vos servi-  
teurs , & ils prendront  
tout ce qu'il leur plaira ,  
& l'emporteront .

7. Alors le roy d'Is-  
raël fit venir tous les an-  
ciens de son peuple , &  
leur dit : Considerez &  
voyez qu'il nous dresse  
un piège . Car il m'a  
déjà envoyé pour mes  
femmes , pour mes fils ,  
pour mon argent & mon  
or , & je ne luy ai rien  
refusé .

8. Tous les anciens &  
tout le peuple luy répon-  
dirent : Ne l'écoutez  
point , & ne vous rendez  
point à ce qu'il desire .

9. Achab donc répondit  
aux ambassadeurs de Bena-

5. Reverentesque  
nuncii , dixerunt : Hec  
dicit Benadad , qui  
misit nos ad te . Ar-  
gentum tuum , & au-  
rum tuum , & uxores  
tuas , & filios tuos da-  
bis mibi .

6. Cras igitur bac-  
eâdem hora mittam  
servos meos ad te , &  
scrutabuntur domum  
tuam , & domum ser-  
vorum tuorum : & om-  
ne quod eis placuerit ,  
ponent in manibus suis ,  
& auferent .

7. Vocavit autem  
rex Israël omnes senio-  
res terre , & ait : Ani-  
madvertisse , & vide-  
te , quoniam insidietur  
nobis ; misit enim ad me  
pro uxoribus meis , &  
filis , & pro argento  
& auro ; & non ab-  
nui :

8. Dixeruntque om-  
nes majores natu , &  
universus populus , ad-  
eum : Non audias , ne-  
que acquiescas illi .

9. Respondit ita-  
que nuncius Benadad :  
Dici-

*Dicite domino meo Regi : Omnia propter que misisti ad me servum tuum in initio , faciam : hanc autem rem facere non possum.*

dad: Dites au Roy mon seigneur : Je feray toutes les choses que vous m'avez fait demander , comme étant vôtre serviteur ; mais pour cette dernière chose " je ne la puis faire.

10. *Reversique nunciū retulerunt ei. Qui remisit , & ait : Hec faciant mihi dii , & bac addant , si sufficerit pulvis Samarie pugillis omnis populi qui sequitur me.*

10. Les ambassadeurs étant revenus firent leur rapport à Benadad , qui les renvoya encore , & fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur severité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent".

11. *Et respondens rex Israël , ait : Dicite ei : Ne gloriatur accinctus aequè ut dis- cinctus.*

11. Le roy d'Israël leur répondit : Dites à votre maître : Ce n'est pas en prenant les armes qu'on doit se vanter , c'est quand on les quitte".

12. *Factum est au- tem , cùm audisset Be- nadad verbum istud , bibebat ipse & Reges in umbraculis , & ait servis suis : Circun-*

12. Benadad reçut cette réponse , lorsqu'il buvoit dans sa tente avec les Rois qui l'étoient venu accompagner ; & il dit aussi-tôt à ses serviteurs :

¶. 9. Expl. C'est à-dire de souffrir qu'il pillât les biens de ses sujets. Menoch.

¶. 10. Façon de parler hyperbolique , pour mar-

quer la multitude infinie de son armée. Katab.

¶. 11. Expl. qu'il ne chante pas le triomphe avant la victoire. Kat.

Qu'on

Qu'on aille investir la ville; & ils l'investirent.

*date civitatem. Et circundederunt eam.*

13. En même-tems un Prophete vint trouver Achab roy d'Israël, & lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable : je vous déclare que je vous la livreray aujourd'huy entre les mains, afin que vous scachiez que c'est moy qui suis le Seigneur.

13. *Et ecce Propheta unus accedens ad Achab Regem Israël, ait ei : Hec dicit Dominus : Certè vidisti omnem multitudinem banc nimiam : ecce, ego tradam eam in manu tua bodiè, ut scias quia ego sum Dominus.*

14. Achab luy répondit : Par qui ? Il luy répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des Princes des Provinces. Achab ajouta : Qui commencera le combat ? Ce sera vous, dit le Prophete.

14. *Et ait Achab : Per quem ? Dixitque ei : Hec dicit Dominus : Per pedissequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari ? Et ille dixit, Tu.*

15. Achab donc fit la revue des valets de pied des Princes des provinces, & il en trouva deux cens trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple, de tous les enfans d'Israël, & il en trouva sept mille",

15. *Recensuit ergo pueros Principum provinciarum, & reperit numerum ducentorum triginta duorum : & recensuit post eos populum, omnes filios Israël, septem millia :*

16. ils sortirent de la ville sur le midi : or Benadad étoit dans sa tente qui bûvoit & qui étoit

16. *& egressi sunt meridiè. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo*

¶. 15. Expl. C'est-à-dire, de ceux qui étoient demeurez dans Samarie.

*fuo,*

*suo , & Reges triginta  
duo cum eo , qui ad au-  
xilium ejus venerant.*

vre ; & les trente-deux  
Rois qui étoient venus à  
son secours bûvoient aussi  
avec luy.

17. *Egressi sunt au-  
tem pueri principum  
provinciarum in pri-  
ma fronte. Misit ita-  
que Benadad. Qui nun-  
ciaverunt ei , dicentes :  
Viri egressi sunt de Sa-  
maria.*

17. Les valets de pied  
des Princes des provinces  
marchoient à la teste de  
l'armée. Benadad ayant  
envoyé pour les reconnoî-  
tre , on luy vint dire : Ce  
sont des gens qui sont sor-  
tis de Samarie.

18. *Et ille ait : Sive  
pro pace veniunt , ap-  
prebendite eos vivos :  
sive ut prelientur , vi-  
vos eos capite.*

18. Il dit à ceux qui lui  
parloient : Soit qu'ils vien-  
nent pour traiter de la  
paix , soit qu'ils viennent  
pour combattre , prenez-  
les tout vifs.

19. *Egressi sunt er-  
gò pueri Principum  
provinciarum , ac re-  
liquus exercitus seque-  
batur :*

19. Les valets de pied  
des Princes des provinces  
s'avancerent donc , & le  
reste de l'armée après  
eux ;

20. *& percussit  
unusquisque virum ,  
qui contra se veniebat :  
fugeruntque Syri , &  
persecutus est eos Israël.  
Fugit quoque Benadad  
rex Syriae in equo cum  
equitibus suis.*

20. & chacun d'eux tua  
ceux qui se présentèrent  
devant luy : & aussi tôt  
les Syriens s'ensuivirent &  
l'armée d'Israël les pour-  
suivit. Benadad roy de Sy-  
rie s'ensuit aussi à cheval ,  
avec les cavaliers qui l'ac-  
compagnient ,

21. *Nec non egres-  
sus rex Israël percussit  
equos & currus , &  
percussit Syriam plagā  
magñā.*

21. & le roy d'Israël  
étant sorti de Samarie tua  
les chevaux & renversa les  
chariots , & frappa la Sy-  
rie d'une grande playe.

22. *( Accedens au-*

22. Alors un prophète  
Q vint

vint trouver le roid' Israël,  
& luy dit : Allez, fortifiez-  
vous & confiderez bien ce  
que vous avez à faire. Car  
le roy de Syrie viendra en-  
core l'année suivante pour  
vous combattre.

23. Mais les serviteurs  
du roy de Syrie luy di-  
tent : Leurs dieux sont les  
dieux des montagnes , &  
c'est pour cela qu'ils nous  
ont vaincus : il faut que  
nous combattions con-  
tr'eux dans la campagne ,  
& nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que  
vous avez à faire : Faites  
retirer tous les Rois de vò-  
tre armée , & mettez en  
leur place vos principaux  
Officiers ,

25. rétablissez vos trou-  
pes en y remettant autant  
de soldats qu'il en a été  
tué , de chevaux autant  
qu'il y en avoit dans vò-  
tre armée , & autant de cha-  
riots que vous en avez eus  
auparavant , & nous com-  
batterons contr'eux dans la  
campagne , & vous verrez  
que nous les battrons. Il  
crut le conseil qu'ils luy  
donnerent & il fit ce qu'ils  
luy avoient dit.

26. Un an après Ben-  
had fit la revue des Sy-

*tem propheta ad regem  
Israël, dixit ei : Vade,  
& confortare, & scito,  
& vide quid facias : se-  
quenti enim anno rex  
Syria ascendet contra  
te )*

23. *Servi verò regis  
Syria dixerunt ei : Dii  
montium sunt dii eorum,  
ideò superaverunt nos :  
sed melius est ut pugne-  
mus contra eos in cam-  
pestribus , & obtinebi-  
mus eos.*

24. *Tu ergò verbum  
hoc fac : Amove Reges  
singulos ab exercitu tuo,  
& pone Principes pro  
eis :*

25. *Et instaura nu-  
merum militum qui ce-  
cidérunt de suis , &  
equos secundùm equos  
pristinos , & currus se-  
cundùm currus quos an-  
tè habuisti : & pugna-  
bimus contra eos in cam-  
pestribus , & videbis  
quid obtinebimus eos.  
Credidit consilio eorum ,  
& fecit ita.*

26. *Igitur postquam  
annus transierat, recen-  
suit*

*fuit Benadad Syros, & ascendiit in Aphec, ut pugnaret contra Israël.*

27. *Porr̄d̄ fūli Israël recensit̄ sunt, & accep-  
tis cibariis profecti ex  
adverso, castraque me-  
tati sunt contra eos,  
quasi duo parvi greges  
caprarum: Syri autem  
repleverunt terram,*

riens, & il vint à Aphec pour combattre contre Israël.

27. Les enfans d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes, & ayant pris des vivres ils marcherent contre les Syriens & campèrent vis-à-vis d'eux. Ils ne paroissiuent que deux petits troupeaux de chevres, au lieu que les Syriens couvroient toute la terre.

28. (*& accedens unus vir Dei, dixit ad rē-  
gem Israël: Hec dicit  
Dominus: Quia dixe-  
runt Syri: Deus mon-  
tium est Dominus, & non  
est Deus vallium, dabo  
omnem multitudinem  
banc grandem in manu-  
tua, & scietis quia ego  
sum Dominus.*)

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le royaume d'Israël & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que les Syriens ont dit: Le Seigneur est Dieu des montagnes, mais il n'est pas Dieu des vallées, je vous livreray toute cette grande multitude, & vous saurez que c'est moy qui suis le Seigneur.

29. *Dirigebantque  
septem diebus ex adver-  
so bi atque illi acies;  
septima autem die com-  
missum est bellum, per-  
cusseruntque filii Israël  
de Syris centum millia  
peditum in die una.*

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna; & les enfans d'Israël tuèrent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

¶. 26. *Lestr. il monta.  
Ibid. Expl. Cette ville  
pouvoit être celle qui étoit,*

selon Adricôme, dans la Tribu d'Issachar, & où il y avoit une fort grande plaine. Men.

Q2

30. Ceux

30. Ceux qui échappent s'enfuient dans la ville d'Aphec, & une muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui étoient restez. Benadad s'enfuyant entra dans la ville & se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre".

30. *Fugerunt autem qui remanserant in Aphec, in civitatem: & cecidit murus super viginti septem millia hominum, qui remanserant. Porrò Benadad fugiens ingressus est civitatem in cubiculum quod erat intra cubiculum.*

31. Alors ses serviteurs luy dirent : Nous avons ouï dire que les Rois de la maison d'Israël sont doux & clemens. Mettons donc des sacs sur nos reins & des cordes à notre cou , & allons trouver le roy d'Israël. Il nous sauvera peut-être la vie.

31. *Dixeruntque ei servi sui: Ecce, audivimus, quid Reges domini. Israël clementes sint: ponamus itaque saccos in lumbis nostris, & funiculos in capitibus nostris, & egrediamur ad regem Israël: forsitan salvabit animas nostras.*

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins & la corde au cou , & vinrent trouver le roy d'Israël & lui dirent: Benadad vostre serviteur vous envoie faire cette supplication: Sauvez-moy la vie. Il leur répondit : S'il est encore en vie", c'est mon frere".

32. *Accinxerunt saccis lumbos suos, & posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israël, & dixerunt ei: Servus tuus Benadad dicit: Vivat, orote, anima mea. Et ille ait: Si adhuc vivit, frater meus est.*

\*. 30. Lettr. in cubiculum intra cubiculum, proin locum intimum & abditissimum. Vat.

\*. 30. Hebr. est-il enco-

re en vie?

Ibid. Expl. Il ne m'est pas moins cher que mon propre frere. Vat.

33. Quod

33. *Quod acceperunt viri pro omnia : & festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite , & adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad , & levavit eum in currum suum.*

34. *Qui dixit ei : Civitates , quas tulit pater meus à patre tuo , reddam , & plateas fac tibi in Damasco , sicut fecit pater meus in Samaria , & ego fæderatus recedam à te. Pe pigit ergo fædus , & dimisit eum.*

35. *Tunc vir qui dam de filiis propheta rum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percute re.*

36. *Cui ait : Quia nolivisti audire vocem Domini , ecce*

*¶. 34. Expl. Où vous levez des droits sur les marchandises qui s'y vendront , en qualité de souverain. Vat.*

33. Les Syriens tirerent de là un bon presage , & prenant aussi-tost ce mot de sa bouche , ils lui dirent : Vostre frere Benadad vous fait cette priere. Il leur répondit : Allez & amenez-le moy. Benadad donc vint se presenter à Achab , qui le fit monter sur son chariot.

34. Et Benadad lui dit : Je vous rendray les villes que mon pere a prises sur vostre pere ; & faites-vous des places publiques "dans Damas , comme mon pere en avoit fait pour luy dans Samarie. Et quand nous aurons fait cette alliance entre nous , je me retireray. Achab donc fit cette alliance avec luy & il le laissa aller.

35. Alors un des enfans des prophetes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons ; Frappez-moy. Et comme il ne voulut pas le frapper ,

36. il luy dit : Parce que vous n'avez pas voulu me frapper " , aussi-tost que

*¶. 36. Lettr. Vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur.*

vous m'aurez quitté , un lion vous tuera. Lors qu'il fut un peu éloigné de lui , un lion le trouva & le tua.

37. Ayant rencontré un autre homme , il luy dit : Frappez-moy. Cet homme le frappa & le blesfa.

38. Le prophete donc s'en allant vient au devant du Roy qui étoit en chemin , & il se rendit méconnoissable , en mettant de la poussiere sur son visage & sur ses yeux ;

39. & lors que le Roy fut passé , il cria après luy & lui dit : Votre serviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis de près , & l'un d'eux s'en étant fuy , quelqu'un me l'a amené & m'a dit : Gardez-moy bien cet homme-là ; & s'il s'échappe , votre vie repondra de la sienne ; ou vous payerez un talent d'argent ;

40. & comme étant troublé je me tournois de côté & d'autre , ce homme est disparu tout d'un coup. Le roy d'Israël luy dit ; Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

recedes à me , & percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo , invenit eum leo , atque percussit.

37. Sed & alterum inveniens virum , dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum , & vulneravit.

38. Abiit ergo prophetas , & occurrit Regi in via , & mutavit aspergitione putericis os & oculos suos.

39. Cumque Rex transisset , clamavit ad Regem , & ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus : cumque fugisset vir unus , adduxit eum quidam ad me , & ait : Custodi virum istum : qui si lapsus fuerit , erit anima tua pro anima ejus , aut talentum argenteum appendes.

40. Dum autem ego turbatus hic illucque ius verterem , subito non comparuit. Et ait rex Israël ad eum : Hoc est iudicium tuum , quod ipse decrevisti.

41. At

41. *At ille statim abstergit pulverem de facie sua, & cognovit eum rex Israël, quod esset de prophete.*

41. Aussi tôt il esuya la poussière de son visage; & le roy d'Israël reconnaît qu'il estoit du nombre des prophètes.

42. *Qui ait ad eum: Hec dicit Dominus: Quia dimisisti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, & populus tuus pro populo ejus.*

42. Il dit au Roy: Voici ce que dit le Seigneur; Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour la sienne, & votre peuple pour son peuple.

43. *Reversus est igitur rex Israël in domum suam, audire contennens, & furibundus venit in Samariam.*

43. Mais le roy d'Israël retourna en sa maison, méprisant ce que ce Prophète lui avoit dit; & il entra plein de fureur dans Samarie.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 10. *Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir le creux de la main de tous les gens qui me suivent.*

C'est une expression hyperbolique de ce Prince fier & superbe, qui menace le roy d'Israël de l'attaquer avec une armée si nombreuse, que si ses soldats prenoient seulement chacun une poignée de la terre de Samarie, elle n'y suffiroit pas. Cette fierté même fut la cause de sa ruine, comme on le va voir; parce qu'encore que l'impiété d'Achab & des enfans d'Israël meritât d'estre punie par les plus terribles fléaux de

la divine justice , Dieu ne vouloit pas que leurs ennemis s'attribuassent insolemment la victoire qu'ils auroient gagnée sur eux. Et avant que de punir Israël , il résolut d'humilier l'orgueil de ceux qui le combattoient.

*¶. 11. Ce n'est pas en prenant les armes qu'on doit se vanter ; mais quand on les quitte.*

C'est-à-dire qu'il n'est pas tems de se glorifier, lorsque l'évenement du combat paroît encore incertain ; mais qu'il faut attendre à le faire quand l'ennemi est vaincu & assujetti , & que l'on peut mettre sûrement les armes bas. Ces paroles qui ne regardoient que les guerres temporales des Rois de la terre , peuvent s'appliquer très-justement à ce qui regarde les combats tout spirituels dont parle saint Paul , que tous les Chrétiens ont à soutenir contre les princes des tenebres. Il n'est donc pas tems pour nous de nous glorifier , tant que nous avons encore les armes entre les mains , c'est-à-dire tant que nous vivons , puisque toute nostre vie , selon les saints Peres , est une guerre continue , où nous sommes exposez à mille perils. Il faut attendre à jouir de la gloire des enfans de Dieu , qu'on soit parvenu au repos celeste , lorsque toutes choses étant assujetties au Fils , il n'y aura plus de guerre à craindre , & qu'une paix souveraine regnera éternellement parmi ceux qui ayant vaincu le monde , déposeront & leurs armes & leurs couronnes aux pieds de l'Agneau.

*¶. 13. Vous voyez toute cette multitude innombrable. Je vous declare que je vous la livreray demain entre les mains , afin que vous sachiez que c'est moy qui suis le Seigneur.*

On a d'abord de la peine à concevoir comment Dieu peut se declarer en faveur de l'impie Achab ; & l'on s'attendoit sans doute que Benadad roy de Syrie alloit fondre sur Israël pour le

le punir de tant de crimes qu'il avoit commis. Mais ses jugemens sont bien elevez au-dessus des nostres. Les Rois de la terre ne different point ordinairement à executer leurs vengeances ; & l'impatience naturelle à l'homme le porte à presler la punition des coupables. Si Dieu en usoit ainsi , qui oseroit se promettre de subsister un seul jour en sa presence ; puisque ce monde , comme le dit excellement un ancien , est tout entier comme une prison qui enferme un nombre iufini de criminels ? Il use donc de patience & d'une très-longue attente , dit saint Paul , envers les pecheurs ; & il les invite par *Rom. 2.4.* la douceur de cette conduite à la penitence. Aussi il declare au roy d'Israël , *qu'en luy livrant cette multitude innombrable d'ennemis* ; il vouloit lui faire connoître que c'étoit luy qui étoit véritablement le Seigneur de l'univers ; c'est- à-dire le convaincre de l'impieté de sa conduite , lors qu'il quittoit un Dieu tout-puissant , pour adorer des idoles foibles & incapables de secourir ceux qui les servoient.

*Tertul. ad  
Mart.*

On peut dire encore avec quelques Interprètes , que Dieu en épargnant Israël avoit égard à ces sept mille personnes qui lui étoient demeurées fidelles , puisqu'un petit nombre de justes a la force quelquefois d'arrêter son bras , lorsqu'il est déjà levé & prêt à frapper les autres qui ont irrité sa justice , comme il l'assura à Abraham , *Gen. cap. 18. 32.* quand il luy parloit en faveur de la ville de Sodome , que dix justes auroient pû sauver , s'ils s'y étoient rencontréz.

Un ancien Pere nous fait fort bien remarquer que Dieu pour convaincre plus fortement Israël *Theodor. in lib. 3.* que la victoire ne seroit due qu'à luy seul , & *Refut. quest. 63.* non à leur force ni à leur courage , leur decla-  
re avant le combat par la bouche d'un prophète , qu'il se serviroit pour vaincre leurs ennemis ,

Q 5

des

des valets-de-pied des chefs des provinces ; c'est-à-dire de deux cens trente-deux jeunes hommes accoutumez à servir, & non à combattre. Il ne pouvoit pas sans doute humilier davantage toute la puissance des Rois, qu'en faisant ainsi connoître que le succès des batailles dependoit, quand il le vouloit, non du nombre, ni de la force, ou de la foiblesse des combattans, mais uniquement de sa souveraine volonté.

*¶. 23. Leurs dieux sont les dieux des montagnes, & c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus. Il faut que nous combattions contre eux dans la campagne, & nous les vaincrons.*

Samarie, Bethel & Dan étoient situées sur des montagnes, & tous les lieux elevez du royaume d'Israël étoient pleins d'autels. C'est pourquoy les Syriens ne connoissant point le Dieu souverain, & jugeant des Israélites par les autres nations, s'imaginoient que les dieux qu'ils faisoient profession d'adorer, étoient les dieux des montagnes. Ils crurent donc que pourvû qu'ils les retirassent de ces montagnes, ils les priveroient en mesme tems de la protection de leurs dieux qui n'habitоient que dans ces lieux elevez. Car ils avoient reconnu trop clairement que leur victoire étoit un effet surnaturel de quelque vertu divine. Et d'ailleurs comme leurs principales forces consistoient en cavalerie, ils s'affuroient de remporter l'avantage, s'ils pouvoient combattre dans un païs plat. Ils raisonoient donc comme des payens, & par consequent comme des aveugles ; & leur orgueil leur fermant les yeux pour les empêcher de reconnoître la toute-puissance de celuy à qui toute la terre fert de marchepied, comme parle l'Ecriture, ils se formoient de vaines idées, tant de la divinité que de leur propre vertu.

*¶. 24.*

¶. 24. Renvoyez tous les Rois de votre armée,  
& mettez vos principaux Officiers en leur place.

Ce conseil que les serviteurs du Roy de Syrie luy donnerent, d'éloigner les Princes qui étoient venus à son secours, paroistloit fondé sur plusieurs raisons; soit qu'ils eussent fuy les premiers dans le combat, soit qu'étant accoutumez à une vie delicate, ils fussent moins propres pour soutenir le poids d'une guerre, que des Officiers aguerris depuis long-tems; soit qu'en voulant commander tous, ils troublaissent l'ordre & la discipline, sans laquelle les plus nombreuses armées n'ont aucune force. Toutes ces vues étoient politiques & très-sages selon les regles ordinaires de la prudence des hommes. Mais que peut toute la sagesse humaine contre le conseil de Dieu, sinon faire éclater d'une maniere plus magnifique le néant de la créature à l'égard du Créateur, comme on en vit une preuve illustre en cette rencontre?

¶. 35. 36. Un des enfans des prophetes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons: Frappez-moy. Et comme celuy-cy ne voulut pas le frapper, il luy dit; Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur; aussi-tôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera.

On est sans doute surpris, & on ne peut pas qu'on ne le soit également, & de l'ordre que ce prophete donna à l'autre prophete de le frapper à la teste ou au visage, & du châtiment si prompt dont fut puni ce dernier pour ne luy avoir point obéi dans une chose où il sembloit même qu'il n'eût pu le faire sans se rendre criminel. Mais comme l'a remarqué tres-judicieusement un sçavant homme, c'étoit un prophete qui parloit à un prophete, & qui lui parloit de la part de Dieu. Ainsi ce second prophete ne

*Eftius in  
hunc luc.*

pouvoit douter que ce que luy demandoit le premier , ne fût un ordre de Dieu auquel il devoit nécessairement deferer. Il étoit donc obligé indispensablement d'obeir , puisque Dieu étant le maître souverain de la vie & de la mort de tous les hommes , il ne pouvoit non plus luy résister en cette rencontre , qu'Abraham ne l'auroit pû , lorsqu'il luy fut commandé d'immoler son propre fils. Et l'obeissance aveugle de ce Pere de tous les fidelles dans le sacrifice qu'il voulut faire d'un fils unique , étoit la condamnation de ce prophete qui refusoit d'obeir à Dieu dans une chose sans comparaison moins importante , parce qu'il ne connoissoit point la cause du commandement que Dieu luy faisoit. Il fut donc puni , & très-justement. Mais

l'on peut dire de cette punition ce que l'on a dit ailleurs sur un semblable sujet , que c'étoit un châtiment temporel dont Dieu pouvoit se servir pour faire éternellement miséricorde à celuy-là-mesme qu'il punissoit de la sorte. Car la mort du corps est souvent la vie de l'ame ; & ce lion en tuant le prophete dont nous parlons , & le punissant d'une faute que l'on pouvoit regarder comme légère , le délivra tout d'un coup des pieges & de la fureur d'un autre lion infiniment plus redoutable , dont un Apôtre nous fait peur , lorsqu'il nous déclare qu'il tourne continuellement autour de nous , pour nous devorer.

Que si l'on demande la raison pour laquelle ce prophete pressa l'autre de le frapper & de le blesser , c'étoit sans doute afin que le Roy à qui il devoit parler , le prît d'abord pour quelqu'un de son armée qui auroit été blessé dans le combat , & qu'ainsi ne le reconnoissant point pour ce qu'il étoit , & ne se pouvant défier de rien , il lui donnât le loisir de luy déclarer sous une

<sup>3. Reg. 6.</sup>  
<sup>13.</sup>

<sup>1. Petr. 5.</sup>  
<sup>2.</sup>

une espece d'énigme l'arrêt de Dieu qui le regardoit. C'est pourquoi il est marqué qu'après qu'un autre homme l'eut frappé & l'eut blessé, comme il le luy commanda, il se couvrit le visage de poussiere, pour se rendre plus méconnoisable, & ressembler davantage à un homme qui sort actuellement du combat.

¶. 39. *Lorsque le Roy fut passé, il crio après lui & lui dit : Votre serviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis ; & l'un d'eux s'en étant fuy, quelqu'un me l'a amené, & m'a dit de le garder, & que s'il s'échappoit, ma vie répondroit de la fienne, &c.*

Pour juger de la conduite & du dessein de ce prophete, dit un ancien Pere, on n'a qu'à se souvenir de ce qui s'étoit passé entre Nathan & David, lors que ce dernier étant tombé dans les deux plus grands de tous les crimes, l'adultere & l'homicide, le premier le vint trouver, & se servit de la parabole d'une brebi enlevée par un homme riche à un pauvre homme, pour faire comprendre à ce Prince le mal qu'il avoit commis, & l'engager insensiblement à prononcer contre soy-même l'arrêt qu'il croiroit ne prononcer que contre un simple particulier. C'est la maniere dont en usa cet autre prophete à l'égard du Roy Achab, pour luy faire concevoir la faute qu'il avoit faite d'épargner le roi de Syrie, que Dieu luy avoit livré entre les mains, & qui méritoit d'être puni de l'insolence avec laquelle il avoit osé blasphemer contre le Seigneur le Dieu d'Israël.

Ce qu'il dit donc est une parabole sous laquelle il luy represente combien il s'étoit rendu criminel par l'indifference qu'il venoit de faire patoître à vanger la gloire & les intérêts de Dieu, lorsque le Seigneur ayant mis entre ses mains & confié à sa justice cet entremy de

Theodor.  
in hunc  
loc. quæst.  
64.

2. Reg. c.  
12.

sa

sa gloire , il avoit fait une alliance honteuse avec luy. On a peine cependant à se figurer la grandeur du crime que commit Achab en cette rencontre ; & l'esprit de l'homme dont la lumiere est bornée , ne peut concevoir comment Dieu qui jusqu'alors avoit souffert avec une patience si étonnante toutes les impietez de ce Prince , se rend tout d'un coup si severe envers une faute que nous serions naturellement portez à regarder comme une action de bonté & de clemence. Mais , comme l'a remarqué très bien le sçavant Theodoret , la conduite de ce Roy étoit très-impie. Car au lieu , dit-il , qu'il faut soutenir la clemence par la justice , & faire un saint assemblage de ces deux vertus dans la conduite des peuples , Achab s'emporte avec la dernière cruauté contre les prophetes du Seigneur ; il s'efforce de les faire tous mourir , & tuë tous ceux qu'il peut prendre ; & il épargne au contraire le roy de Syrie ; c'est-à-dire qu'il exerce sa douceur envers le seul ennemi d'Israël , dans le tems même qu'il se rend impitoyable envers tous les serviteurs de Dieu.

*1. Reg. cap. 15.* La maniere dont Saïïl le premier roy des Israélites fut puni pour avoir aussi épargné le roy d'Amalech , nous fait juger aisément qu'il y a des tendresses & des compassions humaines qui sont détestables devant Dieu ; qu'il a en horreur toutes les alliances que l'on fait avec ses ennemis ; & qu'il demande de nous un zèle tout plein d'ardeur pour sa gloire.

Ce roy de Syrie étoit véritablement la figure du demon. L'un étoit l'ennemi visible des Israélites , & l'autre est d'une maniere invisible celuy de tous les Chrétiens. Comme ce premier feignoit de se vouloir réconcilier avec le peuple de Dieu , quoy qu'il n'eût effectivement que la haine dans le cœur , ce dernier aussi affecte

affecte souvent de flatter les ames par de fausses esperances des biens temporels & d'une fortune passagere. Mais de même que la fin de toutes ces belles promesses de Benadad , fut que non seulement il ne tint aucune parole au roy d'Israël , & luy refusa les villes qu'il luy avoit enlevées, mais que dans la guerre qu'ils eurent ensuite il donna un ordre formel contre sa personne , voulant le faire tuët par ses Officiers ; aussi la fin ordinaire de toutes les espérances dont le roy du siecle amuse ceux qui le suivent , est la perte de leur salut. Heureux sont ceux qui savent mieux profiter des salutaires avertissemens que leur donnent sur ce sujet leurs Pasteurs , que ne fit ce Prince impie , lors qu'au lieu d'écouter avec une humble frayeur la menace que luy faisoit le prophete de la part de Dieu , il méprisa ce qu'il luy disoit , & s'en retourna plein de fureur dans Samarie.



## C H A P I T R E X X I.

*Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. Jezabel envoie des ordres pour luy faire faire son procès. On gagne de faux témoins qui l'accusent d'avoir blasphémé contre Dieu. Naboth est condamné & ensuite lapidé. Achab s'empare de sa vigne. C'est pourquoi Elie luy fait de terribles menaces de la part de Dieu. Ce Prince s'humilie & évite par son humiliation les maux dont il avoit été menacé.*

1. Post verba au-  
tem bœc, tem-  
pore illo vinea erat  
Naboth Jezrabelitæ ,

1. L'arriva ensuite un L'an du  
étrange accident à Monde  
Naboth qui étoit de Jez- 3105.  
raël : il avoit à luy dans J E S U S-  
que erat in Jezrabel Jezraël une vigne près du CHRIST  
palais 899.

palais d'Achab roy de Sa- juxta palatum *Achab  
marie. regis Samarie.*

2. Et Achab luy dit : Donnez-moy vôtre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager , parce qu'elle est proche " de ma maison , & je vous en donneray une meilleure ; ou si cela vous accommodeit mieux , je vous la payeray en argent au prix qu'elle vaut.

3. Naboth luy répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes peres.

4. Achab donc revint chez luy tout en colere & plein de fureur , à cause de cette parole de Naboth de Jezraël qui luy avoit dit : Je ne vous donneray point l'heritage de mes peres ; & se jettant sur son lit , il se tourna du côté de la muraille , & ne mangea point.

5. Jezabel sa femme l'étant venu trouver luy dit : Qu'est-ce donc que cela ?

N. 2. Lettr. voisine & proche.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth , dicens : Da mihi vineam tuam , ut faciam mibi bortum olerum , quia vicina est , & prope domum meam , daboque tibi pro ea vineam meliorem , aut si commodius tibi putas , argenti pretium , quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Proprius sit mihi Dominus , ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans , & frendens super verbo , quod lacutus fuerat ad eum Naboth Jezraelites , dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum . Et projiciens se in lectulum suum , avertit faciem suam ad partem , & non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua , dixitque ei :

*Quid.*

*Quid est hoc , unde D'où vous vient cette tri-anima tua . contristata stesse ? Et pourquoi ne est ? Et quarè non co-mangez-vous point ? medis panem ?*

6. *Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezraëlite , & dixi ei : Da mibi vineam tuam , accepta pecunia : aut si tibi placet , dabo tibi vineam meliorem pro ea . Et ille ait : Non dabo tibi vineam meam .*

7. *Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus : Grandis autoritatis es , & benè regis regnum Israël . Surge , & comedere panem , & equo animo esto , ego dabo tibi vineam Naboth Jezraëlite .*

8. *Scripsit itaque litteras ex nomine Achab , & signavit eas annulo ejus , & misit ad majores natu & optimates , qui erant in civitate ejus , & habitabant cum Naboth .*

9. *Litterarum au- tem hoc erat senten-*

¶. 9. Expl. C'étoit la coutume d'informer des grands crimes aux jours de jeûne . *Vat.*

6. Il luy répondit : J'ai parlé à Naboth de Jezraël , & je luy ay dit : Donnez-moy votre vigne , & je vous en donneray l'argent ; ou si vous l'amez mieux , je vous en donneray une meilleure pour celle là . Et il m'a répondu : Je ne vous donneray point ma vigne .

7. Jezabel sa femme luy dit : Vôtre autorité est grande à ce que je voy , & vous gouvernez bien le Royaume d'Israël . Levez-vous , mangez , & ayez l'esprit en repos ; c'est moy qui vous donneray la vigne de Naboth de Jezraël .

8. Aussi-tôt elle écrivit des lettres au nom d'Achab , qu'elle cacheta du cachet du Roy , & elle les envoya aux anciens & aux premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec luy .

9. Ces lettres étoient conçues en ces termes " ; Pu-

blicz

bliez un jeûne, & faites " asseoir Naboth entre les premiers du peuple,

10. & gagnez deux hommes sans foi & sans conscience" qui s'élèvent contre luy & qui portent contre luy un faux témoignage, en disant, Naboth a blasphémé" contre Dieu & contre le Roy. Et quand on laura fait sortir de la ville, qu'il soit lapidé & qu'il meure.

11. Les anciens & les premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec luy, firent ce que Jezabel leur avoit commandé, & ce que portoit la lettre qu'elle leur avoit envoyée.

12. Ils publierent un jeûne, & firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple,

13. & ayant fait venir deux hommes sans foy & sans conscience", ils les

\*. 9. Expl. Ut non odio, sed velut invitum damnasse viderentur quem honoraverant.

\*. 10. Lettr. enfans de Bérial, c'est-à-dire, sans joug, des impies & des scelerats. Le demon est ap-

*sia : Prædictæ jejunium, & sedere faciæ Naboth inter primos populi,*

10. & submittite duos viros filios Belial contra eum, & falsum testimonium dicant : Benedixit Deum & Regem : & educite eum, & lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu & optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut preceperat eis Jezabel, & sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos,

12. predicatorum jejunium, & sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duabus viris filiis diaboli, fecerunt eos

pellé Bérial dans l'Ecriture.

Ibid. L. Benedixit, pro maledixit per antiphrasim, ut in libro Job.

\*. 13. Hebr. filii Bérial. Vulg. Filii diaboli. Et de même ensuite.

*sedere*

*Sedere contra eum : at illi, scilicet ut viri dia-  
bolici, dixerunt contra eum testimoniam coram multitudine : Be-  
nedixit Naboth Deum & Regem : quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, & lapidibus interfecerunt.*

firent asscoir vis-à-vis de luy. Et ces deux hommes comme n'ayant ni foy ni conscience , porterent témoignage contre luy devant l'assemblée , en disant : Naboth a blasphémé Dieu & le Roi ; & ensuite de ce témoignage ils le firent sortir de la ville & le lapiderent.

14. *Miseruntque ad Jezabel , dicentes : Lapidatus est Naboth , & mortuum est.*

14. Ils envoierent aussi-tôt à Jezabel , & lui火rent dire : Naboth a été lapidé , & il est mort.

15. *Factum est au-  
tem, cum audisset Je-  
zabel lapidatum Na-  
both & mortuum , lo-  
cuta est ad Achab :  
Surge , & posside vi-  
neam Naboth Jezra-  
belitae , qui noluit tibi  
acquiescere , & dare  
eam acceptâ pecuniâ :  
non enim vivit Na-  
both , sed mortuus est.*

15. Jesabel ayant appris que Naboth avoit été lapidé & qu'il étoit mort , vint dire à Achab : Allez & prenez pour vous la vigne de Naboth de Jezraël qui n'a pas voulu se rendre à votre desir , ni vous la donner pour le prix qu'elle valoit. Car Naboth n'est plus en vie ; mais il est mort.

16. *Quod cum au-  
disset Achab , mor-  
tuum videlicet Na-  
both , surrexit , & de-  
scendebat in vineam  
Naboth Jezrabelitae ,  
ut possideret eam.*

16. Achab ayant appris la mort de Naboth , s'en alla aussi-tôt dans la vigne de Naboth de Jezraël pour s'en rendre maître.

17. *Factus est igi-  
sur sermo Domini ad  
Eliam Theskiten , di-  
cens :*

17. En même-tems le Seigneur adressa sa parole à Eliac de Thesbe , & il luy dit ♀

18. Al-

18. Allez présentement au-devant d'Achab roya d'Israël qui est dans Samarie ; car le voilà qui va dans la vigne de Naboth pour s'en rendre maître.

19. Et vous luy parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, & de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous luy direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang.

20. Et Achab dit à Elié : En quoy avez-vous trouvé que je me déclarasse vôtre ennemi ? Elieluy répondit : En ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

21. Je vas faire fondre tous les maux<sup>e</sup> sur vous. Je vous retrancheray vous & vôtre posterité de dessus la terre, & je tuëray de la maison d'Achab jusqu'aux plus petits enfans & aux

¶. 18. Surge & descende, pro, Vade citid. Verbum pro adverbio. Hébraïsme.

18. Surge & descend in occursum Achab regis Israël, qui est in Samaria : ecce ad vineam Naboth descendit, ut possideat eam :

19. & loquaris ad eum, dicens : Hec dicit Dominus : Occidisti, insuper & possedisti. Et post hoc addes : Hec dicit Dominus : In loco hoc, in quo linixerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi ? Qui dixit : Inveni, et quod venundatus sis, ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ega inducam super te malum, & demetam posteriora tua, & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clausum &

¶. 20. Lettr. Num invenisti me inimicum tibi ?  
¶. 21. Lettr. Malum.

ulti-

*ultimum in Israël.* animaux , & depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

22. *Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat , & sicut domum Baasa filii Abia : quia egisti ut me ad iracundiam provocares , & peccare fecisti Israël.*

23. *Sed & de Jezabel locutus est Dominus , dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezraël.*

24. *Si mortuus fuerit Achab in civitate , comedent eum canes : si autem mortuus fuerit in agro , comedent eum volucres celi.*

25. *Igitur non fuit alter talis sicut Achab , qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini : concitavit enim eum Jezabel uxor sua ,*

26. *& Abominabilis factus est , in*

22. Je rendray votre maison comme la maison de Jeroboam fils de Nabat , & comme la maison de Baasa fils d'Ahia , parce que vos actions ont irrité ma colere , & que vous avez fait pecher Israël.

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jezabel " : Les chiens mangieront Jezabel dans le champ de Jezraël.

24. Si Achab meurt dans la ville , il sera mangé par les chiens ; & s'il meurt dans les champs , il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab donc n'eut point son semblable en méchanceté , comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. ( Car il y fut excité encore par Jezabel sa femme . )

26. Et il devint tellement abominable qu'il sui-

¶. 21. Lettr. clausum &c  
novissimum , id est , omnes tuos , à summis ad infimos . Vatab. Voyez

ch. 14. ¶. 10.  
¶. 23. Let. locutus est de Jezabel.

voit

voit les idoles des Amor-théens que le Seigneur avoit exterminé à l'entrée des enfans d'Israël en leur païs.

27. Achab ayant entendu ces paroles déchira ses vêtemens, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna & dormit avec le sac, & marcha ayant la tête baissée.

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elié de Thesbe, & il lui dit :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi ? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne feray point tomber sur lui pendant qu'il vivra les maux dont je l'ay menacé ; mais sous le regne de son fils, je les feray tomber sur sa maison.

*tantum ut sequeretur  
idola que fecerant Amor-thaei, quos consum-  
psit Dominus à facie  
filiorum Israël.*

27. Itaque cum  
audisset Achab ser-  
mones istos, scidit  
vestimenta sua, &  
operuit cilicio carnem  
suam, jejunavitque  
& dormivit in sacco,  
& ambulavit demisso  
capite.

28. Et factus est  
sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dic-  
cens :

29. Nonne vidisti  
humiliatum Achab coram me ? Quia igitur humiliatus est meis causâ, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domus ejus.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. i. 2. &c. **N**aboth qui étoit de Jezraël avoit une vigne près du palais d'Achab roy de Samarie. Et Achab lui dit : Donnez moy votre vigne, & je vous en donneray

EXPLICATION DU CHAP. XXI. 383  
ray une meilleure. Naboth luy répondit : Dieu me garde de vous donner l'heritage de mes pères , &c.

La sainte Ecriture , dit saint Ambroise , a voulu nous enseigner dans cet exemple d'Achab qui étoit Roy d'Israël , & de Naboth qui étoit pauvre , quelle est véritablement la misere & la pauvreté des riches avares. Achab étoit dans l'abondance de toutes sortes de biens , en possédant un royaume. Et Naboth ne possède qu'un petit morceau de terre. Mais ce dernier quoy que pauvre ne desiroit rien des grands domaines d'un Prince si puissamment riche : au lieu que ce Prince se regardoit comme pauvre , parce qu'il ne possedoit point la vigne d'un pauvre qui étoit son voisin. Lequel de ces deux vous paroît donc pauvre , ou de celuy qui est content du bien qu'il possede , ou de celuy qui desire un bien que possede un autre ? Mais examinons , continuë ce Pere , les paroles mêmes de l'Ecriture : *Donnez-moy* , dit-il à Naboth , *vôtre vigne*. On a vu auparavant qu'Elisée dans sa pauvreté avoit tué & distribué ses bœufs au peuple pour suivre Elie. Et l'Ecriture a eu soin de le remarquer pour la condamnation du riche dont elle fait la peinture en la personne de ce Roy , qui étant comblé des favors de Dieu , & ayant reçû de luy le royaume , ne laissa pas de violer ses commandemens. *Donnez-moy* , di-il. Quelle est cette voix , sinon celle d'un homme qui est en nécessité , & qui s'abaisse non pas par le sentiment d'une humilité véritable ; mais par un effet de son ardent cupidité ? En disant , *vôtre vigne* , il reconnoît que c'est la vigne d'autrui , & qu'il demande ce qui ne luy est point dû. *Da mibi , inquit. Que alia vox egentis est? Hoc est; da mibi, quia egeo. Hec quam abjecta , quam vilia !*

Non

*Non habent enim humilitatis affectum, sed cupiditatis incendium. Da mibi, inquit, vineam tuam. Confitetur alienam, ut poscat indebitam.*

Saint Ambroise après avoir représenté de la sorte l'injuste cupidité des riches du siècle dans la demande du roya Achab, nous fait remarquer dans la réponse de Naboth la voix du pauvre qui défend son bien d'une maniere très-sainte. *Dieu me garde, répond ce pauvre, de vous donner l'héritage de mes peres : C'est-à-dire, ajoute ce Saint, qu'il ne regatdoit l'argent ou la vigne de ce Prince impie, que comme un argent ou un bien d'iniquité, en comparaison de l'héritage de ses peres, qu'il ne pouvoit vendre, sans manquer en quelque sorte au respect qu'il devoit à leur memoire, & à la reconnaissance due à leurs travaux.*

*Un ancien Auteur expliquant d'une maniere plus spirituelle ce même endroit, & nous rebomil. 1. ps. 36. présentant Achab comme la figure de l'impie & du chef de tous les impies, qui est ledémon, & Naboth comme la figure des justes, dit, que Naboth répondit alors véritablement comme un homme juste, lors qu'il ne put point souffrir que l'on détruisît la vigne de ses peres, qui nous marquoit & la justice, & la sagesse, & la vérité, pour y planter les legumes du roya Achab, c'est-à-dire, l'iniquité & l'erreur représentées dans l'Ecriture par ces herbes qui verdissent promptement, mais qui se sechent encore plus promptement.*

Il ajoute que nous autres qui croyons en J E S U S - C H R I S T, nous avons aussi une vigne plantée par la main de Dieu, que nous sommes obligés de garder avec un grand soin, de peur que l'impie Achab l'ennemi de notre vigne ne nous trouble dans la possession de la vraye sagesse ; & que par les artifices de Jezabel, c'est-à-dire,

EXPLICATION DU CHAP. XXI. 385  
à-dire, d'une sagesse & d'une science charnelle,  
il ne détruise à la fin en nous cette vigne qui est  
l'intelligence de la vérité & encore plus la pi-  
été.

Aussi il semble que saint Augustin a envisagé *August.*  
Naboth comme la figure de ceux qui sont at- *Epiſt. 50.*  
tachez très-saintement à la tradition des saints *tom. 2. p.*  
*Peres.* Et il dit ; que de même que cet inno- *86 Id. con.*  
cent accablé par l'imposture se doit éléver un *tr. Gau-*  
jour contre Achab, le Catholique s'elevera auſſi *dent. I. 1.*  
si contre l'herétique, qui l'a accablé pendant *38.*  
qu'il vivoit, par la violence de son impieté plei-  
ne de fureur. *Stabit Nabutbeus adversus Achab.*  
*Sic stabit Catholicus adversus hereticum, qui ab-*  
*stulit labores ejus, quando furores pravalebant im-*  
*piorum.*

¶. 7. Jeſabel ſa femme luy dit : Vostre autori-  
té eſt grande à ce que je vois. Levez-vous, man-  
gez, & ayez l'esprit en repos. C'eſt moy qui vous  
donneray la vigne de Naboth.

Cet exemple ſeul peut faire juger quelle étoit alors la corruption de l'esprit humain, & combien les femmes s'eftoient éloignées du deſſein de Dieu, qui crée Eve pour eſtre à Adam un aide ſemblable à luy ; puis qu'au lieu d'eftre comme des aides à leurs mariſ pour les ſoutenir dans la pieté qu'ils devoient à Dieu, elles eſtoient devenuës par la chute d'Eve, comme des ſerpens & des démons qui les excitoient au mal. La tristesse de ce Roy impie eſtoit celle dont le Saint-Eſprit a dit ; Qu'elle en a tué plu- *Ecc c. 30.*  
ſieurs ; & qu'il nous repreſente encore comme *25. c. 36.*  
naissant d'un cœur corrompu qui en eſt la sour- *32.*  
ce. *Multos occidit tristitia. Cor pravum dabit tri-*  
*ſtitiam.* Vous eſtes, dit un ſaint Apoſtre, pleins *Jacob. c.*  
de deſirs ; & vous n'avez pas ce que vous deſirez. *4. 2.*  
Vous eſtes envieux & jaloux ; & vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez. C'eſtoit donc cette

R

mal-

malheureuse cupidité qui estoit la cause de la tristesse mortelle de l'impie Achab. Que devoit faire une femme sage à l'égard de son mari , pour luy estre alors , selon le dessein du Créateur , un aide dans la vertu ? C'estoit sans doute de travailler à dissiper cette tristesse criminelle , en en déracinant la cause qui estoit la cupidité , & en luy representant que si Dieu estoit le pere des pauvres , il le devoit estre aussi , puis qu'il estoit son image ? Mais Jezabel , bien éloignée d'aider Achab à s'acquitter de ce qu'il devoit à Dieu & aux pauvres , luy estoit une perpétuelle occasion de nouveaux crimes. La mort de tant de prophetes ayant été un effet de sa fureur , & elle fut de nouveau la cause de l'oppression d'un innocent & d'un pauvre. C'est moy , dit-elle à Achab , qui vous donneray la vigne de Naboth.

*Ambr. ; N'écoutons pas , s'écrie saint Ambroise , ceste  
bush I. te Jezabel , cette vaine & cruelle ambition ,  
ut su- qui nous dit à tous momens comme à Achab :  
prac. 9. Vous estes triste , parce que vous vous amusez  
à considerer toutes les mesures de la justice ,  
pour ne pas preandre ce qui appartient aux au-  
tres. Pour moy , j'ay mes droits particuliers &  
j'ay mes loix. J'useray de calomnies pour dé-  
pouiller l'innocent. J'ôteray la vie au pauvre  
pour luy enlever son bien. Car cette histoire ,  
continuë le mesme Saint , nous represente-t-elle  
autre chose , sinon l'avarice cruelle des riches ,  
qui comme une espece de débordement de  
cupidité & de vanité emporte tout avec elle ?  
C'est là cette Jezabel qui se multiplie , & qui  
se diversifie en tant de manieres différentes ;  
qui n'a pas esté seulement en un tems parti-  
culier , mais qui subsiste dans tous les temps ;  
& qui dit à tous les hommes , comme celle  
qui la figuroit dit à Achab son mari : Levez-  
vous ;*

**EXPLICATION DU CHAP. XXI.** 387  
vous ; mangez ; ayez l'esprit en repos ; je vous donneray la vigne de Naboth. Hæc est Jezabel illa, non una, sed multiplex ; non unius temporis, sed temporum plurimorum. Hæc omnibus dicit sicut illa dixit viro suo Achab : Tu tristis es, quia vis mensuram considerare justitie, ut alienum non rapias. Ego habeo mea jura, meas leges. Calumniabor, ut spoliem ; & ut possessio pauperi eripiatur, vita pulsabitur.

¶. 9. 10. &c. Ces lettres estoient conçues en ces termes : Publiez un jeûne, & faites assœoir Naboth entre les premiers du peuple ; & gagnez deux hommes sans foy & sans conscience, qui s'eslevent contre lui, & qui portent un faux témoignage en disant : Naboth a blasphemé, &c.

O jeûne, s'écrie saint Jean-Chrysostome, ô Chrysost. jeûne rempli de malice, & qui est le fruit d'une <sup>serm. 68.</sup> iniquité consommée ! On se couvre d'une pieté <sup>tom. 5. p.</sup> apparente pour justifier un crime énorme. On <sup>891.</sup> ordonne un jeûne, pour commettre un homicide. O jejunium summa iniquitate plenum ! *Prædictum.* ne cant jejunium ut faciant homicidium. On cherche, <sup>suprad c.</sup> dit saint Ambroise, deux témoins d'iniquité. Cat <sup>II.</sup> l'innocence de Suzanne a été de même attaquée par deux faux témoins. Et la Synagogue en trouva aussi deux depuis qui déposerent plusieurs faussetez contre J E S U S - C H R I S T. Ainsi le pauvre estant accablé par la déposition de deux témoins corrompus, est condamné à la mort. *Queruntur duo testes iniquitatis. Duobus enim testibus & Suzanna est appetita. Duos testes & Synagoga invenit, qui adversus Christum falsa jactarent. Duobus testibus pauper occiditur.*

Que s'il n'estoit pas si surprenant qu'une femme impie, sans religion & sans conscience se portât jusqu'à cet excès d'inhumanité de vouloir faire mourir un innocent comme un criminel, pour se rendre maîtresse de son bien ;

il est presque inconcevable comment elle osa proposer l'execution d'un si grand crime aux anciens & aux premiers d'une ville. Mais ce qui paroist encore plus incomprehensible , c'est que ces anciens & ces premiers de la ville qui demeuroient avec Naboth , n'étant possedez d'aucune autre passion , que de celle d'une lasche complaisance pour cette Princesse , executerent si fidélement ses ordres , pour opprimer par une horrible imposture celuy dont ils connoissoient l'innocence. L'on peut dire cependant que sous le regne d'Achab , & sous la domination tyramique de Jezabel , on ne pouvoit guere se figurer qu'un regne presque general d'impiété & d'iniquité dans tout Israël. L'exemple d'un Prince & d'une Princesse qui ue travailloient qu'à estouffer la pieté , en exterminant tous les serviteurs de Dieu , inspiroit à tous les peuples un semblable estourdissement d'esprit & une pareille insensibilité pour toutes les choses de la conscience. Et quoy que l'Esprit de Dieu se fût réservé plusieurs personnes , qui ne prenoient point de part à l'impiété d'Achab & de Jezabel , elles se tenoient cachées lorsque le crime regnoit publiquement & impunément par tout.

*V. 20. Et Achab dit à Elié : En quoy avez-vous trouvé que je me déclarasse vostre ennemi ? Elié lui répondit ; En ce que vous vous êtes vendu vous-même pour faire le mal aux yeux du Seigneur.*

*Ambr. in Pj. 37.* Saint Ambroise dit sur ce sujet , que ni les Prophetes , ni les Evesques ne doivent pas légerement s'élever contre les Rois pour leur faire de la confusion & pour les reprendre ; à moins qu'ils ne tombent dans de grands crimes ; mais qu'en ce cas ces Pasteurs leur doivent cette charité de les corriger salutairement par de justes repre-

EXPLICATION DU CHAP. XXI. 389  
reprehensions. *Regibus non temerè vel à Prophétis Dei, vel à Sacerdotibus facienda injuria. Ubi autem peccata graviora sunt, ibi non videtur à Sacerdote parcendum, ut justis increpationibus corriganter.*

C'est la coutume des méchans de regarder ceux qui les reprennent comme s'ils estoient leurs ennemis ; au lieu qu'ils devroient les regarder comme leurs véritables amis , qui ne haïssent & ne condamnent leurs desordres , que parce qu'ils aiment leurs personnes. Aussi lors qu'Achab demande à Elie , qui luy prononçoit l'arrest de Dieu , en quoy il l'avoit trouvé son ennemi , Elie luy répondit genereusement & très-véritablement , qu'il n'estoit son ennemi qu'en ce qu'il estoit l'ennemi de Dieu , s'estant , pour le dire ainsi , *comme vendu, afin de faire le mal aux yeux du Seigneur.* Cette expression est admirable pour représenter l'esclavage très-sûrnestre du pecheur , qui semble s'estre vendu au démon , pour luy obeir en toutes choses , & dependre de sa volonté comme un esclave.

Jezabel tenoit lieu à Achab du démon même , luy faisant faire tout le mal qu'elle vouloit , comme si ce Prince eût été véritablement l'esclave de ses volontez : au lieu qu'il devoit comme son mari , & comme Roy , empêcher ses injustices & s'opposer à ses violences. Aussi le prophète luy reprocha de la part de Dieu , qu'il avoit tué Naboth , quoy que ce ne fût point luy qui eût commandé cet homicide ; parce que sa cupidité en avoit été la première cause ; & que d'ailleurs non seulement il n'arrêta point Jezabel dans le dessein criminel qu'elle avoit formé ; mais qu'après mesme qu'il eut appris que Naboth avoit été lapidé , il alla très-promtement se tendre maistre de sa vigne ; témoignant par là qu'il avoit luy-mesme approuvé sa mort.

R 3

C'est

1. Tim. c.  
6. 9.

C'est donc avec très-grande raison, que l'Ecriture nous represente la cupidité, comme la source des plus grands crimes, en declarant qu'elle nous fait tomber dans le piege du démon, & en des desirs très-pernicieux, qui nous précipitent dans l'abîme de la perdition & de la damnation. Achab d'abord envisage un heritage commençant à être commode. Il desire de l'avoir. Il le demande. Et sur le refus qu'on lui en fait, il s'euflamme de colere ; il tombe dans la tristesse de la mort. Il fait ensuite mourir ou pour le moins il consent qu'on fasse mourir celuy qui estoit le legitime possesseur de cette vigne ; & il s'empare de l'heritage de l'innocent & du pauvre. On ne tombe dans cet abîme de perdition que par degréz. C'est pourquoi le premier pas qui mene à ce précipice étant redoutable, on ne peut assez veiller pour estouffer dans son cœur jusqu'aux premiers mouvemens dont les suites peuvent estre si funestes.

¶. 29. N'avez-vous pas vu Achab humilité devant moy ? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moy, je ne feray point tomber lesmaux sur sa maison pendant sa vie.

Chrys. „ Quelle merveille, s'écrie saint Jean Chrysostome ! Le Seigneur devient luy-même comme l'Avocat de son serviteur. Et Dieu se rabaisse à défendre un homme devant un autre homme. Ne croyez pas, dit-il à Elie, que je pardonne à Achab sans raison, après que vous luy avez prédit de ma part tous les malheurs qui luy devoient arriver. Comme il a changé à mon égard, je change aussi envers luy ; & j'arreste ma fureur dans l'instant qu'il s'est converti. Mais vous ne serez pas pour cela regardé comme faux-prophete, puisque vous luy avez dit la vérité ; & que s'il n'avoit changé de mœurs, il eût éprouvé les effets de ma colere &

& de vos menaces. Saint Ambroise parle de *Ambr. in  
mesme que saint Chrysostome de la penitence Ps. 37. t.  
du roy Achab comme d'une véritable conver- 2. p. 724.  
sion : Non enim, dit-il, perfundorius gemitus Hieron.  
predicatur, sed qui habet conversionem.* Et saint Epist. 30.  
Jérôme parlant aussi de ce changement d'A- tom. 4. p.  
chab, s'écrie en ces termes : O heureuse pen- 252.  
tance, qui a attiré les yeux de Dieu sur soy, &  
qui en confessant son erreur a eu la force de  
changer l'arrêt qu'il avoit prononcé dans sa col-  
lere ! O felix pénitentia que ad se Dei traxit oculos ! Que furentem sententiam Dei confessio errore  
mutavis.

Cependant le même saint Ambroise dont on a parlé, n'a pas laissé de regarder cette humiliation & ces larmes du roy Achab, comme n'ayant point produit une véritable réconciliation de son cœur avec Dieu, à cause du mauvais fond qui y resta, & qui le rendit ensuite plus criminel. *In ipso perfido Achab gemitus invenerisset gratiam, nisi manens invidia cumulasset offensam.* Et le sentiment le plus général & le plus probable, est que la conversion de ce Prince fut plus l'effet d'une crainte passagère, que d'une vraye charité ; & ainsi n'ayant proprement que l'esprit changé, & non le cœur, & s'humiliant devant Dieu par la crainte des malheurs dont il estoit menacé, & non par une douleur sincère d'avoir peché, il se porta aisément à s'abandonner de nouveau à l'impiété qu'il sembloit avoir detestée.

Saint Gregoire Pape est celuy qui en a parlé plus clairement, lors qu'après avoir rapporté *Gregor.*  
*ces propres paroles de nostre texte ; N'avez- " Magist.  
vous pas vu Achab humilié devant moy ? il ajoû- " in Exec.  
te : Ces paroles de Dieu même nous donnent " Li. hom.  
lieu de juger combien la douleur de la peni- " 10. t.  
tence, qui cause aux élus une crainte salu- " 2. pag.  
taire*

“ faire de le perdre , luy est agréable ; puis que  
 “ celle d'un Roy réprouvé qui n'estoit pas selon  
 “ son cœur , & qui ne craignoit que de perdre  
 “ la jouissance du siecle présent , fut acceptée  
 “ devant luy pour un temps. Mais il faut sça-  
 “ voir , continuë ce Pere , que nul n'est capa-  
 “ ble d'entrer de tout son cœur & pour l'amour  
 “ du Dieu tout-puissant dans ces sentiments d'u-  
 “ ne véritable penitence , s'il n'est animé par  
 “ le Saint-Esprit. Cat comment l'homme pour-  
 “ soit - il par ses propres forces mépriser les  
 “ choses terrestres , & n'aimer que celles du  
 “ ciel ; chercher à se reconcilier avec Dieu en  
 “ entrant dans une sainte guerre contre soy-mê-  
 “ me ; se condamner intérieurement , & se pu-  
 “ nir par l'ameutume & par les secrets gemisse-  
 “ mens de son cœur ? Nul sans doute ne le peut,  
 “ s'il n'est fortifié divinement par la grace. *Nul-*  
*bis hæc pro amore omnipotentis Domini ex toto*  
*corde agere prævaleat , nisi is cuius aximum Spi-*  
*ritus sanctus assumpserit , & quem diuina gratia*  
*robaraverit.*

Ou ne doit donc pas s'étonner beaucoup , disent quelques Interprètes , si la penitence d'un Prince qui n'abolit point l'idolâtrie de son royaume , qui ne reprit point l'impie Jezabel , & qui ne l'éloigna point du gouvernement , ni ne rendit point la vigne qui estoit le fruit d'un si cruel homicide , n'a pu être regardée par plusieurs que comme superficielle , ou tout au plus comme passagere , qui n'ayant point de racine s'estouffa en un instant. Aussi saint Ambroise fait une reflexion très-solide , sur ce qu'après la promesse que Dieu luy fit de l'épargner de son vivant à cause qu'il s'estoit humilié devant luy ,

*Anbr. de Nabuth.* il ne laissa pas d'être vaincu dans la suite , & mesme tué. Car on doit considerer , dit ce Saint , c. 17. t. 8. pag. 563. que ce Prince avoit Jezabel pour femme ; & qu'e-

**EXPLICATION DU CHAP. XXI. 393**  
qu'estant absolument gouverné par elle , il fut bien-tost perverti , en sorte qu'il ne persevera point dans les premiers mouvemens de sa penitence. Ainsi Dieu ne peut estre regardé comme changeant & inconstant , lors qu'ayant promis une grace à celuy qui confessoit son peché , il l'a revoquée dans le moment que celuy-là même a oublié le premier la promesse & l'humble confession qu'il luy avoit faite. *Dominus autem non potest mutabilis estimari , si confessionis immemori non putabat esse servandum quod promiserat confitenti.*



## CHAPITRE XXII.

*Josaphat roy de Juda fait alliance avec Achab contre les Syriens. Quatre cens faux prophetes promettent un heureux succès à ces deux rois. Le seul prophète Michée prédit la défaite d'Israël & la mort d'Achab , & est jeté en prison. La bataille se donne ; & Achab est tué d'une flèche tirée au hasard.*

1. *T ransierunt igitur tres anni absque bello inter Syria et Israël.*

2. *In anno autem tertio descendit Josaphat rex Juda ad regem Israël.*

3. *(Dixitque rex Israël ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth Galaad , & negligimus tollere eam*

1. *A près cela trois ans se passerent sans qu'il y eust guerre entre la Syrie & Israël.*

2. *Mais la troisième année Josaphat roy de Juda vint trouver le roy d'Israël.*

3. *(Car le roy d'Israël avait déjà dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad est à nous , & cependant*

R 5 .

394 III. LIVRE DES Rois.  
dant nous ne pensons de manu regis Syria?)

4. Et le roy d'Israël dit à Josaphat: Viendrez-vous avec moi à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad?

5. Josaphat répondit au roy d'Israël: Vous pouvez disposer de moy comme de vous-même. Mon peuple & vôtre peuple ne sont qu'un seul peuple. Et ma cavalerie est vôtre cavalerie. Et il ajoûta en parlant au même roy d'Israël: Consultez néanmoins aujourd'hui, je vous prie, quelle est la volonté du Seigneur.

6. Le roy d'Israël assembla donc ses prophètes qui se trouvèrent environ quatre cens, & il leur dit: Dois-je aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad, ou me tenir en paix? Ils luy répondirent: Allez, & le Seigneur livrera la ville entre les mains du Roy.

7. Josaphat lui dit: N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultions par luy?

4. Et ait ad Josaphat: Veniesne mecum ad preliandum in Ramoth Galaad?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israël: Sicut ego sum, ita tu: populus meus, & populus tuus, unum sunt: & equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israël: Quere, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israël prophetas, quadringentos circiter viros, & ait ad eos: Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere? Qui responderunt: Ascende, & dabit eam Dominus in manu Regis.

7. Dixit autem Josaphat: Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum? Et ait rex Israël ad Josaphat:

8. Re-

8. Remansit vir unus, per quem possumus interrogare Dominum: sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum. Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait: Ne loquaris ita Rex.

8. Le roy d'Israël répondit à Josaphat: Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur, mais je hais cet homme-là; parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, & qu'il ne me prédit que du mal. C'est Michée fils de Jemla. Josaphat luy répondit: O Roy, ne parlez pas ainsi.

9. Vocavit ergo rex Israël eunuchum quendam, & dixit ei: Festina adducere Michæam filium Jemla.

10. Rex autem Israël, & Josaphat rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in area juxta officium portæ Samarie, & universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, & ait: Hec dicit Dominus: His ventilabis Syriam, donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter prophete-

9. Le Roy d'Israël ayant appellé un Eunuque, il luy dit: Faites venir présentement Michée fils de Jemla.

10. Le roy d'Israël & Josaphat roy de Juda étaient dans la cour près la porte de Samarie assis chacun en leur trône avec des habits & une magnificence royale, & tous les prophètes prophétisoient devant eux.

11. Sedecias fils de Chanaana s'estoit fait faire aussi des cornes de fer, & il dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous battrez avec ces cornes, & vous agirez la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez toute détruite.

12. Tous les prophètes prophétisoient de même

& disoient : Allez contre Ramoth en Galaad , & marchez heureusement , & le Seigneur la livrera entre les mains du Roy.

13. Celuy qu'on avoit envoyé pour faire venir Michée , luy dit : Voilà tous les prophetes qui dans leurs réponses predisent tous d'une voix un bon succès au Roy . Que vos paroles soient donc semblables aux leurs , & que vostre prediction soit favorable.

14. Michée luy répondit : Je jure par le Seigneur que je ne diray que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée donc le presenta devant le Roi , & le Roy luy dit : Michée , de-vons-nous aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad , ou demeurer en paix ? Michée lui répondit : Allez ; marchez heureusement , & le Seigneur la livrera entre les mains du Roy .

16. Le Roy ajouta : Je vous conjure au nom du Seigneur<sup>¶</sup> de ne me par-

tabant , dicentes : *As-cende in Ramoth Ga-laad , & vade prospere , & tradet Dominus in manus Regis.*

13. *Nuncius verò què ierat ut vocaret Mi-chæam , locutus est ad eum , dicens : Ecce ser-mones prophetarum ore uno Regi bona predi-cant : si ergò sermo tuus similis eorum , & loque-re bona.*

14. *Cui Mi-chæas ait : Vivit Dominus , quia quodcumque dixerit mibi Dominus , hoc loquar.*

15. *Venit itaque ad Regem , & ait illi Rex : Mi-chæa , tre debemus in Ramoth Galaad ad pralianum , an cessa-re ? Cui ille respondit : Ascende , & vade prospere , & tradet eam Dominus in manus Re-gis.*

16. *Dixit autem Rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro*

<sup>¶</sup>. 12. Lettr. Montez.

<sup>¶</sup>. 16. Lettr. Iterum arque iterum adjuro te. Hebr. adjuro te in nomine Jehovæ. Vatab.

*te, ut non loquaris  
mibi nisi quod verum  
est, in nomine Domini.*

17. *Et ille ait: Vidi  
cunctum Israël disper-  
sum in montibus, quasi  
oves non habentes pa-  
storem, & ait Domi-  
nus: Non habent isti  
dominum: revertatur  
unusquisque in domum  
suam in pace.*

18. (*Dixit ergo rex  
Israël ad Josaphat:  
Nunquid non dixi tibi,  
quia non prophetat mi-  
hi bonum, sed semper  
malum?*)

19. *Ille verò ad-  
dens, ait: Propterea  
audi sermonem Domi-  
ni: Vidi Dominum se-  
dentes super solium  
suum, & omnem exer-  
citum cali assidentem  
ei à dextris & à fini-  
stris:*

20. *& ait Domi-  
nus: Quis decipiet  
Achab regem Israël,  
ut ascendat, & cndat  
in Ramoth Galaad?  
& dixit unus verba  
bujuscemodi, & alius  
aliter.*

21. *Egressus est au-*

*ÿ. 17. Lettr. de Maistre,*

17. Michéeluy dit: J'ai vû tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis qui n'ont point de Pasteur, & le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef". Que chacun retourne en paix dans sa maison.

18. Aussi-tôt le roy d'Israël dit à Josaphat : Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujoujs du mal ?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez la parole du Seigneur : J'ay vû le Seigneur assis sur son trône, & toute l'armée du ciel qui étoit autour de luy à droit & à gauche.

20. Et le Seigneur a dit : Qui seduira Achab roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad & qu'il y perisse ? Et l'un dit une chose, & l'autre une autre.

21. Mais l'esprit malin

*Éavan-*

s'avança, & se présentant devant le Seigneur il luy dit : C'est moy qui séduiray Achab. Le Seigneur luy dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'iray & je feray un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur luy dit : Vous le seduirez, & vous aurez l'avantage sur luy. Allez & faites comme vous dites.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, & le Seigneur a prononcé vostre arrêt".

24. En même-tems Sedecias fils de Canaan s'approcha de Michée, & luy donna un soufflet sur la joué, & luy dit : L'Esprit du Seigneur m'a t-il donc quitté, & n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée luy dit : Vous le verrez au jour que vous passerez d'une chambre dans une autre chambre plus reculée pour vous cacher.

26. Alors le roi d'Israël dit à ses gens : Prenez Micheas, & qu'on le mene

¶. 23. Lettr. Locutus est contra te malum.

*tem spiritus, & fecit coram Domino, & ait :*  
*ego decipiam illum.*  
*Cui locutus est Dominus : In quo?*

22. *Et ille ait : Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, & prævalebis : egredere, & fac ita.*

23. *Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic sunt, & Dominus locutus est contra te malum.*

24. *Accessit autem Sedecias filius Canaan, & percussit Michæam in maxillam, & dixit : Méne ergo dimisisti Spiritus Domini, & locutus est tibi ?*

25. *Et ait Michæas : Visurus es in die illa quando ingrediēris cubiculum, intra cubiculum, ut abscondaris.*

26. *Et ait rex Israël : Tollite Michæam, & maneat apud Amon.*

prin-

*principem civitatis, & apud Joas filium Amelech,*

27. & dicit eis : *Hec dicit Rex : Misite virum istum in carcerem, & sustentate eum pane tribulationis, & aqua angustie, donec revertar in pace.*

28. *Dixitque Micheas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite populi omnes.*

29. *Ascendit itaque rex Israël, & Josaphat rex Iuda, in Ramoth Galaad.*

30. *Dixit itaque rex Israël ad Josaphat : Sume arma, & ingredere primum, & induere vestibus tuis. Porro rex Israël mutavit habitum suum, & ingressus est bellum.*

31. *Rex autem Syria preceperat principibus curruum triginta duobus, dicens : Non pugnabitis contra minorē & majorem*

*chez Amon gouverneur de la ville, & chez Joas fils d'Amelech,*

27. & dites-leur : Voici ce que le Roy a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison, & qu'on le fasse vivre de pain de douleur & d'eau d'affliction " jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée luy dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moy. Et il ajouta : Que tout le monde entende de ce que je dis.

29. Le roy d'Israël & Josaphat roy de Juda marcherent donc contre Ramoth en Galaad,

30. & le roy d'Israël dit à Josaphat : Prenez vos armes & combattez avec vos habits ordinaires. Mais le roy d'Israël se déguisa avant que de donner la bataille.

31. Or le roy de Syrie avoit donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chariots : Ne combattez contre qui que ce soit, ni petit ni grand, n'atta-

\* 27. Expl. qu'on ne luy donne qu'un peu de pain & un peu d'eau. Vat.

quez

quez que le seul roy d'Israël. *quempiam, nisi contra regem Isræl solum.*

32. Les capitaines des chariots ayant donc vu Josaphat, s'imaginèrent que c'étoit le roy d'Israël, & étant fondus sur luy en même-tems ils le combattoient. Alors Josaphat jeta un grand cri,

33. & les capitaines des chariots reconnurent que ce n'étoit pas le roy d'Israël, & ne le presserent pas davantage.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu son arc tira une flèche au hazard, & elle vint percer le roid'Israël entre le poumon & l'estomac. Il dit aussi-tôt à son cocher ; Tourne bride & retire moy du milieu des troupes, parce que je suis fort blessé.

35. Le combat dura tout le jour, & le roy d'Israël demeura dans son chariot tournant face vers les Syriens. Le sang de sa playe couloit par tout son chariot, & il mourut le soir.

36. Avant que le soleil fût couché, un heraut sonna de la trompette dans

¶. 35. Hebr. Le combat fut fort chaud ce jour.

*32. Cum ergo vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israël, & impetu facto pugnabant contra eum : & exclamavit Josaphat,*

*33. intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israël, & cessaverunt ab eo.*

*34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, & casu percussit regem Israëlin ter pulmonem & stomachum. At ille dixit auriga suo : Verte manum tuam, & ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.*

*35. Commissum est ergo prælium in die illa, & rex Israël stebat in curru suo contra Syros, & mortuus est uesperie, fluebat autem sanguis plage in sinum currus,*

*36. & præco insinuit in universo exercitu antequam sol occidisset.*

cumberet, dicens: *Unusquisque revertatur in civitatem & in terram suam.*

37. *Mortuus est auctem Rex, & perlatus est in Samarian: seperieruntque Regem in Samaria.*

38. *Et laverunt currum ejus in piscina Samarie, & linxerunt canes sanguinem ejus, & babenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.*

39. *Reliqua autem sermonum Achab, & universa que fecit, & domus eburnea quam edificavit, cunctarumque urbium quas extraxit, nonne scripta sunt in libro sermonum dierum regunt Israël?*

40. *Dormivit ergo Achab cum patribus suis, & regnavit Ochobzias filius ejus pro eo.*

41. *Josaphat vero filius Asa regnare coepit super Iudam anno quarto Achab regis Israël.*

42. *Triginta quinque annorum erat cum regnare coepisset, &*

toute l'armée, & dit: Que chacun retourne dans sa ville & dans son païs.

37. Le Roy donc étant L'an du mort fut porté à Samarie, Monde où il fut enseveli. 3107.

38. On lava son chariot & les rênes de ses chevaux dans la piscine de Samarie, & les chiens léchèrent son sang selon la parole que le Seigneur avoit prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab & tout ce qu'il fit, la maison d'ivoire qu'il fit faire, & toutes les villes qu'il fit bâtir, sont écrites au livre des annales des rois d'Israël.

40. Achab donc dormit avec ses peres, & Ochobzias son fils regua en sa place.

41. Josaphat fils d'Asa L'an du Monde 3090. sur Juda la quatrième année d'Achab roy d'Israël. JESUS-CHRIST 914.

42. Il avoit trente-cinq ans lors qu'il commença à regner, & il regna vingt-cinq

cinq ans dans Jerusalem: *vigintiquinque annis regnavit in Jerusalem: nonen matris ejus Azuba filia Salai.*

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa son pere, sans se detourner, & il fit ce qui étoit droit & juste devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts-lieux: car le peuple y sacrifioit encore & y brûloit de l'encens.

45. Josaphat eut la paix avec le royaume d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, tout ce qu'il fit, avec ses combats, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

47. Il extermina aussi de la terre les restes des esclaves qui étoient demeurés pendant le règne d'Asa son pere;

48. & il n'y avoit point alors de Roy établi dans Edom.

L'an du Monde 49. Le royaume avoit fait faire une flotte pour la mettre en mer,

¶. 44. Expl. Quoy que selon la loy on ne devoit sacrifier que dans Jerusalem.

43. *Et ambulavit in omni via Asa patris sui, & non declinavit ex ea: fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.*

44. *Veruntamen excelsa non abstulit: adhuc enim populus sacrificabat, & adolebat incensum in excelsis.*

45. *Pacemque habuit Josaphat cum rege Israël.*

46. *Reliqua autem verborum Josaphat, & opera ejus, quae ges- sit, & pralia, nonne hac scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?*

47. *Sed & reliquias effeminatorum, qui remanserant in diebus Asa patris ejus, abstulit de terra.*

48. *Nec erat tunc Rex constitutus in Edom.*

49. *Rex vero Josaphat fecerat classes in mari, quae navigarent*

*in Ophir propiter au-  
rum : & ire non potue-  
runt , quia confracta  
sunt in Afiongaber.*

afin qu'elle fit voile en Ophir pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux n'y purent aller , parce qu'ils furent brisez à Afiongaber.

50. *Tunc ait Ocho-  
zias filius Achab ad  
Josaphat : Vadant ser-  
vi mei cum servis tuis  
in navibus. Et noluit  
Josaphat.*

50. Alors Ochosias fils d'Achab dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent en mer avec vos serviteurs. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. *Dormivitque  
Josaphat cum patri-  
bus suis , & sepultus  
est cum eis in civitate  
David patris sui : re-  
gnavitque Joram fi-  
lius ejus pro eo.*

51. Josaphat s'endor- L'an du mit avec ses peres ; & il Monde fut enseveli avec eux dans <sup>3115.</sup> la ville de David son pere ; <sup>avant</sup> J e s u s - & Joram son fils regna en <sup>889.</sup> C H A I R T sa place.

52. *Ochosias autem  
filius Achab regnare  
cœperat super Israël in  
Samaria , anno septi-  
modicimo Josaphat re-  
gis Juda , regnavitque  
super Israël duobus an-  
nis.*

52. Ochosias fils d'A- chab avoit commencé à regner sur Israël dans Sa <sup>L'an du</sup> marie la dix-septième an- <sup>Monde</sup> née de Josaphat roi de Ju- <sup>3106.</sup> da , & il regna deux ans sur Israël".

53. *Et fecit malum  
in conspectu Domini ,  
& ambulavit in via  
patris sui & matris  
sue , & in via Jeroboam filii Nabat , qui  
peccare fecit Israël.*

53. Il fit le mal devant le Seigneur. Il marcha dans la voye de son pere & de sa mere , & dans la voie de Jeroboan fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël.

54. *Servivit quoque  
Baal , & adoravit*

54. Il servit aussi Baal & l'adora , & il irrita le

¶. 52. Expl. une partie seul , & une partie avec son pere.

Sci-

Seigneur le Dieu d'Israël eum , & irritavit Deum Israël , par toutes les mêmes choses que son pere avoit fait juxta omnia que fecerat pater ejus.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. Josaphat roy de Juda vint trouver le roy d'Israël , &c.

Comme Josaphat s'étoit allié avec Achab par le mariage qu'il avoit fait de son fils Joram avec Athalie fille d'Achab & de Jezabel , il ne paroît point y avoir eu d'autre sujet de la visite de ces deux Princes , que leur alliance même qui avoit donné la paix à leurs royaumes en faisant cesser les guerres continues qui avoient jusqu'alors agité leurs peuples. Quelques Interprètes prétendent que Josaphat , qui étoit un Roy très-pieux , se porta à faire cette alliance avec Achab , lors qu'il témoigna quelque repentir de sa vie si criminelle. Mais il paroît difficile de le justifier entièrement sur ce point , puisque connoissant Jezabel , & le pouvoir absolu qu'elle avoit sur l'esprit de son mari , il ne pouvoit pas avoir une idée fort avantageuse de ce changement , & que d'ailleurs l'éducation d'une fille élevée par une mère également impie & cruelle , & dans le milieu de l'idolâtrie , sembloit la rendre très-indigne de l'alliance d'un Roy si rempli de piété.

Cependant on ne voit point que l'Ecriture ait parlé précisément de cette faute , & qu'elle l'en ait blâmé. Mais il ne faut pas croire non plus qu'elle approuve tout ce qu'elle ne blâme pas. L'on peut dire qu'elle a voulu principalement nous faire envisager dans ce Prince la piété avec laquelle il a travaillé en rétablissant par tout le culte de Dieu , à lui faire rendre dans ses

EXPLICATION DU CHAP. XXII. 405  
ses Etats l'honneur que tant d'autres Princes s'efforçoient de luy ravir. Et le dessein qu'il avoit de faire cesser tant de suites funestes d'une guerre continue entre ceux qui étoient frères, pouvoit peut-être couvrir devant Dieu une partie de la faute qu'il commit par cette alliance. Mais le Saint-Esprit n'a pas laissé de nous marquer en un mot dans un autre endroit, 2. Parah. c. 21. 6. combien cette même alliance fut pernicieuse à Joram fils de Josaphat, lors qu'il dit de ce Prince, qu'il marcha dans les voyes des roys d'Israël, & sur les traces de la maison d'Achab ; parce que la fille d'Achab étoit sa femme.

V. 3. La ville de Ramoth en Galaad est à nous, & cependant nous ne pensons point à la retirer d'entre les mains du roy de Syrie.

On appelle cette ville, *Ramoth de Galaad*, à cause qu'elle étoit dans la province de Galáad, Menoch. & qu'il y avoit une autre ville de Ramoth dans la tribu d'Islachar. On ne voit point en quel temps le roy de Syrie s'empara de cette ville, à moins que ce n'ait été lors que Baasa roy d'Israël ayant entrepris de bâtir, ou plûrôt de fortifier la ville de Rama, ainsi qu'on l'a vû au paravant, Benadad roy de Syrie l'en empêcha en ravageant son royaume, & se rendant maître de plusieurs villes qui étoient à luy.

On a déjà remarqué que le fils ou le petit-fils de ce Prince, nommé aussi Benedad, étant vaincu par Achab dans un grand combat, implora sa miséricorde, & luy promit solemnellement de luy restituer toutes les villes de son royaume que son pere avoit enlevées. Mais on voit ici qu'il ne tint point sa parole au roy d'Israël, & qu'après qu'il fut échappé d'entre ses mains, il se mocqua de son bien-faiteur ; puis qu'Achab déclare à ses serviteurs qu'ils devoient se préparer à retirer d'entre les mains du roy de

de Syrie la ville de Ramoth de Galaad , qui étoit de la dépendance de ses Etats. Ce fut une juste punition de l'indifférence criminelle qu'a-voit témoignée Achab en épargnant de la forte l'ennemi de Dieu dans le temps même qu'il se rendoit si cruel envers tous ses serviteurs & ses prophetes. Et Dieu permit que ce Prince n'eût point ensuite d'ennemi plus redoutable que ce-luy à l'égard duquel il avoit usé d'une si cruelle misericorde. Mais il rechercha luy - même son malheur , ayant entrepris d'aller combattre Benadad , lorsque depuis trois années il n'y avoit point de guerre entre la Syrie & Israël.

*¶. 5. Josaphat répondit au roy d'Israël : Consultez aujourd'buy , je vous prie , quelle est la volonté du Seigneur.*

Quoy que Josaphat eût fait une faute de s'allier avec un impie tel qu'étoit Achab , il ne laisse pas de faire paroître sa pieté en portant ce Prince à consulter la volonté du Seigneur sur la guerre qu'il entreprenoit contre les Syriens , & à laquelle il le vouloit engager. L'on voit même que lors qu'Achab eut consulté tous ses prophetes , Josaphat luy representa qu'il étoit besoin de consulter , non ces faux-prophètes , mais un prophete du Seigneur , pour s'assurer de sa volonté. Et enfin ce roy d'Israël ayant témoigné qu'il haïssoit le prophete Michée , parce qu'il ne luy prophetisoit jamais rien de bon , le même roy de Juda l'en reprit ; en luy disant qu'il ne devoit pas parler de la sorte.

Cependant ce qu'il y a d'étonnant , & ce qui peut faire trembler les plus justes , c'est que ce Prince qui paroissoit si pieux , & dont la sainte Ecriture louë même la pieté en divers lieux , ayant connu par la bouche du prophete du Seigneur ,

**EXPLICATION DU CHAP. XXII. 407**  
gneur., quelle étoit sa volonté touchant cette guerre, & quel en seroit le succès funeste, il ne laissa pas d'y accompagner Achab ; au lieu de l'en détourner, & de s'en éloigner luy-même, comme il l'auroit dû. Ses premiers engagemens d'alliance & d'amitié avec Achab furent pour luy comme un piege où il pensa être pris, & peu s'en fallut, comme il est marqué dans l'Histoire sainte, qu'il ne perit dans le combat.

Dieu donc nous propose cet exemple, pour nous faire voir combien le commerce des méchants est dangereux pour les plus justes, qui ne pouvant pas se séparer d'eux, tant qu'ils vivent en ce monde meslez ensemble comme le bon grain avec la paille, doivent au moins travailler de tout leur pouvoir à tenir leur cœur comme séparé & éloigné de leurs mœurs par un plus étroit attachement à la règle souveraine de la volonté de Dieu. Aussi quoy que l'Ecriture ne blâme point en ce lieu la conduite de Josaphat, elle le fait autre part, en témoignant que lors qu'il s'en retourna à Jérusalem, un prophète vint au-devant de luy, & luy declara qu'il s'étoit rendu digne de la colere de Dieu, pour avoir donné du secours à un impie, & fait amitié avec ceux qui bâfsoient le Seigneur ; mais que Dieu avoit considération pour les bonnes œuvres qu'il avoit faites en détruisant les bois des faux dieux, & en préparant son cœur pour rechercher le Seigneur, le Dieu de ses peres.

¶. 6. Le royaume d'Israël assembla donc ses prophètes, qui se trouverent environ quatre cens : & il leur dit : Dois-je aller à la guerre pour prendre Ramoth de Galaad, &c ?

On a peine à concevoir qu'il restât encore un Menoch. si grand nombre de faux-prophètes, après qu'E- in hunc lic en eut fait mourir quatre cens cinquante. loc.

Mais

Mais comme le remarque un Interprète , l'impiété tant d'Achab que de Jezabel attiroit toute cette multitude de flatteurs , qui en s'efforçant à l'envi les uns des autres de complaire lâchement à cette Princesse , contrefaisoient les prophètes , lors qu'ils n'étoient que des imposteurs publics & des menteurs.

Achab est icy la figure de beaucoup de faux Chrétiens , qui feignent de consulter Dieu , & de rechercher à connoître sa volonté , lors qu'ils ne veulent effectivement que suivre leurs propres désirs. Ce Prince a déjà formé le dessein d'aller combattre le roy de Syrie ; & lors qu'on le presse de consulter le Seigneur sur cette guerre , il ne s'adresse qu'à ceux-là seuls qu'il sait être assez complaisans pour ne luy rien dire que d'agréable. Il témoigne de l'aversion des autres qui avoient accoutumé de luy parler conformément à la vérité. L'application en est très-aisée à faire ; & l'on ne voit tous les jours sous le regne de J E S U S - C H R I S T que trop de ces hypocrites , qui feignent de vouloir suivre les saintes maximes de son Evangile , mais qui haïssent les vrais Pasteurs qui les leur déclarent de sa part , & n'écoutent que ceux qui les trompent.

Quatre cens prophètes étoient appliquez à flatter Achab , & à le surprendre , lors qu'un seul Michée luy disoit la vérité. Et on peut dire de ce Prince qu'il étoit dans la même disposition à l'égard de ce prophète du Seigneur , où les Juifs furent depuis à l'égard de J E S U S - C H R I S T , lors qu'il leur demandoit à eux-mêmes , *pourquoy ils ne vouloient point le croire , puis qu'il leur disoit la vérité.* Sur quoy un grand Saint leur met dans la bouche cette réponse très-sincère , qui fut aussi celle qu'Achab fit secrètement & dans son cœur à Michée ; nous refu-

*Jean c.8.  
46.*

*Aug. in  
hunc loc.*

**EXPLICATION DU CHAP. XXII. 405**  
refusons de vous croire pour cette même raison  
que vous nous dites la vérité ; *quia veritatem dicis nobis.*

Ce que dit Achab, qu'il étoit demeuré un bon homme par qui ils pouvoient consulter le Seigneur, ne marque pas qu'il n'y en eût point d'autre que Michée dans Israël, puis qu'Elie & Elisée, sans parler des autres, estoient de très-saints prophètes. Mais il entend seulement qu'il n'y eut avoit peut-être point d'autre alors dans Samarie, ou qu'au moins il ne les connoissoit point. Ce Michée dont il est parlé ici, n'est pas le même que celui des douze petits prophètes qui porte ce nom, l'ayant précédé de près de cent cinquante ans.

*V. 11. Sedecias fils de Canaan a estoit fait faire aussi des cornes de fer, &c.*

Il n'estoit pas extraordinaire aux vrais prophètes d'user de ces sortes de figures extérieures, pour fortifier leurs predictions, & les rendre plus sensibles. On vit Jeremie en user ainsi *Jerem. c. 1. long-tems après par l'ordre de Dieu, & sc 27. 2. & mettre au cou des chaînes pour exprimer plus c. 28. 10. vivement aux nations la servitude où elles dévoient étre réduites par le roy Nabuchodonosor ; ce qu'un faux-prophète nommé Hanania n'ayant pu souffrir, il brisa ces mesmes chaînes après les avoir ôtées du cou de ce saint prophète. Sedecias donc se mit des cornes de fer au front, pour mieux tromper le roy Achab, & lui faire entendre comme de la part de Dieu, que sa puissance seroit comme ces cornes de fer, pour destruire & mettre en poudre toute la puissance des Syriens.*

*V. 13. Tous les prophètes predisenent un heureux succès au Roy. Que vos paroles soient donc semblables aux leurs, &c.*

Cet Officier du roy Achab parloit à Michée *Isa. c. 30.*

le même langage que ce peuple également aveugle & extravagant , à qui Dieu reproche en un autre endroit , qu'ils disoient à ceux qui avoient des yeux , c'est - à - dire à ses saints prophètes : *Ne voyez point ; ne regardez point pour nous à ce qui est droit & juste. Dites-nous des choses qui nous agréent : que vostre œil voye des erreurs pour nous.* Un tel langage paraît si fort opposé à la raison , qu'on a peine à s'imaginer que des hommes en fussent capables. Et c'est cependant ce que cet homme envoyé du Roy „ à Michée osoit luy dire : Que vos paroles „ soient semblables à celles des faux - prophètes : Que vôtre prediction soit favorable au désir du Prince. Quelle folie , s'écrie un Autheur ! Comme si ou le bonheur ou le malheur du succès de cette guerre avoit dépendu des paroles & de la volonté de Michée. L'ordre souverain de Dieu pouvoit-il estre soumis au caprice d'un prophète ? Sa vérité dépend - elle de la phantaisie d'un homme ? Et quand même tous les prophètes se joindroient ensemble , s'il estoit possible , pour nous annoncer autre chose que ce qu'il a plu au Saint - Esprit de reveler à l'Eglise , changeroient - ils quelque chose à la vérité de Dieu , qui subsistera éternellement , malgré tous les déguisemens de l'esprit humain ?

*¶. 13. Michée répondit au Roy : Allez , marchez heureusement ; & le Seigneur livrera Ramoth entre vos mains.*

Cette réponse du prophète du Seigneur est toute semblable en apparence à celles des faux - prophètes ; & l'on a peine d'abord à ne le pas accuser de quelque mensonge. Cependant les plus scavans Interpretes s'accordent sur ce point pour justifier sa réponse , & remarquent très-judicieusement qu'il ne dit pas , comme les prophè-

*Menoch  
in hanc  
oc.*

**EXPLICATION DU CHAP. XXII. 411**  
phetes le faisoient pour l'ordinaire : *Voici ce que dit le Seigneur* ; mais que répondant au cœur d'Achab , qui ne vouloit pas connoistre la vérité , il luy dit ironiquement qu'il n'avoit qu'à suivre son premier dessein , & croire ceux qui l'affuroient que le Seigneur livreroit la ville de Ramoth entre ses mains.

Ces sortes d'expressions ironiques sont assez communes dans l'Ecriture. Dieu s'en est servi quelquefois & dans de semblables occasions , ayant répondu aux hommes selon le desir de leur cœur , auquel ils s'abandonnoient , après néanmoins qu'il leur avoit fait assez connoistre auparavant , que ce n'estoit pas sa volonté. Et ce qui peut faire juger que la maniere dont ce prophete parla à Achab estoit ironique & accompagnée de toutes les marques exterieures qui pouvoient la faire ainsi regarder , c'est que ce Prince la prit en cette maniere , & que ne s'arrestant point à cette premiere réponse , il le conjura au nom du Seigneur de ne luy parler que selon la vérité. Mais quoy que ce Prince le préfât , comme il est marqué dans l'Ecriture , *de ne luy dire que ce qui estoit véritable* , il fit bien voir dans la suite , qu'il ne vouloit pas néanmoins connoistre la vérité , & qu'il desiroit plutôt que la vérité & la volonté de Dieu se trouvât conforme aux fausses prédictions de ses prophetes , & au desir de son cœur.

*¶. 17. J'ay vu Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis sans Pasteur. Et le Seigneur a dit ; Ils n'ont point de chef ; que chacun retourne en paix dans sa maison.*

Dieu faisoit connoistre au roy d'Israël très-sensiblement par cette figure quel devoit estre le succès de cette guerre où il s'engageoit , & luy marquoit mesme d'une maniere fort intelligible sa propre mort , luy representant les Israélites

raëlites tous dispersez & sans chef. Mais il paraloit à un sourd qui s'endurcissoit volontairement pour ne pas entendre, ou pour ne pas suivre la vérité qu'on luy proposoit. C'est pourquoy toute sa réponse après avoir protesté qu'il vouloit connoistre la volonté du Seigneur, fut de dire que ce prophète ne luy predisoit jamais rien de bon, mais toujours du mal.

V. 19. 20. &c. J'ay vû le Seigneur assis sur son trône, & toute l'armée du ciel autour de luy à droit & à gauche. Et le Seigneur a dit ; Qui seduira Achab roys d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y perisse ? Alors l'esprit malin s'avanza, & se présentant devant le Seigneur, il luy dit ; C'est moy qui seduiray Achab, &c.

*Chrysostom.* Il ne faut pas, comme remarquent saint Jean homil. 33. Chrysostome, saint Ambroise, & saint Augustin, nous imaginer rien de corposel en Dieu, Ambr. in lorsque la sainte Ecriture nous le représente assis sur son trône, & environné de tous ses cap. 1. Saints à droit & à gauche. Ces expressions & Augustin. Saints à droite & à gauche. Ces expressions & epist. 112. autres semblables sont plus conformes à la porcap. 5. 6. tée & à la foiblesse de l'esprit de l'homme, qui ne peut presque rien concevoir qui n'ait rapport à ses sens, qu'elles ne sont dignes de la majesté de Dieu & de sa nature souverainement spirituelle. Que si l'on demande, dit saint Augustin, comment les saints patriarches Abraham, Isaac & Jacob, & les prophètes Moïse, Michée & Isaïe, ont vû Dieu, selon qu'il est attesté par le témoignage très-veritable des Ecritures, je réponds avec saint Ambroise que Dieu étant invisible par sa nature, se rend visible quand il luy plaît, en présentant à nos yeux telle figure qu'il juge à propos ~~le~~ choisit pour se faire voir à nous. *Refelli non potest vel Patrem, vel Filium, vel Spiritum Sanctum ead spacie*

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. XXII. 413**  
*et videri quam voluntas elegerit, non natura formaveris.* C'est sur ce principe que nous sommes obligez de former toutes nos idées , quand on nous parle de Dieu , & que l'on nous represente ces visions des prophetes , celle que fut celle de Michée , dont saint Augustin parloit mesme en cet endroit.

Mais il vient encore ici necessairement en l'esprit une autre difficulté touchant la maniere dont on doit entendre que le démon qui n'étant point demeuré ferme dans la verité est tombé du ciel , se soit néanmoins , comme il est marqué ici , présent devant le thrône de Dieu , pour luy demander la permission de seduire Achab. Est-ce que les mauvais Anges que la justice divine a precipitez dans les abîmes , peuvent encore passer quand ils veulent , ce ca-hos immense qu'Abraham representoit au mauvais riche , & s'élever jusqu'au thrône de Dieu ? Le prophete Michée , dit saint Augustin , nous « *Auf.* represente comment on luy fit connoistre que « *ad Sim-*  
le Seigneur tout-puissant & le très-juste distri- « *l. 2. qu.*  
buteur des supplices & des récompenses , ne « *4. t. 4.*  
se sert pas seulement de ses bons & saints Mi- « *p. 280*  
nistres pour des œuvres dignes de leur pieté , « mais encore des mauvais anges pour des mi- «  
nistres proportionnez à leur malice , en leur « permettant de nuire aux hommes , non pas « autant que le leur inspire leur volonté crimi- «  
nelle , mais autant qu'il le juge nécessaire se- «  
lon les regles de sa souveraine justice. Or ces « choses qui se passent d'une maniere très- se- «  
crette & très-incomprehensible aux hommes , « estoient representées aux anciens prophetes «  
selon que les sens de l'homme estoient capa- «  
bles de les comprendre , lorsque dans ces for- «  
tes de revelations ils estoient instruits par les « images des choses qu'on leur presentoit , comme «

„ par une espece de langage qui parloit en quel-  
 „ que sorte à leurs yeux. Car d'entreprendre  
 „ d'expliquer comment les saints Anges consul-  
 „ tent la très-simple , l'immuable & l'éternelle  
 „ vérité de Dieu , & executent temporellement ,  
 „ selon les divers besoins des hommes , ce qu'ils  
 „ voyent estre éternellement juste en lui ; ou  
 „ comment les Anges qui ne sont point demeu-  
 „ rez dans la vérité , & qui sont tombez , ne  
 „ pouvant plus à cause de leur propre impureté  
 „ consulter & contempler au dedans d'eux-mes-  
 „ mes cette vérité divine dont ils se sont éloii-  
 „ gnez par leur malice , la connoissent néan-  
 „ moins dans les rencontres par des signes ex-  
 „ terieurs imprimez° dans les créatures , qui les  
 „ font agir ou ne pas agir ; & comme étant liez  
 „ en quelque sorte par les chaines invisibles de  
 „ cette loy éternelle qui conduit tout l'univers ,  
 „ ils sont obligez de faire une chose lorsque  
 „ Dieu le leur permet , ou de ceder à ses ordres lors  
 „ qu'il le commande , c'est assurément une entre-  
 „ prise très-difficile & très-longue.

*August.* Mais le même Saint refutant certains here-  
*de ferm.* tiques ennemis du vieux Testament , qui se rail-  
*Dom. in* loient de ce qui est rapporté touchant l'entre-  
*mont.l.2.* c. 9. *tom.* tien qu'eut le demon avec Dieu pour tenter  
*4. p. 350.* Job , traite ce sujet d'une maniere vraiment  
 „ digne de la majesté de Dieu. Ils s'adressent ,  
 „ dit ce Pere , à des personnes peu éclairées , &  
 „ les pressent de leur dire comment Satan a pu  
 „ parler avec Dieu. Ils ne voyent pas , & ne peu-  
 „ vent point voir non plus , étant aveuglez par  
 „ un esprit de superstition & d'entêtement , que  
 „ Dieu qui est tout esprit , n'occupe point cor-  
 „ porellement un lieu & un espace particulier ,  
 „ mais qu'il remplit tous les lieux par la pre-  
 „ sence de sa majesté infinie , & que sans estre  
 „ partagé il est tout entier par tout l'univers.

Que

Que s'ils veulent considerer charnellement ce "Matthi  
qui est dit dans l'Evangile, Que le ciel est le " " 5.3.  
sibrone de Dieu, & la terre son marchepied, pour- "  
quoy trouvent-ils étrange que l'on dise du de- "  
mon qu'estant sur la terre il s'est tenu comme "  
devant les pieds du Seigneur, & qu'il a parlé "  
en sa presence ? Car comment ne voyent-ils "  
pas qu'il n'y a point d'ame qui raisonne tant "  
soit peu, quelque méchante qu'elle soit, dans "  
la conscience de laquelle Dieu ne parle, & "  
à qui il ne fasse entendre sa voix, puisque c'est "  
luy qui écrit luy-mesme la loy naturelle dans "  
le fond du cœur des hommes ? "

Que s'il est vray que toute ame raisonnable, "  
& celle mesme qui est aveuglée par les tene- "  
bres de la cupidité, lorsqu'elle pense & qu'elle "  
raisonne, ne se peut point attribuer à elle- "  
mesme ce que son raisonnement a de verita- "  
ble, mais qu'elle doit l'attribuer à la lumiere de "  
la vérité qui luy communique ce foible rayon "  
dont elle est capable, pour avoir au moins "  
quelque sentiment de la vérité en raisonnant ; "  
on ne doit point s'étonner qu'on dise que lors- "  
que le diable, tout méchant & tout corrom- "  
pu qu'il est, pense quelque chose de véritable "  
touchant un homme juste qu'il veut tenter, il en- "  
tend comme la voix de Dieu même, qui n'est au- "  
tre que la voix de la vérité. Et lors au contraire "  
que ce qu'il pense est faux, cette pensée luy vient "  
de ce fond de corruption qui luy a fait donner le "  
nom de diable. "

Mais Dieu a souvent parlé aussi par le mini- "  
stere de quelques créatures corporelles & visi- "  
bles, soit aux bons ou aux méchans. Ainsi il "  
n'y a rien de surprenant, quand mesme il au- "  
ra parlé au demon, non par la seule pensée, "  
mais par l'organe de quelque créature qu'il "  
aura choisie pour ce sujet. Et il ne faut pas "  
qu'il

„ qu'ils s'imaginent que ç'a esté un honneur au  
 „ demon & comme une preuve de quelque ju-  
 „ stice de ce qu'il parloit de cette sorte avec  
 „ Dieu , puisque Dieu ne luy parloit que com-

*Lac. c., me il parla à ce riche dont il condamnoit la  
 12. v. „ cupidité pleine de folie , lorsqu'il luy dit : In-*

*sensé que tu es , on va te redemander ton ame  
 cette nuit mesme ; & pour qui sera ce que tu as  
 amassé ?*

C'est ainsi que saint Augustin nous aide à comprendre ce qui se passa lorsque le prophète Michée eut cette vision celebre , où le demon luy parut s'entretenir avec Dieu sur le sujet de l'impie Achab qu'il vouloit seduire ; ce qu'il ne pouvoit qu'après en avoir reçû l'ordre , ou pour mieux dire la permission de Dieu mesme. Mais il se presente encore ici une troisième difficulté sur ce qu'il est dit que Dieu demanda *qui sedui-  
 roit Achab roy d'Israël , afin qu'il marchât contre  
 Ramoth & Galaad , & qu'il y perît.* Car l'idée que la foy nous donne , que Dieu est la vérité essentielle , semble repugner à ce que dit ce prophète , qu'il cherchoit quelqu'un pour seduire Achab. Surquoy le même saint Augustin

*Olegint.* nous éclaircit de nouveau , & nous instruit en *Quæst. 53.* cette maniere. Dieu , dit-il , connoît seul , ou *s. 4. p.* au moins il connoît sans comparaison plus par-

„ faitement que tous les hommes , de quelle  
 „ peine ou de quelle récompense chacun est di-  
 „ gne. C'est pourquoy il est incapable de trom-  
 „ per jamais personne par luy-mesme. Car il  
 „ est le Pere de la vérité , la vérité essentielle &  
 „ l'Esprit de vérité. Mais traitant chacun selon  
 „ qu'il mérite d'être traité , & selon que le de-  
 „ mandent les règles mesmes de la vérité & de  
 „ la justice , lorsque quelqu'un s'est rendu digne  
 „ d'être seduit , quoy qu'il ne le seduise jamais  
 „ ni par luy-mesme , ni par aucun homme qui  
 soit

**EXPLICATION DU CHAP. XXII. 417**  
Soit attaché à l'amour de la vérité , ni par aucun Ange de ceux qui sont éloignez de tout esprit de tromperie , il se sert pour le seduire , ou de ceux d'entre les hommes qui sont encore assujettis aux cupiditez du siecle , ou des mauvais anges dont la volonté criminelle sert ou à punir les crimes des méchans , ou à exercer & à purifier ceux qui participent véritablement à la renaissance spirituelle & divine. Car c'est ainsi , continuë ce Pere , que nous voyons que le roy Achab fut séduit par les fausses predictions des faux prophetes , & que l'Ecriture nous témoigne que cela n'arriva point sans un juste jugement de Dieu , parce que ce Prince meritoit véritablement d'estre seduit. Et il le fut , non par un bon Ange qui est incapable de tromper les hommes ; mais par un ange de tenebres , qui demanda avec joie que ce ministere luy fût commis , & qui s'en chargea avec ardeur.

Il paroît donc que la justice & la sagesse souveraine du Seigneur , qui ne peut tromper par elle-même , ni estre trompée , permet néanmoins à l'esprit d'erreur d'exercer un ministere de seduction à l'égard des hommes qui se ferment les oreilles & les yeux , ainsi que ce Roy impie , pour ne point voir & ne point entendre la vérité. Que si l'Ecriture semble témoigner alors que Dieu commanda au demon d'en user ainsi , c'est , comme le remarque Theodoret , que le demon , quelque volonté qu'il ait de tromper les hommes , ne peut point le faire , si Dieu ne le luy permet ; & que lors-  
Theodor. in hunc loc. quesit. 68.  
que Dieu le luy permet , c'est toujours par un jugement très - juste qu'il exerce envers ces sourds & ces aveugles volontaires , qui refusant de l'écouter lors qu'il leur parle ; meritent d'être livrez & à leurs propres tenebres , & à celles

*Gregor.  
Magnus  
Moral.*  
l. 2. c. 15.

les de l'esprit menteur qui est déchû de la lumiere de la verité. Ce qui a fait dire à saint Gregoire - le - Grand , que les crimes precedens du roy Achab l'avoient rendu digne d'être condamné à tomber dans ce piege du démon , étant juste que celuy qui s'étoit souvent precipité par sa volonté dans le peché , tombât enfin , quoy qu'involontairement , dans la peine qui étoit dûe au pecheur. *Achab rex ex precedentibus peccatis dignus erat, ut tali debuissest deceptione damnari ; quatenus qui sapè volens ceciderat in culpam, quandoque nolens caperetur ad pænam.*

¶. 30. Le roy d'Israël dit à Josaphat ; Prenez vos armes , & combattez avec vos habits ordinaires.. Mais le roi d'Israël se déguisa avant que de donner la bataille.

Les Interprètes remarquent que l'intention d'Achab en se déguisant ainsi , étoit de mettre sa personne en sûreté , soit qu'il eût été effrayé par la prédiction de Michée , qu'il s'imaginoit pouvoir ainsi éluder ; soit qu'il eût connu le dessein des ennemis qui n'en vouloient qu'à luy seul. Et ils ajoutent qu'en exposant de la sorte le roy Josaphat sous pretexte de luy faire honneur , il témoignoit quelle sûreté il y a de se lier avec des impies , puis qu'ils se mettent aussi peu en peine de sacrifier leurs amis , qu'ils sont appliquez uniquement à se conserver eux-mêmes.

¶. 32. Les capitaines des chariots ayant donc vu Josaphat , s'imaginerent qu'il étoit le roy d'Israël , & étant venu fondre sur luy ils le combattoient. Alors Josaphat jeta un grand cri.

Quelques-uns croyeut que ce grand cri de Josaphat fut pour déclarer qu'il n'étoit pas le roy d'Israël ; & les autres , que ce fut pour implorer le secours de Dieu dans un peril si pressant. Theodoret est de ce dernier sentiment , & dit ,

*Theod. in  
biunc loc.  
yuest. 68.*

EXPLICATION DU CHAP. XXII. 419  
& dit, que ce Prince ayant d'abord donné des marques de sa pieté en ce qu'il ne voulut point écouter tous les faux-prophètes d'Achab, & qu'il fit chercher un prophète du Seigneur, ne laissa pas néanmoins après qu'il eut reconnu la volonté du Seigneur, de préférer l'amitié d'un Prince impie à son devoir; mais que cependant à cause de la vertu qu'il avait fait paraître jusqu'alors, & de la confiance qu'il eut en Dieu, dont il implora le secours, il se sauva d'un si grand peril.

¶. 34. *Il dit aussi-tost à son cocher : Tourne bri-de, & retire-moy du combat.*

Le dessein d'Achab, comme on le voit dans la suite, n'estoit pas de se retirer entièrement de l'armée, puis qu'il est marqué aussi-tost après, qu'il se tint sur son chariot, animant sans doute ses troupes, & regardant quelle devoit estre l'issuë du combat: mais il voulut seulement s'éloigner un peu davantage, pour estre moins exposé. Son sang couloit cependant de toutes parts, & luy croioit, s'il n'eust esté sourd à la voix de Dieu, que Michée luy avoit prédit la vérité, & que sa blessure luy marquoit déjà par avance quel succès il devoit attendre de la bataille.

¶. 48. *Et il n'y avoit point alors de Roy établi dans Edom.*

Cette remarque que fait l'Ecriture tend à prouver que la pieté de Josaphat luy fit mériter que l'Idumée luy fust pleinement assujettie, comme elle l'avoit été du tems de David, sous le regne duquel il est dit, qu'il établit des Officiers & des garnisons dans cette Province, & qu'elle fut toute soumise à sa puissance.

¶. 50. *Ocbofias fils d'Achab dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent en mer avec vos serviteurs. Mais Josaphat ne le voulut pas.*

Nous voyons ceci expliqué plus clairement dans le livre des Paralipomènes, où il est dit, que  
 2. Paral. Josaphat roy de Juda fit amitié avec Ochosias roy  
 6. 20. 35. d'Israël, dont la conduite fut très-impie; & qu'ils se lièrent ensemble, pour faire une flotte qui pût aller à Tbarfis: mais que Dieu brisa ses vaisseaux par quelque tempête, & luy fit dire par le prophète Eliezer, que le Seigneur avoit renversé tous ses desseins à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Ochosias roy d'Israël. Ce fut donc pour cette raison que Josaphat, comme il est marqué en ce lieu, refusa de renvoyer de nouveau ses serviteurs avec ceux de ce Prince impie, lors qu'ils eurent rétabli leur flotte; étant convaincu & par ce funeste événement, & par la déclaration que luy fit enfin le prophète, que Dieu condamnoit cette alliance à contrarie à sa pieté.

*Fin du troisième Livre des Rois.*

L E

LE IV. LIVRE  
D E S  
R O I S.





# LES ROIS.

## LIVRE IV.

### CHAPITRE PREMIER.

*Ochofias envoie consulter Beelzebut sur sa chute. Elie luy fait dire qu'il a tort de consulter d'autre Dieu que celuy d'Israël , & qu'il mourra. Ce Prince envoie deux fois des gens pour le prendre; & toutes les deux fois Elie fait tomber le feu du ciel qui les consume. Il envoie un troisième capitaine avec 50. hommes pour le même sujet. Celuy-cy ayant parlé avec plus de respect que les deux premiers, Elie va trouver luy-même Ochofias & luy declare qu'il ne relevera point du lit. Sa mort arrive bien-tôt après. Joram son frere luy succede..*



1. *Revari-  
catus est  
autem  
Moab in  
Israël postquam mortuus  
est Achab.*



1. *Moab in  
Israël.*

Près la mort L'an du  
d'Achab " Monde  
Moab se ré- 3108.  
volta contre avant  
JESUS  
CHRIST  
896.

*¶. 1. Expl. Des Moabites se revolterent , & ne voulurent plus payer aux Rois d'Israël le tribut qu'ils avoient commencé à payer dés le regne de Dayid 2. liv. des Rois. 8. 2. Vat.*

2. II

2. Il arriva aussi qu'Ochosias étant tombé par la fenêtre d'une chambre haute qu'il avoit à Samarie, en fut bien malade, & il dit à ses gens: Allez, consultez Beelzebut le Dieu d'Accaron, pour sçavoir si je pourray relever de cette maladie.

3. En melsme-tems l'Ange du Seigneur parla à Elié de Thesbe, & il luy dit: Allez au devant des gens du roÿ de Samarie, & dites leur: N'y a-t-il point de Dieu dans Israël pour être réduit ainsi à consulter Beelzebut le Dieu d'Accaron?

4. C'est pourquoy voici ce que dit le Seigneur: Vous ne releverez point du lit où vous êtes couché, mais vous mourrez très-certainement. Elié ayant parlé de la sorte se retira.

5. Ceux qu'Ochosias avoit envoyez étant revenus, il leur dit: D'où vient que vous êtes retournez?

6. Ils lui répondirent. Un homme est venu au-devant de nous qui nous a dit: Allez, retournez vers le Roy qui vous a envoiez,

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui, quod habebat in Samaria, & egrotavit: misitque nuncios, dicens ad eos: Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hoc.

3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens: Surge, & ascende in occursum nunciorum regis Samarie: & dices ad eos: Nunquid non est Deus in Israël, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron?

4. Quam ob rem bec dicit Dominus: De lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reversique sunt nuncios ad Oboziam. Qui dixit eis: Quarè reversi estis?

6. At illi responde- runt ei: Vir occurrit nobis, & dixit ad nos: Ite, & revertimini ad Regem, qui misit vos, & di-

*& dicitis ei : Hec dicit & dites-luy. Voicy ce Dominus : Nunquid, que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël , que vous envoyez ainsi consulter Beelzebut le Dieu d'Accaron ? C'est pour cela que vous ne releverez point du lit où vous êtes couché ; mais vous mourrez très-certainement.*

7. *Qui dixit eis : Cujus figure & habitus est vir ille qui occurrat vobis , & locutus est verba hac ?*

8. *At illi dixerunt : Vir pilosus , & zona pellicea accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbites est.*

9. *Misitque ad eum quinquagenarium Principem , & quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum : sedentique in vertice montis , ait : Homo Dei , Rex precepit ut descendas.*

10. *Respondensque*

¶ 8. *Quelques-uns expliquent cela de son habit , & ils disent que les Prophetes avoient un habit particulier. Vay. Isa. 20. 2. Zachar. 13. 4. & Matth. 3. 4.*

Si

Si je suis homme de Dieu, que le feu descendre du ciel & vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussi-tôt le feu du ciel descendit & devora le Capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec luy.

*Elias, dixit quinquagenario: Si homo Dei sum, descendat ignis de celo, & devore te, & quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de celo, & devoravit eum, & quinquaginta qui erant cum eo.*

11. Ochosias envoia encore un autre Capitaine avec ses cinquante soldats qui dit à Elie : Homme de Dieu, le Roy m'a commandé de vous dire : Hâitez-vous de descendre.

12. Elie luy répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, & vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussi-tôt le feu du ciel descendit, & dévora le Capitaine & les cinquante hommes qui étoient avec luy.

13. Ochosias envoia encore un troisième Capitaine & ses cinquante hommes avec luy. Ce Capitaine étant venu devant Elie se mit à genoux, & luy fit cette priere : Homme de Dieu, sauvez-moy la vie & sauvez la vie à

*11. Rursumque misit ad eum Principem quinquagenarium alterum, & quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi; Homo Dei, huc dicit Rex: Festina, descende.*

12. Respondens Elias ait : *Si homo Dei ego sum, descendat ignis de celo, & devore te, & quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de celo, & devoravit illum, & quinquaginta ejus.*

13. Iterum misit Principem quinquagenarium tertium, & quinquaginta qui erant cum eum. Qui cùm venisset, curvavit genua contra Eliam, & precatus est eum, & ait : Homo Dei, noli

ÿ. 13. Lettr. Ne méprisez pas mon ame.

*deffit.*

*despicere animam meam, vos serviteurs qui sont  
& animas servorum tuorum qui mecum sunt.*

14. *Ecce descendit signis de calo, & devoravit duos Principes quinquagenarios primos, & quinquagennos qui cum eis erant: sed nunc obsecro ut miserearis anime mee.*

15. *Locutus est autem Angelus Domini ad Eliam, dicens: Descende cum eo, ne timemas. Surrexit igitur, & descendit cum eo ad Regem,*

16. *& locutus est ei: Hec dicit Dominus: Quia misisti nuncios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israël, à quo posses interrogare sermonem, ideò de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.*

17. *Mortuus est ergo juxta sermonem Domini, quem locutus est*

\*. 14. Lettr. d'avoir pitié de mon ame. Hebr. que mon ame soit prétieuse à vos yeux. C'est-à-dire, sauvez-moy la vie. Vat.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, & il a devoré les deux premiers Capitaines, & les cinquante hommes que commandoit chacun d'eux: mais je vous supplie présentement de me sauver la vie".

15. En même-tems l'Ange du Seigneur parla à Elie & luy dit: Descendez avec luy & ne craignez point. Elie donc se leva, & il descendit avec ce Capitaine pour aller trouver le Roy,

16. auquel il parla de cette sorte: Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Beelzebul le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël que vous pûssiez consulter, vous ne releverez point du lit sur lequel vous êtes couché, mais vous mourrez certainement.

17. Ochosias donc mourut selon la parole que le Seigneur avoit dite par

Elie,

Elic, & Joram son frere regna en sa place <sup>4.</sup> la seconde année de Joram fils de Josaphat roy de Juda ; car Ochosias n'avoit point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochosias est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

*Elias, & regnavit Joram frater ejus pro eo, anno secundo Joram filii Josaphat regis Iudee : non enim habebat filium.*

18. Reliqua autem verborum Ochozie, que operatus est, nonne hec scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israël?

¶. 17. Expl. Josaphat vivoit encore. (V. ch. 3. plus bas ¶. 1.) Mais il y avoit deux ans qu'il avoit créé vice-Roy son fils Joram. Chron. sacr. VIII.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. **A**lliez ; consultez Béelzebut le dieu d'Ac<sup>aron</sup>, &c.

Les Auteurs interprétent diversement le nom de Beelzebut. Les uns disent <sup>1.</sup>, qu'il marquoit un Dieu qu'on representoit sous la figure d'une mouche ; ce qui a fait dire au sçavant Theodor. <sup>4. Reg.</sup> que l'on devoit déplorer l'aveuglement plein de folie de ces infidèles, qui ne se contentoient pas de choisir entre tous les animaux ceux qui étoient les plus grands, pour s'en faire des dieux ; mais qui s'en faisoient encore des infectes les plus méprisables & les plus petits tels que sont les mouches , & qui en abandonnant le vray Dieu , comme fit ce roy d'Israël , envoyoient consulter la figure inanimée d'un vil insecte pour connoistre l'avenir touchant leur vie ou leur mort. D'autres prétendent , que ce faux-dieu , qu'on nommoit Beelzebut , étoit le dieu que l'on invoquoit contre les mouches , dont il y avoit une forte

fort grande abondance dans le territoire d'Ac-  
caron , à cause de l'humidité du païs. Et l'on  
voit effectivement dans les Anciens , que les *Plin. l. 10.*  
Grecs avoient un dieu , à qui ils donnoient un *c. 28. 29.*  
nom qui marquoit l'empire qu'il avoit sur ces *Ælian.*  
insectes , soit que ce fût ou Jupiter , ou Her- *hist. l. 5.*  
cule , ou quelqu'autre dieu semblable. Les Hé- *c. 17.*  
breux aussi remarquoient comme une preuve de  
la puissance du vray Dieu , ce qu'ils assuroient  
que dans le Temple de Jerusalem , où l'on im-  
moloit une si prodigieuse quantité de bêtes , il  
ne s'y voyoit jamais de mouches. Que si ce  
qu'ils disent est véritable , il n'est pas fort sur-  
prenant que le démon qui est appellé le singe de  
Dieu , ait voulu aussi s'attirer par là , la venera-  
tion des peuples. Et lorsque dans l'Evangile ils  
nommoient Beelzébut le chef & le Prince des *Matth. c;*  
déments , c'est sans doute , selon que l'a remar- *12. 24.*  
qué un interprète , qu'ils ont regardé le dieu à  
qui ils donnoient ce nom comme étant le grand  
Jupiter , le chef de tous les faux-dieux.

*V. 10. Elie luy répondit ; Si je suis homme de  
Dieu , que le feu du ciel descende & vous dévore  
avec vos cinquante hommes.*

Un sçavant Théologien a remarqué , que la *Eftim in-*  
maniere dont cet Officier du Roy parla à Elié , *hanc loc.*  
lorsqu'il le nomma homme de Dieu , étoit plei-  
ne , non de respect , mais de raillerie ; & que  
c'est comme s'il luy avoit dit ; vous qui preten-  
dez passer pour être un homme de Dieu , &  
qui vous en glorifiez. Il a pris cette pensée de  
saint Chrysostome , qui témoigne , que le com-  
pliment que cet officier de guerre fit à Elié , n'é- *Chrysost.*  
toit qu'une raillerie outrageante , qui fut vangée *de Virgin.*  
par le feu du ciel. Et le même Théologien *cap. 22.*  
ajoute , que l'Esprit de Dieu ayant fait connoître *som. 4.*  
à ce saint Prophete , que c'étoit pour se tailler  
de sa pieté , qu'on le nommoit de la sorte , luy  
mit

mit aussi dans la bouche cet arrêt de mort qu'il prononça contre luy. Si je suis véritablement, luy dit-il, un homme de Dieu, & non pas tel que vous me raillez, que le feu descende du ciel pour vous en convaincre. On est sans doute surpris d'abord d'une si grande rigueur exercée contre un officier & contre tous ses soldats, qui exécutoient sans violence l'ordre de leur Prince ; & les ennemis de l'Eglise en prenoient sujet autrefois de décrier l'ancien Testament, comme ayant

*Augus<sup>t</sup>.* un Dieu cruel & impitoyable pour auteur. Mais *contr.*

*Faus<sup>s</sup>.* saint Augustin justifie la conduite d'Elie en ce

*6. Idem.* point, en faisant voir que le peché qu'il punis-

*de ferm.* soit par la mort, étoit plus à craindre que la

*Dom. in* mort même ; & que ce qu'il fit alors, c'est-à-

*mont. c.* dire, dans le tems de la rigueur de la loy, saint

*20. tom.* Pierre le fit depuis au tems de la loy nouvelle,

*4. p. 342.* qui étoit un tems d'indulgence & de douceur.

Ses paroles sont très-remarquables & dignes d'être rapportées en ce lieu. On a vu, dit-il,

" de grands & de très-saints personnages punir  
 " de la mort certains pechez. Car quoy qu'ils  
 " scüssent très-bien que cette mort qui sépare  
 " l'ame d'avec le corps n'est point à craindre,  
 " ils ne laissoient pas de l'employer comme une  
 " punition contre ceux qui la craignoient, afin  
 " d'arrêter en eux l'accroissement des pechez,  
 " qui les eût rendu plus criminels s'ils avoient  
 " vécu, & d'imprimer en même-tems une crain-  
 " te salutaire à tous les autres. Ils ne jugeoient  
 " pas sans doute en cela temérairement, puisque  
 " c'étoit Dieu qui leur inspiroit d'en juger ain-  
 " si : & c'est de la sorte qu'Elie ayant fait des-  
 " cendre le feu du ciel, fit mourir tant de per-  
 " sonnes.

*Luc. c. 9.* Que si l'on demande, pourquoy donc, lors-  
*52. &c.* que les Samaritains refuserent de recevoir Je-  
 sus-CHRIST, & que saint Jacques & saint Jean,

Jean , indignez de ce refus que l'on faisoit à leur maître , luy demanderent permission de faire descendre le feu du ciel , comme fit Elie pour consumer & dévorer ces personnes , non seulement il ne leur permit pas , mais leur fit même une reprimande , en leur disant ; *Vous ne savez pas quel est l'esprit qui vous fait agir ?* Le même saint Augustin y répond admirablement en ces *Aug. ib. ut suprad.* termes : Le Seigneur , dit-il , ne reprit pas dans ses Disciples l'exemple du saint Prophète , qu'ils luy alleguoient , mais l'ignorance où ils étoient eux-mêmes , n'étant pas encore instruits touchant la maniere en laquelle la vengeance étoit permise. Car il scavoit que ce n'étoit pas par l'amour de la correction , mais par une haine véritable , qu'ils desiroient la vengeance. C'est pourquoi après qu'il leur eut appris ce que c'estoit que d'aimer son prochain comme soy-même , & qu'il les eut remplis de son Saint Esprit qu'il leur envoya du ciel (selon qu'il l'avoit promis) dix jours après son Ascension , on vit aussi dans la loy nouvelle de ces sortes de vengeances , quoy que beaucoup moins fréquentes que dans le tems de l'ancienne loy. Car dans ce tems-là la plupart estoient comme dss esclaves assujettis au jong de la crainte ; au lieu que depuis , la charité ayant regné dans les coeurs les a rendu libres. C'est ainsi que nous voyons dans les Actes des Apôtres Ananie avec sa femme tomber morts à la seule voix de saint Pierre , & n'estre point ressuscitez , mais ensevelis ; & que saint paul nous assure , qu'il livra un certain pecheur au démon *I. Cor. 13. 5. 5.* pour mortifier sa chair , & sauver son ame.

*V. 16. Elie parla au Roy de cette sorte : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Béelzébut , comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël , vous ne releverez point du lit , &c.*

Cette

Cette hardiesse avec laquelle le saint Prophète parla à ce royaume d'Israël ; & cet étourdissement d'esprit par lequel ce Prince demeura comme interdit, lors qu'un homme foible & méprisable en apparence luy prononça son arrêt de la part de Dieu , étoient l'une & l'autre des effets du commandement tout divin que l'Ange avoit fait à Elie lors qu'il luy dit : *Descendez & ne craignez point.* Que si l'on est obligé d'admirer la foy & la promesse obéissance de ce saint homme , qui part dans l'instant que l'Ange luy a parlé , & qui ne craint point d'aller s'exposer au milieu de ses plus grands ennemis , parce que Dieu le luy commande , & luy défend d'avoir peur ; l'on ne doit pas s'étonner moins de la faiblesse d'un grand Roy , qui avoit entre ses mains celuy qu'il vouloit faire mourir , & qui l'ayant entendu le condamner luy-même à la mort , n'osa attenter sur sa personne , & souffrit qu'il s'en allât librement. Ces grands exemples & de l'humble fermeté d'un vray serviteur de Dieu , & de l'impuissance d'un Prince qui avoit abandonné le Seigneur , devroient sans doute nous procurez une foy plus vive , & nous faire uniquement regarder en toutes choses la toute-puissance de celuy sous l'affectionnement duquel se trouve toute la force & tout le bonheur des hommes.



## CHAPITRE II.

• Elisée ne veut point quitter Elie. Ils passent tous deux le Jourdain à pied sec, Elie ayant divisé les eaux en les frappant de son manteau. Il est enlevé ensuite dans un chariot de feu, & laisse tomber son manteau qu'Elisée ramasse, & repasse le même flétrissant à sec en le frappant avec ce manteau. Les enfans des prophètes vont chercher Elie durant trois jours inutilement. Elisée rend saines les eaux de Jéricho en y jettant du sel & rend ses terres fertiles. 40. petits enfans sont devorés par deux ours pour s'être moqués de ce prophète.

i. *F*actum est au-  
tem, cùm le-  
vare vellet Dominus  
Eliam per turbinem in  
cælum, ibant Elias  
& Eliseus de Galga-  
lis.

2. *Dixitque Elias ad Eliseum: Sede hic,*  
*quia Dominus misit me usque in Bethel.*  
*Cui ait Eliseus: Vivit Dominus,* & vivit  
*anima tua, quia non derelinquam te.* Cùm-  
*que descendissent Be-*  
*thel,*

¶. 2. *L. Assyez-vous.*  
*Ibid. L. votre ame.*

i. **L**ors que le Seigneur La m-  
voulut enlever Eli me an-  
au ciel au milieu d'une née 3108 tempête, il arriva qu'Elie  
& Elisée venoient de Gal-  
gala.

2. Et Elie dit à Elisée ;  
Demeurez ici", parce que  
le Seigneur m'a envoyé à  
Bethel. Elisée lui répon-  
dit : je vous jure par le  
Seigneur, & je vous jure  
par votre vie", que je  
ne vous abandonneray  
point. Ils allèrent donc  
à Bethel,

3. & les enfans des Prophètes <sup>a</sup> qui estoient à Bethel vinrent dire à Elisée : Ne sçavez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujourd'hui <sup>b</sup> vostre Maître ? Elisée leur répondit : Je lesçay comme vous, demeurez dans le silence.

4. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Elisée lui répondit : Je jure par le Seigneur, & je jure par vostre vie que je ne vous abandonneray point. Lors qu'ils furent arrivéz à Jéricho,

5. Les enfans des Prophètes qui estoient à Jéricho vinrent dire à Elisée : Ne sçavez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujourd'hui vostre maître ? Il leur répondit : Je lesçay comme vous, demeurez dans le silence.

6. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé, jusqu'au Jourdain.

<sup>a</sup>. 3. Expl. Les enfans des prophètes, c'est-à-dire, les disciples des prophètes, comme le mot de Pere, signifie quelque fois maître. Voy. vers. 12. plus bas &

3. *Egressi sunt filii Proprietarum, qui erant in Bethel, ad Eliseum, & dixerunt ei : Numquid nosti quia bodiē Dominus tollet dominum tuum à te?* Qui respondit : *Et ego novi : filete.*

4. *Dixit autem Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jéricho. Et ille ait : Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque venissent Jéricho,*

5. *accesserunt filii Proprietarum, qui erant in Jéricho, ad Eliseum, & dixerunt ei : Numquid nosti quia Dominus bodiē tollet dominum tuum à te?* Et ait : *Et ego novi filete.*

6. *Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordaniem. Qui*

*Genes. c. 4. v. 21.*

Ibid. Expl. Dans peu de tems : car ils ne firent pas tout ce chemin en un seul jour.

Ibid.\* Hebr. A capite tuo.

uit :

*ait : Vivit Dominus , & vivit anima tua , quia non derelinquam te. Iterunt igitur ambo pariter.*

Ils allèrent donc tous deux ensemble ,

*7. & quinquaginta viri de filiis Propheta-  
tarum secuti sunt eos , qui & steterunt econ-  
trà longè : illi autem ambo stabant super  
Jordanem.*

*7. & cinquante des en-  
fans des Prophetes les sui-  
virent qui s'arrêtèrent bien  
loin vis-à-vis d'eux. Et ils  
se tinrent tous deux au  
bord de Jourdain.*

*8. Tulitque Elias pallium suum , & in-  
volvit illud , & percus-  
fit aquas , que divisiæ  
sunt in utramque par-  
tem , & transferunt  
ambo per secum.*

*8. Alors Elie prit son  
manteau , & l'enveloppa,  
& en frappa les eaux qui  
se divisèrent en deux parts,  
& ils passèrent tous deux  
à sec.*

*9. Cumque transi-  
sent , Elias dixit ad  
Eliseum : Postula quod  
vis ut faciam tibi , an-  
tequam tollar à te. Di-  
xitque Eliseus : Obser-  
cro ut fiat in me du-  
plex spiritus tuus.*

*9. Lorsqu'ils furent pas-  
sez , Elie dit à Elisé : De-  
mandez-moy ce que vous  
voudrez , afin que je l'ob-  
tienne pour vous " , avant  
que je sois enlevé d'avec  
vous. Elisé luy répon-  
dit : Je vous prie que  
votre double esprit reçoive  
sur moi " .*

*10. Qui respondit : Reim difficilem postu-  
lasti : attamen si vi-  
deris me , quando tol-  
lar à te , erit tibi quod  
petisti : si autem non*

*10. Elie luy dit : Vous  
me demandez une chose  
bien difficile. Néanmoins  
si vous me voyez lorsque  
je seray enlevé d'avec vous ,  
vous aurez ce que vous avez*

*#. 9. Lettr. Ut faciam tibi.*

*Ibid. Autr. Que votre esprit soit double en moy.*

demandé ; mais si vous videris, non erit.  
ne me voyez pas, vous ne  
l'aurez point.

11. Lorsqu'ils conti-  
nuoient leur chemin, &  
qu'ils marchoient en s'en-  
tretenant, un char de feu  
& des chevaux de feu les  
separerent tout d'un coup  
l'un de l'autre, & Elie  
monta au ciel au milieu  
d'une tempête.

12. Elisée le voyoit  
monter, & disoit : Mon  
pere, mon pere, le char  
d'Israël, & son condu-  
teur. Après cela il ne le  
vit plus. Et prenant ses  
vêtemens il les déchira en  
deux parts,

13. Il leva de terre en  
misme tems le manteau  
qu'Elie avoit laissé tom-  
ber, afin qu'il luy demeу-  
rât. Et Elisée s'en reve-  
nant s'arrêta sur le bord  
du Jourdain,

14. & prit le manteau  
qu'Elie avoit laissé tomber  
pour luy. Il en frappa les  
eaux, & elles ne furent  
point divisées. Alors Elisée  
dit : Où est maintenant le  
Dieu d'Elie ? & frappant  
les eaux une seconde fois,  
elles se divisèrent de costé  
& d'autre, & il passa au  
travers.

11. Cùmque perge-  
rent, & incidentes fer-  
mocinarentur, ecce cur-  
rus igneus, & equi ignei  
diviserunt utrumque :  
& ascendit Elias per  
turbinem in celum.

12. Eliseus autem vi-  
debat, & clamabat : Pa-  
ter mi, pater mi, cur-  
rus Israël, & auriga  
ejus. Et non vidit eum  
amplius : apprebendit-  
que vestimenta sua, &  
scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pal-  
lium Eliae, quod ceci-  
derat ei : reversusque  
stetit super ripam For-  
danis,

14. & pallio Eliae,  
quod ceciderat ei, per-  
cussit aquas, & non  
sunt divisa : & dixit:  
Ubi est Deus Eliae etiam  
nunc ? Percussaque a-  
quas, & divisa sunt  
buc atque illuc, & tran-  
sxit Eliseus.

15. *Videntes autem filii Prophetarum, qui erant in Jericho è contra, dixerunt: Requievit spiritus Elie super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,*

16. *dixeruntque illi: Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui posse sunt ire, & querere dominum tuum, ne forte tuleris eum Spiritus Domini, & projectorit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait:*

*Nolite mittere.*

17. *Coegeruntque eum, donec acquiesceret, & diceret: Miserite. Et miserunt quinquaginta viros: qui cum quassissent tribus diebus, non invenerunt.*

18. *Et reversi sunt ad eum: at ille habebat in Jericho, & dixit eis: Nunquid non dixi vobis: Nolite mittere?*

*¶. 15. Lettr. adoraverunt eum. Hebr. incurvârunt se ei in terram. Vat.*

15. Ce que voyant les enfans des prophetes qui étoient dans Jericho vis-à-vis de ce lieu-là , ils dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée, & venant au devant de luy ils se prosternerent à ses pieds "avec un profond respect,

16. Et ils luy dirent : Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher vôtre maître , de peur que l'esprit du Seigneur qui l'a enlevé ne l'ait jeté quelque part sur quelque montagne ou en quelque vallée. Elisée leur répondit : N'y envoyez point.

17. Mais ils le contrainirent par leurs instances à y condescendre enfin, & à leur dire : Envoyez-y. Ils envoyèrent donc cinquante hommes , qui l'ayant cherché pendant trois jours ne le trouvèrent point.

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée qui demeuroit à Jericho , & il leur dit : Ne vousavois je pas dit : N'y envoyez point ?

19. Les habitans de la ville dirent aussi à Elisée: Seigneur , la demeure de cette ville est très-commode , comme vous le voyez vous-même : mais les eaux y sont très-mauvaises , & la terre sterile.

20. Elisée leur répondit: Apportez-moy un vaisseau neuf , & mettez du sel dedans. Lorsqu'ils le luy eurent apporté ,

21. il alla à la fontaine , & ayant jetté le sel dans l'eau , il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ay rendu ces eaux saines , & elles ne causeront plus à l'avenir ni la mort des hommes , ni la sterilité de la terre.

22. Ces eaux donc devinrent saines comme elles le sont encore aujourd'hui , selon la parole qu'Elisée prononça alors.

23. Elisée vint de là à Bethel , & lorsqu'il marchoit dans le chemin , de petits enfans estant sortis de la ville , se riaillioient de luy en disant : Monte chauve , monte chauve.

24. Elisée regardant jeta les yeux sur eux , & les maudit au nom du Seigneur. En même-tems

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum : Ecce habitatio civitatis bujus optima est , sicut tu ipse domine perspicis : sed aquae pessime sunt , & terra sterilis.

20. At ille ait : afferete mihi vas novum , & mittite in illud sal : Quod cum attulissent ,

21. egressus ad fontem aquarum , misit in illum sal , & ait : Hec dicit Dominus : Sanavi aquas has , & non erit ultra in eis mors , neque sterilitas.

22. Sanatae sunt ergo aquae usque in diem banc , juxta verbum Elisei quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel : cumque ascenderet per viam , pueri parvi egressi sunt de civitate , & illudebant ei , dicentes : Ascende calve , ascende calve.

24. Qui cum respergisset , vidit eos , & maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt

*sunt duo ursi de saltu, deux ours sortirent du  
& laceraverunt ex eis bois : & s'estant jettez sur  
quadraginta duos pue- cette troupe d'enfans , ils  
ros. en déchirerent quarante-  
deux.*

25. *Abiit autem in- de in montem Carme- li, & inde reversus est in Samariam.*

25. *Elisée alla ensuite sur la montagne du Car- mel , d'où il revint à Sa- marie.*

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. **L**Orsque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel.

Les Saints Peres ont des sentimens differens touchant le lieu où fut transféré Elie. Car quoy que la sainte Ecriture marque ici , que Dieu a voulu l'enlever au ciel , tous conviennent que le ciel dont elle parle , n'est pas celuy que nous entendons ordinairement , lorsque nous disons , que les Saints éternellement heureux sont dans le ciel. Plusieurs ont crû que le nom de ciel en cet endroit nous marquoit le paradis terrestre , dans lequel Adam fut placé près sa création , & dans l'état de son innocence. Et saint Irenée témoigne , que ceux qui avoient été disciples des Apostres le disoient ainsi : *Dicunt Presbyteri qui sunt Apostolorum discipuli , eos qui translati sunt , illuc translatos esse , ubi primus positus est homo , scilicet in paradiſo.* D'autres se sont figurez que ce nom de ciel marquoit quelque lieu entre le ciel & la terre , où Elie fut enlevé , & y est soutenu jusqu'à présent par la toute-puissance de Dieu. Mais saint Augustin , qui a toujours eu un fort grand soin de n'avancer rien de luy-même dans des choses qui peuvent estre douteuses , dit très-sagement , que *Augst.  
de origen.  
peccat. c.  
23. tom. 7.  
pag. 338.*

Vide Me-  
noch. in  
hunc loc.

cette question touchant le lieu où Elie fut transféré, est du nombre de celles qu'on peut ignorer sans blesser la foy qui nous rend Chrétiens, & dont on ne peut juger que par des conjectures foibles & humaines, & qu'ainsi il est incertain si ce saint Prophète aussi-bien qu'Enoch sont présentement dans le lieu où le premier homme fut placé, qu'on nommoit le paradis de la terre, ou bien en quelqu'autre lieu qu'on ne connoît point, quoy que l'on ne doive point d'ailleurs, qu'ils ne vivent dans leurs propres corps avec lesquels ils sont nez. *Sunt illæ questiones, in quibus salvâ fide quâ Christiani sumus, aut ignoratur quid verum sit: aut aliter quâm est, humana & infirniâ suspicione conjicitur: veluti cùm queritur, ubi sit nunc Elias vel Enoch, an ibi (in paradiso) an alicubi alibi; quos tamen non dubitamus, in quibus nati sunt corporibus vivere.*

V. 2. Et Elie dit à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Béthel. Elisée luy répondit ; je vous jure par le Seigneur, que je ne vous quitteray point.

Elie à qui Dieu avoit fait connoître qu'il devoit estre enlevé, & qui ignoroit qu'Elisée le scût comme luy, voulut peut-être luy épargner la douleur d'une si dure séparation. Mais ce disciple, qui devoit estre l'héritier de son esprit & de ses graces, & à qui le moment même de l'enlèvement miraculeux de son maître devoit procurer une bénédiction si abondante, n'avoit garde de quitter Elie : & il s'attacha à luy plus étroitement que jamais, lors qu'il étoit sur le point de s'en séparer, craignant de le perdre dans le tems qu'il y penferoit le moins. C'est pourquoi lors que les disciples des Prophètes, à qui Dieu avoit aussi revelé cet enlèvement d'Elie, demandoient à Elisée, *s'il ne scavoit pas*

par que le Seigneur luy alloit enlever son maître , il leur répondit ; Je le saay comme vous , demeurez dans le silence : Ce qui estoit la même chose , selon quelques Interpretes , que s'il leur eût dit ; Ne me détournez point par vos discours de l'attention où je suis , pour ne pas perdre sans y penser celuy que Dieu m'a donné pour maître. Ou bien l'on peut dire encore , qu'il craignoit que si Elie s'appercevoit qu'il scût son départ , il ne s'efforçât encore davantage de se dérober de luy.

¶. 9. Demandez-moy ce que vous voudrez , afin que je l'obtienne pour vous , avant que d'estre enlevé d'avec vous. Elisée luy répondit ; Je vous prie que vostre double esprit repose sur moy.

Dieu fit connoistre sans doute à Elie , par la fermeté avec laquelle Elisée se tint attaché à luy sans qu'il voulût le quitter , qu'il n'ignoroit pas ce qui devoit arriver. Ainsi ce saint homme , par un mouvement de l'Esprit divin qui l'animoit , & comme pour recompenser la perseverance & l'ardeur de son disciple , luy demanda ce qu'il desiroit , afin qu'il l'obtînt de Dieu avant son départ. La réponse que fit Elisée , lorsqu'il le pria , que son double esprit reposât sur luy , paroist surprenante : & jugeant des choses humainement , on a d'abord de la peine à ne le pas accuser de quelque presomption. Car de quelque sorte que l'on interprete cette réponse , soit que l'on dise , comme quelques-uns , qu'il demandoit cet esprit double , c'eit à-dire , cette double grace de la prophétie & des miracles qu'Elie possedoit , qui sont des dons differerens du Saint-Esprit , selon saint Paul ; soit que l'on dise avec saint Ambroise , saint Jerome , saint Augustin , saint Gregoire Pape & plusieurs autres , qu'il demandoit de posseder dou-

*Eliae &  
Menoch.  
in hunc  
locum.*

*1. Cor. c.  
12. Ang.  
in Joan.  
tract. 4.  
tom. 9. p.  
177. 2. &*

T 5 blement

*Hier ad-* blement les dons qu'avoit possédé son maître ,  
*vers. Jo-* ce qui paroist le plus véritable ; il semble qu'il  
*vinian. l.* ne pouvoit sans temerité & sans vanité faire  
*2. c. 1. p.* 544. 545. l'une ou l'autre de ces demandes ; & qu'il eût  
*Gregorius* été plus digne de l'humilité d'un disciple de *se*  
*Magnus*, rabaisser sous un maître si parfait , que de vou-  
*ut infr.* loir s'égaler à luy , où s'élever même au-dessus  
*Ambros.* de *Elis.* de luy. Il est vray que quelques-uns voulant  
*serm 2.* rendre sa demande plus modeste luy donnent  
*t. 2. p. 567.* cette autre explication ; Faites , je vous prie ,  
 que j'aye deux parties de vostre esprit , & que  
 ce que vous possedez triplement , je puisse au  
 moins le posséder doublement. Mais cette ex-  
 plication , qui paroît forcée , ne s'accorde pas  
 même , selon que l'a remarqué un sc̄avant  
*Theologien* , avec la réponse que luy fit *Elie* ,  
 lorsqu'il luy dit : *Vous me demandez une chose*  
*bien difficile* ; puisque la demande d'*Elisée* n'eût  
 point dû paroistre à *Elie* si difficile en l'expli-  
 quant de la sorte.

*Eftim.* *Gregorius* Disons donc plutost avec le grand saint *Gre-*  
*Magnus* *Moral. l.* goire , que ce fut par un mouvement de la cha-  
*10. c. 4.* rité , qu'*Elisée* fit cette demande à *Elie* ; &  
*tom. 2.* qu'ainsi il n'y avoit ni temerité ni vanité dans  
*p. 274.* une demande dont la charité estoit le principe.  
 Car il ne faut pas juger temerairement de ces  
 grands hommes , ni examiner ce qu'ils disent ,  
 par des sentimens humains. C'estoient des Pro-  
 phetes tout remplis de Dieu , & qui n'agissoient  
 ni ne parloient que par l'instinct tout divin de  
 son Esprit. Ainsi *Elisée* , lorsqu'il demande  
 de posséder doublement l'esprit d'*Elie* , ne doit  
 pas estre consideré comme un homme simple ,  
 mais comme un Prophète qui demandoit à *Elie*  
 ce que Dieu même luy insprioit de luy deman-  
 der , & ce qu'il vouloit accorder à ce saint dis-  
 ciple par le merite de son saint maître. C'é-  
 toit , comme le dit Saint Gregoire , l'amour  
 très-

très-pur qu'il portoit au grand Elie, qui le rendit digne d'estre rempli doublement de l'esprit d'Elie. *Hec (charitas) Eliseum, quia magistrum simpliciter diligere instituit, magistri spiritu dupliciter implevit.* Aussi Saint Ambroise louë tout-à-fait Elisée du desir même qu'il eut, non par vanité, mais par ardeur, de surpasser en grace celuy que Dieu luy avoit donné pour père, & il ajoute que cette sainte ambition qu'il fit paroître se trouvoit accompagnée d'un grand fond de pieté qui l'en rendoit digne. *Elisei hac prima laus est, quod patrem voluit gratiâ superare. Avarus quidem est in petendo; sed idoneus in promerendo.*

L'on peut bien dire, qu'en cela même Elisée a été une excellente figure des disciples de JESUS-CHRIST, comme Elie dans son enlèvement miraculeux fut une très-vive image de JESUS-CHRIST même s'élevant au ciel, & se séparant de ses Apostres. Car cette double portion de l'esprit d'Elie qu'Elisée luy demandoit comme une chose qu'il devoit luy accorder, & qu'il obtint en effet, puisqu'il fit le double des miracles qu'avoit fait son maître, nous marquoit très-bien ce que JESUS-CHRIST promit aux Apostres avant que de les quitter pour s'en aller à son Pere; *En vérité, En vérité, je vous le déclare, leur dit-il, celuy qui croit en moy, fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vas à mon Pere. Et quoy que vous demandiez en mon nom, je le feray.* Comme donc le Fils unique du Dieu vivant a bien voulu que ses disciples eussent le pouvoir de faire de plus grands miracles pour établir son EGLISE, que ceux que luy-même avoit faits durant le cours de sa vie mortelle, il n'est pas fort étonnant qu'Elisée souhaitât aussi de posséder doublément les dons éminens de son saint maître,

non pour luy-même , mais pour rétablir le culte de Dieu parmi son peuple ; ou pour mieux dire , il connut par la lumiere de l'Esprit - Saint , qui estoit en luy , qu'il devoit luy demander ce qu'il devoit obtenir.

*V. 10. Elie luy dit ; vous me demandez une chose bien difficile. Néanmoins si vous me voyez , lorsque je seray enlevé d'avec vous , vous aurez ce que vous avez demandé.*

Rien n'est difficile à l'égard de Dieu , mais seulement à l'égard des hommes. Et ainsi Elie en disant à Elisée , qu'il luy demandoit une chose bien difficile , n'envisageoit pas la toute-puissance divine , mais l'infirmité humaine. Il n'envioit pas à son disciple toutes les graces qu'il avoit luy-même reçues , sachant qu'il est libre à Dieu de faire part de ses dons à qui il luy plaît , & d'élever quand il veut le disciple même au-dessus du maître , luy qui est le maître souverain de tous les hommes. Mais peut-être qu'il craignoit pour son disciple ; qu'en recevant plus que luy , il ne fût chargé d'un plus grand compte , felon que le Fils de Dieu l'a dit depuis ; *Que l'on redemandera davantage à celuy qui a plus reçus.* Le signe que ce saint Prophète donne à Elizée pour s'assurer s'il obtiendra ce qu'il luy demande , paroist rempli de mystere. *Si vous me voyez , luy dit-il , lorsque je seray enlevé d'avec vous , &c.* C'est-à-dire , comme l'expliquent quelques-uns , si vous pouvez me regarder fixement dans le tems que je seray enlevé , & souffrir avec constance de me voir ainsi séparé d'avec vous. C'est ainsi que les Apôtres regarderent JESUS-CHRIST s'élevant au ciel & les quittant , & qu'ils meriterent par cette vûe continue qu'ils conservèrent de l'ascension de leur divin Maître , ne le cherchant plus que dans le ciel , de devenir les héritiers de son Esprit & de sa doublé

ble puissance , soit pour pardonner aux hommes , ou pour les punir .

V. 11. *Lors qu'ils marchoient en s'entretenant , un char de feu & des chevaux de feu les separerent tout d'un coup l'un de l'autre ; & Elie monta au ciel au milieu d'une tempête.*

Quel pouvoir étre le sujet des entretiens de ces deux grands serviteurs de Dieu , lors qu'Elie étoit sur le point d'être enlevé de la terre , sinon ce qui regardoit le culte de Dieu ? Et combien devons-nous croire qu'un si saint maître ménageoit ces derniers momens pour instruire son disciple , & que le disciple en profitoit , pour écouter cet excellent maître qui l'alloit quitter ? Quelle difference entre le disciple d'un Prophète & les disciples du Maître de tous les Prophètes qui est J e s u s - C H R I S T , quoy qu'en une occasion toute semblable ? Elizée s'attacha uniquement à entendre les dernières paroles d'Elie , lors qu'il scavoit qu'il devoit étre enlevé . Saint Pierre au contraire , & les deux autres disciples de J e s u s - C H R I S T , s'affouillent & s'endorment lors que leur divin Maître alloit les quitter ; & ils s'artirent ce juste reproche : *Q u o y v o u s n'a v e z p u v e i l l e r u n e h e u -* Matth. 26. 40. *M a t t h . 17.* *r e a v e c m o y ?* Lors donc qu'Elie & Elizée par-  
loient ensemble , ainsi qu'il est dit , que le même Elie & Moïse s'entretenoient depuis avec J e s u s - C H R I S T sur une haute montagne en la présence des Apôtres , il s'éleva tout d'un coup 17. *Idem 4.* un grand tourbillon ; & une nuée , non pas tout-à-fait semblable à celle qui couvrit J e s u s - C H R I S T & les deux prophètes , qui n'étoit que lumineuse , mais une nuée de feu , & qui avoit la figure d'un chariot & de chevaux enflamez , vint passer entre Elie & Elizée , & les separa l'un d'avec l'autre , & enleva le premier au milieu des airs pour l'aller placer en corps & en ame dans le

le lieu que la divine providence luy a destine pour y vivre d'une vie toujours nouvelle. & celle que Dieu seul connoît , jusques à la fin du monde. Cet événement si extraordinaire ,

*Iren. aduers. I. 5. c. 5.* est fondé sur la vérité de la parole infaillible de Dieu-même. Enoch & Elie , dit saint Ireneus , née , sont enlevés dans le propre corps que Dieu leur avoit formé , & avec lequel ils s'étoient rendu dignes de luy plaire , figurant tous deux & prédisant par ce même enlèvement , celuy par lequel les justes s'élèveront jusqu'au ciel. La pesanteur de leurs corps n'a pû leur estre un obstacle à estre ainsi enlevés. Car les mêmes mains par lesquelles ils ont au commencement été formez en Adam , ont été celles qui ont soutenu leurs corps dans cet enlèvement miraculeux. *Et nihil impedit eos corporis in assumptione eorum. Per illas enim manus , per quas initio plasmati sunt , per ipsas & assumptionem acceperunt.* Que si quelqu'un , ajoute ce Saint , regarde comme impossible que des hommes puissent vivre durant tant de siècles , & qu'Elie ayant été enlevé sur un chariot de feu , sa chair n'en ait point été consumée ; qu'il se souvienne que Jonas , qui fut devoré par la baleine , fut rejetté sur la terre plein de vie , par un effet tout-puissant du commandement de Dieu. Qu'il se souvienne que les jeunes hommes que l'on jetta au milieu des feux de Babylone , sortirent aussi sans aucun mal de cette fournaise ardente.

*Ambr. de Elix. serm. 2. tom. 1. p. 567.* Saint Ambroise dit que ce furent les Anges qui enlevèrent & transportèrent Elie sous la figure de ce chariot enflammé & de ces chevaux de feu ; & que ce Prophète parut ainsi élevé sur un char , comme pour marquer , qu'il montoit en quelque sorte triomphant , non des nations barbares , mais des voluptez du siècle , qui sont , dit

dit ce Pere , des ennemis plus redoutables que les hommes les plus furieux. *Angelis ducentibus raptus ad cœlum est , & quadriga ignea impositus , quasi in quodam triumpho victor ascendit , non gentium barbararum , sed secularium voluptatum . Si quidem graviores inimici sunt pravi mores , quam hostes infesti .* C'est aussi ce qui a fait dire à saint Gregoire le Grand ; que ce char de feu sur lequel Elie fut enleyé marquoit la ferveur & l'ardeur de son amour ; *& qu'on ne peut aspirer à être enlevé comme luy au ciel , si on ne s'y porte auparavant par l'élevation & par l'ardeur continue de son cœur . Hinc est quodd Elias in curru igneo in cœlum sublevatus afferitur ; quia profectò ad superna gaudia sustollì non poterit qui ea per alta & ferventia desideria non inquirit .*

Mais on ne peut faire un plus bel éloge de ce saint Prophète , que celuy que Dieu en a fait luy-même dans le livre de l'Ecclesiastique en ces termes : *Le prophete Elie s'est élevé comme un feu , Eccli. 6. & ses paroles brûloient comme un flambeau ardent . 48.* Quelle gloire , ô Elie , vous êtes-vous acquise par vos miracles , & qui peut se glorier comme vous ? Vous qui par la parole du Seigneur vobtre Dieu avez fait sortir un mort des enfers , & l'avez arraché à la mort . Vous qui avez brisé sans peine toute la puissance des Rois . Vous qui sacrez les Rois pour vanger les crimes , & qui laissez après vous des prophètes pour vos successeurs . Vous qui avez été enlevé au ciel dans un tourbillon de feu , & dans un char traîné par deux chevaux enflammer . Vous qui avez été destiné pour adoucir la colere du Seigneur par des jugemens que vous devez exercer dans les tems prescrits ; pour réunir le cœur du Pere avec le Fils ; & pour rétablir les Tribus de Jacob . Ce que l'Ecriture dit ici obscurément par la bouche de l'Auteur de l'Ecclesiastique touchant le ministère que doit exercer Elie à la fin du monde pour la conversion

*Magnus  
1. Reg.  
c. 9. l. 4.  
tom. I. p.*

version des Juifs, elle le dit en termes plus clairs  
*Mal. c. 4.* par la bouche d'un autre Prophète: *Je vous envoieray*  
*v. 5. 6.* *ray, dit Dieu, le prophète Elie avant que le grand &*  
*l'épouvantable jour du Seigneur arrive; & il réuni-*  
*ra le cœur des peres avec leurs enfans, & le cœur*  
*des enfans avec leurs peres, de peur qu'en venant je*  
*August., ne frappe la terre d'anathème.* C'est un senti-  
*de Civ. Dei lib.* ment, dit saint Augustin, très-commun parmi  
*20. 29.* les fidèles, & gravé au fond du cœur de tous  
 „ les Chrétiens, qu'Elie ce grand & cet admirati-  
 „ ble prophète exposera dans la fin des tems &  
 „ avant le dernier jugement la loy de Moïse aux  
 „ Juifs, & qu'alors se convertissant par sa predi-  
 „ cation ils croiront en J E S U S - C H R I S T com-  
 „ me au vray Messie. On verra donc accomplir  
 „ dans ce tems-là ce qui est dit en ce lieu; *qu'il*  
 „ *réunira le cœur du pere avec le fils*, soit que l'on  
 „ veuille l'entendre au plurier des peres avec leurs  
 „ enfans, parce qu'il réunira les Juifs de ces der-  
 „ niers tems avec leurs peres, c'est-à-dire avec  
 „ les Prophetes, dans l'intelligence spirituelle &  
 „ véritable de la loy, telle que l'ont euë ces Pro-  
 „ phetes; soit qu'on veuille l'expliquer au singu-  
 „ lier *du pere avec le fils*; c'est-à-dire, qu'il réu-  
 „ nira dans les esprits de ces Juifs le cœur du Pe-  
 „ re éternel avec J E S U S - C H R I S T son fils uni-  
 „ que, non en faisant que le Pere aime son Fils  
 „ (puis que le Fils ne peut pas n'être point aimé  
 „ du pere) mais en leur faisant connoître cet  
 „ amour du pere à l'égard du fils, & en les portant  
 „ à aimer celuy qu'ils haïssoient auparavant, qui  
 „ est J E S U S - C H R I S T nostre Sauveur. *Ut intelli-*  
*gatur Helias cor Dei Patris conversurus ad Filium;*  
*non utique agendo ut Pater diligat Filium; sed*  
*docendo quod Pater diligat Filium, ut Iudei*  
*quem prius oderant, diligant eundem qui noster*  
*est Christus.* C'est donc, dit encore le même  
 Saint, ce qu'Elie fera alors, de peur que Dieu

en

*en venant, ne frappe la terre d'anathème : Car ceux qui ne goûtent que les choses de la terre, comme tous les Juifs charnels qui ont vécu jusques à présent, ne sont véritablement que terre, & se rendent dignes de l'anathème éternel dont Dieu menace les autres, qui n'auront point eu le bonheur de se convertir comme ceux dont le cœur sera converti par la prédication d'Elie.*

V. 12. *Elisée le voyoit monter, & disoit; Mon pere, Mon pere, le char d'Israël & son conducteur.*

Elizée par ces paroles prenoit congé de son saint maître. Et c'est selon la pensée de saint Ambroise, comme s'il luy avoit dit : *Mon pere, c'étoit vous, qui comme un bon conducteur, gouverniez le peuple de Dieu.* Et ç'a été par la fermeté de votre constance que vous avez merité d'être enlevé sur ce char & par ces chevaux au lieu que Dieu vous a destiné. Car le Seigneur ayant éprouvé votre sagesse dans la conduite des esprits des hommes, vous a jugé digné comme un homme qui a vaincu dans la carrière & dans le combat, d'être couronné par une éternelle récompense. *Quia moderatorem se humanarum mentium Dominus comprobavit, id est tanquam boni auriga certaminis victor ater non premio coronaris.* D'où vient, dit encore saint Gregoire, qu'Elie est nommé *le char d'Israël & son conducteur*, sinon parce que le char porte, & que c'est le conducteur qui anime? Un Pasteur donc qui supporte par la patience de sa charité les mœurs de son peuple, & qui l'anime par les saintes exhortations de la parole de Dieu mérite d'être appellé en même-tems *le char & le conducteur* de ce peuple. *Doctor ergo qui mores populi & per patientiam sustinet, & sacri eloquii verbis docet, & currus dicitur & auriga: currus, quia tolerando portat; auriga,*

*Theodor.  
4. Reg.  
quasi. 8.* *nuriga, quia exhortando agitat.* Le sc̄avant Theodore dit, qu'Elie merita de recevoir ces noms extraordinaire par rapport à la maniere dont les Rois des autres peuples combattoient leurs ennemis, en se servant pour cela de chariots & de chevaux. Et il ajoûte, qu'Elisée marquoit par là, que son saint maître avoit luy seul tenu lieu aux Israélites de tout ce grand appareil de guerre, pour leur donner la victoire ; & mettre en fuite tous ceux qui les attaquoient. Et cette explication paroît même plus conforme à la langue originale.

Ce que l'Ecriture ajoûte, *qu'Elizée déchira ses vêtemens en deux parts, lorsqu'il ne vit plus Elie,* ne marque pas une impatience dans ce saint prophète, mais seulement la juste douleur qu'il ressentoit & qu'il devoit ressentir de l'absence de celuy que Dieu luy avoit donné pour maître & pour conducteur. Car c'estoit-là la maniere dont les Hebreux témoignoient ordinairement leur tristesse, lorsqu'ils en avoient un grand sujet.

*V. 13. Il leva de terre le manteau qu'Elie avoit laissé tomber, afin qu'il luy demeurât.*

Dieu voulut, dit un Interprète, qu'Elie estant enlevé, il laissât à Elisée son manteau pour gage de ce double esprit qu'il luy avoit demandé. Sur-

*Ambros.  
de Eliz.  
serm. 2.  
tom. I. p.  
567.* quoysaint Ambroise témoigne admirer la charité si généreuse de ce saint Prophète, qui laissa sur la terre en la personne de son disciple une grace plus abondante que celle qu'il emportoit avec luy dans le ciel ; & qui estant transféré corporellement en haut tout entier, demeura encore doublément dans Elisée par cette éminente sainteté dont il le laissa heritier. *Mirum in modum plus Helias gratiae dimisit in terris, quam secum portavit*

*Hieron.  
epist. 34. corpore, apud filium tamen majorem manet sanctitatem.  
tom. I. p. 266.* Mais saint Jérôme expliquant d'une manière spiri-

spirituelle ce qui se passa alors, dit : Que ceux qui veulent porter leur croix après J e s u s - C H R I S T , & se tirer, à l'exemple de Joseph, d'entre les mains d'une maîtresse fâcheuse en se dépouillant de l'habit, & encore plus de l'esprit du siècle, doivent regarder Elie montant au ciel, qui ne peut point s'élever avec son manteau, mais qui laisse dans le monde les habits du monde. *Helias ad cœlorum regna festinans non potest ire cum pallio : sed mundi in mundo vestimenta dimittit.*

*¶. 14. Elisée prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber. Il en frappa les eaux ; & elles ne furent point divisées. Alors il dit : Où est maintenant le Dieu d'Elie ?*

Naturellement il vient dans l'esprit, que ce fut par une espece de défiance qu'Elisée voyant que l'eau du Jourdain ne s'estoit point retirée, lors qu'il la frappa avec le manteau que son saint maître luy avoit laissé, s'écria ; *Où est maintenant le Dieu d'Elie ?* Mais ce n'est point la maniere dont les Interprètes & les Peres mêmes l'ont expliqué.

Car ils témoignent, que Dieu n'ayant point voulu luy accorder si promtement ce miracle, pour empêcher qu'il ne se glorifiât peut-être de ses grands dons, & qu'il ne se les appropriât en quel que sorte, au lieu de les rapporter à leur principe, il se sentit obligé d'élever son cœur vers celuy de qui découlent toutes les graces différentes sur les hommes ; & qu'ainsi, lors qu'il s'écria ; *Où est maintenant le Dieu d'Elie,* ce n'estoit pas, comme le dit saint Ambroise, qu'il crût que le Dieu d'Elie fût absent, mais qu'il témoignoit par là désirer, qu'il voulût bien luy faire sentir sa présence par ce miracle qui luy demandoit. *Non quod putaret absentem, sed quia presentiam ejus in beneficiis requirebat.* Et l'on peut bien ajouter sans doute à ce que dit saint Ambroise,

*Ambros.  
in Ps. 37.  
tom. 2.  
p. 725.  
Theodor.  
4. Reg.  
quest. 9.*

qu'Elie-

qu'Elizée pressa le Seigneur de luy accorder cette grace , afin qu'il parût à tous les disciples des Prophetes qui le regardoient de loin , qu'il estoit véritablement l'heritier des dons d'Elie , & que ce seroit par la vertu de son esprit , ou pour mieux dire , par la vertu de l'Esprit de Dieu , qu'il opereroit tous ces prodiges , comme c'estoit par l'attouchement de son manteau , qu'il prétendoit obtenir que l'eau du Jourdain se divisât , & luy ouvrît un passage. Car c'est ce qu'il semble qu'il est aisë de juger par la suite du texte sacré qui dit ;

*Que les enfans des Prophetes l'ayant vu passer ainsi le Jourdain , ils dirent , L'esprit d'Elie s'est reposé*

*sur Elizée.* Ainsi bien loin que ce cri qu'il fit  
Aug. in Numer. quest. 18. pour demander , *Où estoit le Dieu d'Elie?* fût une  
tom. 4. marque de son peu de foy , il devint plutôt  
p. 103. 1. une preuve de sa grande humilité. Quant à ce que  
dirent ces disciples des Prophetes , *Que l'esprit  
d'Elie s'estoit reposé sur Elizée;* Saint Augustin dit  
fort bien , que l'on ne doit pas l'entendre grossierement , comme s'ils avoient crû que le propre  
esprit d'Elie l'eût quitté pour venir remplir Eli-  
zée , ce qui est extravagant à penser ; mais que  
l'Esprit Saint qui avoit agi par le ministere d'Elie ,  
agissoit alors par Elizée , sans néanmoins quitter  
l'un pour animer l'autre , & sans être moindre  
dans Elie pour s'être communiqué à son Disci-  
ples ; puis qu'estant Dieu , il peut être en tous ,  
autant qu'il le veut selon la mesure de la grace  
qu'il leur donne.

*¶. 17. Ils contraignirent Elizée par leurs in-  
stances à condescendre enfin à leur volonté , &c.*

*Menoch.* Elizée , selon la remarque judicieuse d'un Interprete , consentit enfin aux instances que luy faisoient les disciples des Prophetes , de peur que s'il ne s'y fût rendu , il ne leur donnât quelque lieu de le soupçonner de jaloufie , comme s'il eût apprehendé qu'Elie se revînt , & ne l'em-

l'empêchât par son retour d'être le chet de tous les Prophetes. Car d'ailleurs il ne pouvoit pas avoir la moindre pensée comme eux, que l'enlevement d'Elie ne fut qu'une chose passagere, ainsi qu'il le leur marqua de nouveau par ces paroles ; *Ne vous avoys-je pas dit ; N'y envoyez point ?*

*¶. 20. Elizée leur dit : Apportez-moy un vaisseau neuf, & mettez du sel dedans. Il alla ensuite à la fontaine & ayant jetté le sel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ay rendu ces eaux saines ; & elles ne causeront plus à l'avenir ni la mort des hommes, ni la sterilité de la terre.*

Ce saint Prophète commande qu'on luy apporte un vaisseau neuf, & que l'on mette du sel dedans, parce que voulant faire reconnoistre la puissance du Seigneur dans le miracle qu'il alloit faire, il craignoit que si le vaisseau eût déjà servi, ou s'il avoit mis luy-même le sel dedans, on ne pût pas s'assurer si clairement de l'effet purement miraculeux qu'il devoit produire, & qu'on ne le soupçonnât peut-être de quelque espece d'enchantement. Les saints Peres ont expliqué d'une maniere spirituelle ce miracle d'Elisée. Saint Jérôme dit, Que cette fontaine figuroit la loy, dont l'amertume & l'impuissance a été comme assaillonnée par la sagesse du vray Elisée, qui l'a rendu douce & en même-  
Hieron.  
Epist. 27.  
s. i. p. 214.  
Ambros.  
De Eliz.  
serm. 2.  
t. i. p. 568.  
Apud  
August. t.  
7. contr.  
Fulgent.  
Donat. p.  
274. 2.

Mais Saint Ambroise fait cette même application d'une maniere encore plus édifiante aux Gentils. Cette ville, disoit-il, dont on représente la sterilité à Elisée, nous marquoit l'Eglise, qui estant sterile avant l'avenement de Jesus-Christ par la qualité mauvaise des eaux,

„ eaux , c'est-à-dire , par l'idolâtrie des Gentils ,  
 „ se trouvoit dans l'impuissance d'engendrer à  
 „ Dieu des enfans. Mais le même JESUS-CHRIST  
 „ estant venu daus le monde , & ayant pris un  
 „ corps humain , ainsi qu'un vaisseau de terre , a  
 „ gueri l'impureté de ces eaux ; c'est-à-dire ,  
 „ qu'il a détruit l'idolâtrie des peuples profanes.  
 „ Et en même-tems l'Eglise , qui avoit esté jus-  
 „ qu'alors stérile , a commencé à estre feconde :

*Galat.* „ ce qui a fait dire au grand Apostre après un Pro-

*4. Isai.* „ phete , en s'adressant à l'Eglise même ; *Rejouis-*

*54.* „ *sez-vous stérile qui n'enfantiez point ; poussez des*  
 „ *cris de joye , vous qui ne deveniez point mere ;*  
 „ *parce que celle qui estoit délaissée a plus d'enfans ,*  
 „ *que celle qui a un mari.* Car l'Eglise qui estoit  
 „ stérile , a eu en effet un plus grand nombre  
 „ d'enfans que la Synagogue qui avoit passé jus-  
 „ ques alors pour estre feconde. Le même Saint  
 dit encore , que le sel dont se servit Elizée pour  
 rendre saines les eaux de cette fontaine , nous  
 figuroit les Apostres , puisque JESUS-CHRIST

*Matth.* „ a dit ; *Qu'ils estoient le sel de la terre.* Si donc ,  
*5.* „ ajoute ce Pere , les Apostres ont esté comparez

„ au sel , nous voyons en eux l'accomplissement  
 „ & la vérité qui n'estoit qu'une figure du tems  
 „ du Prophète ; c'est-à-dire , que de même que  
 „ le sel qui fut répandu du vaisseau de terre dans  
 „ les eaux de la fontaine de Jericho les rendit  
 „ saines , aussi les Apostres ayant esté envoyez par  
 „ le Sauveur & répandus dans le monde , ont as-  
 „ saisonné comme un sel divin , & gueri les peu-  
 „ ples d'une autre stérilité criminelle qui les em-  
 „ pêchoit de produire , ainsi qu'ils ont fait depuis,  
 „ les vertus Chrétiennes. *Sicut tunc effusi de vasculo*  
*sales condierunt aquas , isa & nunc missi à Sal-*  
*watore Apostoli populos condunt universos , ut*  
*ablatā sterilitate vitiorum , prolem incipient ger-*  
*minare virtutum.*

¶. 23. 24. Lors qu'Elizée marchoit dans le chemin, de petits enfans éstant sortis de la ville, se railloient de luy, en disant ; Monte chauve, monte chauve, &c.

Les Manichéens qui estoient, dit saint Augustin, August. également ennemis de Dieu & de leur salut, de temp. disoient ordinairement que ç'avoit été une très-Serm. 240. grande cruauté à Elizée d'avoir fait déchirer tom. 10. p. 57. quarante-deux petits enfans pour quelques paroles de jeu qu'ils luy avoient dites. Et il ne se trouve en ce tems-ci que trop de Chrétiens qui en parlent de la même sorte. Cependant saint Augustin ne craint pas de traiter d'extravagance la pensée de ces Hcretiques, & il nous apprend de quelle maniere on peut leur répondre, ce que l'on sera sans doute bien-aise de voir ici. Lors, dit-il, que ce saint homme estoit en Judée, non seulement il n'estoit point respecté non plus que les autres Prophètes, par la plus grande partie du peuple, mais ils estoient même regardez avec mépris, & traitez avec outrage comme des fous & des phanatiques. Ce fut ce qui porta ces enfans indisciplinez à user de cette raillerie envers Elizée, lors qu'il faisoit de si grands miracles. Monte chauve, monte chauve, luy dirent-ils ; & l'on peut bien croire sans doute, qu'ils le firent même par le mouvement & l'instinct qu'ils en reçurent de leurs propres peres. Au moins est-il très-certain qu'ils ne l'auroient jamais fait, si la chose avoit été désapprouvée par leurs proches. Eliséé donc éstant penetré d'une vraie douleur de la perte de ce peuple, ou pour mieux dire, le Saint-Esprit qui agissoit par son ministere, voulant réprimer l'orgueil des Juifs, fit venir deux ours, & leur livra ces enfans pour être déchirer, afin que la mort de ces petits fist rentrer les grands en eux-mêmes, que les peres &

„ & les mères en perdant leurs fils apprirent à „ sauver leurs ames , & qu'ils craignissent au „ moins un prophète qui leur faisoit ressentir ces „ grands coups de la divine justice , puis qu'ils re- „ fusoient de l'aimer , lors qu'il faisoit devant eux „ tant de merveilles. Que si les Juifs , continuë „ ce Saint , ont perseveré dans leur malice , en se „ faisant de nouvelles playes des remedes mêmes „ qu'on leur presentoit , on ne peut pas pour „ cela décrier ce saint Prophète ; puisque ce qui „ arriva à ces enfans , ne doit pas tant estre attri- „ bué à Elizée qu'au Saint-Esprit même , qui se „ servit d'Elisée pour executer ce qu'il avoit or- „ donné. Et il l'ordonna ainsi , comme je l'ay „ dit , par un mouvement de son ineffable misé- „ ricorde à l'égard des Juifs , afin que ceux qui „ ne vouloient pas croire à Dieu , lorsque les „ Prophètes prêchoient de sa part avec une hum- „ ble douceur , fussent frappez par la crainte de „ cette severité de sa justice , & qu'apprehendant „ la mort corporelle , ils recherchassent à sauver „ la vie spirituelle de leurs ames. *Hoc pro gran- di pietate & ineffabili misericordia factum est , ut quia Deo humiliter predicantibus Prophetis Judei nolabant credere ; vel cum severitate vindictam irrogatam metuerent ; & timentes mortem corporum , vel sic salutem requirerent animarum.* C'est- là , selon ce grand Saint , la maniere dont on doit entendre à la lettre cet événement si surprenant. Il ne peut point se lasser de repeter que ce ne fut pas par une émotion de colère , mais par le feu d'un zèle divin , qu'il permit aux ours de déchirer ces petits enfans , songeant seulement à corriger les incredules , & non pas à se vanger. Et Tertullien dit la même chose avec encore plus de force , lorsqu'il déclare , que ce fut Dieu - même qui envoya ces deux ours contre des enfans qui insultoient au Prophète , & que bien loin

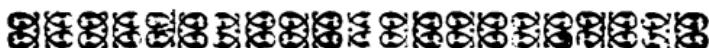
de

*Tertul.*  
*advers.*  
*Marcion.*  
*l.2.c.15.*

de blâmer sa sévérité d'une trop grande rigueur ,  
on doit plutôt justifier cette même sévérité par  
la vûe de sa souveraine justice. Car si Dieu , ajoute . «  
t-il , vangeoit les crimes des pères sur leurs «  
enfans , c'estoit ce peuple qui l'avoit constraint «  
par sa dureté à user de tels remèdes , afin qu'au «  
moins l'affection qu'ils avoient pour leurs en- «  
fans les portât à obeir à sa loy. *Nam et si patrum* «  
*delicta ex filiis exigebat , duritia populi talia re-*  
*media compulerat , ut vel posteritatibus suis prospic-*  
*cientes legi divine obedirent.*

Mais saint Augustin outre le sens littoral de cet endroit , assure que la passion de nostre Seigneur JESUS-CHRIST a été visiblement figurée en cette rencontre. Car de même , dit ce Pere , que « ces enfans insolens insultoient à Elisée en luy criant ; Monte chauve , monte chauve ; aussi les Juifs insensez ont insulté à JESUS-CHRIST au tems de sa mort , criant contre luy avec une voix sacrilège ; Crucifiez - le , crucifiez - le. » Car que veut dire autre chose , Monte chauve , monte chauve ; sinon , montez à la croix sur le Calvaire ? *Quid est , Ascende calve , ascende cal-* «  
*ve ; nisi ascende crucem in loco Calvarie ?* Le même Saint fait encore une remarque sur la matière dont les enfans qui se mocquoient d'Elisée furent punis , & celle dont les outrages des Juifs envers JESUS-CHRIST furent vengez. Car il témoigne que ces deux ours qui déchirerent ces quarante-deux enfans , figuroient en quelque sorte ces deux Princes ennemis du peuple Juif , Vespasien & Tite , qui en la quarante-deuxième année depuis la mort du Sauveur leur firent souffrir durant le siège de Jerusalem la juste punition de leur sacrilège par la ruine presque générale de cette superbe nation. Saint Hierome explique de même de la passion de JESUS-CHRIST , ce qui arriva alors à Elisée , si ce n'est

n'est qu'il dit , que ces ours , dont il est parlé ici , figuraient les démons qui devorerent , dit-il , les cœurs des blasphemateurs du Fils de Dieu .  
*Ursi propriè d'emones intelliguntur ; quia devoraverunt corda illorum.*



### CHAPITRE III.

*Les armées des rois de Juda , d'Israël & d'Edom s'estant jointes pour aller attaquer le roy de Moab sont prestes de perir de soif. Dans cet estat ils ont recours à Elisée. Ce prophete en considération de Josaphat roy de Juda leur donne de l'eau sans néanmoins qu'il eût pleu. L'armée de Moab est ensuite taillée en pieces. Le roy réduit au desespoir , sacrifie son fils sur les murailles de la ville.*

L'An du 1. A dix-huitiéme an-  
Monde 3<sup>108</sup>. née du regne de Jo-  
avant saphat roy de Juda , Joram  
J.C.896. fils d'Achab regna sur Is-  
raël dans Samarie , & son  
regne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant  
le Seigneur , mais non pas  
autant que son pere & sa  
mère. Car il ôta les statuës  
de Baal , que son pere avoit  
fait faire.

3. Il demeura néanmoins  
toujours dans les péchez de  
Jéroboam fils de Nabat , qui  
avoit fait pecher Israël , &  
il ne s'en retira point.

1. *Joram verò filius  
Achab regnavit  
super Israël in Sama-  
ria anno decimo octavo  
Josaphat regis Jude.  
Regnavitque duodecim  
annis.*

2. *Et fecit malum  
coram Domino , sed non  
sicut pater suus & ma-  
ter : tulit enim statuas  
Baal , quas fecerat pa-  
ter eus.*

3. *Verumtamen in  
peccatis Jerooboam fi-  
lli Nabat , qui peccare  
fecit Israel , adhafit ,  
nec recessit ab eis.*

4. Por-

4. Porro Mesa Rex Moab , nutriebat pecora multa , & solverebat Regi Israel centum millia agnorum , & centum millia arietum cum velleribus suis.

5. Cumque mortuus fuisset Achab , prævaricatus est fœdus quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria , & recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat Regem Juda , dicens : Rex Moab recessit à me , veni mecum contra eum ad pœnūm. Qui respondit : Ascendam : qui meus est , tuus est : populus meus , populus tuus ; & equi mei , equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascenderimus ? At ille respondit : Per desertum Idumæa.

9. Perrexerunt igitur , rex Israel , & rex Juda , & rex

4. Or Mesa roy de Moab nourrisloit de grands troupeaux , & il payoit au Roy d'Israël cent mille agneaux & cent mille moutons avec leur toison.

5. Mais après la mort d'Achab il rompit l'accord qu'il avoit fait avec le Roy d'Israël.

6. C'est pourquoy le roy Joram estant sorti alors de Samarie fit la revue de toutes les troupes d'Israël ,

7. & il envoya dire à Josaphat roy de Juda : Le roy de Moab s'est soulevé contre moy , venez avec moy pour le combattre. Josaphat luy répondit : J'iray " avec vous ; ce qui est à moy , est à vous , mon peuple est vostre peuple , & mes chevaux sont vos chevaux .

8. Et il ajouta : Par quel chemin irons-nous ? Joram luy répondit : Par le desert d'Idumée .

9. Le roy d'Israël & le L'Andu roy de Juda , & le roy Monde d'Edom marcherent donc 3109.

\*. 7. Letter. Je monteray.

V 2

avec

avec leurs gens, & ils tournoyerent par le chemin pendant sept jours. Mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bestes qui la suivoient.

10. Alors le roya d'Israël dit : Helas, helas, helas ! Le Seigneur nous a ici joint trois Rois ensemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Josaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, pour implorer par lui la miséricorde du Seigneur ? L'un des serviteurs du roya d'Israël répondit : Il y a ici Elisée fils de Saphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie".

12. Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui". Alors le roya d'Israël, Josaphat roya de Juda, & le roya d'Edom allèrent trouver Elisée ;

13. & Elisée dit au roya d'Israël : Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi ? Allez-vous-en aux prophètes de vostre pere &

¶. 11. Expl. qui donnoit à laver à Elie, c'est-à-dire, qui servoit Elie. ¶. 12. Expl. C'est un prophète de Dieu.

*Edom, & circuierunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, & jumentis que sequebantur eos.*

10. *Dixitque rex Israel: Heu heu heu, congregavit nos Dominus tres reges, ut tradiceret in manus Moab.*

11. *Et ait Josaphat: Est ne hic Propheta Domini, ut deprecemur Domum per eum ? Et respondit unus de servis regis Israël: Est hic Eliseus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Elie.*

12. *Et ait Josaphat: Est apud eum sermo Domini. Descendique ad eum rex Israël, & Josaphat rex Juda, & rex Edom.*

13. *Dixit autem Eliseus ad regem Israël: Quid nibi & tibi est ? vade ad prophetas patris tui, &*

*matristue. Et ait il-  
li rex Israël : Quarè  
congregavit Dominus  
tres reges hos, ut tra-  
deret eos in manus  
Moab ?*

14. *Dixitque ad  
eum Eliseus : Vivit  
Dominus exercituum,  
in cuius conspectu  
sto, quod si non vul-  
natum Josphat regis  
Iudee erubescerem,  
non attendissim qui-  
dem te, nec respxis-  
sem.*

15. *Nunc autem  
adducite mibi psaltem.  
Cumque caneret psal-  
tes, facta est super  
eum manus Domini,  
& ait :*

16. *Hec dicit Do-  
minus : Facite alveum  
torrentis hujus fossas  
& fossas.*

17. *Hec enim di-  
cit Dominus : Non  
videbitis ventum, ne-  
que pluviam : & al-  
veus iste replebitur  
aquis, & bibetis vos  
& familie vestre, &  
jumenta vestra.*

¶. 14. *Austr. que je sers.  
Ibid. Lettr. Le visage.*

¶. 15. *Lettr. psaltem, id*

de vostre mere. Le roy  
d'Israël luy dit : Pour-  
quoy le Seigneur a-t'il  
assemblé ces trois Rois  
pour les livrer entre les  
mains de Moab ?

14. *Elisée luy dit : Je  
jure par le Seigneur des  
armées ; en la presence  
duquel je suis " , que si  
je ne respectoisois la person-  
ne " de Josaphat roy de  
Juda , je n'eusse pas seu-  
lement jetté les yeux sur  
vous , & je ne vous eusse  
pas regardé.*

15. *Mais maintenant  
faites-moi venir un joueur  
de harpe " ; & lorsque cet  
homme chantoit sur sa  
harpe , la main du Sci-  
gneur fut sur Elisée " , &  
il dit :*

16. *Voici ce que dit le  
Seigneur : Faites plusieurs  
fosses le long du lit dece  
torrent.*

17. *Car voici ce que dit  
le Seigneur : Vous ne ver-  
rez ni vent ni pluye , &  
néanmoins le lit de ce  
torrent sera rempli d'eau ,  
& vous boirez vous &  
vos serviteurs & vos bê-  
tes.*

*est, citharœdum. Vat.*

*Ibid. Expl. Il fut rempli  
de l'esprit de prophétie.*

V 3

18. *Et*

18. Et ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous. Mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes. Vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers". Vous boucherez toutes les fontaines ; vous couvrirez de pierres tous leurs champs les plus fertiles.

20. Le lendemain matin, sur l'heure qu'on a accoutumé d'offrir le sacrifice ", les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom, & la terre fut remplie d'eaux.

21. Les Moabites ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, assemblerent tous ceux qui portoient les armes, & ils vinrent tous ensemble les attendre sur leurs frontieres.

18. *Parumque est hoc in conspectu Domini : insuper tradet etiam Moab in manus vestras.*

19. *Et percutietis omnem civitatem muniram, & omnem urbem electam, & universum lignum fructiferum succidetis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, & omnem agrum egregium operietis lapidibus.*

20. *Factum est igitur mane quando sacrificium offerri solet, & ecce, aquae veniebant per viam Edom, & repleta est terra aquis.*

21. *Universi autem Moabite audientes quod ascendissent reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, & steterunt in terminis.*

*¶. 19. Expl.* La loy avoit défendu cela à l'égard de la terre de Canaan, que les Israélites devoient posseder. Mais ceci regarde celle de

Moab. De plus c'est Dieu qui parle, qui n'est point assujetti à ses loix. *Eftius.*

*¶. 20. Voyez Exod. 29. 38. 39. &c 40.*

22. *Pri-*

22. *Primoque mane surgentes, & orto iam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabites contra aquas rubras quasi sanguinem,*

23. *dixeruntque: Sanguis gladii est: pugnaverunt reges contra se, & cesi sunt mutuò: nunc perge ad predam Moab.*

24. *Perrexeruntque in castra Israël; porrò confurgens Israël, percussit Moab: at illi fugerunt coram eis. Venierunt igitur qui vice-rant, & percusserunt Moab,*

25. *& civitates destruxerunt: & omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt, & universos fontes aquarum obturaverunt: & omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri*

22. *Et s'estant levez dès le point du jour, dès que les rayons du Soleil brillerent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang.*

23. *& ils s'entrédirent: C'est l'épée qui a répandu tant de sang. Les Rois se sont battus l'un contre l'autre, & ils se sont entre-tuez. Moabites marchez hardiment pour enlever les dépouilles.*

24. *Ils vinrent donc au camp d'Israël; mais les Israélites sortant tout d'un coup battirent les Moabites qui s'enfuirent devant eux.*

25. *Les victorieux les poursuivant les taillèrent en pieces, détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jeter, boucherent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, & ne laissèrent sur*

*¶ 22. Expl. par un effet naturel de la reverberation des rayons du Soleil naissant, & peut estre aussi par un effet extraordinaire de quelque trouble que Dieu excita en eux. Menoch.*

pied que les murailles *tantum fictiles remanerent: & circundata est civitas à fundibulariis, & magna ex parte percussa.*  
aussi fut investie par les frondeurs ", & une partie des murailles fut abattue par les pierres qu'on jettoit avec des machines.

26. Le roy de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus resister aux ennemis, prit avec luy sept cens hommes de guerre pour forcer le quartier du roy d'Edom : mais ils n'en purent venir à bout.

27. Et alors prenant son fils ainé qui devoit regner après luy , il l'offrit en holocauste sur la muraille. Ce que les Israélites ayant vu , ils eurent horreur d'une action si barbare. Et s'estant retirez aussi-tost de dessus les terres de Moab, ils s'en retournèrent en leur pays.

26. *Quod cum vidisset rex Moab, prevaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentos viros eduentes gladium, ut irrumpererent ad regem Edom: & non potuerunt.*

27. *Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum: & facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, & reversi sunt in terram suam.*

¶.25. Expl. Par ce mot de *frondeur* il ne faut pas entendre ici seulement ceux qui jettoient des pierres avec la fronde , mais aussi ceux qui jettoient de grosses pierres avec des machines. Vat.

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

**V. 3.** *I*l demeura néanmoins toujours dans les pechez de Jeroboam qui avoit fait pecher Israël.

Il étoit , selon la remarque d'un Interpréte , plus facile au roy Joram fils d'Achab , d'ôter les statuës de Baal que son pere avoit fait faire , que non pas de renverser les veaux d'or , que Jeroboam avoit élevé , parce que le culte profane de ces veaux d'or estoit establi depuis long - tems parmi les Israélites ; au lieu que celuy de Baal n'estoit qu'un nouvel établissement parmi eux . C'est pourquoi si l'alliance qu'il avoit avec Josaphat roy de Juda put peut-être contribuer à renverser ces idoles de Baal , la crainte du peuple & sa propre superstition l'empêcherent de rien entreprendre contre les veaux d'or de Jeroboam . Et cependant de quoy luy servoit de détruire une partie des idoles , lors qu'il conservoit les autres ? Il faisoit le plus facile , & negligeoit le plus difficile , qui étoit en même-tems le plus important ; puisque plus le peuple estoit attaché à cette ancienne superstition , où il avoit commencé la premiere fois à s'engager dès sa sortie de l'Egypte , plus ce Prince devoit témoigner son zèle contre un abus qui exposoit tout son Royaume à la colere de Dieu . Mais c'est ce qu'on voit encore arriver assez ordinairement parmi les vrais Israélites , qui sont les Chrétiens . On donne à Dieu ce que l'on peut luy donner sans beaucoup de peine & de peril ; & on ne veut pas toucher à ce qui flatte davantage l'amour propre , ou qui pourroit troubler une

fausse paix , où l'on trouve son bonheur. Ontombe ainsi dans le défaut que Dieu reproche à son peuple par la bouche d'un de ses Prophètes ; Jusques à quand , leur dit-il , marcherez-vous à droit & à gauche , & boiterez-vous des deux costez ? *Usquequā claudicatis in duas partes?*

¶. 13. Je jure par le Seigneur des armées en la présence duquel je suis , que si je ne respectoie Josaphat roy de de Juda , je n'aurois pas seulement jetté les yeux sur vous.

*Gregorius Magnus* Saint Gregoire Pape fait une excellente reflextion sur la maniere dont ces saints Prophètes parloient aux rois d'Israël. Car il dit , que se tenant dans un profond anéantissement devant Dieu par l'humilité de l'obeissance qu'ils luy rendoient lorsqu'ils reprochoient à ces rois impies , leur aveuglement , ils se relevoient en même-tems par une humble élévation de leur esprit & de leur cœur vers celuy dont ils remplissoient le ministere , c'est-à-dire , qu'étant en présence de ces princes , à qui Dieu les obligeoit de parler si fortement , ils se souvenoient qu'ils estoient en la présence de Dieu-même , *in cuius conspectu sto.* Et il ajoute , que c'est en cela que consiste la vraye obeissance de ses serviteurs , qu'en toutes les actions exterieures , où ils se trouvent engagez , ils jettent les yeux sur la puissance du créateur qui est présent en tous lieux. *Hac profectō forma est electe obedientie , ut in omni quod foris agimus , ad potentiam conditoris ubique presentem respiciamus.*

¶. 15. Faites-moy venir un joueur de harpe. Et lorsque cet homme chantoit sur sa harpe , la main du Seigneur fut sur Elisée ; & il dit : Voici ce que dit le Seigneur.

Ou est étonné d'abord de ce qu'un si grand prophète a besoin de cet instrument pour pouvoir

voir connoître la volonté du Seigneur ; & deux raisons différentes semblent causer cet étonnement. La première est que l'on regarde un prophète comme étant toujours rempli de la lumière de Dieu : Et la seconde qu'on ne voit pas le rapport qu'il peut y avoir d'un instrument , tel que celuy de la harpe, avec le don de prophétie. Mais il faut sçavoir , comme le remarque un sçavant Théologien , & comme il le prouve par l'Ecriture même , que les prophètes les plus éclairez & les plus saints n'ont pas toujours la grace actuelle de la prophétie , qui est tellement un don gratuit du Seigneur , qu'il ne le communique aux prophètes mesmes que lors qu'il luy plaît , & en la manière qu'il luy plaît. Ainsi on peut même regarder cette pensée qu'eut ce saint homme de faire venir un joueur de harpe pour chanter en sa présence , comme une inspiration de Dieu , qui vouloit ainsi peut-être humilier Elisée , en faisant voir à tout le monde , qu'il ne dépendoit pas de luy de prophétiser quand il vouloit , mais de la seule volonté de son divin Maître. Quant à l'instrument qu'il fut apporter , on peut bien se souvenir , qu'au temps de Saül le premier roy d'Israël , lors que ce prince étoit agité par l'esprit malin , l'on chercha un homme qui sceût joüer de la harpe ; que David fut choisi pour ce sujet ; & que toutes les fois qu'il la touchoit de sa main , l'esprit malin se retroit de Saül ; comme si l'Esprit de Dieu l'en eût chassé dans l'instant. Mais d'ailleurs , comme la harpe servoit ordinairement pour les chants sacrez , tels qu'étoient les pseaumes & les cantiques , ces chants paroisoient fort propres pour exciter dans les prophètes , l'Esprit de Dieu , ou plutôt pour les exciter eux-mesmes à éléver leur esprit à Dieu

par ces sortes de ravissemens ou de saints transports , dans lesquels sortant comme hors d'eux-mesmes , ils jouissoient durant quelque temps , pour le dire ainsi , de la lumière inéfable du créateur qui les éclairoit dans ce moment. Et pour juger des effets que pouvoient produire par les prophétes le son de ces instrumens , & l'harmonie de ces chants sacrez , on n'a qu'à lire ce que saint Augustin témoigne en avoir luy-mesme éprouvé dans les premiers tems de sa conversion.

*Augusti.  
Confess. lib.9. cap. 6.* Combien , disoit-il , versay-je de larmes , lors que j'entendois chanter des hymnes & des cantiques à vostre louange , étant tout émeu au dedans de moy par les voix & par l'harmonie toute sainte de vostre Eglise ? Et en mesme tems que le son de ces chants divins frappoit mes oreilles , vostre vérité se couloit par eux dans mon cœur. Je me sentois aussi-tôt comme embrasé d'une dévotion extraordinaire : & fondant en larmes , je trouvois toute ma consolation dans ces larmes mesme. *Quantum flevi in hymnis & canticis suave sonantis Ecclesia vocibus commotus acriter ! Voces illae influebant auribus meis ; & eliquabatur veritas in cor meum , exstebat inde affectus pietatis ; & currebant lacrymae ; & bene nibili erat cum eis.*



## CHAPITRE IV.

*Elisée multiplie l'buile d'une pauvre veuve, & luy donne moyen par là de satisfaire à ses créanciers. Il obtient un fils à une femme de Sunam qui l'avoit receu souvent chez elle. Cefils étant venu à mourir, il le ressuscite. Il adoucit l'amertume de certaines herbes en jettant un peu de farine dans le pot. Il rassasie avec un peu de pain plusieurs personnes.*

1. **M**ulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens : *Servus tuus vir meus mortuus est, & tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum : & ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.*

2. *Cui dixit Eli-sœus : Quid vis ut faciam tibi ? Dic mihi, quid babes in domo tua ? At illa respondit : Non babeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.*

¶. 1. Expl. Parmi les Hébreux on pouvoit vendre les enfans pour les dettes

1. **A**lors une femme de l'un des prophètes vint crier à Elisé, & elle dit : Mon mari qui étoit vostre serviteur, est mort, & vous scavez que vostre serviteur craignoit le Seigneur ; & maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils & les rendre ses esclaves".

2. Elisé luy dit : Que voulez-vous que je vous fasse ? Dites-moy, qu'avez-vous dans vostre maison ? Elle répondit : Vostre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile pour m'en oindre.

3. Eli-

3. Eliséé luy dit: Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vides;

4. & estant rentrée dans vostre maison, fermez la porte sur vous. Et vous tenant au dedans vous & vos fils, versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases, & quand ils seront pleins vous les ôterez".

5. Cette femme alla donc faire ce qu'Eliséé luy avoit dit. Elle ferma la porte sur elle & sur ses enfans ; ses enfans luy presentoient les vaisseaux, & elle versoit l'huile dedans.

6. Et lorsque tous les vaisseaux furent remplis, elle dit à son fils : Apportez-moy encore un vaisseau ; il luy répondit : Je n'en ay plus ; & l'huile s'arrêta".

7. Cette femme alla dire tout ceci à l'homme de Dieu, qui luy dit : Allez, vendez cette huile, rendez à votre créancier

3. Cui ait: *Vade, pe-te mutuò ab omnibus viciniis tuis vasa va-cua non pauca,*

4. *& ingredere, & claude ostium tuum, cùm intrinsecùs fueris tu, & filii tui : & mitte inde in omnia vasa bac : & cùm plena fuerint, tolles.*

5. *Ivit itaque mu-lier, & clausit ostium super se, & super fi-lios suos: illi offerebant vasa, & illa infun-debat.*

6. *Cùmque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum : Affer mihi adbuc vas. Et ille respondit : Non ba-beo. Stetitque oleum.*

7. *Venit autem illa, & indicavit bo-minis Dei. Et ille, Vade, inquit, vende oleum, & redde cre-*

\*. 4. Expl. Et à mesure que chaque vase sera plein,

ser dans un autre.

vous le ferez ôter pour ver-

\*. 6. Expl. cessa de se multiplier.

*ditori tuo : tu autem , & filii sui vivite de reliquo.*

8. *Facta est autem quædam dies , & transibat Eliseus per Sunam : erat autem ibi mulier magna , que tenuit eum ut comederet panem : cùmque frequenter inde transiret , divertebat ad eam ut comederet panem.*

9. *Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quod vir Dei sanctus est iste , qui transit per nos frequenter.*

10. *Faciamus ergo ei cœnaculum parvum , & ponamus ei in eo lectulum , & mensam , & sellam , & candelabrum , ut cùm venerit ad nos , maneat ibi.*

11. *Facta est ergo dies quædam , & veniens divertit in cœnaculum , & requievit ibi.*

\* 8. Lettr. grande. Expl. ou par sa naissance ou par son bien. Vat.

Ibid. Hebr. Vi retinuit.

ce qui luy est dû ; & vous & vos fils , vous vivrez du reste.

8. Unjour Eliée passoit par Sunam , & une femme fort considérable " le retint par force " pour manger ; & passant souvent par là , il alloit loger chez elle , pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je voy que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu , & un saint.

10. Faisons-luy donc faire une petite chambre & mettons-y un petit lit , une table , un siège & un chandelier , afin que lors qu'il nous viendra voir , il demeure là.

11. Unjour donc Eliée étant venu à Sunam , il alla loger en cette chambre & y reposa.

Le forçā de demeurer , comme Lydie forçā saint Paul. Act. 16. 14.

12. Il dit ensuite à Giezi son serviteur : Faites venir cette Sunamite. Giezi l'ayant fait venir , & elle se tenant devant lui ,

13. il dit à son serviteur : Dites-luy de ma part : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services , que voulez-vous donc que je fasse pour vous ? Avez-vous quelque affaire , & voulez-vous que je parle pour vous au Roy ou au General de ses armées ? Elle luy répondit : Je demeure ici en paix au milieu de mon peuple .

14. Elisée dit à Giezi : Que veut-elle donc que je fasse pour elle ? Giezi luy répondit : Il n'est pas besoin de le luy demander . Car elle n'a point de fils ,

12. *Dixitque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Quis cum vocasset eam , & illa stetisset coram eo ,*

13. *dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce sedulè in omnibus ministrasti nobis , quid vis ut faciam tibi ? Nunquid babes negotium , & vis ut loquar regi , sive principi militiae ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.*

14. *Et ait : Quid ergò vult ut faciam ei ? Dixitque Giezi : Ne quæras : filium enim non habet , & vir ejus senex*

¶. 12. Expl. ce qui est dit ensuite semble marquer qu'elle n'estoit que devant la porte.

¶. 13. Expl. Elisée s'étoit acquis du crédit auprès d'eux par le secours miraculeux qu'il leur procura dans la guerre contre les Moabites . Et ce n'est pas une chose indigne d'un Prophète ou d'un Evêque de recom-

mander aux Princes de pauvres personnes . *Synops. Criticor.*

Ibid. Autr. je demeure ici avec mes parens . Expl. qui peuvent m'aider dans mes affaires si j'en ay . *Vat. on* je vis en paix , & j'évite d'avoir differend avec personne . *Theodor.*

¶. 14. Expl. Cette femme estoit sterile . *August.*

eff.

est.

&amp; son mari est déjà vieux.

15. *Precepit itaque ut vocaret eam : quæ cùm vocata fuisset , & stetisset ante ostium ,*

16. *dixit ad eam : In tempore isto , & in bac eadem hora , si vita comes fuerit , habebis in utero filium. At illa respondit : Noli quæso domine mi , vir Dei , noli mentiri ancille tue.*

17. *Et concepit mulier , & peperit filium in tempore , & in hora eadem , qua dixerat Eliseus.*

18. *Crevit autem puer. Et cùm esset quadam dies & egreditusisset ad patrem suum , ad messores ,*

19. *ait patri suo : Caput meum doleo , caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle , & duc eum ad matrem suam.*

¶. 15. Expl. par respect & par retenué. *Synopsis.*

¶. 16. Expl. Elle ne pouvoit le croire ; & elle crai-

15. *Elisée commanda donc à Giezi de faire venir cette femme : & étant venue elle se tenoit devant la porte .*

16. *Elisée luy dit : Dans un an en ce même tems & à cette même heure si Dieu vous conserve en vie , vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle luy répondit : Non mon seigneur , non homme de Dieu , ne trompez pas je vous prie votre servante.*

17. *Cette femme conceut ensuite , & elle enfanta un fils , au même tems & à la même heure qu'Elisée luy avoit dit.*

18. *L'enfant crut , & étant un jour allé trouver son pere qui estoit avec ses moissonneurs ,*

19. *il luy dit : La teste me fait mal , la teste me fait mal. Son pere dit à un de ses serviteurs : Prenez cet enfant & menez-le à sa mere.*

gnoit que ce ne fût plus par affection , que par un esprit de prophétie , qu'il luy parlait. *Synopsis.*

20. II

20. Il le prit & le porta à sa mere ; & elle l'ayant tenu sur ses genoux jusqu'à midi, il mourut.

20. Qui cùm tulisset, & duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, & mortuus est.

21. Elle monta ensuite à la chambre de l'homme de Dieu, & elle mit l'enfant sur son lit, & ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari,

21. Ascendit autem, & collocavit eum super lectulum hominis Dei, & clausit ostium, & egressa,

22. & luy dit : Envoyez avec moy, je vous prie, un de vos serviteurs, & je prendray l'ânesse pour courir jusqu'à l'homme de Dieu, & m'en revenir.

22. vocavit virum suum, & ait : Mitte mecum obsecro, unum de pueris, & asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, & revertar.

23. Son mari luy répondit : D'où vient que vous l'allez trouver ? Ce n'est point aujourd'huy le premier jour du mois, ni un jour de Sabbat. Elle luy répondit : Je suis bien aise d'y aller".

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum ? Hodie non sunt Calende, neque Sabbatum. Que respondit : Vadam.

24. Elle fit donc seller l'ânesse & dit à son serviteur : Menez-moy en diligence ; que rien ne m'arrête dans mon voyage, & faites tout ce que je vous ordonne.

24. Stravitque asinam, & præcepit puero : Mina, & propera, ne mihi moram facias in eundo : & hoc age quod præcipio tibi.

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver

25. Profecta est igitur, & venit ad

¶. 23. Lettr. j'iray.

virum

*virum Dei in montem Carmeli : cùmque vidisset eam vir Dei è contra , ait ad Giezi puerum suum : Ecce Sunamitis illa.*

l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel ; & l'homme de Dieu l'ayant apperçue qui venoit à luy, il dit à Giezi son serviteur : Voilà cette Sunamite.

26. *Vade ergò in occursum ejus , & dic ei : Reflène agitur circa te , & circa virum tuum , & circa filium tuum ? Que respon- dit : Reflène.*

26. Allez au devant d'elle & dites-luy : Tout va-t-il bien chez vous " ; vous & votre mari & votre fils se portent-ils bien ? & elle luy répondit : Tout est bien " .

27. *Cùmque venisset ad virum Dei in montem , appre- bendit pedes ejus : & accessit Giezi ut a- moveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam : anima enim ejus in amaritudine est , & Dominus cela- vit à me , & non in- dicavit mihi.*

27. Et estant venu trouver l'homme de Dieu sur la montagne, elle se jeta à ses pieds , & Giezi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu luy dit : Laissez-la ; son ame est dans l'amer- tume , & le Seigneur me l'a caché & ne me l'a point fait connoître".

28. *Que dixit illi : Numquid petivi filium à domino meo ? num- quid non dixi tibi ? Ne illudas me ?*

28. Alors cette femme luy dit : Vous ay-je demandé un fils , mon seigneur ? Ne vousay-je pas dit : Ne me trompez point ?

\*. 26. *Hebr.* La paix est-elle chez vous ?

\*. 27. *Expl.* Cela nous fait voir que les Prophetes ne connoissoient pas toutes choses , mais celles-là seulement qu'il plaisoit à l'esprit de Dieu de leur découvrir. *Theodore.*

Ibid. *Expl.* Il peut y avoir en cela quelque chose contre la sincérité. Son intention estoit, que rien ne l'empêchât de parler à Elisée même.

29. *Eli-*

29. Elisée dit à Giezi : Ceignez vos reins ; prenez mon bâton à votre main, & allez-vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point, & si quelqu'un vous saluë, ne luy répondez point", & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mere de l'enfant dit à Elisée : Je vous jure par le Seigneur & par votre vie, que je ne vous quitteray point. Il alla donc avec elle & il la suivit.

31. Cependant Giezi estoit allé devant eux & il avoit mis le bâton d'Elisée sur le visage de l'enfant. Mais ni la parole ni le sentiment ne luy estoient point revenus. Il retourna au-devant de son maître & luy vint dire : L'enfant n'est point ressuscité.

32. Elisée entra ensuite dans la maison, & il trouva l'enfant mort, couché sur son lit.

\*. 29. C'est une façon de parler pour luy marquer qu'il ne s'arrêtât point, mais qu'il usât de diligence.  
*Synops.*

29. Et ille ait ad Giezi : Accinge lumbos tuos, & tolle baculum meum in manu tua, & vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum : & si salutaverit te quispiam, non respondeas illi : & pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait : Vedit Dominus, & vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, & secutus est eam.

31. Giezi autem precesserat ante eos, & posuerat baculum super faciem pueri, & non erat vox neque sensus : reversusque est in occursum ejus, & nunciavat ei dicens : Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, & ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus :

33. in-

33. *ingressusque clausit ostium super se, & super puerum: & oravit ad Dominum.*

34. *Et ascendit & incubuit super puerum: posuitque os suum super os ejus, & oculos suos super oculos ejus, & manus suas super manus ejus: & incurvavit se super eum, & calefacta est caro pueri.*

35. *At ille rever-sus, deambulavit in domo, semel buc at-que illuc: & ascen-dit, & incubuit super eum: & oscitavit puer septies, aperuitque ocu-los.*

36. *At ille vocavit Giezi, & dixit ei: Voca Sunamitidem banc. Que vocata, ingressa est ad eum. Qui ait: Tolle filium tuum.*

37. *Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit super terram: tulitque fi-*

34. *Après cela il monta sur le lit & se coucha sur l'enfant". Il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur les yeux, & ses mains sur ses mains, & il se courba sur l'enfant, & la chair de l'enfant fut échauffée,*

35. *Et estant descendu de dessus le lit, il se pro-mena & fit deux tours de chambre. Il remonta encore sur le lit & se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant bâilla " sept fois, & il ouvrit les yeux.*

36. *Elisée ensuite appela Giezi, & luy dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussi-tôt, & elle entra dans la chambre. Elisée luy dit : Emmenez, vôtre fils.*

37. *Cette femme s'ap-procha de luy & se jeta à ses pieds, & elle adora sur la terre", & ayant*

*¶. 34. Hebr. Il s'esten-dit, expandit se.*

*¶. 35. Hebr. éternua.  
¶. 37. Autr. se prosterna.*

pris

pris son fils elle s'en alla, *lum suum*, & egressa est,

38. & Elisée retourna à Galgala. Or il y avoit une famine en ce païs là, & les enfans des Prophetes demeuroient avec Elisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot, & préparez à manger pour les enfans des Prophetes.

39. Et l'un d'eux étant sorti dehors pour cueillir des herbes des champs, il trouva comme une vigne sauvage"; & il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Etant revenu il les coupa par morceaux & les mit cuire dans le pot, car il ne sçavoit ce que c'estoit.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Elisée", qui en ayant goûté, s'écrierent : Homme de Dieu, un poison mortel est dans ce pot", & ils n'en purent manger.

41. Elisée leur dit : Apportez-moy de la farine.

*¶. 39. Expl.* une herbe qui ressemblloit à une vigne sauvage. *Vat.*

38. & Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terra, & filii Prophetarum habitabant coram eo : dixitque uni de pueris suis : Pone ollam grandem & coque pulmentum filiis Prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes : invenitque quasi vitem silvestrem, & collegit ex ea colocynthidas agri, & implevit pallium suum, & reversus concidit in ollam pulmenti : nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo sociis, ut comedarent : cumque gustassent de coctione, clamaverunt dicentes : Mors in olla vir Dei. Et non potuerunt comedere.

41. At ille, Afferre, inquit, farinam.

*¶. 40. Lettr.* sociis. *Ibid. Lettr.* la mort est dans ce pot.

Cùm-

*Cumque tulissent, misit in ollam, & ait : Infunde turba, ut comedant, & non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.*

Ils lui en apportèrent : Il la mit dans le pot , & il leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde afin que chacun en mange , & il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

*42. Vir autem qui-dam venit de Baalsalisa deferens viro Dei panes primitiarum , viginti panes hordeaceos , & frumentum novum in pera sua. At ille dixit : Da populo , ut comedat.*

*43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc , ut apponam centum viris ? Rursus ille nit : Da populo , ut comedat : hec enim dicit Dominus : Comedent , & supererit.*

*44. Posuit itaque coram eis : qui comederunt , & superfuit juxta verbum Domini.*

42. Et il vint un homme de Baalsalisa qui portoit à l'homme de Dieu des pains des premices , vingt pains d'orge , & du froment nouveau dans sa besace. Elisée dit à son serviteur : Donnez ces pains à manger au peuple.

43. Son serviteur luy répondit : Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes ? Il redit encore , donnez ce pain à manger au peuple. Car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangetont & il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes qui en mangerent & il y en eut de reste selon la parole du Seigneur.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*¶. i. M*On mari , qui estoit votre serviteur , est mort , & maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils , &c.

Plusieurs

*Theod. in  
hunc loc.* Plusieurs croient que cet homme dont il est parlé ici , estoit Abdias Intendant d'Achab , qui cacha dans des cavernes cent Prophetes pour les sauver de la fureur de Jezabel , & qui eut soin de les nourrir. Et ils témoignent que ce fut même cette charité qu'il exerça à l'égard de ces Prophetes , qui l'endetta ; ce qui donne lieu d'admirer encore plus la genereuse liberalité d'un Officier de Cour , qui non seulement n'apprehenda point la fureur d'une Princesse aussi cruelle & aussi impie qu'estoit Jezabel ; mais qui même ne craignit pas de réduire sa famille dans la dernière nécessité , pour soulager celle de tant de Prophetes. Dieu ne voulut pas que sa charité fût sans récompense , & lorsqu'il fut mort , sa veuve étant poursuivie par son créancier qui vouloit en payement de sa dette prendre ses deux fils pour ses esclaves , selon qu'il se pratiquoit alors , Dieu luy inspira de venir trouver Elisée , pour luy demander du secours dans un besoin si pressant. Alors ce grand serviteur de Dieu , qui pouvoit lui dire , comme saint Pierre ; *Je n'ay ni or ni argent* , trouva néanmoins dans le thresor de sa charité de quoy luy donner , & en quelque sorte plus abondamment que s'il n'avoit été riche que des biens du monde ; puisqu'il tint à elle seule , & non pas à luy , qu'elle ne reçût beaucoup davantage.

*V. 3. 4. &c. Elisée luy dit : Empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vides , & étant rentrée dans vostre maison , fermez la porte sur vous ; & versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases , &c.*

C'estoit assez la coutume en ce temps-là de se servir d'huile pour oindre le corps , soit durant la vie , soit après la mort. Aussi ce que cette femme-

femme dit à Elisée , nous marque , ou qu'il luy restoit un peu d'huile pour servir à cet usage , ou qu'il luy en restoit très-peu , & autant qu'il en falloit pour s'oindre le corps . Les saints Peres qui ont regardé Elisée comme la figure de J e s u s - C H R I S T ; en sorte que

saint Augustin ne craint pas de dire que c'est *August.*  
avec une entiere assurance qu'il represente ce *de temp.*  
prophete comme une image du Sauveur : *San-*  
*etum Eliseum confidenter & securè afferimus* *206.t.10.*  
*Salvatoris nostri imaginem pre tulisse* ; nous obli-  
gent en même tems de regarder cette femme qui  
crie vers luy dans son besoin , comme estant aussi  
l'image de son Eglise , qui est la mere , dit un  
saint Pape , de deux enfans , c'est-à-dire & des *p. 359.*  
*Gregorius*  
*Magn. in*  
*Ezech. 1.*  
*1. hom. 3.*  
*t. 2. p.*  
*1058.*

Juifs & des Gentils . Et ce que l'on vient de dire de la cause pour laquelle le mari de cette femme s'estoit endetté , ne doit point estre un obstacle à ce que saint Augustin nous va representer ; puisqu'outre que ce que l'on a rapporté est proprement une conjecture des Autheurs , quand il seroit véritablement autorisé par les livres saints , on fçait assez que ni les comparaisons , ni les figures ne sont jamais justes en tout point , & qu'il suffit que le principal se rapporte à la vérité qui est figurée . Cette veuve donc , dit saint Augustin , c'est-à-dire l'Eglise même , s'estoit endettée , non d'une dette ordinaire , qui ne regarde que de l'argent , mais d'une dette beaucoup plus terrible , qui estoit celle de ses pechez . Et celuy à qui elle s'estoit engagée par tant de crimes , estoit un créancier inexorable , c'est-à-dire le demon mesme , selon cette déclaration d'un Prophète : *Vous avez été vendus à cause de vos pechez.* Voyons donc , ajositez le *Isai. cap.*  
*mesme Saint , comment cette veuve a pu être*  
*delivrée de l'esclavage . C'a été par l'accroissement*  
*de l'huile , c'est-à-dire de la charité & de*

la misericorde. La cupidité avoit crû , & la charité s'estoient esteinte. Cette même charité s'est éteinte & l'iniquité a été destruite. JESUS-CHRIST le véritable Elisée est venu , & la veuve qui est l'Eglise , a été entièrement dégagée de la dette de ses crimes par l'accroissement de l'huile , c'est - à - dire par le don divin de sa grace & de l'onction ineffable de sa charité si misericordieuse. Ces voisins à qui Elisée luy ordonne d'emprunter des vases , sont proprement les Gentils , & les vases qu'elle emprunte sont vides , afin qu'ils meritent d'être remplis de l'huile de cette divine misericorde , parce que toutes les nations ayant que de recevoir le don de la grace estoient vides , n'ayant ni la foi , ni la charité , ni aucunes bonnes œuvres. Considerez donc , mes très - chers frères , que tant que la veuve n'eut de l'huile que dans son propre vaisseau , elle n'en avoit point assez ni pour elle-même , ni pour le payement de sa dette , & c'est une grande vérité qui nous est marquée ; car celuy qui n'aime que soy ne se suffit pas à soy - même , & n'est point capable de satisfaire pour ses pechez. Mais lors qu'il commence à répandre l'huile de la charité dans tous les vases de ses voisins , il devient capable de se suffire à soi-même , & de s'acquitter entièrement de ses dettes. Car c'est la nature de l'amour saint & de la vraye charité , de s'augmenter en se donnant , & de croître en soy d'autant plus qu'elle se répand davantage sur les autres. Le pain de la charité n'est pas comme celuy qui nourrit le corps. Donnez - le à cent personnes différentes , il vous demeure entier ; *Panem charitatis si dederis centum hominibus , integer manet.*

¶. 6. Elle dit à son fils : Apportez - moy encore un vaisseau. Il luy répondit ; Il n'y en a plus , & l'huile s'arresta.

On

On a déjà dit qu'il ne tint qu'à cette femme de recevoir une plus grande abondance de cette huile , puisqu'Elizée l'avoit avertie d'emprunter le plus de vaisseaux qu'elle pourroit , & que la source du miracle ne se fût point arrêtée tant qu'elle auroit eu des vases pour recevoir ce qu'il luy donnoit gratuitement. On ne sçauoit admirer assez dans cette figure la magnificence de Dieu à l'égard des hommes , puisqu'il semble ne leur demander qu'une chose très-facile pour les remplir de ses dons : Qu'ils ayent soin de luy presenter seulement un cœur vuide & d'eux-mêmes & des créatures ; & la source de cette onction sainte de sa grace & de son Esprit capable de les racheter de tous leurs pechez , & de les nourrir divinement , ne cessera point de couler au fond de leurs cœurs. Que si elle vient à s'arrêter , c'est une marque qu'ils ne sont pas du nombre de ceux dont parle la sainte Vierge , *Luc. c. 8.*  
*lorsqu'elle s'écrie , que Dieu remplit de ses biens* *53.*  
*ceux qui en sont affamez.* Ils sont donc pleins de quelque autre chose , dont la plenitude leur a osté cette faim si nécessaire pour pouvoir être rassasiez de la divine justice. Saint Augustin *Aug. ib.* Étend encore cette vérité en l'expliquant de l'ex- *ut supra.*  
 ercice de la charité envers le prochain. Ses paroles sont très-remarquables. La charité , dit ce Saint , s'augmente tant qu'elle se communique. Tous les hommes sont des vases de la charité. Si nous désirons que l'huile de la charité nous remplisse avec abondance , nous devons aimer , non pas seulement les bons , mais les méchants mêmes. Nous devons aimer les bons , parce qu'ils sont bons ; & les méchants , afin qu'ils cessent d'estre méchants. Car l'huile de la charité a cette vertu qu'elle rend les bons encore meilleurs , & qu'elle resigne les méchants des tenebres de leurs pechez ,

„ en les ramenant à la lumiere de la verité.  
 „ Quant à ce que l'Ecriture dit , ajoute ce Pere ,  
 „ que cette veuve ferma la porte de sa maison ,  
 „ lorsqu'elle voulut répandre l'huile dans les vases  
 „ dont on a parlé , cela nous marque que nous  
 „ ne devons aussi faire l'aumône qu'après que la  
 „ porte de nostre cœur a esté fermée ; c'est-à-  
 „ dire , que chacun de nous la doit faire unique-  
 „ ment pour l'amour de Dieu ; non pour en estre  
 „ loué par les hommes , mais pour meriter que  
 „ Dieu nous fasse misericorde. Car celuy qui fait  
 „ l'aumône pour estre loué , a la porte de son  
 „ cœur toute ouverte lors qu'il la fait. Mais ce-  
 „ luy qui envisage seulement dans ses bonnes  
 „ œuvres la vie éternelle & le pardon de ses pe-  
 „ chez , tient la porte de son cœur fermée , lors  
 „ même qu'il s'acquitte publiquement de ses bonnes  
 „ œuvres , parce qu'il y cherche , non ce qui paroît ,  
 „ mais ce qui ne paroist pas .

*¶. 21. Elle monta ensuite à la chambre de l'hom-  
 me de Dieu , & mit l'enfant sur son lit , & ayant  
 fermé la porte , elle vint trouver son mari .*

Les Interprètes témoignent que cette femme ne desesperant pas qu'Elisée ne pust bien ressusciter son fils , comme Elie avoit ressuscité celuy de la veuve de Sarepta , le mit sur son lit ; soit qu'elle esperast que l'attouchement du lit même d'un si saint homme pourroit luy servir ; soit afin que ce Prophète qu'elle avoit dessein de faire venir , le trouvant ainsi couché sur son lit , fût plus émeu de compassion , & plus porté à prier pour luy ; soit enfin qu'elle voulust seulement tenir son enfant caché jusqu'à ce qu'elle eust parlé au Prophète. Ils ajoutent , qu'elle pût encore avoir differens motifs en fermant la porte de cette chambre , qui furent , ou d'empêcher que la chose n'éclatast ; ce qui auroit accablé d'affliction son mari , & même exposé le nom de

de Dieu aux râilleries & aux blasphèmes des impies ; ou de peur que son mari en s'opposant à son départ , ne devînt par son incredulité un obstacle à la résurrection de son fils ; ou que l'on n'enfouît son corps durant son absence. Elle pouvoit bien sans doute avoir ces vues différentes. Et l'on ne scauroit assez admirer combien la demeure passagère de ce saint Prophète chez cette femme avoit contribué à faire croire sa foi , puisque celle qui auparavant avoit eu peine à le croire , lorsqu'il luy avoit promis un fils , ne craint pas présentement de s'assurer en quelque sorte qu'il le pourra bien ressusciter après sa mort , & qu'elle use pour cela de toutes les précautions que luy suggera sans doute le Saint-Esprit. Que cet exemple est édifiant & en même-tems plein d'instruction pour nous ! Car si la présence d'Elisée , qui estoit , comme le fait voir saint Augustin , la figure de J E S U S - C H R I S T , est devenue si efficace pour le salut de cette femme , combien la présence du Sauveur même & sa demeure non passagère , mais fixe , au fond de nos cœurs par la communication réelle de son corps & de son esprit , doit-elle y produire des effets sans comparaison plus divins ? Et si une femme Juive a pu espérer qu'un homme mortel luy procureroit la grâce de la résurrection de son fils , après avoir procuré la naissance à ce même fils par la vertu de sa foi ; quels sont les pecheurs parmi les Chrétiens qui pourront déesperer qu'un Dieu homme ressuscité pour sauver les hommes , n'ait le pouvoir de donner une vie nouvelle à leurs ames , pourvu qu'ils soient dans les mêmes dispositions où a été cette femme Samarie , qu'ils fassent , comme elle , toutes les démarches qu'ils doivent faire pour leur salut , & qu'ils employent tous les moyens qu'une sage et vraiment Chrétienne leur doit inspirer ?

¶. 23. Ce n'est point aujourd'huuy le premier jour du mois, ni le jour du Sabbat.

*Menoch.* En ces jours de feste les Juifs s'assembloient dans leurs Synagogues, ou alloient trouver les Prophetes & les Docteurs de la loy pour les consulter & pour entendre la parole de Dieu. Mais comme il paroist par Adritome que la ville de Sunam estoit éloignée de huit ou neuf heures du chemin du mont-Carmel, où demeuroit Elisée, & que la loy ne permettoit point qu'on fit le jour du Sabbat un si long chemin, il semble selon la remarque des Interprètes, que l'Ecriture met ici le jour pour la veille du Sabbat.

¶. 29. *Elisée dit à Giezzi ; Ceignez vos reins & prenez mon bâton à vostre main & allez-vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point ; & si quelqu'un vous salué, ne lui répondez point ; & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.*

*Theodor.* Un ancien Pere témoigne, que la raison pour 4. Reg. 9. laquelle le Prophète défendit à Giezzi de s'arrêter 7. à qui que ce fust, ni de saluer personne dans le chemin, estoit qu'il le connoissoit pour un homme vain, qui se seroit fait un honneur de dire à ceux qu'il eust rencontré, le sujet qui l'obligeroit de s'en aller à Sunam ; & que rien n'est opposé au don des miracles, comme cette vain

*Ambros.* gloire. Saint Ambroise néanmoins & saint Augustin, avec plusieurs Interprètes n'entendent 10. tom. 3. point autre chose par cette défense d'Elisée, pag. 131. qu'un ordre qu'il luy donnoit de se hâter, sans 10. serm. s'amuser à discourir inutilement dans le chemin 207. de temp. pag. avec ceux qu'il rencontreroit. Ce qui a rapport 360. avec ce que J E S U S - C H R I S T ordonna depuis à

ses Disciples, en les envoyant travailler à la conversion des peuples, lors qu'il leur dit, *de ne saluer aussi personne dans le chemin.* Car ce n'est pas le dessein de Dieu de rendre ses serviteurs incivils & indifferens envers leurs frères ; puis qu'il

*Luc. 10.  
4.*

qu'il les oblige dans l'Evangile de sauver même leurs ennemis. Mais il veut par là seulement, <sup>Matth. 5. 47.</sup> comme le dit saint Ambroise, leur faire entendre, que lors qu'ils sont appliquez à executer ses ordres, ils le doivent faire avec ardeur, n'ayant dans l'esprit & dans le cœur que l'affaire unique qu'il demande d'eux, sans s'arrester à s'entretenir vainement avec les hommes. Quant au bâton qu'Elisée envoia par son serviteur, nous devons le regarder comme le manteau d'Elie, ou comme la verge de Moïse, qui avoient servi à faire de grands miracles; Dieu employant ordinairement quelques instrumens extérieurs pour operer ses prodiges; & voulant par là comme frapper davantage les sens des hommes, & leur faire concevoir, que c'est au mérite & à la personne de ceux à qui appartiennent ces instrumens, qu'il luy a plu d'attacher des effets si miraculeux de sa puissance. Elisée donc pût bien croire, que le bâton dont il se servoit, étant appliqué sur l'enfant mort, pourroit le ressusciter sans qu'il fust luy-mesme obligé d'aller en personne pour operer un si grand miracle; quoy que saint Augustin semble témoigner, qu'il <sup>Auguſt.</sup> voit ce qu'il faisoit. Mais, comme on a vû déjà, <sup>de verb.</sup> que les Prophètes ne connoissent que ce qu'il <sup>Apoſtol.</sup> plaist à Dieu de leur découvrir, peut-être que <sup>ferm. 11.</sup> tom. 10. Dieu ne luy fit pas connoître d'abord ce qui de <sup>pag. 115.</sup> voit arriver.

¶. 30. Mais la mere de l'enfant dit à Elisée; Je vous jure par le Seigneur, que je ne vous quitteray point. Il alla donc avec elle.

Cette femme, selon la remarque d'un Interprète, ne crut point que le serviteur d'Elisée eust le pouvoir mesme avec le bâton de son saint maître, de ressusciter son fils. Et Dieu se servit de la voix & des instances qu'elle fit à Elisée, pour l'obliger de partir luy-mesme, cachant

sous les voiles de cette conduite exterieure & humaine des veritez importantes que nous verrons dans la suite.

V. 31. 32. &c. Cependant Giezi estoit alle devant eux ; & il avoit mis le baston d'Elisée sur le visage de l'enfant. Mais ni la parole , ni le sentiment , ne luy estoient point revenus. Elisée entra ensuite dans la maison. Il ferma aussi-tost la porte sur luy , & il pria le Seigneur. Après cela il monta sur le lit & se coucha sur l'enfant. Il mit sa bouche sur sa bouche , ses yeux sur ses yeux , &c.

La seule lecture de toutes les circonstances de cette histoire si particularisée , imprime d'abord necessairement l'idée de quelque mystere. Et l'on ne peut point se persuader , ni que Dieu ait inspiré à ce saint Prophete d'en user d'une maniere si extraordinaire pour ressusciter un enfant , ni qu'il ait voulu que toutes ces particularitez ayent été marquées dans son Ecriture , simplement pour faire connoistre aux hommes que le fils d'une femme de la ville de Sunam recouvrira la vie , après estre mort. L'on peut dire mesme , que n'envisageant cette histoire que selon la lettre , on est moins frappé de la toute-puissance du Créateur , lors qu'il emploie des moyens si bas & si petits en apparence pour produire la resurrection d'un enfant , que si par la seule voix de son Prophete , il l'eût retiré en un instant d'entre les bras de la mort , comme il luy estoit certainement très-facile. C'est ce qui oblige aussi les Interprètes , quoy que scrupuleusement attachez , comme l'on scçait , à la lettre , dont ils ne s'écartent que le moins qu'ils peuvent , à reconnoistre , que l'histoire de cette resurrection , bien que véritable en elle-même , a été tout à mysterieuse. Et l'on peut bien affirmer , qu'en cela même la grandeur de l'esprit de

de Dieu paroist davantage , lorsque sous la vérité d'une histoire très réelle , il a renfermé visiblement le plus grand de tous les mystères , qui est celuy de l'incarnation , & de la redemption des hommes. Voici la maniere dont saint Augustin , le plus éclairé d'entre les Peres , nous " représente cette vérité. Cette femme du Sunam , dit-il , estoit sterile ; mais par la vertu " de la priere d'Elisée , elle devint mere & eut " un fils. L'Eglise de même qui estoit sterile " avant la venue de JESUS-CHRIST , a en- " fante depuis son avènement le peuple Chrétien. "

Ce fils de la Sunamite estoit mort durant " <sup>August.</sup> l'absence d'Elisée ; & le peuple des Gentils " <sup>de temp. serm.</sup> estoit mort aussi par ses pechez , avant que " <sup>207. t.</sup> le Fils de Dieu se fût rendu présent parmi eux. " <sup>10. p.</sup> Elisée descend de la montagne ; & l'enfant de " <sup>360. lib.</sup> cette veuve est restabli dans la vie. JESUS- " <sup>de verb.</sup> CHRIS T descend du ciel ; & le peuple des " <sup>Apost.</sup> Gentils , qui est l'enfant de l'Eglise , est res- " <sup>ser. 11. lib. p. 11.</sup> suscité. Mais voyons de quelle sorte cela se " <sup>Idem</sup> passa. Le bien-heureux Elisée donne son bâ- " <sup>contr.</sup> ton à son serviteur. Et ce serviteur s'en va " <sup>Faust. lib. 12.</sup> mettre ce bâton sur le visage de l'enfant mort : " <sup>cap. 35.</sup> mais le mort ne ressuscita point. Ce serviteur " <sup>tom. 6. p. 113.</sup> d'Elisée portoit la figure de Moïse. Car Dieu " <sup>p. 113.</sup> envoya Moïse avec une verge ou un bâton en " Egypte. Mais cette verge ou ce bâton de Moï- " se , qui pût bien affliger l'Egypte par plusieurs " playes différentes , ne pût point la ressusciter " en la délivrant du peché originel ou actuel. " Car , comme parle l'Apostre , *la loy ne conduit " personne à une parfaite justice*. Il estoit donc " <sup>H. br.</sup> nécessaire que celuy qui avoit envoyé le bâton " <sup>cap. 7.</sup> descendit luy-même. Le bâton sans Elisée , " <sup>v. 19.</sup> n'avoit aucune vertu ; parce que la croix sans " JESUS-CHRIST n'avoit point non plus " aucun pouvoir. Ainsi ce Prophète étant ve- " <sup>Digitized by Google</sup>

„nu , monte sur le lit , & se couche sur l'en-  
 „fant , mettant ses yeux sur ses yeux , ses mains  
 „sur ses mains , pour le pouvoir ressusciter.  
 „Voyez , mes freres , ajoute ce Saint , combien  
 „cet homme , arrivé à la plenitude d'un âge  
 „parfait , se retressit pour ajuster tous ses mem-  
 „bres à ceux d'un enfant qui estoit mort &  
 „couché ; & considerez dans ce que fait Elisée  
 „à l'égard de cet enfant , la figure de ce que  
 „J E S U S - C H R I S T même a accompli à  
 „l'égard de toute la nature humaine. Ecoutez

*Philip.* „l'Apostre qui dit du Sauveur ; *Qu'il s'est ra-*  
*2. 8.* „*baissé luy-même se rendant obéissant jusqu'à la*  
 „mort. Parce que nous estions petits , il s'est  
 „fait luy-même petit. Parce que nous estions  
 „morts & couchez par terre , ce Medecin cha-  
 „ritable s'est rabaisse jusqu'à nous ; nul ne pou-  
 „vant effectivement relever un homme qui est  
 „abattu , s'il ne veut auparavant se pancher &  
 „s'abaisser jusqu'à luy. Quant à ce qui est mar-  
 „qué , que l'enfant bailla sept fois , cela nous fi-  
 „gure les dons du Saint-Esprit , qui ont esté  
 „conferez aux hommes par le merite de l'ave-  
 „nement du Fils de Dieu , pour pouvoir estre  
 „ressuscitez. Aussi lorsque J E S U S - C H R I S T  
 „donna cet Esprit divin aux Apostres , il souf-  
 „fla sur eux , en leur disant ; *Recevez le Saint-*  
*Jean.* „*Esprit.* Et lorsqu'il leur confera l'Esprit saint  
*cap. 20.* „en soufflant sur eux , il mit en quelque façon  
*22.* „*sa bouche sur leur bouche , à l'exemple d'Elisée.*

*Os enim quodammodo super os posuit , quando*  
*insufflando Spiritum dedit.* Nous voyons donc ,  
 comme dit encore le même Saint , Elisée ainsi  
 qu'un Prophete , predire non pas seulement par  
 ses paroles , mais encore par ses actions , un  
 grand & profond mystere. *Attende Heliseum in*  
*magno altoque mysterio , tanquam Prophetam ,*  
*agendo prenuntiantem , non solum loquendo.*

Il semble que nous pouvons ajouter à ce que dit Saint Augustin, que toutes ces différentes actions d'Elisée, qui ferme la porte sur luy, qui prie le Seigneur, qui monte ensuite sur le lit où estoit couché l'enfant mort, qui se rappetisse & se proportionne à son petit corps, comme afin de réchauffer tous ses membres, qui descend après de dessus le lit, & se promene dans la chambre; qui remonte encore une fois sur le lit, & se couche de nouveau sur l'enfant; que toutes ces circonstances, dis-je, de la conduite d'Elisée nous font concevoir d'une maniere très sensible, combien la resurrection spirituelle de toute la nature humaine, figurée par la resurrection corporelle de cet enfant, a dû coûter au Fils de Dieu & de prières, & d'humiliations & de souffrances, depuis qu'estant descendu du ciel pour entrer dans nostre maison, c'est-à-dire, pour s'unir à nostre chair, il eut comme fermé la porte après luy, en oubliant, pour le dire ainsi, qu'il fut Dieu, & embrassant, pour l'amour de nous, des abaissements qui alloient jusques à l'anéantissement.

*Ambroſe.*

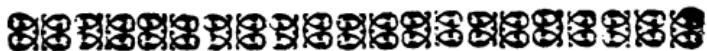
Saint Ambroise dit excelllement, que l'ardeur de la charité de J E S U S - C H R I S T estoit figurée par la chaleur qu'Elisée s'efforça de procurer aux membres froids de cet enfant mort; & que c'est dans le Baptême où l'on meurt avec J E S U S - C H R I S T, comme dit saint Paul, que l'on sent l'effet de cette ardeur vivifiante de son amour: *Que celuy-là éprouve toujours le froid de la mort, qui ne meurt point avec ce divin Sauveur, ne pouvant estre échauffé, s'il ne s'approche de son feu, qui doit estre en luy une source de lumiere & de chaleur. Christus nobis commortuus est, ut nos calefaceret, qui ait; Ignem veni mittere in terram. Frigidus itaque est, qui non moritur in Christo. Calefieri non potest, cui ignis ardens non appropinquat.*

*Gregorius Magnus in Job lib. 9. c. 22.* Saint Gregoire Pape dit de même , que la crainte figurée par le bâton du Prophète , fit place à l'amour , & que celuy que cette crainte n'avoit pu ressusciter , le fut par l'Esprit de cet amour tout divin ; & il ajoute que ces deux tours que fit Elisée en se promenant dans la chambre , nous marquoient figurément ce que devoit faire JESUS-CHRIST , qui alla des deux costez appeller les Juifs & les Gentils. *Huc illucque deambulat ; quia & Iudeam juxta , & longè positas gentes vocat.*

*v. 38. 39. &c. Elisée dit à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot & préparez à manger pour les enfans des prophètes , &c.*

*Hieron. epist. 22. tom. 1. p. 172. Theodor. 4. Reg. 4. qu. 19.* Les saints Petes nous font remarquer sur cet endroit la pauvreté dans laquelle vivoient alors les prophètes ; puisque le premier de tous , qui avoit un si grand don pour faire divers miracles , & dont la foy avoit multiplié l'huile d'une maniere si miraculeuse en faveur de cette veuve dont on a parlé , qui estoit réduite à l'extrémité , ayant à traiter tous ses disciples , ne leur donne que quelques herbes sauvages , telles qu'on pouvoit les trouver alors , & quelques pains d'orge , qu'on luy offroit , qui estoient des pains faits des premières des fruits de la terre , consacrez à Dieu , suivant la loy de Moïse , mais qu'on donnoit aux prophètes , à cause sans doute que l'impiété des princes & des peuples d'Israël avoit renversé le ministere de la Religion du vray Dieu. La farine dont se servit Elisée pour corriger l'amertume de ces herbes , que son serviteur avoit fait cuire , n'eust esté par elle-même qu'un foible remede , & incapable d'arrêter tout seul un si grand mal. Mais la benediction du Prophète luy conféra la même vertu , qu'au sel dont on a parlé auparavant , dont il se servit pour changer ces eaux mal-faines , qui causoient la sterilité. Aussi saint Jerô-

Jerôme parlant de cette action de l'homme de Dieu , témoigne que , lorsque les disciples des Prophètes se plaignirent tous ensemble de ce poison , qu'on avoit mis dans le pot sans le connoistre , il ne se mit point en colere contre ceux qui l'avoient fait , mais se contenta d'y remedier avec un peu de farine qu'il y répandit , en adoucissant , dit-il , ces herbes amères par la vertu toute-puissante du même Esprit qui avoit servi à Moïse pour changer & adoucir miraculeusement l'amertume des eaux de Maré. *Non iratus est eos*. Exod. *sed farinâ desuper jactâ , amaritudinem dul-* c. 15. *coravit eâdem Spiritus virtute , quâ Moïses muta-*  
*verat Maram in dulcedinem.* Saint Bernard dit ; Bernard.  
 Que la parole de Dieu , que les Pasteurs annon- de divers.  
 cent au peuple , & qu'ils leur présentent , com- sermon.  
 me la vraye nourriture de leurs ames , leur pa- 95. tom. 2. p. 254.  
 roît souvent ainsi amère , parce que n'ayant du  
 goût que pour les choses de la terre , ils ne peu-  
 vent point goûter les choses du ciel ; & qu'ils  
 s'écrient contre l'amertume de cette divine pa-  
 role , à l'exemple de ces disciples de J E S U S - Joan.  
 CHRIST , qui voyant qu'il leur presentoit sa c. 6.  
 chaire sacrée à manger , trouverent de la dureté  
 dans ce qu'il disoit. Mais il ajoute , que la chari-  
 té , figurée par cette farine , dont se servit Eliée ,  
 est capable d'adoucir dans leurs esprits & dans  
 leurs cœurs ce qui leur paroît amer & dur dans  
 la volonté de Dieu , que JESUS - CHRIST appelle-  
 loit luy-même sa nourriture ; & qu'il n'y a que  
 Dieu seul , qui peut donner , pour le dire ainsi ,  
 au palais du cœur de l'homme ce goût céleste de  
 la charité. *Non affert , imò afferri jubet farinam;*  
*quoniam non præbet , sed hortatur babere cbarita-*  
*tem , cujus condimento redduntur dulcia que priùs*  
*videbantur amara. Nemo namque nisi solus Deus*  
*valeat saporem cbaritatis palato cordis infundere.*



## C H A P I T R E V.

*Naaman est gueri de la lepre par le propbete Elisée.  
Giezi son serviteur en est frappé pour avoir receu  
de ce General d'armée du roy de Syrie des presens  
que son maistre avoit refusez.*

1. **N**aaman General de l'armée du roy de Syrie estoit un homme puissant & en grand honneur auprès du Roy son maistre , parce que le Seigneur avoit sauvé par luy la Syrie. Il estoit vaillant & riche , mais lépreux.

2. Or quelques voleurs estant sortis de Syrie avoient emmené captive une petite fille du pays d'Israël , qui fut depuis mise au service de la femme de Naaman.

3. Cette fille dit à sa maistresse : Plust à Dieu que mon seigneur eust été trouver le Prophète qui est à Samarie. Il l'autoit sans doute gueri de sa lépre.

4. Naaman ensuite vint trouver " son maistre , &

¶. 2. Autr. Soldats. Milites olim latrones vocabantur.

¶. 4. Expl. son grand credit luy donnoit accès auprès

1. **N**aaman Princeps militiae regis Syriae , erat vir magnus apud dominum suum , & honoratus: per illum enim dedit Dominus salutem Syriae: erat autem vir fortis & dives , sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fuerant latrunculi , & captivam duixerant de terra Israël puellam parvulam: quem erat in obsequio uxoris Naaman.

3. quem ait ad dominum suam : Utinam fuisset dominus meus ad Prophetam , qui est in Samaria : profecto curasset eum à lepra quam habebat.

4. Ingressus est itaque Naaman ad domi-

du Roy , quoy qu'il fust lépreux : & apparemment il ne luy parloit que de loin.

num

*num suum, & nun-  
ciavit ei, dicens: Sic  
& sic locuta est puella  
de terra Israël.*

5. *Dixitque ei rex  
Syrie: Vade, & mi-  
tam litteras ad regem  
Israël. Qui cùm pro-  
fectus esset, & tulisset  
secum decem talenta  
argenti, & sex millia  
aureos & decem muta-  
toria vestimentorum,*

6. *detulit litteras ad  
regem Israël, in bre-  
verba: Cùm acceperis  
epistolam banc, sci-  
to quid miserim ad  
te Naaman servum  
meum ut cures eum à  
lepra sua.*

7. *Cùmque legisset  
rex Israël litteras, sci-  
dit vestimenta sua, &  
ait: Nunquid Deus  
ego sum, ut occidere  
possim, & vivificare,  
quia iste misit ad me,  
ut curem hominem à  
lepra sua? animadver-  
site, & videte quid  
occasions querat ad-  
versum me.*

8. *Quod cùm au-*

*8. Expl. en commandant au Prophète qui est en  
voistre Royaume de le guerir.*

5. *Le royst de Syrie luy  
répondit: Allez, j'écriray  
pour vous au royst d'Israël.  
Il partit donc de Syrie, il  
prit avec luy dix talens  
d'argent, six mille écus  
d'or, & dix habilemens  
neufs,*

6. *& porta la lettre du  
roy de Syrie au royst d'Is-  
raël, qui étoit conçue  
en ces termes: Lors que  
vous aurez reçû cette let-  
tre, vous sçaurez que je  
vous ay envoyé Naaman  
mon serviteur, afin que  
vous le guerissiez "de sa  
lepre.*

7. *Le royst d'Israël ayant  
reçû cette lettre déchira  
ses vêtemens, & dit: Suis-  
je un Dieu pour pouvoir  
ôter & rendre la vie? Pour  
m'envoyer ainsi un hom-  
me afin que je le guerisse  
de sa lépre? Vous voyez  
que ce Prince ne cherche  
qu'une occasion pour rom-  
pre avec moy.*

8. *Elisée homme de*

*Dieu*

Dieu ayant appris que le *disset Eliseus vir Dei,*  
 roy d'Israël avoit déchiré *scidisse videlicet regem*  
 ainsi ses vêtemens, luy en- *Israël vestimenta sua,*  
 voya dire, pourquoy avez- *misiit ad eum ; dicens :*  
 vous déchiré vos vête- *Quarè scidisti vesti-*  
 mens? Que cet homme *menta tua? veniat ad*  
 vienne à moy, & qu'il sça- *me, & sciat esse Pro-*  
 che qu'il y a un Prophète *phetam in Israël.*

9. Naaman donc vint avec ses chevaux & ses chiots; & il se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Et Elisée luy envoia une personne pour luy dire : Allez-vous laver sept fois dans le Jourdain, & votre chair se guerira & deviendra pure".

11. Naaman étant tout fâché commençoit à se résigner, en disant : Je croyois qu'il me viendroit trouver, & que se tenant debout il invoqueroit le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucheroit de sa main ma lépre, & qu'il me gueriroit.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharpar qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël pour m'y aller laver, & pour y devenir pur? Ayant donc déjà tourné visage il s'en alloit tout en colere,

¶. 10. *Hebr. revertetur caro tua, & mundabitur. Vat.*

9. *Venit ergò Naæ-  
man cum equis & cur-  
ribus, & stetit ad  
ostium domus Elisei:*

10. *misiisque ad eum  
Eliseus nuncium, di-  
cens: Vade & lavare  
septies in Jordane, &  
recipiet sanitatem caro  
tua, atque mundaberis.*

11. *Iratus Naaman  
recedebat, dicens: Pu-  
tabam quòd egredere-  
tur ad me, & stans  
invocaret nomen Do-  
mini Dei sui, & tan-  
geret manu sua locum  
lepre, & curaret me.*

12. *Nunquid non  
meliores sunt Abani  
& Pbarpba, , fluvii  
Damasci, omnibus a-  
quis Israël, ut laver  
in eis & munder? Cùm  
ergò vertisset se, & abi-  
ret indignans,*

13. ac-

13. accesserunt ad eum servi sui, & locuti sunt ei: Pater et si rem grandem dixis- set tibi propheta, certe facies debueras: quan- sit magis quia nunc dixit tibi: Lavare, & mundaberis?

13. ses serviteurs s'ap- procherent de luy & luy dirent: Pere<sup>7</sup> quand le Prophete vous auroit ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire: combien donc luy devez - vous plutôt obeir lors qu'il vous dit: Allez vous laver, & vous serez pur?

14. Descendit, & lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, & restituta est caro ejus, sicut cura pueri parvuli, & mundatus est.

14. Il s'en alla donc & se lava<sup>8</sup> sept fois dans le Jourdain, selon que l'homme de Dieu luy avoit ordonné, & sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, & il fut gueri de sa lépre.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo ve- nit, & stetit coram eo, & ait: Verè scio quod non sit aliud Deus in universa terra, nisi tantum in Israël: Obsecro itaque ut accipias benedictionem à servo tuo.

15. Après cela il re- tourna pour voir l'hom- me de Dieu avec toute sa suite, & il vint se presenter devant luy, & luy dit: Je scay certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que ce luy qui est dans Israël. Je vous conjure donc de re- cevoir ce que votre servi- teur vous offre<sup>9</sup>.

16. At ille respon-

16. Elisée luy répondit:

\*. 13. Expl. Le nom de pere estoit alors, comme est présentement celuy de seigneur. At pater Aeneas. Virg.

\*. 15. Lettr. Ut acci- piias benedictionem à ser- vo tuo.

Je

Je vous jure par le Seigneur devant lequel je suis présentement, que je ne recevrai rien de vous; & Naaman le pressant fort, il ne voulut jamais se rendre.

17. Naaman luy dit donc : Il faut faire ce que vous voulez : mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce païs. Car votre serviteur n'offrira plus à l'avenir des holocaustes ou des victimes aux dieux étrangers; mais il ne sacrificera qu'au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, qui est, que lorsque le Roy mon seigneur entrera dans le temple de Remmon pour adorer étant appuyé sur ma main, si j'adore<sup>6</sup> dans le temple de Remmon lorsqu'il y adorera luy-même, que le Seigneur me le pardonne.

19. Eliséeluy répondit : Allezen paix. Naaman se sépara ainsi de luy, & il

¶. 18. Hebr. Si je me baïsse. Expl. pour le soutenir.  
Yatab.

*dit : Vivit Dominus,  
ante quem sto , quia  
non accipiam. Cumque  
vim facheret , penitus.  
non acquievit.*

17. *Dixitque Naam  
an : Ut vis : sed ,  
obsecro , concede mibi  
servo tuo , ut tollam  
onus duorum burdo-  
num de terra : non  
enim faciet ultrà ser-  
vus tuus holocaustum  
aut victimam diis alien-  
nis , nisi Domino.*

18. *Hoc autem sa-  
cum est , de quo depre-  
ceris Dominum pro ser-  
vo tuo quando ingre-  
dierit dominus meus  
templum Remmon , ut  
adoret , & illo inni-  
tente super manum  
meam , si adoravero in  
templo Remmon , ado-  
rante eo in eodem loco ,  
ut ignoscat mibi Do-  
minus servotuo pro bac-  
re.*

19. *Qui dixit ei :  
Vade in pace. Abiit  
ergò ab eo electio terre*

tempore.

avoit déjà fait une lieue de chemin,

20. *Dixitque Giezi puer viri Dei: Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo que attulit: vivit Dominus, quia currat post eum, & accipiam ab eo aliiquid.*

20. lors que Giezi qui servoit l'homme de Dieu dit en luy-même : Mon maistre a épargné ce Naaman de Syrie & n'a voulu rien prendre : mais je jure par le Seigneur que je courray après luy, & que j'en recevray quelque chose.

21. *Et secutus est Giezi post tergum Naaman: quem cum vidisset ille currentem ad se, deslit de curru in occursum ejus, & ait: Reclene sunt omnia?*

21. Giezi s'en alla donc après Naaman, & Naaman le voyant courir vers luy descendit promptement de son chariot, vint au devant de luy ; & luy dit : Tout se porte-t-il bien ?

22. *Et ille ait; Reclere: dominus meus misit me ad te, dicens: Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraïm, ex filiis prophetarum: dacieis talentum argenti, & vestes mutatorias duplices.*

22. Giezi luy répondit : Tout se porte bien. Mon maistre m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfans des prophètes luy sont arrivéz tout à l'heure de la montagne d'Ephraïm. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent & deux habits.

23. *Dixitque Naaman: Melius est ut accipias duo talenta. Et coegerit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, & du-*

23. Naaman luy dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talens ; & il le contraignit de les recevoir, & ayant mis les deux talens d'argent & les

¶. 19. *Lettr. electo terræ tempore, id est, verno tempore. Hebr. milliare terræ.*

deux

deux habits dans deux sacs *plicia vestimenta*, & qu'il lia, il en chargea deux *imposuit duobus pueris suis*, qui & portaverunt coram eo.

24. Le soir estant venu, illes prit de leurs mains & les serra dans sa maison, & renvoya ces gens qui s'en retournérent.

25. Giezi entra ensuite & se vint presenter devant son maistre. Et Eliée luy dit : D'où venez-vous Giezi ? Giezi luy répondit : Vostre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Eliée luy répondit : Mon cœur n'étoit-il pas présent avec vous, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au devant de vous ? Maintenant donc vous avez reçû de l'argent & des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs & des servantes.

27. Mais en récompense la lepre de Naaman s'attachera à vous & à toute votre race pour jamais. Et Giezi se retira d'avec son maistre tout couvert d'une lepre blanche comme la neige.

24. Cùnque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, & reposuit in domo, dimisitque viros, & abierunt.

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venus Giezi ? Qui respondit : Non ivit servus tuus quoquam.

26. At ille ait : Nonne cor meum in presenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui ? Nunc igitur accepisti argentum, & accepisti vesteres, ut emas oliveta & vineas, & oves, & boves, & servos, & ancillas.

27. Sed & lepr Naaman adhærebit tibi, & semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. 3. **Q**uelques voleurs étant sortis de Syrie, emmenerent captive une petite fille du pays d'Israël, qui servit depuis la femme de Naaman. Cette fille dit à sa maîtresse : Plut à Dieu que mon Seigneur eût été trouvé le prophète qui est à Samarie : Il l'auroit sans doute guéri de sa lépre.

Cet exemple, comme plusieurs autres de l'Ecriture, nous fait voir que beaucoup de choses sont regardées dans le monde comme étant de purs effets du hazard, qui ne le sont pas néanmoins à l'égard de Dieu, dont l'éternelle providence préside à tout, & tire des choses mêmes les plus communes de grands avantages pour le salut des élus. Si l'on regarde en effet avec des yeux de payen ce qui se passa alors, on n'y trouvera qu'un événement fort simple & fort ordinaire. Des voleurs sortis de Syrie viennent piller le pays des Israélites. Ils en enlèvent une petite fille captive. Cette jeune fille est vendue, & devient l'esclave d'un des grands Seigneurs de Syrie, qui la donne à sa femme pour la servir. Ce fut ainsi que Joseph étant vendu à des marchands Ismaélites, <sup>Genes. 37 v. 28.</sup> & depuis à un grand Seigneur d'Egypte, devint son esclave. Mais si l'on regarde ces mêmes événemens avec les yeux de la foy, l'on reconnoîtra que comme Dieu scût tirer de la malice des enfans de Jacob, qui avoient vendu leur frere Joseph, un aussi grand avantage qu'estoit celuy de rendre ce Joseph même le sauveur tant de l'Egypte, que de son pere & de ses freres ; il se servit de la même sorte de la mauvaise volonté de ces voleurs de Syrie, qui

qui emmenèrent captive une jeune fille Israëlite , pour procurer à Naaman General des armées du Roy , le plus grand bonheur qui pouvoit luy arriver , qui estoit celuy de la guerison de sa lépre , & encore plus de la connoissance du vray Dieu. Cette vûe est tellement attachée à la lecture de l'Ecriture , que ce seroit même s'en écarter en quelque sorte que de ne la pas avoir ; puisque l'autheur de ces livres saints ne joint ensemble ces deux circonstances de la captivité de cette petite fille , & de la guerison miraculeuse de Naaman , qu'afin sans doute de nous donner lieu d'y faire cette importante re-

*Ambr. de flexion.* Saint Ambroise recherchant la figure sacram. dans la lettre , dit que cette fille captive figura lib.1.c.5. roit l'Eglise des Gentils , plus jeune , c'est-à- lib.2.c.3. Item. de dire plus nouvelle que celle des Juifs. Elle initian.c. estoit captive , dit ce saint Evesque , non d'une 3.tom.4. captivité ordinaire , comme est celle de ceux pag.345. 355.358. qui sont seulement esclaves des hommes ; mais d'une captivité beaucoup plus terrible , qui est celle du démon , lequel domine avec un empire tyrannique sur tous les pecheurs. *Captivus erat populus nationum , non dico captivitatem sub hoste aliquo constitutam , sed eam captivitatem dico que major est , quando diabolus cum suis servis dominatur imperio , & captiva sibi colla subiecti peccatorum.* Cette Eglise donc auparavant captive , mais devenüe libre par la grace , donne conseil à tous ceux qui sont , comme Naaman , encore engagez dans la lepre , ou du paganisme , ou de l'heresce , ou du peché ; & les invite à recourir aux Prophetes du Seigneur pour estre gueris. Que s'ils sont plus sourds que ce General d'armée , qui écouta aussi-tost le conseil qu'on luy donnoit , & qui merita de trouver dans la guerison de son corps celle de son ame , l'on peut dire qu'il s'élevera uu jour aussi

**E X P L I C A T I O N D U C H A P . V .** 503  
aussi bien que la Reine du Midi , pour les condamner dans le jugement de Dieu , d'avoir été moins sensibles à la voix de J E S U S - C H R I S T même , qu'il ne le fut à celle d'une jeune fille & d'un prophète.

*V. 10. Allez-vous laver sept fois dans le Jourdain , &c.*

Ce nombre de sept , comme le remarquent les Interprètes , est mystérieux dans le langage de l'Ecriture. Elisée donc ordonna à Naaman de se laver sept fois différentes dans l'eau du Jourdain , comme pour marquer qu'il seroit alors très - parfaitement guéri ; à moins que nous ne voulions dire avec saint Bernard & *Bernard.* Tertullien , que l'esprit de Dieu nous figuroit *de Pasch.* peut - être par là les sept playes différentes de *Serm. 3.* la lépre du peché , qui doivent être gueris *tom. 2. p.* 86. dans l'eau du Jourdain , c'est - à - dire dans le baptême , par la vertu toute divine du profond *Tertull.* anéantissement de l'Incarnation de J E S U S - *adversarii* C H R I S T , figurée , selon ce Pere , par le Jour- *Marcion.* dain , qui signifie descente & abaissement. Ce *lib. 4. c. 9.* ne fut point par aucun mépris , qu'Elisée ne voulut point venir luy - même parler à ce Général d'armée ; mais au contraire par humilité , & pour éviter la vaine gloire dont il auroit pu estre tenté , s'il avoit paru devant un homme si puissant , qui venoit de loin , tout idolâtre qu'il estoit , implorer son assistance. Ainsi au lieu de le guerir , comme il l'auroit pu sans doute , par la vertu de sa foy , il fut inspiré de Dieu de l'en-  
voyez se laver dans le Jourdain , tant pour éprouver s'il ajouteroit foy à ses paroles , que pour empêcher peut - être que l'on ne luy attribuât le miracle de sa guérison. J E S U S - C H R I S T *Joan. 9. 7.* usa depuis d'une semblable conduite à l'égard de l'aveugle né , qu'il obligea , même après l'avoir touché , de s'aller laver dans l'eau de la *pisci-*

piscine de Siloé, quoy qu'il luy fût si facile de le guerir sans cela.

*Ambros. de Sacra-  
ment. lib. 1. c. 5. t.  
4. p. 355.* ¶ 12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharpar, qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël?

¶ 12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharpar, qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël?

Ce Seigneur de la Cour de Syrie n'étant point encore éclairé de la lumiere de la foy, ne comprenoit pas, comme le remarque saint Ambroise, que l'eau par elle-même n'avoit aucune vertu pour le guerir de sa lépre, & qu'ainsi ce ne seroit ni l'eau du Jourdain, ni l'eau des fleuves d'Abana & de Pharpar, qui le gueriroient, mais la grace du Seigneur attachée à l'eau dans laquelle on luy ordonnoit d'aller se laver. *Nos aqua omnis sanat, sed aqua sanat, que habet gratiam Christi.*

*Idem in Lnc. c. 4. 1. 3. p. 68.* C'est ce que ce Pere entend prement de l'eau du Baptême, qu'il regardoit

comme ayant été figurée par l'eau du Jourdain, qui fut depuis consacrée par le baptême de J E S U S - C H R I S T. Il dit que le peuple des Gentils qui estoit lépreux & tout plein de taches avant qu'il fût batisé dans le fleuve mysterieux de l'Eglise, a été purifié de toutes ses taches, tant corporelles que spirituelles, dans le sacrement du Baptême, & est devenu comme une Vierge

*2. Cor. II. 2.* toute pure, selon la parole de saint Paul. Naaman crut à la fin le conseil qu'on luy donna d'obeir à Elisée, il s'y soumit, il s'alla laver dans l'eau du Jourdain, & il fut gueri, dit le même Saint, également & dans le corps &

*Lnc. c. 4. 27.* dans l'ame. Le Fils de Dieu nous fait remarquer dans la guérison miraculeuse de cet officier du roy de Syrie, quel estoit l'aveuglement du peuple Juif, qui demeuroit comme insensible à ses graces, lorsqu'un étranger venoit, pour parler ainsi, ravir & sa grace & son royaume au milieu d'eux. *Il y avoit, dit J E S U S - C H R I S T, plusieurs lépreux en Israël au temps des*

du prophete Elisee, & néanmoins nul d'entr'eux ne fut gueri, mais seulement Naaman qui estoit In Luc. v.  
3. p. 68. de Syrie. Sur quoy saint Ambroise fait encore cette excellente reflexion. D'où vient, dit-il, « qu'Elisee ne guerissoit point ses freres & ses « citoyens, lorsqu'il guerissoit des étrangers, si- « non parce que la guérison est attachée à la vo- « lonté, & non au pais, & que les faveurs de « Dieu sont données au desir du cœur, & non « exigées comme un droit par la nature ? Ap- « prenez donc, ô Chrétien, ajoute-t-il, à de- « mander ce que vous souhaitez d'obtenir ; car « les graces & les dons du Ciel ne sont point « pour ceux qui les regardent avec dégoult & « avec froideur. *Disce, Christiane, rogare quod* « *cupias impetrare. Fasidiosos viros caelestium pro-*  
*fectus munerum non sequuntur.*

V. 15. Après cela il retourna pour voir l'hom-  
me de Dieu avec toute sa suite, & il luy dit :  
*Je scay certainement qu'il n'y a point d'autre  
Dieu dans toute la terre, que celuy qui est dans  
Israël.*

Des dix lepreux que le Fils de Dieu guerit,  
selon qu'il est rapporté dans l'Evangile, il n'y Lac.c.17.  
en eut qu'un qui revint trouver son bienfaiteur,  
& qui rendit gloire à Dieu ; & celuy-là estoit étranger.<sup>1</sup> Il est vray que nous ne voyons ici qu'un seul homme qui est gueri de la lepre par Elisee. Mais cet homme estoit aussi étranger,  
& il possedoit la premiere dignité dans un royaume. Cependant la grace de la guérison de sa lepre corporelle passa jusques à son cœur. Il reconnut dans un effet si miraculeux la toute-puissance de celuy dont le Prophete estoit le ministre. Ni ses richesses, ni le premier poste qu'il tenoit à la Cour du Roy ne le purent empêcher de changer de religion, & d'embrasser celle du Dieu d'Israël. Il revient tout plein de

reconnoissance trouver Elisée , pour luy déclarer qu'il reconnoist & qu'il est très-convaincu qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celuy qu'il adoroit , & qu'il ne sacrifiera plus aux dieux étrangers , mais à luy seul . Quel est le bras qui peut produire un changement si subit , sinon celuy du Très-haut ? *Hec mutatio dexteræ Excelsi.* Et qui n'admirera l'infinie misericorde de Dieu , qui va chercher dans le milieu de la Syrie , & au milieu d'une Cour , un des plus puissans du royaume , pour le guerir de la lepre spirituelle de l'idolâtrie , par la guérison de la lepre de son corps . Mais qui ne s'étonnera en même tems de voir qu'aujourd'huy dans le sein même de l'Eglise , plusieurs de ceux qui sont , non des étrangers , mais les enfans , demeurent froids au milieu de tant de graces qu'ils reçoivent tous les jours de la main d'un Dieu qui s'est fait homme & est mort pour eux ? C'est peut-être ce que l'Ecriture a voulu nous figurer dans la suite par l'exemple de Giezi , dont nous parlerons bien-tost .

*¶. 17. Je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce païs : Car vostre serviteur à l'avenir ne sacrifiera plus qu'au Seigneur.*

*Theodor.* Le profond respect que conçut Naaman pour  
*4. Reg. 9.* la majesté du vray Dieu qu'on adoroit en Ju-  
*10.* dée , le porta , selon la remarque d'un ancien  
*Effire in* Pere , à respecter mesme la terre de ce païs.  
*hunc lac.* Il est vrai qu'alors la Judée sembloit estre dans  
la profanation à cause de l'inpiété des Israëli-  
tes . Mais cet homme si admirable , comme  
l'appelle le mesme Pere , envisageoit les vrais  
Prophètes , parmi lesquels la vraye religion sub-  
sistoit dans sa pureté ; & reverant avec une par-  
faite

faite veneration un païs où le Seigneur tout-puissant qui l'avoit guéri, estoit reconnu & adoré, il demanda , non par un esprit de superstition , mais par le principe d'une véritable dévotion , qu'il luy fust permis d'emporter la charge de deux mulets de la terre du païs, pour s'en servir à éléver en Syrie un autel , où il pust sacrifier au vray Dieu. On ne doit donc pas , dit un sçavant homme , desapprouver la devotion de ceux qui ont autrefois apporté en Europe quelque peu de terre des lieux saints , par la veneration qu'ils avoient pour cette terre , sur laquelle avoit marché le Sauveur du monde , dans le tems qu'il travailloit & par sa vie & par ses souffrances , au grand ouvrage de la Redemption des hommes. Quelques - uns ont crû que Naaman demandoit à Elisée la permission de sacrifier hors le temple de Jerusalem ; mais ils se trompent visiblement , dit le même auteur , ne comprenant pas que la Loy qui défendoit de sacrifier en un autre lieu que celiuy où seroit l'Arche , ne regardoit que les Juifs , & non les Gentilz ; & l'on ne lit point , ni on ne croit point non plus , que Naaman ait été circoncis.

*V. 18. 19. Il n'y a qu'une chose sur laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour vostre serviteur ; qui est que lorsque le Roy mon Seigneur entrera dans le temple de Remmon pour y adorer étant appuyé sur ma main , si j'adore dans cet temple lorsqu'il y adorera , que le Seigneur me le pardonne. Elisée luy répondit : Allez en paix.*

Estius remarque fort bien , qu'on ne doit pas croire , comme quelques - uns ont crû , qu'Elisée ait consenti par indulgence , que Naaman pour se maintenir auprès du Roy , feignît d'adorer ses dieux , quand il seroit avec luy ; puisque c'est un crime , non seulement d'adorer , mais

de feindre mesme d'adorer les idoles , & qu'en ce point la dispense ne peut avoir aucun lieu. Ainsi , selon l'explication très-veritable de ce sagrant homme , cette parole d'Elisée à Naaman , *allez en paix* , n'estoit point une dispense qu'il luy accordoit , mais une déclaration qu'il luy faisoit , que lorsque sa charge l'obligeroit de donner la main au Roy , & que ce Prince se baissant pour adorer une idole , il seroit constraint de se baisser avec luy , non pour adorer la mesme idole , mais seulement pour le soutenir dans sa foiblesse , il n'offenseroit point Dieu ; car il ne feroit alors que ce qu'il faisoit par tout ailleurs , lorsque le Roy s'appuyoit sur luy. Et il ne pouvoit y avoir à craindre aucun scandale , puisqu'il estoit seul serviteur de Dieu , ou au moins avec sa seule famille , & que d'ailleurs il donnoit des marques de sa véritable religion par les sacrifices qu'il offroit au Dieu d'Israël , ayant emporté exprès , comme on l'a dit , de la terre de la Palestine pour faire un autel où il pust sacrifier à l'avenir. Mais un ancien Père dit mesme que Naaman faisoit honte aux Juifs , lorsqu'il témoignoit à Elisée une si grande crainte d'offenser Dieu , dans le tems mesme que ceux que l'on regardoit comme le peuple de Dieu , & qu'il avoit comblez de ses graces , ne craignoient pas de preferer ouvertement à son culte celuy des idoles .

*ψ. 26. 27. Elizée répondit à Giezi : Mon cœur n'estoit-il pas présent avec vous , lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous ? Maintenant donc vous avez reçu de l'argent & des habits , &c. Mais en récompense la lepre de Naaman s'attachera à vous & à toute votre race pour jamais.*

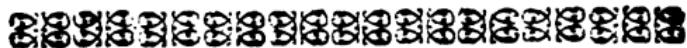
*Civitate Dei. l. 22. 29.* Saint Augustin admirant cette parole d'Elisée , qui témoignoit à Giezi que son cœur estoit pre-

present avec luy , lorsqu'il exigeoit des pre-sens de Naaman , quoy qu'il en fust eloigne de corps , dit que cette vuë spirituelle du Prophete , qui estoit en luy un effet de la lumiere que Dieu repandoit d'une maniere miraculeuse au fond de son cœur , nous fait connoistre que les Saints estant dépouillez de ce corps mortel , verront sans comparaison encore plus claire-ment toutes choses avec les yeux de l'esprit ; puisque la lumiere des plus grands Prophetes en cette vie estant comparée à celle des Saints en l'autre monde , ne peut estre regardée que comme l'estat de l'enfance à l'égard de l'âge d'un homme parfait . Mais saint Ambroise con-*In Lxx. 4.*  
siderant le parfait desinteressement de ce saint *t. 3. p. 68,*  
Prophete , represente sa conduite comme un  
modele de la charité toute pure des Ministres  
du Seigneur dans la dispensation de ses dons  
célestes , & celle de Giezi son serviteur , com-  
me un exemple des effets funestes que produit  
la cupidité dans le cœur des hommes . Elisée , «  
dit-il , donna une preuve de sa foy , en re-  
fusant les presens qu'on luy offroit . Appre-  
nez donc & du precepte du Seigneur , & de «  
l'exemple du Prophete , à donner gratuitement «  
ce que vous avez receu gratuitement , & à ne pas «  
vendre les sacrez mysteres , mais à les offrir ; «  
car la grace de Dieu ne se prise point pour de «  
l'argent , & dans la dispensation des Sactemens , «  
le Ministre n'y doit point chercher son interest , «  
mais faire paroistre sa fidelité . Et ce n'est pas «  
néanmoins assez que vous ne recherchiez point «  
le gain vous - misme ; il faut encore que vous «  
ayez soin de conserver pures les mains de vos «  
domestiques . Instruisez donc vostre famille , «  
exhorrez - la , & veillez sur elle . Que s'il arri-  
ve en cela que quelqu'un de vos serviteurs vous «  
trompe , suivez l'exemple du saint Prophete , «

„ en le rejettant aussi-tost que vous l'aurez décou-  
 „ vert. La lepre suit promptement un gain hon-  
 „ teux , & un argent mal acquis rend impur en  
 „ mesme tems le corps & l'ame. *Vous avez re-*  
 „ *ceu de l'argent* , dit Elisée à Giezi , c'est pour-  
 „ quoy la lepre de Naaman s'attachera à vous &  
 „ à toute vostre race pour jamais. Il paroist d'a-  
 „ bord de la dureté dans cette sentence du prophé-  
 „ te , par laquelle toute la race de Giezi est con-  
 „ damnée pour jamais à cause de sa cupidité ; à  
 „ moins que nous n'entendions plutôt par sa  
 „ race les heritiers de ses vices , que ses enfans  
 „ selon la chair ; de mesme que JESUS-CHRIST  
 „ a dit des Juifs , qu'ils estoient enfans du dia-  
 „ ble , non par une succession charnelle , mais  
 „ par une imitation de ses crimes. Ainsi tou-  
 „ tes les personnes avares & remplies de cupi-  
 „ dité deviennent les heritiers de sa lepre , en mē-  
 „ me tems que de ses richesses mal acquises , qui  
 „ sont pour elles plutôt un tresor de crimes que  
 „ de vraies richesses. *Ergo omnes cupidi , omnes*  
 „ *avari , Giezi lepram cum divitiis suis possident ;*  
 „ *& male questā mercede non tam patrimonium fa-*  
 „ *cultatum , quam thesaurum criminum congregārunt.*  
 Ce qu'il y a d'étonnant dans l'exemple de Giezi ,  
 c'est qu'il estoit tous les jours témoin de la vie  
 toute angelique d'un si saint Prophète , & qu'il  
 avoit le bonheur d'être instruit à tous momens  
 autant par l'exemple que par les paroles de l'he-  
 ritier de toutes les graces & du double esprit du  
 grand Elie. Mais puisqu'on a vu depuis un Ju-  
 das dans la compagnie de J E S U S - C H R I S T  
 mesme , on ne doit point estre si surpris de  
 voir que ce serviteur d'Elisée ait été avare &  
 menteur. Dieu permet ces sortes d'exemples  
 pour étonner salutairement ses vrais serviteurs ,  
 & pour leur faire comprendre la vérité de cette  
 parole de JESUS-CHRIST , que dans son royaume

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. V.** 511  
me plusieurs de ceux qui paroisoient les premiers seront les derniers , & plusieurs de ceux que l'on regardoit comme les derniers , deviendront enfin les premiers. Naaman & Giezi en sont des preuves très-éclatantes , puisqu'en mesme temps que Dieu va choisir dans un royaume étranger un grand Seigneur & un General d'armée , pour le retirer de l'idolâtrie en l'éclairant par la lumiere de la foy , on voit le serviteur du plus saint Prophete qui fust alors , retomber dans une espece d'Idolâtrie , qui est l'avarice , selon que saint Paul l'a nommée luy-mesme. Cette lepre corporelle dont il fut puni , n'estoit que l'ombre & la figure de la lepre interieure qui desfiguroit son ame aux yeux de Dieu. Et si ceux qui imitent sa cupidité , ne font pas frappez exterieurement de cette playe si sensible à l'homme , ils ne laissent pas , comme le dit saint Ambroise , d'estre de veritables lepreux devant celuy qui s'est contenté de faire voir une fois en la personne de Giezi combien il avoit d'horreur d'une disposition si criminelle.





## C H A P I T R E VI.

*Elisée fait revenir sur l'eau le fer d'une coignée. Les soldats de Syrie qui avoient été envoyez pour prendre ce prophète sont frappez d'aveuglement & conduits eux-mesmes dans la ville de Samarie. Le roy de Syrie assiege cette ville. Famine effroyable où elle est réduite.*

1. **U**N jour les enfans des Prophètes dirent à Elisée : Vous voyez que ce lieu-ci où nous demeurons avec vous est trop petit pour nous.

2. Permettez-nous d'aller jusques au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, & que nous nous bâtissions là un lieu où nous puissions demeurer. Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux luy dit : Venez donc aussi vous-même avec vos serviteurs. Il luy répondit : J'iray.

4. Et il s'en alla avec eux. Lors qu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencerent à couper du bois.

5. Mais il arriva que l'un d'eux abbatant un ar-

bre, l. Lettr. coram te, id est, apud te. Vat.

1. **D**ixerunt autem filii Prophetarum ad Eliseum : Ecce locus in quo habitamus coram te, angustus est nobis.

2. *Eamus usque ad Jordanem, & tollant singuli de silva materias singulas, ut edificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit: Ite.*

3. *Et ait unus ex illis: Veni ergo & tu cum servis tuis. Respondit: Ego veniam.*

4. *Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cedebant ligna.*

5. *Accidit autem ut cum unus materiam*

*suc-*

*succidisset, caderet fer-  
rum securis in aquam:  
exclamavitque ille, &  
ait: Heu heu heu do-  
mine mi, & hoc ipsum  
mutuò acceperam.*

6. *Dixit autem bo-  
mo Dei: Ubi cecidit?  
At ille monstravit ei  
locum. Precidit ergo  
lignum, & misit il-  
luc: natavitque fer-  
rum,*

7. & ait: Tolle.  
*Qui extendit manum,  
& tulit illud.*

8. *Rex autem Sy-  
rie pugnabat contra  
Israël, consiliumque  
inuit cum servis suis,  
dicens: In loco illo  
& illo ponamus insi-  
diis.*

9. *Misit itaque vir  
Dei ad regem Israëls,  
dicens: Cave ne tran-  
seas in locum illum;  
quia ibi Syri in insi-  
diis sunt.*

10. *Misit itaque  
rex Israël ad locum  
quem dixerat ei vir  
Dei, & preoccupa-  
vit eum, & observa-  
vit se ibi non semel ne-  
que bis.*

11. *Conturbatum-*

*bre, le fer de sa coignée  
tomba dans l'eau. Aussi-  
tôt il s'écria & dit à Eli-  
sée: Helas mon seigneur,  
helas ! j'avois emprunté  
cette coignée.*

6. L'homme de Dieu  
luy dit: Où le fer est-il  
tombe? Il luy montra l'en-  
droit. Elisée donc coupa  
un morceau de bois & le  
jeta au même endroit, &  
le fer revint & nagea sur  
l'eau.

7. Elisée luy dit: Pre-  
nez-le. Il étendit la main,  
& le prit.

8. Le roy de Syrie com-  
battoit un jour contre Is-  
raël, & tenant conseil a-  
vec les serviteurs il leur  
dit: Il faut que nous dres-  
sions une embuscade en  
tel & tel endroit.

9. L'homme de Dieu  
envoya donc dire au roy  
d'Israël: Prenez garde de  
ne pas passer par là, parce  
que les Syriens y doivent  
dresser une embuscade.

10. Le roy d'Israël en-  
voya au lieu que luy avoit  
dit l'homme de Dieu, &  
il s'en saisit le premier,  
& il se garda ainsi des Sy-  
riens plus d'une & deux  
fois.

11. Le cœur du roy de  
Sy-

Syrie fut trouble de cet accident, & ayant asssemblé ses serviteurs, il leur dit : Pourquoy ne me découvrez-vous point qui est celuy qui me trahit au- près du roy d'Israël ?

12. L'un de ses serviteurs luy répondit : Cet n'est point qu'on vous trahisse, ô Roy mon seigneur : mais c'est le prophete Elisée qui est en Israël, qui découvre au Roy d'Israël tout ce que vous dites *en secret* dans vostre chambre.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, & il luy dirent : Elisée est à Dothan".

14. Le roy de Syrie y envoia aussi-tôt de la cavalerie, des chariots, & les meilleures troupes, & étant arrivéz la nuit ils investirent la ville.

15. Le serviteur " de l'homme de Dieu se le-vant au point du jour, sortit dehors, & ayant vu l'armée autour de la ville, la cavalerie & les cha-

ps. 13. Expl. ville en la tribu de zabulon se'on Adri-chome, ou de Manassé se-on d'autres. Menoch.

*que est cor regis Syrie pro hac re : & convocatis servis suis, ait : Quarè non indicatis mibi quis proditor mei sit apud regem Israël?*

12. *Dixitque unus servorum ejus : Ne quaquam domine mi Rex ; sed Eliseus propheta, qui est in Israël, indicat regi Israël omnia verba quaecunque locutus fueris in conclavi tuo.*

13. *Dixitque eis, Ite, & videte ubi sit : ut mittam, & capiam eum. Annunciareruntque ei dicentes : Ecce in Dotban.*

14. *Misit ergo illuc equos & currus, & robur exercitus : qui cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.*

15. *Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus vidit exercitum in circuitu civitatis, & equos & currus : nun-*

ps. 15. Expl. non Giezi, parce qu'il étoit lépreux, mais un autre. Tir.

*civitatem ei, dicens: Heu heu heu domine mi: quid faciemus?*

16. *At ille respondit: Noli timere; plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.*

17. *Cumque orasset Eliseus, ait: Domine, aperi oculos bujus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit: & ecce mons plenus equorum & curruum igneorum in circuitu Elisei.*

18. *Hostes vero descendunt ad eum: porro Eliseus oravit ad Dominum, dicens: Percute, obsecro, gentem banc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Elisei.*

19. *Dixit autem ad eos Eliseus: Non est haec via, neque ista est civitas: sequimini me, & ostendam vobis virum quem queritis. Duxit ergo eos in Samariam:*

20. *cumque ingressi fuissent in Samariam:*

riots, il en vint avertir son maître & luy dit: Hélas mon seigneur, hélas que ferons-nous?

16. *Elisée luy répondit: Ne craignez point, car il y a plus de gens armés avec nous, qu'il n'y en a avec eux.*

17. *En même temps Elisée faisant sa prière dit à Dieu: Seigneur, ouvrez-luy les yeux afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux de ce serviteur, & il vit aussi-tôt une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui étoient autour d'Elisée.*

18. *Cependant les ennemis vinrent à luy: & Elisée fit sa prière au Seigneur, & luy dit: Seigneur, frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussi-tôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la parole d'Elisée.*

19. *Alors Elisée leur dit: Ce n'est pas ici le chemin ni la ville: Suivez-moy, & je vous montreray l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie:*

20. *& lors qu'ils furent entrez dans la ville, Eli-*

516 IV. LIVRE DES ROIS.  
sée dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-leur les yeux afin qu'ils voyent. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, & ils reconurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

*riam, dixit Eliseus : Domine, aperi oculos istorum ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, & viderunt se esse in medio Samarie.*

21. Le roy d'Israël les ayant vûs dit à Elisée : Mon Pere, ne les tuéray-je pas ?

21. *Dixitque rex Israël ad Eliseum, cùm vidisset eos: Numquid percutiam eos, pater mi?*

22. Elisée luy répondit : Vous ne les tuerez point : car vous ne les avez point pris avec l'épée ni avec l'arc, pour avoir droit de les tuer. Mais faites-leur servir du pain & de l'eau, afin qu'ils mangent & qu'ils boivent, & qu'ils s'en retournent vers leur maître.

22. *At ille ait : Non percuties : neque enim cepisti eos gladio & arcu tuo, ut percutias : sed pone panem & aquam coram eis, ut comedant & bibant, & vadant ad dominum suum.*

23. Le roy d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de viandes ; & après qu'ils eurent mangé & bu, il les renvoya, & ils retournèrent vers leur maître. Depuis ce temps-là les Syriens ne vinrent plus par troupes pour piller les terres d'Israël.

23. *Appositaque est eis ciborum magna preparatio, & comedierunt & biberunt, & dimisit eos & abieruntque ad dominum suum, & ultrà non venerunt latrones Syriae in terram Israël.*

24. Quelque-temps après Benhadad<sup>4</sup> roy de Syrie assembla toutes ses troupes, & vint assié-

24. *Factum est autem post haec, congregavit Benhadad rex Syriae universum exercitum*

\*. 24 Ce nom étoit commun aux rois de Syrie, comme celuy de Pharaon aux rois d'Egypte.

*suum,*

*suum, & ascendit, & ger Samarie.  
obsidebat Samariam.*

25. *Factaque est  
fames magna in Sa-  
maria : & tamdiu  
obsessa est, donec ve-  
nundaretur caput afi-  
ni octoginta argenteis,  
& quarta pars cabi-  
stercoris columbarum  
quinque argenteis.*

26. *Cumque rex Is-  
raël transiret per mu-  
rum, mulier quædam  
exclamavit ad eum di-  
cens : Salva me domi-  
ne mi Rex.*

27. *Qui ait : Non  
te salvat Dominus :  
unde te possum salva-  
re ? de area, vel de  
torculari ? Dixitque  
ad eam Rex : Quid  
tibi vis ? Quæ respon-  
dit :*

28. *Mulier ista di-  
xit mibi : Da filium  
tuum, ut comedam  
eum hodiè, &*

¶ 25. Argentens & sicles  
sont estimez une mesme  
chose. Ainsi le sicle valant  
trente sols & quelques de-  
niers, les quatre-vingts sicles  
vaudront cent vingt trois  
livres & quelques sols de  
nostre monnoye.

Ibid. Cabas mesure des He-  
breux qui contenoit deux

25. Et la ville fut pres-  
sée d'une famine extrê-  
me, jusques-là que le sie-  
ge continuant toujours,  
la tête d'un âne fut ven-  
duë quatre-vingts pieces  
d'argent", & la quatrié-  
me partie d'un cabat " de  
fiente de pigeon " cinq  
pieces d'argent.

26. Et le roy d'Israël  
passant le long des mu-  
railles, une femme s'écria  
& luy dit : O Roy mon  
seigneur, sauvez-moy.

27. Il luy répondit : Le  
Seigneur ne vous sauve  
pas, d'où prendrois-je  
de quoy vous sauver ? se-  
roit-ce de l'aire ou du pres-  
soir ? Et le Roy ajoûta :  
Que me voulez-vous di-  
re ? Elle luy répondit :

28. Voilà une femme  
qui m'a dit : Donnez vô-  
tre fils afin que nous le  
mangions aujourd'hui, &

litrons & quelque chose de  
plus.

Ibid. Les Auteurs sont si  
partagez de sentimens sur  
l'usage de la fiente de pigeon,  
qu'on aime mieux n'en rien  
dire, que de s'arrêter à quel-  
qu'une de ces opinions qui  
sont si douteuses. Theodor.  
Joseph. Synops. Critic.

de-

demain nous mangerons *& filium meum comedemus cras.*

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, & nous l'avons mangé. Je luy ay dit le jour d'après: Donnez votre fils afin que nous le mangions. Mais elle a caché son fils.

30. Le Roy l'ayant entendu parler de la sorte, déchira ses vêtemens. Et il passoit le long des murailles, & tout le monde vit le cilice dont il étoit couvert sur sa chair.

31. Et le Roy dit: Que Dieu me traite dans toute sa severité, si la tête d'Elisée, fils de Saphat, est sur ses épaules aujour-d'huy au soir.

32. Cependant Elisée estoit assis dans la maison, & des vieillards estoient assis avec luy. Le Roy envoia donc un homme pour le tuér: & avant que cet homme fût arrivé, Elisée dit à ces vieillards: Scavez-vous que ce Prince fils d'un meurtrier a envoyé icy un homme pour me couper la tête? Prenez donc garde lors qu'il arrivera, fermez-luy la porte, & ne le laissez pas entrer: car j'entens le

29. *Coximus ergo filium meum, & comedimus cras. Dixique ei die altera: Da filium tuum ut comedamus eum. Que abscondit filium suum.*

30. *Quod cum audisset Rex, scidit vestimenta sua, & transfixbat per murum. Viditque omnis populus ciliatum quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.*

31. *Et ait Rex: Hec mihi faciat Deus & bac addat, si sterterit caput Elisei filii Saphat super ipsum bodiè.*

32. *Eliseus autem sedebat in domo sua, & senes sedebant cum eo. Praenisi itaque virum: & antequam veniret nuncius ille, dixit ad senes: Nunc quid scitis quid misericorditer filius homicide hic, ut precidatur caput meum? Videte ergo, cum venerit nuncius, claudite ostium, & non sinatis eum introire: ecce enim sonitus pedum dominis*

*mini ejus post eum est.* bruit des pieds de son seigneur qui vient après luy.

33. *Adbuc illo loquente eis, apparuit nuncius qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce tantum malum à Domino est : quid amplius expectabo à Domino ?*

¶ v. 33. Quelques-uns attribuent ces paroles au Roy même, & non à celuy qu'il avoit envoyé, qui fut peut-être arrêté à la porte, & n'entra qu'avec le roy.

33. Lors qu'Elisée parlloit encore, on vit paroître cet homme qui venoit à luy, & il luy dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit : que puis-je attendre davantage du Seigneur ?

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 5. *L'arriva que l'un d'eux abattant un arbre, le fer de sa coignée tomba dans l'eau. Aussitost il s'écria, & dit à Elizée : Helas, monseigneur, belas ! j'avois emprunté cette coignée.*

Les saints Peres nous font remarquer sur cette histoire, quelle estoit la pauvreté de ces Prophetes, qui n'habitoyent point proprement dans des maisons, mais qui vivoient comme estrangers sur la terre, logeant dans des tentes & des cabanes qu'ils dressoient eux-mêmes, & se voyant obligez d'emprunter une coignée pour couper du bois. Saint Jerôme dit qu'ils estoient comme les moines de l'ancienne Loy, logeant <sup>Theodor.</sup> <sup>Hieron.</sup> <sup>epistol. 4.</sup> <sup>4. Reg.</sup> <sup>uest. 9.</sup> sous de petites cabanes qu'ils bâtissoient près <sup>pag. 43.</sup> <sup>tom. 1.</sup> <sup>epist. 13.</sup> du Jourdain, renonçant à tout le tumulte des villes, & se nourrissant d'herbes sauvages. <sup>p. 121.</sup> *Fili Prophatarum, quos Monachos in Veteri Testamento legimus, edificabant sibi casulas propè fluenta Jordanis, & turbis urbium derelictis, polentia & herbis agrestibus victitabant.* Mais s'ils figuroient les Moines, quant à la vie solitaire

ce qu'ils menoient , & s'ils estoient , comme dit encore saint Jerôme , les princes & les chefs de tous les Moines , on peut dire que par les fonctions si relevées dont ils s'acquittoient , lorsqu'ils estoient députez de Dieu comme des ambassadeurs , pour aller porter ses ordres aux Rois & aux peuples , ils estoient encore la figure des apostres mêmes . Elisée , quoy qu'il fust un homme si élevé au-dessus des autres , ne dédaignoit pas d'accompagner ses disciples , pour aller couper du bois avec eux ; & il parut en cela l'image des chefs des apostres , tel que fut saint Paul , qui après estre monté au troisième Ciel ne craignoit pas de se rabaisser à travailler avec les autres Chrestiens à des tentes , pour gagner de quoy se nourrir luy-même , & soulager la nécessité des pauvres .

*¶. 6. L'bonne de Dieu luy dit : Où le fer est-il tombé ? Il luy montra l'endroit. Elizée donc coupa un morceau de bois , & le jeta au même endroit , & le fer revint & nagea sur l'eau.*

Ce miracle d'Elisée est fort aisé à comprendre . Un de ses disciples coupant du bois , le fer de la coignée avec laquelle il coupoit , se détache & tombe dans le fond de l'eau . Il crie à son maistre que cette coignée estoit d'emprunt , & luy fait connoistre l'inquietude où il estoit pour la rendre ; ce qui marque en même tems & sa pauvreté & sa generosité . Le Prophète inspiré de Dieu coupe dans l'instant un bâton ; comme pour en faire une autre poignée , & l'ayant jeté dans l'eau , le fer qui estoit au fond se rejoint à ce bâton , & revient sur l'eau . Mais si on s'arreste à la seule superficie de ce miracle qui en est la lettre , & qu'on n'en pénètre point l'esprit , il faut reconnoistre qu'on n'en pourra retirer que très-peu d'édification ; & il semble qu'on peut assurer que les circonstances

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. VI.** 521  
stances mêmes de cette histoire nous font aisément juger qu'elle enferme quelque chose de plus grand qu'il ne paraît. Car pourquoys ce saint Prophète voulant retirer le fer de cette coignée , qui estoit tombé au fond de l'eau , ne se sera il pas de la poignée même d'où il s'estoit détaché , & en coupe-t-il une nouvelle , pour le faire revenir sur l'eau , puisqu'il paroiffoit plus naturel de n'employer pour cela que l'ancienne , & que l'une & l'autre pouvoient servir également pour ce miracle à celuy que Dieu rendoit maistre de la nature ? C'est donc ce qui a porté les Petres à rechercher la vérité sous la figure , & le suc divin de l'esprit sous l'écorce de la lettre. Et c'est ce qui a fait dire à Tertullien , qu'il n'y avoit rien de plus clair que le mystère que marquoit ce bois qu'Elisée coupa & jeta dans l'eau ; c'est-à-dire , que ce siècle plongé dans le plus profond de l'erreur , ainsi que le fer au fond de l'eau , n'a pu être délivré que par le bois du véritable Elisée ; qui est JESUS-CHRIST ; que ce bois est le bois sacré de la croix , & que cette délivrance miraculeuse s'opere dans le Baptême ; afin que ce que le bois avoit fait perir en Adam , lorsqu'il eu avoit mangé le fruit mortel , le bois sacré de la croix de JESUS-CHRIST le restablît dans la vie & dans le salut. *Quid manifestius bujus ligni sacramento ? Quod duritia bujus seculi mersa in profundo erroris , & à ligno Christi , id est , Passonis ejus , in Baptismo liberatur ; ut quod perierat olim per lignum in Adam , id restituetur per lignum Christi.* Tout homme , dit saint Ambroise , avant le Baptême est comme le fer porté en bas par son poids , & plongé dans les abîmes. Mais lorsqu'il est baptisé , il n'a plus cette pesanteur du fer , & il acquiert la légereté du bois pour s'élever au-dessus de l'eau ,

l'eau , mais d'un bois qui porte des fruits de vie. Elisée , ajoûte t-il , jette son bois , & le fer dans le moment revient au-dessus. Vous voyez donc que le bois divin de la croix de J E S U S - C H R I S T sert à relever tous les hommes dans leur impuissance & dans leur foiblesse.

*Elizens lignum misit , & ferrum levatum est.*

*August.*

*contra*

*Faust.*

*lib. 12.*

*cap. 35.*

*tom. 6.*

*Theodor.*

*4. Reg.*

*gu. 19.*

*Matth.*

*cap. 3.*

*v. 10.*

*Ephes.*

*cap. 6.*

*v. 17.*

*Vides ergo , quod in oru ce Christi omnium hominum levatur infirmitas.* Saint Augustin & Theodore expliquent ce même endroit d'une maniere encore plus élevée , l'appliquant tout entier à J E S U S - C H R I S T , quoy qu'en deux sens tout differens. Ce dernier dit que comme le bois qui estoit leger , s'enfonça dans l'eau pour s'aller rejoindre au fer , & que le fer au contraire , qui par sa nature estoit pesant , nagea ensuite sur l'eau ; de même dans l'Incarnation de J E S U S - C H R I S T la nature divine , qui est toute spirituelle , estant descendue pour se joindre à l'homme , a élevé la nature humaine , quoy qu'appesantie par la chair. Et Saint Augustin nous represente en un autre sens J E S U S - C H R I S T durant le cours de sa vie mortelle , comme estant véritablement à l'égard des Juifs cette coignée mystérieuse dont Saint Jean dit ; *Qu'elle estoit déjà à la racine des arbres ; & comme coupant en effet ces impies ainsi que des arbres qui ne portoient point de fruit.* Et il ajoûte , que sa passion & que sa mort estant survenuës par un effet de leur cruauté , son esprit quitta son corps pour descendre au fond des enfers ; & qu'ensuite ce même esprit ( qui est appellé dans l'Ecriture un tranchant ) est revenu se joindre à son corps par sa glorieuse resurrection. Toutes ces différentes explications des Peres , dont les uns entendent ce qu'il y a de coupant , par le fer de la coignée ; & les autres ce qu'il y a de pesant ; nous font voir

voit au moins qu'ils ont tous cru que Dieu attachoit de grands mysteres à des circonstances qui paroissent très-petites ; & que bien loin de se rebuter de cette basseſſe apparente , ils recherchoient avec d'autant plus d'ardeur de quoys'édifier , qu'ils ſcavoient que J E S U S - C H R I S T est souvent caché dans les Ecritures , aussi bien que dans la crèche de Bethléem , comme ſous des langes , & que la foy ſeule accompagnée d'humilité est capable de l'y faire découvrir.

*¶. 12. C'est le prophète Elisée qui découvre au royaume d'Israël tout ce que vous dites en secret dans votre chambre.*

Un ſçavant Théologien admirant de quelle *Eſtis.* sorte Elisée découvroit les choses les plus ſecrettes , & ſembloit voir toutes choses , comme ſ'il avoit été présent par tout , remarque contre les impies & les herétiques , qu'on doit être convaincu par ces exemples ; que les Saints qui ſont dans le Ciel avec J E S U S - C H R I S T , peuvent aisément connoître les prières des fidèles , quoy qu'ils ne foient pas personnellement présens parmi eux ; puisque ſi un homme étant encore engagé dans un corps mortel , a pu connoître tous les ſcrets d'un Prince étranger , & découvrir tous les artifices de ſon conseil , les ames des Saints qui ſont dépouillées de leur chair , & ſentes devant Dieu , peuvent sans comparaison plus facilement & plus clairement voir en lui , comme en un miroir , toutes les choses qui les regardent en quelque maniere que ce soit.

*¶. 16. 17. Elizée lui répondit : Ne craignez point ; car il y a plus de gens armés avec nous , qu'il n'y en a avec eux. En même tems faisant ſa prière , il dit à Dieu : Seigneur , ouvrez-luy les yeux afin qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux du*

*du serviteur, & il vit aussi-tost une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui estoient autour d'Elizée.*

*Ambros. de Eliz. serm. 1. tom. 1. p. 566., ges* sont autour de luy pour le défendre. Com-

„ bien les yeux spirituels voyent-ils avec plus „ de penetration que les yeux charnels ? Et com- „ bien la sainteté merite-t-elle de recevoir plus „ de défenseurs du costé du Ciel , que la malice „ des hommes ne luy suscite de persecuteurs ? „ Telle est la grande bonté de nostre Sauveur , „ de procurer nostre salut sans se montrer à nos „ yeux , & de se faire sentir plustost en nous „ comblant de ses graces , qu'en se faisant voir à „ nous. Et ainsi ceux-là se trompent qui s'ima- „ ginent que lorsqu'ils ont réüssi en quelque en- „ treprise , ç'a été par un effet de leur force. „ Car il faut qu'ils sçachent que c'est le merite „ de la vertu , & non la force , qui nous fait „ vaincre nos ennemis ; comme Elisée surmon- „ ta alors les siens , non par la force des armes , „ mais par sa priere. On ne doit pas néanmoins „ s'étonner , dit encore le même Pere , qu'un si „ grand Saint ait merité de recevoir ce secours „ du Ciel , puisque son esprit estoit sans cesse „ dans le Ciel même. Car s'il est vray , comme „ dit l'Apostre , que nous conversons dès cette „ vie dans les Cieux , les Esprits celestes peu- „ vent bien aussi converser dès à présent avec „ nous ; puisque la conversation est un lien qui „ unit ensemble ceux qui paroissent d'ailleurs se- „ parez , & qu'ainsi les Saints estant tous liez en- „ tr'eux par un commerce tout spirituel , tan- „ tost les Anges viennent sur la terre parmi les „ hommes , & tantost les hommes s'elevent au „ Ciel avec les Anges. Saint Jean Chrysostome

dit

dit aussi dans le même sens que saint Ambroise, qu'Elisée avoit si parfaitement renoncé à toutes les choses de cette vie, à toute la gloire, à toute la puissance, & à toute la grandeur du monde, qu'il merita que le royaume du Ciel fust ouvert devant ses yeux, & qu'il fût digne de voir ce que nul autre n'avoit jamais vu, c'est-à-dire une montagne toute pleine de chevaux & de chariots de feu. Car celuy, ajoute-t-il, qui est dans l'admiracion des choses presentes, se rend indigne de voir les choses futures. Mais lorsqu'il méprise tout ce qu'il voit dans le monde, le regardant comme une ombre & comme un songe, il est en estat de jouir dès-à présent des choses qui sont vraiment grandes & spirituelles.

Le serviteur d'Elisée manquoit de ces yeux spirituels, qui sont attachez à une grande pureté de cœur. C'est pourquoi dans la crainte que luy cause la vuë des Syriens qui l'environnoient, il eut besoin que son maistre, pour le rassurer, demandast à Dieu qu'il daignast ouvrir ses yeux, afin qu'il pust voir cette armée celeste que Dieu opposoit à ces ennemis, & qui couvrant la montagne environnoit Elisée. On demande quelle estoit cette montagne, & comment tous ces chevaux & tous ces chariots de feu qui la remplissoient, pouvoient estre autour d'Elisée, puisqu'il estoit dans la ville de Dothaïm. Mais cette montagne pouvant estre celle sur laquelle la ville même estoit située, il est aisé de comprendre que toute cette armée celeste qu'il plut à Dieu de faire voir à ce serviteur sous la figure de chevaux & de chariots de feu, conformément à la portée de ses sens, environnoit Dothaïm où Elisée estoit enfermé, environnoit en même tems ce saint Prophete. Ou bien, selon que l'explique un Interprete,

terprete , c'estoit seulement une vision dans laquelle Dieu representoit au serviteur d'Elisée son saint maistre sur une montagne toute environnée des Esprits celestes qui le protegeoient contre la mauvaise volonté de ceux qui vouloient le prendre. Saint Jerôme dit que l'on Hieron.in doit remarquer que ce serviteur vit bien des Habac.t. 3-P 37<sup>2</sup> chevaux & des chariots ; mais qu'il n'est point dit que dans ce grand nombre de chariots & de chevaux il y eust aucune personne qui les montast , parce que celuy qui les conduisoit estoit Dieu même , dont le roy prophete a dit qu'il est assis sur les Cherubins , & que ce fut par de tels chevaux & sur un tel chariot qu'Elie fut enlevé dans le ciel , ainsi qu'on l'a vû auparavant. *In tantis millibus equorum & curruum nullus ascensor. Ille erat auriga & ille rector , de quo Psalmista canit ; Qui sedes super Cherubim. Talibus equis , talique curru Elias raptus ad cælum est.*

¶. 18. 19. Cependant les ennemis vinrent à luy , & Elisée fit sa priere au Seigneur , & luy dit : Frappez Seigneur , je vous prie , tout ce peuple d'aveuglement ; puis il leur dit : Ce n'est pas ici le chemin , ni la ville ; suivez-moy , & je vous montreray l'homme que vous cherchez .

Elisée estant sorti de la ville de Dothaïm , s'en alloit à Samarie avec la même assurance , que s'il n'eut point eu d'ennemis à craindre. Et il estoit véritablement dans la disposition où se trouvoit un saint Roy , lorsqu'il témoignoit à Dieu que quand tous ses ennemis seroient campez devant luy , l'espérance qu'il avoit en sa divine protection , l'empêcheroit de rien craindre. Que si l'on demande pourquoi il sortoit alors , & s'alloit mettre de luy-même entre leurs mains , c'estoit peut-être pour rassembler les habitans de la ville , qui se voyoient

EXPLICATION DU CHAP. VI. 527  
voyoient assiegez à cause de luy , & qui n'avoient pas la foy qu'il avoit ; & peut-estre aussi pour faire éclater davantage la puissance du Seigneur en livrant ses ennemis mêmes , comme on le va voir , entre les mains du roy d'Israël , & dans le milieu de Samarie. Lors donc qu'il marchoit , les Syriens l'ayant apperçu , vinrent à luy , soit pour l'arrester , soit pour s'informer de celuy qu'ils cherchoient , & qu'ils ne connoissoient pas. Il semble d'abord qu'il soit difficile de justifier sa réponse de quelque mensonge ; mais comme ils luy avoient demandé sans doute si la ville d'où il sortoit estoit celle où Elisée estoit retiré , & par quel chemin ils devoient aller pour le trouver , il pût leur répondre sans blesser la vérité , que celuy qu'ils demandoient n'estoit point dans Dothaïm , puisqu'il en estoit sorti ; & par consequent , que le chemin qui alloit à cette ville , ne leur feroit pas trouver celuy qu'ils vouloient aller chercher , où il n'estoit pas. Et cè qui fait voir encore plus clairement qu'il ne mentoit point , c'est qu'il leur parloit sans trouble & sans crainte , comme un Prophète qui se tenoit assuré du secours de Dieu , & qui prévoyoit combien cet evenement devoit tourner à la gloire de Dieu même , après qu'il l'avoit prié de les frapper d'aveuglement , ainsi qu'il le fit. Car c'est ce qui le porta à leur dire avec assurance , qu'ils le suivissent ; c'est-à-dire , vers Samarie , & à leur promettre qu'il leur montreroit cet homme qu'ils demandoient.

Saint Augustin remarque fort bien que l'*aveuglement* dont Dieu frappa les Syriens en *in Gen. quest. 43. tom. 4. pag. 4.* cette rencontre n'estoit pas tel qu'ils ne vissent rien du tout ; mais qu'il consistoit en ce qu'ils semblaient les choses sans les connoistre ; sem-

blables à ces habitans de Sodome , qui se lassèrent , comme le dit l'Ecriture , à chercher la porte de la maison de Loth , & qui sans doute , continué ce Pere , n'auroient point cherché davantage , s'ils eussent esté entièrement aveugles , puisque le trouble qu'un tel malheur leur auroit causé , les eût arrêitez infailliblement . Ces Syriens donc qui suivirent Elisée , n'estoient pas non plus tout-à-fait aveugles ; mais ils l'estoient en un sens , puisqu'ils ne connoissoient point celuy qu'ils cherchoient , & qui marchoit devant eux ; & que se laissant conduire , comme s'ils n'avoient point eu des yeux , ils se trouvoient dans Samarie , & en la puissance du Roy d'Israël , sans s'estre apperçus qu'ils estoient au milieu de leurs ennemis .

*¶. 22. Elisée répondit au Roy : Vous ne les tuerez point ; car vous ne les avez pas pris avec l'épée ni avec l'arc , pour avoir droit de les tuer. Mais faites-leur servir du pain & de l'eau , afin qu'ils mangent , &c.*

*Memoch.* Elisée , selon la reflexion d'un Interprète , pratiqua dès-lors ce que l'Apostre saint Paul a dit si long-temps depuis : *Si vostre ennemi a faim ,*

*Rom. c.* *donnez-luy à manger. Ne vous laissez point vaincre par le mal ; mais plûtoſt surmontez le mal par le bien.* Et il en usa ainsi , dit un ancien Pere , pour faire éclater davantage la grandeur de Dieu dans

*Theodor.* *ce miracle. Car si on eût fait mourir ces ennemis , comme le Roy le vouloit , ce prodige seroit demeuré comme étouffé. Mais les laissant retourner vers celuy qui les avoit envoyez , c'étoit luy faire connoître en même-temps la puissance & la magnificence du Dieu d'Israël.*

*4. Reg.*

*queſt. 10.*

*¶. 30. 31. Tout le monde vit le cilice dont le Roy estoit couvert , & il dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité , si la teste d'Elisée est sur ses épaules aujourd'huy au soir.*

Quel-

Quelle étrange penitence d'un Roy impie, qui se couvre d'un cilice, comme voulant appaiser la juste colere du Seigneur, & qui fait en même tems un serment terrible de faire couper la tête ce jour-là même au plus saint Prophete qui fut alors, à cause qu'il ne détournoit point de desflus la ville de Samarie ces fleaux épouvantables d'une guerre très-cruelle, & d'une horrible famine. Ce Prince infensé, dit un ancien Pere, estoit en cela le *Theodor.*  
*vray fils & l'imitateur de la cruauté d'Achab 4. Reg.*  
*son pere, & de Jésabel sa mere ; & nous pou-* *qwest. 22.*

vons ajoûter, de leur extrême folie ; puisque, comme dit encore le même Auteur, au lieu de prier, comme il auroit dû, ce saint Prophete d'offrir à Dieu ses prières & ses larmes, tant pour luy que pour son peuple, il menace de le tuer, comme s'il eût negligé, ou qu'il eût même volontairement méprisé de secourir Samarie dans cette pressante extrémité. C'estoit à luy-même qu'il devoit attribuer la cause du malheur où il se trouvoit, & il en accuse ce grand serviteur de Dieu, ou pour mieux dire, Dieu même. C'est la conduite assez ordinaire, non-seulement des impies, mais de beaucoup de Chrestiens, qui estant preslez par le poids de quelque grande affliction, ne s'avisen gueres de sonder leur cœur & le fond de leur conscience, pour reconnoître sincèrement si leurs crimes n'ont point attiré sur eux les fleaux de la divine justice, mais en accusent très-souvent les hommes. C'estoit aussi la coutume des Payens, qui rejettoient autrefois sur les Chrétiens la cause de tous les malheurs de l'Empire, comme Tertullien le leur reproche très-justement ; *à* lieu qu'ils devoient *Tertull.* *in apolog.* plutôt les attribuer à leur propre impiété & à leurs blasphèmes.

¶. 32. Scavez-vous que ce Prince fils d'un meurtrier, a envoyé ici un homme pour me couper la tête ? Prenez donc garde lorsqu'il arrivera ; fermez-luy la porte, & ne le laissez pas entrer. Car j'entends le bruit des pieds de son Seigneur qui vient après luy.

Elisée qui avoit connu par la lumiere de Dieu l'ordre injuste que le Roy avoit donné contre luy, usé de prudence pour l'éviter, & pour donner lieu au repentir de ce Prince.

*Theodor.* Car un ancien Pere, & après luy quelques  
4. Reg. Interprétes témoignent, qu'aussi-tôt après qu'il  
quest. 22. eut envoyé un homme pour couper la tête du saint Prophète, il se repentit de cet ordre qu'il avoit donné, & qu'il accourut luy-même pour en empêcher l'exécution. C'est la maniere dont ils expliquent ce qu'Elisée dit ici : *Qu'on ne laisse point entrer cet homme ; parce qu'il entendoit déjà le bruit des pieds de son maître qui le suivait* ; c'est-à-dire qui venoit en diligence pour s'opposer à ce meurtre.

¶. 33. Et il luy dit : *Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit. Que puis-je attendre davantage du Seigneur ?*

Il est visible que ce n'est point Elisée qui parle, quoy que quelques-uns en ayent douté ; mais c'est le Roy même, comme il paroît par la suite, quoy que le texte sacré porte que ce fut celuy qu'il avoit envoyé. Mais il est fort vray-semblable que cet homme estant arrêté à la porte, comme l'avoit ordonné Elisée, ne put entrer que lorsque le Roy arriva & entra luy-même. Et ainsi c'est plutôt sans doute au Roy que l'on doit attribuer ces paroles, selon la pensée de quelques scavans Interprètes, que non pas à son Officier, qui fut obligé de se taire en sa présence. Peut-être que le Prophète luy témoigna qu'il devoit attendre tout

**EXPLICATION DU CHAP. VI. 53**  
tout son secours du côté de Dieu ; & que ce fut sur cela que ce Prince estant comme au desespoir , luy répondit , ce que marque l'Ecriture , qu'il ne pouvoit plus rien attendre du Seigneur , après cette horrible extrémité dont il venoit d'être témoin , lorsqu'une femme ayant mangé avec une autre son propre fils , vint implorer son autorité pour obliger cette autre femme de donner le sien pour le manger conjointement , selon qu'elles en estoient convenuës ensemble. Mais ce Prince ne sçavoit pas , ou ne vouloit pas sçavoir luy - même ce que les autres Rois ses predecesseurs avoient souvent éprouvé , que Dieu attendoit ordinairement à les secourir , qu'ils se vissent hors d'apparence de tout secours , afin qu'ils ne missent leur confiance qu'en luy seul , & qu'ils ne pussent attribuer à leur propre bras ce qu'ils devoient regarder comme un effet tout visible de son assistance. Nous en allons voir un exemple illustre dans ce qui luy arriva à luy-même , lorsqu'il n'esperoit plus rien.





## C H A P I T R E V I I .

*Elisée predict qu'il y aura le lendemain une grande abondance de vivres à Samarie. Les Syriens frappéz d'une terreur panique abandonnent le siège & laissent dans le camp toutes leurs provisions. Un des officiers du roi d'Israël qui n'avoit point ajouté foy à la parole d'Elisée fut selon sa prediction étouffé par la foule du peuple à la porte de la ville.*

1. **E**lisée luy répondit : Ecoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur. Demain à cette même heure , la mesure " de pure farine se donnera pour un sicle " à la porte de Samarie , & on aura pour un sicle deux mesures d'orge.

2. Un des grands de la Cour sur la main duquel le Roy s'appuyoit répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur seroit pleuvoir "

¶ 1. *Hebr. Seah mesure qui contient 18. livres 10. onces ou douze litrons & un peu plus.*

*Ibid Expl. Monnoye des Hebreux qui valoit quatre dragmes Attiques , c'est-à-dire , trente sols & quelques*

1. **D**ixit autem Eli-sœus : Audite verbum Domini : Hec dicit Dominus : In tem-pore hoc cras modius simile uno statere erit , & duo modii bordei statere uno , in porta Samarie.

2. *Respondens unus de ducibus , super cuius manum Rex in-cumbebat , homini Dei ait , Si Dominus fer-cerit etiam cataractas*

deniers de nostre monnoye. Chronol. Sac.

¶ 2. *Lettr. seroit des fenêtres ou des ouvertu-res au ciel , c'est-à-dire , pour en faire pleuvoir du froment. Menoch. Vat.*

*in cœlo , nunquid poterit esse quod loqueris ? Qui ait : Videbis oculistus , & inde non comedes.*

3. *Quatuor ergo vi-ri erant leprosi juxta introitum portæ , qui dixerunt ad invicem : Quid hic esse volumus donec moriamur ?*

4. *Sive ingredi voluerimus civitatem , fame moriemur : sive manserimus h̄c , moriendum nobis est. Venite ergo , & transfugiamus ad castra Syriae : si pepercerint nobis , vivemus ; si autem occidere voluerint , nibilominus moriemur.*

5. *Surrexerunt ergo vesperi , ut venirent ad castra Syriae. Cumque venissent ad principium castrorum Syriae , mul- lum ibidem repere- runt.*

6. *Siquidem Domi-nus sonitum audiri fecerat in castris Syriae , curruum , & equorum ,*

des vivres du ciel , ce que vous dites pourroit-il être ? Elisæus répon-dit : Vous le verrez de vos yeux , & vous n'en mangerez point.

3. Or il y avoit quatre lepreux près la porte de la ville , qui se dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici , où nous ne pouvons attendre que la mort ?

4. Soit que nous entriions dans la ville , nous mourrons de faim ; soit que nous demeurions ici , nous ne pourrons éviter la mort. Allons-nous-en donc au camp des Syriens , & rendous-nous à eux. S'ils ont pitié de nous , nous vivrons ; & s'ils nous veulent tuer , nous mourrons comme nous ferions ici.

5. Ils partirent donc le soir pour allet au camp des Syriens. Et étant venus à l'entrée du camp ils ne trouverent personne.

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit *comme de chariots*

chariots, de chevaux, & d'une armée innombrable, & les Syriens l'entendant estoient dit l'un à l'autre : Le roy d'Israël a fait venir contre nous pour le secourir ; les rois des Hethéens & des Egyptiens , & les voilà qui viennent tous fondre sur nous ;

7. & en même tems ils avoient tous fuy dans les tenebres , abandonnant leurs tentes , leurs chevaux & leurs ânes qui estoient dans leur camp , & tous s'en estoient allez çà & là , sans penser qu'à sauver leur vie.

8. Ces lepreux donc étant venus à l'entrée du camp des Syriens entrerent dans une tente où ils mangerent & burent ; & ayant pris de l'argent , de l'or & des yéremens , ils s'en allerent , & cachèrent ce qu'ils avoient pris , & retournèrent encore à une autre tente , & en emportèrent de même diverses choses qu'ils cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne

& exercitus plurimi ; dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conductus adversum nos Rex Israël reges Hethaeorum & Egyptiorum , & venerunt super nos. \*

7. Surrexerunt ergo , & fugerunt in tenebris , & dereliquerunt tentoria sua , & equos & asinos , in castris , fugeruntque , animas tantum suas salvare cupientes.

8. Igitur cùm venissent leprosi illi ad principium castrorum , ingressi sunt unum tabernaculum , & comederunt , & biberunt , tuleruntque inde argentum , & aurum , & vestes , & abierunt , & absconderunt : & rursus reversi sunt ad aliud tabernaculum , & inde similiter afferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non rectè faci-

*facimus : bæc enim dies boni nuntii est. Si tacuerimus & noluerimus nunciare usque manè , sceleris arguemur : venite , eamus & nunciemus in aula Regis.*

faisons pas bien ; car ce jour est un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le silence , & si nous n'en donnons point avis jusqu'à demain matin , on nous accusera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la Cour du Roy.

10. *Cumque venissent ad portam civitatis , narraverunt eis , dicentes : Ivimus ad castra Syriae , & nulum ibidem reperimus hominem , nisi equos & asinos alligatos , & fixa tentoria.*

10. Lorsqu'ils furent venus à la porte de la ville , ils parlerent à ceux qui étoient en garde , & leur dirent : Nous avons été au camp des Syriens & nous n'y avons pas trouvé un seul homme , mais seulement des chevaux & des ânes qui y sont liez , & leurs tentes qui sont encore dressées.

11. *Ierunt ergo portarii , & nunciaverunt in palatio Regis intrinsecus.*

11. Les gardes de la porte allèrent au Palais du Roy , & ils firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

12. *Qui surrexit nocte , & ait ad servos suos : Dico vobis quid fecerint nobis Syriae : Sciunt quia fame laboramus , & idcirco egredi sunt de castris , & latitant in agris , dicentes : Cum egressi fuerint .*

12. En même tems le Roy se leva quoy qu'il fut nuit & dit à ses serviteurs : Je voy bien le dessein des Syriens contre nous \*. Comme ils savent que la faim nous presse , ils sont sortis de leur camp & ils se

\* 12. Lettr. Je vous dis ce que les Syriens nous ont fait.

sont cachez quelque part à la campagne en disant : Ils sortiront de la ville , & alors nous les prendrons vifs , & nous entrerons sans peine dans la ville .

13. L'un des serviteurs du Roy lui répondit : Il y a encore cinq chevaux qui sont restez de tout ce grand nombre qui estoit dans Israël , tous les autres ayant été mangez<sup>4</sup> , prenons-les , & envoyons des gens dessus pour reconnoître l'état des ennemis .

14. On amena donc deux chevaux . Et le Roi envoya deux hommes dans le camp des Syriens & leur dit : Allez , & voyez .

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain , & ils trouvèrent que tous les chemins étoient pleins de vêtemens & d'armes que les Syriens avoient jetées dans le trouble où ils étoient , & les courreurs étant revenus en donnerent l'avis au Roi .

16. Le peuple aussi tôt sortit de la ville , & pilla le camp de Syrie ; & la mesure de pure farine fut

- x. 13. Autr. étant peris de misere .

*rint de civitate, capie-  
mus eos vivos, & tunc  
civitatem ingredi pote-  
rimus.*

13. Respondit autem unus servorum ejus : Tollamus quinque equos , qui remanserunt in urbe ( quia ipsi tantum sunt in universa multi- tudine Israël , alii enim consumpti sunt ) & in- tentes , explorare pote- rimus .

14. Adduxerunt ergo duos equos , misitque Rex in castra Syrorum , dicens : Ite , & videte .

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordaniem : Ecce autem omnis via plena erat ve- stibus & vasis , que proiecserant Syrii cum turbarentur : reversi que nuncii indicave- runt Regi .

16. Et egressus po- pulus diripuit castra Syriae : factusque est modius simile statere

uno ,

*uno, & duo modii hor-  
dei statere uno, juxta  
verbum Domini.*

17. Porro Rex du-  
cem illum, in cuius ma-  
nu incumbebat, consti-  
tuit ad portam: quem  
concilcavit turba in  
introitu portae, & mor-  
tuus est, juxta quod  
locutus fuerat vir Dei,  
quando descenderaat  
Rex ad eum.

vendue un sicle, & on  
donna pour un sicle deux  
mesures d'orge selon la  
parole du Seigneur.

17. Or le Roy avoit  
mis à la porte de la ville  
cet Officier sur la main  
duquel il s'appuyoit,  
quand Elisée luy parla,  
& la foule du peuple fut  
si grande à l'entrée de la  
porte de la ville, qu'il  
fut étouffé, & il mourut,  
selon que l'homme  
de Dieu luy avoit pré-  
dit, lorsque le Roy le vint  
trouver chez luy.

18. Factumque est  
secundum sermonem vi-  
ri Dei, quem dixerat  
Regi, quando ait: Duo  
modii bordei statere uno  
erunt, & modius simi-  
le statere uno, hoc eo-  
dem tempore cras in  
porta Samarie.

18. C'est ainsi que fut  
accomplie ce qu'avait pré-  
dit l'homme de Dieu,  
lorsqu'il dit au Roy: De-  
main à cette même heure  
on donnera à la porte de  
Samarie pour un sicle deux  
mesures d'orge, & la me-  
sure de pure farine ne vau-  
dra qu'un sicle.

19. Quando respon-  
derat dux ille viro Dei,  
& dixerat: Etiam si  
Dominus fecerit cata-  
ractas in cœlo, nunquid  
poterit fieri quod loque-  
ris? Et dixit ei: Vide-  
bis oculis tuis: & inde  
non comedes.

19. Et lorsqu' cet Of-  
ficier ayant dit à l'hom-  
me de Dieu : Quand le  
Seigneur feroit pleuvoir  
des vivres du ciel, ce que  
vous dites ne pourroit  
pas être, l'homme de  
Dieu luy répondit : Vous  
le verrez de vos yeux,  
& vous n'en mangerez  
point.

20. Car ce qu'Elisée luy avoit prédit luy arriva : & le peuple l'ayant foulé aux pieds, il mourut à la porte de la ville.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat, & concubavit eum populous in porta, & moritus est.

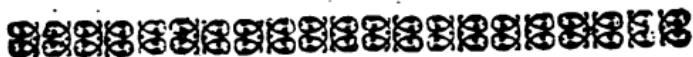
## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*V. i. D*emain à cette même heure la mesure de pure farine se donnera pour un siècle à la porte de Samarie.

L'histoire qui est rapportée dans tout ce chapitre est très-claire, & n'a point besoin d'explication, mais seulement d'un peu de reflexion, pour y remarquer d'une part l'incredulité d'un grand du siècle, qui prétend borner la toute-puissance du Seigneur par les idées si étroites de la faiblesse de l'homme ; d'autre part le secours inespéré que Dieu donne à Israël d'une maniere si éclatante, quoy qu'il s'en fût rendu si indigne : d'un côté, l'effroyable consternation qu'il répand en un instant au milieu du camp des Syriens ; d'autre côté le très-juste châtiment de celui qui en rejettant la prediction d'Elisée à la vuë de toute la Cour, avoit exposé la grandeur & la majesté de Dieu aux blasphèmes des impies. Que si l'Ecriture nous propose ici un exemple d'une charité & d'une douceur extraordinaire en la personne de ce Prophète, qui selon que le remarque un ancien Evêque, pria Dieu pour ses ennemis dans le temps même qu'ils venoient de conspirer contre lui, & qui fit lever tout d'un coup par la force de ses prières un siège qui les réduisoit à l'extrême ; nous devons sans doute ne nous pas borner à admirer seulement une si sainte disposition

Theodor.  
4. Reg.  
Quæst. 22.

sition dans un Prophete , mais travailler solide-  
ment à en tracer quelque chose dans nostre con-  
duite , puisque le dessein de Dieu en faisant écri-  
re les actions de ses serviteurs n'a pas esté de les  
presenter comme un objet d'admiration à nos es-  
prits , mais plutost de les faire penetrer jusques  
dans nos cœurs , comme des modelles de pieté  
que nous devons imiter. Mais d'ailleurs qui sera  
celuy d'entre les pecheurs qui osera se desesperer ,  
comme si Dieu negligeroit ou refusoit de le secou-  
rir , lorsqu'il voit un Prince & un peuple dans le  
tems même qu'ils avoient abandonné le Seigneur ,  
obtenir par un effet de son infinie misericorde ce  
puissant secours dont ils s'estoient tout-à-fait ren-  
du indignes ? Que les pecheurs donc apprennent  
d'un événement si consolant , qu'à quelque fami-  
ne , pour parler ainsi , qu'ils soient réduits ,  
comme cet enfant prodigue de l'Evangile , qui  
n'avoit pas même pour se nourrir , ce qui ser-  
voit à la nourriture des pourceaux ; & quelque  
preslez qu'ils puissent estre par des ennemis beau-  
coup plus redoutables que les Syriens , qui sont  
les démons , ils ont toujours lieu d'espérer 'en  
cette vie , que cette famine peut estre changée  
pour eux , par la divine misericorde , en une  
abondance de toutes sortes de graces , pourvû  
qu'ils implorent son assistance , & qu'ils ayent  
recours à ceux qui comme Elisée , se sont acquis  
prés de luy , par une profonde humilité , un plus  
grand pouvoir d'assister leurs freres. Ce sont  
 principalement les Saints , qui sont déjà dans le  
ciel assurez de leur bonheur éternel , & qui ne  
peuvent sans doute ne pas avoir dans cet etat d'une  
souveraine felicité le même credit auprès de Dieu ,  
qu'ayoit sur la terre un homme passible & mor-  
tel comme Elisée.



## CHAPITRE VIII.

Elisée avertit la Sunamite d'aller en quelque autre pays pour éviter la famine qui devoit durer sept ans. Ce prophète prédit la mort de Benadad roy de Syrie, & qu'Hasaël regneroit au lieu de luy. Joram roy de Juda défit les Iduméens. Ochofias succéda à Joram.

1. OR Elisée parla à cette femme dont il avoit ressuscité le fils, & il luy dit : Allez-vous-en vous & votre maison; & sortez de votre pays pour demeurer par tout où vous pourrez, car le Seigneur a appellé la famine, & elle viendra sur la terre pendant sept ans.

2. Cette femme fit donc ce que l'homme de Dieu luy avoit dit. Elle s'en alla avec sa famille hors de son pays & demeura dans la terre des Philistins, pendant un long-tems.

3. Après que les sept années de famine furent passées, cette femme revint du pays des Philistins, & elle alla trouver le Roy

¶. 1. Expl. Dieu commande aux maux comme un Seigneur commandé à son esclave, l'envoyant où il luy plaît.

*E* Liseus autem locutus est ad mulierem, cuius vivere fecerat filium, dicens: Surge, vade tu & domus tua, & peregrinare ubicumque repperis: vocavit enim Dominus famem, & veniet super terram septem annis.

*2. Que surrexit, & fecit juxta verbum hominis Dei: & vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philisthiim diebus multis.*

*3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philisthiim: & egressa est ut inter-*

*pellaret*

*pellaret Regem pro domo sua, & pro agris suis.*

4. *Rex autem loquebatur cum Giezi pueri viri Dei, dicens: Narramibi omnia magnalia que fecit Eliseus.*

5. *Cumque ille narraret Regi quo modo mortuum suscitasset, apparuit mulier, cuius vivificaverat filium, clamans ad Regem pro domo sua, & pro agris suis. Dixitque Giezi: Domine mi Rex, bac est mulier, & hic est filius ejus, quem suscitarvit Eliseus.*

6. *Et interrogavit Rex mulierem: quae narravit ei. Deditque ei Rex Eunuchum unum, dicens: Restitue ei omnia quae sua sunt, & universos redditus agrorum, à die qua reliquit terram usque ad presentem.*

7. *Venit quoque Eliseus Damascum, & Benadad rex Syrie*

*pour luy demander d'estre rétablie dans sa maison & dans ses terres.*

4. Le Roy parloit alors avec Giezi " serviteur de l'homme de Dieu , & il luy disoit : Contez-moy toutes les merveilles qu'a faites Elisee.

5. Et lorsque Giezi rapportoit au Roy , de quelle maniere Elisee avoit ressuscité un mort , cette femme dont il avoit ressuscité le fils vint se presenter au Roy le conjurant de luy faire rendre la maison & ses terres. Et Giezi dit : ô Roy mon seigneur, voila cette femme , & c'est là son fils qu'Elisee a ressuscité.

6. Le Roy ayant interrogé la femme même , elle luy rapporta comment tout s'estoit passé. Alors le Roy envoya avec elle un Eunuque auquel il dit : Faites-luy rendre tout ce qui est à elle , & le revenu de toutes ses terres depuis le jour qu'elle est sortie du pays jusqués aujourd'huy.

7. Elisee vint aussi à Damas , & Benadad roy de Syrie estoit alors malade.

¶ 4. Expl. On pouvoit parler aux lépreux , mais de loin. Vey S. Luc. 17. ¶ 12.

Et

Et ses gens luy dirent : L'homme de Dieu est ve  
nu en ce pays.

*egrotabat : nunciave-  
runtque ei , dicentes :  
Venit vir Dei hic.*

8. En même tems le Roy dit à Hazaël : Prenez des presens , allez au devant de l'homme de Dieu , & consultez par luy le Seigneur pour sçavoir si je pourray relever de cette maladie.

*8. Et ait Rex ad  
Hazaël : Tolle tecum  
munera , & vade in  
occursum viri Dei , &  
consule Dominum per  
eum , dicens : Si eva-  
dere potero de infirmi-  
tate mea hac.*

9. Hazaël alla donc au devant de l'homme de Dieu , menant avec luy quarante chameaux chargez de presens , de tout ce qu'il y avoit de plus precieux à Damas ". Hazaël s'estant présenté devant Elisée luy dit : Benadad roy de Syrie vôtre fils m'a envoyé vers vous pour sçavoir s'il pourra relever de sa maladie.

*9. Iuit igitur Ha-  
zael in occursum ejus ,  
babens secum munera ,  
& omnia bona Damas-  
ci , onera quadraginta  
camelorum . Cumque  
stetisset coram eo , ait :  
Filius tuus Benadad  
rex Syrie misit me ad  
te , dicens : Si sanari  
potero de infirmitate  
mea hac ?*

10. Elisée luy répondit : Allez , dites-luy : Vous serez gueri " ; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément " .

*10. Dixitque ei Eli-  
seus : Vade , dic ei :  
Sanaberis : porrò often-  
dit mihi Dominus quia  
morte morietar .*

11. Et l'homme de Dieu se tenant avec Hazaël se troubla jusqu'à faire passer son émotion sur son

*11. Stetitque cum  
eo , & conturbatus  
est usque ad suffusa-  
nem vultus : flevit-*

¶. 9. Lettr. Omnia bona  
Damasci.

Ibid. Expl. par le crime  
d'Hazaël , qui le devoit  
étouffer. Estins.

¶. 10. Expl. Que sa ma-  
ladie n'est pas mortelle.

*que vir Dei.*

visage , & il versa des larmes.

12. *Cui Hazaël ait:*  
*Quare dominus meus*  
*flet?* At ille dixit :  
*Quia scio quæ facturus*  
*ses filii Israel mala.*  
*Civitates eorum muni-*  
*tas igne succedes , &*  
*juvenes eorum interfici-*  
*cies gladio , & parvu-*  
*los eorum elides , &*  
*prægnantes divides.*

12. Hazaël luy dit : Pourquoy mon seigneur pleure-t-il ? Elisée luy répondit : Parce que je scay combien de maux vous devez faire aux enfans d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes , vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes ; vous écraserez contre terre leurs petits enfans , & vous fendrez le ventre aux femmes grosses.

13. *Dixitque Ha-*  
*zael :* *Quid enim sum*  
*servus tuus canis , ut*  
*faciam rem istam ma-*  
*gnam ? Et ait Eliseus :*  
*Ostendit mihi Dominus*  
*se regem Syria fore.*

13. Hazaël luy dit : Qui suis-je moy vostre serviteur qui ne suis qu'un chien pour faire de si grandes choses ? Elisée luy répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roy de Syrie.

14. *Qui cùm recefe-*  
*sisset ab Eliseo , venit*  
*ad dominum suum , qui*  
*ait ei : Quid dixit ti-*  
*bi Eliseus ? At ille re-*  
*pondit : Dixit mibi :*  
*Recipies sanitatem.*

14. Hazaël ayant quitté Elisée vint retrouver son maître qui luy dit : Que vous a dit Elisée ? Il luy répondit : Il m'a dit que vous recouverez la santé.

15. *Cùmque venis-*  
*set dies altera , tulit*  
*stragulum , & infudit*  
*aquam , & expandit*  
*super faciem ejus : quo*  
*mortuo , regnavit Ha-*  
*zael pro eo.*

15. Le lendemain Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau & l'étendit sur le visage du Roy , & le Roy étant mort , Hazaël regna en sa place.

16. La

16. La cinquième année de Joram fils d'Achab roya d'Israël , & de Josaphat roya de Juda , Joram fils de Josaphat regna sur Juda.

17. Il avoit trente-deux ans lorsqu'il commença à regner , & il regna huit ans dans Jerusalem.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël comme la maison d'Achab y avoit marché , parce que sa femme " estoit fille d'Achab ; & il fit le mal devant le Seigneur .

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda à cause de David son serviteur , selon la promesse qu'il luy avoit faite , de luy conserver toujours une lampe luisante " dans la suite de ses descendants .

20. Pendant le tems de son regne , Edom se retira de Juda pour ne luy estre plus assujetti , & il s'établit un Roy .

16. Anno quinto Jo-  
ram filii Achab regis  
Israël , & Josaphat  
regis Juda , regnavit  
Joram filius Josaphat  
rex Juda .

17. Triginta duo-  
rum annorum erat ,  
cum regnare cœpisset ,  
& octo annis regnavit  
in Jerusalem .

18. Ambulavitque  
in viis regum Israël ,  
sicut ambulaverat do-  
mus Achab : filia enim  
Achab erat uxor ejus :  
& fecit quod malum  
est in conspectu Do-  
mini .

19. Noluit autem  
Dominus diffundere  
Judam , propter Da-  
vid servum suum : fo-  
cuit promiserat ei , ut  
daret illi lucernam , &  
filis ejus cunctis die-  
bus .

20. In diebus ejus  
recessit Edom , ne es-  
set sub Juda , & con-  
stituit sibi regem .

¶. 18. Expl. Athalie .

¶. 19. Lettr. Lucernam ,

Voyez 2. l. des Rois 21. 17.

3. l. des Rois 11. 36. Sc 15.  
4.

21. Ve-

21. *Venitque Joram Seïra, & omnes currus cum eo : & surrexit nocte, percussaque Idumeos, qui cum circundederant, & principes curruum; populus autem fugit in tabernacula sua.*

22. *Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem banc. Tunc recessit & Lobna in tempore illo.*

23. *Reliqua autem sermonum Joram, & universa que fecit, nonne bac scripta sunt in libro verborum diorum regum Juda?*

24. *Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, & regnavit Ochosias filius eius pro eo.*

25. *Anno duodecimo Joram filii Achab regis Israël, regnavit Ochosias fi-*

*ly. 22. Expl. Ville sacerdoriale de la tribu de Juda. Jos. c. 21. 13. On ne sait point si en se retirant de la domination de Juda, elle se gouverna elle-même comme une République, ou si elle se soumit à quelque Prince voisin. Menoch.*

21. Mais Joram étant venu à Séïra avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient envirouté, & il tailla en pieces leur armée & ceux qui commandoient leurs chariots, & ce peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Depuis ce temps-là donc, Edom se retira de Juda ne voulant plus luy être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui. En ce même temps Lobna " se retira aussi de la domination de Juda.

23. Le reste des actions de Joram & tout ce qu'il a fait est écrit dans les annales des rois de Juda.

24. Joram dormit avec ses peres. Il fut enseveli avec eux dans la ville de David, & son fils Ochosias regna en sa place.

25. La douzième année de Joram fils d'A. Monde chab roy d'Israël, O. 3<sup>119</sup>. chosias fils de Joram

L'an du 1  
née de Joram fils d'A. Monde  
chab roy d'Israël, O. 3<sup>119</sup>.  
chosias fils de Joram  
roy

roy de Juda commença lius *Joram regis Iudee.*

26. Il avoit vingt-deux ans quand il commença à regnner , & il regna un an dans Jerusalem. Sa mere s'appelloit Athalie , & estoit fille d'Amri " roy d'Israël.

L'an du  
Monde  
3120.

27. Il marcha dans les voyes de la maison d'Achab , & il fit le mal devant le Seigneur comme la maison d'Achab , parce qu'il estoit gendre de la maison d'Achab.

28. Il marcha aussi avec Joram fils d'Achab pour combattre contre Hazael roy de Syrie , à Ramoth de Galaad ; & Joram fut blessé par les Syriens.

29. Il revint à Jezrahel pour se faire traiter de sa blessure qu'il avoit reçue à Ramoth , combattant contre Hazael roy de Syrie. Et Ochosias fils de Joram roy de Juda vint

26. *Viginti duorum annorum erat Ochosias cum regnare coepisset , & uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Israëli.*

27. *Et ambulavit in viis domus Achab : & fecit quod malum est coram Domino , sicut domus Achab : gener enim domus Achab fuit.*

28. *Abiit quoque cum Joram filio Achab , ad preliandum contra Hazael regem Syrie in Ramoth Galaad , & vulneraverunt Syri Joram :*

29. *qui reversus est ut curaretur , in Jezrabel : quia vulneraverunt cum Syri in Ramoth , preliandum contra Hazael regem Syrie. Porro Ochosias filius Jo-*

*ram*  
¶. 26. Expl. petite fille d'Amri ; & fille d'Achab.  
Menoch. Voyez plus haut. v. 18.

EXPLICATION DU CAP. VIII. 547  
ram rex Juda , des- à Jezrahel pour voir Jo-  
cendit invisere Jo- ram fils d'Achab ; parce  
ram filium Achab in qu'il y estoit malade.  
Jezrabel , quia egro-  
tabat ibi.

---

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

¶. 8. **L**e roy de Syrie dit à Hazaël : Prenez  
des presens : allez au-devant de l'homme  
de Dieu , & consultez par luy le Seigneur , pour  
sç iwoir si je pourray relever de cette maladie.

On est estonné de voir Elisée tantôt à Damas ,  
& tantôt à Samarie ; c'est-à-dire , tantôt par-  
mi les Syriens , & tantôt parmi les Israélites ,  
qui estoient des peuples si opposez les uns aux  
autres. Et ce qui augmente cet étonnement , c'est  
de ce qu'un homme que le roy même de Syrie  
avoit envoyé assieger quelque temps auparavant  
dans la ville de Dothaïm , comme le plus grand  
ennemi qu'il eût , ose venir à Damas ; c'est-à-di-  
re , dans sa ville capitale. Il semble d'abord qu'il  
ne l'ait pû faire sans temerité & sans tenter Dieu  
en quelque sorte , ou même sans insulter à la puissan-  
ce d'un Prince entre les mains duquel il s'alloit met-  
tre volontairement. Mais il ne faut pas juger de la  
conduite des Prophetes par celle du commun des  
hommes. C'estoit Dieu qui les conduisoit immé-  
diatement par lui-même & par son Esprit. Il re-  
gloit souverainement toutes leurs démarches , &  
ils estoient sur la terre en quelque façon ce que  
les Anges sont dans le ciel , s'occupant unique-  
ment de la volonté de Dieu , qu'ils suivoient à  
chaque pas dans le ministere si relevé dont ils  
s'acquittoient comme envoyez de sa part en-  
vers les hommes. Il est vray donc qu'Elisée  
éstoit

étoit principalement destiné de Dieu pour être Prophète en Israël. Mais on peut encore le regarder comme ces hommes apostoliques du tems de l'établissement de l'Eglise , qui servoient à Dieu de ministres à l'égard de tous les peuples. Et l'on peut même ajouter qu'Israël se rendant indigne par l'impiété de sa conduite , de posseder un Prophète si éminent en pieté, & si rempli de bonté pour eux , Dieu vouloit en quelque façon , selon la parole de saint Paul , picquer son peuple de jalousie , en envoyant à des infidèles celuy qu'il leur avoit destiné pour leur Prophète & pour leur pere. D'ailleurs , à juger des choses humainement , il n'est pas si surprenant qu'Elisée se soit resolu d'aller à Damas , après l'action si généreuse qu'il avoit faite , pour sauver la vie à tant de troupes du roy de Syrie , qui étoient venus pour le prendre , & qu'il aveugla de telle sorte par sa priere , qu'il les fit entrer au milieu de Samarie , sans permettre néanmoins au roi d'Israël d'user d'aucune violence à leur égard , l'ayant obligé au contraire d'exercer l'hospitalité envers eux , avant qu'il les renvoyât. Cette action vraiment digne d'un grand prophète , en donnant lieu à ces infidèles d'admirer la toute-puissance & la grandeur du Dieu d'Israël , put donner en même-tems au roi de Syrie de la vénération pour celuy qu'il regardoit auparavant comme le plus grand ennemi de ses Etats. Aussi lors qu'il eut appris étant malade , qu'Elisée estoit pour lors à Damas , ou qu'il y venoit , il lui envoya un des officiers de sa Cour avec beaucoup de présens , pour le consulter touchant son mal , & scavoit de luy s'il en guérirroit , l'engageant par là , dit un Interprète , à prier pour lui. Quant à ces présens qu'il luy envoya , l'Ecriture ne marque point si Elisée les accepta , ou

EXPLICATION DU CHAP. VIII. 549  
ou si au contraire il les refusa. C'estoit assez la  
coutume, lors qu'on venoit consulter quelque  
prophete, de luy apporter en même-tems des  
presens, non pour le corrompre, mais pour  
lui donner cette marque exterieure d'affection,  
& en soulageant sa pauvrete par cette offrande,  
se rendre plus digne de connoître par sa bou-  
che la volonté du Seigneur. Car les Prophè-  
tes comme on l'a déjà marqué, estoient pau-  
vres, & vivoient, comme les Apôtres ont  
vécu depuis, dans un grand mépris de tous les  
biens de la terre.

¶. 10. 11. 12. *Elisée répondit à Hazaël :*  
*Allez, dites au Roy ; vous serez gueri. Mais le*  
*Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément.*  
*Et l'homme de Dieu se troubla, & versa des lar-  
mes. Hazaël luy dit : Pourquoys mon seigneur*  
*pleure-t-il ? Elisée luy répondit : Parce que je*  
*scay combien de maux vous devez faire aux en-  
fans d'Israël, &c.*

Quelques-uns ont crû que le sujet principal *Menoch.*  
du voyage qu'Elisée fit à Damas, fut une inspi- *in hunc*  
ration qu'il reçût d'aller oindre *Hazaël* pour *locum.*  
être roi de Syrie, selon l'ordre qu'Elie son saint  
maître en avoit reçû de Dieu, & qu'il n'avoit *3. Reg.*  
pu executer par luy-même, ayant été enlevé au *19. 15.*  
ciel; ce que néanmoins il executa alors par son  
disciple. Dieu permet donc que celui-là même  
que le Roi envoyé au-devant de lui est *Hazaël*;  
& ce que les hommes pouvoient regarder comme  
un effet du hazard, estoit véritablement un ordre  
de sa providence qui disposoit de la sorte, sans  
que l'on s'en appercût, les moyens qui pouvoient  
servir à l'accomplissement de ses volontez.

La réponse que fit Elisée à *Hazaël* sur la  
maladie du Roy paroît obscure, & quelques-  
uns mêmes ont crû qu'il permit à cet offi- *Estim in*  
cier de faire espérer la guérison à ce Prince, *bunc loc.*  
pour

pour le consoler un peu. Mais comme l'a remarqué fort bien un sçavant Theologien , il n'est nullement dans la vrai-semblance que ce Saint Prophete ait consenti qu'on attribuât par une espece de compassion humaine une fausse prediction au Dieu d'Israël , qui est le Dieu véritable & la vérité essentielle. Et il n'est pas difficile de trouver un sens très-vray dans ce que dit Elisée. Ce Prophete a donc deux vûës différentes en parlant à Hazaël. Il envisage d'une part la maladie du Prince qui l'envoyoit, & de l'autre l'attentat qu'Hazaël même devoit commettre contre sa personne. Selon la première vûë il répond très-veritablement que ce Prince gueriroit ; c'est-à-dire que sa maladie n'estoit point mortelle. Selon l'autre vûë il ajoute aussitôt après, que le Seigneur l'a assuré qu'il mourroit ; c'est-à-dire qu'encore qu'il dût guerir de ce mal qui n'alloit point à la mort, il estoit vray néanmoins qu'il mourroit très-certainement , à cause de l'attentat que l'on commettoit contre sa personne. Il parla d'abord obscurément , ne voulant point s'expliquer à celuy-là même qui devoit être l'autheur de cet attentat. Mais s'étant troublé ensuite , selon que le marque l'Ecriture , & ayant versé des larmes dans la vûë des maux effroyables qu'Hazaël devoit causer aux Israélites , il fut obligé de s'expliquer nettement sur ce que Dieu luy avoit fait voir , qu'il seroit roy de Syrie. Ce qu'il y a de terrible en cette histoire , c'est que Dieu envoie un Prophete aux ennemis de son peuple , pour sacrer Roy un Prince qui devoit brûler , comme il est dit en ce lieu , *leurs villes fortes, tuer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contre terre leurs petits enfans, & fendre même le ventre à leurs femmes grosses.* Qui ne sera effrayé de voir que le Dieu d'Israël , qui venoit de le proteger d'une maniere si éclatante.

**E X P L I C A T I O N D U C H A P . V I I I .** 551  
tante contre le roy de Syrie , lors que Samarie étoit réduite aux dernieres extrémitez par le siege dont on a parlé , semble mettre toute sa puissance entre les mains de son successeur , en lui faisant declarer qu'il seroit Roy pour punir son peuple par des matheurs dont l'idée seule est capable d'ébranler les cœurs les plus fermes ?

Mais si l'on s'applique à considerer le fond des choses , l'on trouvera dans la conduite des Israélites & de leur Roy la vraye cause de ce changement de la conduite de Dieu envers eux. Le poids des graces qu'ils recevoient du Seigneur , sembloit ne servir qu'à les rendre plus stupides & comme insensibles à son égard. Ni les miracles qu'il faisoit en leur faveur , lors qu'il jettoit tout d'un coup l'épouvanter & le desordre dans le camp des ennemis , ni les fléaux qu'il leur envoyoit en les affligeant , comme il est marqué ici , par une famine de sept années , n'estoient point capables de les faire retourner à Dieu. Il se forme donc & se prepare , pour le dire ainsi , un instrument propre pour exercer toute sa fureur contr'eux , & il va chercher parmi les Syriens le plus cruel homme , pour le revêtir de l'autorité royale , & l'envoyer punir les crimes & l'ingratitudo de son peuple. Si cet exemple ne frappe & n'étonne salutairement les hommes , il faut dire avec un grand Saint qu'ils sont plutôt déjà morts qu'endormis. Cependant il est nécessaire de remarquer que Dieu en faisant sacrer Hazaël roy de Syrie , ne doit pas être regardé comme approuvant la disposition criminelle de son cœur , qui le portoit à attenter sur son Prince ; puis qu'il ne pouvoit ne pas condamner l'ambition & la fureur de cet homme , qui osa faire ce que David ne se crut nullement permis à l'égard d'un roy reproché , après même qu'il fut sacré roy d'Israël en sa place , & lors que sa propre vie estoit tous les jours exposée

exposée au dernier peril ; mais l'abandonnant aux mouvemens de sa fureur , & mettant entre ses mains sa puissance , comme il l'a mise autrefois entre les mains des Domitiens & des Nerons contre son Eglise , il lui permit d'exercer toute sa cruauté contre ceux qui abusoient tous les jours si insolemment de ses faveurs . C'est ce qu'il est important de bien concevoir , pour n'attribuer pas à Dieu des sentimens tout-à-fait indignes de sa souveraine pureté , qui condamne necessairement le peché dans tous les hommes , mais qui se sert néanmoins des hommes pecheurs & criminels , pour punir ceux qui pretendent irriter impunément sa justice . L'on peut dire encore que Dieu en faisant marquer dans les Ecritures , qu'il donna ordre à son Prophete de sacrer Roy un très-méchant homme qui devoit être le persecuteur de son peuple , a voulu nous faire connoître que toute puissance , comme dit saint Paul , vient de luy ; que c'est par luy seul que les Rois regnent , & qu'on doit les respecter comme les ministres ou de la justice ou de la misericorde de celuy qui est souverainement le Roy & le maître de tous les Rois .

*V. 15. Le lendemain Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau , & l'étendit sur le visage du Roy . Et le Roy étant mort , Hazaël regna en sa place .*

On ne peut pas dire qu'Elisée en declarant à Hazaël qu'il seroit roy de Syrie , l'avoit engagé par-là à commettre un si horrible attentat contre la personne de son Prince ; non plus que depuis le Fils de Dieu , en declarant à Judas qu'il le trahiroit , ne le portoit pas sans doute à une action si détestable , quoy qu'il lui dît d'executer promtement ce qu'il avoit résolu , à cause de l'extrême ardeur qu'il avoit pour

pour sauver les hommes. Ainsi lors que Dieu fit sacrer David roy d'Israël, du vivant même du roy Saül, il ne mettoit pas non plus le poignard entre les mains de ce nouveau Roy, pour s'en aller promptement égorgeler l'autre ; mais il déclaroit seulement ce qui devoit arriver : & en ordonnant qu'on sacrât ces Rois, il faisoit voir, comme on l'a marqué, qu'il avoit une souveraineté toute entière sur tous les royaumes de la terre ; mais il laisloit néanmoins agir ensuite ces Princes selon les divers mouvements, ou de la corruption, ou de la droiture de leur cœur. Ainsi ceux dont le cœur estoit vraiment droit & pur devant Dieu, auroient mieux aimé perdre & la vie & le royaume qu'on leur assuroit, que d'attenter sur l'Oint du Seigneur ; parce qu'ils sçavoient qu'il n'appartennoit qu'à Dieu même qui les avoit fait sacrer, de les établir sur le trône. Mais ceux au contraire dont le cœur étoit rempli d'ambition, ne craignoient point d'abuser de l'autorité que Dieu leur donnoit, & d'entreprendre sur la vie des Princes dont ils auroient dû respecter jusqu'à là fin l'onction royale. Hazaël donc étouffé dès le lendemain le Roy son maître avec une couverture trempée dans l'eau, qu'il luy mit sur le visage, sous prétexte, disent quelques-uns, de le rafraîchir dans la grande ardeur que la fièvre lui causoit. D'autres néanmoins ont attribué à un pur malheur cette mort du Roy. Mais Joseph est du premier sentiment, qui paroît aussi plus vraysemblable.

*¶. 22. Depuis ce tems-là donc Edom se retira de Juda, ne voulant plus lui estre assujetti, comme il ne l'est plus encore aujour'd'buy.*

Les Iduméens , c'est - à - dire les descendants d'Esau , avoient été jusqu'alois assujettis aux rois de Juda. Mais comme l'a fort bien re-<sup>Theod. 4.  
Reg. qn.  
as.</sup>

A a marqué

marqué un ancien Pere , on vit enfin s'accomplir la prediction que le Patriarche Isaac avoit faite près de neuf cens ans auparavant , lors qu'il avoit dit à Esaü , *qu'il seroit assujetti à son frere , mais qu'il secoueroit son joug , & se tireroit un jour de sa servitude*. Ainsi les Iduméens s'étant soulevez sous le regne de Joram roy de Juda , & l'étant même venu attaquer , quoy que ce Prince remportât sur eux une signalée victoire , ils ne laisserent pas de se maintenir dans leur revolte , & de vivre ensuite dans la liberté qu'ils s'étoient acquise. L'Historien sacré , que l'on croit estre le prophete Jeremie , témoigne qu'au tems qu'il écrivoit cette histoire , les Iduméens vivoient encore dans l'independance des Juifs. Et il l'écrivit vers les derniers tems où fut renversé le royaume d'Israël , c'est - à - dire près de six-cens ans avant J E S U S - C H R I S T . Mais ils conservèrent leur liberté durant l'espace de sept - cens soixante années , jusqu'à ce que Jean surnommé Hircan les Antiq. l. subjugua de nouveau , & les obligea de s'affranchir , comme tous les Juifs , à la circoncision & à toutes les autres ceremones Judaïques.

*Gen. 27. 40. Sixt. Si- nensis stem Menoch. Josepb. Antiq. l. 13. c. 17.*





## CHAPITRE IX.

*Jehu est sacré roys d'Israël par un des enfans des prophetes qu'Elisée avoit envoyé, & il regoit en même tems un ordre d'exterminer toute la maison d'Achab. Il tuë Joram roys d'Israël, & Ochosius roys de Juda qui estoit avec luy est blessé & en meyr. Il fait jettter par une fenêtre en bas la reine Jezabel. Son corps est aussi-tôt mangé par les chiens.*

1. *E*LISEUS au-  
tem Prophete  
vocavit unum de fi-  
liis Prophetarum, &  
ait illi ; *Accinge lum-  
bos tuos, & tolle len-  
ticulam olei hanc in  
manu tua, & vade in  
Ramoth Galaad.*

2. *Cùnique veneris  
illuc, videbis Jehu fi-  
lium Josaphat filii  
Namfi : & ingressus  
fuscitabis cum de me-  
dio fratrū suorum,  
& introduces in inte-  
rius cubiculum.*

3. *Tewenque lenti-  
culam olei, fundes su-  
per caput ejus, & di-  
ces : Hec dicit Domi-  
nus : Unxi te Regem  
super Israël. Aperies-  
que ostium, & fugies,*

1. *E*n ce mesme tems le prophete Elisée ap- Le mè-  
pella un des enfans des me an du  
Prophetes, & luy dit : monde 3120.  
*Ceignez vos reins, pre-  
nez en votre main cette  
petite fiole d'huile, & al-  
lez à Ramoth de Galaad.*

2. *Quand vous serez-  
là, vous verrez Jehu fils  
de Josaphat fils de Namfi ;  
& vous approchant de lui,  
vous le prierez de sortir  
d'avec ses freres, & d'en-  
trer dans une chambre se-  
crete.*

3. *Vous prendrez ensui-  
te cette petite fiole d'huile,  
& vous la répandrez  
sur sa tête, en luy disant :  
Voicy ce que dit le Sei-  
gneur : Je vous ay sacré  
Roi d'Israël. Aussi-tôt*

A a z

vous

356 IV. LIVRE DES ROIS.  
vous ouvrirez la porte, & vous vous enfuirez sans demeurer là davantage.

4. Le jeune homme serviteur du Prophète alla donc aussi-tôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux Officiers de l'armée étoient assis, & il dit à Jéhu : O Prince j'ay un mot à vous dire. Jéhu lui dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler ? Il luy répondit : A vous, ô Prince.

6. Jéhu se leva donc & entra dans une chambre, & le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, & luy dit : Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ay sacré Roy sur Israël le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab vostre seigneur, je vangeray ainsi de la main cruelle de Jezabel le sang des Prophètes mes serviteurs & le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Je perdray toute la maison d'Achab, & je tuera de la maison d'Achab jusqu'aux petits enfans, jusqu'aux animaux, depuis

4. Abiit ergo adolescentem puerum Prophetam in Ramoth Galaad.

5. Et ingressus est illic: ecce autem principes exercitus sedebant, & ait: Verbum mihi ad te, ô Princeps. Dixitque Jéhu: Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit: Ad te, ô Princeps.

6. Et surrexit & ingressus est cubiculum: at ille fudit oleum super caput ejus, & ait: Hec dicit Dominus Deus Israël: Unxi te Regem super populum Domini Israël,

7. & percuties domum Achab domini tui, & ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, & sanguinem omnium servorum Domini de manu Jezabel.

8. Perdavique omnem domum Achab: & interficiam de Achab iningentem ad parietem, & clausum & novissi-

vissenum in Israël.

le premier jusqu'au der-  
nier " dans Israël.

9. *Et dabo domum Achab, sicut domum Jeroboam filii Nabat, & sicut domum Baasa filii Abia.*

9. & je traitteray la maison d'Achab comme j'ay traité la maison de Je-roboam fils de Nabat, & la maison de Baasa fils d'Ahia.

10. *Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrabel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, & fugit.*

10. Jezabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Jezraël, & il ne se trouvera personne pour l'ensevelir. *Ayant dit ces paroles, il ouvrit la porte, & s'enfuit.*

11. *Jehu autem egredius est ad servos domini sui, qui dixerunt ei: Recurre sunt omnia? Quid venit insanus iste ad te? Qui ait eis: Nostis hominem, & quid locutus sit.*

11. Jehu aussi tost rentra au lieu où étoient les serviteurs de son maître, qui luy dirent : Tout va-t-il bien ? Qu'est-ce que cet insensé vous est venu dire ? Jehu leur dit : Vous savez ce que c'est que cet homme-là, & ce qu'il m'a pu dire.

12. *At illi responderunt: Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis: Hec & haec locutus est nibi, & ait: Hec dicit Do-*

12. Ils luy répondirent : Cela n'est point vray " : mais contez-le-nous plutôt vous-mesme. Jehu leur dit : Il m'a déclaré telle & telle chose, & il a

\*. 8. *L. clausum & novissimum. Expl. sive clausum, sive abjectum, sive vile, sive pretiosum, reliqui nihil erit. Menoch. in 3. Reg. c. 14. v. 10.*

\*. 12. *Expl. Ceux qui parloient à Jehu jugerent par sa*

réponse, qu'il n'étoit point vray que celuy qu'ils traitoient de fou, luy east dit une foie. *Synops. Critic.* Ou bien, ils disoient qu'il n'étoit point vray qu'ils pussent juger de ce qu'il lui avoit dit. *Menoch.*

ajouté : Voici ce que dit *minus* : *Unxi te Reges le Seigneur : Je vous ay super Israël. sacré Roy d'Israël.*

13. Ils se leverent aussi-tost & chacun d'eux prenant son manteau, le mit sous les pieds, ils en firent comme une espece de trône, & sonnant de la trompette, ils s'écrierent : *Jehu est nostre Roy.*

14. Jehu donc fils de Josaphat fils de Namfi fit une conjuration contre Joram. Or Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël roy de Syrie avoit assiégié Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël,

15. & ayant été blessé par les Syriens lorsqu'il combatoit contre Hazaël roy de Syrie il étoit venu à Jezrahel pour se faire penser de ses blessures; & Jehu dit à ceux de son parti : Donnez ordre, je vous prie que personne ne s'enfuya hors de la ville "de peur qu'il n'en aille porter la nouvelle" à Jezrahel.

¶. 15. Expl. de Ramoth, au siège de laquelle Joram avoit été blessé, mais qu'il avoit pris depuis par ses Generaux, peut-être durant les troubles que causa la mort de Benhadad parmi les-

13. *Festinauerunt itaque, & unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, & cecinerunt tubâ; atque dixerunt : Regnavit Jehu.*

14. *Conjuravit ergo Jeba filius Josaphat filii Namfi contra Joram : porro Joram obfederat Ramoth Galaad, ipse & omnis Israël, contra Hazaël regem Syrie :*

15. *& reversus fuerat ut curaretur in Jezrabel propter vulnera, quia percusserant eum Syri, priuiantem contra Hazaël Regem Syrie. Dixitque Jебu: Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, & nunciet in Jezrabel.*

Syriens. *Synops. Menoch.*

Ibid. Expl. de ce qui s'étoit passé lorsque les Officiers principaux de l'armée avoient reconnu Jehu pour Roy d'Israël. *Menoch.*

16. Et

16. Et ascendit , & profectus est in Jezrabel : Joram enim agrotabat ibi , & Ochosias rex Iuda descendebat ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrabel , vidi globum Jebu venientis , & ait : Video ego globum . Dixitque Joram : Tolle currum , & mitte in occursum eorum , & dicat vadens : Recte sunt omnia ?

18. Abiit ergo , qui ascenderat currum , in occursum ejus , & ait : Hec dicit Rex : Pacatae sunt omnia ? Dixitque Jehu : Quid tibi & paci ? transi , & sequere me . Nunciavit quoque speculator , dicens : Venit nuncius ad eos , & non revertitur .

16. Il partit aussi-tôt , & marcha vers Jezrahel où Joram estoit malade ; & Ochosias roy de Juda y estoit allé pour voir Joram .

17. La sentinelle donc qui estoit au haut de la tour de Jezrahel vit Jehu avec sa troupe qui venoit , & il dit : Je voy une troupe de gens . Joram dit à l'un de ceux qui l'accompagnoint : Prenez un chariot , & envoyez - le au - devant de ces gens - là , & que celui qui le conduira leur dise : Apportez - vous la paix ?

18. Celui donc qui étoit monté sur le chariot alla au - devant de Jehu , & lui dit : Apportez - vous la paix ? Jehu lui répondit : Qu'y a - t - il de commun entre vous & la paix ? Passez & suivez - moy . La sentinelle en donna aussi - tôt avis , & dit : Celuy qu'on avoit envoyé est allé à eux , mais il ne retourne point .

v. 17. Lettr. Recte sunt omnia ? Hebr. Est ne pax .

v. 18. Expl. Qu'est - ce que cela vous regarde . Men.

Ibid. Expl. Il l'oblige de le suivre pour empêcher ,

que s'il retournoit parler au Roy , il ne lui donnât quelque soupçon du soulèvement . Menoch . Ou bien il lui ordonnoit de suivre son parti . Synops .

19. Joram en envoia encore un autre avec un chariot , qui étant venu vers Jehu lui dit : Le Roy m'a commandé de t'avoir de vous si vous apportez la paix . Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix , dit Jehu ? Parlez , & suivez-moy .

20. La sentinelle en avertit aussi-tôt , & dit : Celuy qui on avoit envoyé les a joints encore , mais il ne retourne point . Celuy qui s'avance , paroît à sa démarche estre Jehu fils de Namsi . Car il vient avec une étrange précipitation .

21. Alors Joram dit : Qu'on mette les chevaux à mon chariot , & les chevaux étant mis , Joram roy d'Israël , & Ochosias roy de Juda marcherent chacun dans leur chariot , allèrent au-devant de Jehu & le trouverent dans le champ de Naboth de Jezrahel .

22. Joram ayant vu Jehu , lui dit : Apportez-vous la paix ? Jehu lui répondit : Quelle peut être cette paix pendant que les fornifications de Jezabel votre mere & ses enchantemens re-

19. Misit etiam cura rum equorum secundum venitque ad eos , & ait : Hec dicit rex : Nunquid pax est ? Et ait Jehu : Quid tibi & paci ? transfi , & sequere me .

20. Nunciavit autem speculator , dicens : Venit usque ad eos , & non revertitur : est autem incessus quasi incessus Jehu filii Namsi , precepit enim graditur .

21. Et ait Joram : Jungo currum . Junxeruntque currum ejus , & egressus est Joram rex Israël . & Ochosias rex Juda , singuli in curribus suis , egressique sunt in occursum Jehu , & invenerunt eum in agro Naboth Jezrabelite .

22. Cumque vidisset Joram Jehu , dixit : Pax est Jehu ? At ille respondit : Quae pax ? abduc fornicationes Jezabel matris tue , & beneficia ejus

*ejus multa vigent.*

gnent encore en tant de manieres?

23. *Convertit autem Joram manum suam, & fugiens ait ad Ochosiam: Insidiæ Ochosia.*

23. Joram aussi-tost retira les reines de ses chevaux & fuyant vers Ochosias, il luy dit; Nous sommes trahis, Ochosias.

24. *Porrò Jebu tendit arcum manu, & percussit Joram inter scapulas: & egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.*

24. En même tems Jehu binda son arc & frappa Joram d'une fleche entre les épaules. La fleche luy perça le cœur, & il tomba mort dans son chariot.

25. *Dixitque Jebu ad Badacer, ducem: Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelite: memini enim quando ego & tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem bujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum dicens:*

25. Jehu dit aussi-tost à Badacer Capitaine des Gardes: Prenez-le, & le jetez dans le champ de Naboth de Jezrahel. Car il me souvient lorsque nous suivions Achab son pere, & que nous étions vous & moy dans un même chariot, le Seigneur prononça contre luy cette prophétie"; en disant: Je jure par moi-même, dit le Seigneur;

26. *Si non pro sanguine Naboth, & pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, redam tibi in agro isto,*

26. Si je ne répands vostre sang dans ce même champ pour le sang de Nabot, & pour le sang de ses enfans " que je vous ay vu répandre

¶. 25. Lettr. Onus hoc levaverit super eum, i.e. prædixerit adversum hunc hanc prophetiam.

sans doute tuez avec Naboth, afin qu'ils ne puissent être héritiers de la vigne de leur pere. Vat. Estius.

¶. 26. Expt. qui furent

A a 5 hier.

hier. Maintenant donc dicit Dominus. Nunc prenez-le & le jetez dans le champ , selon la parole du Seigneur.

27. Ce qu'Ochosias roya de Juda ayant vu , il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin ", & Jehu le poursuivit & dit à ses gens : Qu'on tué aussi ce-luy-ci dans son chariot. Ils le frapperent au lieu où l'on monte à Gaver qui est près de Jeblaam , & s'en-estant fuy à Mageddo , il y mourut.

28. Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot le portèrent à Jérusalem , & l'en-vevèrent avec ses peres dans la ville de David.

29. La onzième année de Joram fils d'Achab , Ochosias regna sur Juda.

30. Jehu vint ensuite à Jezrahel , & Jezabel ayant appris son arrivée se peignit les yeux avec du noir " , mit ses ornemens sur sa tête , & regarda

¶. 27. Expl. d'un lieu de plaisirance, on avoit été au paravant la vigne de Nabot. *Synops.*

dicit Dominus. Nunc ergo tolle , & projice eum in agrum , juxta verbum Domini.

27. Ochosias autem rex Juda videns hoc , fugit per viam domus horti : persecutusque est eum Iebu , & ait : Etiam bunc percutite in curru suo , & percererunt eum in ascensu Gaver , qui est juxta Jeblaam : qui fugit in Mageddo , & mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum , & tulerunt in Jérusalem : sepelieruntque eum in sepulchro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab , regnavit Ochosias super Judam ,

30. venitque Iebu in Jezrahel. Porrò Jezabel introitu ejus auditio , depinxit oculos suos fibio , & ornavit caput suum , & respe-

¶. 30. Lettr. de l'antimoine , c'est-à-dire , préparé pour servir de fard. *Synops.*

mit

*deit per fenestram* par la fenêtre.

31. *ingredientem Je-  
bu per portam , &  
ait : Nunquid pax po-  
test esse Zambri , qui  
interfecit dominum  
suum ?*

32. *Levavitque Je-  
bu faciem suam ad  
fenestram , & ait :  
Qua est ista ? & incli-  
naverunt se ad eum  
duo vel treseunuchi.*

33. *At ille dixit  
eis : Precipitate eam  
deorsum , & precipi-  
taverunt eam , asper-  
susque est sanguine pa-  
ries , & equorum ungula  
concavaverunt eam.*

34. *Cumque intro-  
gressus esset , ut come-  
deret , biberetque , ait :  
Ite , & videte male-  
dictam illam , & se-  
pelite eam , quia filia  
Regis est.*

35. *Cumque issent  
ut sepelirent eam , non  
invenerunt nisi calva-  
riam , & pedes , &  
summas manus.*

36. *Reversique nun-  
ciaverunt ei : Et ait*

*par la fenêtre.*

31. *Jehu entra dans le  
Palais & elle luy dit :  
Peut-on esperer quelque  
paix de celuy qui comme  
Zambri a tué son maî-  
tre ?*

32. *Jehu levant la tête  
vers la fenêtre dit : Qui  
est celle-là & deux ou trois  
Eunuques qui estoient en  
haut luy firent une profon-  
de reverence.*

33. *Jehu leur dit :  
Jetez-la du haut en bas.  
Aussi-tost ils la jetterent  
par la fenêtre , & la mu-  
raille fut teinte de son  
sang , & elle fut foulée  
aux pieds des chevaux.*

34. *Après que Jehu fut  
entré dans le Palais pour  
boire & pour manger , il dit  
à ses gens : Allez voir qu'est  
devenuë cette malheureu-  
se ? ensevelissez-la , parce  
qu'elle est fille de Roy.*

35. *Et estant allez pour  
l'ensevelir , ils n'en trou-  
verent que le crane , les  
pieds , & l'extrémité des  
mains.*

36. *Et ils le revinrent  
dire à Jehu qui leur dit :*

*¶. 31. Lettr. La porte.  
Lxx. La ville.  
Ibid. Anor. Celuy qui com-*

*me Zamria tué son maître  
pourroit-il bien se flatter  
d'avoir quelque paix ? Syn.*

C'est ce que le Seigneur Jéhu : *Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens : In agro Jezrabel comedent canes carnes Jezabel,*

37. & la chair de Jezabel sera dans le champ de Jezrahel , comme le fumier sur la face de la terre , & tous ceux qui passeront diront en la voyant : Est-ce là cette Jezabel ?

37. & erunt carnes Jezabel sicut sterlus super faciem terrae in agro Jezrabel , ita ut pretereuntes dicant : Haccine est illa Jezabel ?

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

\*. i. &c. **E**N ce même temps le prophète Elisée appella un des enfans des prophètes , & lui dit : Caignez vos reins , prenez en vostre main cette petite fiole d'huile , & allez à Ramoth de Galaad , &c.

Voicy peut-être l'un des exemples les plus terribles de la justice de Dieu que l'on vit jamais , mais d'une justice procedée par cette longue patience du Seigneur , dont parle saint Paul . Jezabel jouissoit en paix du fruit malheureux de tant de crimes & d'impieitez dont elle s'estoit rendue coupable ; & après avoir répandu le sang de Naboth pour s'emparer de sa vigne ; après avoir fait mourir un grand nombre de Prophètes , pour étouffler , si elle avoit pu , la vérité : après avoir préféré l'idolâtrie à la véritable religion du Dieu d'Israël , pour se procurer une plus grande liberté de s'abandonner à ses injustices , elle abusoit insolemment de la tolérance &

& du silence de celuy dont elle foulloit aux pieds les plus saintes loix. Elle méprisoit , selon le language de l'Apôtre , les richesses de la bonté du Seigneur , sans considerer que cette même bonté l'invitoit à la penitence ; & s'estant enfin amassé par la dureté & l'impenitence de son cœur , comme un trésor de colere , elle tomba , lorsqu'elle y pensoit le moins , dans le juste jugement de Dieu , qui répandit , comme parle un Prophète , toute la fureur de sa colere sur cette Princesse. Il resolut pour *Sopheni.* cela de se servir de Jehu l'un des Generaux d'armée du roy d'Israël , & il ordonna à Elisée de le sacrer Roy. Ce saint Prophète n'y alla pas néanmoins luy-même. Mais il appella un de ses disciples pour l'envoyer en sa place s'acquitter de cette fonction importante. Un ancien *Theodor.* Pere témoigne qu'il en usa de la sorte , pour faire la chose plus secrètement , & empêcher les *4. Reg.* *qneſt. 26.* desordres qui auroient pu arriver , si la chose fut venue à la connoissance du Roy d'Israël. Ce n'est pas sans doute qu'il n'eût pu fort bien s'en acquitter par luy-même , comme Samuël l'avoit fait à l'égard de David , quoy qu'il eût tout lieu de craindre le ressentiment & la fureur de Saül. Mais apparemment Dieu luy donna *1. Reg.* ordre d'user de cette prudence , voulant apprendre , comme le remarque ce même Pere , à ceux qui sont le plus assurés de sa volonté , à se conduire avec sagesse dans l'execution de ses ordres , & leur témoigner par cet exemple , que non seulement il ne desapprouve pas les moyens humains qu'on peut employer dans ces rencontres , mais qu'il condamne plustost la temerité de ceux qui s'assurant trop sur sa providence , negligeroient volontairement toutes les voyes que la lumiere d'une vraye sagesse leur peut inspirer. Nous en voyons une preuve illustre dans le sacre de David. Car lorsque Dieu commanda

*Theodor.*  
*4. Reg.*  
*qneſt. 27.*

da à Samuël d'aller le sacrer , ce saint Prophete n'ayant pas craint de luy demander comment il iroit , puisque Saül le scauroit , & qu'il le ferroit mourir , le Seigneur qui auroit pû l'assurer qu'il n'avoit rien à apprehender en executant ses ordres , ne voulut pas néanmoins le faire , & luy prescrivit un moyen humain pour tenir secrete la commission pour laquelle il l'envoyoit en luy ordonnant de prendre un veau du troupeau , & de dire qu'il alloit offrir un sacrifice au Seigneur.

*Hieron. de Habac. t. 3. t. 3. pag. 376.* Disciple d'oindre Jehu. Car en parlant de l'onction royale , il dit qu'il y en avoit de deux sortes , l'une abondante , & l'autre beaucoup moins. Si c'est David , ajoute ce Saint , ou Salomon ; c'est-à-dire , si c'est *le puissant & le pacifique* qu'on doit sacrer Roy , il est oint avec la corne pleine d'huile. Mais si c'est Jehu ou Hazaël qui le doivent estre , ils ne le sont qu'avec une petite fiole d'huile , c'est-à-dire , selon la pensée de ce Pere , que l'onction par laquelle ces deux premiers Princes furent sacrés rois d'Israël , marquoit l'abondance de l'Esprit de Dieu , qui leur estoit conferée avec sa puissance pour le gouvernement de son peuple ; mais que celle que reçurent ces deux autres Rois , marquoit seulement le caractère de la puissance qu'il leur donnoit pour exercer la rigueur de sa justice. Ce saint Docteur remarque encore , qu'outre l'onction royale il y avoit l'onction sacerdotale , que Dieu avoit destinée pour les Prêtres ; & l'onction prophétique , dont Dieu ordonna à Elie d'user envers Elisée , pour luy conferer la grace de la prophétie. Mais il releve par-dessus toutes les autres l'onction sacrée de la Loy nouvelle , qui de JESUS-CHRIST , comme du Chef & du Sauveur , s'est répandue sur les membres , qui sont les Chrétiens.

*3. Reg.*

*19. 16.*

¶. 6. 7.

¶. 6. 7. Je vous ay sacré Roy sur le peuple du Seigneur , sur Israël . Vous exterminerez la maison d'Achab vostre seigneur ; & je vangeray ainsi de la main cruelle de Jezabel le sang des Prophetes mes serviteurs , & le sang de tous les serviteurs du Seigneur .

Dieu estant le souverain maître de la vie des hommes , fait sacrer Jehu roy d'Israël uniquement pour exercer sa justice contre la maison d'Achab & contre l'impie Jezabel . Il luy en donne un ordre formel , & il luy témoigne qu'il veut vanger de la sorte le sang de ses serviteurs & de ses Prophetes , répandu si cruellement par cette Princesse . Ainsi on doit regarder Jehu d'une autre maniere qu'Hazaël roy de Syrie , dont on a parlé auparavant ; puisqu'Hazaël suivit purement son ambition dans l'attentat qu'il commit contre Benadad ; au lieu que Jehu executa l'ordre du Seigneur contre des impies qui avoient renversé toute sa religion , & massacré ses serviteurs . Il est nécessaire cependant de marquer ici par avance avec Saint Jérôme , que Jehu ayant servi d'instrument à la fureur du Seigneur , mais n'ayant pas profité lui-même de l'exemple d'une si terrible vengeance , dont il estoit le ministre , & s'estant abandonné comme ses predecesseurs à l'idolâtrie , il merita que la couronne fut enlevée de sa maison . *Verum , quia & ipse Jehu ultor sanguinis justi ingressus est per vias Jeroboam qui fornicari fecit Israel , regnum quoque ejus dicitur subvertendum.* L'on peut voir aussi ailleurs ce que l'on a dit sur ces paroles du prophete Osée : *Dans peu de tems je vangeray le sang de Jezzabel sur la maison de Jehu ; où l'on témoigne que quoy que ce Prince ait executé l'ordre de Dieu en exterminant la maison d'Achab , la suite de ses actions fait assez juger qu'il ne le fit pas dans la vûe scule de luy obeir , mais beaucoup plus*

plus pour se satisfaire soy-même en obéissant à Dieu , & qu'ainsi cette obéissance extérieure qu'il luy rendoit étant criminelle devant ses yeux par le principe d'où elle partoit , merita d'estre punie dans la suite par la ruine de sa maison.

*¶. II. 12. Qu'est ce que cet insensé vous est venu dire ? Jehu leur dit : Vous savez qui est cet homme , & ce qu'il a pu me dire. Cela n'est point vray , luy repartirent-ils , mais contez-le-nous plustost vous-même.*

*Theodor.*  
*4. Reg.*  
*qvest. 28.*  
*Hieron.*  
*in Osée*  
*c. 9. t. 3.*  
*pag. 62.*

Ces gens de guerre , dit Theodoret , qui n'avoient pas grande religion , appelloient sou le Prophete du Seigneur ; parce que la liberté avec laquelle les Prophetes leur parloient passoit chez eux pour une espece de fureur , & qu'ils estoient regardez comme des personnes transportées hors d'elles-mêmes , lorsqu'ils annonçoient des choses futures. C'est ce qu'un saint Pere a reproché au peuple de Dieu , en luy disant , ou plustost luy faisant dire par le Seigneur même : O Israël , vous appellez foux & insenséz les Prophetes qui vous annonçoient la vérité , & qui vous prophetisoient par une inspiration du Saint-Esprit , ainsi qu'il paroît par le langage de ces Généraux qui demandoient à Jehu ce que ce fou luy venoit de dire. Mais reconnoissoz que c'est vous-même qui estes fou & insensé , & non le Prophete , puisque vous avez toujours travaillé à souler aux pieds mes paroles , & que vous vous estes abandonné à toutes sortes de crimes avec une espece du fureur. *Propter multitudinem iniquitatum tuarum , quibus in scelere diu debaccatus es , non Prophetam meum , sed te insatum esse cognosce , qui ad te laborasti , ut mea verba calcarès.* C'est ainsi qu'encore à présent ceux qui parlent de la part de Dieu aux peuples , comme autrefois les Prophetes , sont sou-

souvent traitez de fous par les gens du siecle, qui au lieu de reconnoître la véritable folie qui les possede, lorsqu'ils préfèrent les biens perissables à ceux du ciel, & que pour un moment de plaisir ils s'exposent à une éternité de supplices, aiment mieux accuser d'extravagance la charité pleine de sagesse de leurs Pasteurs; qui s'efforcent de les guerir de la phrenesie spirituelle dont ils sont si dangereusement malades.

*¶. 21. 22. Joram roy d'Israël & Ochobias roy de Juda allerent au devant de Jehu, & le trouverent dans le champ de Naboth Jezrabelite. Joram ayant vu Jehu luy dit : Apportez-vous la paix ? Jehu luy répondit : Quelle peut être cette paix, pendant que les fornications de Jézabel votre mere & ses enchantemens regnent encore en tant de manieres?*

Ce ne fut point par un effet du hazard, mais par un ordre de la providence, que le Roy Joram fils d'Achab le meurtrier & l'usurpateur de la vigne de Naboth, vint au devant de Jehu dans le champ même de Naboth, afin que la prediction d'Elie, qui avoit dit que les chiens lécheroint le sang d'Achab au même lieu où le sang de Naboth avoit été léché par les chiens, reçût son accomplissement. Car la parole de Dieu, & par consequent celle des Prophètes, qui parlent par l'Esprit de Dieu, doit nécessairement être accomplie; comme on voit que les saints Evangelistes ont un soin tout particulier de nous faire remarquer dans les moins circonstances de la passion de JESUS CHRIST l'accomplissement exact des predictions des Prophètes. Ce fut donc dans le champ même de Naboth, usurpé par la violence meurtrière de Jezabel & d'Achab, que Joram leur fils rencontra Jehu que Dieu envoyoit pour venger sur sa personne & sur celle de sa mere impie le sang de cet inno-

*Mattb.**c. 27. v. 3.**Marc.**c. 15.**v. 28.**Joan. c.**19. v. 24.**28. 36. 37.*

innocent injustement répandu. Le tems que Dieu avoit donné & au fils & à la mere pour faire la reparation d'un si grand crime, estoit passé ; & après qu'ils eurent abusé de l'indulgence & de la paix du Seigneur, sans se mettre en peine de rétablir son honneur par le rétablissement de son saint culte dans Israël , ils ne pouvoient plus attendre de paix ; puisque , comme dit saint

*Rem. c. Paul, la gloire & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien ; au lieu que l'affliction & le desespoir accablera tout homme qui fait le mal.*

10. C'est donc là le sens de cette réponse que Jehu fit à Joram , ou pour mieux dire , que Dieu mesme fit à ce Roy d'Israël par la bouche de Jehu , qui ne fut en cette rencontre que l'organe du Seigneur , comme il estoit establi pour être le ministre de la colere contre Jezabel , & contre toute la maison d'Achab : *Quelle peut être , dit-il , cette paix dont vous parlez pendant que les fornications de Jezabel vôtre mere & ses enchantemens regnent encore en tant de manieres ?* C'est-à-dire , comment pouvez-vous esperer la paix de la part de Dieu , lorsque vous avez negligé d'expier les crimes & les abominations de Jezabel vostre mere ? L'Ecriture entend icy principalement par le mot de fornication , le crime par lequel une ame qui est l'Epouse de Dieu , s'éloigne de son véritable époux , pour s'abandonner aux idoles & à des dieux étrangers . C'est cette fornication spirituelle que Dieu reprochoit souvent à son peuple ; & quoy que ce fût Jeroboam qui eût establi l'idolâtrie dans Israël , on peut dire que Jezabel l'avoit assermie plus que tous les autres Princes , par l'impiété de sa conduite toute pleine de cruauté ; puisqu'elle persecutoit & faisoit mourir tous les serviteurs de Dieu & tous les prophetes qu'elle pouvoit découvrir , voulant étouffer , si elle avoit pu , tous les restes de

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. IX. 571**  
de la véritable religion dans Israël. Quelques-uns prétendent que ce que l'Ecriture appelle *les fornications de Jezabel*, doit être aussi entendu de la fornication de la chair & des désordres de cette Princesse. Et ce sentiment n'est nullement incompatible avec ce que l'on a dit : puisque saint Paul nous apprend ; *Que ceux qui ayant changé Rom. c. la vérité de Dieu en mensonge, rendoient à la créa- 1. v. 25. sure l'adoration & le culte souverain, au lieu de le 26. &c.* rendre au Créateur, avoient mérité que Dieu les livrât à des passions honnées ; qu'ils avoient été remplis de toute sorte d'injustice & de fornication ; qu'ils estoient meurtriers, trompeurs, outrageurs, superbes & vains. Ainsi l'on peut voir dans ces paroles du saint Apôtre le vray portrait de cette Princesse impie, cruelle & superbe, qui pût bien, comme le disent quelques Auteurs, s'abandonner aux vices de la chair & à tous les enchantemens diaboliques, s'estant éloignée de Dieu d'une maniere si effroyable. Ce que l'on peut remarquer de plus étonnant , dit un Interprète, c'est que Dieu ne reproche point proprement ici à Joram ses propres crimes, mais ceux de sa mere , lorsqu'il est tout prêt de répandre sa fureur sur lui. Et la raison qu'il en rend , c'est qu'elle estoit regardée comme la cause de tout le mal qui regnoit alors dans Israël , & que le Prince son fils, qui auroit dû estant Roy s'opposer à ses désordres , & rétablir le culte sacré de la véritable religion parmi le peuple de Dieu , non seulement ne le fit pas , mais l'imita même dans sa conduite si criminelle , & se rendit de la sorte coupable de tous les crimes de sa mere.

*V. 27. Ce qu'Ochosias Roy de Judas ayant vu, il s'insuit par le chemin de la maison du jardin ; & Jebu le poursuivit , & dit à ses gens : Qu'on tue aussi celuy-ci dans son chariot. Ils le frapperent donc , & s'en étant suy à Mageddo , il y mourut.*

Il paroît d'abord quelque contradiction entre ce qui est dit en ce lieu & ce qui est rapporté sur ce sujet dans le vingt-deuxième chapitre du second livre des Paralipomenes. Car au lieu que l'Ecriture marque icy qu'Ochosias Roy de Juda s'étant enfuy lorsqu'il vit Joram frappé à mort, fut aussi blessé par les Officiers de Jehu, & alla mourir à Mageddo, il est dit dans les Paralipomenes, que Jehu faisant la recherche d'Ochosias, & l'ayant trouvé qui estoit caché en Samarie, il le fit mourir. Mais cette difficulté s'explique ainsi par les Interprètes. Ils disent que le mot de Samarie doit se prendre icy, non pour la ville, mais pour le royaume, & qu'ainsi Ochosias s'étant enfuy après sa blessure dans la ville de Mageddo qui estoit de la dépendance de Samarie, il s'y cacha pour éviter la cruauté de Jehu ; mais qu'il fut découvert ensuite, & mis à mort. Un Interprète témoigne que ce nouveau Roy passoit les ordres que Dieu lui avoit donnéz, en faisant mourir Ochosias roy de Juda. Et il pût bien en effet suivre en cela

*Ephim in 4. Reg. c. 10. v. 13.* plutôt l'ardeur de son ambition, que les ordres de celuy dont il estoit le ministre. Mais il

y a lieu cependant de regarder ce qu'il fit alors, comme une suite de l'ordre qu'il avoit reçû de Dieu. Car comme il estoit chargé d'exterminer la maison d'Achab, & que la mere

*4. Reg. c. d' Ochosias estoit la propre fille d'Achab, & que*

*8. v. 18. luy-mesme avoit épousé une des filles de cette*

*27. maison, il estoit vray qu'en faisant mourir Ochosias, il exerçoit la justice & la vengeance de Dieu sur le petit fils d'Achab. Aussi le texte sacré de l'Ecriture nous donne lieu d'en juger ainsi, lors qu'elle marque expressément dans*

*2. Paral. les Paralipomenes : que ce fut par un effet de la*

*c. 22. 7. volonté du Seigneur contre Ochosias, qu'il alla trouver Joram, & l'accompagna jusqu'au-devant*

*de*

*de Jébu, que le Seigneur avoit oint afin qu'il exterminât la maison d'Achab; c'est-à-dire, que ce ne fut point un hazard, mais un jugement de Dieu contre Ochosias, de ce que ce Prince se trouva alors avec le royaume d'Israël, pour être enveloppé avec lui dans un même châtiment. Il eut pu sans doute éviter un si grand malheur, s'il avoit eu soin de s'éloigner de l'impiété de sa mère & de ses ancêtres. Mais parce qu'il ne le fit pas, & qu'étant mesme devenu gendre de la maison d'Achab, il marcha, comme parle l'Ecriture, dans les voies de cette maison.*

*son si impie, & fit le mal devant le Seigneur; c. 8. 27.*

*il mérita de tomber dans le jugement que Dieu avoit prononcé contre toute la maison d'Achab, & il se rendit indigne d'éprouver sa miséricorde.*

*¶. 30. 31. Jébu vint ensuite à Jezraël, & Jezabel ayant appris son arrivée, se peignit les yeux avec du noir, mit ses ornemens sur sa tête, & regarda par la fenêtre. Jébu entra dans le palais, & elle lui dit : Peut-on espérer quelque paix de celuy qui comme Zambri a tué son maître ? Jébu levant la tête, dit à deux ou trois eunuques qui estoient en haut : Jetlez-la du haut en bas.*

Quelques-uns ont cru que ce qui porta Jezabel à se faire faire, lors qu'elle avoit dû plutôt se couvrir de cendres & se revêtir d'un sac, pour déshonorer la juste colère de Dieu, fut l'espérance dont elle osa se flatter, que le meurtrier du Roy avoit pour elle de la complaisance & de l'indulgence, lors qu'il la verroit en cet état. Mais ce qu'elle lui dit fait voir clairement qu'elle n'avoit point cette pensée. Car elle ne lui parla qu'en lui reprochant le meurtre du Roy, & en lui faisant entendre par ce nom si odieux de Zambri qu'elle lui donnaoit, qu'il ne devoit

devoit point esperer un traitement plus favorable , ni une plus digne recompense de son  
 8. Reg. c. 16. v. 10. d'Israël , qui se voyant assiege & sur le point  
 18. d'être pris , aimé mieux se brûler soy-mesme avec toute sa maison. Il est donc plus vrai-semblable , selon la plupart des Interprètes , que cette Princesse audacieuse jugeant bien qu'elle ne pouvoit éviter la mort , affecta jusqu'à la fin de faire paroître une grandeur d'ame & une vaine force d'esprit ; & que dans cette pensée elle usa de fard pour se parer , & mit sur sa tête ses ornemens , afin de faire juger par-là que la vüe mesme de son ennemi & de la mort qui estoit présente , ne pouvoit point l'étonner ni la troubler. Mais laissant aux Philosophes & aux Athées à admirer ; s'ils le veulent , ce qu'il leur plaît d'appeller fernieté d'esprit ; qui d'entre tous les Chrétiens pourra n'être point effrayé de cette stupidité & de cette insensibilité estonnante , qu'une impiété consommée pût produire dans l'ame endurcie de cette Reine , qui se voyant toute prête d'aller comparoître devant Dieu avec une conscience chargée de toutes les impietez d'Israël , & du meurtre de tant de Prophètes , pensoit seulement à sauver les apparences aux yeux des hommes , sans se mettre en peine d'appaiser son juge , & d'implorer sa misericorde ? On ne peut point sans horreur penser à ce traitement que luy fit Jehu , en ordonnant qu'elle fut jettée par la fenêtre , & en la faisant fouler aux pieds des chevaux. Mais l'impiété avec laquelle elle avoit si hautement foulé elle-même sous ses pieds la religion , la justice & l'innocence , doit causer encore sans comparaison plus d'horreur à ceux qui jugeant des choses par la lumiere de la soy , l'çavent que ce qui paroît le plus horrible aux

**EXPLICATION DU CHAP. IX.** 575  
aux sens de l'homme , n'est qu'une très-foible image de ce qui l'est infiniment davantage aux yeux de Dieu : & qu'ainsi nulle indignité que puisse souffrir la créature , quelqu'outrageante qu'elle luy paroisse , ne peut jamais approcher de celle par laquelle cette même créature ose s'élever outrageusement & insolemment contre son Dieu & son Créateur. C'est ce qu'il est nécessaire de bien peser , pour être touché plus vivement de tous les pechez qui attaquent la majesté infinie de Dieu , que de tous les châtimens qui sont destinez de Dieu pour punir ces mêmes pechez dans les hommes.



## CHAPITRE X.

*Jehu fait tuer 70. enfans d'Achab & 42. freres d'Ochosias roy de Juda. Il use d'adresse pour assembler tous les prêtres de Baal & les fait tous passer au fil de l'épée. Hasaël roy de Syrie remporte de grands avantages sur Israël. Jehu a pour successeur Joachas son fils.*

1. *E* Rant autem 1. Achab septuaginta filii in Samaria : scriptis ergo litteras , & misit in Samariam ad optimates civitatis , & ad maiores natu , & ad nutritios Achab , dicens :

2. *Statim ut acciperitis litteras has , rez reçû ces lettres , vous*

*¶. 1. Expl. Fils ou petits fils. Estim.*

OR. Achab avoit soixante & dix fils" dans Samarie , & Jehu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie , aux anciens & à ceux qui nourrissoient les enfans d'Achab , par lesquelles il leur-mandoit :

2. Aussi-tôt que vous aurez reçû ces lettres , vous

qui

qui avez entre vos mains les enfans de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes & des armes;

3. choisissez le plus considérable d'entre les fils de votre maître, & celuy qui vous plaira davantage, & établissez-le sur le trône de son pere, & combattez pour la maison de votre seigneur".

4. Ces gens furent saisis d'une grande crainte ayant lu ces lettres, & ils dirent: Deux Rois n'ont pu subfister devant luy, & comment donc luy pourrions-nous résister?

5. Ainsi les maîtres du Palais du Roy, les principaux officiers de la ville, les anciens & ceux qui nourrissoient les Princes, envoierent dire à Jehu: Nous sommes vos serviteurs, nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisirons point de Roy, mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, & il leur demanda : Si vous êtes à cundò, dicens : Si

¶. 3. *Expt.* C'est-à-dire : Voyez si vous êtes assez forts pour soutenir contre moy le parti de votre maître.

*qui habetis filios domini vestri, & curru, & equos, & civitates firmas, & arma,*

*3. eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, & eum ponite super solium patris sui, & pugnate pro domo domini vestri.*

*4. Timuerunt illi vehementer, & dixerunt: Ecce duo Reges non potuerunt stare coram eo, & quomodo nos valebimus resistere?*

*5. Miserunt ergo prepositi domus, & prefecti civitatis, & majores natu, & nutriti, ad Jehu, dicentes: Servi tui sumus, quemcumque iussiris faciemus, nec constituemus nobis Regem: quemcumque tibi placent, fac.*

*6. Rescripsit autem eis litteras secundas, dicens: Si*

*mei*

*mei estis, & obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, & venite ad me hac eadem bora cras in Jezabel. Porro filii Regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.*

*7. Cumque venissent litterae ad eos, tulerunt filios Regis, & occiderunt septuaginta viros, & posuerunt capita eorum in copbinis, & misserunt ad eum in Jezabel.*

*8. Venit autem nunc, & indicavit ei, dicens: Attulerunt capita filiorum Regis. Qui respondit: Ponite ea ad duos accervos juxta introitum portae usque manè.*

*9. Cumque diluxisset, egressus est, & stans dixit ad omnem populum: justi estis: si ego conjuravi contra dominum meum, & interfeci eum, quis percussit omnes eos?*

*10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus*

*moy, & si vous m'obéissez, coupez les testes des fils de vostre Roy, & venez me les apporter demain à cette même heure à Jezraël. Or le roy Achab avoit soixante & dix fils, qui estoient nourris chez les premières personnes de la ville.*

*7. Lots que ces personnes eurent reçû les lettres de Jehu, ils prirent les soixante & dix fils du Roy, & les tuèrent; ils mirent leurs testes dans des corbeilles, & les envoyèrent à Jezraël.*

*8. On vint donc donner cette nouvelle à Jehu, & ses gens luy dirent: Ils ont apporté les testes des enfans du Roy. Et il leur dit: Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin.*

*9. Le lendemain il sortit au point du jour, & se tenant devant tout le peuple, il leur dit: Vous êtes justes: si j'ay conjuré contre mon seigneur, & si je l'ay tué, qui est ce luy qui a tué tous ceux-ci?*

*10. Considerez donc qu'il n'est tombé en terre aucune des paroles que le*

B b

Sci-

Seigneur avoit prononcées contre la maison d'Achab, & que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit prédit par son serviteur Elie.

11. Jehu fit mourir ensuite tout ce qui restoit de la maison d'Achab dans Jezraël, tous les grands de sa Cour, ses amis, & les Prêtres qui étoient à luy, sans qu'il restât rien de ce qui avoit eu quelque liaison à sa personne.

12. Après cela il vint à Samarie : & lorsqu'il étoit en chemin près d'une cabane de pasteurs,

13. il trouva les frères<sup>1</sup> d'Ochosias roya de Juda. Et il leur dit : Qui étes-vous? Ils luy répondirent : Nous sommes les frères d'Ochosias : nous étions venus ici pour sauver les fils du Roi & les fils de la Reine.

14. Et Jehu dit à ses gens : Prenez-les vivs ; & les ayant pris ainsi, ils les mènerent à une citerne près de cette cabane où ils les égorgèrent, sans en laisser échaper un seul de

*Domini in terram, quo slocutus est Dominus super domum Achab, & Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliae.*

11. *Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrabel, & universos optimates ejus, & nosos, & Sacerdotes, donec non remanserent ex eo reliquia.*

12. *Et surrexit, & venit in Samariam : cumque venisset ad caveram pastorum in via,*

13. *invenit fratres Ochozie regis Iudea, dixitque ad eos : Qui nam estis vos ? Quem responderunt : Fratres Ochozie sumus, & descendimus ad salutandos filios Regis, & filias Regine.*

14. *Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehensissent vivos, jugularerunt eos in cisterne juxta cameram quadraginta duos viros,*

<sup>1</sup>. n. 13. Expl. Les enfans de ses freres. 2. Paral. 22. au 8.

*& non reliquit ex eis quarante-deux qu'ils c-  
quemquam.*

15. Cùmque abiis-  
set inde , invenit Jo-  
nadab filium Rechab  
in occursum sibi , &  
benedixit ei . Et ait  
ad eum : Nunquid  
est cor tuum rectum  
sicut cor meum cum  
corde tuo ? Et ait Jo-  
nadab : Est . Si est ,  
inquit , da manum  
tuam . Qui dedit ei  
manum tuam . At il-  
le levavit eum ad se  
in currum :

16. dixitque ad eum :  
Veni mecum , & vide  
zelum meum pro Domi-  
no . Et impositum in  
currus suo ,

17. duxit in Samari-  
am . Et percussit om-  
nes qui reliqui fuerant  
de Achab in Samaria  
usque ad unum , jux-  
ta verbum Domini ,  
quod locutus est per  
Eliam .

18. Congregavit ergo  
Jehu omnem populum ,  
& dixit ad eos : Achab  
coluit Baalparum , ego  
autem colam eum am-  
plius .

19. Nunc igitur on-

stoient .

15. Estant parti de là ,  
il trouva Jonadab fils de  
Rechab qui venoit au  
devant de luy , & il le sa-  
lua & luy dit : Avez-vous  
le cœur droit à mon égard  
comme le mien l'est à l'é-  
gard du vostre ? Oui , lui  
répondit Jonadab . S'il est  
ainsi , dit Jehu , donnez-  
moy la main . Et Jehu le  
fit monter dans son cha-  
riot ,

16. & luy dit : Ve-  
nez avec moy , & vous  
verrez mon zèle pour le  
Seigneur . Et l'ayant fait  
asseoir ainsi dans son cha-  
riot ,

17. il le mena à Samarie .  
Estant entré dans la ville , il  
fit tuer tous ceux qui re-  
stoient de la maison d'A-  
chab sans en épargner un  
seul , selon la parole que  
le Seigneur avoit pronon-  
cée par Elie .

18. En même-tems Je-  
hu fit assembler tout le  
peuple , & il leur dit : Achab  
a rendu quelque honneur  
à Baal ; mais je veux luy  
en rendre plus que luy .

19. Qu'on me fasse donc

Bb 2

venir

venir maintenant tous les prophetes de Baal , tous ceux qui le servent & tous ses prêtres : qu'il n'y en manque pas un seul ; car je veux faire un grand sacrifice à Baal. Quiconque ne s'y trouvera pas sera puni de mort. Or ceci étoit un piege que Jehu tendoit aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous.

20. Jehu dit encore : Qu'on public une fête solennelle à l'honneur de Baal ,

21. & il envoya dans toutes les terres d'Israël pour appeler tous les serviteurs de Baal , qui y vinrent tous sans qu'il en manquât un seul. Ils entrerent tous dans le temple de Baal , & la maison de Baal en fut remplie depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardoient les vêtemens : Donnez des vêtemens à tous les serviteurs de Baal , & ils leur en donnerent.

23. Et Jehu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab fils de Rechab dit aux adorateurs de

*nes prophetas Baal, & universos servos ejus, & cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me: nullus sit qui non veniam, sacrificium enim grande est mihi Baal: quicunque defuerit, non vives. Porro Iehu faciebat hoc insidiosè ut disperderet cultores Baal.*

20. *Et dixit: Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque*

21. *& misit in universos terminos Israël, & venerunt cuncti servi Baal: non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal: & repleta est donus Baal , à summo usque ad summum.*

22. *Dixitque his qui erant super vestes: Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.*

23. *Ingressusque Iehu & Jonadab filius Rechab , templum Baal , ait cultoribus Baal:*

*Baal : Perquirite, & videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.*

24. *Ingressi sunt igitur ut facerent victimas & holocausta : Iebu autem preparaverat sibi foris octoginta viros & dixerat eis : Qui-cunque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.*

25. *Factum est autem, cum completum esset holocaustum, precepit Iebu militibus & ducibus suis : Ingredimini, & percutite eos, nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, & projecserunt milites & duces : & ierunt in civitatem templi Baal,*

26. *& protulerunt statuam de fano Baal, & combusserunt,*

27. *& comminuerunt  
¶ 24. L. Anima ejus, supple qui finem eum abire. Vas.*

*Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur ; mais seulement les adorateurs de Baal.*

24. Ils entrerent ensuite dans le temple pour offrir leurs victimes & leurs holocaustes. Or Jehu avoit donné ordre à quatre-vingts hommes de le tenir tout près hors du temple, & il leur avoit dit : S'ils s'échappe un homme seulement de tous ceux que je vous livreray entre les mains, votre vie " me répondra de la fienne.

25. Après donc que l'holocauste eut été offert, Jehu donna l'ordre à ses soldats & à ses Officiers, & leur dit : Entrez, tuez, & qu'il ne s'en sauve pas un seul ; & les Officiers entrerent avec les soldats, les firent tous passer au fil de l'épée, & jetterent hors du temple leurs corps morts. Ils allèrent ensuite à la ville où étoit le temple de Baal.

26. Ils tirent du temple la statuë de Baal, & l'ayant brisée ils la brûlèrent.

27. Ils détruisirent aussi

Le temple de Baal , & ils firent à la place un lieu destiné pour les besoins de la nature , qui y est demeuré jusques aujourd'hui .

28. Ainsi Jehu extermina baal d'Israël .

29. Mais il ne se retira point des pechez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël , & il ne quitta point les veaux d'or qui estoient à Bethel & à Dan .

30. Le Seigneur dit donc à Jehu : Parce que vous avec accompli avec soin ce qui étoit juste , & ce qui étoit agréable à mes yeux ; & que vous avez executé contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur , vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération .

31. Or Jehu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur , du Dieu d'Israël , & il ne se retira point des pechez de Jeroboam qui avoit fait pecher Israël .

32. En ce tems-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël ". Et Hazaël

\*. 32. Hebr. à retrancher Israël , c'est-à-dire , à permettre qu'on luy enlevât une partie de son pays . Vatahl . cuſſit que

cam. Deſtruixerunt quoque adem Baal , & fecerunt pro ea laſrinas uſque in diem banc .

28. Dilevit itaque Jehu Baal de Israël .

29. veruntamen à peccatis Jeroboam filii Nabat qui peccare fecit Israël , non recessit , nec dereliquit vitulos aureos , qui erant in Bethel , & in Dan .

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiosè egisti quod reſtum erat , & placebat in oculis meis , & omnia que erant in corde meo fecisti contra domini Achab : filii tuū usque ad quartam generationem fedebunt super thronum Israël .

31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israël in tota corde suo : non enim recessit à peccatis Jeroboam , qui peccare fecerat Israël .

32. In diebus illis caput Dominus tederet super Israël : per-

suffitque eos Hazaël les tailla en pieces dans  
in universis finibus Is- toutes leurs frontieres,  
raël,

33. à Jordane con-  
tra Orientalem plagam,  
onnem terram Galaad,  
& Gad, & Ruben, &  
Manasse, ab Aroer,  
que est super torrentem  
Arnon, & Galaad, &  
Basan.

34. Reliqua autem  
verborum Jehu, &  
universa que fecit,  
& fortitudo ejus,  
nonne hec scripta sunt  
in libro verborum die-  
rum regum Israël?

35. Et dormivit  
Jehu cum patribus  
suis, sepelieruntque eum  
in Samaria: & regna-  
vit Joachaz filius ejus  
pro eo.

36. Dies autem,  
quos regnavit Jehu  
super Israël, viginti  
& octo anni sunt, in  
Samaria.

33. depuis le Jourdain  
vers l'Otient, il ruina tout  
le pays de Galaad, de  
Gad, de Ruben, & de  
Manassé, depuis Aroer  
qui est le long du tor-  
rent d'Arnon & Galaad  
& Basan.

34. Le reste des actions  
de Jehu, tout ce qu'il a  
fait & sa valeur dans la  
guerre, a été décrit au  
livre des annales des rois  
d'Israël.

35. Et Jehu dormit  
avec ses peres, & fut en-  
seveli à Samarie, & son  
fils Joachas regna en sa  
place.

36. Le tems que Jehu  
regna sur Israël en Sa-  
marie fut de vingt-huit  
ans.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL..

¶. 8. 9. 10. **O**N vient dire à Jébu : Ils ont apporté les têtes des enfans du Roy : & il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin. Le lendemain il sortit au point du jour , & se tenant devant tout le peuple , il leur dit : Vous êtes justes ; si j'ay conjuré contre mon seigneur , & si je l'ay tué , qui est celuy qui a tué tous ceux-cy ? Confiderez donc qu'il n'est tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maison d'Achab.

**Menoch.** Jehu , selon la remarque des Interprètes , ne voulut point qu'on ouvrît la porte de la ville pour faire entrer durant la nuit ceux de Samarie qui estoient venu apporter les têtes des Princes , c'est-à-dire , des enfans d'Achab , & du roy Joram son fils ; mais il pouvoit bien aussi , comme ils disent , avoir en vuë d'exposer exprès ces têtes aux yeux du peuple , en les faisant mettre aux deux costez de la porte , afin que tous ceux qui entreroient & qui sortiroient fussent frappés de frayeur en considerant ce terrible jugement de Dieu sur la maison de l'impie Achab. Quant à ce qu'il dit à tout le peuple : *Vous êtes justes ; si j'ay conjuré contre mon seigneur , & si je l'ay tué , qui est celuy qui a tué tous ceux-cy ?* Il voulut comme le remarque un ancien **Theodor.** Pere convaincre tout Israël , que ce n'estoit point un homme , mais Dieu même que l'on devoit regarder comme étant l'auteur unique de tout ce qui estoit arrivé. Car c'est , dit ce **4. Reg.** Pere , comme s'il leur avoit dit : Si l'on croit **gnest. 31.** que j'ay fait mourir Joram par un esprit de révolte

EXPLICATION DU CHAP: X. 585  
volte & pour usurper son trône , qui est celuy  
qui a tué ce grand nombre d'autres Princes ? Et  
ne devez-vous pas juger par là que c'est la divi-  
ne justice qui s'est servie de tels ministres qu'il  
luy a plû de choisir pour exercer sa vengeance , &  
pour accomplir ce que les Prophetes avoient pre-  
dit , leurs predictions étant toujours véritables ?  
Et en effet , un événement si surprenant faisoit  
connoistre très-clairement que c'estoit un coup de  
la toute-puissance du bras de Dieu , & que Jehu  
n'auroit jamais pu executer de la sorte une justice  
si terrible , à moins que Dieu même n'eust  
frappé tous les Grands de Samarie d'une espece  
d'étourdissement , & imprimé au fond de leurs  
cœurs une terreur extraordinaire pour celuy qu'il  
avoit chargé de l'execution de ses vengeances.  
Il est donc juste que ceux qui paroissent les plus  
puissans sur la terre , soient étonnez d'un exem-  
ple si redoutable , & qu'ils se portent avec d'aut-  
tant plus d'ardeur à faire regner la piété parmi  
les peuples , qu'ils voyent les personnes de deux  
rois impies accablées en un instant par tout le  
poids de la divine justice , & soixante & dix au-  
tres Princes , sur le moindre ordre de celuy que  
Dieu envoyoit contre la maison d'Achab , im-  
molez tout à la fois comme des victimes de  
l'impétue de leurs peres.

¶. 15. 16. Il trouva Jonadab fils de Rechab ,  
qui venoit au devant de luy .... & il luy dit : Ve-  
nez avec moy , & vous verrez mon zèle pour le  
Seigneur.

Rechab estoit un homme celebre de la race <sup>1. Parall.</sup> de Jethro le beau pere de Moïse ; duquel sont <sup>2. rom. c. 2.</sup> venus les Rechabites , que la regularité & l'austé. <sup>in fin.</sup> rité de leur vie a rendu illustres parmi les Juifs .  
Jonadab , dont il est parlé icy , qui estoit fils  
de Rechab , & qui alla au devant du Roy Je- <sup>Jerem.</sup>  
hu , fut celuy qui prescrivit à la famille une <sup>3. 35.</sup> vic

vie parfaitement détachée du siècle , & dont les enfans respecterent tellement les ordres qu'ils avoient reçus de luy pour ne point boire de vin , pour ne point planter de vignes , ni semer de grains , & pour ne se point bâtiir de maisons sur la terre , où il voulut qu'ils se regardassent comme étrangers , en demeurant toute leur vie sous des tentes qu'ils meriterent que Dieu même proposât aux Israélites cet exemple d'une obéissance si exacte pour les confondre , & leur reprochât qu'ils ne craignoient point de desobeir aux preceptes de leur Dieu , lorsque des enfans estoient si fidellement attachez à executer les commandemens de leur pere. Comme on aura lieu d'en parler plus particulierement , en expliquant ce qu'en dit le prophete Jeremie , il suffira d'ajouter ici , que la maniere dont Jehu parla alors à Jonadab , fait assez connoistre qu'on le regardoit parmi les Israélites comme un grand homme , fort appliqué à la pieté , & très-zélé pour l'honneur de Dieu.

*¶. 18. 19. &c. En même tems Jehu fit assembler tout le peuple , & il leur : Achab a rendu quelque honneur à Baal ; mais je veux luy en rendre plus que luy. Qu'on me fasse donc venir maintenant tous les prophètes de Baal , tous ceux qui le servent , & tous ses prêtres , &c.*

*Theodor.*  
*4. Reg.*  
*gn. 34.*  
*Hieron.*  
*in Epist.*  
*ad Galat.*  
*c. 2. t. 3.*  
*pag. 879.*

Quelques anciens ont pretendu excuser & justifier même ce mensonge de Jehu par la bonté de l'intention qu'il avoit d'exterminer tous les prêtres de Baal ; ce qui a fait dire à saint Jean que cet exemple nous faisoit connoistre , que la fiction estoit utile & pouvoit estre pratiquée selon les occasions ; puisque ce Prince n'autoit pu faire mourir tous les prêtres de ce faux dieu , s'il n'eût feint luy-même de vouloir adorer son idole. *Utilem simulationem & assumendum in tempore Jehu regis Israël mos do-*

*doceat exemplum, qui non potuisset interficere sacerdotes Baal, nisi se fixisset velle idolum colere.* Mais ce sentiment que nous n'avons rapporté, qu'afin d'empêcher qu'on n'en abusât, a été si puissamment refuté par Saint Augustin, qu'on ne peut presque douter que Saint Jérôme lui-même n'y ait enfin renoncé. Car il avoit employé entr'autres choses l'exemple de cette fiction de Jehu pour autoriser l'intelligence feinte qu'il disoit avoir été entre les Apôtres saint Pierre & saint Paul, lorsque saint Paul déclaroit avoir résisté en face à saint Pierre, comme s'il avoit été reprehensible, quoy que selon saint Jérôme il ne le fût pas. Et cette pensée de saint Jérôme touchant la fiction pretendue des deux Princes des Apôtres donna lieu, comme l'on scait, à ce grand éclaircissement que saint Augustin eut avec lui dans plusieurs lettres, où il luy fit voir d'une maniere invincible, que la fiction & le mensonge ne pouvant jamais estre permis, il estoit d'une consequence très-dangereuse, & qui alloit à renverser toute la certitude des Ecritures, de l'admettre dans les livres canoniques comme une chose autorisée par la conduite des Apôtres les fondateurs de l'Eglise & les docteurs de la vérité. Et quant à l'exemple de Jehu, quoy qu'il n'en ait point parlé dans ces lettres qui regardoient cette célèbre dispute, il l'a fait en un autre ouvrage qu'il a composé exprès touchant le mensonge contre quelques Catholiques qui s'imaginoient qu'à l'exemple de ce prince, qui avoit feint de vouloir adorer Baal, pour mieux connoistre les adorateurs, ils pouvoient aussi feindre d'estre Priscillianistes, pour avoir lieu de mieux découvrir les erreurs de ces herétiques, qui s'étudiaient principalement à les cacher par le mensonge & par le perjure. Si Jehu, dit ce grand

B b 6

Saint,

*August.*  
*epist. 8.*  
*9. 19.**August.*  
*contra*  
*Mendac.*  
*tom. 4.*  
*pag. 14.*

Saint , a pû feindre par un mensonge qu'il estoit adorateur de Baal , afin de tuer tous ceux qui l'adoroient véritablement , combien seroit-il plus juste , en suivant cette doctrine si petnicieuse , qu'au tems de la persécution les serviteurs de

*Rom. c. 10. 10.* J E S U S - C H R I S T feignisstent de la même sorte d'estre les serviteurs des démons , & qu'ils sacrifiaient aux idoles , pour empêcher que les vrais adorateurs de ces démons ne tuassent les adorateurs de J E S U S - C H R I S T . Mais les saints Martyrs n'ont pas cru sans doute que ce fût là la doctrine de l'Apostre , & ils se sont attachez à la vérité de l'Ecriture qui dit , *que l'on croit du cœur pour estre justifié , & que l'on confesse de bouche pour estre sauvé*. Ils se seroient donc bien gardez d'imiter Jehu lorsqu'il cherchoit à faire mourir des impies & des sacrileges par un mensonge sacrilège & rempli d'impétè , quand même la sainte Ecriture n'auroit pas dit quel estoit ce prince . Mais puisqu'elle a déclaré qu'il n'avoit point le cœur droit devant Dieu , de quoy luy a pû servir de ce que pour quelque sorte d'obéissance qu'il a renduë en exterminant la maison d'Achab , & en suivant néanmoins en cela même sa propre cupidité , qui luy inspiroit le desir de la domination , il reçut aussi quelque sorte de récompense passagere , en recevant un royaume temporel ? *Quid ei profuit , quod nonnulla obedientia , quam de domo Achab omnino delenda pro cupiditate sua dominationis exhibuit , aliquantam mercedem transitoriam regni temporalis accepit ?*

*¶. 30. 31.* Le Seigneur dit à Jehu : Parce que vous avez accompli avec soin ce qui estoit juste & agréable à mes yeux , & que vous avez executé contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur , vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération . Or Jehu n'eut

*n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loy du Seigneur , & il ne se retira point des pechez de Jeroboam.*

On pourroit croire d'abord qu'il y auroit quelque espece de contradiction dans ces paroles de l'Ecriture ; puisqu'après que Dieu a déclaré à Jehu *qu'il avoit exactement accompli ce qui estoit juste & agreable à ses yeux* , le texte sacré ajoûte aussi-tost , en parlant du même prince , *qu'il n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loy de Dieu*. Comment donc celuy qui avoit exactement accompli ce qui estoit juste & agreable aux yeux du Seigneur , n'a-t-il point marché de tout son cœur dans sa loy divine ? & peut-on en même tems ne pas marcher de tout son cœur dans la loy de Dieu , & accomplir néanmoins exactement ce qui luy est agreable , & ce qui est juste devant luy ? Mais si l'on veut bien examiner avec plus d'attention la conduite de Jehu par ce qu'en dit l'Ecriture , & par ce que saint Augustin en a dit dans le passage que nous venons de citer ; on reconnoistra facilement que cette contradiction n'est qu'apparente , & nous est même d'une grande instruction. Il est donc vray que Jehu accomplit avec soin , comme parle l'Ecriture , ce qui estoit juste & agreable aux yeux de Dieu , en ce *qu'il executa exactement contre la maison d'Achab tout ce qu'il luy avoit ordonné*. Mais il n'est pas moins véritable , comme elle l'ajoûte , *qu'il ne marcha point de tout son cœur dans la loy de Dieu* ; en ce *qu'il ne s'éloigna point des pechez de Jeroboam* ; c'est-à-dire , en ce qu'il n'abbatit point les veaux d'or que ce prince impie avoit établis pour faire pecher Israël , & qu'il continua d'adorer avec tout le peuple. Ainsi de quoy luy servoit d'avoir accompli la volonté du Seigneur en exterminant la maison d'Achab , en

*Jacob. c.  
2. 10.*  
en tuant les adorateurs de Baal , & en brisant l'idole & le temple de ce faux-dieu , lorsqu'il violoit le precepte du même Seigneur , en souffrant qu'on adorât , & en adorant luy-même les veaux d'or de l'impie Jeroboam ? *Quiconque* , dit saint Jacques , ayant gardé toute la loy , la viole en un seul point , est coupable comme l'ayant toute violée .

*August.  
ibid. ut  
supra.*

Mais d'ailleurs , quelle pouvoit estre la justice de cet homme , qui , selon saint Augustin , obéissoit de telle sorte à l'ordre de Dieu , qu'il suivoit en même tems le mouvement de sa propre cupidité , qui le portoit à faire secrettement l'ambition qu'il avoit de dominer , en satisfaisant extérieurement au precepte du Seigneur , *nonnullam obedientiam pro cupiditate sue dominationis exhibuit* ? Et cette parole de ce grand Saint nous oblige de faire ici cette réflexion importante , qu'il y a deux sortes de justice , l'une extérieure , qui convient également & aux bons & aux hypocrites ; l'autre intérieure , qui est propre aux vrais serviteurs de Dieu . La justice qui est seulement extérieure , est celle que le roy Jehu pratiqua , lorsqu'il obéit à Dieu qui luy avoit commandé d'exterminer la maison d'Achab , & que néanmoins il avoit principalement en vuë de satisfaire en même tems son ambition . La justice intérieure estoit celle du roy David , qui aimoit la loy de Dieu en elle-même , & non par rapport à ses avantages temporels . La récompense de cette première justice n'est que temporelle , & ainsi Dieu récompensa l'obéissance de Jehu par la promesse qu'il luy fit , que ses enfans serroient assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération . Mais la récompense de cette seconde justice qui consiste dans l'amour très-pur de Dieu même , est éternelle ; & ainsi David ne

sc

se proposoit pour tout tresor , ni dans la terre ,  
ni dans le ciel , que Dieu seul . *Quid mibi est in  
caelo , aut à te quid volui super terram ?*



## C H A P I T R E X I.

*Athalie mere d'Ochofias roy de Juda fait mourir  
tous les enfans que son fils avoit laissez & usur-  
pe la couronne . La septième année de son regne  
Joas le seul des enfans d'Ochofias qui avoit esté  
sauvé est établi sur le trône par le grand-prê-  
tre Joïada . Athalie étant accourue à la pre-  
miere nouvelle qu'elle en eut , afin de s'y opposer ,  
fut aussitôt mise à mort .*

1. *A Thalia verd  
mater Ocho-  
zie , videns mortuum  
filium suum , surrexit ,  
& interfecit omne se-  
mien regium .*

2. *Tollens autem  
Jesaba filia regis Jo-  
ram , soror Ochozie ,  
Joas filium Ochozie ,  
furata est eum de me-  
dio filiorum regis qui  
interficiebantur , &  
nutricem ejus , de tri-  
clinio : & abscondit  
eum à facie Athalia ,  
ut non interficeretur .*

3. *Eratque cùm ea  
sex annis clavis in domo*

¶. 3. *Expl. C'est ainsi qu'on doit l'entendre , & non ,  
avec Josaba qui ne devoit point le cacher . Estim .*

1. *A Thalie mere d'O-  
chosias voyant son  
fils mort , s'éleva contre  
les princes de la race roya-  
le , & les fit tous tuër .*

2. Mais Josaba fille du  
roy Joram , sœur d'Ocho-  
sias , prit Joas fils d'Ocho-  
sias avec sa nourrice qu'el-  
le fit sortir de sa chambre ,  
& le dérobâ du milieu des  
enfans du roy , lors qu'on  
les tuoit , & luy sauva la  
vie , le tenant caché sans  
qu'Athalie le pût scavoir .

3. Il fut six ans avec sa  
nourrice en secret dans la

mai-

maison du Seigneur. Et Athalie cependant regnoit sur la terre de Juda.

4. La septième année Joïada envoya querir les centeniers & les soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, & fit un traité avec eux, & leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roy.

5. Et il leur donna cet ordre. Voici ce que vous devez faire.

6. Vous vous diviserez en trois bandes : La première qui entrera en semaine fera garde à la maison du roy. La seconde sera à la porte de Sur<sup>6</sup>, & la troisième à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers<sup>7</sup>, & vous ferez garde à la maison de Messa.

7. Que les deux bandes de votre corps qui sortiront de semaine fassent garde à la maison du Seigneur auprès du roy.

\*. 6. Expl. La porte Orientale du temple.

*Domini : porrò Athalia regnavit super terram.*

4. *Anno autem septimo misit Joïada : & assumens centuriones & milites, introduxit ad se in templum Domini , pepigitque cum eis foedus : & adjurans eos in Domo Domini , ostendit eis filium regis,*

5. *& precepit illis , dicens : Iste est sermo , quem facere debetis.*

6. *Tertia pars vestrum introeat sabbato , & obseruet excubias domus regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur : & tertia pars sit ad portam , que est post habitaculum scutriorum , & custodietis excubias domus Messa.*

7. *Duae verò partes è vobis , omnes egredientes sabbato , custodiant excubias domus Domini circa regem.*

Ibid. Lettr. scutario-rum. Menoch.

8. Et

8. Et *vallabitis eum, babentes arma in manibus vestris: si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur: eritisque cum rege introeunte & egrediente.*

9. *Et fecerunt centuriones, juxta omnia que preceperat eis Joïada sacerdos: & assumentes singuli viros suos: qui ingrediebantur sabbatum, cum hic qui egrediebantur sabbato, venirent ad Joïadam sacerdotem.*

10. *Qui dedit eis bastas, & arma regis David, que erant in domo Domini.*

11. *Et steterunt singuli babentes arma in manu sua, à parte templi dextra, usque ad partem finistram altaris & edis circum regem.*

12. *Produxitque filium regis, & posuit super eum diademam, & testimo-*

*¶. 10. L. la maison du Seigneur.*

*¶. 12. Autr. les mar-*

8. *Vous vous tiendrez auprès de sa personne ayant les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué aussitôt; & vous vous tiendrez avec le royaume lors qu'il entrera ou qu'il sortira.*

9. *Les centeniers exécuteront tout ce que le pontife Joïada leur avait donné, & tous prenant leurs gens qui entroient en semaine avec ceux qui en sortaient, ils vinrent trouver le pontife Joïada,*

10. *& il leur donna les lances & les armes du royaume David qui estoient dans le temple.*

11. *Ils se tinrent donc tous rangés auprès du royaume ayant les armes à la main depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel & du temple.*

12. *Il leur présenta ensuite le fils du royaume, & mit sur sa tête le diadème, & entre ses mains le livre de*

*ques de la royauté. Theodor. Syn.*

la

la Loy<sup>o</sup>. Ils l'établirent Roy, ils le sacrérent, & frappant des mains ils crièrent : Vive le roy.

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accourroit, & entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le roy assis sur son trône selon la coutume, & les chantres & les trompettes auprès de lui, & tout le peuple dans la réjouissance & sonnant de la trompette. Alors elle déchira les vêtemens, & elle s'écria : Trahison, trahison.

15. Alors Joïada fit ce commandement aux centeniers qui commandoient les troupes & leur dit : Emmenez-la hors du temple, & si quelqu'un la suit, qu'il soit tué par l'épée. Car le pontife avoit dit : Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

\*. 12. Lettr. le témoignage, c'est-à-dire, la Loy par laquelle Dieu témoignoit sa volonté. C'est ce qui parloit par les Paralipomenes, liv. 2. c. 23. 11. Et Dieu avoit ordonné par la bouche de Moïse, que le livre du Deutéronome seroit présenté au Roy par les Prêtres, après qu'il auroit été assis sur son trône. Deut. cap. 17. 18. Men. in. 4. Reg. c. 11. 12. syn.

nium: feceruntque eum regem, & unxerunt: & plaudentes manu dixerunt: Vivat rex.

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis: & ingressa ad turbas in templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, & cantores & tubas præpè eum, omnemque populum terra letantem, & canentem tubis: & scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjuratio, conjuratio.

15. Precepit quem Joïada centurionibus, qui erant super exercitum, & ait illis: Educite eam extra septa templi, & quicumque eam secutus fuerit, feriat gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in temple Domini.

16. Im-

16. *Imposueruntque ei manus, & impege-runt eam per viam in-trictus equorum, juxta pa-latium, & interfe-reta est ibi.*

17. *Pepigit ergo Ioiadas fædus inter Dominum, & inter Regem, & inter populum ut esset populus Domini, & inter Regem & populum.*

18. *Ingressusque est omnis populus terre templum Baal, & de-struxerunt aras ejus, & imagines contrivo-runt validè : Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram alta-ri. Et posuit Sacerdos custodias in domo Do-minii.*

19. *Tulitque centu-riones, & Cerothi & Phelethi legiones, & omnen populum terra, deduxeruntque Regem de domo Domini : & venerunt per viam portæ scutariorum in*

¶. 16. Expl. Il est dit ailleurs, qu'elle estoit entrée dans la porte des chevaux de la maison du roy : ce qui explique le verset 20. où il est dit : qu'elle fut tuée dans

16. *Les Officiers donc se saisirent de sa personne, & ils la menèrent par force dans le chemin par où pa-ssoient les chevaux auprès du palais & elle fut tuée en ce lieu-là.*

17. Joïada en ce même-tems fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fût de-formis le peuple du Sci-gneur, & entre le peuple & le Roy.

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renversèrent ses autels, brisérent ses images en cent pièces & tuèrent Mathan prêtre de Baal, devant l'autel. Le Pontife mit des gardes dans la maison du Sei-gneur.

19. Il prit avec lui les Centeniers & les légions de Cereth & de Pheleth avec tout le peuple ; & ils conduisirent le Roy hors de la maison du Seigneur & passèrent par l'entrée où logeoient ceux qui

la maison du roy. 2. Paralip. cap. 23. 15.

¶. 18. Lettr. Omnis po-pulus terræ.

¶. 19 Expl. du côté du midi. Menoch.

por-

portoient les bouchers ; qui *palatum, & sedit sumen*oit au Palais royal. Et *per thronum Regum*. le Roy s'assit sur le trône des rois de *Juda*.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, & la ville demeura en paix, Athalie ayant été tuée par l'épée dans la maison du Roy.

21. Joas avoit sept ans lors qu'il commença à régner.

20. *Letatusque est omnis populus terre & civitatis conquievit : Athalia autem occisa est gladio in domo Regis.*

21. *Septemque annorum erat Joas, cum regnare cœpisset.*

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. *A*thalie mere d'Ochosias voyant son fils mort, s'éleva contre les Princes de la race royale, & les fit tous tuer.

*Theodor.*  
4. Reg.  
quæst. 35. Les Autheurs apportent plusieurs raisons différentes de cette conduite si cruelle d'Athalie mere d'Ochosias roy de Juda, & fille d'Achab & de Jezabel. Un ancien Pere témoigne qu'étant une Princesse ambitieuse & impie, & très-digne fille de Jezabel & d'Achab, elle eut dessin d'exterminer entièrement la race du roy David, comme une race que la pieté avoit rendu si celebre, afin qu'elle pût ensuite établir l'idolâtrie plus que jamais. Et suivant le sentiment de ce Pere, nous pouvons bien dire que le demon, qui scavoit que les Ecritures promettoient aux Israélites un Messie & un Sauveur de la maison de Juda, voulut peut-être se servir de l'ambition tyrannique de cette Princesse, pour anéantir, s'il avoit été possible, la parole & la promesse de Dieu, qui l'avoit

I'avoit luy-même menacé que cette posterité luy écraseroit la tête. D'autres Autheurs disent qu'Athalie estant d'un naturel très-violent, & possedée du desir de regner seule dans Juda, se porta à cet excès de fureur ainsi qu'une autre Medée, que de tuer ses enfans, c'est-à-dire ses petits enfans, pour s'assurer la couronne par le meurtre de tous ceux qui auroient pu la luy disputer. Quelques-uns ajoûtent qu'elle en usa de la sorte par une espece de desespoir, & comme une femme qui se voyant destinée à la mort en qualité de fille d'Achab, vouloit s'affermir contre les violences de Jechu en usurpant le royaume de celuy qu'il venoit de faire mourir. Mais il est peu important de connoître quelle a été la véritable raison qui luy fit prendre une resolution si déraisonnable & si cruelle. Et il est plus nécessaire de remarquer dans cet exemple terrible les suites funestes du déreglement du cœur de l'homme. Cette Princesse estoit née dans une maison toute remplie d'impiété & de cruauté. Elle avoit succé avec le lait cette amertume criminelle du peché. Elle s'en estoit nourrie toujours depuis. Et ainsi un cœur tout abandonné au crime ne pouvoit produire, selon l'Evangile, que des fruits de mort. Ce qui fait voir combien il est important de travailler de bonne heure à déraciner ces rejettons si pernicieux d'une ambition & d'une cupidité, qui ayant crû une fois, & s'estant ensuite fortifiée au fond du cœur, est capable de produire tout ce qu'il y a de plus monstrueux & de plus contraire à la nature.

V. 2. 3. Mais Josaba fille du roy Joram, sœur d'Ochosias, prit Joas fils d'Ochosias avec sa nourrice; le déroba du milieu des enfans du Roy, lors qu'on les tuoit, & luy sauva la vie, le tenant

nant caché sans qu' Athalie le pût scavoir. Il fut six ans avec sa nourrice en secret dans la maison du Seigneur.

Comme on avoit vû autrefois Moïse sauvé de la mort au milieu de tous les autres enfans mâles des Hebreux , que le roy d' Egypte avoit ordonné que l'on fist mourir , Dieu voulut aussi en cette rencontre sauver Joas de ce carnage général des enfans du roy Ochosias , & faire voir que ni toute la malice , ni même toute la prudence des hommes du siecle , ne peuvent rien contre les ordres de sa souveraine volonté. Une sœur d'Ochosias , qui l'estoit seulement de pere , & non de mere , inspirée de Dieu & touché de compassion pour ces enfans qu'on égorgoit si cruellement , usâ de sagesse pour en sauver un , & pour empêcher , comme parle l'Ecriture en plusieurs endroits , que la lampe de David , c'est-à-dire , que sa race ne fût éteinte. Elle le déroba donc , selon l'expression du texte sacré ; c'est-à-dire qu'elle l'enleva secrètement , estant de concert avec sa

*2. Paral.* nourrice. Et comme elle avoit épousé le Grand-  
*c. 22.11.* Prêtre Joïada , elle se servit de luy pour le cacher  
*Joseph.* Antiq. I. dans le temple , c'est-à-dire dans quelqu'un des  
*9. c. 7.* lieux qui estoient bâtis à côté & dans l'enceinte  
*Estius in* du temple. Surquoy un scavant Theologien  
*hunc loc.* nous fait remarquer que l'on ne doit point  
conclure de cet endroit , qu'il y eût quelque  
partie du temple destinée pour la demeure des  
femmes ; mais que de même que David avec  
ses gens mangea des pains de proposition desti-  
nez pour les seuls Prêtres , & que J E S U S -  
C H R I S T les a excusez à cause de la nécessité où  
ils se trouverent ; aussi la même nécessité fit  
que l'on permit alors à la nourrice du roy Joas de  
demeurer avec luy cachée dans le temple , afin  
qu'elle pût le nourrir & luy conserver la vie. Telle  
estoit l'oeconomie admirable de celuy qui posse-  
dant

dant une puissance souveraine sur tous les hommes & sur tous les Princes de la terre , se rabaissloit néanmoins à ces sortes de moyens humains pour accomplir ses promesses , & conserver à David son serviteur une suite de descendants , d'où pût naître le Sauveur du monde. Et c'est ainsi qu'il voulut encoré depuis soustraire ce Sauveur même à la fureur d'un Roy jaloux , le faisant cacher en Egypte , lors qu'on égorgoit tant d'autres enfans à cause de luy , & ne faisant aucun miracle , comme il l'auroit pû si facilement , pour arrêter les effets funestes de la cruauté d'Herodes.

¶. 4. &c. *La septième année Joïada envoya querir des Centeniers & des soldats , & les fit entrer dans le temple du Seigneur , &c.*

Pour entendre le vray sens de ce qui est dit ici dans ce verset & dans les suivans , il faut sçavoir que ces Centeniers & ces soldats que fit *Eftim* <sup>in</sup> *venir le Grand-Priêtre* , dans le dessein qu'il *hunc loc.* avoit de faire proclamer Roy le jeune Joas fils d'Ochosias , estoient du nombre des Levites qui avoient accoutumé de servir chacun en leur rang dans la maison du Seigneur , & que Joïada leur donnant les armes qui avoient esté consacrées à Dieu par le roy David , afin que l'affaire se tinst plus secrete , il en fit & des Centeniers & des soldats , qui d'evoient servir à la garde du jeune Prince , & empêcher les mauvais effets de la fureur d'Athalie. Or il y avoit , selon la remarque d'un sçavant Auteur , vingt-quatre familles sacerdotales , qui faisoient cha-  
cune tour à tour leurs différentes fonctions dans le temple. Et ainsi lors que l'Ecriture parle en ce lieu de ceux qui entroient en semaine , ou qui en sortoient , elle entend parler des Levites qui entroient au temple pour y faire leurs fonctions dans leur rang , ou qui en sortoient

toient après s'en être acquitsez. Le Grand-Prêtre voulant donc avoir plus de monde pour cette importante occasion , où il s'agissoit de mettre la couronne sur la tête du Roy legitime , retint dans le temple non seulement ceux qui entroient alors en semaine , mais encore ceux qui en sortoient ; & il leur donna pour Centeniers & pour Commandans cinq hommes de tête & de résolution , scavoir Azarias , Ismaël , un autre Azarias , Maalias , & Elisaphat , les obligeant tous au secret par un serment solemnel , & les engageant à s'employer de tout leur pouvoir pour le rétablissement du Roy . On ne peut point ne pas adorer l'ordre de Dieu dans cette conduite du Grand-Prêtre , qui n'estoit visiblement que le ministre dont il se servoit pour exécuter d'une maniere extraordinaire sa divine volonté ; car tout paroît hors de l'ordre commun en cette affaire . Un enfant sauvé du carnage de tous ses frères est mis avec sa nourrice comme en dépôt dans le temple . Il y est caché par les soins du Grand-Prêtre durant six années . Ce même Grand-Prêtre choisit pour gardes du jeune Roy ceux qui estoient destinez pour servir dans le temple du Seigneur . Les armes consacrées à Dieu sont employées à un usage seculier , qui regardoit l'établissement d'un Prince . La proclamation de ce nouveau Roy se fait par tous les Levites tenant les armes à la main en un lieu de paix & en un lieu saint destiné uniquement pour la priere & les sacrifices . Tant de circonstances extraordinaires marquoient sans doute , non seulement que cette conduite du Grand-Prêtre , aussi bien que celle de David ; estoit une exception de la regle generale , qu'une très-grande nécessité & que l'ordre de Dieu-même rendoit legitime ; mais qu'on pouvoit y trouver encoré une

*2. Paral.  
c. 23. 1.*

une excellente figure de ce qui arriveroit dans l'établissement de l'empire spirituel de JESUS-CHRIST le Roy véritable de la maison de Juda, pour la naissance duquel Joas qui devoit estre l'un de ses ancêtres, fut conservé d'une manière si surprenante. Athalie avoit usurpé le royaume de Juda, ainsi qu'Herodes fut depuis usurpateur du même royaume. Cette Princesse entreprend de faire mourir tous ceux qui pouvoient luy disputer la couronne, & Joas seul est sauvé de ce carnage pour porter le sceptre royal de ses ancêtres. Herodes entreprend aussi de tuer le Roy legitime des Juifs, qui est JESUS-CHRIST ; & JESUS-CHRIST seul, au milieu de tant d'autres qui perdent la vie, est conservé pour porter le sceptre de David son pere, mais d'une manière toute spirituelle & divine. Joas est caché long-tems dans le temple avec sa nourrice, par les soins de Joiada le Grand-Prêtre. Le Fils de Dieu demeura aussi long-tems caché dans sa sainte humanité, comme dans le temple qu'il avoit choisi pour s'y retirer, étant luy-même entant qu'homme, selon que les Ecritures l'ont déclaré, & le temple & le Grand-<sup>Joan.c.21.</sup> Prêtre de la loy nouvelle. Et la sainte Vierge sa <sup>v. 19. 21.</sup> vraye Mere l'a nourri véritablement, & a contribué à le cacher dans ce temple par l'état même <sup>Pf. 109.</sup> si rabâssé & si pauvre, où elle l'a vu, qui empêchoit que son Fils ne pût estre reconnu pour le Fils de Dieu & pour le Dieu tout-puissant. Les Levites sont destinez pour procurer l'établissement du roy Joas. Et les Apôtres sont engagez à travailler à établir, non dans un coin de la terre, comme estoit le pays de Juda, mais dans toute l'étendue de l'univers, l'empire de JESUS-CHRIST. Enfin les armes qu'ils ont employées pour cet effet, estoient des armes de pieté & de justice, comme les appelle saint Paul, des armes de lumiere, Rom. 6. 13. Ib. 13. des armes spirituelles & puissantes en Dieu, des Cor. 12. 2. Cor. 10. 4.

mes consacrées à la milice toute sainte de l'Apôstolat.

¶. 16. 17. Les Officiers donc se faisirent d'Athalie : Ils l'emmenerent par force.... & elle fut tuée en ce lieu-là. Joïada en même-tems fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fut désormais le peuple du Seigneur, &c.

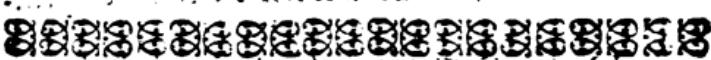
Il y a sujet de croire, dit un Interprète, que le Grand-Prêtre se conduisit en cette affaire par un mouvement de l'Esprit de Dieu, & même par le conseil des Prophètes qui vivoient alors. Il ne fut donc que l'executeur de la volonté de celuy qui punissoit si justement l'ambition & la cruauté d'une princesse qui n'avoit pas craint d'ôter la vie à tous les enfans du roy. Et l'on découvre aisément quel estoit l'esprit qui faisoit agir en cette rencontre le Grand-Prêtre, puis qu'aussi-tost qu'Athalie eut esté tuée hors du Temple, où elle voulut exerciter une revolte contre le roy nouvellement établi, il est dit que *Joïada fit une alliance entre le Seigneur, le roy & le peuple, afin qu'il fut désormais le peuple du Seigneur*; c'est-à-dire qu'en même tems que cette malheureuse Princesse, qui entraînoit après elle tout le peuple dans l'idolâtrie, eût reçû la juste peine de sa conduite impie & cruelle, ce Grand-Prêtre, comme très-zele pour l'honneur de Dieu, travailla à renouveler entre le Seigneur, le jeune Prince & le peuple, l'ancienne alliance par laquelle les Israélites s'estoient engagéz à être le peuple de Dieu, qu'ils avoient si honteusement rompuë, en violant ses preceptes pour s'abandonner à l'idolâtrie. C'est par là sans doute, & par tout le reste de la conduite de Joïada, que l'on doit juger de l'intention qui le porta à entreprendre une action si hardie, puisque si elle avoit pu passer dans un autre pour un effet politique de quelque ambition secrète, elle fut visiblement en lui l'effet unique de sa pieté.

**EXPLICATION DU CHAP. XI. 603**  
té envers Dieu, & de sa fidélité envers son prin-  
ce.

*V. 19. Il prit avec lui les Centeniers & les légions  
de Céreth & de Pheletb, &c.*

Il est parlé de ces légions dans le huitième *Menoch.*  
chapitre du second livre des Rois , & c'estoient *in 2. Reg.*  
comme les gardes du corps destinez pour la sû- *4. 8. 30.*  
reté de la personne du Roy. Quelques Interpré-  
tes ont prétendu que ces paroles ont esté inscrites  
par méprise en cet endroit , & qu'il n'y a dans  
l'Hebreu que ce qui est dans les *Paralipomenes* ; *2. Paral.*  
c'est-à-dire, que le Grand-Prêtre prit avec lui les *23. 20.*  
*Centeniers & les plus braves & les chefs du peuple.*  
L'un & l'autre néanmoins peut estre vray , & il  
est aisè de croire que les gardes voyant Athalie  
morte , & Joas proclamé Roy , comme le Prince  
legitime , n'eurent pas de peine à se déclarer  
pour lui , & à venir faire la fonction de leurs  
charges.





## C H A P I T R E X I I .

*Joas roy de Juda regne justement tant qu'il suit le conseil du Grand-Prêtre Joiada. Il a soin de faire reparer le temple. Hazael roy de Syrie vient assieger Jérusalem. Joas luy donne tous les trésors du temple & de son palais, pour le faire retirer de devant cette ville. Il est tué par ses serviteurs qui avoient conspiré contre lui. Amasias son fils regne après luy.*

1. **L**a septième année  
de Jehu, Joas com-  
mença à regner & il regna  
me an du quarante ans dans Jérusa-  
Monde lem, sa mère s'appelloit  
3126. Sebia, & elle étoit de Ber-  
fabée.

2. Il regna justement  
devant le Seigneur tant  
qu'il fut conduit par le  
pontife Joiada.

3. Il n'osta pas néan-  
moins les hauts lieux, &  
le peuple y immoloit en-  
core & y offroit de l'en-  
cens.

4. Alors Joas dit aux  
prêtres : Que les prê-  
tres prennent tout l'argent  
consacré, qui sera ap-

✓. 3. Expl. Où l'on sacrifioit au vray Dieu ; ce qui ne se devoit faire que dans Jérusalem. Theod.

1. **A**nno *septimo*  
*Jehu regnavit*  
*Joas : & quadraginta*  
*annis regnavit in Je-*  
*rusalem, nomen matris*  
*eius Sebia de Bersabee.*

2. *Fecitque Joas*  
*rectum coram Domino*  
*cunctis diebus, quibus*  
*docuit eum Joiada sa-*  
*cerdos.*

3. *Veruntamen ex-*  
*cessa non abstulit : ad-*  
*buc enim populus im-*  
*molabat, & adolebat*  
*in excelsis incensum.*

4. *Dixitque Joas*  
*ad Sacerdotes : om-*  
*nem pecuniam san-*  
*ctorum, que illata fue-*

*rit in templum Domini à prætereuntibus , qua offertur pro pretio animæ , & quam sponte arbitrio cordis sui inserunt in templum Domini ,*

porté dans le temple du Seigneur par ceux qui passent pour entrer dans le dénombrement des enfans d'Israël" , & qu'il offre à Dieu pour le prix de leur ame" , ou qui sont d'eux-mêmes au temple des dons volontaires.

5. accipiant illam Sacerdotes juxta ordinem suum , & instaurent sartatecta donis , si quid necessarium videtur instauratione.

5. Que les prêtres prennent cet argent , chacun selon son rang , & qu'ils en fassent les reparations de la maison du Seigneur , lors qu'ils verront quelque chose qui a besoin d'être réparé.

6. Igitur usque ad Vigesimum tertium annum regis Joas , non instauraverunt Sacerdotes sartatecta compli.

6. Mais les prêtres n'avaient point fait ces reparations du temple jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas .  
10

7. Vocavitque rex Joas Joïadam pontificem & sacerdotes , dicens eis : Quarè sartatecta non instauratis templi ? nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum , sed ad instaurationem templi reddit eam .

7. Le roya fit donc venir devant lui le pontife Joïada & les prêtres , & leur dit : Pourquoy ne faites-vous L'An du point les reparations du Monde 3148. temple ? Ne recevez donc plus comme vous faisiez châtel selon le rang de son ministère l'argent qui s'offre à Dieu , mais rendez celuy que vous avez reçus , afin qu'on l'employe aux reparations du temple .

¶. 4. Voyez Exode chap. 30. v. 12. 13. 14. & 15.  
Ibid. Voy. Levit. chap. 27. v. 2.

8. Et il ordonna que les prêtres ne recevroient plus à l'avenir l'argent du peuple, & qu'ils ne seroient point aussi chargez des reparations de la maison du Seigneur.

9. Alors le p<sup>t</sup>ife Joïada prit un coffre d'un des prêtres<sup>1</sup>; & y fit faire une ouverture par-dessus, & il le mit auprès de l'Autel à main droite de ceux qui entroient dans la maison du Seigneur; & les prêtres qui gardoient les portes, y mettoient tout l'argent qui s'apportoit au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le trone, le secrerai<sup>r</sup> du roy venoit avec le pontife, & ils en tiroient & comptoient l'argent qui s'estoit trouvé dans la maison du Seigneur;

11. & ils le donnoient par compte & par poids entre les mains des personnes qui avoient soin de ceux qui travailloient à la

<sup>1</sup>. 9. C'est le sens de l'Hebreu. Lettr. Tuli<sup>2</sup> gazophylacium.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam à populo, & instaurare fastatē etā donis.

9. Et tulit Joïada pontifex gazophylacium unum, aperteque foramen de super, & posuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini, mitabantque in eo sacerdotes, qui custodiebant ofia, omnem pecuniam, que deferabatur ad templum Domini.

10. Cumqae videarent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, & pontifex, confundebantque & numerabant pecuniam, que inveniebatur in domo Domini:

11. & dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui praerant cementariis domis

Dor-

**D**omini : qui impende-  
bant eam in fabris li-  
gnorum , & in cemen-  
tariis . iis , qui opera-  
bantur in domo Domini ,

fabrique du temple. Et cet  
argent estoit employé  
pour les charpentiers &  
pour les maillons , qui fai-  
soient les reparations de la  
maison du Seigneur , :

12. & sartates ea  
faciebant : & in iis ,  
qui cedebant saxa ,  
& ut emorent ligna ,  
& lapides , qui excide-  
bantur , ita ut imple-  
retur instauratio do-  
mús Domini , in uni-  
versis que indigebant  
expensa ad muniendam  
domum .

13. Veruntamen  
non siebant ex eadem  
pecunia hydria templi  
Domini , & fuscinula ,  
& thuribula , & tu-  
be , & omne vas au-  
reum & argenteum ,  
de pecunia que infe-  
rebatur in templo  
Domini .

14. Iis enim qui  
faciebant opus , dabatur  
ut instauraretur tem-  
plo Domini :

15. & non siebatra-

12. & pour les tailleurs  
de pierres , afin qu'on en  
achetât du bois & des pier-  
res qu'on faisoit polit ; &  
pour toute la dépense de  
tout ce qui estoit nécessaire  
aux reparations & au réa-  
blissement de la maison du  
Seigneur .

13. On ne faisoit point  
néanmoins de cet argent  
qui étoit apporté au tem-  
ple du Seigneur les vais-  
seaux du temple du Sei-  
gneur , les fourchettes ,  
les encensoirs , les trom-  
pettes & tous les vases d'or  
& d'argent .

14. On donhoit cet  
argent à ceux qui avoient  
soin de faire faire les re-  
parations du temple du  
Seigneur :

15. on n'en rede-

\*. 23. Expl. Ce que l'Ecriture entend ici , est que  
d'abord on n'employa cet argent , que pour les choses les  
plus nécessaires , c'est-à-dire , pour les reparations du temple .  
Mais quand tout fut fait , le reste de l'argent fut employé à  
faire les vaissaux sacrez , &c. 2. Paral. 6. 24. 14. Menoch.

mandoit point compte à *tio iis hominibus*, qui ceux qui le recevoient pour le distribuer aux ouvriers ; mais ils l'employoient de bonne foy.

16. Or ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui estoit donné pour les fautes & pour les pechez, parce qu'il appartenloit aux prêtres.

17. Alors Hazaël roya de Syrie vint mettre le siège devant Geth & il la prit, & il tourna visage pour marcher vers Jérusalem".

18. C'est pourquoi Joas roya de Juda prit tout l'argent consacré, que Josaphat, Joram & Ochosias ses pères & rois de Juda, & luy-même, avoient offert au temple ; & tout ce quise pût trouver d'argent dans les trésors du temple du Seigneur, & dans le palais du roya, & il l'envoya à Hazaël roya de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas & tout ce qu'il a

*Expl.* Il y alla en effet, c'est-à-dire, son armée. Et le roya Joas fut fort maltraité.

2. *Paral. c. 24.*

16. Pecuniam vero pro delicto, & pecuniam pro peccatis non inferebant in templum Domini, qui sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazaël rex Syrie, & pugnabat contra Geth, cepitque eam : & direxit faciem suam ut ascenderet in Jérusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas rex Juda omnia sanctificata, que consecraverant Josaphat & Joram & Ochosias, patres ejus reges Juda, & que ipse obtulerat : & universum argentum, quod inventari potuit in thesauris templi Domini, & in palatio regis : misitque Hazaeli regi Syrie, & recepsit ab Jérusalem.

*Reliqua autem sermonum Joas, &*

*uni-*

*universa que fecit, fait est décrit au livre des nonne bac scripta sunt annales des rois de Juda.*  
*in libro verborum die- rum regum Juda?*

20. Surrexerunt au- tem servi ejus, & conju- raverunt inter se, per- cusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

21. Josachar nam- que filius Semaath, & Josabad filius Somer, servi ejus, percusse- runt eum, & mor- tuus est : & sepelie- runt eum cum patri- bus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

20. Mais les serviteurs de Joas firent une con- spiration entr'eux, & ils s'éléverent contre lui & le tuèrent en sa maison de Mello, à la descente de Sella.

21. Josachar fils de Se- maath & Josabad fils de Somer les serviteurs le tuèrent, & étant mort il fut enseveli avec ses peres dans la ville de David, & Amasias son fils regna en la place.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. Joas regna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Jöïada.

L'histoire sacrée, dit Theodore, nous fait connoître combien la lumiere d'un guide pieux & sage est avantageuse, lorsqu'elle déclare que <sup>Theodot.</sup> 4. Reg. qnest. 39. le roy Joas regna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Jöïada. Et nous verrons dans la suite les malheurs où il tomba, lorsqu'après la mort de ce Grand-Prêtre, de qui il tenoit & la vie & la couronne.

tonne , il s'abandonna aux conseils flatteurs de quelques gens de sa cour , & s'éloigna de cette première pieté que luy avoit inspirée dès son enfance celuy que Dieu avoit destiné pour luy tenir lieu de pere & de conseil.

V. 4. 5. Alors Joas dit aux prêtres : Que les prêtres prennent tout l'argent consacré , qui sera apporté dans le temple du Seigneur . , &c. Que les prêtres prennent cet argent , chacun selon son rang ; & qu'ils en fassent les reparations de la maison du Seigneur .

2. Paral. 6. 24. 7. L'Ecriture nous apprend ailleurs , qu' Athalie cette princesse qu'elle appelle très-impie , & ses enfans , avoient ruiné la maison de Dieu , & transferé de son saint temple toutes les choses qu'on y avoit consacrées , afin d'en orner le temple profane de Baal . C'estoit une suite de la profanation interieure du temple spirituel de leur cœur , qu'ils avoient livré au demon . Joas donc , comme un Prince reconnoissant envers Dieu , qui venoit de l'établir Roy sur Juda , malgré toute l'opposition d'Athalie , songea d'abord à procurer le rétablissement du culte divin . Et parce que le Temple de Jérusalem estoit alors comme le centre de la religion Judaïque , destiné pour reünir en un seul corps tous les serviteurs du Dieu d'Israël , il donna ses ordres , afin que les reparations de ce temple fussent faites des oblations des peuples . Il crut en devoir charger les Prêtres , comme ceux qui paroisoient devoir être plus zelez pour toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu . Mais ces Prêtres laissèrent passer plusieurs années , sans qu'ils fussent travaillez à ces reparations ; soit qu'ils fussent peut-être moins ardens à receuillir un argent destiné , non pour eux-mesmes , mais pour le Temple ; soit qu'ils trouvaient le peuple

*Menoch.  
in hunc  
loc.*

plus resserré pour faire à Dieu ces oblations, comme le témoigne le plus celebre Historien des Juifs; soit enfin que ces mesmes peuples se <sup>Joseph.</sup> defiaissent en quelque sorte des Prêtres & des <sup>Antig. l.</sup> Levites; ce qui semble pouvoir bien estre marqué dans la suite & ailleurs; lors qu'il est dit que le Grand-Prêtre ayant fait placer un tronc <sup>2. Paral.</sup> proche de l'Autel, on y trouvoit une grande quantité <sup>c. 24. 11.</sup> d'argent. Et l'on ne doit point estre étonné, quand ce peuple Juif auroit eu quelque soupçon de la conduite des Prêtres de l'ancienne loy sur l'administration du bien du Temple; <sup>2. Cor. 8.</sup> puisque dans la loy nouvelle le grand Apôtre v. 19. 20. cherchoit des témoins de sa fidélité à dispenser les aumônes des Eglises, & declaroit qu'en cela il avoit dessin d'éviter que personne ne luy pût rien reprocher sur le sujet d'une grande somme d'argent dont il estoit le dispensateur; parce qu'il tâchoit de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il fut approuvé non seulement de Dieu mais des hommes: ce qu'il n'eût pas dit sans doute, s'il n'avoit connu combien les Ministres de l'Eglise doivent faire le bien mesme avec sagesse, & combien il est dangereux de donner aux peuples le moindre prétexte de soupçonner d'intérêt la conduite de ceux qui le doivent distinguer de tous les autres par un plus parfait détalement.

Quant à ces oblations qu'il est dit en cet endroit que l'on faisoit dans le Temple, quelques Auteurs croient qu'elles étoient de trois sortes; les unes, qui se payoient lorsque selon qu'il est dit dans l'Exode, l'on estoit comme <sup>Exod. c.</sup> ensôillé, & l'on entroit dans le denombrement <sup>30. v. 12.</sup> des enfans d'Israël; ce que l'Ecriture exprime <sup>13. 14.</sup> ici par ceux qui passoient; c'est-à-dire qui entroient dans le rôle, ayant atteint l'âge de vingt ans: les autres qui se payoient, lorsque

*Levit. c. 27. 2.* selon qu'il est dit dans le Levitique , après avoir fait un vœu , l'on pouvoit se racheter par un certain prix , suivant l'estimation qui en estoit faite par les Prêtres : & les troisièmes , qui estoient absolument volontaires , & qui dépendoient de la pure liberalité des particuliers. Il y en a néanmoins qui joignent les deux premières oblations en une seule , & qui disent que ce qu'on payoit pour le prix de son ame , comme il est dit en ce lieu , étoit le même que ce qu'on payoit lors qu'on entroit à l'âge de vingt ans dans le dénombrement des enfans d'Israël , ainsi qu'il semble être exprimé clairement par ces paroles de l'Exode que l'on a déjà citées : *Lorsque vous ferez le dénombrement des enfans d'Israël , chacun donnera quelque chose au Seigneur pour le prix de son ame , & ils seront exempts de playes , c'est-à-dire de la peste & de la famine , que Dieu envooyeroit de tems en tems.* Quoy que les Chrétiens doivent envisager dans leurs aumônes & dans l'offrande qu'ils font à Dieu de leur bien , l'exemption d'une autre sorte de peste & d'une autre espece de famine que celle qui tuë les corps , & qu'ils ayent appris de l'Ecriture , que la charité a la force de détruire le peché qui tuë les ames , & d'éteindre les feux de l'enfer , ils pourroient bien néanmoins concevoir quelque confusion , de ce que la vûe de leur salut éternel n'est point capable de les porter à s'acquitter d'un devoir dont les Juifs , selon qu'il est marqué en ce lieu , s'acquittoient avec liberalité , dans l'espérance de quelques avantages temporels. Et l'on peut même ajouter que si Dieu envoie souvent les divers fléaux de sa justice , comme la guerre , la peste & la famine , c'est peut-être pour punir cette indifférence criminelle , que l'on fait paraître à l'égard des pauvres , qui sont les vrais tem-

EXPLICATION DU CHAP. XII. 613  
temples de JESUS-CHRIST, & qui rend ceux  
qui en sont coupables, très-dignes d'être privez  
& par la famine, & par la guerre, & par la pe-  
ste, de ces biens mêmes, dont ils refusent si  
cruellement d'assister leurs frères.

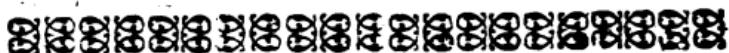
¶. 17. 18. &c. Alors Hazaël roy de Sy-  
rie vint mettre le siège devant Geth, & il la  
prit; & il tourna visage pour marcher vers Je-  
rusalem. C'est pourquoi Joas ayant pris tout ce  
qui se put trouver d'argent dans les tressors du  
temple & dans le palais, il l'envoya à Hazaël,  
&c.

L'Ecriture a remarqué auparavant, que Joas  
regna justement devant le Seigneur, tant qu'il  
fut conduit par le pontife Jöïada. Et sans par-  
ler de la mort de ce Grand-Prêtre, elle se  
contente de rapporter les malheurs où tomba  
ce Prince, lorsque le roy de Syrie vint  
ravager ses états, piller ses villes, & l'obli-  
ger de se racheter en quelque sorte luy-mes-  
me & son peuple avec les tressors du temple  
& de son palais; & lors qu'enfin s'estant fait  
une conspiration contre sa personne, il fut tué  
par ses propres serviteurs. Mais nous voyons  
<sup>2. Paral</sup> dans les Paralipomenes plusieurs circonstances  
<sup>c. 24. v.</sup> considérables touchant le renversement de la <sup>15. &c.</sup> fortune de ce Prince, qu'il est important de re-  
présenter ici, pour faire voir combien la lan-  
gue empoisonnée des flatteurs est capable de  
nous éloigner de la véritable pieté, & de nous  
precipiter dans les plus grands de tous les mal-  
heurs. Il est dit donc; Que Jöïada estant plein  
de jours, mourut à l'âge de cent trente ans: Qu'a-  
près sa mort les Princes ou les chefs du royaume de  
Juda estant entrez chez le Roy, l'adorerent; &  
que Joas se laissant gagner par leurs flatteries &  
leurs complaisances, consentit à l'impieté, par  
laquelle ils abandonnerent le temple du Seigneur  
le

le Dieu de leurs peres , & servirent aux idoles ; Que la colere de Dieu s'éleva contre Juda & contre Jérusalem à cause de ce peché : Qu'il leur envoyoit des Prophetes pour les exhorter à retourner au Seigneur , mais qu'ils ne voulaient point écouter les protestations qu'ils leur faisoient de sa part : Que l'Esprit de Dieu ayant rempli le Prêtre Zacharie fils de Joïada , il vint paroître devant le peuple , & leur dit ; Voici ce que dit le Seigneur vostre Dieu : Pourquoy violez - vous le precepte du Seigneur contre vostre propre avantage ? Et pourquoy avez - vous abandonné le Seigneur , afin que luy - même vous abandonnât ? Qu'alors s'estant assemeblez , & ayant tous conspiré contre lui , ils le lapiderent par l'ordre du Roy dans le vestibule de la maison du Seigneur : Que le roy Joas ne se souvint point de la faveur qu'il avoit reçue de Joïada ; mais qu'il tua Zacharie son fils , lequel en mourant dit ces paroles : Que Dieu le voye , & qu'il en fasse la vengeance . Et qu'un an s'estant passé , l'armée de Syrie monta contre lui ; & vint à Juda & à Jérusalem , tua tous les Princes ou les chefs du peuple , & envoya à Damas à leur Roy tout ce qu'ils avoient pillé : Qu'encore que ces Syriens fussent en très - petit nombre , le Seigneur ne laissa pas de livrer une multitude infinie d'Israélites entre leurs mains , parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres : Qu'ils traiterent aussi avec les derniers outrages le roy Joas , lequel ils laisserent affligé de grandes langueurs ; & que ses propres serviteurs s'estant ensuite élevéz contre lui , pour venger le sang du fils du Grand - Prêtre Joïada , le tuèrent dans son lit . L'Ecriture ne pouvoit guere nous tracer une peinture plus vive du malheur d'un Prince , qui ayant perdu l'appuy de sa piété en la personne du Grand - Prêtre Joïada , se trouva miserablement exposé aux flatteries meur-

meurtrières , non pas tant des hommes , que du demon même , dont ils n'estoient que les organes. Car cet esprit imposteur qui dès le commencement du monde emprunta la voix du serpent , pour donner à l'homme une vaine complaisance en sa grandeur , se servit alors des adorations de quelques flatteurs impies , pour faire oublier à un Roy si pieux ce qu'il estoit par luy-même , & ce qu'il devoit à la majesté infinie du Dieu qui avoit remis si miraculeusement la couronne de ses ancêtres sur sa tête , par le ministere du Grand-Prêtre ; & ainsi s'abandonnant à l'impétue de ces flatteurs , qui ne travailloient à luy complaire que pour le perdre , il s'attira les plus grands fleaux de la justice irritée de celuy dont il auroit dû plutôt adorer toute sa vie l'infinie misericorde. Saint Augustin , qui depuis saint Paul , a été peut-être l'un de tous les Peres qui a connu davantage le profond respect que l'on doit aux Princes , & qui l'a commandé d'une maniere plus auguste à tous les Chrétiens , nous donne en peu de paroles une idée très-vive de l'estat funeste où fut engagé Joas , par l'opposition de l'estat contraire où sont les Princes vraiment Chrestiens. Nous les appellons heureux , dit ce Pere , lors qu'ils regnent juste-  
"Aug. de Civit. Dei. I. 5. c. 24."  
 ment ; lors qu'au milieu des louanges excessives  
 de ceux qui relevent leur grandeur , & des re-  
 spects par lesquels ils s'abaissent si profondément devant leurs personnes , ils ne s'en élèvent point , mais se souviennent qu'ils sont hommes ; lors qu'ils font servir leur puissance pour relever la majesté , & pour accroître le culte de Dieu ; lors qu'ils le craignent , qu'ils l'aiment , & qu'ils le servent ; & lors qu'ils sont plus touchez de l'amour de ce Royaume à venir , où ils n'auront plus de crainte d'avoir plusieurs compagnons , que de celuy qu'ils

qu'ils possèdent sur la terre. Felices eos dicimus, si justè imperant; si inter linguas sublimiter honorantium, & obsequia nimis humiliter salutantium, non se extollunt, sed se baminis esse meminerunt: si suam potestatem ad Dei cultum maximè dilatandum, majestati ejus famulam faciunt: si Deum timent, diligunt, colunt: si plus amant illud regnum, ubi non timent babere confortes.



## CHAPITRE XIII.

*Joachas roy d'Israël attire la punition de Dieu sur luy. L'affliction où il se vit le fit recourir au Seigneur qui l'écouta & le délivra de l'oppression où le tenoit le Roy de Syrie. Joas succede à Joachas son pere. Il va voir Elisée qui se mourroit. Il gagne trois batailles contre les Syriens selon la prediction de ce prophète. Un corps mort jeté dans son sepulcre ressuscite aussi tost.*

L'an du  
Monde  
3148.  
avant  
Jesus-  
Christ.  
856.

1. **L**a vingt-troisième année de Joas fils d'Ochosias roy de Juda, Joachas fils de Jehu regna sur Israël dans Samarie pendant dix-sept ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il suivit Jeroboam fils de Nabat en commettant les pechez dans lesquels il avoit fait tomber Israël, & il n'en retira point.

1. **A**nno vigesimo tertio Joas filii Ochosiae regis Juda, regnavit Joachas filius Jehu super Israël in Samaria decem & septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël, & non declinavit ab eis.

3. Ira-

3. *Iratusque est furor Domini contra Israël , & tradidit eos in manu Hazael regis Syrie , & in manus Benadad filii Hazael , cunctis diebus.*

4. *Deprecatus est autem Joachas faciem Domini , & audivit eum Dominus : vidit enim angustiam Israël , quia attriverat eos rex Syrie.*

5. *Et dedit Dominus salvatorem Israëli , & liberatus est de manu regis Syrie : habitaveruntque filii Israël in tabernaculis suis sicut beri & nudius tertius.*

6. *Veruntamen non recesserunt à peccatis domis Jeroboam , qui peccare fecit Israël , sed in ipsis ambulaverunt : siquidem & lucus permanit in Samaria.*

7. *Et non sunt*

*¶. 5. Expl. L'entiere délivrance d'Israël ne se fit que sous le regne de Joas*

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël ; & il les livra pendant tout ce tems-là entre les mains d'Hazaël roy de Syrie , & entre les mains de Benadad fils d'Hazaël.

4. Mais Joachas se prosterna devant la face du Seigneur & il luy fit sa priere , & le Seigneur l'écouta , parce qu'il vit l'affliction d'Israël & l'extrémité où le roy de Syrie les avoit réduits.

5. Le Seigneur donna un sauveur à Israël , & il fut délivré "de la main du roy de Syrie , & les enfans d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Ils ne se retirèrent point néanmoins des pechez de la maison de Jeroboam qui avoit fait pecher Israël , mais ils continuèrent à y marcher ; & le grand bois consacré aux idoles demeura toujours en Samarie.

7. Il n'estoit resté à Jo-

fils de Joachas , comme on le voit dans la suite.

chas

ehas de tout son peuple *derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, & decem currus, & decem milia peditum: interfecerat enim eos rex Syrie, & redeggerat quasi putrem in tritura aree.*

8. Le reste des actions de Joachas, tout ce qu'il a fait, & son courage dans les combats, est décrit au livre des annales des rois d'Israël.

L'An du Monde 9. Et Joachass'endormit 3165. avec ses peres, & il fut enseveli à Samarie. Joas son fils regna en sa place.

10. La trente-septième année de Joas roy de Juda, Joas fils de Joachas regna dans Samarie pendant seize ans,

11. il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se détourna point de tous les pechez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait

¶. 7. Expl. Selon la prédiction d'Elisée plus haut chap. 8. vers. 12.

¶. 10. Expl. Fut associé

8. *Reliqua autem sermonum Joachaz, & universa que fecit, & fortitudo ejus, nonne bac scripta sunt in libro sermonum dicrum regum Israël?*

9. *Dormivitque Joachaz cum patribus suis, & sepelierunt eum in Samaria: regnavitque Joas filius ejus pro eo.*

10. *Anno trigesimo septimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israël in Samaria secundum annis,*

11. *& fecit quod malum est in conspectu Domini: non declinavit ab omnibus peccatis Jer-*

*au Royaume par Joachas son pere qui ne mourut que deux ans après, c'est-à-dire, en 3165.*

*boam*

*boam filii Nabat, qui pecher Israël, mais il y peccare fecit Israël, marcha toujours.*  
*sed in ipsis ambulavit.*

12. *Reliqua autem sermonum Joas, & universa que fecit, & fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hec scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israël?*

13. *Et dormivit Joas cum patribus suis : Jeroboam autem sedid super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israël.*

14. *Elisœus autem agrotabat infirmitate, qua & mortuus est : descenditque ad eum Joas rex Israël, & stebat coram eo, dicebatque : Pater mi, passer mi, currus Israël & auriga ejus.*

15. *Et ait illi Elisœus : Affer arcum, & sagittas. Cumque atulisset ad eum arcum, & sagittas,*

\* 13. Expl. La mort de Joas Roy d'Israël est rapportée ici par anticipation :

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage & la maniere dont il combattit contre Amasias roy de Juda, est écrite au livre des annales des rois d'Israël,

13. & Joas dormit avec ses peres, & Jeroboam s'assit sur son trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël".

14. Or Elisœe estoit malade de la maladie dont il mourut, & Joas roy d'Israël le vint voir ; & il pleuroit devant luy en disant : Mon pere, mon pere : Vous êtes le char d'Israël & celuy qui le conduit.

15. Elisœe luy dit, Apportez-moy un arc & des flèches. Et le roy d'Israël luy ayant apporté un arc & des flèches,

puis qu'il est parlé de luy encore dans le reste de ce chapitre, & dans le suivant.

16. Eli-

16. Elisée luy dit : Mettez votre main sur cet arc, & ayant mis les mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du Roy,

16. dixit ad regem Israël : Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus suas manibus. Regis,

17. & il luy dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'Orient. Le Roy l'ayant ouverte, Elisée luy dit : Jettez une flèche, & l'ayant jetée Elisée dit : C'est la flèche du salut du Seigneur, c'est la flèche de salut contre la Syrie ; Vous taillerez en pieces la Syrie à Aphéc, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

17. & ait : Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Eliseus : Face sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus : Sagitta salutis Domini, & sagitta salutis contra Syriam, percutiesque Syriam in Apbec, donec consumas eam.

18. Il luy dit encore • Prenez des flèches. Le Roy en ayant pris, Elisée luy dit : Frappez la terre avec vos flèches. Il la frappa trois fois, & ils arrêta.

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursus dixit ei : Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vicibus, & stetisset,

19. Et l'homme de Dieu se mit en colere contre luy, & luy dit : Si vous eussiez frappé la terre cinq ou six ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement. Mais maintenant vous la battez par trois fois.

19. iratus est vir Dei contra eum, & ait : Si percussisses quinque, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem : nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Elisé mourut donc &

20. Mortuus est ergo

*ergo Eliseus, & sepe-  
tierunt eum. Latrun-  
culi autem de Moab  
venerunt in terram in-  
traet.*

*ipso anno.*

21. *Quidam au-  
tem sepelientes bo-  
minem, viderunt la-  
trunculos, & proje-  
cerunt cadaver in se-  
pulchro Elisei. Quod  
cum tetigisset ossa  
Elisei, revixit homo,  
& stetit super pedes  
suos.*

22. *Igitur Hazaël  
rex Syrie afflixit Is-  
raël cunctis diebus  
Joachaz :*

23. *& misertus  
est Dominus eorum  
& reversus est ad eos  
propter pactum suum,  
quod babebat cum  
Abraham, & Isaac,  
& Jacob: & noluit  
disperdere eos, neque  
projicere penitus, us-  
que in presens tem-  
pus.*

24. *Mortuus est  
autem Hazaël rex  
Syrie & regnavit  
Benadad filius ejus  
pro eo.*

25. *Porrò Joas  
filius Joachaz tulit  
urbes de manu Be-*

*fut enfeveli. Cette même  
année il vint des voleurs de  
Moab sur les terres d'Is-  
raël.*

21. Et il arriva que quel-  
ques-uns enterrant un  
homme virent ces voleurs,  
& jetterent le corps mort  
dans le sépulcre d'Elisée.  
Le corps ayant touché les  
os d'Elisée, cet homme  
ressuscita & se leva sur ses  
pieds.

22. *Après donc qu'Hazaël  
roy de Syrie eut affligé Is-  
raël pendant tout le règne  
de Joachas :*

23. *Le Seigneur eut pitié  
d'eux & il revint à eux à  
cause de l'alliance qu'il  
avoit faite avec Abraham,  
Isaac & Jacob. Il ne voulut  
pas les perdre ni les rejet-  
ter entièrement jusqu'à ce  
tems-ci.*

24. *Après cela Hazaël  
roy de Syrie mourut & Be-  
nadad son fils regna en sa  
place.*

25. *Mais Joas fils de  
Joachas reprit d'entre  
les mains de Bonadad fils  
d'Ha-*

d'Hazaël les villes qu'Hazaël avoit prises à son pere pendant la guerre. Joas le battit par trois fois, & il rendit à Israël les villes qui luy avoient été prises.

*nadab filii Hazael,  
quas tulerat de manu  
Joachaz patris sui  
jure pralii, tribus vi-  
cibus percussit eum  
Joas, & reddidit civi-  
tates Israël.*

## SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

¶. 6. 7, 8. *L*a fureur du Seigneur s'alluma contre Israël, & il les livra pendant tout ce tems-là entre les mains d'Hazaël roy de Syrie, & entre les mains de Benadad fils d'Hazaël. Mais Joachas se prosterna devant la face du Seigneur, & le Seigneur l'écouta, & il donna un sauveur à Israël : & ils ne se retirèrent point néanmoins des pechez, &c.

On a vû auparavant, que le prophete Elisée avoit témoigné à Hazaël même, en luy déclarant qu'il seroit roy de Syrie, qu'il devoit causer une infinité de maux aux Israélites, brûler leurs villes fortes, tuer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contre terre leurs petits enfans, & chercher même ceux qui seroient encore dans le sein de leurs mères, afin de les exterminer. L'Ecriture fait donc remarquer ici l'accomplissement de cette triste prediction du Prophète. Car Joachas fils de Jehu marchant sur les traces de l'impie Jeroboam, & n'ayant point profité de la vengeance si redoutable que le Roy son pere avoit exercée par l'ordre de Dieu sur toute la maison d'Achab, il s'attira les effets funestes de la colere du Seigneur, qui livra les Israélites entre les mains du roy de Syrie, pour être traitez avec toute la sévérité de sa divine justi-

4. Reg. c. 8. 12. causer une infinité de maux aux Israélites, brûler leurs villes fortes, tuer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contre terre leurs petits enfans, & chercher même ceux qui seroient encore dans le sein de leurs mères, afin de les exterminer.

justice, dont le saint Prophete avoit menacé ce peuple ingrat. On peut bien juger du traitement que luy firent les Syriens, par ce que témoigne l'Ecriture, qu'il ne resta à Joachas de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots, & dix mille hommes de pied; puisqu'on a vu souvent plus d'un million d'hommes portant les armes dans ces dix Tribus d'Israël. Aussi le texte sacré se *Theodor.* sert d'une expression étonnante pour nous faire 4. Reg. concevoir l'estat effroyable où ce peuple fut *quest. 41.* réduit par ses ennemis, lors qu'elle dit que le *roy de Syrie les tailla en pieces, & les réduisit en poudre comme celle que l'on bat dans l'aire.* Cependant le roy Joachas se voyant avec son peuple dans cette prodigieuse humiliation, eut recours à Dieu. Il se prosterna en sa présence, mais plutôt sans doute du corps que du cœur, comme il paroît par la suite; & Dieu néanmoins, en considérant l'affliction d'Israël, & l'ex-trémitt où le roy de Syrie les avoit réduits, leur donna un sauveur pour les délivrer de la main du *roy de Syrie.* L'Ecriture ne marque point quel fut ce sauveur, & les Interprètes l'entendent diversement; les uns, du roy même Joachas, ce qui néanmoins ne peut s'accorder aisément avec la suite, où il est marqué qu'Hazaël affigea Israël pendant tout le regne de Joachas; les autres l'entendent de l'Ange tutelaire d'Israël; quelques-uns, d'un chef que Dieu put leur envoyer, quoy qu'il ne soit point nommé; & d'autres enfin, Joas fils de Joachas, qui paroît avoir été particulièrement destiné de Dieu pour délivrer Israël d'entre les mains des Syriens, & pour le vanger de ces cruels ennemis, comme on le verra ensuite. Mais ce qu'on ne peut assez déplorer, & ce qui effraye lors qu'on y pense, c'est que Dieu ayant secouru son peuple, ni l'experience de tant de malheurs, ni la nouvelle assistan-

assistance de leur protecteur tout-puissant, n'eurent point la force de les retirer des pechez de la maison de Jeroboam, c'est-à-dire de l'impieté de l'idolâtrie. Ils continuèrent, dit l'Ecriture, d'y marcher toujours; & devenant en quelque façon plus insensibles par la grandeur des maux mêmes, que la cruauté de leurs ennemis leur faisoit souffrir, & des faveurs qu'ils recevoient de la part de Dieu, ils representoient à toute la terre en leurs personnes une étrange image de l'horrible dépravation du coeur de l'homme, qui s'estant rendu esclave du diable, preferoit volontairement la plus cruelle servitude aux loix si douces & au joug si agréable de l'empire du Dieu d'Israël.

¶. 14. *Or Elisée estoit malade de la maladie dont il mourut: & Joas roys d'Israël le vint voir; & il pleuroit devant lui, en lui disant: Mon pere, mon pere, vous estes le char d'Israël, & celuy qui le conduit.*

L'Ecriture après avoir rapporté la mort de Joas, & l'établissement de Jeroboam son fils sur son trône, reprend tout d'un coup ce qui regardoit Joas, & fait le recit de ce qui s'estoit passé entre lui & le prophete Elisée. Quoy que ce Prince vécût dans l'idolâtrie comme ses predecesseurs, en ne se détournant point, comme parle l'Ecriture, de tous les pechez de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit porté Israël à l'impieté, il ne laissa pas toutefois, ayant appris la maladie d'Elisée de le venir voir. On ne sait point où ce saint Prophete tomba malade, mais il y a apparence que ce fut dans Samarie. Ce Prince pleurait alors, soit de voir en cet état un Prophète qui estoit le principal appui d'Israël, soit de se voir avec son royaume exposé en proye aux Syriens, qui continuoient de ravager ses états, il luy dit ces pro-

*Menoch.  
in hunc  
loc.*

propres paroles qu'Elisée luy-même avoit dites au grand Elie son divin maître , lors qu'il le vit eulevé sur un char de feu dans l'air : *Mon pere, mon pere, vous estes le char d'Israël, & celuy qui le conduit ; c'est - à - dire , comme l'explique un sc̄avant Theologien , qu'Elie & Elisée son disciple estoient regardez comme la défense & le rampart d'Israël , & qu'ils estoient effectivement plus puissans pour le proteger par leurs merites & par leurs prières , que tous les chevaux & tous les chariots de guerre unis ensemble.* C'estoit un aveu que l'extremité où ce Prince se voyoit réduit , tiroit de sa bouche. Mais cet aveu semblable presque à celuy par lequel ceux-mêmes qu'il adoroit sous la figure des Veaux-d'or de Jeroboam , confessèrent long tems depuis la divinité & la puissance du Fils de Dieu , sans changer leur volonté criminelle , ne faisoit non plus aucune impression sur le cœur du Roy. Et au lieu de tirer de ce qu'il disoit cette juste conséquence , que puisque la sainteté de celuy qu'il craignoit si fort de perdre , le rendoit comme le char d'Israël , il devoit donc renoncer luy-même à l'impiété de ses ancêtres , pour meriter la protection toute-puissante du Dieu qu'Elisée servoit si fidellement , il se contentoit de verser des larmes en la présence de ce saint prophete.

¶. 15. 16. &c. Elisée luy dit : Apportez-moy un arc & des flèches. Et le roy d'Israël luy ayant apporté un arc & des flèches , Elisée luy dit : Mettez vostre main sur cet arc. Et ayant mis les mains sur l'arc , Elisée mit ses mains sur celles du Roy , & il luy dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'Orient. Le Roy l'ayant ouverte , Elisée lui dit : Jetez une flèche. Et l'ayant jettée , Elisée dit : C'est la flèche du salut du Seigneur ; c'est la flèche de salut contre la Syrie , que vous taillerez en pieces à Apbec , jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

Dd

Qui

*Qui jamais , s'écrie saint Paul , est entré dans le secret des conseils de Dieu ? Et comment un prince dont l'Ecriture témoigne , qu'il ne se détourna point de tous les pechez de Jeroboam , meritait-il que des larmes aussi humaines & aussi steriles que celles qu'il répandoit en la presence d'Elisée mourant , fussent exaucées , & que le prophete l'assurât qu'il tailleroit en pieces un grand nombre de Syriens ? Ces ennemis si cruels avoient été destinez de Dieu pour punir l'impieté de son peuple . Estant punis & réduits à l'extrémité , ils ne se convertissent point ; mais perseverant dans la même impieté , ils se contentent de répandre quelques larmes , qui sont plûtost des effets de leur desespoir , que d'un repentir sincere . Et Dieu cependant ne laisse pas de les écouter & de les venger de leurs ennemis . C'est à nous à adorer la profonde sagesse de cette conduite de Dieu sur un peuple aveugle & charnel , qu'il avoit soin d'afflister de tems en tems , autant sans doute pour humilier l'insolence de leurs ennemis , qui attribuoient à leur bras l'heureux succès de leurs armes , au lieu de le rapporter à la puissance de sa justice , qu'afin de les exciter eux-mêmes à retourner à leur cœur . Et s'il en usoit ainsi à l'égard des Juifs , lors même qu'ils perseveroient dans l'impieté de l'idolâtrie , il donnoit lieu de juger combien l'on devoit plûtost esperer son assistance , lorsqu'on s'éloignoit des crimes qui irritoient sa justice . La maniere dont le saint prophete fit connoître au roy Joas les victoires qu'il remporteroit sur les Syriens , est très-remarquable , & remplie même d'instruction ; puisque tant de circonstances & de signes extérieurs dont il accompagne ce qu'il avoit à luy dire , semblent nous porter nécessairement à croire qu'il ne disoit si figurément ce qu'il pouvoit dire très-simplement , qu'afin qu'on cherchât quelque vérité cachée*

chée sous cette figure de la lettre. Nous voyons dans l'Ecriture , que la justice de Dieu est comparée à un arc bandé , & prêt à tirer des fleches de mort. Le prophete se sert donc de cette figure d'un arc & des fleches , pour marquer aussi que cette justice divine qui avoit été jusqu'alors entre les mains du roy de Syrie pour punir son peuple , alloit passer entre le mains du roy d'Israël , pour punir l'orgueil de ses ennemis, qui en affligeant si cruellement les Israélites , avoient moins pensé à les châtier de leurs crimes , qu'à satisfaire leur propre ambition & leur cruauté. Car c'est ainsi que Dieu se servoit successivement des peuples pour les punir les uns par les autres , sans qu'ils fissent néanmoins aucune reflexion sur ces effets differens de sa justice. Elisée après avoir obligé le roy de mettre la main sur cet arc , mit les siennes sur celle du roy , comme pour marquer à ce prince , qu'encore qu'il dût soutenir tout le poids de cette guerre , la main de Dieu , figurée par celle de ce prophete qui representoit sa personne , devoit seconder la sienne , pour le faire réussir dans ses entreprises. Le même Elisée dit à Joas d'ouvrir la fenêtre qui regardoit vers l'Orient , & de tirer une flèche par cette fenêtre. Il luy designoit par là , la partie Orientale de la Judée , dont les Syriens s'estoient emparez au delà du Jourdain , & dont ce prince devoit les chasser par un effet de la puissance de Dieu ; car c'est ce que le prophete luy fit entendre aussi-tost après par ces paroles : *C'est la fleche du salut du Seigneur* ; comme s'il luy avoit dit : la fleche que vous venez de tirer est celle de Dieu , qui s'en doit servir pour sauver son peuple. Et voulant luy endonner une plus grande assurance , il ajouta que ce seroit à Aphec qu'il tailleroit les Syriens en pieces ; car il le fit souvenir , en luy nommant la ville d'Aphec , que c'estoit là même où Achab l'un de ses

Dd 2 prede-

*g. Reg. e. 20. 29.* predecesseurs par une assistance extraordinaire du Seigneur , avoit tué cent mille Syriens , outre vingt-sept mille qui furent en un moment accablez sous les ruines d'une muraille . Ce que l'Ecriture marque ensuite ; Qu'Elisée ayant dit au roy de frapper la terre avec des flèches , il la frappa trois fois seulement , & s'arrêta ; & que l'bonne de Dieu se mit en colere contre luy de ce qu'il s'estoit ainsi arrêté ; parce que s'il avoit continué à tirer encore plusieurs flèches , il auroit entièrement exterminé la Syrie , nous donne lieu de juger que ce prince se lassa d'obéir au saint prophete , & commença peut estre à s'attribuer la gloire de ces succès si heureux qu'on luy promettoit ; ce qui excita une très-sainte colere dans Elisée , qui se fâcha moins sans doute de ce que les Syriens ne seroient pas entièrement exterminés , que de ce que celuy-là même à qui il portoit parole du secours de Dieu , oublioit déjà ce qu'il luy devoit , & se lasloit si promptement de suivre ses ordres .

*V. 21. Et il arriva que quelques-uns enterrans un homme , virent ces voleurs , & jetterent le corps mort dans le sepulcre d'Elisée. Le corps ayant touché les os d'Elisée , cet homme ressuscita , & se leva sur ses pieds.*

On ne doit point regarder cette rencontre comme un effet du hazard , mais comme un ordre de la providence de celuy qui , selon que l'a remarqué un savant Theologien , voulut sans doute faire connoître à tous les Juifs par ce miracle éclatant le mérite d'un si saint prophète . On peut bien ajouter que Dieu prévoyant dès lors l'aveuglement dont seroient un jour frappez certains herétiques , qui se devoient élever contre la foi de l'Eglise , & la condamner d'idolâtrie sur le sujet de la vénération qu'elle auroit pour les reliques des Saints , a voulu que dans l'ancien Testament l'on

*Eftius in  
hunc loc.*

l'on trouvât même de quoy refuter & convaincre leur erreur. Aussi saint Jérôme s'est servi très-avantageusement de cet exemple de la resurre<sup>Hieron.</sup>  
ction d'un corps mort, arrivée par le simple at<sup>epist. 53.</sup>  
toulement des os d'Elisée , pour confondre un herétique , qui dès son siecle osa s'élever avec insolence contre cette vénération très-legitime que l'Eglise a toujours rendue aux sacrées dépouilles des saints Apôtres , des saints Martyrs , & des autres Saints. Cet homme nommé Vigilance , qu'on peut regarder comme ayant été en ce point le chef des herétiques de nostre siecle , estoit Prêtre de l'Eglise Catholique. Mais jugeant Ju-  
daïquement de la religion de J e s u s C H R I S T , & regardant les corps morts comme étant impurs selon la loy de Moysé , il ne pouvoit accorder ce respect que l'on rendoit dans l'Eglise aux cendres sacrées des saints Martyrs , avec cette ancienne ordonnance du Legislateur des Juifs ; & il nommoit ceux qui le rendoient , c'est-à-dire tous les Catholiques , des hommes de cendres & des idolâtres. . *Cinerarios & idololatras appellabat , qui mortuorum hominum ossa venerabantur.* Sur quoy saint Jérôme estant animé d'un zèle tout plein de feu pour la gloire de l'Eglise , s'écrie : O malheureux homme , digne de toutes les larmes des Chrétiens , qui en parlant de la sorte ne reconnoît pas qu'il est véritablement un Samaritain & un Juif , & qui s'attachant à la lettre " meurtrière , & abandonnant l'esprit qui donne la " vie , regarde les corps des personnes mortes " comme des choses impures ! Pour nous , conti- " nuë ce Saint , quoique nous soyons très-éloignez " d'adorer , non pas seulement les reliques des Mar- " tyrs , mais le soleil même , ni la lune , ni les " Anges , ni les Archanges , ni les Cherubins , ni " les Seraphins , pour ne pas rendre à la créature " ce qui n'est dû qu'au seul Créateur , nous ne lais- "

„ sons pas d'honorer ces mêmes reliques des martyrs , pour marquer l'adoration que nous rendons „ à celuy dont ils sont Martyrs. Nous honorons „ les serviteurs , afin que cet honneur même tourne „ à la gloire de leur divin Maître , qui a dit dans „ l'Evangile , *celui qui vous reçoit me reçoit*. Quoy

*Matth.* „ donc , ajoute encore le même Saint , les reliques „ 10. „ de saint Pierre & de saint Paul seront impures ?

*40.* „ Le corps de Moïse , qui selon la vérité de l'E● *Denter.* „ criture , a été enseveli par le Seigneur même ,

„ sera impur ? Et toutes les fois que nous entrons „ dans les Eglises des Apôtres , des Prophetes , & „ des Martyrs , nous reverrons autant de fois des „ temples d'idoles ? Je dis davantage , pour con- „ fondre l'extravagance de cet insensé , ou pour la „ guerir , & pour empêcher que les ames simples „ des fidèles ne soient perverties par l'impiété de „ cette doctrine ; Le Corps du Sauveur mis dans le „ sepulchre aura donc aussi été impur ? Et les „ Anges qui étoient vêtus de blanc , gardoient un „ corps souillé par la mort ? Mais si les reliques „ des Martyrs ne doivent point estre honorées , „ comment l'Ecriture nous dit-elle que *la mort des Saints est précieuse devant les yeux du Seigneur* ? „ Si les os des morts souillent les personnes qui les „ touchent , comment Elisée , tout mort qu'il étoit , „ a-t-il pu ressusciter un autre mort ? Et comment „ un corps , qui selon le sentiment de Vigilance „ étoit impur , donna-t-il la vie à un autre corps „ qui l'avoit perduë ? *Si ossa mortuorum polluunt contingentes , quomodo Elizeus mortuus mortuum suscitavit , & dedit vitam corpus , quod juxta Vigilantium jacebat immundum?* Saint

*Cyrill.* Cyrille de Jérusalem traitant de la résurrection

*Hierosol.* contre les Payens & contre les Samaritains qui la

*Cateches.* nioient , dit d'Elisée qu'il ressuscita deux morts ,

*18. pag.* l'un pendant sa vie , & l'autre après qu'il fut mort .

„ Estant en vie , dit ce Pere , il fit le miracle de la premie-

**EXPLICATION DU CHAP. XIII.** 631  
premiere resurrection par le ministere & la ver-“  
tu de son ame. Mais afin qu'on n'honore pas seu-“  
lement les ames des justes , & que l'on soit con-“  
vaincu qu'il reste encore une certaine vertu dans“  
leurs corps m mes; ce corps mort que l'on jetta“  
dans le sepulchre d'Elis e, ayant touch  le corps“  
mort de ce saint Prophete , ressuscita dans l'instant.“  
Des membres inaninez firent alors la fonction d'u-“  
ne ame vivante. Et ce qui estoit sans vie redonna la“  
vie à celuy qui l'avoit perdu  , & l'ayant donn e ,“  
demeura comme auparavant parmi les morts.“  
D'o  vient cela , ajoute ce Pere? C'estoit de peur“  
que si Elis e f t ressuscit  luy-m me , ou n'attri-“  
bu t la resurrection de l'autre mort qu'à la seule“  
vertu de son ame ; & afin que l'on connût que“  
lors m me que l'ame n'est point pr sente , le“  
corps des Saints est encore rev tu d'une vertu in-“  
visible , à cause de là demeure que leurs ames ju-“  
stes y ont faite durant tant d'ann es , pendant“  
lesquelles il leur a pr t  son ministere. “





## CHAPITRE XIV.

*Amasias punit de mort les meurtriers de son pere. Il bat les Iduméens : mais ayant declaré la guerre à Joas roy d'Israël , il perd la bataille & est pris. Jeroboam succede à Joas roy d'Israël son pere , & a pour successeur son fils Zacharias. Amasias est tué par les siens , & Azarias son fils regne après lui.*

L'an du  
Monde  
3165. si-  
nissant.

1. **L**A seconde année de Joas fils de Joachas roy d'Israël , Amasias fils de Joas roy de Juda commença son regne.

2. Il avoit vingt-cinq ans lors qu'il commença à regner , & il regna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mere estoit de Jérusalem , & s'appelloit Joadan.

3. Il fit ce qui estoit juste devant le Seigneur , mais non comme David son pere. Il se conduisit en tout comme Joas son pere ;

4. Sinon qu'il n'ôta point les hauts-lieux ; car le peuple y sacrifioit encore , & y brûloit de l'encens.

1. **I**N anno secundo Joas filii Joachaz regis Israël , regnavit Amasias filius Joas regis Juda.

2. *Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset : viginti autem & novem annos regnavit in Jérusalem , nomen matris ejus Joadan de Jérusalem.*

3. *Et fecit rectum coram Domino , veruntamen non ut David pater ejus. Fuxta omnia , que fecit Joas pater suus , fecit ,*

4. *nisi hoc tantum quod excelsa non abstulerit : abduc enim populus immolabat , & adolebat incensum in excelsis.*

5. *Cum-*

3. Cùmque obtinisset regnum , percussit servos suos , qui interfeceraut regem patrem suum :

6. filios autem eorum qui occiderant , non occidit , juxta quod scriptum est in libro legis Mysie , sicut precepit Dominus , dicens : Non morientur patres pro filiis , neque filii morientur pro patribus : sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia , & apprehendit petram in prælio , vocavitque nomen ejus Jetachel , usque in presentem diem.

8. Tunc misit Amasis nuncios ad Joas filium Joachas , filii Jehu regis Israël , dicens : Veni , & videamus nos.

9. Remisitque Joas rex Israël ad Amasis regem Juda , dicens : Carduus Libani misit ad cedrum quæ

¶. 6. Autr. pour son propre peché.

¶. 8. Expl. à la teste de nos troupes.

5. Lors qu'il eut assuré son regne , il fit mourir ses serviteurs qui avoient tué le Roy son pere ;

6. mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers , scion ce qui est écrit au livre de la loy de Moïse , & selon cette ordonnance du Seigneur : Les peres ne mourront point pour les fils , & les fils ne mourront point pour les peres , mais chacun mourra dans son peché <sup>a</sup>.

7. Ce fut luy qui battit dix mille Iduméens dans la valée des Salines , & qui prit d'assaut une forteresse qu'il appella Jetachel comme elle s'appelle encore aujourd'huy.

8. Alors Amasis envoya des Ambassadeurs vers Joas fils de Joachas fils de Jehu roy d'Israël , & lui fit dire : Venez & voyons-nous l'un l'autre".

9. Joas roy d'Israël renvoya cette réponse à Amasis roy de Juda. Le charbon du Liban envoya vers le cedre qui est au Liban ,

& luy fit dire : Donnez-moy vostre fille , afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forest du Liban paſſerent & foulerent aux pieds le chardon".

10. Parce que vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens & que vous les avez battus , vostre cœur s'est élevé d'orgueil. Soiez content de vostre gloire , & demeurez en repos dans vostre maison. Pourquoy attirez-vous les malheurs sur vous , pour perir vous-même & Juda avec vous ?

11. Mais Amasias ne voulut point écouter cette rémontrance , & Joas roi d'Israël marcha contre lui , & ils se virent Amasias roy de Juda & luy près de Bethsamès qui est une ville de Juda.

12. L'armée de Juda fut taillée en pieces par celle d'Israël , & chacun s'enfuit chez luy.

13. Et Joas roy d'Israël prit dans le combat de Bethsamès Amasias roy

\*. 9. Expl. se tournerent contre le chardon , & le foulèrent aux pieds , ne pouvant souffrir une si forte vanité.

*est in Libano , dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem. Transieruntque bestie salis , que sunt in Libano , & conculcaverunt carduum.*

10. *Percutiens invalusisti super Edom , & sublevavist te cor tuum. Contentus es tu gloriā , & sede in domo tua : quare provocas malum , ut cadas tu & Judas tecum?*

11. *Et non acquevit Amasias : ascenditque Joas rex Israël , & viderunt se , ipse & Amasias rex Juda , in Bethsamēs oppido Judee.*

12. *Percussusque est Juda coram Israël , & fugerunt unusquisque in tabernacula sua.*

13. *Amasiam verò regem Juda , filium Joas filii Ochozie ,*

*cepit*

*cepit Joas rex Israël in Bethsames, & adduxit eum in Jerusalem : & interruptum murum Jerusalem, à porta Ephraim usque ad portam anguli, quadrungentis cubitis.*

14. *Tulitque omne aurum, & argentum, & universa vasorum, que inventa sunt in domo Domini, & in thesauris regis, & obfides, & reversus est in Samariam.*

15. *Reliqua autem verborum Joas que fecit, & fortitudo ejus quā pugnavit contra Amasiam regem Juda, nonne haec scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?*

16. *Dormivitque Joas cum patribus suis, & sepultus est in Samaria cum regibus Israël : & regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.*

17. *Vixit autem Amasias, filius Joas, rex Juda postquam mortuus est Joas filius Joachaz regis Israël, quindecim annis.*

de Juda, fils de Joas, fils d'Ochosias, & il l'emmena à Jérusalem. Il fit une brèche à la muraille de Jérusalem de quatre cens coudées de long depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'angle.

14. Il emporta tout l'or & l'argent, & tous les vases qui se trouverent dans la maison du Seigneur & dans tous les trésors du royaume ; il prit des otages, & retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas & la grandeur de courage avec lequel il combattit contre Amasias est décrit au livre des annales des rois d'Israël.

16. Et Joas dormit avec ses pères, & fut enseveli à Samarie avec les rois d'Israël, & Jeroboam son fils régna en sa place.

17. Mais Amasias fils de Joas roya de Juda régna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachas roya d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amasias est décrit au livre des annales des rois de Juda.

19. Il se fit une conjuration contre luy à Jérusalem , qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyèrent après luy à Lachis & ils le tuèrent en ce même lieu.

20. Ils transporterent son corps sur des chevaux & il fut enseveli avec ses peres en la ville de David.

21. Tout le peuple prit ensuite Azarias âgé de seize ans , & il fut établi roy en la place de son pere Amasias.

22. Ce fut luy qui bâtit Elath , l'ayant reconquisé " pour Juda après que le roy " se fut endormi avec ses peres..

L'an du  
Monde  
3179.  
avant  
JESUS-  
CHRIST  
8:5.

23. La quinzième année d'Amasias fils de Joas roys de Juda , Jeroboam fils de Joas roys d'Israël commença à regnir à Samarie,

¶. 22. Expl. Cette ville étoit de l'Idumée , mais ayant été conquise , & soumise au royaume de Juda ,

18. Reliqua autem sermonum Amasie , nonne hec scripta sunt in libro sermonum dierum regum Iuda ?

19. Factaque est contra eum conjuratio in Jérusalem : at ille fugit in lachis. Miserruntque post eum in Lachis , & interfecerunt eum ibi.

20. Et aportaverunt in equis , sepultusque est in Jérusalem cum patribus suis in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Jude Azariam annos natum sedecim , & constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse edificavit Elath , & restituit eam Jude , postquam dormivit rex cum patribus suis.

23. Anno quinto decimo Amasie filii Joas regis Jude , regnavit Jeroboam filius Joas regis Israël in

elle s'étoit révoltée depuis. Synops.

Ibid. Expl. Amasias pere d'Azarias. Synops.

Sa-

*Samaria, quadraginta & y regna quarante & un  
& uno anno :*

24. *& fecit quod  
malum est coram Do-  
mino. Non recessit ab  
omnibus peccatis Je-  
roboam filii Nabat,  
qui peccare fecit Is-  
raël.*

25. *Ipse restituit  
terminos Israël ab in-  
troitu Emath , usque  
ad mare solitudinis ,  
juxta sermonem Do-  
mini Dei Israël , quem  
locutus est per servum  
suum Jonas filium  
Amathi Prophetam ,  
qui erat de Geth , que  
est in Opher.*

26. *Vidit enim Do-  
minus afflictionem Is-  
raël amaram nimis ,  
& quod consumpti es-  
sent usque ad clausos  
carcere , & extremos ,  
& non esset qui auxi-  
liaretur Israëli.*

27. *Nec locutus est  
Dominus ut delerer  
nomen Israël de sub  
caelo , sed salvavit eos  
in manu Jeroboam filii  
Joas.*

28. *Reliqua autem  
sermonum Jeroboam ,*

24. Il fit le mal devant  
le Seigneur. Il ne se retira  
point de tous les pechez  
de Jeroboam qui avoit fait  
pecher Israël.

25. Il rétablit les limites  
d'Israël depuis l'entrée  
d'Emath jusqu'à la mer  
du desert , selon la parole  
que le Seigneur le Dieu  
d'Israël avoit prononcée  
par son serviteur Jonas  
d'Amathi prophete , qui  
estoit de Geth qui est en  
Opher.

26. Car le Seigneur vit  
l'affliction d'Israël , qui  
étoit venue à son comble ;  
il vit qu'ils estoient tous  
consumez jusqu'à ceux  
qui estoient renfermez  
dans la prison , & jus-  
qu'aux derniers du peu-  
ple , sans qu'il y eût person-  
ne qui secourût Israël.

27. Et le Seigneur ne  
voulut pas effacer le nom  
d'Israël de dessous le ciel ;  
mais il les sauva par la  
main de Jeroboam fils de  
Joas.

28. Le reste des actions  
de Jeroboam , tout ce  
qu'il

qu'il a fait , le courage avec lequel il combattit , & il reconquit pour Israël Damas & Emath qui avoient esté à Juda ; est décrit au livre des annales des rois d'Israël.

& universa que fecit , & fortitudo ejus quā preliatus est , & quomodō restituit Damascum & Emath Jude , in Israël , nonne boc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

29. Jeroboam dormit avec les rois d'Israël ses peres , & Zacharias son fils regna en sa place.

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel , & regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 3. 4. **A**masias fit ce qui estoit juste devant le Seigneur ; mais non comme David son pere. Il se conduist en tout comme Joas son pere , sinon qu'il n'bra point les bauss lieux , &c.

Il paroît quelque obscurité , & mesme quelque contradiction dans ces paroles de l'Ecriture . Mais elles s'expliquent aisément en cette sorte par les Interprétes & par la lecture des Paralipomenes. Amasias donc fit ce qui estoit juste devant le Seigneur ; c'est-à-dire , qu'au commencement de son regne , il rendit une partie de ce qu'il devoit à Dieu , en ce qu'il n'adoroit point les idoles. Mais ce n'estoit pas , dit l'Ecriture , ainsi que David son pere ; c'est-à-dire , selon qu'il est exprimé dans les Paralipomenes , que ce n'estoit pas avec un cœur parfait. Que si l'on demande en quoy consistoit cette perfection

2. Paral. re.  
c. 25. 1

fection du cœur , que l'Ecriture attribuoit à David , lequel cependant a été un si grand pecheur , c'est premierement que le roy David ne quitta jamais le culte de Dieu , & n'adora point les idoles , comme fit depuis Amasias . Et en second lieu , quoy que David soit tombé dans de grands pechez , & ait été véritablement un grand pecheur , l'Ecriture a eu dessein , comme on l'a déjà marqué autrepart , de nous faire envisager principalement la penitence , par laquelle il a renoncé parfaitement à ses crimes , & est revenu à Dieu de toute la plenitude d'un cœur parfait . Ce que le texte sacré ajoute d'Amasias , *qu'il se conduisit en tout comme Joas son pere* , nous marque qu'il imita l'inconstance de ce Prince . Car comme Joas , selon qu'on l'a vu auparavant , après avoir regné justement tant que le Grand-Prêtre Joïada vécut , consentit depuis sa mort à l'impiété de quelques flatteurs , qui l'engagerent dans l'idolâtrie : aussi Amasias son fils degenera de ces beaux commencemens de son regne , & s'abandonna à la fin , comme on le va voir , à adorer les idoles . Les Interprètes remarquent que les paroles suivantes , *sinon qu'il n'ôte point les hauts-lieux* , ne se doivent pas rapporter à ce qui est dit immédiatement devant , *qu'il se conduisit en tout comme Joas son pere* , puisque Joas n'ôra point non plus les hauts-lieux , où le vray Dieu estoit adoré contre la défense qu'il avoit faite , qu'on l'adorât autrepart qu'à Jerusalem ; mais qu'on les doit rapporter plus haut à ce qui est dit , *qu'Amasias fit ce qui estoit juste devant le Seigneur , si ce n'est qu'il n'ôte point ces hauts-lieux* .

V. 8. 9. Alors Amasias envoya des ambassadeurs vers Joas roy d'Israël , & lui fit dire : Venez , & voyons-nous l'un l'autre . Joas roy d'Israël renvoya cette réponse à Amasias roy de

de Juda. Le chardon du Liban envoya vers le cedre qui est au Liban , & luy fit dire. Donnez-moy votre fille , afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forest du Liban passerent , & foulèrent aux pieds le chardon.

L'Ecriture nous explique encore en un autre lieu , quelle fut la cause de l'élevement du roy de Juda , de sa chute , & du malheur qu'il s'at-  
2. Paral. c. 25. v. 11. &c. tira par sa faute : Amasias , dit l'Ecriture , fit marcher avec confiance son armée , & étant allé dans la vallée des Salines , il tua dix mille hom-  
 mes des enfans de Seir .... Mais après qu'il eut taillé en pieces les Iduméens , & fait apporter les dieux des enfans de Seir , il les prit luy-même pour ses dieux , illes adoroit , & leur offroit de l'encens . C'est pour quoy le Seigneur étant en colere contre Amasias , luy envoya un prophete pour luy dire : D'où vient que vous avez adoré des dieux qui n'ont point délivré leur peuple d'entre vos mains ? Lorsque le prophete luy parloit ainsi , il luy répon-  
 dit : Estes-vous donc conseiller du Roy ? Taisez-  
 vous , de peur que je ne vous tuë . Et le pro-  
 phete en se retirant luy dit : Je scay que Dieu a resolu de vous oster la vie , à cause que vous avez commis un si grand mal , & que de plus vous ne vous êtes point rendu à mon conseil . Amasias donc roy de Juda prenant un autre conseil très-méchant , envoya à Joas fils de Joachas , qui estoit fils de Jébu roy d'Israël , & luy fit dire : Venez , & voyons-nous l'un l'autre . Il paroît par là qu'Amasias enflé de l'heureux succès de ses armes dans la guerre qu'il avoit faite contre les Iduméens , au lieu d'en donner la gloire au Dieu d'Israël , se l'attribua à luy-même , & commença à regarder les autres Princes avec mépris . Il s'abandonna d'abord à l'impiété , & sans faire reflexion que les dieux des Iduméens ne les avoient pu sauver , comme le Prophete

te le luy reprocha , il tomba dans le même aveuglement que saint Augustin reprocha depuis aux Romains , de reconnoître & d'adorer <sup>Aug. de Civ. Dei.</sup> pour ses dieux ceux qui venoient d'estre en l. 1. c. 9, quelque façon vaincus avec les peuples qui les adoroient. Cette impiété le rendit ensuite sourd aux rémontrances du Prophète , & tombant d'un précipice en un autre , non seulement il menaça de tuer celuy qui luy parloit de la part de Dieu , mais par un effet étonnant de l'orgueil dont il estoit possédé , il fit sans raison un défi public au Roy d'Israël , voulant le combattre , & ne croyant pas que nul homme pût luy résister. Telle est la folie de l'orgueil humain , qui porte ceux qu'il possède , à ne plus envisager ni Dieu , ni eux-mêmes ; à perdre de vue le néant de la créature , & la puissance infinie du Créateur , & à se précipiter par leur propre volonté dans leur perte , lors qu'ils ne pensent qu'à faire perir les autres. La réponse que Joas roy d'Israël fit à Amasis , estoit encore plus remplie d'orgueil que la députation d'Amasis. Car dans cette parabole ou figure dont il se servit , selon la coutume assez ordinaire des Hebreux , pour répondre au défi public qu'il luy avoit fait , & le détourner en même-tems d'une entreprise également teméraire & inutile , il se comparoit , dit un ancien Pere , à un cedre du Liban , c'est-à-dire à l'arbre le plus élevé & le plus superbe ; & Amasis à un chardon , c'est-à-dire , à une des herbes les plus méprisables , & qui estoit tout-à-fait indigne d'estre comparée au cedre. Dieu se servit ainsi de l'orgueil d'un Prince pour punir l'orgueil d'un autre Prince , les condamnant néanmoins tous deux comme des objets de sa colere , & ne pouvant , selon la parole du plus humble de tous les Rois , regarder que ceux qui sont <sup>Theod. 4. Reg. quest. 43.</sup>

*Psal. 137.* sont humbles & rabaissez devant luy , *quoniam humiliata respicit , & alta à longè cognoscit*. Ce qu'il y a d'étonnant encore dans cette histoire ; c'est que le roy d'Israël ayant fait tout son possible pour détourner ce roy de Juda de le venir attaquer sans aucun sujet , & agissant en cela avec toute la prudence d'un grand Prince , qui cherche plutôt à donner la paix à son peuple , & à vivre en paix avec ses voisins , qu'à se signaler par des victoires dont il se tient assuré , Amasias sans rien écouter , & sans suivre d'autre mouvement que celuy de sa fierté , le força d'en venir à un combat qui devoit être la ruine de sa fortune & de son Royaume ; tant il est vrai que l'homme livré par l'orgueil à l'aveuglement de son cœur , n'est plus capable que de se perdre luy-même par un effet de cette folie & de cette phrenesie volontaire dans laquelle il s'est engagé , qui le rend en apparence plus fort que les autres ; mais d'une force , comme dit admirablement saint Augustin , qui vient de la violence de sa maladie , & non de la santé de son corps. *Illi viderint quām fortes sint immanitate febris , non firmitate sanitatis.* Il n'est rien , dit-il , de plus fort que ces malades. Ils sont plus forts que les sains mesmes. Mais plus leurs forces sont grandes , plus leur mort est proche. *Pbreneticis nibil fortius ; valentiores sunt sanis ; sed quantò majores vires , tantò mors vicinior.*

¶. 13. Et Joas roy d'Israël prit dans le combat de Betbasmés Amasias roy de Juda , & il l'emmena à Jérusalem. Il fit une brèche à la muraille de Jérusalem de quatre cens coudées de long.

Voilà quelle fut la suite inévitable de l'élevement d'un Prince , qui après avoir préféré des idoles , inanimées au Dieu tout-puissant ; après avoir

*Aug. in  
psal. 58.  
tom. 8.  
p. 238.*

EXPLICATION DU CHAP. XIV. 64;  
avoir méprisé les rémontrances d'un Prophète,  
& du Seigneur même, qui luy parloit par sa  
bouche ; après s'être précipité contre toute  
sorte de justice & d'apparence dans un combat  
avec un Roy qui le portoit à la paix , perdit  
son armée , fut fait luy-même prisonnier dans  
la bataille , & conduit à Jérusalem , c'est-à-dire  
dans sa ville capitale , comme en triomphe par  
son vainqueur , qui ne voulant pas y entrer par  
une porte , fit faire aux murs une brèche de qua-  
tre cens coudées de long , pour y passer , comme  
dit Joseph , sur son char avec ses troupes triom- *Josepb.*  
phantes ; ou , comme disent d'autres Interprétes , *Antiq. L.*  
pour tenir la ville toujours ouverte , ainsi que fit *9. c. 10.*  
Totilas à Roine. *Grotius*  
*in 4. Reg. c. 14. v. 13.*

¶. 14. Il pris des otages , & retourna à Samarie.

C'est-à-dire que Joas roy d'Israël ayant ren- *Menoch.*  
du Amasis tributaire , voulut emmener avec *in hunc,*  
luy , lors qu'il retourna à Samarie , quelques *loc.*  
Juifs des principales familles , pour luy servir  
d'assurance de la fidelité du roy de Juda. Que  
si l'on demande d'où vient que Joas , qui avoit  
ce Prince en sa puissance , luy redonna si faci-  
lement la liberté , & ne pensa point à s'empar-  
rer de son Royaume , dont il estoit maître alors ,  
tenant en ses mains sa personne , tous ses tre-  
sors & sa ville capitale , & pouvant très-aisé-  
ment réunir les deux royaumes , ainsi qu'ils l'a-  
voient été du tems de David & de Salomon ; il  
semble qu'on ne peut douter que la raison n'ait  
été uniquement du côté de Dieu , qui vouloit faire  
accomplir les propheties touchant le royaume de Ju-  
da & la race de David , d'où devoit naître celuy qu'il  
avoit résolu d'envoyer comme le Sauveur &  
*l'attente* des nations. Ainsi le Seigneur estant  
sans comparaison plus maître du cœur de Joas ,  
que Joas luy-même ne l'estoit alors de Jérusalem  
&

& d'Amasias , arrêta , selon les conseils de son éternelle providence , les desseins ambitieux qu'auroit pu , & qu'il semble même qu'auroit dû avoir ce Prince , luy permettant seulement d'accomplir sa divine volonté , par l'humiliation si terrible qu'il procura au roy de Juda , comme le ministre & l'instrument de la justice de Dieu contre luy .

*V. 19. Il se fit dans Jérusalem contre Amasias une conjuration qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyèrent après luy à Lachis , & ils le tuèrent en ce même lieu.*

Amasias croyoit peut-être avoir évité la mort dont le Prophète l'avoit menacé de la part de Dieu. Et c'est ainsi que les grands pecheurs , après avoir échappé plusieurs dangers , & s'être abandonnez impunément à toutes sortes de crimes , s'imaginent que ce silence de Dieu les met à couvert de tout , & qu'ils n'ont plus rien à craindre. Qui n'auroit crû en effet , qu'Amasias après avoir recouvré sa liberté & son royaume , n'avoit plus qu'à vivre en paix , & jouir tranquillement d'une vie qu'il n'eût osé espérer ? Mais lors qu'il ne pense plus à la menace du Prophète ; lors qu'il voit le roy d'Israël , qui l'avoit si honteusement vaincu , mort avant luy ; & lors qu'après la mort de ce Prince il a encore jouï de son royaume pendant quinze années , le tems de la patience de Dieu estant passé , il est accablé tout d'un coup par le poids de sa severe justice , & tué par une conspiration qui se fait contre sa personne. Il est sans doute d'une extrême conséquence de ne pas lire sans reflexion ces sortes d'évenemens , que l'esprit de Dieu n'a fait marquer dans ses Ecritures , qu'afin qu'ils nous sufflent comme des leçons vivantes , où nous apprenons à ne point substituer dans notre cœur

cœur le culte de quelque idole ou de quelque passion secrète , au service du vray Dieu ; à écouter humblement les menaces de ses ministres , lors qu'ils nous étonnent d'une maniere avantageuse pour notre salut ; à ne nous point éléver , comme fit ce Roy , pour quelque avantage que nous ayons eu sur nos ennemis ; & enfin à ne nous pas endormir par un funeste assoupiſſement ; mais à craindre beaucoup plus la longue patience du Seigneur , lors qu'il garde le silence ; que les châtimens temporels dont il se sert pour nous réveiller & nous attirer à luy.

*ψ. 25. Il rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du desert ; selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par son serviteur Jonas fils d'Amathi , prophète.*

La plus commune opinion est , que Jonas Theodor. dont il est parlé icy , est le même que celuy 4. Reg. qui tient le cinquième rang entre les douze queut. 45. petits Prophètes . quoy qu'il soit peut-être le plus ancien de tous ceux dont nous avons les écrits. On ne voit point dans sa prophétie , selon la réflexion d'un Pere , ce qui est marqué en ce lieu touchant les heureux succès qu'il prédit à Jeroboam , & les victoires qu'il luy promit sur les Syriens. Mais c'est , comme il dit , que ce saint Prophète ne voulut point entremêler avec ce qui regardoit Ninive , les autres évenemens , tels que celuy-cy. Et peut-être que Dieu en cela avoit dessein que nous fussions appliquez uniquement à ce principal objet de la conversion générale d'une ville pêcheresse & idolâtre , que J e s u s - C H R I S T a proposée comme devant être le sujet d'une éternelle confusion pour ceux qui ne se convertiroient point par sa présence , après que les Ni-nivites s'estoient revêtus de sacs & couverts de cen-

cendres ensuite de la prédication d'un prophète qui estoit incomparablement moindre que luy.

*Matth. c. 12. 41. Viri Ninivitæ surgent in iudicio cum generatione ista, & condemnabunt eam, quia pœnitentiam egerunt in predicatione Jone; & ecce plus quam Jonas hic.*

*Luc. c. 41. 32. Jeroboam donc animé par l'esperance que luy donna de la part de Dieu ce saint prophète, rétablit les limites d'Israël depuis la ville d'Emath, qui estoit au Septentrion près de Damas & jusqu'à la mer du desert, ou la mer morte, que Joseph appelle le Lac Asphaltide, c'est-à-dire vers le Midi, jusqu'aux Iduméens.*

*V. 26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël, qui estoit venuë à son comble. Il vit qu'ils estoient tous consomez, jusqu'à ceux qui estoient renfermez dans la prison, & jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.*

*9. c. 11. Joseph. Antiq. l. Il semble que l'Ecriture ait voulu nous rendre la raison pour laquelle Jeroboam devint si puissant & si heureux contre tous ses ennemis. Car c' estoit un Prince impie & très-indigne par luy-même de cette assistance extraordinaire que Dieu luy donna, puis qu'il fit le mal devant le Seigneur, comme elle le dit, & qu'il ne se retira point de tous les pechez de Jeroboam qui avoit fait pécher Israël. C'est donc comme si le texte sacré ajoûtoit que ce ne fut pas à cause de luy, mais à cause de la grande affliction d'Israël qui estoit venuë à son comble, que le Seigneur mit sa puissance entre les mains de ce Prince, afin d'abattre l'orgueil des ennemis & son peuple, & les empêcher de se glorifier insolument de leurs victoires, qu'ils auroient dû rapporter à Dieu, selon que Dieu mesme le declare ailleurs, Ne forte superbirent hostes eorum, & dicerent : Manus nostra excelsa; & non Dominus fecit haec omnia. Cependant il vient dans l'esprit une autre difficulté touchant cette extrême affliction des Israélites, qui estoit alors,*

*Deuter. 32. hostes eorum, & dicerent : Manus nostra excelsa;*

*& non Dominus fecit haec omnia. Cependant il vient dans l'esprit une autre difficulté touchant cette extrême affliction des Israélites, qui estoit alors,*

alors, selon l'Ecriture, à son comble. Car puisque Joas pere de Jeroboam avoit, comme on l'a marqué auparavant, *battu par trois fois le roy de Syrie, & rendu à Israël les villes qui luy avoient été prises*, comment sous son fils Jeroboam les mêmes Syriens avoient-ils réduit Israël dans la dernière extrémité ? On peut dire sur cela, que c'estoit des suites de l'impenitence du peuple de Dieu, marquées prophetiquement & obscurément par cette colère mystérieuse d'Elisée, dont on a parlé auparavant, lorsque Joas se lassant de frapper la terre avec des fléches, merita que ce saint prophète luy predît qu'il ne seroit pas entièrement victorieux du roy de Syrie. Ainsi les Syriens ayant été battus en trois rencontres par le roy Joas, & ayant perdu les villes qu'ils avoient conquises sur Israël, attaquerent de nouveau sans doute les Israélites, & les réduisirent à cette effroyable extrémité où ils estoient, lors qu'il plût à Dieu de les secourir, *ne voulant pas, comme dit l'Ecriture, effacer le nom d'Israël de dessous le ciel.* Ce qu'elle dit non sans un très-grand mystère ; car comment Dieu en effet auroit-il voulu effacer entièrement & exterminer un peuple, au milieu duquel devoit naître son propre Fils, comme le véritable Sauveur, non pas tel que celuy dont il est parlé dans le chapitre précédent, qui devoit vaincre trois fois seulement les ennemis de son peuple ; mais tel que tous les Prophetes l'ont représenté, comme devant s'assujettir tous les peuples de la terre, & s'en faire un peuple unique, qui est le vray Israël de Dieu, comme l'appelle saint Paul, c'est-à-dire celuy dont l'ancien n'a été que la figure.



## C H A P I T R E X V.

*Asarias est frappé de lepre. Joathan son fils gouverne au lieu de luy. Sellum tuë Zacharias & regne après luy. Manahem succede à Sellum, & a pour successeurs Phaceia & Pbacée sous qui Theglatphasar transporté en Assyrie une grande partie des Israélites. Osée succede à Pbacée comme dans le royanme de Juda Achas succede à Joathan son pere.*

L'An du Monde 3194. **I.** *A vingt-septième année de Jero-boam roy d'Israël, Azarias " fils d'Amasias roi de Judah commença à regner.*

2. Il n'avoit que seize ans lorsque son regne commença, & il regna cinquante-deux ans dans Jerusalem : sa mere étoit de Jerusalem, & s'appelloit Jechelie.

3. Il fit ce qui estoit agréable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.

4. Il ne ruina pas néanmoins les hauts lieux, & le peuple y sacrifioit & y bru-

†. 1. Expl. Il est nommé Ozias dans ce même chapitre plus bas, & dans le 2. livre des Paralipom.

**i.** *A Nno vigesimo septimo Jeroboam regis Israël, regnavit Azarias filius Amasie regis Juda.*

2. *Sedecim annorum erat cum regnare coepisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.*

3. *Facitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia que fecit Amasias pater ejus.*

4. *Veruntamen excelsa non est demolitus: adhuc po-*

*pulus*

*pulus sacrificabat, & loit de l'encens.  
adolebat incensum in  
excelsis.*

5. *Percussit autem Dominus Regem, & fuit leprosus usque in dient mortis sue, & habitabat in domo libera: seorsum: Joathan vero filius Regis gubernabat palatum, & judicabat populum terre.*

6. *Reliqua autem sermonum Azarie, & universaque fecit, nonne hec scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?*

7. *Et dormivit Azarias cum patribus suis, sepelieruntque eum cum majoribus suis in civitate David, & regnavit Joathan filius ejus pro eo.*

8. *Anno trigesimo octavo Azarie regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israël in Samaria sex mensibus:*

9. *& fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres*

*¶. 7. Expl. proche du tombeau de ses ancêtres, & non dedans, à cause qu'il étoit lepreux. 2. Paral. cap. 26. v. 25.*

5. Mais le Seigneur frappa ce Roy, & il demeura lepreux jusqu'au jour de sa mort: il vivoit à-part dans une maison écartée: cependant Joathan fils du Roy estoit Grand-maître du Palais, & jugeoit le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias & tout ce qu'il a fait, est décrit au livre des annales des rois de Juda.

7. Et Azarias dormit avec ses peres: il fut enseveli avec ses ancêtres dans la ville de David, & Joathan son fils regna en sa place.

L'An de  
Monde  
3246.

8. La trente-huitième année d'Azarias roy de Juda, Zacharias fils de Jeroboam regna dans Israël à Samarie pendant six mois.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoient fait ses peres, & il ne te re-

tira point des pechez de ejus : non receffit à Jeroboam fils de Nabat peccatis Jeroboam filii Nabat , qui peccare facit Israël.

10. Sellum fils de Jabel fit une conspiration contre luy ; il l'attaqua & le tua publiquement , & il regna en sa place.

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

12. Ainsi fut accomplie ce que le Seigneur avoit dit " à Jehu : Vos enfans feront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

13. La trente-neuvième année d'Azarias roy de Juda , Sellum fils de Jabel commença à regner , & il regna un mois seulement à Samarie.

14. Car Manahem fils de Gadi , étant venu de Thersa à Samarie, attaqua Sellum fils de Jabel , le tua dans la même ville , & regna en sa place.

¶. 12. Lettr. C'est-là la parole du Seigneur qu'il avoit dite.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabel : percussitque eum palam , & interfecit , regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zacharie nonne bac scripta sunt in libro sermonum derum regum Israël?

12. Iste est sermo Domini , quem locutus est ad Iehu , dicens : Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super tronum Israël. Factumque est ita.

13. Sellum filius Jabel regnavit trigesimo nono anno Azaria regis Juda : regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa: venitque in Samariam , & percussit Sellum filium Jabel in Samaria , & interfecit eum regnavitque pro eo.

15. Re-

15. Reliqua autem verborum Sellum, & conjuratio ejus per quam tetendit insidias nonne hec scripta sunt in libro sermonum diesum regum Israël?

16. Tunc percussit Manabem Thapsam, & omnes qui erant in ea, & terminos ejus de Thersa; nulnerant enim aperire ei: & interfecit omnes pregnantes ejus, & scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azaria regis Iuda, regnavit Manabem filius Gadi super Israël decem annis in Samaria.

18. Feuitque quod erat malum coram Domino: non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui pecare fecit Israël cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul rex Assyriorum inter-

¶. 15. Expl. qu'il tua néanmoins publiquement v. 10. plus haut.

¶. 19. Expl. Phul, selon quelques uns, est le pere de Sardanapale, qui a été ainsi

15. Le reste des actions de Sellum, & la conspiration qu'il fit pour s'prendre le Roy? est décrite au livre des annales des Rois d'Israël.

16. En ce mesme temps Manahem prit la ville de Thapsa, tua tout ce qui éroit dedans, & en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa, parce que les habitans ne luy avoient pas voulu ouvrir les portes: il tua toutes les femmes grosses, & il leur fendit le ventre.

17. La trente-neuvième année d'Azarias roy de Juda, Manahem fils de Gadi regna dans Israël à Samarie pendant dix ans.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des pechez de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël pendant tout son règne.

19. Phul<sup>u</sup> roy des Assyriens étant venu dans la appellé comme qui dirait Sardan Pul; de même que Baladan roy de Babylone son fils a été nommé Merodachbaladan.

terre d'Israël, Manahem ruy donna mille talens & dabat Manahem Phul mille talenta argenti , ut esset ei d'argent afin qu'il le secourût & qu'il affermît in auxilium , & firmaret regnum ejus.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes & riches pour le donner au roÿ d'Assyrie , & il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête : le roÿ d'Assyrie retourna aussitôt , & il ne demeura point dans le païs.

21. Le restede actions de Manahem & tout ce qu'il a fait , est décrit au livre des annales des rois d'Israël.

22. Manahem dormit avec ses pères , & Phaceïa son fils regna en la place.

23. La cinquantième année d'Azarias roÿ de Juda ,  
L'An du née d'Azarias roÿ de Juda ,  
Monde Phaceïa fils de Manahem  
3243. regna sur Israël à Samarie pendant deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur , & il ne se retira point des pechez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël.

20. Indixitque Manahem argentum super Israël cunctis potentibus & divitiibus , ut daret regi Assyriorum , quinquaginta siclos argentii per singulos : reversus que est rex Assyriorum , & non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem , & universa que fecit , nonne hec scripta sunt in libro sermonum diorum regum Israël ?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis , regnavitque Phaceïa filius ejus pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azarie regis Juda , regnavit Phaceïa filius Manahem super Israël in Samaria biennio ;

24. & fecit quod erat malum coram Domino : non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat , qui peccare fecit Israël.

25. Con-

25. *Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romelia, dux eius, & percuisset eum in Samaria in turre domus regie, juxta Argob, & juxta Arie, & cum eo quinquaginta viros de filiis Galaditarum, & interfecit eum, regnavitque pro eo.*

26. *Reliqua autem sermonum Phaceia, & universa que fecit, nonne haec scripta sunt in libro sermonum regum Israël?*

27. *Anno quinquagesimo secundo Azaria regis Juda, regnavit Phacee filius Romelia super Israël in Samaria viginti annis.*

28. *Et fecit quod erat malum coram Domino: non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.*

29. *In diebus Phacee regis Israël venit Theglathphalasar rex*

*¶. 29. Expl. Ce Roy est estimé le même que Ninus le jeune, qui après la ruine du premier Empire des Assyriens arrivée sous Sardanapale, devint comme le*

25. Phacée fils de Romelie General de ses troupes fit une conspiration contre luy; Il l'attaqua à Samarie dans la tour de la maison royale près d'Argob & d'Arie, & cinquante hommes des Galaddites qui étoient avec luy, & il le tua & regna en sa place.

26. Le reste des actions de Phaceia & tout ce qu'il a fait, est décrit au livre des annales des rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias roy de Juda, Phacée fils de Romelie regna dans Israël à Samarie pendant vingt ans.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des pechez de Je-roboam qui avoit fait pecher Israël.

29. Pendant le regne de Phacée roy d'Israël, Theglathphalazar roy des Af-

frique qui portoit ce nom, & qui eut bien moins d'étendue que le premier, l'Empire des Medes & celui des Babyloniens en ayant été détachés.

syriens vint en Israël, & prit Aion & Abel-Maison-de-Maacha & Janoc, Cedes, Azor, Galaad, la Galilée & tout le païs de Nephthali, & en transporta tous les habitans en Assyrie.

30. Mais Osée fils d'Ela fit une conspiration contre Phacée fils de Romelie pour le surprendre: il l'attaqua, il le tua, & il régna en sa place la vingtième année de Joathan fils d'Ozias.

31. Le reste des actions de Phacée & tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

32. La seconde année de Phacée fils de Romelie roy d'Israël, Joathon fils d'Ozias toy de Juda commença à regner.

33. Il avoit vingt-cinq ans lorsque son regne commença, & il regna dans Jérusalem pendant seize ans: sa mere s'appelloit Jérusa & étoit fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il

*Affur, & cepit Aion,  
& Abel-Domum-  
Maacha, & Janoc,  
& Cedes, & Asor,  
& Galaad, & Ga-  
liteam, & univer-  
sam terram Nephtha-  
li, & transstulit eos  
in Assyrios.*

30. *Conjuravit au-  
tem, & tetendit infi-  
dias Osée filius Ela  
contra Phacée filium  
Romelie, & percus-  
sit eum, & interfecit:  
regnavitque pro eo vi-  
gesimo anno Joatban  
filii Oziae.*

31. *Reliqua autem  
sermonum Phacee, &  
universa que fecit,  
nonne hoc scripta sunt  
in libro sermonum die-  
rum regum Israëli?*

32. *Anno secundo  
Phaceefili Romelie re-  
gis Israël, regnavit  
Joatban filius Oziae  
regis Juda.*

33. *Vigintiquinque  
annorum erat cum reg-  
nare coepisset, & se-  
decim annis regnavit  
in Jérusalem: nomen  
matris ejus Jérusa,  
filia Sadoc.*

34. *fecitque quoq;  
erat placitum coram  
Do-*

*Domino: juxta omnia que fecerat Ozias pater suus, operatus est.* se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pere.

35. *Veruntamen extensa non abstudit: abduc populus immolabat, & adolebat incensum in excelsis: ipse edificavit portam dominii sublimissimam.*

36. *Reliqua autem sermonum Joathan, & universa quae fecit, nonne haec scripta sunt in libro verborum dierum regum Iuda?*

37. *In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Rasin regem Syrie, & Phacee filium Romelie.*

38. *Et dormivit Joathan cum patribus suis, sepultus que est cum eis in civitate David paris sui, & regnavit Achaz filius ejus pro eo.*

35. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts-lieux; car le peuple y sacrifioit encore & y brûloit de l'encens. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joathan & tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

37. En ce même temps le Seigneur commença à envoyer en Juda Rasin roy de Syrie, & Phacée fils de Romelie.

38. Joathan dormit avec ses peres, il fut enseveli avec eux dans la ville de David son pere, & Achaz son fils regna en sa place.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 3. **A**zarias fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.

Il est difficile de n'estre pas surpris en voyant joindre deux choses si opposées en apparence, que le sout celles d'avoir fait ce qui étoit agréable au Seigneur, & de s'être en même-tems conduit en tout comme Amasias, puisqu'on a vu que ce Prince se laissa aller à adorer des idoles, & à faire lapider un saint Prophete. Mais l'Ecriture s'explique elle-même sur ce sujet dans les

2. Paral. Paralipomenes, où elle fait voir en quoy cou-  
c. 26. 5. fistoit cette ressemblance qu'eut en toutes cho-  
&c. ses Azarias, autrement dit Osias, avec son  
pere. Car elle témoigne qu'il rechercha le Sei-  
gneur du vivant de Zacharie, qui étoit, selon saint  
Hieron. Jérôme, fils de Zacharie qui fut lapidé, & petit-  
in tradi-s fils du Grand-Prêtre Joïada ; & que tant qu'il re-  
sion. Heb. chercha le Seigneur, le Seigneur le conduisit en  
toutes choses, & l'assista contre les Philiſtins,  
contre les Arabes, & contre les Ammonites :  
Mais que lors qu'il fut devenu puissant, son  
cœur s'éleva pour sa ruine : qu'il négligea le Sei-  
gneur son Dieu & qu'étant entré dans le Tem-  
ple du Seigneur, il voulut offrir l'encens sur l'Au-  
tel : que le Prêtre Azarias & quatre-vingts Prê-  
tres, tous gens de cœur & très-forts, vinrent ré-  
fuser au Roy, & luy dirent ; Qu'il n'étoit point  
de sa charge d'offrir l'encens au Seigneur, qu'il  
se retirât du Sanctuaire, & qu'il ne méprisât point  
ce qu'ils luy disoient, parce que cela ne luy seroit  
point imputé à gloire devant le Seigneur son Dieu ;  
mais qu'Osias étant en colere, & tenant en main

l'en-

## EXPLICATION DU CHAP. XV. 657

*L'encensoir, menaça les Prêtres, & que dans l'instant la lepre parut sur son front : ce qui obligea les Prêtres, lors qu'ils l'eurent apperçue, de le chasser promptement, comme il se hâta aussi lui-même de sortir tout effrayé à cause de cette playe du Seigneur qu'il avoit sentie.*

Nous voyons donc que la ressemblance d'Azarias avec son pere consistoit en ce que l'un & l'autre de ces deux Princes rendirent à Dieu au commencement de leur regne ce qu'ils luy devoient ; mais que s'étant élevéz tous-deux dans leur cœur par l'heureux succès de leurs armes, dont ils devoient rapporter la gloire à Dieu, l'un s'abandonna ouvertement à l'idolâtrie, & l'autre mit la main à l'encensoir, & refusa d'obéir à Dieu & aux Prêtres qui luy faisoient voir son crime : ce que l'Ecriture appelle une autre espece d'idolâtrie, lorsque Samuël reprochant très-fortement ce peché de désobéissance au premier de tous les rois d'Israël, luy dit cette parole si célèbre : *Quasi scelus idololatrie, nolle acquiescere.* 1. Reg. & 15. 23.

*V. 19. Pendant le regne de Phacée roy d'Israël, Theglatbalazar roy des Assyriens vint en Israël, prit Aion.... & en transporta tous les habitans en Assyrie.*

Le Seigneur, comme parle le saint prophete *Isaïe, se servoit du roy des Assyriens comme d'un rasoir pour raser la tête, le poil des pieds, & toute la barbe de son peuple, &c.* C'est-à-dire que lorsque ce Prince s'imaginoit qu'il pouvoit tout, & qu'il étoit maître d'Israël, il ne devoit néanmoins se regarder que comme un rasoir qui estoit entre les mains de Dieu même, & dont il sçavoit se servir selon les règles de sa justice éternelle, pour retrancher comme les superfluitez de son peuple, & purifier même les justes par ces sortes de retranchemens qui contribuoient à augmenter leur justice. Car il ne faut pas s'imaginer,

*Hieron. in Offe lib. 2. cap. 5. tom. 3. pag. 40.* dit saint Jérôme, que ceux à qui le Seigneur li-  
vra Israël, estoient justes, & que c'estoit à cause  
de leur justice qu'il fut livré entre leurs mains ;  
mais parce qu'ayant été le peuple de Dieu , ils  
l'avoient quitté & avoient couru après les idoles,  
& s'estoient ainsi rendu dignes que Dieu les aban-  
donnât, & qu'il les livrât très-justement à des  
ennemis plus méchans qu'eux , pour estre punis  
de leur infidélité. *Non quod illi justi fuerint qui eum oppresserunt , & idcirco traditus eis sit; sed quod qui quondam fuerunt populus meus , me eos deserente tradantur ad paenam , & pejoribus se adversariis conceduntur , quia caput Ephraim abiit post idola , & Deum derelinquere.*

Cette translation que fit le roy d'Assyrie de plusieurs Tribus d'Israël, c'est-à-dire de Ruben, de Gad, & de la demi-Tribu de Manassé, qui estoient au-delà du Jourdain, & de toute la Tribu de Nephthali, & d'une partie de celle de Zabulon, situées au-deçà, fut la première par laquelle Dieu punit l'extrême infidélité & insensibilité des rois & du peuple d'Israël. Il vouloit, *Ibid. c. 6. p. 43.* dit encore saint Jérôme, en permettant qu'Israël devînt captif, & s'éloignant d'eux, les réduire à l'extrême & comme à une espece de défaillance, afin qu'au moins ils le recherchassent alors, & qu'après avoir été insensibles à sa présence & à tant de marques de sa bonté, ils retournaissent vers lui lorsqu'ils le verroient éloigné & en colère contre eux, & que la lumiere de la penitence se seroit levée dans leurs coeurs au milieu de leur captivité. *Ideas Deus tradidit Ephraim captivitatem , & revertetur ad locum suum , donec deficiant & querant faciem ejus ; ut quem propitium presentemque non senserant , iratam & absentem requirant ; & in tribulatione sua , orto eis lumine pénitentie , manè consurgant ad eum.* Il est vrai qu'on ne peut lire sans

ans horreur cet effroyable déreglement d'un peuple, qui ayant été choisi du milieu des nations pour être le peuple de Dieu, sembloit travailler alors par tous ses excès à accomplir d'une maniere très-funeste les prophéties de Moïse sur leur sujet, ni cette suite malheureuse de Rois impies, <sup>Dent. c. 31. & 32.</sup> qui sans faire de reflexion sur les châtimens des Princes leurs prédecesseurs, & sur la cause de ces châtimens, se livroient avec une plenitude de cœur à l'impétueux dont Jeroboam leur avoit montré l'exemple, & s'entreuoient brutalement comme des bêtes farouches, pour jouir, comme on le voit dans ce chapitre, pendant quelques mois ou pendant quelques années, d'une puissance qui tournoit enfin à leur perte.

*V. 34. 35. Joathban fit ce qui estoit agréable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme avoit fait Osias son pere. Il ne détruisit pas néanmoins des hauts lieux.*

L'Ecriture dans les Paralipomenes expliquant ce mesme endroit, dit que *Joathan fit ce qui étoit 2. Paral. droit devant le Seigneur, se conduisant en toutes choses comme avoit fait Osias son pere ; si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur, & que le peuple continuoit encore à pecher.* Surquoys tous les Interprétes sont partagez. Estius témoigne que ce qui est dit ici de Joathan, qu'il imita <sup>Estius,</sup> son pere Osias <sup>Sa. Tirim.</sup> en toutes choses, si ce n'est en ce qu'il <sup>in hunc loc. Synop.</sup> n'entra point dans le temple du Seigneur, nous <sup>Critic.</sup> marque qu'il ne sacrifioit point dans le Temple, <sup>Ibid.</sup> mais dans les hauts-lieux, contre l'ordonnance de la Loy, & que c'est ce qu'on doit entendre dans le chapitre des Rois que nous expliquons, où il est dit, *qu'il ne détruisit point ces hauts-lieux.* Et il ajoute que c'est pour cette raison que ce Prince, en qui d'ailleurs on ne voit rien autre chose de reprehensible, n'a point été mis dans <sup>Ecclesiast. sic. c. 49.</sup> l'Ecclesiastique au nombre des meilleurs rois de

Juda. Mais le sentiment de ce sçavant homme n'est pas sans difficulté : car s'il estoit vray que Joathan n'entra point-du-tout dans le Temple pour y sacrifier , est-il vray-semblable que ce Prince se fût mis en peine de la decoration de ce mesme Temple , *en bâtissant* , comme il est dit en ce lieu , *la plus haute porte de la maison du Seigneur* ? Aussi d'autres Interprétes ont crû que cette opposition que met l'Ecriture entre Joathan & Osias son pere, consiste , non en ce que Joathan n'entra point-du-tout dans le Temple pour y sacrifier ; mais plutôt en ce qu'il n'imita point la temerité de son pere , qui étoit entré jusques dans le Sanctuaire du Seigneur , pour offrir luy-même l'encens par une usurpation sacrilege. Et quant à ce qu'elle ajouste , *que le peuple cependant continuoit encore à pecher* , ils disent que cela marquoit , ou que les mœurs d'Israël étoient toujours également corrompus , ou qu'ils continuoient comme auparavant à sacrifier dans les hauts-lieux , contre l'ordre du Seigneur , sans que ce Prince eût la force de s'y opposer , comme il l'auroit dû. Et c'étoit assez sans doute , comme le remarque Theodoret , que Joathan n'eût point détruit les hauts-lieux , ni empêché ses sujets de se corrompre dans leurs voyes , & de violer l'ordonnance de la Loy touchant le lieu où se devoit faire le sacrifice , pour estre indigne que l'on mit son nom avec celui des meilleurs rois de Juda.

Theodoret.  
4. Reg.  
quest.46.



CHA-



## CHAPITRE XVI.

*Achab consacre son fils en le faisant passer par le feu. Les rois d'Israël & de Syrie étant venus assiéger Jérusalem, Achab envoie des messagers aux rois des Assyriens pour l'obliger à le secourir. Il quitte même le culte de Dieu & embrasse celui des idoles des Assyriens. Après sa mort Ézechias son fils règne au lieu de lui.*

1. *ANNO decimo septimo Phacee filii Romelia, regnavit Achab filius Joathani regis Iuda.*

2. *Viginti annorum erat Achaz cum regnare coepisset, & sedecim annis regnavit in Jérusalem: non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater eius,*

3. *sed ambulavit in via regum Israël: insuper & filium suum consecravit, transferens per ignem secundum idola gentium, que dissipavit Dominus coram filiis Israël.*

4. *Immolabat quoque victimas, & adolebat*

1. *L A dix-septième année de Phacée fils de Romelie, Achab fils de Joathan roy de Juda commença à régner.*

2. *Il avoit vingt ans lors que son règne commença, & il régna seize ans à Jérusalem: il ne fit point ce qui estoit agréable au Seigneur son Dieu comme David son pere.*

3. *Il marcha dans la voie des rois d'Israël, & consacra même son fils le faisant passer par le feu, suivant la superstition des idoles des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfans d'Israël.*

4. *Il immoloit aussi des victimes & brûloit de l'encens*

*L'An de  
Monde  
3162.  
avant J.  
Christ.*

742.

cens sur les hauts-lieux, *incensum in excelsis;*  
 sur les collines, & sous  
 tous les arbres chargez de  
 feuillages.

5. Alors Rasin roy de Syrie, & Phacée fils de Romelie toy d'Israël vinrent mettre le siège devant Jérusalem; & tenant Achas assiégié, ils ne purent néanmoins le prendre.

6. En ce même-tems Rasin roy de Syrie reconquit Elam pour les Syriens, & en chassa les Juifs, & les Iduméens vinrent à Elam, & y habiterent, comme ils y sont encore aujourd'hui.

7. Alors Achas envoya des ambassadeurs à Théglathphalaſar roi des Affyriens, pour luy dire de sa part : Je suis vostre serviteur & vostre fils, venez me sauver des mains du roÿ de Syrie & des mains du roÿ d'Israël, qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moy.

8. Et ayant amassé l'argent & l'or qui se put trouver dans la maison du Seigneur & dans les trésors du Roy, il en fit des presents au roÿ des Affyriens.

5. Tunc ascendit Rasin rex Syrie & Phacée filius Romelie rex Israël, in Jérusalem ad preliandum: cumque obſiderent Achaz, non valuerunt ſuperare eum,

6. In tempore ille restituuit Rasin rex Syrie Ailam Syrie, & ejexit Judeos de Aila: & Idumei venerunt in Ailam, & habitaverunt ibi usque in diem hanc.

7. Misit autem Achaz nuncios ad Theglathphalaſar regem Affyriorum, dicens: Servus tuus & filius tuus ego sum: ascede, & satuum me fac de manu regis Syrie & de manu regis Israël, qui conſurrexerunt aduersum me.

8. Et cum collegiffet argentum & aurum quod inveniri potuit in domo Domini, & in theſauris Regis, misit regi Affyriorum maneriu.

9. Qui

9. Qui & acquievis voluntati ejus : ascen-  
dit enim rex Assyrio-  
rum in Damascum , &  
& vastavit eam : &  
transfult habitatores  
ejus Cyrenen , Rasin  
autem interfecit.

10. Perrexitque rex  
Achaz in occursum  
Theglathphalasar regi  
Assyriorum in Damas-  
cum ; cumque vidisset  
altare Damasci , misit  
rex Achaz ad Uriam  
Sacerdotem exemplar-  
ejus , & similitudi-  
nem juxta omne opus.  
ejus.

11. Extruxitque  
Urias Sacerdos altare,  
juxta omnia que pre-  
ceperat rex Achaz de  
Damasco , ita fecit  
Sacerdos Urias , donec  
venires rex Achaz de  
Damasco .

12. Cumque re-  
visset Rex de Damasco ,  
vidit altare , & ve-  
neratus est illud ; af-  
rendique & immo-  
lavit holocausta , &  
sacrificium suum ,

13. & libavit li-  
bamina , & fudit san-  
guinem pacificorum ,  
que obtulerat super

9. Le royst des Assyriens  
s'estant rendu à ce qu'il  
desiroit de luy , vint à  
Damas , ruina la ville ,  
en transfera les habitans  
à Cyrene , & tua Rasin.

10. Alots le royst Achas  
alla à Damas au-devant de  
Theglathphalazar royst des  
Assyriens , & ayant vu l'autel  
qui estoit à Damas , il  
envoya au pontife Uriel un  
modelle où cet autel estoit  
représenté selon sa figure  
& tout ce qu'il contenoit.

11. Et le pontife Uriel  
bâtit un autel tout sembla-  
ble à celuy de Damas , selon  
l'ordre qu'il en avoit reçû  
du royst Achas , en atten-  
dant que le Roy fût reve-  
nu de Damas .

12. Lors que le royst  
Achas fut revenu de Da-  
mas , il vit cet autel , & il  
le revera , & il y vint im-  
moler des holocaustes &  
son sacrifice .

13. Il y versa les obla-  
tions de liqueur , & y ré-  
pandit le sang des hosties  
pacifiques qu'il avoit offer-  
tes

tes sur l'autel. altare.

14. Il transféra l'autel d'airain "qui estoit devant le Seigneur", de devant la face du temple , du lieu de l'autel & du temple du Seigneur, & il le mit à côté de l'autel vers le Septentrion.

15. Le roy Achas donna aussi cet ordre au pontife Uri : Vous offrirez sur le grand Autel l'holocauste du matin & le sacrifice du soir, l'holocauste du Roy & son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices & leurs oblations de liqueur , & vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes & tout le sang des victimes: mais pour ce qui est de l'autel d'airain , ce sera moy qui enordonneray<sup>4</sup>.

16. Le pontife Uri executa donc en toutes choses les ordres que le roy Achas lui avoit donnez.

¶. 14. Expl. fait par Salomon. Vatabl.

Ibid. Expl. ante vestibulum domus Domini. Vatabl.

14. Porro altare areum quod erat coram Domino , translatis de facie templi, & de loco altaris, & de loco templi Domini , posuitque illud ex latere altaris ad Aquilonem.

15. Precepit quoque rex Achaz Uri Sacerdoti , dicens : Super altare majus offer holocaustum matutinum & sacrificium vespertinum & holocaustum Regis & sacrificium ejus , & holocaustum universi populi terre , & sacrificia eorum , & libamina eorum : & omnem sanguinem holocausti , & universum sanguinem victimarum super illud effundes : altare vero areum eris paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias Sacerdos juxta omnia quae precepereat rex Achaz.

¶. 15. Expl. Je le reser- ve pour moy. On n'y sa- crifiera point que je ne l'or- donne. Vat.

17. Tto.

17. *Talit autem rex Achaz calatas bases, & luterem qui erat desuper: & mare depositum de bobus ereis qui sustensabant illud, & posuit super pavimentum stratum lapide.*

18. *Musach quoque sabbati quod edificaverat in templo, & ingressum Regis exterius convertit in templum Domini, propter regem Assyriorum.*

19. *Reliqua autem verborum Achaz que fecit, nonne scripta sunt in libro sermonum dierum regum Iuda?*

20. *Dormivitque Achaz cum patribus suis, & sepultus est cum eis in civitate David, & regnavit Ezechias filius ejus pro eo.*

¶. 17. *Antr. Les bases.*

*Ibid. Lettr. Luterem. singularis pro plurali. Vat.*

¶. 18. *Expl. Une tente, où les Prêtres qui n'étoient*

17. *Le roy Achas fit aussi ôter les socles " ornez de gravures & les cuves d'airain qui estoient dessus. Il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portoient, & il la mit sur le pavé du Temple qui étoit de pierre.*

18. *Il ôta aussi le couvert du sabbat " qu'il avoit bâti dans le temple, & à cause du roy des Assyriens il changea l'entrée de dehors du Palais du Roy, & il la mit par dedans le temple.*

19. *Et le reste des actions d'Achas est décrit au livre des annales des rois de Juda.*

20. *Achas dormit avec ses peres, & fut enseveli dans la ville de David, & Ezechias son fils regna en sa place.*

*pas en semaine se reposoient le jour du Sabat : ou un lieu plus élevé d'où l'on recitoit la loy au peuple. Vatabl.*

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. **A**chias consacra son fils , le faisant passer par le feu , suivant la superstition des idoles des nations , &c.

On peut voir sur le Lévitique , chapitre dix-huit verset vingt-&-un , ce qu'on y a dit touchant cette superstition par laquelle un pere consacroit à l'idole de Moloch en deux manieres ses propres enfans , soit en les faisant passer entre deux feux , comme pour les purifier , ce qui en faisoit mourir quelques-uns ; soit en les brûlant effectivement , & les offrant en holocauste à cette idole cruelle , qui n'estoit autre que le démon , lequel , selon le témoignage de l'Ecriture , a aimé dès la naissance du monde à répandre le sang des hommes .

*Joseph. Antiq. l. 9. 12.* Il suffit donc , afin de ne point répéter ce qu'on peut lire autre part , d'ajouter ici que Joseph témoigne qu'Achias consacra son fils à Moloch en la seconde maniere ; c'est-à-dire par un entier holocauste , & en ce cas on ne peut l'entendre de son fils Ezechias , puisqu'il succeda à son pere dans son Royaume . Mais Theodoret a cru au contraire que cette consecration se fit en l'autre maniere , c'est-à-dire en le purifiant & en faisant seulement passer par le feu . Et en ce cas , dit un sçavant Théologien , on peut l'en-tendre sans doute d'Ezechias ; puisque comme

Theodor. ibid. ut supra quest. 47. *Estius in cas* , dit un sçavant Théologien , on peut l'en-tendre sans doute d'Ezechias ; puisque comme Dieu par son infinie miséricorde empêcha qu'une aussi méchante éducation que fut celle qu'il reçut d'Achias son pere , ne put nuire à sa piété , il le sauva encore plus facilement de cette consecration , qui se faisoit par les flammes . Aussi il semble que ce dernier sens a plus de rapport au Texte sacré , qui porte qu'*Achias fit*

EXPLICATION DU CHAP. XVI. 667  
fit passer son fils par le feu ; & aux Paralipoménes, où il est dit en general, que ce Prince purifia ses fils par le feu, selon la coutume superstitieuse des nations.

V. 5. Alors Razin roya de Syrie, & Phacée fils de Romelie roya d'Israël, vinrent mettre le siège devant Jérusalem, & tenant Achas assiégé, ils ne purent néanmoins le prendre.

L'on voit dans les Paralipoménes, & l'on a marqué aussi autre part sur Isaïe, que ces deux Princes, scavoient le roya de Syrie & celuy d'Israël, avoient déjà pillé les Etats du Roy de Juda, & taillé en pieces ses armées, servant tous deux de ministres à la justice de Dieu, pour punir l'impiété de celuy qui se déclaroit ouvertement contre la religion, & qui s'efforçoit de tout son pouvoir de substituer à son culte celuy des idoles. Ces deux mesmes Rois joignirent ensuite leurs troupes, & ne pouvant pas douter qu'ils ne dépouillassent alors très-faisilement de ses Etats un Prince qu'ils avoient battu séparément l'un & l'autre, ils vintent mettre tous deux ensemble le siège devant la ville de Jérusalem. Ce fut alors qu'Isaïe, ce Prophète si celebre, qui estoit Prince du sang, de la maison de David, & fils d'Amos frere d'Amasias roya de Juda, vint trouver Achas de la part de Dieu, pour le rassembler. Car le cœur d'Achas, comme parle l'Ecriture, & le cœur de son peuple fut saisi & trembla de crainte, comme les arbres des forêts tremblent estant agitez des vents. Quoy que ce Prince se fût rendu tout-à-fait indigne du secours de Dieu, l'orgueil de ses ennemis qui croyoient déjà triompher de Jérusalem, & qui avoient résolu d'y établir un autre Roy ; ou, pour mieux dire, l'orgueil mesme du démon qui se flattloit vainement de pouvoir anéantir les promesses du Seigneur touchant le Fils de David, dont le regne

regne seroit éternel , merita que Dieu dissipât tous leurs vains projets , & leur fit connoître que s'il leur avoit livré Achas pour un tems , il estoit maître de le secourir quand il luy plaisoit. *Ne craignez point , dit Dieu à Achas par la bouche d'Isaïe , & que nôtre cœur ne se trouble point devant ces deux bouts de tissons humains de colere & de fureur. Leurs pensées n'auront point d'effet.* Il les appelloit deux bouts de tissons , parce qu'ayant été allumé du feu de la colere de Dieu pour punir l'impiété du roy de Juda , ils estoient alors comme à la fin de leur fonction & du ministere pour lequel on les avoit envoyez. Car les méchans sont entre les mains de Dieu comme un feu qui est allumé par sa justice , pour punir d'autres méchans , ou pour purifier les bons , & qu'il jette ensuite comme une chose inutile , après qu'il s'en est servi à ses desseins.

Mais afin qu'on pût comprendre quelle estoit la pensée de Dieu , lorsqu'il promettoit son assistance à ce Roy impie , il voulut bien luy donner pour assurance de la divine protection un signe qui assuroit de nouveau tous les hommes de la vérité infaillible de ses promesses touchant le Sauveur qui devoit naître de la maison de Juda. Car lors qu'Achas estoit plus touché de la frayeur de ces deux grandes armées qui l'affiegeoient , que de l'espérance que luy donnoit le Prophète du secours de Dieu , le Seigneur luy dit : *Demandez à votre Dieu qu'il vous fasse voir un prodige , ou du fond de la terre , ou du plus haut du ciel.* Et comme l'incredulité & le desespoir de ce Prince impie luy fit répondre *qu'il ne demanderoit point de prodige , & ne tenteroit point le Seigneur ,* cou-  
*Hieron iu* vrant ainsi son orgueil , dit un saint Pere , sous  
*hunc loc.* un prétexte de piété ; Dieu voulut luy - même luy

EXPLICATION DU CHAP. XVI. 669  
luy donner le signe le plus anguste & le plus divin de tous les prodiges , scavoir , qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un Fils qu'on appelleroit Emmanuel. Et c'est , ce semble , comme si Dieu luy avoit dit : Vous ne voulez pas ajouter foy à l'assurance que je vous donne de ma divine protection contre les armées de ces deux Princes qui menacent d'exterminer votre royaume & votre maison. Mais pour vous en assurer , souvenez-vous de la promesse que j'ay faite à votre pere David , de rendre le thrône de son Fils éternel. Ce Fils naîtra d'une Vierge , & s'appellera Emmanuel , c'est-à-dire , Dieu avec nous. Croyez - vous donc que je puisse manquer à mes promesses , ou qu'il me soit plus impossible d'exterminer ces armées de vos ennemis , que de faire naître un Dieu-homme parmi les hommes ; & de le faire naître , non selon les voyes ordinaires de la nature , mais d'une Vierge , par une operation toute miraculeuse & supernaturelle ? C'est-là véritablement ce prodige dont on luy avoit parlé ; non pas seulement du fond de la terre , ou du plus haut des ciel ; mais de tous les deux ensemble , puisqu'il renfermoit une union admirable de ce qu'il y a de plus élevé dans le ciel , qui est la nature divine , avec ce qu'il y avoit alors de plus rabbaissé sur la terre , qui estoit la nature humaine. Et l'Ecriture a raison de dire , que ce fut le Seigneur qui donna luy-mesme ce signe , puisqu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût donner un prodige si ineffable. Que s'il le donnoit à un Prince impie & indigne de son secours , il faisoit voir en cela mesme un autre signe de son infinie miséricorde envers les hommes , qui estoit que ce Fils divin & tout-puissant qui devoit naître d'une Vierge , viendroit sauver par sa grace des pecheurs & des impies.

Quoy

Quoy que cette histoire du siège & de l'assistance miraculeuse de la ville de Jérusalem ne soit touchée qu'en un mot dans le chapitre des Rois que nous expliquons, nous avons crû qu'il estoit besoin de marquer au long ces circonstances importantes que nous a décrites le saint prophète Isaïe, qui servent à éclaircir cet endroit d'une manière si édifiante.

*V. 7. Alors Achas envoya des ambassadeurs à Théglathphalazar royaux des Assyriens, pour lui dire : Je suis votre serviteur & votre fils : venez me sauver des mains du royaume de Syrie, & des mains du royaume d'Israël, qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moi.*

On vient de voir l'assurance que Dieu donna à Achas par le prophète Isaïe de sa protection toute-puissante : & ce Prince impie, sans ajouter foy à la parole du Dieu d'Israël, du Dieu des armées, recherche l'appuy du bras huitain & envoie faire de sa part des baslesses à un Roy payen, pour l'engager à le venir secourir. Qui n'auroit crû que Dieu le devoit alors abandonner entre les mains de ses ennemis, puisqu'il méprisoit si insolemment le secours qu'il lui promettoit ? Et c'est sans doute ce que les hommes auroient fait envers d'autres hommes. Mais les pensées du Très-haut sont infiniment élevées au-dessus des nôtres. L'incredulité & l'impiété d'Achas ne peuvent rien contre la fermeté inébranlable des promesses du Seigneur. Il saura bien le punir quand sa malice sera venue à son comble ; mais la vérité de la parole d'un Dieu doit être accomplie. Ainsi il se sert du royaume même des Assyriens que ce Prince avoit fait venir pour punir ses ennemis, lui qui auroit pu avec une armée de mouschurons les mettre en fuite : & l'on peut dire que cette conduite de Dieu à l'égard d'Achas, estoit le plus redoutable châtiment

**EXPLICATION DU CHAP. XVI.** 67  
tement qu'il pût exercer alors contre luy, puis que c'estoit proprement l'abandonner à l'orgueil & l'aveuglement de son cœur , que de le laisser dans la pensée où il estoit , qu'il devoit attendre des hommes plutôt que de Dieu tout son secours. Et ce luy fut aussi un nouveau sujet de se precipiter miserablement dans une plus grande impieté, puisqu'ayant été au-devant du Prince son prétendu libérateur , & ayant vu à Damas l'autel profane , mais apparemment très-magnifique , du roy de Syrie , il donna ordre aussi-tôt au pontife Uriel d'en faire dresser un semblable dans le temple du Seigneur , introduisant de la sorte l'abomination de la désolation dans le lieu saint , comme JESUS-CHRIST l'a dit depuis.

On a peine néanmoins à accorder ce qui est dit en ce lieu , qu'Achas fit venir le roy des Assyriens à son secours contre les rois de Syrie & d'Israël , avec ce qui est marqué dans les Paralipomenes : *que le Seigneur fit venir ce même roy des Assyriens contre Achas*, dont il pilla les <sup>2. Paral. c. 28. 20.</sup> Etats : & que les prêcheurs que ce Prince malheureux luy fit des dépouilles de la maison du Seigneur , & de la maison des rois de Juda & des Princesses , ne luy servirent rien. Mais il semble qu'on peut dire , pour accorder cette contrariété apparente , dont on aura lieu de parler plus amplement sur les Paralipomenes , qu'encore qu'Achas eût sollicité ce Prince de le venir secourir , ce fut proprement le Seigneur qui le fit venir en punition de cette incrédulité d'Achas même , & qu'estant venu en effet combattre ses ennemis , il ne laissa pas de piller en même-tems ses Etats , qui se trouverent ravagez par une armée triomphante.

*V. 11. Et le pontife Uriel bâtit un autel tout semblable à celuy de Damas , selon l'ordre qu'il avoit reçu du roy Achas.*

Ce

Ce Pontife de l'ancienne loy aimoit mieux, comme disent les Interprètes, plaire au Roy qu'à Dieu, & estoit bien éloigné de la conduite de saint Ambroise, qui crut rendre un très-grand service à l'Empereur de tout l'univers, non de luy complaire dans ses excès, mais de luy représenter avec charité & avec force les vrais devoirs d'un Prince Chrétien, & sur lequel toute la terreur des barbares, dont il se voyoit environné, ne pouvoit faire d'autre impression, comme il l'affirme luy-même, que de luy faire concevoir par tous les travaux & tous les dangers de cette vie miserable une idée plus vive de la grandeur des perils sans comparaison plus redoutables, dont la vie future & le salut éternel sont environnez : *Nos autem objecti barbaricis mutibus & bellorum procellis, pro bis laboribus & periculis graviora colligimus futurae vite pericula.* Si la crainte que pouvoit avoir cet ancien Pontife de la cruauté d'Achias, luy avoit servi, comme à saint Ambroise, à craindre encore davantage la justice inévitable de celuy dont il estoit le ministre, il n'eût pas certainement sacrifié toute la religion des Juifs à une molle complaisance qu'il eut pour un Prince impie, & il luy eut fait entendre qu'il se trompoit grossièrement en adorant, comme le marque l'Ecriture, les dieux

*c. 28. 23.* des rois de Syrie, dans la pensée qu'il avoit, qu'il devoit offrir des sacrifices à ces faux-dieux qu'adoroient ses ennemis, pour se les rendre favorables.

Mais il se présente une assez grande difficulté sur ce qui paraît ici de l'extrême infidélité de ce Pontife des Juifs, & sur la manière toute opposée dont nous voyons qu'en parle *Isaïe*, lequel avant que de predire les malheurs qui devoient fondre sur Israël, dit qu'il prit deux témoins fidèles, dont l'un estoit Uriel sacrificeur,

scateur. Comment donc celui qui fut infidelle à Dieu jusqu'à cet excès, que d'abandonner son temple à la profanation d'Achas, peut-il estre véritablement nommé par ce saint Prophète *un témoin fidèle*? C'est ce qui a fait douter à quelques-uns, si celuy dont parle Isaïe estoit le même que celuy qui est marqué dans l'endroit des Rois que nous expliquons. Ce. *Isai. ibid.* *Menoch.* *Tirin. in*

pendant il semble qu'on peut dire avec un autre Interpréte, que c'est effectivement le même dont il est parlé en ces deux endroits; mais que lorsque le Prophète l'appelle *un témoin fidèle*, c'estoit avant qu'il tombât dans cette complaisance criminelle à l'égard du Roy, & qu'Isaïe même pouvant bien prévoir sa chute, voulut peut-être se servir alors de son témoignage, afin de rendre dans la suite la confusion de son peché plus sensible.

*¶. 18. Achas changea, à cause du roy des Assyriens, l'entrée de debors du palais du Roy, & il la mit par dedans le temple.*

Ce passage est très-obscur, & les Interprètes l'expliquent diversement. Les uns disent que le Roy voulut qu'il n'y eût plus qu'une porte à son palais, & qu'il la fit faire de telle sorte, que l'on entrât par le temple, afin qu'il pût être plus en sûreté contre le roy d'Assyrie, s'il le voulloit attaquer. Les autres disent qu'afin de plaire à ce Roy payen, il ne voulut plus entrer publiquement dans le temple, & que pour cela il fit faire un long circuit de murs, ayant dessein de faire croire au mesme Prince, qui avoit abandonné le culte du Dieu d'Israël, & embrassé celuy des idoles. Aussi l'Ecriture dit autre part, *qu'il ferma mesme les portes du temple, & qu'il se fit des autels dans tous les coins de la ville de Jérusalem.* Ce qui sans doute arriva quelque tems après; car il paroît par les ordres qu'il don-

na au pontife Uriel, & que ce Pontife exécuta avec une fidélité étonnante, qu'il se contenta d'abord de faire sacrifier sur l'autel profane qu'il lui avoit ordonné de bâtir suivant le modèle de celuy Menoch. 4. Reg. c. qu'il avoit vu à Damas, mêlant, peut-être, les sacrifices profanes des Syriens avec ceux des Juifs. 16. 10. Mais dans la suite son impiété croissant avec cette complaisance ou cette crainte qu'il avoit d'un Roy si puissant, il alla plus loin, & fit même fermer les portes du temple.



## CHAPITRE XVII.

*Salmanasar sachant qu'Osée roy d'Israël pensoit aux moyens de secouer le joug des Assyriens, vient assieger Samarie, & après l'avoir prise il transfere les Israélites en Assyrie, & envoie des colonies de ses sujets dans le païs de Samarie où ils adorent en même tems le vrai Dieu & leurs idoles.*

L'An du Monde 3274. **I.** A douzième année I. **A** Nno duodecimo Achaz regis Juda, regnavit Osée filius Ela in Samaria super Israël novem annis.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avoient été avant lui.

3. Salmanasar\* toy des

\* 3. Expl. Salmanasar avoit succédé à Teglathphasar.

cendit

*cendit Salmanasar rex  
Assyriorum, & factus  
est ei Osee servus, red-  
debaique illi tributa.*

4. *Cumque deprehendi-  
isset rex Assyriorum  
Osee, quod rebellare  
nitens misisset nuncios  
ad Sua regem Aegypti,  
ne prestaret tributare  
regi Assyriorum, secut  
singulis annis solitus  
erat, obfedit eum, &  
vincitum misit in carce-  
rem.*

5. *Pervagatusque est  
omnem terram: & af-  
cendens Samariam, ob-  
fedit eam tribus annis.*

6. *Anno autem nono  
Osee, cepit rex Assyrio-  
rum Samariam, &  
transfulit Israël in Af-  
syrios: posuitque eos in  
Hala & in Habor, juxta  
fluvium Gozan, in civi-  
tibus Medorum.*

7. *Factum est enim  
cum peccasset filii Is-  
raël Dominino Deo suo,  
qui eduxerat eos de  
terra Aegypti, de ma-  
nu Pharaonis regis*

¶. 7. *Hebr. peccaverunt, pro peccabant on peccave-  
rant. Hebraism.*

Affyriens marcha contre  
luy, & Ozée fut asservi  
à Salmanasar roy des Af-  
fyriens, & il luy payoit  
tribut.

4. Mais le roy des Assy-  
riens ayant reconnu qu'O-  
zée dans la pensée de se ré-  
volter contre luy, avoit  
envoyé des Ambassadeurs  
à Sua roy d'Egypte, pour  
n'être plus obligé de luy  
payer le tribut qu'il payoit  
tous les ans, il l'assiegea,  
& l'ayant pris il l'envoya  
lié en prison.

5. Et Salmanasar fit des  
courses ensuite par tout le  
pays, & étant venu à Sa-  
maria, il la tint assiegée  
pendant trois ans.

6. La neuvième année  
d'Ozée, le roy des Assy-  
riens prit Samarie, & il  
transfera les Israélites au  
païs des Assyriens, & il  
les fit demeurer dans Hala  
& dans Habor villes des  
Medes, près du fleuve  
de Gozan.

7. Car il y avoit long-  
tems que les enfans d'Israël  
pechoient contre le Sei-  
gneur leur Dieu qui les  
avoit tirez de l'Egypte,  
& délivrez de la main de

Pharaon royd' Egypte, & qu'ils adoroient des dieux étrangers.

8. " Ils se conduissoient selon les coutumes des Nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël , & selon les coutumes des rois d'Israël qui avoient imité ces nations.

9. Les enfans d'Israël avoient offensé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles", & s'étoient bâti des hauts lieux dans toutes les villes depuis les tours des Gardes." jusqu'aux villes fortes.

10. Ils avoient aussi dressé des statuës & planté des bois sur toutes les hautes collines , & " sous tous les arbres chargez de feuillages.

11. Et ils brûloient de l'encens sur les autels , comme les Nations que le

8. *Et ambulaverunt juxta ritum Gentium quas consumperat Dominus in conspectu filiorum Israël , & regum Israël ; quia similiter fecerant.*

9. *Et offenderunt filii Israël verbis non rectis Dominum Deum suum : & edificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis , à turre Custodum usque ad civitatem munitam.*

10. *Feceruntque sibi statuas & lucos in omni colle sublimi , & subter omne lignum nemorum :*

11. *& adolebant ibi incensum super aras in morem Gentium ,*

¶. 8. Lettr. ils marchoient.

¶. 9. Lettr. Verbis non rectis.

Ibid. Expl. Depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes. Cestours des Gardes étoient bâties dans le désert pour servir de retraite aux bestiaux , & à ceux qui les gardoient contre les vo-

leurs. Estime Menoch.

¶. 10. Expl. Il faut souhaiter que *ils sacrifioient*. C'étoit la coutume des payens d'offrir leurs sacrifices sous des arbres , & de consacrer même certains arbres à de certains dieux auxquels ils croyoient qu'ils étoient plus agréables. Synops. Critic. in Denteron. c. 12. 2.

quas

*Quas transfulerat Do-  
minus à facie eorum :  
feceruntque verba pef-  
fima irritantes Domi-  
num ,*

Seigneur avoit exterminées à leur entrée. Ils commettoient des actions très-criminelles " par lesquelles ils irritoient le Seigneur.

12. & coluerunt immundicias , de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

12. Ils adoroient des abominations , contre la défense expresse que le Seigneur leur en avoit faite.

13. Et testificatus est Dominus in Israël & Juda , per manum omnium Prophetarum & Videntium , dicens : Revertimini à viis vestris pessimis & custodite præcepta mea & ceremonias , juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris , & sicut misi ad vos in manus servorum meorum Prophetarum .

13. Le Seigneur avoit fait souvent ces protestations dans Israël & dans Juda par tous ses Prophetes , & par ceux qu'on appelloit les Voyans , & il leur avoit dit : Quittez vos voyes corrompuës , & revenez à moy ; gardez mes preceptes & mes cérémonies , selon toutes les loix que j'ay prescrites à vos peres , & selon que je vous l'ay déclaré par les Prophetes mes serviteurs que je vous ay envoyez .

14. Qui non audierunt , sed induraverunt cervicem patrum suorum , qui noluerunt obediens Domino Deo suo .

14. Et ils n'avoient point voulu écouter le Seigneur , mais leur tête étoit devenue dure & inflexible comme celle de leurs peres , qui n'avoient point voulu obeïr au Seigneur leur Dieu .

15. Et abjecerunt  
¶. 11. Lettr. Verba pessima.

15. Ils avoient rejetté ses loix ,

loix , & l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, aussi bien que toutes les remontrances qu'il leur avoit fait faire par ses serviteurs. Ils avoient couru après les vanitez & lemen-songe , & ils avoient agi vainement , en suivant les Nations dont ils étoient environnez , quoy que le Seigneur leur eût defendu si expressément de faire ce qu'elles faisoient.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu ; ils s'étoient fait deux veaux de fonte , ils avoient planté de grands bois", ils avoient adoré tous les astres du ciel ", & ils avoient servi Baal.

17. Ils sacrifioient leurs fils & leurs filles , & les faisoient passer par le feu. Ils s'attachoient aux divinations & aux augures , & ils s'abandonnoient aux actions criminelles qu'ils commettoient devant le Seigneur pour attirer sur eux sa colere.

18. Le Seigneur done ayant conçû une grande indignation contre Israël ,

*¶. 16. Expl. confacrez aux idoles.  
Ibid. Lettr. toute la milice du ciel.*

*legitima ejus , & pa-  
ctum quod pepigit cum  
patribus eorum , & te-  
stificationes quibus con-  
testatus est eos : secu-  
tique sunt vanitates ,  
& vanè egerunt : &  
secuti sunt Gentes que  
erant per circuitum eo-  
rum super quibus pre-  
ceperat Dominus eis ,  
ut non facerent sicut  
& ille faciebant.*

16. *Et dereliquerunt  
omnia precepta Domini  
Dei sui : feceruntque  
sibi constatales duos vi-  
tulos , & lucos , & ado-  
rauerunt universam  
militiam cœli : ser-  
vieruntque Baal ,*

17. *& consecrave-  
runt filios suos & filias  
suas per ignem : & di-  
vinationibus inservie-  
bant & auguriis , &  
tradiderunt se ut face-  
rent malum coram Do-  
mino , ut irritarent  
eum.*

18. *Iratusque est  
Dominus vehemen-  
ter Israëli , & abstu-*

*lit.*

*lit eos à conspectu suo, & non remansit nisi tribus Iuda tantummodo.*

19. *Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei suū: verū ambulavit in erroribus Israël, quos operatus fuerat.*

20. *Projectique Dominus omne semen Israël, & affixit eos: & tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos à facie sua.*

21. *Ex eo jam tempore quo scissus est Israël à domo David, & constituerunt sibi Regem Jeroboam filium Nabat: separavit enim Jeroboam Israël à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.*

22. *Et ambulaverunt filii Israël in universis peccatis Jeroboam quae fecerat: & non recesserunt ab eis,*

23. *usquequā Dominus auferret Israël à facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum Prophete ses serviteurs,*

*¶ 18. Expl. qui enfermoit aussi Benjamin.*

les rejetta de devant sa face, & il ne demeura plus que la seule Tribu de Juda".

19. Et Juda même ne garda point ensuite les commandemens du Seigneur son Dieu, mais il marcha dans les erreurs & les égaremens d'Israël.

20. Le Seigneur abandonna toute la race d'Israël. Il les affligea, & il les livra en proye à ceux qui étoient venus les piller, jusqu'à ce qu'il les rejettât entierement de devant sa face.

21. Ceci commença dès le tems qu'Israël fit schisme, qu'il se sépara de la maison de David, & que les dix-Tribus établirent Jero-boam fils de Nabat pour être leur Roy; car Jero-boam sépara Israël d'avec le Seigneur, & les fit tomber dans un grand péché.

22. Les enfans d'Israël marcherent ensuite dans tous les pechez de Jero-boam, & ils n'en firent point,

23. jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejettât Israël de devant sa face, comme il l'avoit prédit par tous les Prophètes ses serviteurs,

& qu'Israël fut transféré *suorum Prophetarum*,  
de son païs dans l'Assyrie, *translatusque est Israël*  
comme il est encore au-  
jourd'huy.

24. Or le roy des Assy-  
riens fit venir des habitans  
de Babylone , de Cutha ,  
d'Avah, d'Emath & de Se-  
pharvaïm , & il les établit  
dans les villes de Samarie "  
en la place des enfans d'Is-  
raël. Ces peuples possédé-  
rent la Samarie , & habi-  
terent dans ses villes.

25. Lorsqu'ils eurent  
commencé à y demeurer ,  
comme ils ne craignoient  
point le Seigneur , le Sei-  
gneur envoya contr'eux  
des lions qui les tuoient.

26. On en porta la nou-  
velle au roy des Assyriens ,  
& on luy fit dire :Les peu-  
ples que vous avez transfe-  
rez en Samarie ,& ausquels  
vous avez commandé de  
demeurer dans ses villes ,  
ignorent la maniere dont  
le Dieu de ce païs-là veut  
être adoré : & ce Dieu a  
envoié contr'eux des lions  
qui les tuënt , parce qu'ils  
ne sçavent pas la manie-  
re dont le Dieu de cette  
terre veut être adoré.

N. 24. Expl. Samarie se prend ici pour tout un païs dont  
la ville capitale portoit le mesme nom.

24. *Adduxit autem rex Assyriorum de Ba-  
bylone , & de Cutha , &  
de Avah , & de Emath ,  
& de Sepharvaïm , &  
collocavit eos in civi-  
tatis Samariae profi-  
liis Israël : qui posse-  
derunt Samariae &  
habitaverunt in urbi-  
bus ejus.*

25. *Cumque ibi ba-  
bitare cœpissent , non  
timebant Dominum :  
& immisit in eos Domini-  
nus leones qui interfici-  
ebant eos.*

26. *Nunciatumque  
est regi Assyriorum , &  
dictum : Gentes qua-  
transtulisti , & habitare  
fecisti in civitatibus Sa-  
mariae , ignorant legitimi-  
ta Dei terræ : & immi-  
sit in eos Dominus leo-  
nes , & ecce interficiunt  
eas , et quod ignorant  
ritum Dei terræ.*

27. Pre-

27. *Præcepit autem rex Assyriorum, dicens: Ducite illuc unum de Sacerdotibus quos inde captivos adduxistis, & vadat, & habitet cum eis: & doceat eos legitima Dei terra.*

27. Alors le royaume des Assyriens leur donna cet ordre, & leur dit : Envoyez en Samarie l'un des Prêtres que vous en avez emmené captifs : qu'il y retourne, & qu'il demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. *Igitur cùm venisset unus de Sacerdotibus his qui capti viderunt fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, & docebat eos quomodo colerent Dominum.*

28. Ainsi l'un des Prêtres qui avaient été emmenés captifs de la province de Samarie, y étant revenu demeura à Bethel, & il leur apprenoit la maniere dont ils devoient honorer le Seigneur.

29. *Et unaqueque gens fabricata est Deum suum : posuerunque eos in fanis excelsis que fecerant Samarite ; gens & gens in urbibus suis in quibus habitabant.*

29. Chacun de ces peuples ensuite se forgea son Dieu, & ils les mirent dans les temples & les hauts-lieux que les Samaritains avaient bâties ; chaque Nation mit le sien dans la ville où elle habitoit.

30. *Viri enim Babylonii fecerunt Socothbenoib : viri autem Cuthhei fecerunt Nergel : & viri de Emath fecerunt Asyria.*

30. Les Babyloniens se firent leur Dieu Sochothbenoib ; les Cuthéens Nergel ; ceux d'Emath Asima ;

31. *Porrò Hevei fecerunt Nebahaz & Thartbac. Hi autem qui erant de Sephar-*

31. les Hevéens firent Nebahaz & Thartac : mais ceux de Séphatvaïm faisaient passer leurs enfans

par le feu & les brûloient,  
pour honorer Adramelech  
& Anamélech dieux de Sé-  
pharvaïm.

32. Tous ces peuples ne  
laissoient pas d'adorer le  
Seigneur. Ils choisisoient  
les derniers du peuple pour  
les établir prêtres de leurs  
hauts-lieux , & ils of-  
froient leurs sacrifices<sup>u</sup>  
dans ces temples.

33. Et quoy qu'ils ado-  
rasent le Seigneur , ils  
servoient en mesme-tems  
leurs dieux , selon la coû-  
tume des nations , d'où  
ils avoient été transferez  
en Samarie.

34. Ces peuples suivent  
encore aujourd'huy " leurs  
anciennes coutumes. Ils  
ne craignent point le Sei-  
gneur , ils ne gardent  
point ses ceremones ni  
ses ordonnances , ni  
ses loix , ni les precep-  
tes qu'il donna à Jacob  
qu'il surnomma Israël ,

35. avec lequel il a-  
voit fait son alliance en  
leur donnant ce comman-  
dement si exprès : Ne

v. 32. Lettr. Ponebant  
eos. Hebr. faciebant, c'est-  
à-dire , sacrificabant pro  
eis. Vut.

väim , comburebant  
filios suos igni , Adra-  
melech & Anamelech  
diis Sepharvaïm ,

32. & nibilominus  
colebant Dominum.  
Fecerunt autem sibi de  
novissimis sacerdotes  
excelsorum , & pone-  
bant eos in fanis subli-  
mibus.

33. Et cum Domi-  
num colerent , diis quo-  
que suis serviebant  
juxta consuetudinem  
gentium , de quibus  
translati fuerant Sa-  
mariam ,

34. usque in presen-  
tem diem morem se-  
quuntur antiquum :  
non timent Dominum ,  
neque custodiunt cere-  
monias ejus , iudicia ,  
& legem , & manda-  
tum quod preceperat  
Dominus filii Jacob ,  
quem cognominavit Is-  
raël :

35. & percusserat  
cum eis pacrum , &  
inmandaverat eis , di-  
cens : Nolite timere

v. 34. Expl jusqu'au  
tems de Jeremie , que la  
plupart croient avoir écrit  
cette histoire. Ménoch.  
deos

*deos alienos, & non reverez point les dieux étrangers, ne les adorez point, & ne leur sacrifiez point :*

36. *sed Dominum Deum vestrum qui eduxit vos de terra Aegypti in fortitudine magna & in brachio extento, ipsum timete, & illum adorate, & ipsi immolate.*

37. *Ceremonias quoque & judicia, & legem, & mandatum quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus, & non timeatis deos alienos.*

38. *Et pactum quod percussit vobiscum, nolite oblivisci: nec colatis deos alienos,*

39. *sed Dominum Deum vestrum timete, & ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.*

40. *Illi verò non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.*

41. *Fuerunt igitur & 39. Lettr. de la main,*

36. *mais craignez le Seigneur vostre Dieu qui vous a tirez de l'Egypte avec une grande puissance & avec un bras étendu. Ne craignez que le Seigneur votre Dieu ; & n'adorez que luy, & ne sacrifiez qu'à luy.*

37. *Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses loix, & les préceptes qu'il vous a donnéz par écrit observez-les tous les jours de votre vie : n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.*

38. *N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, & n'honorez point les Dieux étrangers:*

39. *mais craignez le Seigneur votre Dieu, & ce sera luy qui vous délivrera de la puissance \* de tous vos ennemis.*

40. *Mais ils n'ont point écouté ces avis, & ils ont agi selon leurs anciennes coutumes.*

41. *Ainsi ces peuples*

ont craint le Seigneur ; gentes iste timenterē  
 mais ils ont servi en même-tems les idoles. Car quidem Dominum ,  
 leurs fils & leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs peres.  
 sed nibilominus & idolis suis servientes :  
 nam & filii eorum , & nepotes , sicut fecerunt patres sui , ita faciunt usque in presentem diem.

---

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

**V. 1.** **O** Sée fit le mal devant le Seigneur , mais non comme les rois d'Israël qui avoient esté avant lui .

L'on prétend que la difference qu'il y eut entre ce roy d'Israël & les Princes ses predecesseurs , fut seulement en ce qu'il n'empêcha point ses sujets d'aller adorer le Dieu d'Israël à Jerusalem , & s'acquitter dans le Temple des devoirs qu'exigeoit d'eux la religion des Juifs : au lieu que les autres Princes usoient même de violence pour leur ôter cette liberté . C'étoit sans doute un bien qu'il faisoit ; mais on peut dire qu'il le détruisoit en même-tems par son exemple , en faisant lui-même le mal devant le Seigneur , comme parle l'Ecriture ; c'est-à-dire , en adorant les idoles , & ne rendant pas à Dieu ce qu'il luy devoit . Quant à son peuple , comme les Veaux-d'or que Jeroboam avoit fait éllever n'y étoient plus , ayant esté emportez par les Assyriens , l'adoration que plusieurs d'entre-eux alloient rendre à Dieu dans le Temple de Jerusalem pouvoit bien être plutôt un effet de l'enlevement de ces fameuses idoles à qui ils avoient offert de l'encens jusqu'alors , que d'un zay respect pour leur

EXPLICATION DU CHAP. XVII. 685  
leur Seigneur & leur Dieu. C'est ce qui semble nous donner lieu d'être moins surpris , lorsque nous voyons que sous un Prince à qui l'Ecriture rend ce témoignage , qu'il n'égaloit pas en impieté ses predecesseurs , & dans un tems où une partie d'Israël paroissoit vouloir rétablir la véritable religion , Dieu punit son peuple par le plus grand de tous les fléaux , le livrant entièrement entre les mains des Assyriens , pour être enlevé d'un païs heureux & fertile , qu'il avoit promis à leurs peres , & destiné pour leur patrie.

Toute la suite de ce chapitre nous représente non seulement cette triste captivité du Roy & du peuple d'Israël , mais encore les raisons pour lesquelles le Seigneur en usa ainsi envers ceux qu'il avoit choisis pour son peuple. Car quoy que les crimes des Israélites fussent montez jusqu'au ciel , & qu'il sembloit que toute la terre se dût élèver contre des hommes si insolens & si ingrats , qui avoient foulé aux pieds toutes les grâces de leur bienfaiteur tout-puissant , Dieu néanmoins est si bon , qu'il veut bien se rabbailler à rendre raison à ses créatures de la justice de sa conduite : & comme s'il eût été obligé en quelque sorte de se justifier devant tous les peuples de la terre , lorsqu'il exposoit son peuple à une si dure captivité , il parle en ces termes.

v. 7. 8. *Les enfans d'Israël pechoient contre le Seigneur leur Dieu depuis long-tems , luy qui les avoit tirez de l'Egypte , & delivrez de la main de Pharaon roy d'Egypte ; & ils adoroient des dieux étrangers. Il se conduisoient selon les coutumes des Nations que le Seigneur avoit exterminées , &c.*

Il suffit d'avoir la foy pour être très-persuadé de la justice des jugemens du vray Dieu , qui est luy-même la souveraine justice. Mais on ne peut

peut lire tout ce que Dieu dit dans la suite de ce chapitre , sans être touché pour le moins autant de l'exemple d'une patience si divine à l'égard d'un peuple si infidelle , que de l'équité deschâtimens dont il se servit pour le piquer saluairement d'un saint repentir , & le faire revenir à luy. Qu'on lise donc avec quelque attention les justes reproches que le Seigneur d'Israël fait à son peuple , & l'on s'écriera sans doute avec

*August. adversus Manich. cap. 48. tom. 6. pag. 235. Id. epist. 54. tom. 2. pag. 92.*

saint Augustin : O que vôtre patience est grande , Seigneur ! *O magna patientia tua , Domine !* Que vôtre miséricorde & vôtre bonté sont infinites ! *Misericors & miserator , & multum misericors !* L'on dira encore avec ce grand Saint , que si Dieu épargne souvent les plus scelerats , en leur accordant la santé avec la vie , & s'il s'est montré patient à l'égard de ceux-là mêmes dont il scavoit que la plupart ne devoient point revenir à luy par la penitence , nous sommes nous autres sans comparaison plus obligez d'user de miséricorde envers ceux qui nous promettent de se corriger , ne connoissant pas & ne pouvant pas connoître s'ils feront ce qu'ils promettent . *Quod si inquis & scelestis ille parcendo , eisque vitam salutemque largiendo , etiam plerique eorum quos novit non acturos paenitentiam , solum exhibet patientiam ; quanto magis nos in eos qui correctionem promittunt , & utrum faciant quod promittunt incerti sumus , misericordes esse debemus ?*

Mais nous pouvons dire ici davantage , que Dieu lors même qu'il punifloit Israël temporellement par ces fléaux si redoutables de la ruine de son païs , & d'une honteuse captivité , exerceoit encore envers luy une patience vraiment divine ; puisqu'en faisant remarquer à ce peuple ingrat , comme il fait icy , les grandes graces qu'il avoit reçues , & l'horrible infidélité dont

dont il les avoit payées , il l'avertisloit en mesme-tems que le seul moyen qui leur restoit de sortir de cet estat , estoit d'avoir en horreur leur vie criminelle , de reconnoître & la puissance & la vérité de celuy qui les avoit menacez de tous ces malheurs par la bouche de ses Prophètes , comme il le dit en ce lieu ; & d'implorer la clemence souveraine de ce Seigneur , qui ayant pû les exterminer entierement pour leurs crimes , leur donnoit encore le tems de revenir à leur Dieu , qui estoit seul tout-puissant pour les délivrer de nouveau des mains de leurs ennemis , comme il l'avoit fait la premiere fois , en les retirant si hautement de la dure servitude de l'Egypte. Mais leur dureté inflexible merita que Dieu les abandonnât ; & comme le marque un Prophète , *la maison d'Israël étant tombée , ne put plus se rétablir.* Ce qui veut dire à la lettre , selon saint *In Amos* <sup>cap. 5. 1.</sup> *Jerôme* , que les dix Tribus qui portoient le nom d'Israël , ayant été emmenées captives , <sup>tom. 3. pag. 164.</sup> ne retournerent jamais en leur païs , & ne formerent plus depuis un corps de République ; ceux *Amos 6.* qui purent s'échaper s'étant mêlez avec la Tribu <sup>5. 1.</sup> de Juda.

Saint Augustin nous fait remarquer dans son *August.* livre de la Cité de Dieu , que cette captivité <sup>de Civit.</sup> *Dei. I. 18.* d'Israël arriva vers le même tems de l'établissement de l'empire des Romains , & nous donne lieu par-là de faire une autre reflexion sur l'antiquité de la religion des Juifs , à l'égard de celle de ces maîtres de l'Univers , qui ont prétendu depuis avoir droit d'assujettir à la nouveauté de leurs superstitions une religion aussi ancienne & aussi auguste qu'estoit celle de ce peuple , qui adoroit depuis si long-tems le vray Dieu.

¶. 24. &c. *Or le roy des Assyriens fit venir des habitans de Babylone , &c. & les établit dans*

*dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Israël. Lors qu'ils eurent commencé à y demeurer , comme ils ne craignoient point le Seigneur , le Seigneur envoya contr'eux des lions qui les tuoient , &c.*

*Eftins in  
hunc loc.*

Un sçavant homme a judicieusement remarqué sur cet endroit , que la crainte du Seigneur se prend icy comme en beaucoup d'autres lieux de l'Ecriture , pour le culte & la religion du vray Dieu ; & que c'est pour cette raison que l'Ecriture , après avoir dit que Dieu avoit envoyé des lions contre ces peuples , à cause qu'ils ne craignoient point le Seigneur ; ajoûte aussi-tôt que le roy des Assyriens envoya en Samarie un des Prêtres des Israélites , *afin qu'il appris à ces nouveaux habitans le culte que l'on devoit rendre au Dieu du païs.* Mais il dit encore qu'on donnoit très-justement le nom de crainte au culte de Dieu , sur tout dans le tems de l'ancienne loy ; parce que le commun de ceux qui servoient Dieu , craignoient seulement d'être punis s'ils l'offensoient , & qu'ainsi ils ne l'adoroient que comme un juste & sever vengeur des crimes ; au-lieu qu'à présent les enfans de la nouvelle alliance le servent plutôt comme leur pere & leur bienfaiteur , de qui ils esperent de recevoir les biens éternels.

Mais on demande d'où vient qu'il est dit que ces lions furent envoyez contre ces nouveaux habitans du païs de Samarie , à cause qu'ils ne craignoient point le Seigneur , puisqu'ils ne le craignoient & ne le servoient pas davantage dans leur païs , où ils n'avoient pas été cependant déchirez comme en Samarie par les lions. La raison de ce châtiment , selon quelques Interprètes , semble avoir été , parce que ces peuples qu'avoit envoyez le roy des Assyriens , exerçoient l'Idolâtrie dans une terre destinée aux

**EXPLICATION DU CHAP. XVII.** 689  
aux adorateurs du vray Dieu. Mais selon d'autres, Dieu n'envoya pas seulement ces lions pour punir l'idolâtrie de ces nouveaux hôtes. Il vouloit encore , disent-ils , faire voir par cette preuve éclatante , qu'il avoit permis qu'on emmenât en captivité les Israélites , parce qu'ils ne le servoient plus comme leur Dieu , & qu'il avoit le pouvoir d'obliger ceux qu'il vouloit à le servir , ainsi qu'il y obligea en effet tous ces nouveaux habitans du royaume d'Israël. Le dessein de Dieu fut donc , ajoutent ces Interprètes , non tant de changer leurs cœurs par cette playe dont il les frappa , que de leur faire sentir sa toute-puissance. Et ce dessein eut son effet , quoy qu'ils ne servissent point le Dieu d'Israël du fond du cœur , & par un culte sincere , comme l'Ecriture le témoigne dans la suite en ces termes.

*¶. 41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur , mais ils ont servi en même tems les idoles : car leurs fils & leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs peres.*

Ils ne craignoient pas le Seigneur , comme dit un sçavant Theologien , par le motif d'une *Eftina in* vraye foy , & par une persuasion interieure que *hunc loc.* ce Dieu fut le Dieu véritable , le Dieu tout-puissant , le Dieu unique , le Dieu éternel , & le Seigneur souverain de toutes les créatures ; puisque s'ils l'avoient véritablement regardé & adoré comme tel , ils n'eussent pas adoré en même-tems plusieurs autres dieux. Mais ils le craignirent seulement comme le Dieu du païs , & comme ayant le pouvoir de punir ceux qui ne l'adoroient pas dans cette terre. Ainsi ils mêloient son culte avec celuy des idoles , & ils devinrent comme les Israélites également adorateurs du vray Dieu & des faux-dieux. Ils ont figuré en cela même , non seulement ces anciens

cians enfans d'Israël , que le roy des Assyriens emmena captifs , mais encore beaucoup d'enfans de l'Eglise , qui prétendent mêler ensemble le service purement exterieur & judaïque qu'ils rendent à Dieu , avec le culte beaucoup plus sincere qu'ils rendent , si on l'ose dire , à autant d'idoles qu'ils ont de passions dominantes au fond de leur cœur. Ces faux-Chrétiens ou ces vrais Samaritains imitent la conduite de ces peuples , dont l'Ecriture témoigne que

*vers. 29. chacun d'eux se forgeoit son dieu , & le mettoit dans la ville où il habitoit.* Il est vray que pour le corps de la religion , ils ne le violent point par aucun acte d'idolâtrie , ne donnant pas de l'encens à des idoles inanimées , comme autrefois ces anciens peuples. Mais on peut dire , que du Dieu même de tout l'Univers qu'ils adorent , *chacun d'eux se forge un dieu à sa mode* ; c'est-à-dire , que se le representant tel qu'il leur plaît , le dépouillant en quelque façon de sa souveraine pureté & de sa divine justice , ils prétendent allier l'impureté de leur cœur & une conduite toute criminelle avec le service qu'ils luy rendent , & avec cette profession exterieure qu'ils font du Christianisme : comme si Dieu pouvoit renoncer à cette justice & à cette pureté souverainement attachée à son essence , pour favoriser , ou au moins , pour ne pas punir leurs passions. Que si en considération de ce culte exterieur qu'ils luy rendent , à l'exemple de ces anciens peuples , il n'envoye plus de lions pour les devorer ; qu'ils sçachent que ces passions mêmes qu'ils nourrissent volontairement au fond de leurs cœurs , sont comme autant de lions qui tuënt & qui dévoient leurs ames ; & qu'ils sont interieurement exposez en proye à la fureur des démons , qui sont comparez par le Prince des Apostres à ces bêtes si furieuses , & qui sont ,

com-

EXPLICATION DU CHAP. XVII. 691  
comme il le dit , continuellement appliquez à observer & à dévorer les ames qui n'opposent pas à leur fureur une foy vive.



## CHAPITRE XVIII.

Ezechias donne des preuves de sa pieté en détruisant les hauts lieux , brisant les idoles , coupant les bois profanes & mettant en pieces le serpent d'airain que Moïse avoit fait faire. Le royaume des Assyriens fait irruption dans le royaume de Juda , où après avoir pris plusieurs villes fortes , son armée s'avance jusques devant Jérusalem. Rab-Sacès un de ses commandans parle avec de grandes menaces & d'horribles blasphemies.

1. *A*nno tertio regis Israël, regnabat Ezechias filius Achaz regis Juda.

2. Vigintiquinque annorum erat cùm regnare cœpisset : & viginti novem annis regnabat in Jérusalem : nomen matris ejus Abi filia Zacharie.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino , juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Ipse dissipavit excelsa , & contrivit

1. La troisième année L'an du d'Ozée fils d'Ela monde roy d'Israël , Ezechias fils d'Achas roy de Juda commença à regner.

2. Il avoit vingt-cinq ans lors que son règne commença , & il regna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelloit Abi & estoit fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui estoit bon & agréable au Seigneur , selon tout ce qu'avoit fait David son pere.

4. Il détruisit les hauts-lieux , il brisa les statuës ; il abba-

abbatit les bois profanes , *statuas* , & succidit  
 & il fit mettre en pieces le  
 serpent d'airain que Moïse  
 avoit fait , parce que les  
 enfans d'Israël luy avoient  
 brûlé de l'encens jusqu'à  
 lors , & il l'appella Nohe-  
 stan <sup>4</sup>.

5. Il mit son esperance  
 au Seigneur le Dieu d'Is-  
 raël : c'est pourquoy il n'y  
 en eut point après luy d'en-  
 tre tous les rois de Juda  
 qui luy fut semblable, com-  
 me il n'y en avoit point eu  
 avant luy.

6. Il demeura attaché  
 au Seigneur : il ne se  
 retira point de ses pas &  
 de ses traces , & il observa  
 les commandemens que  
 le Seigneur avoit donnez  
 à Moïse.

7. C'est pourquoy le  
 Seigneur estoit avec ce  
 Prince , & il se conduisoit  
 avec sagesse dans toutes  
 ses entreprises. Il secoua  
 aussi le joug du roy des  
 Assyriens , & il ne voulut  
 point le servir.

8. Il battit les Philistins  
 jusqu'à Gaza , & il ruina  
 leurs terres depuis les tours

<sup>4.</sup> 4. Nōhestan , id est , ses , & præterea nihil. Ce n'est  
 que de la fonte. Pourquoy donc l'adorez-vous ? Vas.  
 termi-

5. *In Domino Deo*  
*Israël speravit : itaque*  
*post eum non fuit simi-*  
*lis ei de cunctis regibus*  
*Juda , sed neque in*  
*bis qui ante eum fue-*  
*runt :*

6. & adhesit Do-  
 mino , & non recessit  
 à vestigiis ejus , fecit-  
 que mandata ejus , que  
 præceperat Dominus  
 Moysi.

7. Unde & erat Do-  
 minus cum eo , & in  
 cunctis ad quæ procede-  
 bat , sapienter se age-  
 bat. Rebellarvit quoque  
 contra regem Assyrio-  
 rum , & non servivit  
 ei.

8. *Ipse percussit*  
*Philistæos usque ad*  
*Gazam , & omnes*

*berminos eorum , à des Gardes jusqu'aux villes  
turre Custodum us-  
que ad civitatem mu-  
nitam.*

9. *Anno quarto  
rex Ezechie , qui  
erat annus septimus  
Osee filii Ela regis Is-  
raël , ascendit Sama-  
nasar rex Assyriorum  
in Samariam , & op-  
pugnavit eam ,*

10. *& cepit : nam  
post annos tres , anno  
sextu Ezechie , id est ,  
nono anno Osee regis  
Israël , capta est Sa-  
maria ;*

11. *& transluit  
rex Assyriorum Israël  
in Assyrios , colloca-  
vitque eos in Hala &  
in Habor flaviis Go-  
zan in civitatibus Me-  
dorum :*

12. *quia non au-  
dierunt vocem Domini  
Dei sui , sed prætergressi  
sunt pactum ejus : om-  
nia que præceperat  
Moyses servus Domini ,  
non audierunt neque  
fecerunt .*

9. La quatrième année L'an du  
du roy Ezechias , qui estoit monde  
la septième d'Osee fils 3281.  
d'Ela roy d'Israël , Salma-  
nasar roy des Assyriens  
vint à Samarie , & l'affé-  
gea " ,

10. & la prit : car Sama-  
rie fut prise après un siège  
de trois ans , la sixième an-  
née du roy Ezechiaz , c'est-  
à-dire , la neuvième année  
d'Osee roy d'Israël ;

11. Et le roy des Assy-  
riens transfera les Israélites  
en Assyrie , & les fit de-  
meurer dans Hala & dans  
Habor villes des Medes  
près du fleuve de Gozan " .

12. parce qu'ils n'avoient  
point écouté la voix de leur  
Seigneur & de leur Dieu ,  
qu'ils avoient violé son al-  
liance , & qu'ils n'avoient  
ni écouté ni suivi toutes  
les ordonnances que Moïse  
serviteur du Seigneur leur  
avoit prescrites .

\*. 9. Voyez le chapitre 17. vers. 5. &c 6.

\*. 11. Expl. Theglath-  
phalazar avoit transféré au-

paravant dans ces mêmes  
villes , les Tribus de Ruben  
& de Gad & la demie Tribu  
de Manassé . 1. Paral. 5. 26.

13. La

L'an de  
monde  
3291.

13. La quatorzième année du roy Ezechias, Sennacherib" roy des Assyriens vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, & il les prit.

14. Alors Ezechias roy de Juda envoya des ambassadeurs au roy des Assyriens à Lachis, & il luy dit : J'ay fait une faute ; mais retirez-vous de dessus mes terres, & je souffriray tout ce que vous m'imposerez. Le roy des Assyriens ordonna à Ezechias roy de Juda de luy donner trois cens talens d'argent & trente talens d'or ;

15. Et Ezechias luy donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, & dans les tresors du Roy.

16. Alors Ezechias déattacha" des battans des portes du Temple du Seigneur les lames d'or que luy-même y avoit attachées, & les donna au roy des Assyriens.

17. Le roy des Assyriens envoya ensuite Tharthan,

¶. 13. Expl. Fils de Sal-

manasar.

¶. 16. Lettr. Confregit.

13. Anno quarto-decimo regis Ezechie ascendit Sennacherib rex Assyriorum ad universas civitates Juda munitas, & cepit eas.

14. Tunc misit Ezechias rex Iuda nuncios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens: Peccavi, recede à me, & omne quod impo-sueris mibi, feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechias regi Iudea trecenta talenta argenti, & triginta talenta auri.

15. Deditque Ezechias onne argen-tum quod repertum fuerat in domo Domini, & in thesauris Regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, & laminas auri, quas ipse affixerat, & dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Thar-

Paraphr. Chald. Decorticavit,

i.e. detraxit laminas aureas

quibus valvae erant obductæ.

ibam,

*than, & Rabsaris, & Rabsacènes de Lachis ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem : qui cùm ascendissent, venerunt Jerusalem, & steterunt juxta aquædu- etum piscine superioris, qua est in via Agri- fullonis.*

18. *Vocaverunq[ue] Regem. Egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciae præpositus domus, & Sobna scri- ba, & Joabe filius Asaph à commenta- riis.*

19. *Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechie : Hec dicit Rex magnus, Rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia qua niteris ?*

20. *Forfitan iniisti consilium ut prepares te ad prælum. In quo confidis, ut audeas re- bellare ?*

21. *An speras in baculo arundineo at- que contracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, com- minutus ingredictur*

Rabsaris & Rabsacès de Lachis à Jerusalem vers le roy Ezechias avec un grand nombre de gens de guerre, qui estant venus à Jerusalem, s'arrêtèrent près de l'aqueduc du haut estang, qui est sur le chemin du Champ-du-foulon,

18. & ils demanderent à parler au Roy. Eliacim fils d'Helcias Grand-maître de la maison du Roy, Sobna Secrétaire, & Joabe fils d'Asaph Chancelier les alérent trouver,

19. & Rabsacès leur dit : Allez dire ceci à Ezechias : Voici ce que dit le grand Roy, le Roy des Assyriens : Quelle est cette confiance où vous êtes ? Surquoy vous appuyez-vous ?

20. Vous avez peut-être fait desseiu de vous préparer au combat. Mais surquoy mettez-vous votre confiance pour oser vous opposer à moy ?

21. Est-ce que vous esperez du soutien du roy d'Egypte ? Ce n'est qu'un rossau caslé ; & si un homme s'appuye dessus, il se brisera & luy entrera dans la main,

main, & la transpercera. *manum ejus, & perforabit eam?* Sic est Pharaon rex d'Egypte pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

22. Que si vous me dites : Nous mettons notre esperance au Seigneur notre Dieu, n'est-ce pas ce Dieu dont Ezechias a détruit les autels & les hauts-lieux, ayant fait ce commandement à Juda & à Jerusalem : Vous n'adorerez plus que dans Jerusalem, & devant ce seul autel ?

23. Maintenant donc marchez contre mon seigneur le Roy des Assyriens, & je vous donnerai deux mille chevaux, & voyez si vous pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur ? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Egypte à cause des chariots & de la cavalerie que vous espérez ?

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu en ce païs pour le détruire ? Le Seigneur

*manum ejus, & perforabit eam?* Sic est Pharaon rex d'Egypte pour tous ceux qui confidunt in se.

22. *Quod si dixeritis mihi: In Domino Deo nostro habemus fiduciam, nonne iste est cuius abstulit Ezechias excelsa & altaaria, & precepit Iude & Jerusalem: Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem?*

23. *Nunc igitur transtite ad dominum meum Regem Assyriorum, & dabo vobis duo millia equorum, & videte an habere valeatis ascensores eorum.*

24. *Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis Domini mei ministris? An fiduciam habes in Egypto propter currus & equites?*

25. *Nunquid sine voluntate Domini ascendisti ad locum istum, ut demolirer eum?*

*cum? Dominus dixit mihi: Ascende ad terram hanc, & demolire eam.*

26. *Dixerunt autem Eliacim filius Helcias, & Sobna, & Joabe Rabsaci: Precamur ut loquaris nobis servis tuis Syriacè, siquidem intelligimus hanc linguam, & non loquaris nobis Judaïcè, audiente populo qui est super murum.*

27. *Responditque eis Rabsaces, dicens: Nunquid ad dominum tuum & ad te misit me dominus meus, ut loquerer sermones hos, & non potius ad viros qui sedent super murum, ut comedant stercore sua, & bibant urinam suam vobiscum?*

28. *Stetit itaque Rabsaces, & exclamavit voce magna Judaïcè & ait: Audite verba Regis magni, Regis Assyriorum.*

29. *Hec dicit Rex: Non vos seducat Ezechias; non enim poterit crucere vos de manu mea.*

26. *Lorsque Rabsacès eut parlé ainsi, Eliacim fils d'Helcias, Sobna & Joabe luy dirent : Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en Syriaque, parce que nous entendons bien cette langue-là, & de ne nous pas parler en langue Judaïque devant le peuple qui écoute sur les murailles.*

27. *Rabsacès leur répondit : Est-ce pour parler à votre maître & à vous, que mon seigneur m'a envoyé ici ? & n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille, qui seront réduits à manger leurs excrements avec vous, & à boire leur urine ?*

28. *Rabsacès donc se tenant debout cria à haute voix en langue Judaïque : Ecoutez les paroles du grand Roy, du Roy des Assyriens.*

29. *Voicez que le Roy dit ; Qu'Ezechias ne vous seduise point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main.*

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il vous veut donner en disant: Le Seigneur nous délivrera de ce peril, & cette ville ne sera point livrée entre les mains du Roy des Assyriens.

31. Gardez - vous bien d'écouter Ezechias : car voici ce que dit le Roy des Assyriens: Prenez un conseil utile & traitez avec moy ; venez - vous rendre à moy , & chacun de vous mangera de sa vigne, & de son figuier , & vous boirez des eaux de vos citerne s;

32. jusqu'à ce que je vienne vous transferer en une terre qui est semblable à la vostre, une terre fertile , abondante en vin & en pain , une terre de vignes & d'oliviers , une terre d'huile & de miel , & vous vivrez & vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezechias qui vous trompe , en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des Nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roy des Assyriens ?

34. Où est maintenant

30. *Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum , dicens ; Erubet liberabit nos Dominus , & non tradetur civitas hec in manu Regis Assyriorum.*

31. *Nolite audire Ezechiam : hec enim dicit Rex Assyriorum ; Facite mecum quod vobis est utile , & egredimini ad me : & comedet unusquisque de vinea sua & de ficu sua , & bibet is aquas de cisternis vestris ;*

32. *donec veniam , & transferam vos in terram quasi similis est terra vestra , in terram fructiferam , & fertiliem vini , terram panis & vinearum , terram olivarum , & olei acmellis , & vivetis , & non morieretis . Nolite audire Ezechiam qui vos decipit , dicens : Dominus liberabit nos.*

33. *Nunquid liberauerunt dii Gentium terram suam de manu Regis Assyriorum ?*

34. *Ubi est deus Emath*

*Emath & Arphad ? ubi est deus Sepharvaim , Ana & Ava ? nunquid liberaverunt Samariam de manu mea ?*

35. *Quinam illi sunt in universis diis terrarum , qui eruerunt regionem suam de manu mea , ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea ?*

36. *Tacuit itaque populus , & non respondebat ei quidquam : siquidem praeceptum Regis accepserant , ut non responderent ei.*

37. *Venitque Eliacim filius Helcie , prepositus domus , & Sobna scriba , & Joabe filius Asaph à commensariis , ad Ezechiām , scissis vestibus , & nunciaverunt ei verba Rab-sacis.*

le dieu d'Emath & le dieu d'Arphad ? où est le dieu de Sepharvaïm , d'Ana & d'Ava ? ont-ils délivré de ma main la ville de Samarie ?

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des Nations qui ait délivré de ma main son propre pays , pour faire croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem ?

36. Cependant le peuple demeura dans le silence , & ne répondit pas un seul mot ; car ils avoient reçû ordre du Roy de ne luy répondre rien.

37. Après cela Eliacim fils d'Helcias Grand-maitre de la maison , Sobna secrétaire , & Joabe fils d'Alaph Chancelier vinrent trouver Ezechias ayant leurs habits déchiréz , & ils lui rapporterent les paroles de Rabsacès.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 3. 4. *E*zechias fit ce qui estoit bon & agréable au Seigneur , selon tout ce qu'avoit fait David son pere. Il détruisit les hauts-lieux , il brisa les statués , il abattit les bois profanes , & il fit mettre en pieces le serpent d'airain

*que Moïse avoit fait, parce que les enfans d'Israël luy avoient brûlé de l'encens jusqu'alors.*

J E S U S - C H R I S T témoigne que l'on ne peut

*Matt. c. 7. 16. Luc. c. 44.* point cueillir des raisins sur des épines, ni des figues sur des ronces; c'est-à-dire, qu'un méchant homme ne porte point de bons fruits. Mais il semble que nous voyons quelque chose de contraire en la personne d'Ezechias, qui étant fils d'un pere impie, s'est signalé entre les Rois de Juda par une pieté extraordinaire. Aussi ce n'est point par un effet naturel, mais par une grace au-dessus de la nature, que ce Roy si pieux ne put être corrompu par l'impiété de l'exemple de son pere, & de l'éducation qu'il luy avoit procurée. Il fut, selon l'expression de l'Ecriture, comme un lys entre les épines, ayant travaillé très-sincèrement au milieu de tant de méchans, à faire ce qui étoit bon & agréable devant le Seigneur, & à marcher en toutes choses sur les traces de David: ce qui étoit une louange que le Saint-Esprit a donnée à peu de Rois. Car comme on l'a remarqué auparavant, la fermeté de David dans l'adoration unique du Dieu tout puissant, & la parfaite sincérité de sa penitence après sa chute, l'ont rendu digne que Dieu même dît de luy, qu'il estoit un homme selon son cœur.

Une des premières choses que fit ce Prince, fut de détruire les hauts-lieux; ce qu'on peut entendre en deux manieres; c'est-à-dire ou les hauts-lieux dans lesquels on sacrifioit au vray Dieu, mais

*Ang. de Odt. Dulc. g. 9. tom. 4. p. 288. Id. supra 133.* contre son ordonnance; ou les hauts-lieux de stinez au culte profane des fausses divinités. Saint Augustin semble l'avoir entendu principalement dans le premier sens, lors que parlant de David, & de cet éloge que Dieu luy donna, qu'il estoit un homme selon son cœur, & qu'il feroit toutes ses volontez: ce qu'il témoigne néanmoins devoir s'appliquer plus parfaitement au

vray

**E X P L I C A T I O N D U C H A R . X V I I I .** 701  
vray David , qui est J E S U S - C H R I S T ; il ajoûte : Car lors , dit-il , que l'Histoire sainte , où les actions de ce Prince sont décrises , le louë d'une maniere si magnifique , elle a eu soin toutefois de remarquer qu'il ne détruisit point les hauts-lieux où le peuple offroit à Dieu des sacrifices , contre l'ordre qu'il avoit donné à ce mesme peuple de luy sacrifier seulement dans le tabernacle de l'Alliance ; & ces hauts-lieux furent détruits dans la suite par un Prince de sa race , c'est-à-dire par le royaume Ezechias , à qui l'Ecriture donne sur cela de grandes louanges . Quant au second sens , selon lequel quelques Interprétes ont entendu ces hauts-lieux de ceux que la superstition avoit destinez & comme consacrerez aux idoles , il faut reconnoître qu'Ezechias ne les détruisit pas tous ; puisque l'Ecriture dit dans la suite , que Josias l'un des descendans d'Ezechias profana les hauts-lieux que Salomon royaume d'Israël avoit bâti . à Astaroth idole des Sidoniens , &c. qu'il en brisa les statuës , & en abattit les bois . Ainsi il paroist visiblement , selon la remarque d'un Interpréte , qu'Ezechias son prédécesseur n'avoit point détruit ces hauts-lieux , ni ces idoles , ni ces bois profanes ; soit que le peuple ne luy permit point de les détruire ; ou peut-être qu'il les negligea comme des choses anciennes & abandonnées .

Une autre chose que l'Ecriture louë en ce Prince , est de ce qu'il fit mettre en pieces le serpent d'airain que Moïse avoit élevé dans le desert . Surquoy un habile Theologien remarque qu'il paraît par cet endroit qu'il n'estoit point défendu absolument aux Israélites d'avoir des figures & des images ; mais que la défense de Dieu ne regardoit proprement que l'abus de ces images . Car ç'avoit été , comme il le dit , par l'ordre même de Dieu , que Moïse avoit fait ce serpent

G g 3

d'ai-

*Menoch.  
in hunc  
locum.*

*4. Reg.  
23. 13.*

*Eftins in  
hunc luc.*

*Nomer.* d'airain, & qu'il l'avoit élevé dans le desert, afin  
*cap. 21.* que ceux qui auroient été mordus par les serpens,  
*Aug. de* le regardassent & fussent gueris. Et ce serpent  
*Civ. Des* fut laissé long-tems au milieu du peuple, pour  
*lib. 10.* le faire souvenir d'un si grand miracle, & pour  
*Jean. 3.* estre en mesme tems à ceux qui avoient la foy,  
*14.* une image toujours présente du vray Sauveur  
*de tout l'Univers,* qui a proposé luy-mesme  
*ce serpent d'airain comme sa propre figure, &*  
*qui devoit aussi estre élevé au milieu de tout Is-*  
*raël, afin que les hommes que la morsure des*  
*serpens, qui figuroient les demons, avoit bles-*  
*sez mortellement, trouvassent une guerison*  
*veritable par le regard de leur foy vers cet ob-*  
*jet tout-puissant d'un Dieu mort pour détruire*  
*la mort du peché : ut mors morte destructa ve-*  
*lut crucifixæ mortis similitudine signaretur.* Mais  
*depuis que ces mêmes Istraélites s'abandonnant*  
*à l'impiété, commencerent à abuser de la vûe*  
*de ce serpent, par la maniere superstitieuse &*  
*idolâtre dont ils luy offrirent de l'encens com-*  
*me à un dieu, il estoit très-juste que l'on ôtât*  
*à un peuple si porté à l'idolâtrie ce scandale de*  
*devant leurs yeux ; & ce fut une action très-*  
*louable à Ezechias de l'avoir brisé & mis en pie-*  
*ces, faisant comprendre à ce peuple par le nom*  
*même qu'il donna à ce serpent, que ce n'étoit*  
*qu'un très-vil métal ; indigne de leurs adora-*  
*tions : car c'est ce qu'il leur voulut marquer par*  
*ce nom de Nobestan dont il l'appella.*

*¶. §. Il n'y en eut point après luy entre tous*  
*les Rois de Juda qui luy fut semblable, comme il*  
*n'y en avoit point eu avant luy.*

Quoy donc, s'écrie un Auteur, David ne  
*Estius in* luy a-t-il point été semblable, & ne l'a-t-il pas  
*hunc loc.* même surpassé en sainteté ? A quoy il répond  
 que ce n'est point là aussi ce que l'Ecriture nous  
 veut faire entendre ; mais seulement qu'entre les  
 rois

EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 703  
rois de Juda il n'y eut point qui fut semblable à Ezechias. Car David n'avoit pas esté seulement roys de Juda , mais de tout le peuple d'Israël. Et ce qui fait voir , ajoute-t-il , que le Saint-  
*Vers. 348*  
Esprit n'a pas eu dessein de preferer Ezechias à David ; c'est qu'au chapitre suivant le Seigneur promet de sauver la ville de Jerusalem des mains de Sennacherib roys des Assyriens , à cause de luy-mesme , & à cause de son serviteur David. Il ne dit pas en parlant à Ezechias : Je protégeray cette ville à cause de vous ; mais , à cause de David mon serviteur. Quelques-uns croyent que cette louange que l'Ecriture donne à ce Prince , de n'avoit eu ni avant luy ni après luy aucun Roy de Juda qui luy fût semblable , malgré seulement qu'il s'est signalé par dessus les autres par quelques actions d'une vertu & d'une piété singuliere , comme a été de détruire les hauts-lieux : en quoy , selon saint Augustin , il a même surpassé le roy David ; d'avoir mis en pieces le serpent d'airain , d'avoir mérité par ses prières que l'Ange de Dieu tuât une si prodigieuse multitude d'Assyriens ; & qu'à sa demande le soleil ait reculé de dix degrez. Car toutes ces choses l'ont rendu d'une façon toute singulière incomparable aux autres rois d'Israël. Et c'est aussi en ce sens que l'Eglise chante tous les jours de chaque saint Confesseur Pontife , qu'il n'eut trouvé personne qui luy fût semblable. Car on peut dire de chaque Saint , qu'il a quelque chose de singulier & d'éminent qui le distingue en quelque sorte des autres , & qui est comme le caractère particulier de sa sainteté ; ce qui n'est connu parfaitement que de Dieu seul , lequel est cet ouvrier suprême qui taille & qui travaille d'une maniere ineffable toutes les pierres vivantes qui doivent entrer dans la structure toute divine du temple & du corps

mystique de JESUS-CHRIST, & qui a la connoissance parfaite de toutes les excellentes qualitez des ouvrages de sa grace & de son Esprit.

¶. 13. *La quatorzième année du roy Ezechias, Sennacherib roy des Assyriens vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, & il les prit.*

Tout le reste de ce chapitre & les deux suivans sont presque la même chose que le trente-six, le trente-sept, le trente-huit & le trente-neuvième chapitre d'Isaïe, où l'on trouvera toutes les mêmes circonstances & dans les mêmes termes qu'elles sont marquées dans le livre que nous expliquons. Ainsi on peut voir les explications qu'on a déjà faites de ce saint Prophete, qui serviront à l'intelligence du reste de ce chapitre des Rois & des deux suivans.

*Ezias interprète,* que l'Auteur du livre des Rois a pris  
*enunciat.* d'Isaïe ce qu'il rapporte de semblable à lui, que non-pas que le Prophete ait pris de cet Auteur ce qu'il raconte; puisqu'il paroît par l'histoire, qu'Isaïe lui-même eut beaucoup de part aux evenemens dont il parle, & qu'ainsi son livre doit estre regardé comme l'original de cette histoire. Nous ne nous arrêterons donc qu'à éclaircir quelques petites particularitez qui ne se rencontrent pas dans Isaïe.

¶. 14. *Alors Ezechias roy de Juda envoya des ambassadeurs au roy des Assyriens à Lachis, & il lui dit : J'ay fait une faute; mais retirez-vous de dessus mes terres, & je souffriray tout ce que vous m'imposerez.*

*Theodor.* Un ancien Pere & la plupart des Interprètes  
4. Reg. ont cru que la raison pour laquelle Ezechias fit  
*quasi 51.* dire à Sennacherib qu'il avoit fait une faute, est que le roy Achas son pere ayant fait venir à son secours le roy d'Assyrie contre les Syriens, ainsi

**EXPLICATION DU CHAP. XVIII. 705**  
ainsi qu'on l'a vu auparavant , & s'étant ensuité engagé à luy payer un tribut , qu'il luy paya en effet tout le reste de sa vie , Ezechias le luy refusa , & , comme dit l'Ecriture , *secoua son joug , ne pouvant souffrir de luy estre assujetti.* Mais lors qu'il vit que ce Prince venoit l'attaquer avec une si puissante armée , il commença à reconnoître la faute qu'il avoit faite de rompre si aisément le traité que le Roy son pere avoit fait avec le roy d'Assyrie. Car comme Achas , nonobstant toutes les assurances que le Seigneur luy avoit données de le secourir , mit sa plus grande confiance dans le secours des Assyriens qu'il avoit mandez , & fit ainsi le dernier outrage à la majesté & à la toute-puissance du Dieu d'Israël ; il merita très-justement que Dieu même l'abandonnât & le livrât entre les mains de celuy dont il avoit préféré le foible secours à la toute-puissance de son bras divin. Et Ezechias son fils paroissoit estre engagé à ne pas rompre le traité du Roy son pere ; ou au moins il auroit dû consulter Dieu par ses Prophetes sur ce qu'il avoit à faire avant qu'il s'y engageât : ce qu'on ne voit point qu'il ait fait. Aussi Dieu , selon la *Estitus in remärque d'un sc̄avant Auteur* , ne l'assista point *hunc loc.* pour cette première fois ; mais il le laissa agir selon la lumiere de sa prudence , qui ne pût point l'empêcher d'estre trompé par Sennacherib. Car ce Prince artificieux feignant d'agréer les offres du roy de Juda , l'engagea d'abord à luy *Menoch.* payer trois cens talens d'argent avec trente talens *in hunc locum.* d'or ; afin qu'après les avoir touchez , il fût maître encore de s'emparer par la force de ses armes de tous ses autres tressors.

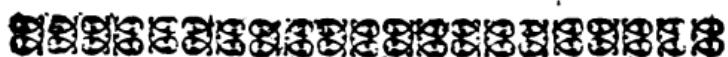
Cependant il semble que l'Ecriture nous donneroit quelque lieu de croire qu'Ezechias ne fit point de faute en secouant le joug du roy d'Assyrie , lors qu'après avoir déclaré que Dieu estoit

G g 5                      avec

D.m. 3.  
22.

avec ce Prince , & qu'il se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entreprises , elle ajoute , qu'il secoua aussi le joug des Assyriens , & ne put point se resoudre de luy estre assujetti . Car si le Seigneur étoit avec Ezechias , & si ce Prince se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entreprises , il n'agit point donc contre la sagesse en secouant de la sorte le joug d'Assyrie . Et ce qu'il dit , qu'il avoit peché , se peut entendre aisément de la mesme sorte que ce que dirent les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone , lors qu'ils déclaroient aussi au milieu des flâmes , qu'ils avoient peché , quoy qu'ils fussent innocens & justes , & qu'on les eût exposez au feu , à cause qu'ils défendoient la gloire du Dieu tout - puissant . Car les plus justes se comparant à la justice souveraine du Seigneur , se reconnoissent pecheurs . D'ailleurs ce Roy , quelques éloges que l'Ecriture fasse de luy , n'a pas laissé de faire des fautes , comme on verra dans la suite : & mesme , selon la pensée d'un Interprète , il pouvoit bien regarder & les pechez de son pere , & ceux de son peuple , comme ses propres pechez qui luy attiroient ces fléaux de Dieu . Que si Dieu ne l'empêcha point d'abord de tomber , comme on l'a dit , dans les pieges de Sennacherib , & s'il permit qu'il épuisât tous ses trésors & tous ceux du Temple , pour se racheter avec son peuple de l'oppression d'un si puissant ennemi ; c'est sans doute qu'il le vouloit engager plus fortement à ne dépendre que de luy seul ; en quoy les Princesses & les sujets doivent faire constiter leur vraye pieté , depuis que le premier de tous les Anges & le premier de tous les hommes ont éprouvé chacun à leur tour , que le plus funeste de tous les malheurs où la créature puisse tomber , est de vouloir vivre indépendante du Créateur .

CHA-



## CHAPITRE XIX.

Ezechias & le Prophete Isaïe ont recours au Seigneur, & luy representent les blasphèmes du Roy d'Assyrie. Dieu envoie un Ange qui en une seule nuit tue 18000 des ennemis. Sennacherib étant retourné en Assyrie est tué par ses propres enfans dans le temple de son dieu.

1. **Q**ue cum au-  
diffet Eze-  
chias Rex, scidit ve-  
stimenta sua, & oper-  
tus est sacco, ingres-  
susque est domum Do-  
mini.

2. Et misit Eliacim  
prefectum domus, &  
Sobnam scribam, &  
senes de Sacerdosibus,  
opertos saccis, ad  
Isaiam Prophetam si-  
lium Amos,

3. qui dixerunt :  
Hec dicit Ezechias :  
Dies tribulationis, &  
increpationis, & blas-  
phemie, dies iste : ve-  
nerunt filii usque ad  
partum, & vires non  
babet parturiens.

4. Si forte audiat  
Dominus Deus suus

1. Le roy Ezechias ayant  
entendu ce que Rab-  
facès avoit dit, déchira les  
vêtemens, se couvrit d'un  
sac, & entra dans la maison  
du Seigneur.

2. Il envoya Eliacim  
Grand-maître de la mai-  
son, Sobna secretaire, &  
les plus anciens des Prêtres  
couverts de sacs au Proph-  
ete Isaïe fils d'Amos,

3. qui luy dirent : Voici ce  
que dit Ezechias : Ce jour  
est un jour d'affliction,  
de reproches & de blasphé-  
mes. Les enfans sont venus  
jusques à faire effort pour  
sortir ; mais celle qui est  
en travail n'a pas assez de  
force pour enfanter.

4. Peut-être que le Sei-  
gneur vostre Dieu aura

écouté les paroles de Rab-sacès qui a été envoyé par le Roi des Assyriens son maître pour blasphémer le Dieu vivant & pour luy insulter par des paroles que le Seigneur vostre Dieu a entenduës. Faites donc vôtre priere au Seigneur pour ce qui se trouve encore de reste".

5. Les serviteurs du roya Ezechias allerent donc trouver Isaïe.

6. Et Isaïe leur répondit: Vous direz ceci à vostre maître: Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entenduës par les quelles les serviteurs du roya des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Je vas luy envoyer un certain esprit, & il apprendra une nouvelle après laquelle il retournera en son païs, & je l'y feray périr par l'épée.

8. Rabsacès donc retourna vers le roya des Assyriens; & il le trouva qui assiegeoit Lobna , parce qu'il avoit scû qu'ils étoit setiré de devant Lachis.

¶. 4. Expl. Pour les deux Tribus de Juda & de Benjamin, les dix autres Tribus ayant été déjà transportées en Assylie. Vatabl.

*universa verba Rab-sacis, quem misit Rex Assyriorum dominus suus ut exprobraret Deum viventem; & argueret verbis que audivit Dominus Deus tuus; & fac orationem pro reliquis quæ reper-te sunt.*

5. *Venerunt ergo servi regis Ezechiae ad Isaïam.*

6. *Dixitque eis Isaïas: Hec dicetis Domino vestro: Hec dicit Dominus: Noli timere à facie sermo-ni, quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.*

7. *Ecce ego immit-tam ei spiritum, & au-diet nuncium, & re-veretur in terram suum, & dejiciam eum gladio in terra sua.*

8. *Reversus est ergo Rabsacès, & invenit regem Assyriorum ex-pugnantem Lobnam: audierat enim quod recessisset de Lachis.*

9. Cùmque audis-  
set de Tharacha rege  
Æthiopie , dicentes :  
Ecce egressus est ut  
pugnet adversum te ,  
& iret contra eum ,  
misit nuncios ad Eze-  
chiam , dicens :

10. Hec dicite Eze-  
chiae regi Juda : Non  
te seducat Deus tuus ,  
in quo babes fiduciam ;  
neque dicas : Non tra-  
detur Jerusalem in  
manus regis Assyri-  
orum.

11. Tu enim ipse  
audisti que fecerunt  
reges Assyriorum uni-  
versas terras , quo mo-  
do vastaverunt eas :  
num ergo solus poseris  
liberari ?

12. Nunquid libe-  
raverunt dii Gentium  
singulos quos vasta-  
verunt patres mei ,  
Gozan videlicet &  
Haram , & reseph ,  
& filios Eden , qui  
erant in Thelassar ?

13. Ubi est rex Emath ;

9. Et les nouvelles étant  
venuës à Sennacherib que  
Tharacha roy d'Ethiopie  
s'étoit mis en campagne  
pour le venir combattre ,  
il résolut de marcher con-  
tre ce Roy , & il envoya  
“ auparavant ses ambas-  
adeurs à Ezechias avec cet  
ordre :

10. Vous direz à Eze-  
chias roie de Juda : Que vô-  
tre Dieu auquel vous avez  
confiance ne vous sédui-  
se point , & ne dites point :  
Jerusalem ne sera point li-  
vrée entre les mains du roi  
des Assyriens .

11. Car vous avez ap-  
pris vous-même ce que  
les rois des Assyriens ont  
fait à toutes les autres na-  
tions , & de quelle maniere  
ils les ont ruinées . Serez-  
vous donc le seul qui pour-  
rez vous en sauver ?

12. Les dieux des na-  
tions ont-ils delivré les  
peuples que mes peres ont-  
ravagez ? ont-ils delivré  
Gozan , Haram , Reseph ,  
& les enfans d'Eden qui  
étoient en Thelassar ?

13. Où est maintenant le

¶. 9 Hebr. &c reversus est & misit , id est , iterum  
misit. Hebraïsm. Alii aliter explicant. Vide Synops.  
roy

roy d'Emath, le roid'Arphad , le roy de la ville de Sépharvaïm , d'Ana & d'Ava?

14. Ezechias ayant reçu cette lettre de Sennacherib de la main des ambassadeurs, la lut, vint dans le temple, & étendit la lettre devant le Seigneur ,

15. & fit sa priere devant luy en luy disant: Seigneur Dieu d'Israël qui êtes assis sur les Cherubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les Rois du monde; c'est vous qui avez fait le ciel & la terre.

16. Prêtez l'oreille & écoutez-moy : ouvrez vos yeux, Seigneur, & considérez ; écoutez toutes les paroles de Sennacherib qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphemer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur , que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. & qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu , & les ont exterminéz , parce que ce n'étoient point des dieux , mais des images de bois & de pierre faites par

*& rex Arphad , & rex civitatis Sepharvaïm , Ana , & Ava ?*

14. Itaque cum accipisset Ezechias litteras de manu nunciorum , & legisset eas , ascendit in domum Domini , & expandit eas coram Domino ,

15. & oravit in conspectu ejus , dicens: Domine Deus Israël , qui sedes super Cherubim , tu es Deus solus Regum omnium terre: tu fecisti celum & terram .

16. Inclina aurem tuam , & audi : aperi Domine oculos tuos , & vide : audi omnia verba Sennacherib , qui misit ut expobraret nobis Deum viventem.

17. Verè Domino dissipaverunt reges Assyriorum Gentes , & terras omnium ,

18. & miserunt deos corum in ignem : non enim erant dii , sed opera manus hominum ex ligno & lapide , & perdi- de-

derunt eos.

19. Nunc igitur  
Domine Deus noster,  
saluos nos fac de manu  
eius, ut sciant omnia  
regna terre, quia tu  
es Dominus Deus solus.

20. Misit autem  
Isaias filius Amos ad  
Ezechiam, dicens: Hec  
dicit Dominus Deus  
Israël: Quæ deprecatus  
es me super Sennache-  
rib rege Assyriorum,  
audivi.

21. Isle est sermo  
quem locutus est Do-  
minus de eo: Spre-  
vit te; & subsanna-  
vit te, virgo filia Sion:  
post tergum tuum ca-  
put movit, filia Jeru-  
salem.

22. Cui exprobra-  
sti, & quem blasphe-  
masti: contra quem  
exaltasti vocem tuam,  
& elevasti in excelsum  
oculos tuos? contra san-  
ctum Israël.

23. Per manum  
servorum tuorum ex-  
probrasti Domino, &  
dixisti: In multitu-  
dine curruum meo-  
rum ascendi excelsa-

la main des hommes.

19. Maintenant donc,  
ô Seigneur nostre Dieu,  
sauvez-nous de la main de  
ce Roy, afin que tous les  
royaumes de la terre sça-  
chent que c'est vous seul  
qui estes le Seigneur & le  
vray Dieu.

20. Alors Isaïe fils d'A-  
mos envoya dire à Eze-  
chias : Voici ce que dit le  
Seigneur le Dieu d'Israël:  
J'ay entendu la priere que  
vous m'avez faite tou-  
chant Sennacherib le roy  
des Assyriens.

21. Voici ce que le Sei-  
gneur a dit de lui : O  
Vierge fille de Sion, il  
vous a méprisée, il vous  
a insulté : il a secoué la  
tête derriere vous, ô fil-  
le de Jerusalem.

22. A qui avez-vous  
insulté? Qui avez-vous  
blasphemé? Contre qui  
avez-vous haussé la voix  
& éllevé vos yeux inso-  
lens? Contre le Saint  
d'Israël.

23. Vous avez blasphé-  
mé le Seigneur par vos ser-  
viteurs, & vous avez dit:  
J'ay monté sur le haut des  
montagnes du Liban avec  
la multitude de mes cha-  
riots:

riots: j'ay abbatu ses hauts cedres, & les plus grands d'entre ses sapins : j'ay penetré jusqu'à l'extremité de son bois , & j'ay abbatu " la forêt du Carmel.

24. J'ay bû les eaux étrangères , & j'ay séché par les traces des pieds de mes gens toutes celles qui estoient fermées".

25: N'avez-vous point ouï dire ce que j'ay fait dès le commencement ? Il y a déjà plusieurs siecles que j'ay formé ce dessein, & je l'ay executé maintenant : les villes fortes & combattuës par un graud nombre de combattans ont esté ruinées comme des collines desertes.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étoient dedans: ils ont été tous en desordre , & ils sont devenus comme le foin qui est dans les champs , & cognme l'herbe verte qui croit sur

¶. 23. Lettr. Succidi. Ce mot se peut rapporter au verset suivant , & en ce cas il le faudroit traduire: J'ay creusé pour trouver de l'eau , & j'ay bû des eaux étrangères , c'est - à - dire , qui avoient toujours esté incon-

montium in summi-  
tate Libani , & suc-  
cidi sublimes cedros  
ejus , & electas abie-  
tes illius. Et ingressus  
sum usque ad termi-  
nos ejus , & saltum  
Carmeli ejus ,

24. ego succidi. Et  
bibi aquas alienas , &  
siccavi vestigiis pedum  
meorum omnes aquas  
clausas.

25. Nunquid non  
audisti quid ab initio  
fecerim ? Ex diebus an-  
tiquis plasmavi illud ,  
& nunc adduxi : erunt-  
que in ruinam collum  
pugnantium civitatis  
munitæ.

26. Et qui sedent  
in eis , humiles ma-  
nu , contremuerunt  
& confusi sunt , facti  
sunt velut fænum  
agri , & virrens herba  
sectorum , que are-

nuës & cachées jusqu'alors.  
*Synops.*

¶. 24. Expl. Monarmée étoit si nombreuse , qu'elle sechoit les rivieres: on bien, J'ay passé les rivieres à sec , ayant détourné le cours de leurs eaux. *Vatab.*

*facta*

*facta est antequām les toits, qui se séche avant  
veniret ad maturita-  
tem.*

27. *Habitaçulum  
tuum, & egressum  
tuum, & introitum  
tuum, & viam tuam  
ego præscivi, & fu-  
rorem tuum contra  
me.*

28. *Insanisti in me,  
& superbia tua ascen-  
dit in aures meas :  
ponam itaque circulum  
in naribus tuis, &  
camum in labiis tuis,  
& reducam te in viam  
per quam venisti.*

29. *Tibi autem,  
Ezechia, hoc erit  
signum : Comede hoc  
anno quæ repereris : in  
secundo autem anno,  
que sponte nascuntur :  
porrò in tertio anno  
seminate & metite :  
plantate vineas, &  
comedit fructum ea-  
rum.*

30. *Et quodcum-  
que reliquum fuerit  
de domo Juda, mit-  
tet radicem deorsum,  
& faciet fructum sur-  
sum.*

31. *De Jerusalem*

27. J'ay prévû il y a  
long tems & vostre demeu-  
re, & vostre entrée, & vostre  
sortie, & le chemin par où  
vous êtes venu, & la fureur  
avec laquelle vous vous êtes  
élevé contre moy.

28. Vous m'avez atta-  
qué par vostre insolence,  
& le bruit de vostre or-  
gueil est monté jusqu'à  
mon oreille : je vous met-  
tray donc un cercle au nez  
& un mords à la bouche,  
& je vous feray retourner  
par le même chemin par  
lequel vous êtes venu.

29. Mais pour vous, ô  
Ezechias, voici le signe  
que je vous donneray :  
Mangez cette année ce que  
vous pourrez trouver : la  
seconde année ce qui naî-  
tra de soy-même : mais  
pour la troisième année,  
semez & recueillez, plan-  
tez des vignes, & mangez-  
en le fruit.

30. Et tout ce qui vous  
restera de la maison de  
Juda, jettera ses racines en  
bas, & poussera son fruit en  
haut.

31. Cat il sortira de Je-  
rusalem

rusalem un reste de peuple , & il en demeurera de la montagne de Sion , qui seroist sauvez. Le zele du Seigneur des armées fera ceci.

32. C'est pourquoy voici ce que le Seigneur a dit du roy des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville : il ne tirera point de flèche contre ses murailles , elle ne sera point forcée par les boucliers des siens ", ni environnée de retranchemens ni de terrasses.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu , & il n'entrera point dans cette ville , dit le Seigneur.

34. Je protegeray cette ville , & je la sauveray à cause de moy & de mon serviteur David.

35. Cette même nuit l'Ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens , & y tua cent quatre-vingts-cinq mille hommes : & Sennacherib roy des Assyriens s'estant levé au point du jour , vit tous ces corps morts , & il s'en retourna

¶. 32. Lettr. Net occupabit eam clypeus. i.e. Neque milites testi clypeis eam invadent. Vatabl.

quippe egredientur reliquie , & quod salvetur de monte Sion: zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quainobrem bec dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingredietur urbem banc , nec misset in eam sagittam , nec occupabit eam clypeus , nec circumdabit eam munitione.

33. Per viam quam venit , revertetur , & civitatem hanc non ingredietur , dicit Dominus.

34. Protegamusque urbem banc , & salvabo eam propter me & propter David seruum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa , venit Angelus Domini , & percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cumque diluculo surrexisset , vidit omnia corpora mortuorum ,



*& recedens abiit, aussi-tôt.*

36. *& reversus est Sennacherib rex Assyriorum, & mansit in Ninive.*

37. *Cumque adoraret in templo Nefroch deum suum, Adramelech & Sarazar filii ejus percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum, & regnavit Asarbaddon filius ejus pro eo.*

37. & lors qu'il adoroit Nefroch son dieu dans son temple, ses deux fils Adramelech & Sarazar le tuèrent à coups d'épée, & s'ensuivirent en Armenie, &c. Asarhaddon son fils regna en sa place.

### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 3. &c. *Les enfans sont venus jusqu'à faire effort pour sortir; mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter, &c.*

On peut voir dans l'explication du trente-septième chapitre d'Isaïe l'éclaircissement de cet endroit & de ce qui suit. Il est inutile de le répéter ici; puisqu'on explique en ce lieu-là les mêmes choses & les mêmes expressions par les paroles de saint Jérôme, qui, comme l'on sait, a particulièrement travaillé sur le prophète Isaïe & sur les autres Prophètes.

¶. 25. *N'avez-vous pas oui dire ce que j'ai fait dès le commencement. Il y a déjà plusieurs siècles que j'ay formé ce dessein, & je l'ay executé maintenant.*

Après que Dieu a rapporté les paroles des Assyriens, & représenté cette maniere insolente

te dont leur Prince s'estoit vanté de renverser toutes les puissances de la terre, & particulièrement , comme le dit saint Jerôme , toutes les forces de la ville de Jerusalem & du Temple ; il recommence à parler luy-même , mais à parler comme un Dieu , qui n'agit pas seulement comme les hommes dans le tems présent ; mais qui dès le commencement du monde , ou pour mieux dire dès l'éternité , a formé tous les desseins qui s'accomplissent dans le tems. C'est donc Je Seigneur qui oppose les paroles très-veritables d'un Dieu tout-puissant , aux paroles insolentes d'un Prince impie , & qui confond ses blasphèmes par la force de sa vérité. Car saint Jerôme témoigne que c'est comme si Dieu disoit à ce Prince : Ignorez-vous que c'est par ma volonté que vous avez fait toutes les choses que vous avez faites ; que j'ay prédit qu'elles devoient arriver ; & que c'est moy qui ay ordonné qu'elles se roient accomplies par vous ? Ainsi ce que j'avois résolu dans les tems passez , s'est executé dans le tems présent ; qui est , que les collines , c'est-à-dire les Princes qui se combattoient au paravant les uns les autres , & les villes très-fortifiées ont esté saisis de frayeur , & détruites dans l'instant que j'ay retiré ma main qui les souloit , & refusé l'assistance que je leur donnois. J'ay prévû & vostre sortie & vostre entrée , & j'ay prédit par la bouche des Prophetes l'ex-travagance avec laquelle vous vous deviez éllever & emporter contre moy. C'est pourquoi vostre fureur & vostre orgueil estant monté jusqu'à mes oreilles , je ne le souffriray pas davantage , & je vous feray connoître que le pouvoir que vous avez eu jusqu'à présent , ne venoit point de vous-mêmes , mais qu'il estoit un effet de ma volonté ; & que je me servois seulement de vous , ainsi que d'un fer tranchant , pour cou-

couper & pour abattre des peuples impies , comme des arbres steriles qui meritoient d'être traitez de la sorte. Je vous mettray un cercle au nez , & un mords en la bouche , pour l'empêcher de proférer davantage des blasphèmes , pour dompter votre fierté , & vous obliger de retourner en Assyrie. *Merebantur impie gentes & infructuose arbores , ut per te quasi securim succiderentur & caderent . Ponam circulum in naribus tuis , ut blasphemantis ora constingam ; frenumque injiciam labiis tuis , quod tuam ferociam domet.*

¶. 34. Je protegeray cette ville , & je la sauveray à cause de moy & de mon serviteur David.

Ces mêmes paroles sont encore répétées dans le chapitre suivant. Quelques herétiques les entendent en un sens qui n'est point , comme le remarque un savant Théologien , le véritable. Ils Estime <sup>hunc loc.</sup> disent que Dieu promettoit de protéger la ville de Jérusalem , à cause du pact qu'il avoit fait avec David , ne regardant point aux mérites de David même , mais seulement à la promesse qu'il luy avoit faite , & ne voulant pas manquer à la vérité de sa parole. Mais ce n'est pas en ce sens que l'ont entendu les Pères , & sur tout saint Jean Chrysostome & saint Jérôme. Ce dernier dit expressément , que ces paroles , à cause de moy & de mon serviteur David , signifient que les enfans d'Israël devoient être conservés , non par leurs propres mérites , mais par un effet de la clémence de Dieu , & même en considération de David leur pere. En quoy , dit ce Saint , on les faisoit souvenir , & de leur extrême lâcheté , & de la justice pleine de foy de ce grand Prince , puisque l'amour de Dieu pour la vraye justice estoit tel , qu'il donnoit sa protection aux enfans des Saints , dans la vüe de la sainteté de leurs ancêtres. *In tantum justitiam diligit Deus , ut etiam posteros sanctorum hominum non suo merito , sed majorum virtutis.*

*virtute sueatur.* Et saint Chrysostome ne s'explique pas sur ce sujet avec moins de force, lorsqu'il dit : La bonté de nostre Seigneur est infinie : car il accorde souvent le salut d'un grand nombre de personnes en considération de quelques justes. Mais que dis-je, en considération de quelques justes ? Souvent même, lors qu'il n'a en vûe aucun juste dans la vie présente, il veut bien faire miséricorde aux vivans, en considération de la vertu de ceux qui sont morts. Et c'est ainsi qu'il déclare hautement dans son Ecriture : Je protegeray cette ville à cause de moy & de David mon serviteur. C'est-à-dire, qu'encore que ces habitans soient indignes d'estre sauvés, toutefois la miséricorde m'étant ordinaire, & me sentant très-porté à traiter les hommes avec indulgence, & à les tirer des maux qu'ils souffrent, j'ay résolu de les protéger, tant à cause de moy-même que de David mon serviteur.



CHA.



## C H A P I T R E X X .

*Ezechias tombe malade. Isaïe luy déclare qu'il n'a qu'à se preparer à la mort. Ce Roy ne laisse pas de prier Dieu. Isaïe le revient trouver & l'assure qu'il guerira & que Dieu a prolongé sa vie de quinze années , en signe de quoy il fait reculer l'ombre de son borloge de dix degrez. Il montre ses tresors aux ambassadeurs du roy de Babylone , & il en est repris par le prophete Isaïe. Il a pour successeur Manassé son fils.*

1. *In diebus illis egrotavit Ezechias usque ad mortem : & venit ad eum Isaïas filius Amos, Propheta, dixitque ei : Hec dicit Dominus Deus : Precipe domui tue : morieris enim tu , & non vives.*

2. *Qui convertit faciem suam ad patrem , & oravit Dominum dicens :*

3. *Obsecro Domine , memento queso , quomodo ambulaverim coram te in veritate , & in corde perfecto , & quod placitum est coram te , fecerim. Flevit itaque*

\*. 1. *Lettr. Dominus Deus,*

1. *En ce tems-là Ezechias fut malade à la mort , & le prophète Isaïe fils d'Amos le vint trouver & luy dit : Voici ce que dit le Seigneur : Donnez ordre à votre maison , car vous ne vivrez pas davantage , & vous mourrez.*

2. *Alors Ezechias tournant son visage vers la muraille , fit sa prière au Seigneur , & luy dit :*

3. *Seigneur , souvenez-vous je vous prie de quelle maniere j'ay marché devant vous dans la vérité & avec un cœur parfait , & que j'ay fait ce qui vous étoit agréable. Ezechias*

versa ensuite une grande Ezechias fletu magno.  
abondance de larmes.

4. Et avant qu'Isaïe eut  
passé la moitié du vestibu-  
le, le Seigneur luy parla &  
luy dit :

5. Retournez & dites à  
Ezechias chef de mon peu-  
ple : Voici ce que dit le Sei-  
gneur le Dieu de David  
vostre pere : J'ay entendu  
vostre priere, & j'ay vû vos  
larmes, & vous allez être  
gueri : vous irez dans trois  
jours au Temple du Sci-  
gneur,

6. & j'ajouteray encore  
quinze années aux jours  
de vostre vie. De plus je  
vous délivreray & cette  
ville de la main du roy des  
Assyriens, & je la prote-  
geray à cause de moy-mê-  
me & à cause de David mon  
serviteur.

7. Alors Isaïe dit aux ser-  
viteurs du Roy : Apportez-  
moy une masse de figues.  
Ils la luy apportèrent & la  
mirent sur l'ulcere du Roy,  
& il fut gueri.

8. Mais Ezechias avoit  
dit *d'abord* à Isaïe : Quel  
signe auray-je que le Sei-  
gneur me guerira, & que

¶. 8. Expl. Avant qu'on luy eût appliqué cette masse  
de figues. Vat.

4. *Et antequam  
egredetur Isaïas me-  
diā partem atrii fa-  
ctus est sermo Domini  
ad eum, dicens:*

5. *Revertere, & dic  
Ezechiae duci populi  
mei : Hec dicit Domi-  
nus Deus David patris  
tui : Audivis orationem  
tuam, & vidi lacry-  
mas tuas : & ecce  
sanavi te, die tertio  
ascendes templum Do-  
mini.*

6. *Et addam diebus  
tuis quindecim annos:  
sed & de manu Regis  
Assyriorum liberabo  
te, & civitatem banc,  
& protegam urbem  
istam, propter me &  
propter David servum  
meum.*

7. *Dixitque Isaïas:  
Afferte massam fico-  
rum. Quam cum attu-  
lissent, & posuissent  
super ulcus ejus, cura-  
tus est.*

8. *Dixerat autem  
Ezechias ad Isaïam:  
Quod erit signum,  
quia Dominus me sa-*

*nabit,*

*nabit, & quia as-  
censurus sum die ter-  
tia templum Domini?*

9. *Cui ait Isaïas:*  
*Hoc erit signum à Do-  
mino quod facturus sit  
Dominus sermonem  
quem locutus est: vis  
ut ascendat umbra de-  
cem lineis, an ut re-  
vertatur totidem gra-  
dibus?*

10. *Et ait Ezechias:*  
*Facile est umbram  
crescere decem lineis:  
nec hoc volo ut fiat,  
sed ut revertatur re-  
trorsum decem gra-  
dibus.*

11. *Invocavit ita-  
que Isaïas propheta  
Dominum, & reduxit  
umbram per lineas  
quibus jam descendea-  
rat in horologio Achas,  
retrorsum decem gra-  
dibus.*

12. *In tempore illo  
misit Berodach Balad-  
an rex Babyloniorum,  
litteras & munera ad  
Ezechiam: audierat  
enim quid agrotasset  
Ezechias.*

13. *Letatus est au-  
tem in adventu corum.*

*j'iray dans trois jours au  
Temple?*

9. *Isaïe luy répondit:*  
Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en vostre faveur. Voulez-vous que l'ombre du soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. *Ezechias luy dit:* Il est aisné que l'ombre s'avance de dix lignes: & ce n'est pas ce que je desire que le Seigneur fasse; mais qu'il la fasse retourner en arrière de dix degrés.

11. *Le prophète Isaïe  
invoqua donc le Seigneur,  
& il fit que l'ombre re-  
tourna en arrière dans  
l'horloge d'Achas, par  
les dix degrés par lesquels  
elle estoit déjà descendue.*

12. *En ce tems là Berodach Baladan fils de Baladan toy des Babylonieus  
envoya des lettres & des  
presens à Ezechias, parce  
qu'il avoit scû qu'il avoit  
été malade.*

13. *Ezechias eut une  
grande joye de leur arri-  
vée,*

véc , il leur montra ses parfums , son or & son argent , tous ses aromats & ses huiles de senteur , tous ses vases precieux , & ce qu'il avoit dans tous ses tresors . Il n'y eut rien dans tout son palais ni de tout ce qui estoit à luy , qu'il ne leur fit voir .

*Ezechias , & ostendit eis domum aromatum , & aurum & argentum , & pigmenta varia , unguenta quoque , & domum vasorum suorum , & omnia que habere poterat in thesauris suis . Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua , & in omni potestate sua .*

14. Le prophete Isaïe vint ensuite trouver le roy Ezechias , & luy dit : Que vous ont dit ces gens-là ? & d'où sont -ils venus pour vous parler ? Ezechias luy répondit : Ils sont venus me trouver d'un païs fort éloigné , ils sont venus de Babylone .

14. *Venit autem Isaías propheta ad regem Ezechiam , dixitque ei : Quid dixerunt viri isti , aut unde venerunt ad te ? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me , de Babilone .*

15. Isaïe lui dit : Qu'ont-ils vu dans votre maison ? Ezechias répondit ; ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais ; il n'y a rien dans tous mes tresors que je ne leur aye fait voir .

15. *At ille respondit : Quid viderunt in domo tua ? Ait Ezechias : Omnia quecunque sunt in domo mea , viderunt : nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis .*

16. Alors Isaïe dit à Ezechias : Ecoutez la parole du Seigneur .

16. *Dixit itaque Isaías Ezechie : Audi sermonem Domini :*

17. Il viendra un temps que tout ce qui est dans votre maison , & tout ce que

17. *Ecce dies venient , & auferentur omnia que sunt in domo tua ,*

*tua, & que condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem, non remanebit quidquam, ait Dominus.*

18. *Sed & de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur & erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.*

19. *Dixit Ezechias ad Isaiam: Bonus sermo Domini, quem locutus est: sit pax & veritas in diebus meis.*

20. *Reliqua autem sermonum Ezechiae, & omnis fortitudo ejus, & quonodū feceris piscinam, & aqueductum, & introducerit aquas in civitatem, nonne bac scripta sunt in libro sermonum regum Juda?*

21. *Dormivitque Ezechias cum patribus suis, & regnavit Manasses filius ejus pro eo.*

N. 19. Lettr. bonne.

*vos peres y ont amassé jus-  
qu'à ce jour, sera transpor-  
té à Babylone, sans qu'il en  
demeure rien, dit le Sei-  
gneur.*

18. *Vos enfans mêmes qui seront sortis de vous, que vous avez engendrez, seront pris alors pour être eunuques dans le palais de Babylone.*

19. *Ezechias répondit à Isaïe: La parole du Seigneur que vous m'avez annoncée, est une parole juste<sup>4</sup>: que la paix & la vérité regnent pendant les jours de ma vie.*

20. *Le reste des actions d'Ezechias, son grand courage, & de quelle ma- niere il fit faire une piscine & un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda.*

21. *Et Ezechias dor-  
mit avec ses peres, &  
Manasse son fils regna en  
sa place.*

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. EN ce tems-là Ezechias fut malade à la mort, & le prophète Isaïe fils d'Amos le vint trouver, & luy dit : Donnez ordre à vostra maison ; car vous ne vivrez pas davantage, & vous mourrez.

Il est inutile de repéter en ce lieu ce que l'on a dit ailleurs touchant cette maladie d'Ezechias, & sa guérison miraculeuse, qui sont rapportées presque en mêmes termes dans les trente-huit & trente-neuvième chapitres d'Isaïe, dont on a déjà donné l'explication. Nous ajouterons ici seulement que les Hebreux, selon Hieron. saint Jérôme, ont cru que la maladie d'Ezechias <sup>in Isai. c.</sup> pouvoit bien avoir été un effet de quelque secret 39. tom. élèvement de son cœur, & de ce qu'il négligea. 2. p. 282. après la défaite des Assyriens, de chanter à la Exod. c. gloire du Seigneur un cantique d'action de grâces à cause de cette grande victoire ; comme 15. Moïse en chanta un, lorsque Pharaon eut été Judic. c. enseveli au fond de la mer ; & Debora après la 5. t. 3. p. mort de Sisara. Aussi saint Jean Chrysostome 358. in témoigne que Dieu avoit fait mourir exprès durant la nuit ce grand nombre d'Assyriens, afin Ps. 117. qu'Ezechias ne pût point s'en attribuer la gloire, & que ce Prince n'ayant pas laissé de s'élever, quoy qu'il n'eût rien contribué à cette victoire, il se seroit élevé beaucoup davantage, s'il y avoit eu la moindre part. Les mêmes Hebreux ajoutent, selon saint Jérôme, que Dieu voulut avertir ce Prince de sa propre fragilité, par la maladie où il tomba ; & qu'ensuite de cette épreuve & du miracle de sa guérison, il auroit dû, comme un Roy sage & pieux, se défendre de cet autre piège

EXPLICATION DU CHAP. XX. 729  
piege de l'orgueil qui se presenta depuis , lors  
qu'il fut tente de faire voir la magnificence de  
ses tresors aux ambassadeurs que le roy de Baby-  
lone luy envoyoit. On a en effet peine à com-  
prendre comment un Prince qui venoit d'estre  
délivré des mains de Sennacherib par un coup si  
miraculeux de la toute-puissance de Dieu , & qui  
peu auparavant avoit été retiré de la porte de la  
mort avec un signe si éclatant de la grandeur de  
celuy qui le sauvoit , pût s'oublier si prompte-  
ment , & s'élever dans la vüe de la magnifi-  
cence de ses tresors. Mais enfin lors qu'on se  
souvient que David même , cet homme qui  
fut selon le cœur de Dieu , & qui néanmoins ,  
après tant de graces qu'il avoit reçues , se lais-  
sa aller à un semblable élèvement , & prit une  
satisfaction criminelle dans le dénombrement  
de la multitude presque innombrable de ses su-  
jets , il faut reconnoître que ceux mêmes qui  
ont une véritable pieté , & qui s'y sont sou-  
cenus , comme ces deux Princes , dans le temps  
qu'ils paroisoient comme accablez par la puif-  
fance de leurs ennemis , ne devoient rien tant  
apprehender que les pieges sans comparaison  
plus dangereux qui accompagnent la grande  
prosperité , & dont les plus justes ont beaucoup  
de peine à se garantir.

V. 5. 6.. Voici ce que dit le Seigneur le Dieu  
de David vostre pere : j'ay entendu vostre prie-  
re , & j'ay vu vos larmes ; & vous allez eſtre  
gueri ; & j'ajouſteray encore quinze années aux  
jours de vostre vie.

On peut faire ici , ce semble , une difficul-  
té considerable , qui est que l'on ne conçoit pas  
d'abord comment le Seigneur lui fit dire par son  
Prophete , qu'il mourroit , & ne vivroit pas da-  
vantage , puisque la parole du Seigneur étant in-  
faillible , il semble que ce Prince ne devoit pas être

Aug. de gueri ainsi qu'il le fut. Surquoy néanmeins on  
 Genos. ad peut répondre, comme fait saint Augustin, que  
 litter. lib. selon les causes naturelles & la disposition pre-  
 6. 17. t. sente d'Ezechias , il estoit frappé à mort, & ne  
 3. pag. pouvoit recouvrer sa santé que par un miracle ;  
 236. Gre- & que c'est pour cela même que Dieu luy fit  
 gor. Mag. Moral. déclarer par son Prophète , qu'il ne peut point  
 lib. 12. 2. vivre davantage; c'est-à-dire selon les regles or-  
 dinaires de la nature : car comme il avoit prévû  
 & resolu de toute éternité de le guerir , afin  
 sans doute qu'il pût accomplir la vérité de sa  
 promesse touchant le Messie , il souloit que ce  
 miracle fût accordé à la priere & aux larmes de  
 ce Prince , qui devoit pour ce sujet estre averti  
 des approches de la mort. *Qui ex eternitate no-*  
*uerat quid illo tempore facturus erat , sic eum ora-*  
*turum , ut tali orationi vitam concedi oporteret , ille*  
*utique præciebat , cuius præscientia falli non po-*  
*terat.* Que si l'on demande pourquoi Dieu qui  
 ne pouvoit pas manquer d'accomplir ce qu'il avoit  
 si solennellement promis à David , n'arrêta  
 point plutôt, comme il luy auroit été facile , la  
 cause de cette maladie mortelle d'Ezechias ; ce  
 n'est point à nous d'approfondir ses conseils qui  
 sont elevez infiniment au-dessus de nos pensées.  
 Il suffit de dire qu'il fit sans doute éclater beau-  
 coup davantage sa puissance & sa bonté , en  
 laissant aller ce Prince selon le cours de la na-  
 ture jusques aux portes de la mort , pour l'en-  
 retirer ensuite d'une maniere si miraculeuse ,  
 que s'il l'en eût empêché , sans que l'on s'en  
 apperçut ; puis qu'il faisoit en cela remarquer  
 plus sensiblement à ceux qui avoient l'espé-  
 rance du Messie , comme saint Jérôme témoi-  
 gne que l'avoit ce Prince , que le ciel & la terre  
 avec toute la nature seroient plutôt renversez ,  
 ainsi qu'il l'a dit depuis , que non pas que la ve-  
 rité de sa parole pût manquer d'être accomplie :

&

& c'est ce dont nous allons voir une preuve très-éclatante dans ce signe extraordinaire & sur-naturel dont il est parlé icy. Mais il est bon d'ajouter auparavant , que la fermeté inviolable de la parole de Dieu doit estre pour nous & un sujet de frayeur , & un modèle pour nostre conduite. Nous devons donc craindre un Dieu , lors qu'il nous parle ; parce que ce qu'il nous dit doit nécessairement s'accomplir , & que tous les déguisemens de nostre amour-propre ne pourront changer les règles immuables de sa vérité. Mais nous devons nous régler encore sur cette immobilité des promesses que Dieu nous a faites , nous conduisant véritablement comme des enfans dignes de celuy qui daigne prendre la qualité de nostre pere , & étant fermes de nostre costé à accomplir avec l'assistance de sa grâce les paroles que nous lui avons données de le reconnoître pour nostre Dieu , & de l'aimer de tout nostre cœur.

V. 8. 9. Ezechias avoit dit d'abord à Isaïe : *Quel signe auray-je que le Seigneur me guerira?* Isaïe luy répondit : *Voici le signe que le Seigneur vous donnera : Voulez-vous que l'ombre du soleil s'avance de dix lignes , ou qu'elle retourne au contraire de dix degrés ?*

Il n'est point parlé ni dans les Pâralipomènes , ni dans Isaïe , de la demande d'Ezechias touchant ce signe ; & il est dit simplement que Dieu luy donna un signe. Mais on pourroit croire , selon la pensée d'un scâvant Auteur , que *Estius in-*  
le Prophète avoit peut-être dit au Roy , ainsi *hunc loc.*  
*qu'autrefois à Achas son pere : Demandez un si-* *Isai. c. 7.*  
*gne ; & que le Roy répondit ce qui est marqué*  
*ici : Quel sera le signe par lequel je connoîtray*  
*que le Seigneur me guerira ? Et en ce cas , dit le*  
*même Auteur , on ne peut point accuser ce Prince*  
*d'un manque de foy ; mais on doit plustost re-*  
Hh 4  
connoî-

connoître son obéissance, en comparant sa conduite à celle d'Achas son pere, qui offensa Dieu par son orgueil lors qu'il refusa d'obéir à l'ordre qu'il luy donnoit de luy demander un signe. Que si au contraire Ezechias demanda à Dieu de luy-mesme, qu'il voulût bien luy donner un signe de ce miracle qu'il luy promettoit de sa guerison,

*Hieron.**Dialog.**contr.**Pelag.lib.**2. tom. 1.**blâmé,**excuser ce Prince,**comme Abraham & Gedeon,*

dont le premier, quoy qu'il soit nommé le pere de tous les fidelles, demanda aussi à Dieu comment il pourroit connoître qu'il entreroit en possession de la terre qu'il luy promettoit. Surquoy,

*comme on l'a fait voir en expliquant cet endroit**Genes. c.**15. 8.**Aug. de**Civ. Descripture**lib. 16.**cap. 24.*

*ment remarqué que ce grand homme, dont l'Ecriture venoit de dire qu'il avoit cru à la parole de Dieu touchant la posterité innombrable qu'il luy promettoit, & que cette foy luy fut imputée à justice, n'avoit garde de manquer de foy touchant cette seconde promesse qui regardoit la possession d'une terre particulière ; mais qu'il souhaittoit seulement que Dieu voulût luy faire connoître par quelque signe la maniere dont s'accompliroit la vérité de sa promesse : ut ei res quam crediderat, aliqua similitudo adhiberetur, quā ejus modus agnosceretur.* Mais il paroît plus probable que ce fut Dieu mesme qui inspira à Ezechias le desir de luy demander un signe de sa guerison & de l'accomplissement de ses promesses touchant le Messie ; puisqu'il semble qu'il n'eût pas voulu récompenser l'infidélité de ce Prince par un miracle aussi étonnant que ce luy de faire retrograder & retourner en arrière le soleil mesme, & luy marquer en quelque façon par ce prodige, non seulement la facilité qu'il auroit à reculer & à éloigner l'heure de sa mort,

mort , mais encore l'étonnement où seroit toute la nature , lors qu'elle verroit s'accomplir la parole du Seigneur dans la naissance du vray Soleil de Justice qui devoit naître de la race de David , & par consequent de la race d'Ezechias , lequel pour cette raison devoit être , comme on l'a dit , rétabli dans sa santé . Cat il est visible que ce prodige de l'interruption du cours du soleil ne pouvoit pas regarder la seule personne d'Ezechias , mais beaucoup plus , comme dit saint Ambroise , celle du Messie tout brillant de la lumiere de sa justice , qui devoit par sa presence éclairer tous les degrés de l'ancien & du nouveau Testament , compris sous le nombre mysterieux de quinze , par lesquels nostre foy s'élève jusqu'à la vie éternelle .

*Ambros.*  
Ep. lib. 6.  
epist. 52.  
tom. 5.  
pag. 311.

*Significabatur enim venturus Sol Justitiae , qui gradus quindecim veteris & novi Testamenti illuminatus esset presentia sue lumine , quibus nostra fides ad vitam ascendit eternam .*

Quelques Interprètes ont cru néanmoins qu'il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire dans le cours du Soleil & du jour , mais à l'ombre seulement que marquoit le style du cadran du roya Achas . Et en effet il est seulement parlé en ce lieu de l'ombre , & non du soleil : mais il est dit expressément dans Isaïe & dans l'Ecclesiastique , que le soleil revient tourna & recula de dix lignes par les degrés mesurées par lesquels il étoit déjà descendu . Et dans les Paralipomenes il est dit qu'on envoia à Ezechias des ambassadeurs de Babylone , pour l'interroger touchant le prodige qui avoit paru sur la terre : ce qui marque visiblement que le soleil même retourna en arrière , & que ce prodige fut universel .



## CHAPITRE XXI.

*Impieté de Manassè. Menaces de Dieu d'en tirer une épouvantable punition. Amon son fils luy succede & imite son impétè. Il ne regna que deux ans & fut tué par ses serviteurs, laissant ainsi le royaume à Josias son fils.*

1. **M**ANASSE' avait douze ans lors qu'il commença à regner, & il regna cinquante-cinq ans dans Jerusalem. Sa mère s'appelloit Hephisba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il adora les idoles "abominables des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

3. Il rebâtit "les hauts-lieux que son pere Ezechias avoit détruits. Il dressa des autels à Baal : il fit planter des grands bois, comme avoit fait Achab royd' Israël : il adora tous les astres "du ciel, & il leur sa-

¶. 2. Hebr. abomina-  
tiones pro idolis.

¶. 3. Latr. Con-  
versusque est, & zedi-

1. **D**Uodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Hephisba.

2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxa idola Gentium quas delevit Dominus à facie filiorum Israël.

3. Conversusque est, & edificavit excelsa que dissipaverat Ezechias pater ejus : & erexit aras Baal, & fecit lucos sicut fecerat Achab rex Israël, & adoravit omnes

ficavit, id est, iterum edificavit. Hebraïsm.

Ibid. Lettr. toute la milice,

mis

*militiam celi & co-  
crisia.  
luit eam.*

4. *Extruxitque  
aras in Domo Domini,  
de qua dixit Dominus:  
In Ierusalens ponam  
nomen meum.*

5. *Et extruxit al-  
taria universa militie  
celi in duobus atriis  
templi Domini.*

6. *Et traduxit fi-  
lium suum per ignem:  
& ariolatus est, & ob-  
servavit auguria, &  
fecit pythones, & aru-  
spices multiplicavit, ut  
faceret malum coram  
Domino, & irritaret  
eum.*

7. *Posuit quoque  
idolum luci quem fe-  
cerat, in templo Do-  
mini, super quod lo-  
catus est Dominus ad  
David & ad Salo-  
monem filium ejus:  
In templo hoc, & in  
Ierusalem quam ele-  
gi de cunctis tribu-  
bus Israël, ponam no-  
men meum in semi-  
ternum;*

¶. 4. Expl. Mon nom sera invoqué dans le temple qui sera bâti à Jérusalem, & ce temple portera mon nom.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit : J'établiray mon nom dans Jérusalem.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du Temple du Seigneur.

6. Il fit passer son fils par le feu, il aimait les divinations, il observait les augures, & il institua ceux qu'on appelle " Pythons, & il multiplia les enchanteurs pour commettre le mal aux yeux du Seigneur & pour l'irriter.

7. Il mit aussi l'idole du grand bois qu'il avoit planté, dans le Temple du Seigneur, duquel le Seigneur avoit dit à David & à Salomon son fils : Dans ce Temple, & dans Jérusalem que j'ay choisié d'entre toutes les Tribus d'Israël, j'établiray mon nom pour jamais ;

¶. 6. Expl. Ventrilo-  
quos, Magos per quos  
dæmon responsa dabat.  
Synops.

8. & je ne permettray plus qu'Israël mette le pied hors de la terre que j'ay donnée à leurs peres ; pourvû qu'ils gardent tout ce que je leur ay commandé , & toute la loy que mon serviteur Moïse leur a donnée.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur ; mais ils se sont laissé séduire par Manassé , pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

10. Le Seigneur a parlé ensuite par tous les Prophètes , & il a dit :

11. Parce que Manassé roya de Juda a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant luy , & qu'il a fait pecher Juda par ses infamies ;

12. voicy ce que dit le Seigneur , le Dieu d'Israël : Je vas faire fondre des maux sur Jerusalem & sur Juda , qui seront si grands , que quiconque les enten-

8. & ultra non faciam commoveri pedem Israël de terra quam dedi patribus eorum : si tamen custodierint opera omnia quæ præcepis , & universam legem quam mandavit eis servus meus Moïses .

9. Illi verò non audierunt ; sed seduicti sunt à Manasse , ut facerent malum super gentes quas contrivit Dominus à facie filiorum Israël .

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum , dicens :

11. Quia fecit Manasses rex Juda abominationes istas pessimas , super omnia quæ ficerunt Amorrahæ ante eum , & peccare fecit etiam Judæi in inmunditiis suis :

12. propterea tecum dicit Dominus Deus Israël : Ecce ego inducam mala super Jerusalem & Judæam : ut quicumque audierit ,

*rit , tinniant ambe aures ejus.*

13. *Et extendam super Jerusalem funiculum Samarie , & pondus\* domus Achab : & delebo Jerusalem , sicut deleri solent tabule : & delens vertam , & ducam creibius stylum super faciem ejus.*

14. *Dimittam verò reliquias hereditatis meæ , & tradam eas in manus inimicorum ejus : eruntque in vastitatem & in rapinam cunctis adversariis suis :*

15. *eo quod fecerint malum coram me , & perseveraverint irritantes me , ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto , usque ad hanc diem.*

16. *Insuper & sanguinem innoxium fu-*

*dra , il se formera un étourdissement dans ses deux oreilles".*

13. J'étendray sur Jérusalem le cordeau de Samarie & le poids de la maison d'Achab ; " j'effaceray Jérusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes ; je passeray & repasseray souvent la plume de fer par dessus , afin qu'il n'en demeure rien.

14. J'abandonneray les restes de mon héritage , & les livreray entre les mains de leurs ennemis , & tous ceux qui les haïssent les pilleront & les ravageront ,

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi , & qu'ils ont continué à m'irriter depuis le jour que leurs peres sortirent de l'Egypte jusques aujourd'hui.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang

¶. 12. Lettr. Tinniant ambæ aures ejus. *Hoc proverbialiter dicitur pro consternari , & obstupefieri in re gravi & horrenda.* Synops.

¶. 13. Expl. Comme j'ay perdu Samarie & la maison

d'Achab , je perdray aussi Jérusalem. Métaphore tirée d'un archicelle qui se sert d'un cordeau pour marquer ce qu'il veut abattre. Vat.

Ibid. \* [lebr. perpendiculum.

ilt-

innocent jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les autres pechez par lesquels il avoit fait pecher Juda pour commettre le mal devant le Seigneur.

*dit Manasses multum nimis, donec impletret Jérusalem usque ad os : absque peccatis suis quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.*

17. Le reste des actions de Manasse, tout ce qu'il fit, & le peché qu'il a commis, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

*17. Reliquæ autem sermonum Manasse, & universa que fecit, & peccatum ejus quod peccavit, nonne bac scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?*

18. Et Manasse dormit avec ses peres, & il fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza : & Amon son fils regna en sa place.

*18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, & sepultus est in borto domus sue, in borto Oza : & regnavit Amon filius ejus pro eo.*

19. Amon avoit vingt-deux ans lors qu'il commença à regner, & il regna deux ans dans Jérusalem : sa mere s'appelloit Messalemeth, & elle étoit fille de Harus de Jeteba.

*19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare coepisset : duobus quoque annis regnavit in Jérusalem : nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus de Jeteba.*

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoit fait Manasse son pere.

*20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus.*

21. Et

21. Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus : servivitque immunditiis quibus servierat pater ejus , & adoravit eas,

22. & dereliquit Dominum Deum patrum suorum , & non ambulavit in via Domini.

23. Tenderuntque ei infidias servi sui , & interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus terra omnes qui conjuraverant contra regem Amon , & constituerunt sibi regem Jofiam filium ejus pro eo.

25. Reliqua autem sermonura Amon quae fecit , nonne hec scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

26. Sepelieruntque eum in sepulcro suo , in horto Oza , & regnavit Jofias filius ejus pro eo.

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son pere avoit marché. Il revera les mesmes abominations que son pere avoit reverées , & il les adora comme luy ;

22. Il abandonna le Dieu de ses peres , & il ne marcha point dans la voye du Seigneur.

23. Ses serviteurs luy dresserent des embuches , & ils le tuerent dans sa maison.

24. Mais le peuple tua tous ceux qui avoient conspiré contre le royaume Amon , & il établit Josias son fils pour regner en sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est décrit au livre des annales des rois de Juda.

26. Il fut enseveli en son sepulchre dans le jardin d'ozza , & Josias regna en la place.

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. **M***Anassé fit le mal devant le Seigneur, &c.*

*Theodor.* Il paroît par-là, dit un ancien Pere, que ce  
*in 4. Reg.* n'est pas la nature, mais la volonté, qui a l'em-  
*qneß. 53.* pire dans l'homme; & l'on ne peut voir un  
 Manassé quitter la conduite si pieuse de son  
 pere, pour marcher par un chemin entièrement  
 opposé, qu'on ne reconnoisse que c'est cette  
 volonté de l'homme qui tient comme le gou-  
 vernail de sa vie, & qui la rend ou bonne ou  
 méchante, selon qu'elle se porte au vice ou à  
 la vertu. Que les libertins donc & les impies  
 soient coufondus, lors qu'ils accusent la na-  
 ture, comme si elle leur imposoit une espece de  
 nécessité de pecher; puis qu'ils peuvent être  
 convaincus du contraire par les deux exemples  
 presque également étonnans, & d'Ezechias qui  
 étant né d'un pere impie, se porta de tout son  
 cœur à la piété; & de Manassé son fils, qui  
 s'éloigna de la vertu de son pere, pour s'aban-  
 donner à toutes sortes d'impictez & d'abomi-  
 nations. Mais si c'est cette volonté qui conduit  
 l'homme dans tous ses pas & dans toutes les  
 démarches qu'il fait vers la vie ou vers la mort,  
 elle est elle-même conduite par l'Esprit de Dieu  
 toutes les fois qu'elle s'élève au-dessus de la cor-  
 ruption de sa nature. Et c'est pour cette raison  
*Psa. 118.* que le Prophète demandoit à Dieu qu'il le con-  
*Item 24.* duisît dans ses voyes, & qu'il le fist marcher  
*s.* droit dans sa vérité. *Utinam dirigantur via mea  
 ad custodiendas justifications tuas. Dirige me in  
 veritate tua, & doce me.*

¶. 11. 12. Parce que Manassé roy de Juda a  
 commis

commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant luy, & qu'il a fait pecher Juda par ses infamies, je vas faire fondre des maux sur Jerusalem, &c.

L'Ecriture n'a pas marqué sans sujet, que ce Prince avoit commis de plus grandes abominations que les Amorrhéens mêmes; & elle a voulu sans doute nous faire comprendre par cet exemple de la conduite détestable du fils d'un Roy si pieux, jusqu'à quels excès se peuvent porter ceux qui renoncent à la pieté dans laquelle ont marché leurs peres. Car il n'en est pas de ces personnes comme des autres qui n'ont jamais connu Dieu, & qui ont toujours suivi l'égarement de leurs anciennes superstitions; puis qu'ayant volontairement estouffé au fond de leur cœur la lumiere de la vérité & les sentimens de la pieté, il se forme en eux des tenebres puis épaisse & une corruption plus effroyable que dans les Payens. Ce qui a fait dire si souvent à JESUS-CHRIST parlant aux Juifs, que les Idolâtres seront traitez moins severement à la fin du monde, que ceux qui ont méprisé les effets de sa bonté envers eux. Aussi nous voyons en cet endroit que Dieu déclare que c'est à cause de ces abominations de Manassé roy de Juda, qu'il va faire fondre les plus grands maux sur la ville de Jerusalem. Ce n'estoit pas, comme dit fort bien un sçavant Auteur, que ses sujets ne meritassent aussi ces grands châtiments: mais outre qu'il avoit dégénéré si honteusement de la pieté de son pere, les crimes mêmes de son peuple luy estoient tous imputez, comme à leur principe, puisque ce fut luy, dit l'Ecriture, qui fit pecher Juda par ses infamies.

*Eftimus in  
hunc loc.*

¶. 13. 14. J'estendray sur Jerusalem le cordeau de Samarie, & feray tomber sur elle le poids de la maison d'Achab. J'effaceray Jerusalem, comme on efface

*efface ce qui est écrit sur des tablettes ; je passeray & repasseray souvent la plume de fer par dessus , afin qu'il n'en demeure rien.*

*Cette expression métaphorique signifie la même chose qui est marquée dans l'Evangile en ces termes : On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres.*

*Marc. c. 24. Ainsi Dieu menace Jérusalem de la mesurer de la même manière que Samarie ; c'est-à-dire de traiter le royaume de Juda avec la même sévérité qu'il avoit traité le royaume d'Israël , en le livrant tout-à-fait entre les mains de ses ennemis. Et il luy déclare encore qu'il l'accablera par le poids d'un châtiment semblable à celuy dont il a puni la maison d'Achab ; ce qui toutefois doit s'entendre de telle sorte , que la lampe de David , selon l'expression de l'Ecriture , ne soit pas éteinte ; c'est-à-dire , qu'il luy reste jusqu'à la fin des descendants d'où puisse naître celuy qui doit délivrer tout Israël. Quant à cette dernière métaphore du style de fer , dont Dieu dit qu'il se servira pour effacer cette ville ingrate , comme on effaçoit anciennement avec un des côtez de ce style ce qu'on avoit imprimé avec l'autre sur la cire des tablettes , elle exprime admirablement ce que l'on vit arriver depuis , lorsque la sévérité de la divine justice , représentée par ce style de fer qu'on fait passer & repasser diverses fois sur la cire écrite , se fit sentir plusieurs fois de suite à Jérusalem , tantôt*

2. *Paral.* enlevé à Babylone & mis en prison avec un grand
3. *ii.* nombre des principaux d'entre les Juifs ; tantôt
4. *Reg.* par l'exil du roy Joachas , que Pharaon-Necho
5. *c. 23. 35.* fit prisonnier & emmena avec luy en Egypte ;
6. *4.* tantôt par la honteuse servitude de Joakim & de
7. *c. 24.v. 1.* Joachin son fils & son successeur , qui furent
8. *c. 25.v. 9.* tous deux l'un après l'autre emmenez captifs par Nabu-

Nabuchodonosor à Babylone, avec dix mille des plus nobles d'Israël & des plus braves Officiers ; & enfin par la ruine entière & l'incendie de Jérusalem & du Temple , & l'enlevement de tous les Juifs en Chaldée, qui arriva en l'année onzième du règne de Sedecias. Ce fut là comme le dernier accomplissement de cette menace que le Seigneur avoit faite à Jérusalem , *de passer & de repasser souvent le style de fer par dessus, afin qu'il n'en restât rien,* comme on aura lieu d'en parler plus particulièrement dans la suite.

¶. 16. *Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent , jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem.*

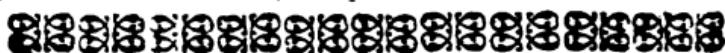
Un ancien témoigne que ce Prince impie & cruel ne répandit pas seulement le sang innocent ; mais qu'il faisoit principalement mourir ceux qui combattoit pour la pieté , & qui le menaçoient de la colere de Dieu. Et c'est une ancienne tradition rapportée par les Peres , que le prophète Isaïe fut de ce nombre , ayant été scie en deux avec une scie de bois. Il falloit , comme remarque Tertullien , une patience aussi ferme que celle de ce généreux Pasteur de la vérité , pour souffrir un tel supplice , plutôt que de trahir la cause de Dieu. *His patientie vi-*  
Theodor. 4. Rex. quest. 5.  
Tertull. 1. Patient. c. 14.  
Aug. de Civ. Det 1.18.c.24.  
*ribus secatur Isaïas , & de Domino non tacet.* Les hommes charnels qui bornoient leurs espérances au siècle présent , le crurent sans doute bien malheureux d'avoir fini une vie si glorieuse par une mort si infame ; mais en mourant de la sorte pour la vérité & pour la gloire de son divin Maître , il estoit sans comparaison plus heureux que le Prince qui le traitoit si cruellement , & qui eut depuis la honte de se voir dépossédé de son Royaume , emmené captif à Babylone , & mis en prison.

Le livre des rois ne dit rien de la penitence

*Hieron in Sophon.*

*que c. 1. v. 1.*

*que fit Manassé de tant de crimes , de son hér-  
reuse conversion , & du pardon qu'il obtint de  
l'indulgence du Seigneur. Mais nous aurons  
lieu d'en parler sur les Paralipomenes , & nous  
y verrons avec admiration l'un des effets les plus  
surprenans de l'infinie miséricorde de Dieu en-  
vers les plus grands pecheurs ; afin que nul hom-  
me , quelque impie & abandonné qu'il ait été ,  
ne desespere de la bonté d'un Dieu tout-puissant ,  
pourvû qu'il retourne à lui , comme fut ce Prince ,  
dans l'abaisslement d'un cœur brisé par la  
penitence.*



## C H A P I T R E XXII.

*Josias reparé le temple & le culte de Dieu. Il est effrayé d'avoir entendu la lecture du livre de la loy que l'on avoit trouvé dans le temple. Il consulte la prophétesse Holda qui l'affirme que sa piété sus- pendra la colère de Dieu durant sa vie.*

1. **J**osias avoit huit ans lors qu'il commença à regner , & il regna trente & un an à Jérusalem . Sa mère s'appelloit Idida , & elle estoit fille de Hadaïa de Besecath .

2. Il fit ce qui estoit agréable au Seigneur , & il marcha dans toutes les voies de David son pere , sans se détourner ni à droit ni à gauche .

1. **O**cto annorum erat Josias cum regnare cœpisset , triginta & uno anno regnavit in Jérusalem : nomen matris ejus Idida , filia Hadaïa de Besecath .

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino , & ambulavit per omnes vias David patris sui : non declinavit ad dexteram , sive ad sinistram .

3. Anno

3. *Anno autem octavo decimo regis Josse, misit rex Saphan filium Aslia, filii Messulam, scribam templi Dannini, dicens ei :*

4. *Vade ad Helciam Sacerdotem magnum, at constetur pecunia que illata est in templum Domini quam collegerunt janitores templi à populo,*

5. *deturque fabris per prepositos domus Domini, qui & distribuant eam his qui operantur in templo Domini, ad instauranda sartatecta templi :*

6. *tignariis vide-licet & cementariis, & iis qui interrupta componunt, & ut emantur ligna, & la-pides de lapicidinis, ad instaurandum templum Domini.*

7. *Verumtamen non supputetur eis argen-tum quod accipiunt, sed in potestate ha-beant, & in fide.*

3. La dix-huitième an-née de son regne il envoya Saphan fils d'Aslia, fils de Messulam secrétaire du temple du Seigneur.

4. Et il luy dit : Allez trouver le Grand - Prêtre Helcias , afin qu'il fasse amasser tout l'argent quia été porté au temple du Seigneur , que les portiers du temple ont reçu du peuple ;

5. & que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepre-neurs , afin qu'ils le distri-buënt à ceux qui travail-lent aux reparations du temple du Seigneur .

6. aux charpentiers, aux maçons , & à ceux qui ré-tablessent les murs entr'ou-verts , afin qu'on en achete aussi du bois , & qu'on tire des pierres des carrières pour rétablir le temple du Seigneur .

7. Qu'on ne leur fasse point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent , mais qu'ils en soient les maîtres , & qu'on se repose sur leur bonne foy .

8. Alors

8. Alors le Grand-Priétre Helcias dit à Saphan secrétaire : J'ay trouvé un livre de la loy dans le temple du Seigneur. Et il donna ce livre à Saphan qui le lut.

9. Saphan secrétaire revint ensuite trouver le Roy pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, & il lui dit : Vos serviteurs ont amassé tout l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné aux Intendans des bâtiments du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan secrétaire dit encore au Roy : Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le Roy.

11. Le Roy ayant écouté ces paroles du livre de la loy du Seigneur, déchira ses vêtemens,

12. & il dit au Grand-Priétre Helcias, à Ahican fils de Saphan, à Achobor fils de Micha, à Saphan secrétaire, & à Asaïas serviteur du Roy :

8. *Dixit autem Helcias Pontifex ad Saphan scribam: Librum legis reperti in domo Domini. Deditque Helcias volumen Sapban, qui & legit illud.*

9. *Venit quoque Sapban scriba ad Regem, & renunciarvit ei quod praeceperat, & ait: Conflaverunt servi tui pecuniam que reperta est in domo Domini: & dederunt ut distribueretur fabris a prefectis operum templi Domini.*

10. *Narravit quoque Sapban scriba Regi, dicens: Librum dedit mihi Helcias Sacerdos. Quem cum legisset Sapban coram Rege,*

11. *& audisset Rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua.*

12. *Et precepit Helcias Sacerdoti, & Abicam filio Sapban, & Achobor filio Micha, & Saphan scribe, & Asaiae seruo Regis, dicens:*

13. *Ite*

13. *Ite & consultite Dominum super me , & super populo , & super omni Juda , de verbis voluminis istius quod inventum est : magna enim ira Dominis successa est contra nos : quia non audierunt patres nostri vexeba libri hujus , ut facerent omne quod scriptum est nobis.*

14. *Ierunt itaque Helcias Sacerdos , & Ahican , & Achobor , & Saphan , & Asaïas ad Holdam propheticidem , uxorem Sellum , filii Thbecue , filii Araas custodis vestium , que habebat in Jerusalem in Secunda : locutique sunt ad eam.*

15. *Et illa respondebat eis : Hec dicit Dominus Deus Israël : Dicite viro qui misit vos ad me :*

16. *Hec dicit Dominus : Ecce ego adducam mala super locum istum & super habitatores ejus , om-*

*13. Allez , consultez le Seigneur sur ce qui me regarde , & tout le peuple , & tout Juda touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé : car la colere du Seigneur s'est embrasée contre nous , parce que nos peres n'ont point écoute les paroles de ce livre , & n'ont point fait ce qui nous avoit été prescrit.*

14. Alors le Grand-Prêtre Helcias, Ahican, Achobor, Saphan & Asaïas , allèrent trouver Holda la Prophetesse , femme de Sellum , fils de Thecuas, fils d'Araas gardien des vêtemens , qui demeuroit à Jérusalem dans la Seconde <sup>¶</sup> enceinte de la ville. Ils luy parlèrent selon l'ordre du Roy.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moy :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vas faire tomber sur ce lieu & sur ses habitans tous les maux que le roy de Juda a lus dans ce

\*. 14. Expl. Il n'y a point de doute , dit saint Jérôme , que cela ne signifie la partie interieure de la ville , enceinte d'un second mur. *Advers. Pelagian. lib. 2. tom 1. pag. 369.*

livre

livre de la loy :

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres": & mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puisse éteindre.

18. Mais pour le roy de Juda qui vous a envoyé consulter le Seigneur , vous luy direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. que vostre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur après avoir appris les maux dont il menace cette ville & ses habitans , en les assurant qu'ils deviendront un jour l'étonnement & l'exécration de toute la terre : & parce que vous avez déchiré vos vêtemens & pleuré devant moy , j'ay écouté vostre priere , dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous feray reposer avec vos peres, & vous serez enseveli tuos , & colligeris ad

\* 17. Lettr. par les œuvres de leurs mains.

*nia verba legis que  
legit rex Juda:*

*17. quia derelique-  
runt me , & sacrificia-  
verunt diis alienis, ir-  
ritantes me in cunctis  
operibus manuum su-  
rum: & succendetur in-  
dignatio mea in loco  
hoc , & non extingue-  
tur.*

*18. Regi autem Ju-  
da , qui misit vos ut  
consuleretis Dominum,  
sic dicetis : Hec dicit  
Dominus Deus Israël:  
Pro eo quod audisti  
verba voluminis,*

*19. & perterritum  
est cor tuum , & hu-  
miliatus es coram Do-  
mino , auditis sermo-  
nibus contra locum  
istum & habitatores  
eius , quod videlicet  
fierent in stuporem &  
in maledictum : &  
scidisti vestimenta tua,  
& flevisti coram me ,  
& ego audivi , ait Do-  
minus.*

*20. Idcirco col-  
ligam te ad patres  
tuos , & colligeris ad*

*sepul-*

*Sepulchrum tuum in pa-* en paix , afin que vos  
*ce, ut non videant oculi* yeux ne voyent point  
*sui vinnia mala que in-* les maux que je dois  
*ducturus sum super lo-* faire tomber sur cette  
*cum istum.* ville.

---

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 2. *J*osias fit ce qui estoit agréable au Seigneur , & il marcha dans toutes les voyes de David son pere , sans se détourner ni à droit ni à gauche .

Saint Jerôme nous fait remarquer que ce *Hieron.* Prince fut proprement le dernier roy de Juda , *ibid. v. 3.* parce que les autres Princes ses fils & ses petits-fils , qui regnèrent après luy , ne doivent pas tant être regardez comme de vrais Rois , que comme de miserables objets du mépris & des insultes tant du Roy d'Egypte que des Chaldéens ; comme des victimes de la cruauté des ennemis du peuple de Dieu , & comme d'illustres trophées de la victoire des Rois étrangers dont ils étoient devenus captifs . Dieu voulut , comme le remarque le même Pete , que ce Prince qui devoit être le dernier Roy , fût un Roy juste & pieux , afin que son peuple qui semblloit pouvoir s'excuser en quelque sorte sous les méchants Princes , en disant : Nous voulons servir le vray Dieu , mais nous en sommes empêchez par la puissance & par l'exemple de nos Rois ; n'eût plus aucun lieu d'excuser son impieté , & que perseverant comme il fit dans l'idolâtrie , nonobstant le zèle si saint de Josias pour la gloire de la maison du Seigneur , il fût convaincu de la justice de la colere de Dieu , & de l'arrêt qu'il prononça touchant la ruine de Jerusalem , la captivité de Juda , & la victoire

de Nabuchodonosor. *Quia populus poterat se excusare in Regibus malis, & dicere: Nos volumus servire Deo, sed prohibemur à Regibus; datur Rex justus, quo zelante domum Domini, & populo nihilominus in idolorum cultu perseverante, justa ira causa profertur à Domino.*

*¶. 8. Alors le Grand Prêtre Heliias dit à Saphan secrétaire: J'ay trouvé un livre de la Loy dans le Temple du Seigneur.*

On a déjà dit dans l'explication du Deutéronome, que selon la plupart des Interprètes anciens & nouveaux, ce livre qui fut trouvé, comme dit saint Chrysostome, abandonné & négligé, étoit celuy du Deutéronome même, où Moïse. in Matt. 104. se parle à son peuple en prophète, & luy annonce 104. avec des expressions propres à Dieu seul, & capables Theodor. d'imprimer de la terreur aux esprits les plus impies, tous les malheurs qui doivent fondre sur 4. Reg. questi. 54. eux, s'ils violoient ses divins preceptes, comme on en voyoit déjà l'accomplissement en la personne des rois d'Israël & de tous leurs peuples emmenez en Assyrie.

*¶. 11. 12. &c. Le Roy ayant écouté ces paroles du Livre de la Loy du Seigneur, décbira ses vêtemens, & il dit au Grand-Prêtre... Allez consulter le Seigneur sur ce qui me regarde.*

Combien de fois les autres Princes avoient-ils aussi entendu ces mêmes paroles de la Loy de Dieu, lors qu'en les établissant sur le trône on leur presentoit ce Livre même du Deutéronome, selon que Dieu l'avoit ordonné, afin qu'ils e. 17. 18. l'eussent continuellement devant les yeux? Et d'où viennent

vient que la lecture de ce livre de Moïse , qui fut capable de porter Josias à déchirer ses vêtemens , dans la vûë de cet effroyable mépris que l'on faisoit des ordonnances & des menaces d'un Dieu , n'avoit point frappé la plûpart des autres , sinon parce que l'impieté rendoit les uns également lourds & aveugles ; & que l'humble pieté des autres les rendoit dociles à la voix de Dieu , dont la lumiere & la grace avoit déjà penettré le fond de leurs cœurs ? C'est sans doute une excellente marque , lors qu'on voit un Prince étonné salutairement par la parole du Seigneur de tout l'Univers . Et si jamais ils ont eu sujet de l'être , c'étoit en voyant comme Josias le commencement de tous les malheurs dont Moïse avoit menacé le peuple de Dieu si long - tems auparavant dans ce Livre dont nous parlons . C'étoit alors que la parole d'un grand Roy sembloit s'adresser à eux Pf. 2.

plus particulierement , lorsqu'il donnoit cet avis aux Princes : *Et maintenant , leur dit - il , c'est à - dire au moins à présent , ô Rais , ayez une vraye intelligence ; instruisez - vous de vos devoirs , vous qui estes établis juges de la terre . Servez avec crainte le Seigneur , & rejoüissez - vous en luy avec une sainte frayeur . Attachez - vous à sa discipline , de peur qu'il ne se mette en colere , & que vous ne perissiez en sortant de la justice de sa voye . Lorsque sa fureur s'allumera dans peu de tems , beureux tous ceux qui mettent en luy leur confiance*

Heureux donc fut Josias , qui avant que la colere du Seigneur éclatât entièrement contre Juda , s'abaissa sous luy avec une humble frayeur , qui rechercha la discipline salutaire de ses preceptes , pour prévenir les effets de cette colere , & sa propre perte ; qui mit sa joye & sa confiance en luy seul , en s'instruisant & devenant sage par l'exemple de ses peres ; & qui enfin pour

avoir une vraye intelligence de ses devoirs, ne se contenta pas de la lecture de la Loy de Dieu, mais qui rechercha avec un très-grand empressement de consulter par le Grand-Prêtre & par les Prophetes la volonté du Seigneur sur ce qui le regardoit luy-même & son peuple. Car l'exemple de ce Roy humilié en la présence de Dieu, qui ne veut pas consulter sa propre lumiere, mais celle des saints Prophetes, *touchant les paroles de ce Livre de l'Ecriture qui avoit été trouvé*, est une admirable instruction pour tous les fidelles, quidoivent craindre comme ce Prince de se tromper dans l'intelligence de la volonté de Dieu & de sa Loy, s'ils n'ont soin de le consulter par le ministere de ceux qu'il a établis les Interprètes de la vérité. Et les Heretiques de ces derniers tems, qui s'établissent si facilement, & qui établissent avec eux tous les Chrétiens les Juges des Ecritures, peuvent apprendre de la conduite de ce saint Roy, que la vraye voye pour rentrer dans la vérité, d'où ils sont sortis, est de ne pas s'arrêter à la lumiere si bornée de leurs esprits; mais de s'adresser aux vrais Interprètes des Ecritures, qui sont les Saints & les Peres, par la bouche desquels il aplu à Dieu d'instruire l'Eglise, comme il instruisoit alors la Synagogue par la bouche des Prophetes.

*¶. 14. Alors le Grand-Prêtre Helcias, Abican, &c. allèrent trouver Holda la prophétesse qui demeuroit à Jérusalem, dans la seconde enceinte de la ville.*

*Eftius in bunc loc. Jerem. c. 1. 2. 4. Reg. 6. 23. 2.* On demande pour quelle raison le Grand-Prêtre n'alla point trouver Jeremie, qui étoit en ce même tems le plus grand prophète d'Israël; ou quelqu'un des autres prophetes dont il est parlé dans le chapitre suivant, qui accompagnèrent le Roy, lorsqu'il monta dans le Temple du Seigneur; mais qu'on s'adressa plutôt à une femme prophétesse, pour s'assurer par sa bouche

che de la volonté de Dieu ; & on ne peut en effet n'être pas surpris de voir un Pontife de l'ancienne Loy avoir recours à une femme, lorsqu'il sembloit que ce fut à luy que tout Israël dût s'adresser pour la connoissance des choses divines.

Quelques-uns répondent que Jeremie estoit encore un enfant, & qu'il n'acquit que depuis cette grande autorité qui le rendit si considérable parmi le peuple de Dieu. Mais comme il a déclaré luy-même que l'esprit de Dieu commença à le faire prophétiser dès l'année treizième du regne de Josias, & qu'il paroît en ce lieu que ce fut en la dix-huitième année du regne de ce même Prince que le Grand-Prêtre alla consulter Holda ; il est certain que Jeremie exerceoit déjà depuis cinq années la fonction de Prophète. Ainsi quelques autres répondent avec plus de vray-semblance, que ce saint Prophète pouvoit bien n'être pas alors à Jérusalem, comme étant entierement occupé à exhorter & à instruire ceux du peuple des dix-Tribus qui étoient restez dans le païs, afin qu'ils perseverassent dans le culte & dans la crainte de Dieu. Et pour ce qui est des autres Prophètes dont il est parlé dans le chapitre suivant, on peut dire avec un sçavant Theologien, qu'encore qu'ils soient appellez Prophètes, ils n'étoient peut-être que des Docteurs de la Loy, selon même que le porte la version Chaldaïque, le nom de Prophète s'attribuant ainsi quelquefois assez généralement. Comme donc, dit saint Jérôme, *Hieron-*  
*adversarii*  
*Jovinian-*  
*l. 1. tom.*  
*qui devoit arriver, on vient consulter Holda, 1. p. 477.*  
*Id. adv.*  
*Pelagian.*  
*lib. 2. p.*  
*nous represente qu'étoit Débora du temps des 869. Ju-*  
*Juges. Et le même saint Jérôme témoigne que dic. c. 4.*

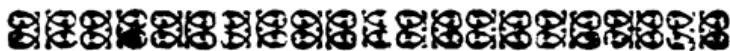
cette réponse qu'elle fit en leur disant , *Voyz ce que dit le Seigneur , le Dieu d'Israël ; Dites à l'bonime qui vous a envoyé vers moy ; étoit un secret reproche que Dieu faisoit tant au Roy qu'aux Prêtres & à tous les hommes de Jerusalem , de re qu'il ne se trouvoit parmi eux aucun homme qui fut digne de connoître & d'annoncer les choses futures. In quo occulta & regis , & sacerdotum , & omnium virorum reprobatio est , quod nullus virorum sanctius potuerit reperiri , qui posset futura prædicere.* Aussi il declare encore autre-part , qu'il n'estoit point surprenant que le roy Josias consultât cette propheteſſe , lorsqu'eſt la colère du Seigneur éſtoit toute prête de tomber ſur Jeruſalem , & que le temps de ſa captivité approchoit ; puisque c'eſt , dit-il , la coutume des Ecritures , que lorsqu'eſt ſon peuple manque d'hommes saints qui le conduisent , elles louent les saintes femmes à la honte de ces hommes. *Nec mirum , si prophetiſſa consulatur ab Iofia rege Jude , jam captivitate vicinā , & irā Domini stillante ſuper Jeruſalem ; cum hac normaſit Scripturarum , ut deficien- tibus virus sanctis , mulieres in virorum laudentur opprobria.* C'eſt ce qu'on a vû principalement en certaines femmes illustres , comme Judith & Esther , qui n'ont pas craint toutes deux pour ſauver leur nation , & pour ſoutenir la gloire du Dieu d'Israël , de s'exposer à la mort.

*¶. 10. Je vous feray reposer avec vos peres , & vous ferez enſeveli en paix , afin que vos yeux ne voyent point les maux que je dois faire tomber ſur cette ville.*

Comment le Seigneur promet - il au roy Josias qu'il sera enſeveli en paix , puisque ce Prince ayant déclaré la guerre au roy d'Egypte , fut tué dans le combat ? Mais , comme l'a remarqué fort bien Estius , il paroît visiblement que la paix que Dieu luy promet pour ſa ſepulture , ne doit s'enten-

s'entendre que par opposition à cette dure captivité & à toutes ces autres suites funestes de la guerre des Babyloniens , dont l'Ecriture vient de menacer son peuple , puis qu'il ajoute aussi-tôt après , *afin que vos yeux ne voyent point les maux qui doivent fondre sur cette ville.* Il est donc vray que ce Prince fut enseveli en paix , en ce qu'il mourut avant que ces maux fussent arriviez , & qu'il ne fut point compris dans la desolation generale de son royaume : ce qui fut pour luy une recompense de sa pieté ; puisque c'est un mal sans comparaison plus grand à un homme sage & vertueux de voir le renversement spirituel & temporel de tout son peuple , que d'être soy-même enlevé du monde auparavant par une mort precipitée. Ce qui fit dire autrefois à ~~ce~~ ancien Machabée , *qu'il leur estoit plus avantageux de mourir dans le combat , que d'être témoins oculaires de tant de maux dont les Saints avec toute leur nation estoient accablez.* Aussi saint Augustin , en parlant du très-pieux Prince Josias , témoigne que Dieu luy promit , comme une grande faveur , qu'il mourroit avant l'accomplissement de tous ces malheurs dont il menaçoit la ville de Jerusalem & tout son peuple , afin de luy épargner la vuë d'un si triste objet. *Piissimo regi Jofia pro magno beneficio promisit Deus , quod esset ante moriturus , ne videret mala que ventura illi loco & populo minabatur.* Et le même Saint en tire cette consequence , que les ames des personnes mortes sont en un état où elles ne voyent nullement toutes les choses qui se font & qui arrivent aux hommes en cette vie. *Ibi ergo sunt spiritus defunctorum , ubi non vident quemcumque aguntur aut eveniunt in ista vita hominibus.* Ce qui néanmoins n'empêche pas , selon qu'il le dit , que ces ames ne puissent avoir quelquefois la connoissance de plusieurs choses de cette vie , non pas seulement

présentes ou passées , mais même futures , par un effet de la lumiere de l'Esprit de Dieu , qui les leur découvre , comme estant nécessaire qu'ils les sachent , ou n'étant pas nécessaire qu'ils les ignorent. Mais ce qui arrive alors , dit-il , par une vertu toute divine , est infiniment élevé au-dessus de l'ordre commun , établi pour les créatures ; & les choses qui se font selon le cours naturel sont très-differentes de celles qui ont une puissance divine & miraculeuse pour principe. *Venerum ista divinitus exhibentur , longè aliter quam sese babet usitatus ordo , singulis creaturarum generibus attributus . Alia sunt quæ naturâliter , alia quæ mirabiliter sunt.*



## CHAPITRE XXIII.

*Josias lit devant tout le peuple de Juda le livre de la loy & fait une nouvelle alliance avec le Seigneur. Il purifie le temple & tout le royaume de l'idolâtrie & ordonne la célébration de la Pâque. Il va attaquer Pharaon Necao roy d'Egypte , & est tué dans le combat qu'il donna à Maggeddo. Joachas son fils luy succede & ne regne que trois mois ayant été pris par Pharaon Necao qui mit en sa place son frere Eliacim & luy donna le nom de Joakim.*

**I**ls vinrent donc rapporter au Roy ce que cette Prophète leur avoit dit ; & le Roy ayant fait assembler & venir auprès de luy tous les anciens de Juda & de Jérusalem ,

1. **E**t renunciava-  
dixerat. Qui misit ,  
& congregati sunt ad  
eum omnes sene Juda  
& Jérusalem.

2. Af-

2. *Ascenditque Rex templum Domini, & omnes viri Iuda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo Sacerdotes & Prophete, & omnis populus à parvo usque ad magnum: legitque cunctis audiencibus omnia verba libri fæderis, qui inventus est in domo Domini.*

3. *Stetitque Rex super gradum, & fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, & custodirent præcepta ejus, & testimonia, & ceremonias, in omni corde & in tota anima, & suscitarerent verba fæderis hujus, quæ scripta erant in libro illo: acquievitque populus pacto.*

4. *Et præcepit Rex Helcia Pontifici, & Sacerdotibus secundi ordinis, & janitoribus, ut projicerent de*

2. alla au temple du Seigneur étant accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitoient dans Jerusalem; des Prêtres, des Prophetes & de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand: & il fut devant eux tous, les paroles de ce livre de l'alliance qui avoit été trouvé dans la maison du Seigneur.

3. Le Roy se tint debout sur un lieu élevé<sup>7</sup>, & il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses preceptes, ses ordonnances & ses ceremonies de tout leur cœur & de toute leur ame, & qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce livre. Et le peuple consentit à cet accord.

4. Alors le Roy ordonna au Pontife Helcias, aux Prêtres du second ordre<sup>8</sup>, & aux portiers de jeter hors du temple du Seigneur

¶. 3. Lettr. Super gradum, id est, tribunal, suggestum Vat.

¶. 4. Expl. parce qu'ils étoient après le Pontife Menoch.

tous les vaisseaux qui avoient servi à Baal , au bois consacré " , & à tous les astres du ciel ; & il les brûla hors de Jérusalem dans la vallée de Cedron , & en emporta la poussière à Bethel " .

5. Il extermina aussi les augures qui avoient été établis par les rois d'Israël pour sacrifier sur les hauts-lieux , dans les villes de Juda , & autour de Jérusalem : & ceux qui offroient de l'encens à Baal , au Soleil , à la Lune , aux douze signes , & à toutes les étoiles du ciel .

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'idole du bois sacrilège , & qu'on la portât hors de Jérusalem en la vallée de Cédron , où l'ayant brûlée & réduite en cendres , il en fit jeter les cendres sur les sépultures du peuple " .

¶. 4. Expl. Le bois ici se prend pour l'idole même qu'on réveroit dans le bois & qu'on avoit mise dans le temple. Quelques-uns croient que c'étoit Venus, Theodor. 4. Reg. questi. 55. ¶ Ibid. Expl. afin de profaner ce lieu que la superstition & l'idolâtrie des Israë-

*templo Domini omnia  
vasa que facta fuerant  
Baal, & in luco, &  
universa militie ce-  
li, & combussit ea fo-  
ris Ierusalem in con-  
valle Cedron, & tu-  
lit pulverem eorum in  
Bethel.*

5. Et delevit aruf-  
pices quos posuerant re-  
ges Juda ad sacrifican-  
dum in excelsis per ci-  
vitates Juda , & in  
circitu Jérusalem :  
& eos qui adolebant  
incensum Baal , & so-  
li , & luna , & duo-  
decim signis , & omni  
militie celi.

6. Et efferrì fecit  
līcum de domo Domi-  
ni foras Jérusalem in  
convalle Cedron , &  
combussit eum ibi , &  
redegit in pulverem ,  
& projectit super se-  
pulchra vulgi .

lites leur avoit rendu sacré.  
¶. 6. Expl. pour fouiller en quelque sorte les sépultures des adorateurs des idoles : comme s'il leur avoit dit. Que vos dieux perissent & soient réduits en cendres comme vous. Syriops. Critic.

7. II

7. *Destruxit quoque ediculas effeminatorum, que erant in domo Domini , pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.*

8. *Congregavitque omnes Sacerdotes de civitatibus Juda : & contaminavit excelsa ubi sacrificabant Sacerdotes de Gabaa usque Bersabée : & destruxit aras portarum in introitu ostie Josué Principis civitatis , quod erat ad sinistram porte civitatis.*

9. *Veruntamen non ascendebant Sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem : sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.*

10. *Contaminavit quoque Tophet. quod*

7. Il abbatit aussi les petites maisons des effeminatez qui étoient dans la maison du Seigneur , pour lesquels "des femmes travailloient à faire des tentes, ou des voiles destinez au culte infame de l'idole du bois sacrilege.

8. Le Roy assembla tous les Prêtres des villes de Juda , & il profana tous les hauts-lieux où les Prêtres sacrifioient depuis Gabaa jusqu'à Bersabée , & il détruisit les autels des portes de Jérusalem à l'entrée de la maison " de Josué Prince de la ville " qui étoit à main gauche de la porte de la ville.

9. Depuis ce tems - là " les Prêtres des hauts-lieux ne montoient point à l'Autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem , mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères.

10. Le Roy souilla aussi & profana le lieu de To-

¶. 7. Autr. dans lesquel-  
les , le rapportant à ces peti-  
tes maisons. Vat.

¶. 8. Leur porte.

Ibid. Expl. le premier

Magistrat de la ville. Me-  
noch.

¶. 9. Lettr. Veruntamen,  
*id est* , ex eo tempore. Vat.

phet qui est dans la vallée du fils d'Ennon, afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch, en la faisant passer par le feu.

11. Il ôta aussi les chevaux que les rois de Juda avoient donnez au Soleil à l'entrée du temple du Seigneur, près du logement de Nathanméléch eunuque qui étoit à Pharurim: & il brûla les chariots du Soleil.

12. Le Roy détruisit aussi les Autels qui étoient sur le dôme de la chambre d'Achas, que les rois de Juda avoient faits, & les autels que Manassé avoit bâties aux deux parvis du temple du Seigneur, & il courit de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédroron.

13. Le Roy souilla aussi & profana les hauts lieux

*¶. 10. Expl.* ce mot signifie tambour: & ce lieu étoit ainsi nommé à cause que les faux prophètes de l'idole de Moloch baroient du tambour durant qu'on faisoit passer les enfans par le feu, pour empêcher que les peres ne furent attendris par leurs cris.  
*Synops. Critic.*

*est in convalle filii Ennon, ut nemo consecraret filium suum a filiam per ignem, Moloch.*

11. *Abstulit quoque equos quos dedecrant reges Juda, Soli, in introitu templi Domini, juxta exercitum Nathanmelech eunuchi, qui erat in Pharurim: currus autem Solis combussit igni.*

12. *Altaria quoque que erant super tecta caenaculi Achas, que fecerant reges Juda, & altaria quo fecerat Manasses in duabus atriis templi Domini, destruxit Rex: & cucurrit inde, & dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.*

13. *Excelsa quoque que erant in Ierusalem*

*¶. 11. Expl.* Les Rois impies qui avoient mis dans le temple les statués du Soleil & de la Lune, leur avoient aussi consacré à la mode des Perses des chevaux & des chariots proche le temple Menoch.

*Ibid. Expl.* C'étoit un lieu proche du temple. *Synops.*

*Iets*

*Item ad dexteram partem montis offensionis, que edificaverat Salomon rex Israël Astartoth idole Sidoniorum, & Chamos offensioni Moab, & Melchom abominationi filiorum Ammon, polluit Rex.*

14. *Et contrivit statuas, & succidit tuos : replevitque loca eorum ossibus mortuorum.*

15. *Insuper & altare quod erat in Bethel, & excelsum quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Israël, & altare illud & excelsum destruxit atque combusit, & communuit in pulverem, succenditque etiam lucum.*

16. *Et conversus Josias vidit ibi sepulchra que erant in monte, misitque &*

*¶. 13. Lettr. offensionis, vel destructionis. Ita dicebatur propter idolatriam qua ibi exercebatur. Hébr. olive ti. Vatabl.*

*Ibid. Expl. l'idole des Moabites, qui fut un sujet*

qui étoient à main droite de la montagne du Scandale ", que Salomon roy d'Israël avoit bâti à Astaroth idole des Sinodiens , à Chamos " le scandale de Moab , & à Melchom l'abomination des enfans d'Ammon.

14. *Il en brisa les statués, & en abbatit les bois & il remplit ces lieux là d'ossements de morts.*

15. *Et pour ce qui est de l'autel qui étoit à Béthel, & du haut lieu qu'a voit bâti Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël , il détruisit & cet autel & ce haut lieu ; il les brûla & les réduisit en cendres , & consuma aussi par le feu le bois consacré.*

16. *Josias retournant en ce lieu vit les sepulchres qui étoient sur la montagne", & il envoya prendre les os-*

*de scandale & de chute à Israël. Synops.*

*¶. 16. Expl. Ceci est l'accomplissement de la prédiction marquée au 3. livre des Rois , chap. 13. v. 2. Voyez ce chapitre.*

qui

758 IV. LIVRE DES ROIS.  
qui étoient dans ces sepulchres, & les brûla sur l'autel, & il le souilla & profana felon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui prédit ces choses.

17. Il dir ensuite : Qui est ce tombeau que je voy ? Les Citoyens de cette ville-là luy dirent : C'est le sepulchre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, & qui avoit prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit : Laissez-le là, & que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurerent au même lieu sans que personne y touchât, avec les os du Prophète qui étoit venu de Samarie.

19. Josias détruisit aussi tous les Temples des hauts-lieux qui étoient dans les villes de Samarie ; que les rois d'Israël avoient bâties pour irriter le Seigneur, & il les réduisit au même état que tous ceux qui étoient à Bethel.

20. Il tua aussi tous les Prêtres des hauts-lieux qui avoient soin des autels en

tulit offa de sepulbris, & combustus ea super altare, & polluit illud juxta verbum Domini quod locutus est vir Dei, qui pradixerat verba tec.

17. Et ait : Quis est titulus ille quem video ? Responderunt que eis cives urbis ibus : Sepulchrum est hominis Dei, qui venit de Juda, & predixit verba tec que fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat offa ejus. Et intacta manserunt offa illius, cum offibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper & omnia fana excelsorum que erant in civitatibus Samariae, que fecerant reges Israël ad irritandum Dominum, abstulit Josias, & fecit eis secundum omnia opera que fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos Sacerdotes excelsorum qui erant ibi

*ibi super altaria, & combusst ossa humana super ea: reversusque est Jerusalēm.*

21. *Et pracepit omni populo, dicens: Facite Phāse Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fæderis bujus.*

22. *Nec enim factum est Phāse tale à diebus Jūdicūm qui judicaverunt Isrāēl, & omnium dierum regum Isrāēl & regum Juda,*

23. *scut in oēavo decimo anno regis Josie factum est Phāse istud Domino in Jerusalēm.*

24. *Sed & pythones, & ariolos, & figuras idolorum, & immundicias, & abominationes que fuerant in terra Juda & Jerusalēm, abstulit Josias, ut statueret verba legis, que scripta sunt in libro quem invenit Helcias. Sacerdos in templo Domini.*

25. *Similis illi*

*ces lieux là, & il brûla sur ces autels des os d'hommes morts. Après cela il retourna à Jerusalēm.*

21. Josias dit ensuite à tout le peuple: Celebrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en la manière qui est écrite dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis le tems des Judges qui jugerent Israël, & depuis tout le tems des rois d'Israël & des rois de Juda,

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jerusalēm la dix-huitième année du roy Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons, les devins & les figures des idoles, les impuretés & les abominations qui avoient été dans le pays de Juda & de Jerusalēm, pour accomplir les paroles de la loy qui étoient écrites dans ce livre que Helcias Pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y a point eu avant

avant Josias de Roy qui lui fut semblable, & qui soit retourné comme luy au Seigneur de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loy de Moïse, & il n'y en a point eu non plus après luy.

26. Cependant l'extrême colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, ne fut point appaisée alors.

27. C'est pourquoy le Seigneur a dit : Je rejeteray encore Juda de devant ma face, comme j'ay rejetté Israël, & j'abandonneray Jerusalem cette ville que j'ay choisie, & cette maison de laquelle j'ay dit : Mon nom sera honoré en ce lieu-là.

28. Le reste des actions de Josias, & tout ce qu'il a fait, est décrit au livre des annales des rois de Juda.

29. En ce tems-là Pharaon Neçao roy d'Egypte

*non fuit ante eum Rex, qui revertetur ad Dominum in omni corde suo, & in tota anima sua, & in universa virtute sua, juxta omnem legem Moyse: neque post eum surrexit similis illi.*

26. *Veruntamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam, propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses.*

27. *Dixitque Dominus: Etiam Judam auferam à facie mea, sicut abstuli Israël; & proieciam civitatem hanc quam elegi, Jerusalem, & domum, de qua dixi: Erit nomen meum ibi.*

28. *Reliqua autem sermonum Josiae, & universa que fecit, nonne scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?*

29. *In diebus ejus ascendit Pharaon Neçao*

*chao rex Egypti contra regem Assyriorum, ad flumen Euphratē, & abiit Josias rex in occursum ejus: & occisus est in Mageddo, cūm vidisset eum.*

30. *Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo, & pertulerunt in Jerusalem, & sepelierunt eum in sepulcro suo. Tulitque populus terrae Joachas filium Josia: & unixerunt eum, & constituerunt eum regem pro patre suo.*

31. *Viginti trium annorum erat Joachas cūm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Amital, fia Jeremie, de Lobna.*

32. *Et fecit malum coram Domino, juxta omnia que fecerant patres ejus.*

33. *Vinxitque eum Pharaon Necba in Rebla, quæ est in terra Emath, ne re-*

*¶. 29. Lettr. cūm vidisset eum, id est, cūm pugnas-  
set cum eo.*

marcha contre le Roy des Assyriens, vers le fleuve d'Euphrate, & le roy Jofias alla avec son armée au-devant de luy, & luy ayant donné bataille il fut tué à Mageddo.

30. Ses serviteurs le rapporterent mort de Mageddo à Jerusalem, & l'enfèvèrent dans son sepulcre, & le peuple prit Joachas fils de Jofias, & il fut sacré & établi Roy en la place de son pere.

31. Joachas avoit vingt-trois ans lors qu'il commença à regner, & il regna trois mois dans Jerusalem: sa mere se nommoit Amital, & étoit fille de Jeremie de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que ses peres.

33. Pharaon Nécao le prit & l'enchaîna à Rébla qui est au païs d'Emath, afin qu'il ne regnât point

à Je-

à Jérusalem. Il condamna le païs à luy donner cent talens d'argent & un talent d'or.

34. Et Pharaon Nécao établit roy Eliacim fils de Josias en la place de Josias son pere , & changea son nom & l'appella Joakim , & ayant pris avec luy Joachas , il l'emmena en Egypte où il mourut.

35. Joakim donna à Pharaon l'argent & l'or qu'il luy avoit imposé , en taxant chacun selon l'ordre de Pharaon ; & il tira de l'argent & de l'or de tout le peuple , en faisant payer chacun selon son bien , pour donner cet argent à Pharaon Nécao.

36. Joakim avoit vingt-cinq ans lors qu'il commença à regner , & il regna onze ans à Jérusalem : sa mere s'appelloit Zebida , & étoit fille de Phadaïa de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur , & commit tous les mêmes crimes que ses peres.

*gnaret in Jerosalem:  
& imposuit mulctam  
terrae, centum talentis  
argenti , & talento  
auri.*

34. *Regemque con-  
stituit Pbarao Necbaeo  
Eliacim filium Josie pro  
Josia patre ejus: ver-  
itique nomen ejus Joa-  
kim: porrè Joachas tu-  
lit, & duxit in Ægyptum,  
& mortuus est  
ibi.*

35. *Argentum autem  
& aurum dedit Jonkim  
Pharaoni, cum indixi-  
set terre per singulos,  
ut conferretur juxta  
præceptum Pharaonis;  
& unumquemque juxta  
vires suas exegit, tam  
argentum quam aurum  
de populo terre, ut da-  
ret Pharaoni Necbaeo.*

36. *Vigintiquinque  
annorum erat Jonkim  
cum regnare cœpisset,  
& undecim annis re-  
gnavit in Jérusalem:  
nomen matris ejus Ze-  
bida filia Phadaïa de  
Ruma.*

37. *Et fecit malum  
coram Domino, juxta  
omnia quæ fecerant  
patres ejus.*

SENS

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶.9. **D**épou ce tenis-là les Prêtres des hauts-lieux ne montoient point à l'Autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem; mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères.

On ne peut douter que ces Prêtres des hauts-lieux ne fussent des Prêtres de la race de Levi: *Eftins & Vtabl. in bunc loc.* mais on ne voit pas aussi clairement si ces Prêtres sacrifioient sur les hauts-lieux au vray Dieu, contre l'ordonnance de Moïse; ou si c'étoit aux idoles qu'ils offroient des sacrifices. Cependant il semble que cette interdiction de leurs charges, à laquelle ils sont condamnez, donneroit lieu de croire plutôt qu'ils avoient suivi la prévarication des rois de Juda, non pas seulement en offrant des sacrifices au vray Dieu hors du Temple de Jérusalem, ce qui eût paru un peu excusable à cause de la violence de ces Princes, qui profanoient d'une maniere si infame le saint Temple de leur Dieu; mais en se laissant aller comme eux à l'idolâtrie; ce qui ne pouvoit jamais souffrir d'excuse, même dans les simples Israélites; mais beaucoup moins dans les Prêtres destinez pour soutenir la religion & la gloire du Seigneur. Aussi nous voyons que depuis l'établissement de la Loy nouvelle, lors que les Ministres de JESUS-CHRIST, qui ont pris la place des anciens Prêtres de la race de Lévi, étoient tombez dans l'Apostasie durant la persecution des Empereurs idolâtres, on les réduisoit pour tout le reste de leur vie à la simple Communion des Laïques, sans qu'ils eussent aucune esperance de pouvoir jamais être rétablis.

*Cyprian. Epist. 64.* rétablis dans les fonctions du ministère qu'ils avoient trahi si honteusement & d'une manière si scandaleuse pour tous les fidèles qui étoient soumis à leur conduite. C'est ce qui a donné lieu à saint Cyprien de dire, en parlant d'un des Evêques apostats nommé Fortunatien, qui vouloit encore, après sa chute, s'attribuer comme auparavant, la dignité de l'Episcopat : Comme si, dit-il, il étoit permis, après avoir sacrifié sur les autels du démon, de s'approcher de l'autel auguste du Dieu vivant; ou comme si celuy-là ne s'attiroit pas une plus grande colére & un plus terrible jugement, qui n'ayant pas eu la force de montrer l'exemple d'une foy vive & d'un saint courage à ses frères, leur en donne un au contraire de la dernière temerité. *Qui cum fidei & virtutis dux fratribus esse non potuerit, perfidie & audacia & temeritatis magister existat.* Ceux donc, continuë ce Saint, qui ont offert aux idoles des sacrifices sacriléges, ne peuvent plus s'attribuer le Sacerdoce de Dieu, ni entreprendre de prier en sa présence pour leurs frères. *Sacerdotium Dei sibi vindicare non possunt, nec ullam in conspectu ejus precem pro fratribus facere.*

Que si l'on veuloit entendre par ces *Prêtres des hauts-lieux*, dont parle icy l'Ecriture, ceux qui sacrifioient au vray Dieu, mais dans des lieux où la Loy ne le leur permettoit pas; la severité de leur condamnation en paroît plus grande, puis qu'ils avoient seulement violé une ordonnance qui dévoit ensuite être détruite par la perfection de l'Evangile, laquelle apprend à adorer Dieu en tous lieux, pourvû néanmoins que ce soit dans l'unité de l'Eglise figurée alors par le Temple unique de Jerusalem. Cependant il ne faut pas souvent juger du peché par la qualité du precepte que l'on viole, mais plutôt par

EXPLICATION DU CHAP. XXIII. 765  
par la majesté de celuy qui nous donne ce précepte. Car le premier de tous les commandemens qui fut fait à l'homme , n'étoit rien en apparence , ne regardant qu'un simple fruit dont il devoit s'abstenir : mais parce que le Legislateur étoit Dieu même , & que celuy qui recevoit cette Loy , devoit d'autant plus marquer son obéissance , qu'il luy étoit plus facile d'obéir ; le viollement de ce précepte fut puni avec une sévérité ineffable. Ainsi ces Prêtres ne devoient point se rendre juges de la qualité de l'ordonnance que Dieu avoit faite par la bouche de Moïse touchant ce lieu unique où il vouloit qu'ils luy offrissent des sacrifices , laquelle étoit néanmoins très-nécessaire en ces premiers tems à l'égard des Juifs. C'étoit à eux d'obéir fidèlement ; & lors qu'ils étoient privez de la liberté d'entrer dans le Temple par la violence des méchans rois de Juda , ils se devoient abstenir plutôt de sacrifier , que de se mettre en danger d'offrir à Dieu des sacrifices qui luy devoient être désagréables.

Ce que l'Ecriture ajoute , *qu'ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères* , faisoit connoître que Dieu les traitoit encore avec indulgence , en leur donnant part , comme aux pauvres Prêtres , des oblations destinées pour leur subsistance. Mais peut-être que ce pain sans levain marquoit encore en figure ce que l'on a dit des Ministres de la Loy nouvelle , qui étant privez des fonctions de leur ministère , après l'avoir lâchement trahi dans le tems de la persécution , ne laisseoient pas d'être admis par le moyen de la penitence à la participation du vray pain sans levain que présentoient les fidèles , pour être offert sur l'Autel , & qui se changeoit réellement au vray Corps de JESUS-CHRIST .

¶. 12. 13. Le Roy détruisit aussi les Autels que Manassé avoit faits aux deux parvis du Temple du Seigneur, & il profana les hauts lieux qui étoient à la main droite de la montagne du Scandale, que Salomon roy d'Israël avoit bâties à Astaroth, &c.

Il paroît assez difficile d'accorder ce que  
 4. Reg. c. l'Ecriture dit en ce lieu, que Josias détruisit les  
 38. 4. Autels que Manassé avoit faits aux deux parvis  
 2. Paral. du Temple, & profana les hauts lieux que Salo-  
 33. 15. mon avoit bâties à Astaroth ; avec ce qu'elle a  
 marqué en d'autres endroits, qu'Ezechias dé-  
 truisit les hauts lieux, brisa les statués des idoles,  
 & brûla les bois profanes ; & que Manassé depuis  
 le tems de sa penitence ôta de la maison du Sei-  
 gneur les dieux étrangers & les autels qu'il avoit  
 faits sur la montagne de la maison du Seigneur &  
 dans la ville de Jérusalem ; & qu'il rétablit l'autel du Seigneur. Car s'il est vray qu'Ezechias  
 avoit détruit les hauts lieux, ceux que Salomon  
 avoit bâties ne subsistoient plus sous le regne de  
 Josias. Et si Manassé depuis son retour de capti-  
 vité détruisit les autels qu'il avoit dressez dans  
 la ville de Jérusalem, est-il vray semblable qu'il  
 eût laissé ceux qu'il avoit faits au parvis du  
 Temple ? Mais on peut se souvenir de ce qu'on  
 a dit auparavant, qu'Ezechias en détruisant les  
 hauts lieux avoit negligé peut-être ceux que  
 Salomon avoit bâties, comme étant alors aban-  
 donnez à cause de leur antiquité, ou qu'il ne  
 fut pas absolument le maître de faire tout ce  
 qu'il auroit voulu, ayant trouvé de la résistance  
 de la part du peuple, qui pouvoit avoir plus  
 d'attaché à ces hauts lieux, à cause de la per-  
 sonne de Salomon qui les avoit faits. Et quant  
 aux autels que Manassé avoit faits au parvis du  
 Temple, comme il est dit de ce Prince, non  
 qu'il détruisit, mais qu'il ôta les autels qu'il

avoit faits dans Jérusalem , & les jeta hors la ville ; on pourroit peut - être entendre ce que l'Ecriture dit de Josias , qu'il les détruisit , en cette maniere , c'est-à-dire , qu'ayant trouvé ces autels hors la ville de Jérusalem , il les brûla , & en fit jeter les cendres dans le torrent de Cedron , pour ôter tout lieu à un peuple superstitieux de s'attacher de nouveau à des objets qui pouvoient encore , comme auparavant , les attirer à l'impiété . Ce qui nous doit inspirer un semblable zèle , pour n'ôter pas seulement de dedans nous l'impiété & le désordre qui y re-gnoient , mais encore pour travailler à détruire dans notre esprit & dans notre souvenir tous les restes qui pourroient comme réveiller & ressusciter en nous le péché . Il faut que nous en fassions un holocauste , & que l'ardeur de la charité qui brûle en nous , soit comme un feu qui réduise en cendres tous les désirs de notre cupidité . Cependant on ne prétend pas que cette contradiction apparente de l'Ecriture soit entièrement levée par ce qu'on a dit . Il reste toujours de l'obscurité en certains endroits , qui servent à exercer notre foy dans la lecture des saints livres . Il suffit alors qu'on soit convaincu de la vérité très-certaine des Ecritures , & des bornes très-étroites de la lumière & de la capacité de l'esprit de l'homme , qui mérite quelquefois d'être humilié , lorsqu'il voudroit tout comprendre , n'étant pas peut-être assez fidèle à respecter dans la pratique & dans sa conduite ce qu'il a déjà compris .

*¶. 25. 26. Il n'y a point eu avant Josias de Roy qui luy fût semblable , & qui soit retourné comme luy au Seigneur de tout son cœur , &c. Cependant l'extrême colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité , ne fut point appaisée alors.*

On a expliqué auparavant sur le sujet d'Ezéchias , comment cette louange que l'Ecriture donne également à ce Prince & à Josias , doit être entendue : c'est pourquoy il est inutile de le repeter icy. On a dit aussi sur le livre du Deuteronomie , en expliquant le premier commandement du Décalogue , qui nous oblige d'aimer Dieu de tout notre cœur , de toute notre ame , & de toute notre force , que l'exemple de Josias , à qui l'Ecriture rend ce témoignage , d'être retourné à Dieu de tout son cœur , &c. est une preuve éclatante contre tous les herétiques de la possibilité de ce precepte le plus grand & le plus important de tous. Mais une chose qui doit arrêter notre attention , & nous causer de l'étonnement , est d'entendre cette déclaration si terrible que fait l'Ecriture , qu'encore que Josias n'eût eu aucun Prince avant lui , qui fust retourné , comme il avoit fait , au Seigneur de tout son cœur , de toute son ame , & de toute sa force ; qu'il eût détruit toutes les marques de l'impétet des Rois ses prédecesseurs , & travaillé à rétablir parfaitement le culte de Dieu ; néanmoins l'extrême fureur de Dieu , que les crimes de Manassé avoient irrité , ne put point être appaisé. Est-ce donc que Dieu est inexorable à la penitence d'un cœur vraiment humilié devant lui ? Et dira-t-on avec les Novatiens , qu'il est inutile d'entreprendre de le flétrir , après qu'on a irrité sa justice par ses crimes ? Non , sans doute , & ce sentiment condamné par toute l'Eglise , & très-indigne de l'infinie miséricorde de notre Dieu , ne pourroit qu'ouvrir la porte à l'impenitence & au desespoir. Il est donc juste & nécessaire de reconnoître que si le peuple de Juda avoit imité véritablement la piété de son Prince , la colère du Seigneur auroit été appaisée , puisqu'il déclare si haute-

hautelement qu'il demande la conversion, & non la mort du pecheur. Mais la plus grande partie de ces peuples n'avoient proprement aucune attache au culte de Dieu. Ils l'embrassoient ou l'abandonnoient, en s'accommodant toujours à la religion du Prince; & ils se portoient néanmoins par la pente naturelle de leur cœur à l'idolâtrie, lors même qu'ils témoignoient embrasser à l'exterieur la religion de leurs peres, selon le reproche que leur en fait un Prophète en cette maniere figurée: *Malheur à la ville de sang, qui est semblable à une chaudiere toute pleine de rouille,* Exech. 14.6. *de qui la rouille n'est point ôtée,* & selon que Jérémie & Sophonie s'en plaignent dans leurs écrits. C'est ce qui paroît encore par l'exemple de tous les enfans du roy Josias, qui aimèrent mieux imiter l'impéteté de Manassé, que la vertu de leur pere. Ainsi il faut reconnoître que la pieté d'un Prince tel que Josias n'estoit pas capable de s'opposer devant Dieu à l'impéteté & à l'impenitence du cœur de la plus grande partie du peuple, qui faisoit comme revivre en leurs personnes tous les crimes de Manassé. D'ailleurs on peut dire aussi que l'impéteté d'Israël estant venuë à son comble, elle méritoit un châtiment exemplaire qui fit connoître à toute la terre qu'on ne doit point insulter à la vérité & à la justice d'un Dieu tout-puissant: de sorte que quand même les habitans de Jerusalem & de Juda se seroient véritablement convertis à luy, il estoit avantageux pour sa gloire & pour le salut de plusieurs d'entr'eux, qu'on les emmenât en captivité dans des païs étrangers, pour les punir de leur révolte passée, & pour les rendre plus fidelles & plus soumis à celuy dont ils avoient méprisé la patience durant tant d'années. Car enfin ce châtiment étoit temporel, & par consequent une faveur de la part de Dieu, puisque tout péché meritait

ritant d'estre puni , c'étoit estre heureux après l'avoir offensé par tant de crimes , d'en estre châtié par des peines temporelles dès ce monde , au lieu d'estre réservé aux flâmes de la justice éternelle.

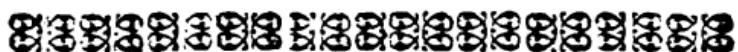
*4. Reg. c. 22. 17.* Et c'est peut-être en ce sens qu'on doit entendre ce qu'il fit dire à son peuple , que parce qu'ils l'avoient irrité généralement par toutes leurs œuvres , son indignation s'allumeroit d'une telle sorte contre ce lieu , que rien ne pourroit l'éteindre ; c'est à-dire , que le châtiment estoit nécessaire alors , & que l'arrêt qu'il en avoit prononcé ne pouvoit se revoquer ; quoy-qu'on puisse l'entendre aussi dans le premier sens dont on a parlé , & qui regardoit l'impieté obstinée de la plupart des Israélites.

*V. 29.* En ce tems-là Pharaon Necao roy d'Egypte marcha contre le roy des Assyriens vers le fleuve d'Euphrate : & le roy Josias alla avec son armée au-devant de luy ; & luy ayant donné bataille , il fut tué à Mageddo.

*Thedor. 4. Reg. quest 57. Isteius in loc.* Un ancien Pere témoigne que ce Prince fit une faute d'aller combattre le roy d'Egypte , lorsqu'il n'en estoit point attaqué : mais quoy-qu'il semble que cette guerre de Pharaon ne regardât point le royaume de Juda , Josias pouvoit bien avoir des raisons particulières qui luy donnoient lieu de craindre pour ses Etats. Car quelques protestations que luy fit ce roy d'Egypte , pour l'assurer qu'il ne pensoit point à luy , il n'étoit pas absolument obligé d'ajouter foy à ce qu'il disoit ; puisque les ruses & les détours de la guerre sont toujours à craindre. Mais enfin , quand il seroit vray que Josias eût fait une faute en cette rencontre , il est à croire qu'il s'en repentit ; & sa mort même peut bien estre regardée comme ayant été sa penitence , & une penitence très-favorable ; puisqu'en le tirant promtement du monde , elle le faisoit jouir de la récompense que Dieu

Dieu luy avoit promise à cause de sa pieté , qui estoit de n'estre point témoignage oculaire de tous les malheurs qui devoient fondre sur Jerusalem & sur tout son peuple. Il est dit icy qu'il fut tué à Mageddo : ce qui doit s'entendre , selon qu'il est dit dans les Paralipomenes , qu'il fut blessé mortellement d'un coup de flèche dans le champ de Mageddo , & qu'il mourut ayant été transporté à Jerusalém.

*2. Paral.  
cap. 35.  
22. &c.*



## CHAPITRE XXIV.

*Zionkim est assujetti au roy de Babylone & se revolte après trois ans. Il laisse par sa mort le royaume à Joachin son fils qui ne regne que trois mois. Nabuchodonosor vient assiéger Jerusalem. Joachin se rend, le temple est pillé, & les habitans de Jerusalem sont transportez en Babylone. Matthias est mis en la place de Joachin & le nom de Sedecias luy est donné.*

1. *In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis, & factus est ei Joakim servus tribus annis; & rursus rebellavit contra eum.*

2. *Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldeorum, & latrunculos Syriae, & latrunculos Moab, & patrunculos filiorum Ammon: & iunxit*

1. **N**abuchodonosor L'An du  
roy de Babylone Monde  
marcha contre Juda au 3398.

2. Alors le Seigneur envoia des troupes de voileurs de Chaldée, de Syrie, de Moab & des enfans d'Ammon, & les fit venir contre Juda, pour l'exterminer selon la parole que le

Kk 2

Sci-

Seigneur avoit dite par les eos in Iudam , ut differderent eum , juxta verbum Domini , quod locutus fuerat per servos suos Prophetas .

3. Cecy arriva pour accomplir la parole du Seigneur <sup>¶</sup> contre Juda , & pour le rejeter de devant sa face à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis ,

4. & à cause du sang innocent qu'il avoit répandu , ayant rempli Jerusalem du carnage des innocens . C'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se reconcilier avec son peuple .

5. Le reste des actions de Joakin , & tout ce qu'il a fait , est écrit au livre des annales des rois de Juda : & Joakin s'endormit avec ses peres .

6. Et Joachin son fils regna en sa place .

7. Le roy d'Egypte depuis ce tems-là ne sortit plus hors de son royaume , parce que le roy de Babylonie avoit emporté tout ce qui estoit au roy d'Egypte .

¶. 3. Lettr. Per verbum Domini .

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Iudam , ut auferret cum coram se propter peccata Manasse universa que fecit ,

4. & propter sanguinem innoxium quem effudit , & impavit Jerusalem crux innocentium : & ob hanc rem noluit Dominus propitiari .

5. Reliqua autem sermonum Joakim , & universa que fecit , nonne bac scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda ? Et dormivit Joakin cum patribus suis :

6. & regnavit Joachin filius ejus pro eo .

7. Et ultra non addidit rex Aegypti , ut egredetur de terra sua : tulerat enim rex Babylonis , à rivo Aegypti usque ad flu-

vium

*vium Euphratem, omnia que fuerant regis Ägypti.*

8. *Decem & octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Nohesta filia Elnathan de Jerusalem.*

9. *Et fecit malum eoram Domino, juxta omnia que fecerat pater ejus.*

10. *In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor regis Babylonis in Jerusalem, & circumdata est urbs munitiōibus.*

11. *Venitque Nabuchodonosor rex Babylonis ad civitatem cum servis suis ut oppugnarent eam.*

12. *Egressusque est Joachin rex Iuda ad regem Babylonis, ipse & mater ejus, & servi ejus, & principes ejus, & eunuchi ejus: & suscepit eum rex Babylonis anno en apparence la huitième*

- N. 12. Expl. Il se rendit au roy de Babylone par le conseil de Jeremie. *Jer. 38.* Egressus est, pro dedicat se. *Vat.*

depuis les frontières d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

8. Joachin avoit dix-huit ans lors qu'il commença à regner, & il régna trois mois à Jérusalem : sa mere s'appelloit Nohesta, & elle estoit fille d'Elnatan de Jérusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que son pere.

10. En ce tems-là les serviteurs du Roy de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, & ils firent une circonvallation autour de la ville.

11. Et Nabuchodonosor roy de Babylone vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville.

12. & Joachin roy de Juda sortit de Jérusalem, & vint se rendre au roy de Babylone avec sa mere, ses serviteurs, ses Princes & ses eunuques ; & le roy de Babylone le reçut bien

13. Mais ensuite il emporta de Jerusalem tous les tressors de la maison du Seigneur & les tressors de la maison du Roy : il brisa tous les vases d'or que Salomon roya d'Israël avoit faits dans le temple du Seigneur , selon ce que le Seigneur avoit prédit.

14. Il transféra les principaux de Jerusalem , tous les Princes , tous les plus vaillans de l'armée au nombre de dix mille captifs : il emmena aussi tous les artisans & les lapidaires ; & il ne laissa que les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Il transféra aussi à Babylone Joachin , la mere du Roy , les femmes du Roy , & ses eunuques , & il emmena caprifs de Jerusalem à Babylone les Juges du païs.

16. Le roya de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda au nombre de

*octavo regni sui.*

13. Et protulit inde omnes thesauros domis Domini , & thesauros domis regie : & concidit universa vasæ aurea que fecerat Salomon rex Israël in templo Domini juxta verbum Domini.

14. Et transstulit omnem Jerusalem , & universos principes , & omnes fortes exercitus , decem millia , in captivitatem , & omnem artificem & clusorem ; nihilque relicum est exceptis pauperibus populi terra.

15. Transstulit quoque Joachin in Babylonem , & matrem Regis , & uxores Regis , & eunuchos ejus , & judices serræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem .

16. Et omnes viros robustos , septem millia , & artifices ,

¶. 13. Expl. ce n'étoient pas les mêmes ; puisque le temple avoit déjà été pillé plusieurs fois. Mais ils étoient faits sur le modèle

de ceux de Salomon. Même ¶. 14. Lettr. omnem Jerusalem , id est , præstantissimum quemque : ut apparet ex sequentibus.

*& clusores mille, omnes viros fortes & belatores, duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.*

sept mille, les artisans " & les lapidaires " au nombre de mille, tous les hommes de cœur & les gens de guerre, & il les emmena captifs à Babylone.

17. *Et constituit Mathaniam patruum ejus pro eo, impo- suitque nomen ei Sedeciam.*

18. *Vigesimum & primum annum etatis babebat Sedecias cum regnare cœpisset, & undecim annis regna- vit in Jerusalem: no- men matris ejus erat Amital, filia Jeremie de Lobna.*

19. *Et fecit ma- lum coram Domino, juxta omnia que fece- rat Joakim.*

20. *Irascebatur enim Dominus contra Jeru- salem & contra Judam, donec projiceret eos à facie sua: recessitque Sedecias à rege Baby- lonis.*

17. Il establit Roy en la place de Joachin Mathanias son oncle, & ill l'appela Sedecias.

18. Sedecias avoit vingt & un an lors qu'il comença à regner, & il regna onze ans à Jerusalem : sa mere s'appelloit Amital, & elle estoit fille de Jérémie de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que Joakim.

20. Car la colere du Seigneur s'augmentoit toujours contre Jerusalem & contre Juda, jusqu'à ce qu'il les rejettât de devant sa face : & Sedecias se retira de l'obéissance qu'il rendoit au roy de Babylone.

\*. 16. Autr. Hebr. les hommes experts dans l'art de la guerre. Estius.

Ibid. Autr. les Ingenieurs de l'armée. Estius

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 3. 4. **C**eci arriva pour accomplir l'arrêt du Seigneur contre Juda, & pour le rejeter de devant sa face , à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis , & à cause du sang innocent qu'il avoit répandu , ayant rempli Jérusalem du carnage des innocens.

On est surpris lors qu'on songe d'une part à la penitence que fit Manassé , laquelle même engagea Dieu à le tirer de captivité , & le rétablir dans son Royaume ; & qu'on entend d'autre part l'Ecriture déclarer que Dieu envoya ce grand nombre d'ennemis pour exterminer Juda , & le rejeter de devant sa face , à cause des crimes de Manassé . Mais si l'on veut bien se représenter aussi la penitence très-sincère de David , & les fléaux dont ses crimes ne laisserent pas d'être punis ; on ne sera pas tant étonné de cette severe vengeance que Dieu tira du royaume de Manassé , même après sa penitence. C'est ce qui fait dire à un savant Interprète , que ce passage de l'Ecriture convainc manifestement d'erreur les herétiques de nostre tems , qui nient qu'après le pardon du crime il reste encore quelque chose à expier par des peines temporelles. Car Manassé ,

*Elius in hisc locis.*

2. Paral. comme il est dit , ayant commis les plus grands  
 33. 13. excès , en fit penitence , & sa priere fut exaucée , ainsi que le déclare l'Ecriture même. Cependant , ajoute-t-il , cela ne put empêcher que le Seigneur ne punit ses crimes jusques sur sa posterité , & ils furent cause que le peuple de Juda se vit emmené captif à Babylone. Il est vray , dit-il encore , qu'ils étoient punis proprement pour leurs crimes personnels , selon que Dieu même le déclara

clara ailleurs, en disant qu'ils s'estoient laissé faire à Manassé, pour faire encore plus de mal que n'avoient fait les nations. Mais ce fut aussi pour 4. Reg. v.  
duire à Manassé, pour faire encore plus de mal que 21. v. 9.  
n'avoient fait les nations. Mais ce fut aussi pour 10. II. 12.  
tant indirectement pour les criunes de ce Prince, qui meritoient ce grand châtiment, qu'ils s'y trouverent enveloppez. Combien donc est-il important de prevenir sur nous-mêmes par des peines volontaires celles de la divine justice, que nos pechez ne peuvent point éviter? Car quoy qu'il soit vray que la mort du Fils de Dieu a esté d'un prix infini pour la redemption de tous les pechez de l'Univers; il n'est pas moins vray que saint Paul ayant déclaré qu'il accomplittoit luy-même en sa chair ce qui restoit à souffrir Col. II. 24.  
*Coloss. 2. 24.*  
à J-E-S-U-S-C-H-R-I-S-T, adimpleo que defunt pas-  
fionum Christi; nous sommes chacun sans comparison plus obligez de satisfaire par des peines temporelles pour nos pechez propres, lors même qu'ils nous ont esté pardonnez: & cette satisfaction qui se fait par nous, ne diminue rien de ce merite infini de la redemption du Fils de Dieu, comme le prétendent les heretiques; puisque c'est toujours le prix de la mort d'un Dieu, qui donne à la penitence de l'homme pecheur tout son merite; & que lorsque cette penitence luy est imposée par la divine misericorde, elle n'est pas seulement une peine due à son peché, mais encore un remede très-puissant pour l'en préserver à l'avenir.

V. 5. 6. Joakim s'endormit avec ses peres, & Joachim son fils regna en sa place.

Lorsque l'Ecriture dit de Joakim, qu'il s'endorrit avec ses peres, elle n'entend pas qu'il fut enterré dans leur sepulchre, mais seulement qu'il mourut comme ils estoient morts. Car on voit dans Jeremie, que ce Prince ayant refusé d'écouter la voix de Dieu, lors qu'il luy parloit par la bouche de son Prophete, merita que Dieu pro- Jerem. 6.  
ter la voix de Dieu, lors qu'il luy parloit par la &c. 36.  
bouche de son Prophete, merita que Dieu pro- v. 30.

nongât contre luy cet arrêt funeste , qu'il seroit enseveli comme les ânes , c'est-à-dire qu'il seroit sans sépulture ; qu'il seroit jetté hors les murailles de Jérusalem , ainsi qu'une bête morte , & exposé publiquement à la pourriture . Ce qui s'accomplit effectivement , lorsque Joakim après s'estre revolté contre Nabuchodonosor à qui il avoit été assujetti , fut enlevé à Babylone , & étant mort demeura sans sépulture . Mais ce qui causoit alors de l'horreur à ceux qui le virent en cet état , devoit sans doute leur en faire concevoir beaucoup davantage de l'impieré qui estoit punie par ce châtimen affreux , puisque la lumiere de la foy nous fait connoître que ces sortes de punitions qui paroissent si horribles à nos sens , sont des images très-foibles de l'estat infiniment plus horrible aux yeux de Dieu , où sont les ames de ceux qu'il châtie en cette maniere .

*Jerem. c. 22. v. 24.* Quant à ce que l'Ecriture ajoute , que Joakim fils de Joakim , autrement dit Jechonias , regna en la place du Roy son pere ; cela semble estre contraite à ce que Dieu fit déclarer à *Jerem. c. 36. v. 30.* Joakim par la bouche de Jeremie , que nul de sa race ne seroit assis sur le thrône de David . Mais comme Jechonias fut deposé au bout de trois mois , & que Nabuchodonosor établit Sedecias son oncle en sa place , il est vray de dire qu'il ne s'assit point , c'est-à-dire qu'il ne fut point assermi sur le throne de David , puisque ce peu de tems même qu'il parut regner , ne servit qu'à faire éclater davantage la juste vengeance du Seigneur .

*V. 19. 20.* Sedecias fit le mal devant le Seigneur , & commit tous les mêmes crimes que Joakim . Car la colere du Seigneur s'augmentoit toujours contre Jérusalem & contre Juda , jusqu'à ce qu'il les rejettât de devant sa face .

La raison que l'Ecriture semble rendre de la méchante

**E X P L I C A T I O N D U C H A P. XXIV. 779**  
méchante conduite de Sedécias , lors qu'elle ajoûte , car la colere du Seigneur s'augmentoit toujours , paroît obscure : car il est certain que ce n'est point Dieu qui est l'autheur & la cause du peche. Cependant on peut bien dire en un sens très-veritable , que ces Princes irritant par leurs excès la justice du Seigneur , l'obligeoient en même-tems de s'éloigner d'eux à cause de leur impiété ; & que cet éloignement de Dieu , dont ils estoient la premiere cause , les jettant dans de plus profondes tenebres & dans un aveuglement plus funeste , ils se rendoient tous les jours plus dignes d'être rejettez de devant sa face , comme l'Ecriture le dit en ce lieu. Combien donc doivent trembler les pecheurs , qui boivent l'iniquité comme le lait , lors qu'ils considerent dans cet exemple des rois de Juda , que l'impiété de leur conduite les precipitant tous les jours dans de nouvelles tenebres , ils meriteront à la fin d'être rejettez de devant la face du Seigneur ! Mais combien tous les Chrétiens doivent-ils avoir d'horreur , non seulement de cette impiété consommée d'Israël , mais même de tout peché , qui estant par sa nature une œuvre de tenebres , est capable de former insensiblement dans l'ame cette nuit affreuse qui produit enfin l'éloignement du vray soleil de justice !

Que si l'on veut s'attacher au sens de l'Hbreu en cet endroit , l'Ecriture entend qu'à cause de la colere du Seigneur contre Jérusalem & contre Juda , qu'il vouloit rejeter de devant sa face , Sedecias se revolta contre le roy de Babylone ; c'est-à-dire que Dieu ayant résolu d'exécuter l'arrêt qu'il avoit prononcé contre ce royaume , permit que ce Prince s'engagea lui-même par sa révolte dans le plus grand de tous les malheurs , qui estoit la captivité accompagnée de tous les outrages les plus sensibles. Et ce second

**Kk 6**

sens

sens revient encore en quelque façon au premier, puisqu'il nous fait voir de quoy sont capables, non seulement les simples particuliers, mais les plus grands & les plus puissans de la terre, lors qu'ils s'éloignent par leur orgueil de celuy qui est l'unique & la vraye lumiere des hommes ; & qu'en cet estat de tenebres où ils marchent, ils ne peuvent que s'égarer de plus en plus par la fausse lumiere de leur prétendue sageesse, se precipitant de chute en chute, & ne se relevant en apparence que pour tomber de nouveau, & se blesser plus mortellement. *Omnimodaque mobilitateruens in vulnera vulnere surgit.*

*Prosper.  
Poem. de  
Ingrat. c.*

27.



## C H A P I T R E   XXV.

*La revolte de Sedecias oblige Nabuchodonosor de revenir en Judée & de mettre le siège devant Jérusalem. Sedecias voulant s'ensuir est arrêté & amené devant le roy de Babylone qui après avoir fait tuer ses enfans devant lui, lui fait crever les yeux & l'emmène. Nabuzardan General d'armée de Nabuchodonosor achieve de piller le temple & la ville de Jérusalem, & y met le feu. Il transpore en Babylone une grande partie du peuple qui estoit resté. Godolias qui avoit été établi Gouverneur du pays est tué par Ismaël.*

1. **L**A neuvième année 1. **F**Actus est au-  
du regne de Scde- tem anno nono  
cias, le dixième jour du regni ejus, mense deci-  
dixième mois, Nabuc- mo, decima die mensis  
honosor roy de Babylone venit Nabuchodonosor  
marcha avec toute sonar- rex Babylonis ipse  
mée contre Jérusalem, & & omnis exercitus  
Digitized by Google

*ejus, in Jerusalem, mit le siege devant la ville, & y fit des retranchemens tout autour,*

*& circundederunt eam : & extraxerunt in circuitu ejus munitiones.*

2. *Et clausa est civitas atque vallata, usque ad undecimum annum regis Sedeciae,*

3. *nona die mensis : prevaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terre.*

4. *Et interrupta est civitas, & omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portae que est inter dupliceum murum ad horum Regis, porro Chaldei obsidebant in circuitu civitatem. Fugie itaque Sedecias per viam qua dicit ad campistria solitudinis.*

5. *Et persecutus est exercitus Chaldaeorum regem, comprebenditque eum in planicie Jericho : &*

\*. 3. *Lettr. pour le peuple de la terre.*

\*. 4. *Lettr. interrupta est civitas, id est, murus perruptus est crebris iectibus arietum. Gallicè, la bréche fut faite. Vatab.*

2. & la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avoit faite, jusqu'à l'onzième année du roy Sedecias,

3. & jusqu'au neuvième jour du mois : la ville fut extrêmement pressée par la famine, & il ne se trouvoit point de pain pour nourrir le peuple",

4. & la breche ayant été faite ", tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murailles près le jardin du Roy , pendant que les Chaldéens estoient occupé au siège autour des murailles. Sedecias donc s'enfuit par le chemin qui mene aux campagnes du desert,

5. & l'armée des Chaldéens poursuivit le Roy & le prit dans la plaine de Jéricho : & tous les gens qui étoient avec lui furent dis-

sipcz

sipez & l'abandonnerent.

*omnes bellatores qui erant cum eo, dispersi sunt & reliquerunt eum.*

6. Ayant donc pris le Roy ils l'emmenèrent au roy de Babylone à Reblatha, &<sup>4</sup> le roy de Babylone luy prononça son arrêt.

6. Apprehensum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha, qui locutus est cum eo iudicium.

7. Il fit mourir les fils de Sedecias aux yeux de leur pere. Il luy creva les yeux, & le chargea de chaînes, & l'emmena à Babylone.

7. Filios autem Sedeciae occidit coram eo, & oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, & adduxit in Babylonem.

8. Ladix-neuvième année de Nabuchodonosor roy de Babylone, le septième jour du cinquième mois, Nabuzardan serviteur du roy de Babylone & General de son armée vint à Jérusalem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis, venit Nabuzardan Princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jérusalem.

9. Il brûla la maison du Seigneur, & le palais du Roy, il consuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maisons dans Jérusalem.

9. Et succendit domum Domini, & domum regis, & dominos Jérusalem, omnemque domum combusset igni.

10. Toute l'armée des Chaldéens qui estoit avec ce General, abatit les murailles de Jérusalem,

10. Et muros Jérusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldeorum, qui erat cum Principe militum.

¶. 6. Autr. il luy fit voir l'injustice de son procédé; ou la justice de son malheur, c'est-à-dire, en lui reprochant son ingratitudo & son infidélité. *Vatabl. Menoch.*

11. Reli-

11. Reliquam autem

*populi partem qua remanserat in civitate, & perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, & reliquum vulgus, transfulerunt Nabuzardan Princeps milicie.*

12. Et de pauperibus

*terra reliquit vintores & agricolas.*

13. Columnas autem  
areae que erant in tem-  
plo Domini, & bases,  
& mare areaeum quod  
erat in domo Domini,  
confregerunt Chaldei,  
& transfulerunt eas om-  
ne in Babylonem.

14. Ollas quoque  
areae, & trullas, & tri-  
dentes, & scyphos, &  
mortariola, & omnia  
vasa areae in quibus mi-  
nistrabant, tulerunt.

15. Necnon & thu-  
ribula, & phialas;  
que aurea, aurea; &  
que argentea, argen-  
tea; tulit Princeps

\*. 13. Antr. les bases.

\*. 14. Hebr. les pelles.

11. & Nabuzardan General de l'armée trans-  
porta à Babylone tout le  
reste du peuple qui estoit  
demeuré dans la ville,  
les deserteurs qui s'étoient  
allé rendre au royaume de Ba-  
bylone, & le reste de la  
populace.

12. Il laissa seule-  
ment les plus pauvres du  
pays pour labourer les vi-  
gnes & pour cultiver les  
champs.

13. Et les Chaldéens  
mirent en pieces les co-  
lomnes d'airain qui  
étoient dans le temple du  
Seigneur, & les socles,  
& la mer d'airain qui  
estoit dans la maison du  
Seigneur, & ils en trans-  
porterent tout l'airain à  
Babylone.

14. Ils emporterent  
aussi les chaudières d'ai-  
rain, les coupes", les  
fourchettes, les tasses,  
les mortiers, & tous les  
vases d'airain qui ser-  
voient au temple.

15. Le General de  
l'armée emporta aussi  
les encensoirs & les cou-  
pes; tout ce qui étoit d'or  
à part, & tout ce qui étoit

d'argent

d'argent à part", militie :

16. avec les deux colonnes , la mer , & les socles que Salomon avoit faits pour le temple du Seigneur , & le poids de l'airain de tous ces vases étoit infini.

17. Chacune de ces colonnes estoit de dix-huit coudées de haut , & le chapiteau de dessus qui estoit d'airain , avoit trois coudées de haut : le chapiteau de la colonne estoit environné d'un rez qui enfermoit des grenades , & le tout estoit d'airain : la seconde colonne avoit les mêmes ornemens que la premiere.

18. Le General de l'armée emmena aussi Saraias Grand-Prêtre , & Sophonie qui estoit le premier au dessous de lui , & les trois portiers.

19. Et un eunuque de la ville qui commandoit les gens de guerre , & cinq de ceux qui étoient toujours auprès de la personne du Roy , qu'il trouva dans la ville : & Sopher l'un des

¶. 15. Autr. Tant ce  
qui estoit d'or que ce qui  
estoit d'argent.

16. id est , columnas duas , mare unum , & bases quas fecerat Salomon in templo Domini : non erat pondus eris omnium vasorum.

17. Decem & octo cubitos altitudinis habebat columna una , & capitellum areum super se altitudinis trium cubitorum : & retiaculum , & malogranata super capitellum columnae , omnia area : similem & columnam secundam habebat ornatum .

18. Tulit quoque Princeps militie Saraiam Sacerdotem primum , & Sophoniam Sacerdotem secundum , & tres janitores .

19. Et de civitate eunuchum unum qui erat prefectus super bellatores viros , & quinque viros de his qui steterant coram Rege , quos

¶. 18. Lettr. Sacerdotem secundum , id est , secundam dignitatis à prima. Vat.

repe-

*reperit in civitate : & Sopher principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terra : & sexaginta viros è vulgo, qui inventi fuerant in civitate.*

20. *Quos tollens Nabuzardan Princeps militum, dixit ad regem Babylonis in Reblatha.*

21. *Percusso que eos rex Babylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Emath, & translatus est Juda de terra sua.*

22. *Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem diviseras Nabuchodonosor rex Babylonis, prefecit Godoliam filium Abicam filii Saphan.*

23. *Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi & viri qui erant cum eis, videlicet quod constituisset rex Babylonis Godoliam, venerunt ad Godoliam in Masspha, Ismael filius Natbanie, Nethophagites, & Jezonias*

¶. 19. Lettr. de populo terre.

principaux Officiers de l'armée, qui avoit soin d'éprouver les jeunes soldats qu'on avoit pris d'entre le peuple, " & soixante hommes des premiers du peuple qui se trouverent alors dans la ville,

20. *Nabuzardan General de l'armée prit toutes ces personnes, & les emmena au roy de Babylone à Reblatha.*

21. *Et le roy de Babylone les fit tous mourir à Reblatha au pays d'Emath, & Juda fut transféré hors de son pays.*

22. *Après cela Nabuchodonosor roy de Babylone donna le commandement du peuple qui estoit demeuré au pays de Juda, à Godolias fils d'Ahicam fils de Saphan.*

23. *Et tous les Officiers de guerre & les gens qui étoient avec eux, ayant appris que le roy de Babylone avoit établi Godolias pour commander dans le pays, Ismaël fils de Nathanie, Johanan fils de Carée, & Saraïa fils de Thanehuimeth Nethophagites, & Jezonias*

fils

fils de Maachati, le vint en à Masphe avec tous leurs gens.

& Jobanan filius Cæree, & Saraia filius Thanehumeth Netbo-phatites, & Jezonias filius Maacbathi, ipsi & socii eorum.

24. Et Godolias leur jura à eux & à ceux qui les accompagoient, & leur dit : Ne craignez point de servir les Chaldéens : Demeurez dans le païs, & servez le roy de Babylone, & vous vivrez en paix.

25. Sept mois après Ismaël fils de Nathanie, fils d'Elisama de la race royale, vint à Masphe, accompagné de dix hommes ; & il attaqua Godolias & le tua avec les Juifs & les Chaldéens qui estoient avec lui.

24. Juravitque Godolias ipsis & sociis eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldeis : manete in terra, & servite regi Babylonis, & benè erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismabel filius Nathanie, filii Elisama de semine regio, & decem viri cum eo : percusseruntque Godoliam, qui & mortuus est, sed & Judeos & Chaldeos qui erant cum eo in Masphe.

26. Et tout le peuple depuis le plus grand jusques au plus petit avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens sortirent de Juda & s'en-allèrent en Egypte.

27. La trente-septième année de la captivité de Joachin roy de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evilme-

26. Consurgensque omnis populus à parvo usque ad magnum, & principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldeos.

27. Factum est verò in anno trigesimo septimo transmigrationis Joacbin regis Juda, mense duodecimo,

*decimo, vigesima septima die mensis, sublevavit Evilmerodach rex Babylonis, anno quo regnare coeparat, caput Joachin regis Iuda de carcere.*

28. *Et locutus est ei benignè, & posuit thronum ejus super thronum regum qui erant cum eo in Babylonie.*

29. *Et mutavit vestes ejus quas habuerat in carcere, & comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vita sue.*

30. *Annonam qua- que constituit ei sine intermissione, que & da- batur ei à Rege per singulos dies omnibus diebus vita sue.*

¶. 27. Expl. fils & successeur de Nabuchodonosor.  
Ibid. Lettr. Sublevavit caput ipsius, id est, afflictum erexit.

28. Il luy parla avec beaucoup de bonté, & il mit son trône au-dessus du trône des rois qui estoient auprès de luy à Babylone.

29. Il luy fit changer les vêtemens qu'il avoit eus dans la prison ; & le fit manger à sa table tous les jours de sa vie.

30. Il luy fit donner tout ce qui luy estoit nécessaire, & les Officiers du Roy le luy envoyoient chaque jour tant qu'il vécut.

## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 7. &c. **L**e roy de Babylone fit mourir les fils de Sedecias aux yeux de leur père : il luy creva les yeux, le chargea de chaînes, & l'emmena à Babylone, &c.

Jeremie & Ezechiel avoient prédit à Sedecias

Jerem. c. 32. 5.

cias deux choses contraires en apparence. Le premier luy avoit dit , qu'il seroit livré entre les mains du roy de Babylone , & que ce roy l'emmeroit avec luy à Babylone. Ce qui le mit en une telle colere , qu'il fit même emprisonner ce saint Prophet , comme s'il avoit este criminel de l'avertir de la part de Dieu des malheurs qui luy devoient arriver , & qu'il s'attiroit par sa propre faute ; ou comme s'il les avoit pû éviter par cet outrage qu'il faisoit à l'homme de Dieu. Ezechiel au contraire avoit déclaré à ce même Prince , qu'il ne verroit point Babylone . Sedecias donc ne pouvant concilier ces deux propheties dans leur contradiction apparente , aima mieux , dit un celebre Historien , les regarder comme étant toutes deux fausses. Et au lieu de croire , comme il auroit dû , que le défaut de sa lumiere pour l'intelligence de ce qui luy paroissoit impossible , ne pouvoit préjudicier à l'inaffabilité de la parole de Dieu qu'on luy annonçoit , il jugea témerairement de l'impossibilité de cette parole par l'impuissance & par la foiblesse de sa raison. Mais il connut à la fin par une funeste expérience la vérité infaillible de la parole du Seigneur : & étant mené à Babylone , après qu'on luy eut crevé les yeux , il vit , selon la remarque du même Historien , l'accomplissement des deux propheties qu'il avoit jusqu'alors regardées avec mépris ; puis qu'il fut mené effectivement à Babylone , & qu'il ne pût néanmoins voir Babylone , ayant perdu les deux yeux. Qu'heureux eut été ce Prince , s'il avoit l'eu prévenir par une vraye humiliation cette menace trop véritable d'un Dieu irrité depuis long-tems contre Israël , & s'il avoit mieux aimé renoncer volontairement à cette fausse lumiere d'un esprit rempli d'orgueil , que d'attendre qu'on luy eût crevé les yeux du corps , pour condamner sa folie ! Mais qu'il n'arrive

*Ezech. c.  
12. v. 12.*

*Joseph.  
An:ig.  
bib.10.c.  
ii.*

rive que trop ordinairement encore aujourd'huy, qu'on n'ouvre les yeux de l'ame à la verité, que lorsque l'on a perdu entièrement ceux du corps, & qu'estant tombé par la mort en la puissance du démon figuré par le roy de Babylone, on reconnoît inutilement & trop tard la verité de tant de menaces que les Pasteurs de l'Eglise, representez par ces saints Prophetes, nous ont faites de la part de Dieu ! On ne peut lire cet évenement si tragique, qui regarde le roy de Juda & tout son royaume, sans en être très-sensiblement touché : mais c'est une chose infiniment déplorable de verser des larmes sur la perte de ceux qui nous ont precedez, & d'être insensible à sa propre perte; de blâmer l'aveuglement d'un Prince qui s'efforça d'étouffler la verité, en faisant mettre en prison un Interprète de la volonté de Dieu, qui lui parloit de sa part ; & de ne pouvoir souffrir soy-même cette verité, toutes les fois qu'elle s'oppose à la vanité de nos desseins, & de désirer effectivement, s'il estoit possible, qu'elle fût éteinte, plutôt que d'être troublez dans la jouissance de nos plaisirs.

Tous ceux néanmoins qui virent alors ce renversement du royaume de Juda, n'eurent pas ces sentimens de charité & d'une tendresse compatissante pour Israël, qu'ils voyoient alors abandonné du Seigneur : & nous aurons lieu en expliquant Ezechiel, de faire voir par les Peres, com. 9.4. bien Dieu condamne cette insensibilité, ou même cette joie secrète avec laquelle on regarde le châtiment, quoique très-juste, de ceux qui sont accablez sous le poids de la divine justice. Nous pourrons aussi en expliquant Jeremie, Jerem. 44. représenter par les paroles de saint Augustin ce que signifie selon le sens spirituel la captivité d'Israël emmené à Babylone, & l'instruction que nous en pouvons tirer : car ce saint homme ayant été

esté proprement le prophete de la captivité d'Israël, en a rapporté toute l'histoire d'une manière très-capable d'édifier & d'instruire les Chrétiens, qui envisagent le siecle comme Babylone, & le tems de cette vie comme celuy de leur captivité.

*V. 27. 28. En la trente septième année de la captivité de Joachin roy de Juda, Evilmerodach roy de Babylone tira de prison Joachin, & le releva de l'estat malheureux où il estoit : il luy parla avec beaucoup de bonté, & il mit son trône au dessus du trône des Rois qui estoient auprès de luy à Babylone.*

C'est une ancienne tradition des Rabbins, qu'Evilmerodach fils de Nabuchodonosor & son successeur avoit esté mis en prison par le Roy son pere, soit à cause qu'il avoit mal gouverné son royaume dans les sept années de sa disgrâce & de cette penitence si celebre que Dieu luy fit faire de son orgueil, en le réduisant à l'estat des bêtes; soit à cause qu'il avoit peut-être insulté à l'humiliation si prodigieuse de celuy dont la nature l'obligeoit de plaindre alors le malheur, & dont même il devoit envisager l'exemple, pour en devenir plus sage & plus rabaisé devant l'infinie majesté de Dieu. Ils ajoutent que ce Prince ayant esté mis dans la prison où Joachin estoit renfermé, il se lia avec luy par une amitié particulière, & que ce fut la raison pour laquelle après la mort de Nabuchodonosor il le fit sortir, & l'honora dans sa Cour au-dessus de plusieurs autres Princes que le roy de Babylone s'estoit assujettis comme Joachin. Il donnoit ou il laisloit à ces Princes la qualité & le nom de Rois, pour rendre sa Cour plus éclatante, & sa puissance plus redoutable, comme ayant auprès de luy non seulement plusieurs Grands & plusieurs Princes, mais plusieurs Rois, qui fer-

EXPLICATION DU CHAP. XXV. 791  
servoient à relever sa grandeur. Mais soit que c'ait esté là l'occasion particulière pour laquelle Joachin sortit de prison, ou qu'il y ait eu quelque autre cause de sa sortie, que l'histoire ne nous marque point, nous pouvons dire qu'elle fut très-certainement un effet de la volonté de Dieu, sans l'ordre duquel rien n'arrive dans le monde; puisque la lumiere de la foy nous oblige de le regarder comme l'autheur principal de ces sortes d'évenemens, qui semblent avoir quelque chose de divin. Que si l'on demande pourquoi Dieu le permit & l'ordonna même de la sorte, un sçavant Theologien en rapporte deux raisons. L'une, qu'il voulut faire connoître par là combien il estoit avantageux de s'abaisser humblement à suivre le conseil des saints Prophetes, *Jerem. 27.*  
*Eftius in  
hunc loc.*  
comme avoit fait Joachin, lorsque pour s'humilier sous la main de Dieu qui le punissoit, il s'estoit livré volontairement entre les mains de Nabuchodonosor par l'ordre de Jeremie, ou de Dieu même: d'où l'on peut juger, dit cet Autheur, que ce n'est point un peché en soy de demeurer au milieu des infidelles, puis qu'autrement Jeremie n'eût jamais donné de la part de Dieu cet ordre à ce Prince. L'autre raison, &c, comme il le dit, la principale pour laquelle Dieu inspira au successeur de Nabuchodonosor d'élever le trône de Joachin au-dessus du trône des autres rois de sa Cour, fut afin de continuer dans la race de David, c'est-à-dire en la personne de ce Prince, de son fils Salathiel, & des autres jusqu'à JESUS-CHRIST, comme une espece de royaute, ou plutôt de principauté sur le royaume de Juda, suivant cette ancienne prediction de Jacob, que *Genes. 49. 10.* le sceptre ne seroit point bâti de Juda, ni le chef de sa posterité, jusqu'à ce que celuy qui devoit estre envoyé fût venu.

Nous ne nous engageons pas à traitter ici cette

cette question si fameuse touchant l'accomplissement de cette prophétie célèbre qui regardoit la succession des chefs de Juda jusqu'au Messie. On en a déjà parlé sur cet endroit même de la Genèse, où Jacob en bénissant ses enfans donna cette bénédiction toute singulière à Juda. Et d'ailleurs dans ces embarras & ces sortes de difficultez qui accompagnent toujours certains passages de l'Ecriture, après même tous les éclaircissements qu'on en peut donner, il est du respect que nous devons à la grandeur de celuy qui couvre, quand il luy plaît, la vérité de sa parole comme sous des voiles que luy seul peut pénétrer, de ne nous point empresser avec trop de curiosité de percer cette obscurité impénétrable à la lumiere des hommes. Si saint Augustin, le

*Epist. ad  
Vulnifian.*

plus éclairé d'entre tous les Pères, a dit de luy-même en quelque lieu de ses Ecrits, que quand il auroit travaillé dès son enfance jusqu'à une grande vieillesse à acquérir quelque intelligence des Ecritures, il devroit reconnoître après cela qu'il y restoit infiniment plus de choses qu'il n'entendoit pas, qu'il n'y en avoit qu'il entendît; ce ne sera point pour nous sans doute une honte, de faire au moins un semblable aveu de notre ignorance. Ainsi, quoiqu'il soit très-véritable que Dieu a parlé dans ses Prophètes pour nous faire entendre ses volontez, il n'est pas moins vray qu'il a parlé très-souvent d'une manière obscure, pour augmenter notre attention & notre respect, & pour imprimer dans nos esprits une idée plus proportionnée à la grandeur. Comme le maître & le docteur de nos ames, il a usé d'un langage simple & rabbaillé, pour les éclairer & pour les instruire. Mais comme Dieu, & comme un Dieu d'une infinie majesté, il a parlé un langage tout divin & élevé au-dessus de toute l'intelligence des hommes. Ce qu'il dit

de

EXPLICATION DU CHAP. XXV. 793  
de proportionné à la foiblesse de notre lumiere , suffit pour nous expliquer tous nos devoirs , & nous engager à accomplir fidellement ses pre-ceptes. Ce qu'il dit de plus élevé & de plus conforme à cette lumiere inaccessible , où il dit luy-même qu'il habite , n'est pas moins utile pour humilier notre orgueil , & pour étouffer en nous cette pente naturelle qui nous porte à vouloir tout penetrer , & qui est comme une suite de cette curiosité criminelle qu'eut le premier homme pour connoître ce que Dieu luy défendoit. Travaillons donc à nous rendre dignes de connoître ce qu'il y a de caché pour nous dans la parole de Dieu , en nous approchant de plus près de la lumiere de Dieu même , par une plus grande pureté de coeur , & par une charité plus parfaite ; puisque c'est la seule charité , selon un grand Saint , qui ouvre la porte à l'intelligence de la vérité : *Non intratur in veritatem nisi per caritatem.* *Anagnos.*

FIN DU IV. LIVRE DES ROIS.

L I

T A-



# T A B L E

## *DES CHOSES PRINCIPALES contenues dans ce Volume.*



### A

*Bdias cashe & nourrit cent Prophetes durant la persécution de Jezabel, page 318. & 319*

*Abisag donnée à David pour l'échauffer dans sa vieillesse, 2. & 12*

*Si Abisag a été femme de David, 12. & 46*

*Achab laisse aller Benadad roy de Syrie, après l'avoir vaincu & pris prisonnier dans un combat, 365. & 373*

*Sa fausse douceur pour un Roy impie, sa cruauté impie à l'égard des Prophètes de Dieu, 374*

*Sa tristesse mortelle à cause du refus que Nabot luyavoit fait de sa vigne, 376. & 377*

*Sa penitence après qu'Elie l'eut menacé de la vengeance divine, 382. 390. & 391*

*Quelle a été sa penitence, 391. & 392*

*Quatre cens faux prophètes luy promettent un heureux succès, lorsque Michée Prophète de Dieu luy en prédit un mauvais, 394. & suiv.*

*Achab fait mettre Michée en prison, 398. & 399*

*Achab se déguise pour aller au combat, & est blessé à mort d'une flèche tirée au hazard, 400*

*Ce Roy consultant le Prophète Michée est la figure de beaucoup de Chrétiens qui semblent consulter Dieu pour connoître sa volonté, & qui en effet ne désirent que de suivre la leur propre, 408*

*Achas roy de Juda. Son impétié, 661. 673. & 674*

*Il a recours à Théglaphazar roy d'Assyrie, au lieu de recourir à Dieu, 662. & 670*

*Signe donné à Achas, qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un fils, 669*

*Adonias veut se faire déclarer Roy sans le consentement de David son père, 2. & suiv.*

*Il cherche un asyle & s'attache à la corne de l'Autel, 11*

*Adonias aspirant à la Couronne, figure de ceux qui aspirent aux charges de l'Eglise, 17. & 18*

*Son ambition precipi-*

tée

# T A B L E.

tée sert à assurer la Couronne à Salomon , 25

Il demande Abisag pour l'épouser , & se sert de l'entremise de Bethsabée , 35

Cette demande fait resoudre la mort d'Adonias à Salomon , 36

*Adoration.* Elle est due à Dieu seul , 20

*Affliction.* Peu de Chrétiens qui rentrent en eux-mêmes dans l'affliction , & qui reconnoissent qu'ils se sont attiré ces maux par leurs pechez , 529

Utilité & nécessité des afflictions , 113. & 124

*Abias* déchire son manteau en douze pieces , & en donne dix à Jeroboam , & luy prédit qu'il sera Roy de dix Tribus , 210

*Alliances* avec les ennemis de Dieu luy sont en horreur , 375. & 420

Peu de sûreté dans ces alliances , 420

Alliance de Josaphat avec Achab pensa luy couper la vie , 407

*Amasias* roy de Juda : sa vanité , 633

Il est défait & pris par Joas roy d'Israël , & obligé de luy donner tout l'or & l'argent , & les vases qui se trouvèrent dans le temple , 634. & 635

Il est tué depuis par ses propres sujets , 636

*Arche* du Seigneur & le tabernacle de l'alliance transportez dans le temple de Salomon , 149

Ce qui étoit dans l'Arche , 166

*Armée.* Les Syriens qui assiégeoient Samarie , mis en fuite par une terreur panique , 533. & 534

*Aja* , Exemple de la fragilité humaine , 282

*Asyle.* Joab ne trouve point d'asyle auprès de l'autel , & pourquoy , 51. Ce que cela figure , 51. & 52

Nul asyle que la croix de Jesus-Christ pour ceux qui ont sujet d'apprehender la justice divine , 30

*Athalie* femme d'Ochofias fait tuer ses petits enfans , 591. & 596

Elle regna durant six ans , 592. & 598. Sa mort violente , 594. & 595

Parallelle d'Athalie & d'Herodes , 601

*Avarice* , punie de lépre en Giézi serviteur d'Elisée , 499. & suiv.

*Avengement.* Les Syriens qui vouloient prendre Elisée , frappez d'aveuglement , 515

Quel étoit cet aveuglement , 527. & 528

*Aumône.* Son motif , 484

Sa force pour détruire le peché , 612

*Autel.* La corne de l'autel sert d'asyle à Adonias , 11

Il étoit la figure de la croix de Jesus-Christ , 30

*Azarias* roy de Juda , dit aussi Olias , frappé de lépre , 649. 656. & 657

## B

*Abylone.* Le roy de Babylone fait crever les yeux à Sedecias roy de Juda ,

## T A B L E.

da, 782. Il est la figure du demon qui aveugle les pecheurs, 789  
**Bataille.** Le succès des batailles dépend uniquement de la souveraine volonté de Dieu, & non du nombre & de la force des combattans, 370  
**Benadad** roy de Syrie étroussé par Hazaël qui regna en sa place, 543. & 544  
**Benediction.** La préfrence des gens de bien pleine de bénédiction, 488  
**Besoin.** Nous sommes peu sensibles à nos besoins spirituels, 170. & 171  
**Bœuf.** Mer d'airain posée sur douze bœufs, 136  
**Bœufs.** Figure des Pasteurs, 148  
**Bonheur.** Tout le bonheur & toute la grandeur d'un homme confisés dans l'assujettissement aux volontez de Dieu, 23, 24, 42. 43. & 432.  
**Bons.** Leur petit nombre ne nous doit point affoiblir, non plus que le grand nombre des méchans nous étonner, 283  
 Pourquoy Dieu permet que les bons soient opprimez, 25, 336. & 337  
 Le sommeil même des bons est meritoire, 68. & 69

## C

**Cedre.** Tout le dedans du Temple revêtu de cedre, 127  
 Ce qu'il figureoit, ibid.  
**Charité.** Elle ne peut être parfaite tant que nous

sommes en ce monde, 172

La charité est l'épreuve qui fait connoître le vray Pasteur, & qui le distingue de celuy qui ne l'est qu'en apparence, 79. & 80

**Chrétiens.** Les malheurs de l'Empire rejettez autrefois sur les Chrétiens par les Gentils, 328. & 529

Devotion de quelques Chrétiens qui alloient visiter les saints lieux, d'en rapporter de la terre, 507  
**Chute.** La cause de la chute du premier homme & de Salomon, 24, 109, 214. 215. & 217

La chute de Salomon nous doit donner autant de mépris pour la gloire du monde, que d'amour pour l'abaissement, 199  
**Ciel,** fermé & ouvert selon la parole du Prophète Elie, 298

**Communion.** Effets divins de la sainte Communion dans une ame qui l'a reçue, 485

**Compassion.** Il y a des compassions & des tendresses détestables devant Dieu, 374

**Complaisance.** De quels excès est capable une complaisance lâche, 388

**Corbeau,** envoyé pour nourrir le Prophète Elie, 298  
 Corbeau qui nourrit Elie, figure des Gentils, 305. & 306

**Culte** de Dieu. C'est par la foy, l'esperance & la charité que l'on rend à Dieu le culte qui lui est dû, 184  
 Culte

# T A B L E.

**Curiosité.** Ne chercher point ce qui peut satisfaire sa curiosité, mais ce qui peut nourrir la pieté. . . . 96

**D**

**D**avid ne pouvant échauffer dans sa vieillesse, figure de l'Eglise, dont il est dit que la charité se refroidira sur la fin des tems, 15

Il fait sacrer roy Salomon son fils, quoique plus jeune qu'Adonias, 8

Comment il a pû recommander à Salomon en mourant la punition de Joab & de Semei, 44. & 45

David plus admirable dans toutes ses traverses, que Salomon dans toute son élévation, 90

Pourquoy l'Ecriture ne parle que de l'adultere & de l'homicide que David a commis, & ne parle point de ses autres fautes, 278. & 279

Respect de David pour Saül, quoiqu'il le persécutât sans cesse & le cherchât pour le faire mourir, 551

Vanité à laquelle David se laisse aller en faisant faire le dénombrement de ses sujets, 725

**Dedicace.** La ceremonie de dédier le Temple de Salomon dura sept jours, 164. & 165

La dedicace de l'Eglise qui est le vray Temple de Dieu, ne se fera que dans le ciel, 106. & 165

**Demon.** Comment il s'est

présenté à Dieu pour luy demander la permission de seduire Achab, 414

Comment Dieu permet à l'esprit d'erreur de seduire les hommes, 417

Demons appliquez continuellement à observer & à devorer les ames qui n'opposent pas à sa fureur une foy vive, 690. & 691

**Desobéissance.** Prophete tué par un lion à cause de sa desobéissance, 255. 365. 366. 371. & 372. Desobéissance, espece d'idolâtrie, 657

**Dieu.** Il ne juge point des choses selon les vûes humaines, 16

Il fait souvent éclater sa puissance, lorsqu'il semble que tout est perdu du côté des hommes, 23. & 530

Il juge de l'homme non par les fautes où il a pû tomber, mais par son humble retour vers luy, 74

Il donne des marques sensibles de sa présence par une nuée qui remplit le temple & qui obligea les Prêtres d'en sortir, 151. 166. & 167

Un homme que Dieu abandonne est comme un vaisseau au milieu des mers sans pilote & sans gouvernail, 235

Il fait servir à ses désseins la mauvaise volonté des hommes, 238

Il semble punir rigoureusement des fautes légères des gens-de-bien, & laisse-

T A B L E.

laisser impunis les crimes  
des méchans , 255. 258.  
& 372

Il n'écoute que ceux  
qui le prient avec ardeur ,  
332

Dieu demandant à Elie  
ce qu'il faisoit , c'est com-  
me s'il lui disoit : Vous  
n'êtes pas là où vous de-  
vriez être , 350

Pourquoys Dieu donne  
la victoire à Achab qui  
étoit un Roy impie , 368.  
& 369

Ni toute la malice ni  
toute la prudence des  
hommes ne peuvent rien  
contre les ordres de la sou-  
veraine volonté de Dieu ,  
598

Dieu se sert de l'orgueil  
d'un Prince pour punir  
l'orgueil d'un autre Prin-  
ce , 641

Dieu est si bon qu'il se  
rabbaisse jusqu'à rendre  
raison de sa conduite en  
châtiant son peuple , 685

Pensées de Dieu infini-  
ment élevées au-dessus  
des pensées des hommes ,  
670

Dieu n'est point l'aute-  
teur & la cause du péché ,  
779

Dieu accorde souvent  
le salut d'un grand nom-  
bre de personnes en con-  
sideration de quelques ju-  
fites , 718

Il fait même quelque-  
fois miséricorde aux vi-  
vans , en considération de  
la vertu de ceux qui sont  
morts , 717. & 718

Dieu ne laisse pas de

condamner le péché quoi-  
qu'il se serve des pecheurs  
pour l'accomplissement  
de ses desseins , 223. &  
592

Dieu n'aime rien tant  
que de voir les hommes  
vigre dans sa dépendan-  
ce , 24

**E**criture sainte. Sa bas-  
se apparence ne  
nous doit pas rebuter ,  
522

Dans quel esprit il la  
faut lire , 87

Elle n'approuve pas  
tout ce qu'elle ne blâme  
pas , 444

En chercher l'intelli-  
gence dans l'interprétation  
des saints Peres , &  
non dans son propre es-  
prit , 748

Ce qu'il y a d'obscur  
dans l'Ecriture ne nous  
est pas moins utile que ce  
qu'il y a de clair , 792. &  
793

La foy seule accompa-  
gnée d'humilité est capa-  
ble de découvrir les my-  
stères de l'Ecriture , 793

La foibleesse de la rai-  
son humaine , qui lui fait  
quelquefois appercevoir  
une contradiction appa-  
rente dans la parole divi-  
ne , ne peut point préju-  
dicier à son infaillibilité ,  
788

Pureté de cœur néces-  
saire pour entrer dans l'in-  
telligence de l'Ecriture ,  
793

Humble aveu de fainé-  
tante Augustin touchant l'Ecriture

# T A B L E.

- ture sainte, 792  
 Les obscuritez de l'Ecriture sainte, servent à exercer notre foy, & à humilier notre esprit qui voudroit tout comprendre, 767
- Eglise.* Elle est cette maison du Seigneur bâtie solidement, & fondée sur la pierre ferme contre laquelle toutes les puissances de l'enfer ne pourront rien, 146
- Elevation de Salomon* luy a plus nui, que la sagesse qu'il avoit reçue ne luy a servi, 72. & 73
- Elie ferme & ouvre le ciel par sa parole,* 298
- Uncorbeau luy apporte le matin & le soir du pain & de la chair, *ibid.*
- Il multiplie le peu de farine qu'avoit la veuve de Sarepta, 300
- Il ressuscite l'enfant de cette veuve, 301. & 302
- Ce que signifie qu'Elie se couche trois fois sur cet enfant pour le ressusciter, 314
- Il convainc les prophètes de Baal de la fausseté de leur Dieu, en faisant descendre le feu du ciel sur son sacrifice, 324
- Il fait mourir les quatre cens cinquante faux prophètes de Baal, 324. & 325
- Par quelle autorité il les fait mourir, 335
- Achab accuse Elie d'être la cause de tous les maux d'Israël, 328
- Sacrifice d'Elie, figure*
- du Baptême, 334  
 Foiblessed'Elie qui s'enfuit pour éviter la fureur de Jezabel, 336. 341. & 346  
 Il est nourri par un Ange dans sa fuite, & après avoir mangé il marche quarante jours & quarante nuits sans manger, jusqu'à ce qu'il arrive à la montagne d'Oreb, 342
- Il se croit seul qui ait du zèle pour la gloire du Seigneur. La réponse que Dieu luy fait, 344. 345
- Ayant rencontré Elisée qui labouroit, il luy jette son manteau sur les épaules, & le rend Prophète, 345
- Elie figure de Jesus-Christ, 305. 338. 348
- Elie figure de Jesus-Christ, comme Elisée figure de ses disciples, 355
- Elie reçoit un ordre de sacrer rois Jehu & Hazaël, qui ne furent sacrez néanmoins que par Elisée, 344. 353. & 354
- Elie menace Achab, & luy déclare que les chiens lecheront son sang au même lieu où ils ont leché celuy de Nabot, 380
- Elie déclare à Ochosias qu'il ne releva point de sa maladie, parce qu'il a envoyé consulter le dieu d'Accaron, 424
- Il fait tomber le feu du ciel sur deux capitaines qui l'étoient venus trouver de la part du Roy, & sur les soldats qui les accompagnaient, 425. & 426
- Elie accompagné d'Elisée frappe avec son manteau

## T. A B

teau les eaux du Jourdain,  
& elles se divisent, & ils  
le passent à pied sec, 435

Elie érant prêt d'être  
enlevé avertit Elisée de  
luy demander ce qu'il  
vouloit, *ibid.*

Elie est enlevé dans un  
char de feu, 436. & 439

Il laisse tomber son  
manteau qui est ramassé  
par Elisée, 436

*Elisée* quitte tout pour suivre  
Elie, 346

Il demande à Elie son  
double esprit, 435

Il repasse le Jourdain  
qui ne se divise qu'à la seconde fois qu'Elisée eut  
frappé les eaux avec le  
manteau d'Elie, 436. &  
451

Il corrige la mauvaise  
qualité des eaux d'une  
fontaine, en y jetant un  
peu de sel, 438

Ce que figuroient ces  
eaux, 453

Ce que figuroit ce sel,  
454

Il maudit quarante deux  
petits enfans qui se moc-  
quaient de luy, & ils sont  
dévorez par deux ours, 438. & 439

Justification de Dieu &  
d'Elisée dans la punition  
de ces enfans, 455. & 456

Ces enfans qui se moc-  
quaient d'Elisée figure des  
Juifs qui se sont mocquez  
de JESUS-CHRIST en la  
croix, 457

Ce qu'Elisée demandoit à Elie en luy demandant  
son double esprit, 441. & 442

## L E.

Elisée sauve trois Rois  
qui étoient en danger de  
perir avec leur armée, faute  
d'eau, & leur fait remporter la victoire sur le  
roy de Moab, 460. &  
461

Il multiplie l'huile d'une  
veuve pressée par ses  
créanciers, 469. & 470

Il obtient un fils à une  
femme de la ville de Sunam  
chez qui il avoit accoutumé de loger, 473

Il ressuscite depuis ce  
même fils qui étoit mort,  
ayant envoyé auparavant  
Giezi son serviteur avec  
son bâton, en luy ordon-  
nant de le mettre sur le visage  
de l'enfant, 476. &  
477

En jettant un peu de  
farine dans un pot, il en  
corrige l'amertume, 478.  
& 479

Il multiplie les pains  
pour nourrir le peuple,  
479

Elisée multipliant l'huile,  
figure de JESUS-CHRIST;  
& la veuve en faveur de  
qui il la multiplie, figure  
de l'Eglise, 481. & 482

Bâton d'Elisée, figure  
de la loy, 489. & 490

Resurrection de l'enfant  
de la Sunamite, pleine de  
mysteres, 488. & 489

Il guerit la lépre de Naaman  
en l'envoyant se laver sept fois dans le Jour-  
dain, sans luy parler luy-  
même, 496. & 497

Il refuse ses présens,  
497. & 498

Desinteressement d'Elis-  
ée,

sée, modèle de celuy des Ministres de l'Eglise dans la dispensation des Sacremens, 509

Elisée travailloit de ses mains, ainsi que saint Paul a fait depuis, 520

En jettant dans l'eau un morceau de bois, il fait revenir sur l'eau le fer d'une coignée qui s'étoit détaché de son manche, 513. &c 520

Ce que figuroit ce morceau de bois, 521

Elisée découvre au roy d'Israël toutes les embûches du roy de Syrie, 513. 514. &c 523.

Le serviteur d'Elisée étant tout effrayé de voir une armée autour de la ville, son maître luy en fait voir une bien plus nombreuse prête à le défendre, 515. &c 524

Les Syriens qui vouloient prendre Elisée, sont menez eux-mêmes à Samarie par ce Prophète, 515. 526. &c 527

Il leur fait donner à boire & à manger, & les renvoie ensuite sans permettre qu'on leur fasse aucun mal, 516. &c suiv.

Si Elisée a bleslé la vérité en parlant aux Syriens, 527

L'aveuglement dont il frappa les Syriens, semblable à celuy des habitans de Sodome lors qu'ils cherchoient la porte de la maison de Lot, 527. &c 528

Réponse d'Elisée à Ha-

zaël qui l'étoit venu consulter de la part de Benadad roy de Syrie, 542

Il envoye un de ses disciples sacrer Jehu roi d'Israël, & luy commande d'exterminer la maison d'Achab, & de vanger le sang de tant de Prophètes & de serviteurs de Dieu, que Jezabel avoit fait mourir, 555. &c suiv.

Elisée étant malade à la mort est visité par Joas roy d'Israël : il promet à ce roy qu'il remportera autant de victoires sur les Syriens qu'il avoit tiré de fléches, 619. &c suiv.

*Erreur.* Esprit d'erreur mis dans la bouche de tous les prophètes pour seduire Achab, 398

Erreur des Calvinistes, qui nient que le péché étant pardonné, il reste encore quelque obligation à la peine, 767

*Esperance.* La fin ordinaire de toutes les esperances dont le diable amuse ceux qui le servent, est la perte de leur salut, 375

*Ezechias*, l'un des plus saints rois de Juda, 691. &c 692

Malade à mourir, il a recours à la prière, 719

Le Prophète Iïâie luy promet qu'il guérira, & que sa vie sera prolongée de quinze années, 720

Il applique une masse de figues sur le mal de ce Roy, & il en guérit, ibid.

Dieu pour l'assurer de sa guérison luy donne un signe,

## T A B L E.

- figne, & fait retrograder l'ombre du soleil de dix lignes, 720. & 721
- Merodach Baladan roy des Babyloniens luy envoie des ambassadeurs pour le consulter sur cet evenement merveilleux, 721. & 729
- Ezechias se laisse aller à un mouvement de vanité, & montre tous ses tresors à ses ambassadeurs, 722. & 725
- Isaïe luy déclare que tous ses tresors seront la proye des Babyloniens, 722. & 723
- Ezechias a recours aux armes de la priere contre les menaces de Sennacchrib roy des Assyriens, & presente à Dieu dans le temple la lettre pleine de blasphemés de ce Prince impie, 710. & 711.
- F**
- Famine horrible dans Samarie affligée, 531
- Femme. Louange des femmes saintes dans l'Ecriture, une marque de la rareté des hommes saints de ce tems-là, 750
- Une femme sage, un grand tresor, 296
- Figure, image. Elles n'étoient point défendues aux Israélites, 128. 129. & 701
- Flateur. La langue de celuy qui flatter est plus cruelle que la main de celuy qui tué, 237. Combien un flateur est pernicieux, 613. & 614
- Folie de preferer les biens perissables aux biens éternels, & pour un plaisir d'un moment s'engager à des maux qui feront sans fin, 569
- Fornication spirituelle & corporelle. Celle-ci est quelquefois une punition de l'autre, 571
- Foy; Elle est la lumiere des Chrétiens, 87
- Foy admirable de la veuve de Sarepta, 307 & 308
- C'est le peu de foy des hommes, qui fait qu'ils sont si peu touchez des pechez qui attaquent la majesté infinie de Dieu, & qu'ils le sont si fort des châtimens dont Dieu punit ces mêmes pechez, 575
- G**
- Entils unis avec les Juifs dans la construction du Temple de Salomon. Ce que cela figuroit, 102. & 123
- Giezi serviteur d'Elisée puni de lépre luy & sa race, à cause de son avarice, 499. & suiv.
- Ce que l'on doit entendre par la race de Giezi, 510
- Grace. La grace de Dieu est d'un prix infini, puisqu'elle a couté la vie au Fils de Dieu, 338
- Elle ne seroit pas estimée autant qu'elle de doit, si elle ne coutoit quelque peine à obtenir, ibid.
- Les dons du Ciel ne sont point pour ceux qui les regardent

# T A B L E.

gardent avec froideur ,  
505

Pour recevoir la grace,  
il faut vuidre son cœur de  
l'amour des créatures &  
de soy-même , 483

**G**randeur. La vraye grandeur  
consiste à être soumis à  
Dieu : & le moyen unique  
d'être au-dessus des créa-  
tures , est de se tenir tou-  
jours abaisse sous le Créa-  
teur , 42. & 43

**G**uerison. La guerison de l'a-  
me a suivi celle du corps  
dans Naaman de Syrie ,  
497. 502. & suiv.

## H

**H**Assard. Dieu preside  
à tout par son eter-  
nelle providence , & rien  
n'arrive par un pur effet  
du hazard , 501. 549. 569.  
& 628

**H**olda prophetesse sous le re-  
gne de Josias , 743. & 748.  
& suiv.

**H**uile , figure de la charité ,  
481. & 482

## I

**I**Duméens. Ils secouent le  
joug du roy de Juda sous  
le regne de Joram , & de-  
meurent en cet état jus-  
qu'au tems de Jean Hir-  
can qui les subjugua de  
nouveau , 544. 545. 553.  
& 554

**J**ehu sacré roy d'Israël par  
un des disciples d'Elisée ,  
& reçoit un ordre d'ex-  
terminer la maison d'A-  
chab , & de vanger le sang  
des Prophètes & des ser-  
viteurs de Dieu , 555. &  
suiv.

Il tué Joram roy d'Is-  
raël d'un coup de flèche ,  
& fait jeter son corps  
dans le champ de Nabor ,  
561

Il fait jeter par une  
fenêtre Jezabel , 563. &  
suiv.

Artifice de Jehu pour  
perdre tous les prophe-  
tes , les prêtres & les ado-  
rateurs de Baal , 579. &  
suiv.

Il mene avec lui Jona-  
dab pour être témoin de  
son zèle pour la gloire du  
Seigneur , ibid.

Il fait tuer par ceux de  
Samarie soixante & dix  
enfans d'Achab , 576. &  
577

**J**ehu Prophète tué par Baa-  
faroy d'Israël , parce qu'il  
l'avoit menacé de la part  
de Dieu , 286

**J**eremie mis en prison par  
Sedecias roy de Juda ,  
pour lui avoir déclaré de la  
part de Dieu , qu'il seroit  
mis en prison par le roy  
de Babylone , 787. & 788

**J**ericho rebâtie par Hiel qui  
perdit ses deux fils selon  
la prédiction de Josué ,  
291. & 296

Ce que figuroit le ré-  
tablissement de Jericho ,  
296

**J**eroboam est élu roy pardix  
tribus qui se soulèvent  
contre Roboam , 230. &  
231

Sa fausse politique lui  
fait établir une nouvelle  
religion , & le culte des  
veaux d'or , 233. & 240

Au moment qu'il en-  
cense

T A B L E.

*oense devant le veau d'or de Bethel, un Prophète de Dieu adresse sa parole à l'autel, & il se rompt en deux pieces,* 241. & suiv.

*Jeroboam commande qu'on arrête ce Prophète, & en même tems sa main devient toute seche, & il n'est guéri que par les prières de l'homme de Dieu,* 242. & 243

*Il est un exemple d'un endurcissement terrible,* 251

*Son fils étant tombé malade, il envoie sa femme déguisée pour consulter le Prophète Ahias, qui, quoiqu'il fût aveugle, ne laisse pas de la connoître, & luy déclare que son fils mourra,* 259. & suiv.

*Jezabel femme d'Achab, plus impie & plus cruelle que son mari,* 377. & 378

*Elle trouve des Juges assez lâches pour condamner Naboth,* 378. & suiv.

*Vaine force d'esprit, ou plutôt insensibilité de Jezabel,* 573. & 574

*Elle est jetée du haut d'une fenêtre en bas, & foulée aux pieds des chevaux, & mangée par les chiens,* 563. & suiv.

*Jeûne utile pour surmonter les tentations,* 349

*Jeûne impie ordonné par les Juges qui condamnèrent Naboth,* 378. & 379

*Impénitence. Elle irrite plus*

*Dieu, que tous les excès où l'on a pu tomber,* 221  
*Incredulité d'un Seigneur de la Cour punie de mort,* 537

*Indépendance. Le plus grand de tous les malheurs, de vouloir vivre indépendant de Dieu,* 706

*Joakim roy de Juda privé de sepulture,* 777. & 778

*Joas est le seul des enfans d'Ochosias qui échape à la fureur d'Athalie. Il est caché & nourri dans le temple,* 591

*Joiada Grand-Prêtre le fait reconnoître roy à l'âge de sept ans,* 592. & suiv.

*Il regne justement tant qu'il suivit les conseils de Joiada,* 604. & 609

*Il donne à Hazaël roy de Syrie tout ce qu'il trouve d'argent dans les trésors du temple, pour le faire retirer de devant Jérusalem,* 608

*Il est tué par ses propres serviteurs,* 609

*Josaphat ne veut point accompagner Achab qui vouloit aller assiéger Ramoth, qu'il n'ait consulté Michée Prophète du Seigneur : & ce Prophète ayant déclaré que le succès en seroit funeste, il ne laisse pas d'y aller,* 406. & 407

*Josias. Sa naissance predite plus de trois cens ans auparavant qu'elle arrive,* 241. & 250

*Sainteté de ce Roy,* 745. & 746

*Comment Dieu lui promet*

# T A B L E.

met qu'il mourroit en paix, puis qu'il fut tué dans un combat, 750. & suiv.

**Jourdain.** Ce fleuve sépare ses eaux & au commandement d'Elie & à celuy d'Elisée, 435. & 436

Ses eaux consacrées par le baptême de J.C. 504

Le Jourdain figure du baptême, ibid.

**Isaïe Prophète de race royale,** 667

Tradition ancienne rapportée par les Peres, qu'il a été scié en deux avec une scie de bois par le commandement de Manassé, 739

**Judas.** Il y a encore beaucoup de Judas, qui après avoir participé à l'Autel indignement & pour leur propre condamnation, sont possédés par le démon comme cet Apôtre, 52

**Juste.** Nul juste ne doit s'affûter infailliblement sur la certitude que luy donne sa justice, 282

Les justes se comparant à la justice de Dieu se reconnoissent pecheurs, 706

**Justice extérieure & intérieure,** 590

Beauté de la justice ne se voit que des yeux du cœur, 105

## L

**Ion.** Peuples d'Assyrie envoyez par Salmanazar dans le pais de Samarie, pour l'habiter au

lieu des Israélites, tourmentez par des lions à cause de leur idolâtrie, 680. & 681

**Ley.** L'esprit de la Loy ancienne étoit la crainte, l'esprit de la nouvelle est l'amour, 688

## M

**M**anassé roy de Judas Son impieté, 730.

& 731

Sa cruauté, 733. 734.

& 739

Sa conversion une consolation pour les plus grands pecheurs, 739. & 740

**Maux.** Les maux temporels dont on mençoit saint Ambroise, ne faisoient que luy imprimer une idée plus vive des maux éternels, 672

**Mensonge.** Si l'on peut user de mensonge & de fiction, 586. & 587

**Mer d'airain**, figure des Sacremens de Baptême & de Penitence, 147. & 148

**Méchans.** Ils sont entre les mains de Dieu comme un rasoir qui ne sert qu'à ôter les superfluitez, 657

Ils sont établis pour punir d'autres méchans, ou pour purifier les bons, 641. & 668

**Ministres de Dieu** doivent éviter tout ce qui pourroit les faire soupçonner le moins du monde d'être intéressé, 498. & 509

**Mort.** Surprise des méchans à l'article de la mort, 187

## II

# T A B L E.

- Il y a des personnes à qui la mort tient lieu de penitence, 770
- Moyens humains.** Dieu ne désapprouve pas les moyens humains qu'on peut employer dans les rencontres dangereuses, 565
- Samuël en a usé, lors qu'il alla sacrer David du vivant de Saül, 565. & 566
- Dieu se rabaisse souvent à des moyens humains pour accomplir ses promesses, 599
- Il a sauvé ainsi Joas de la fureur d'Athalie, & Jésus-Christ de celle d'Hérodes, 598
- N**
- N**aman General de l'armée de Syrie guéri de la lépre dans le corps, & de l'infidélité dans l'âme, 497. & 505
- Il emporte de la terre du pays d'Elisée, afin d'en dresser un autel pour y sacrifier au vray Dieu, 498. 506. & 507
- Naaman & Giezi sont une preuve de la parole de l'Evangile : *Les premiers seront les derniers, & les derniers les premiers*, 510 & 511
- Nabot** ne veut point vendre sa vigne à Achab, parce que c'étoit un héritage qui venoit de ses peres, 376
- Ce que figuroit cette vigne de Nabot, 384
- Mort de Nabot impunie à Achab, qu'oùque c'eût été Jezabel qui l'eût sollicitée, 389
- Nombre.** Nombre de sept, ce qu'il figure, 338. 490. & 503
- Novatiens.** Herétiques qui soutenoient qu'on ne pouvoit flechir la justice divine, lors qu'on l'avoit une fois irritée par quelque crime, 768
- Nuée.** Ce que figuroit cette nuée qui remplit le sanctuaire à la dedicace du temple, 167
- O**
- Ochosias** roy de Juda tué par Jehu, 562
- Offrandes.** Nulle offrande ne peut plaire à Dieu, si on ne luy offre aussi son cœur, 126. & 184
- Onction.** Deux sortes d'onction royale, 566
- Onction sacerdotale, *ibid.*
- Onction prophétique, *ibid.*
- Or.** Tout le temple de Salomon revêtu d'or en dedans, 127
- Or figure de la charité, 127. & 128
- Orgueil.** Orgueil secret pire que les desordres mêmes que l'on condamne dans les autres, 353
- Un homme livré par l'orgueil à l'aveuglement de son cœur, n'est plus capable que de se perdre, 642
- Osée** roy d'Israël pris par Salmanasar roy d'Assyrie, & envoyé en prison, 674. & 675
- Pain**

# T A B L E.

P

**P**uis trop grande, dange-  
reuse, 109  
**Parole de Dieu** paroît sou-  
vent amereaux pecheurs,  
parce qu'ils n'ont du goût  
que pour les choses de la  
terre, 493

La fermeté inviolable  
de la parole de Dieu est  
un sujet de frayeur & un  
modèle pour nostre con-  
duite, 727

**Passions.** Celuy qui n'a pas  
encore dompté ses pas-  
sions, n'est pas en état de  
travailler à dompter cel-  
les des autres, 108

Travailler de bonne  
heure à déraciner ses pas-  
sions, 597

Passions dominantes  
font sourant d'idoles, 645.  
& 690

**Pasteurs.** C'est à eux qu'il  
faut s'adresser pour con-  
noître la volonté de Dieu,  
21

Ils doivent être enne-  
mis de toute cupidité, non  
seulement dans eux, mais  
dans leurs domestiques  
mêmes, 509

**Patience.** Cette vie est le  
tems de la patience, &  
ce sera dans le grand jour  
de l'éternité que Dieu fe-  
ra triompher sa vérité &  
sa justice, 336

**Saint Paul.** Il veut avoir  
des témoins de la fidélité  
avec laquelle il dispensoit  
les aumônes des Eglises,  
611

**Pauvres.** Ils sont les vrais  
temples de J. C. 612. &  
613

Ils doivent être secou-  
sus au moins par un motif  
d'intérêt temporel, *ibid.*

**Payens.** Ils rejettent sur les  
Chrétiens tous les maux  
qui arrivoient de leur  
• tems, 529

**Peché.** Dieu étant prêt de ré-  
pandre sa fureur sur Jo-  
ram roÿ d'Israël, ne luy  
reproche point néan-  
moins ses propres pechez,  
mais ceux de Jezabel sa  
mere, 571

La grieveté du peché  
ne dépend pas de l'im-  
portance de la chose dé-  
fendue ou commandée,  
mais de l'autorité de ce-  
luy qui a fait le comman-  
dement, 57

Un Chrétien ne doit  
reconnoître aucune neces-  
sité que celle de ne point  
pecher, *ibid.*

Ce n'est pas assez de  
quitter le peché ; mais  
travailler à détruire dans  
nôtre esprit & dans nôtre  
souvenir tous les restes  
qui pourroient comme le  
réveiller & le ressusciter,  
767

Tout peché est à crain-  
dre, parce qu'il est ca-  
pable de former insensi-  
blement dans une ame une  
nuit profonde, 779

Tout peché meritant  
d'être puni, c'est une misé-  
ricorde de Dieu d'en  
être puni en ce monde  
plutôt qu'en l'autre, 769.  
& 770

**Pecheurs.** Motif de consola-  
tion pour les pecheurs, 74.  
173. 280. 486. & 539

Ils

## T A B L E.

- Ils doivent avoir recours aux prières des Saints , 539.
- Peines.** Prévenir par des peines volontaires celles de la justice divine , 777.
- Pénitence.** Quelle a été la pénitence d'Achab , 390. & 391.
- Penitence de Semeï n'étoit qu'hypocrisie , 55. & 56.
- Étrange penitence d'un Roy impie , 529.
- Phacée roy d'Israël** tué par Osée qui regna en sa place , 654.
- Phaceïa** fils de Manahem , tué par Phacée General de ses armées , 652. & 653.
- Phal** roy des Assyriens étant venu dans la terre d'Israël , Manahem se racheta en luy donnant mille talents , 651. & 652.
- Pieté** superficielle de plusieurs Chrétiens , 465. & 466.
- Pieté de saint Augustin excitée par le chant des hymnes &c des cantiques , 468.
- La pieté consiste toute à aimer de dépendre de Dieu , 706.
- Prédicateurs.** Ceux qui parlent de la part de Dieu , sont quelquefois traitez de fous , comme autrefois les Prophètes , 568.
- Prêtres.** Jesus-Christ est devenu par sa mort le Grand-Prêtre de la Loy nouvelle , 50. & 51.
- Prêtre interdite à un homme qui auroit partici-
- pé à la mort d'un autre homme en qualité de juge , 170. & 108.
- Prêtres tombez réduits pour toute leur vie à la Communion laïque , 763. & 764.
- Prière.** La prière est proprement le désir du cœur , 70.
- Pour prier toujours , il ne faut que désirer toujours , *ibid.*
- Nécessité de la prière continuelle , 171.
- Priscillianistes ; Herétiques** qui se servoient du mensonge & du parjure pour cacher leurs erreurs , 587.
- Prophètes.** Leur pauvreté , 493. 519. & 549.
- Ils vivoient hors des Villes , sous des tentes , & dans des cabanes , 519.
- Ils étoient les Moines de l'ancien Testament , 519. 520.
- Ils ont prophétisé non seulement par leurs paroles , mais aussi par leurs actions , 490.
- Prophétie,** Un don qui n'éclaire pas toujours les Prophètes , 466. & 467.
- Prosperité dangereuse aux plus justes ,** 725.
- Punition.** Ces punitions qui paroissent si horribles à nos sens , ne sont que de foibles images de l'état infiniment plus horrible aux yeux de Dieu d'une ame qui a mérité par ses crimes un tel châtiment , 769.

S'hu-

# T A B L E.

S'humilier sous la main  
de Dieu qui nous punit,  
239

R

**R**Millerie. Dieu en a usé  
à l'égard du premier  
homme après son peché,  
331

Elie en a usé aussi à  
l'égard des quatre cens  
cinquante Prophetes de  
Baal , *ibid.*

**Raxin** roy de Syrie , & Pha-  
cée roy d'Israël assiégent  
Achas dans Jerusalem ,  
sans le pouvoir prendre,  
662. & 667

**Rechabites.** Leur maniere de  
vivre, 585. & 586

**Reflexion.** Secret retour vers  
soy-même est à craindre  
aux plus justes, 352

**Reliques.** Reverence qui leur  
est dûe , 628. & 629

Vigilance, herétique sur  
le sujet des Reliques , du  
tems de saint Jérôme ,  
629

L'honneur rendu aux  
serviteurs de Dieu tourne  
à la gloire de Dieu même ,  
630

Corps mort ressuscité  
par le seul attouchement  
des os du Prophète Eli-  
sée , 621. & 630

**Reprehension.** Les méchans  
regardent comme leurs  
ennemis ceux qui les re-  
prennent , 389

**Retraite.** Sa nécessité , 585.  
& 586

**Riches.** Ils font pauvres  
dans leur abondance , 383

**Roboam** roy d'Israël ayant  
préféré le conseil des jeu-  
nes gens à celuy des yeil-

lards , donna lieu au sou-  
levement de dix Tribus  
qui élurent pour Roy Je-  
roboam , 229. & suiv.

Il est dangereux de ne  
suivre pas les maximes  
des anciens Peres & Do-  
cteurs de l'Eglise , 236. &  
237

**Roy.** Les Rois sont les Mi-  
nistres de la justice ou de  
la misericorde de celuy  
qui est le souverain maî-  
tre de tous les Rois , 552.  
643. & 644

Ce qui peut les rendre  
heureux , 615

Coutume de presenter  
aux rois de Juda le livre  
du Deuteronomie en les  
établisant sur le trône ,  
746

S

**Saba.** La reine de Saba  
vient voir Salomon ,  
attirée par la grandeur  
de sa réputation , 189. &  
suiv.

Elle reconnoît que ce  
qu'elle avoit ouï dire de  
Salomon , étoit beaucoup  
au-dessous de ce qu'elle  
avoit vu , 190. & suiv.

Eile apporte à Salo-  
mon les mêmes présens  
que les Mages firent à J.  
C. 196

La Reine de Saba fi-  
gure de l'Eglise , 199. &  
202

Son admiration & son  
étonnement figure de ce-  
luy d'une ame qui verra  
Dieu , 201. ou d'une ame  
pleine de défiance d'elle-  
même , & de confiance  
en la grace de J.C. 203

Quel

- Quel est ce païs de Sa-  
ba, 196  
*Sacerdoce.* Vingt-quatre fa-  
milles Sacerdotales fai-  
soient leurs fonctions dans  
le temple tour à tour,  
599  
*Sagesse.* Faire le bien avec  
une grande sagesse, 565.  
& 611  
*Saints.* Dieu fait connoître  
aux Saints les prières  
qu'on leur adresse sur la  
terre, 523  
 Imiter les actions des  
Saints, & ne se pas con-  
tenter de les admirer,  
539  
*Salmanazar* roy d'Assyrie  
transfere les Israélites des  
dix Tribus en Assyrie, &  
envoye de ses sujets pour  
habiter le païs de Samarie,  
675. & 676  
*Salomon* sacré roy du vivant  
de David son pere, 8. &  
9  
 Facilité avec laquelle  
il est reconnu roy, figu-  
re de celie avec laquelle  
la foy de J. C. s'est ré-  
pandue par toute la terre,  
27. & 28  
 Apparition de Dieu à  
Salomon durant son som-  
meil, 58  
 Il demande à Dieu la  
sagesse, & non les richesses  
ni une longue vie, 59.  
& 60  
 Jugement celebre de  
Salomon entre deux fem-  
mes, 61. 62. & 63  
 Si Salomon pécha en  
épousant la fille du roy  
d'Egypte, 65  
 Mariage de Salomon

avec la fille du roy d'Egy-  
pte, figure de l'alliance di-  
vine que le Fils de Dieu a  
contractée avec l'Eglise ti-  
rée des Gentils, 66

Quelle est la sagesse  
que Salomon demanda à  
Dieu, 71

Ce que signifie que Sa-  
lonon a reçû la sagesse  
en dormant, 73

Sa grandeur luy a plus  
nui, que sa sagesse ne luy  
a servi, 72. & 73

Salomon figure de J.C.  
27. 48. 52. 67. 73. 109.  
173. 174. & 200.

De qui étoient la figure  
ces deux feimmes qui vin-  
rent plaider devant Salo-  
mon, 77. & suiv.

Comparaison des écrits  
de Salomon & des Pseau-  
mes de David, 95

Salomon bâtit le pre-  
mier un Temple au Sei-  
gneur, 126

Il bâtit premierement  
un Temple au Seigneur,  
& ensuite un Palais pour  
luy, 143. & 144

Nombre prodigieux de  
victimes qu'il immola à la  
dédicace du Temple, 163.  
& 175

Salomon faisant sa  
prière à Dieu dans le Temple,  
n'ose presque luy par-  
ler en son propre nom ;  
il ne parle que de son pe-  
re, il se couvre en quel-  
que sorte de son nom. Ce  
que cela nous figuroit,  
168. & 169

Salomon s'abandonne  
à l'amour des femmes,  
203. 204. & 205

L'

# T A B L E.

- L'amour des femmes**  
le fait tomber dans l'idolâtrie, 204. 205. & 214
- Sarepta** ville des Sydoniens, 229. *Voyez venue.*
- Sedecias** Roy de Juda. Le Roy de Babylone luy fait crever les yeux, après avoir fait mourir ses enfans en sa présence, 782. 787. & 788  
Comment l'on peut accorder la prediction faite à Sedecias par Jeremie, avec celle d'Ezechiel, le premier luy ayant predit qu'il seroit emmené à Babylone ; & l'autre, qu'il ne verroit point Babylone, 787. & 788
- Sellum** Roy d'Israël tué par Manahem qui regna en sa place, 650. & 651
- Semei** chargeant d'injures David qui fuyoit devant Absalon, figure des Juifs qui blasphémerent J. C. étant sur la croix, & de plusieurs Chrétiens qui regardent les abaissemens de J. C. avec mépris, 54  
Penitence de Semei n'étoit qu'hypocrisie, 54. & 55
- Sennacherib** roy d'Assyrie. Son armée qui assiégeoit Jerusalem, toute exterminée par un seul Ange en une nuit, 714  
Sennacherib tué par ses propres enfans dans le temple de ses faux dieux, 715
- Serpent.** Le Serpent d'airain mis en pièces par Ezechias, à cause du culte idolâtre que luy ren-
- doient les Israélites, 692
- Sesac** Roy d'Egypte vient à Jerusalem avec une armée très-nombreuse sous le règne de Roboam, & enlève les trésors du temple, 265. & 266
- Souffrances.** Il faut que chacun accomplisse en sa chair, ainsi que saint Paul, ce qui reste à souffrir à J. C. 777  
Le prix infini de la Rédemption de Jesus-Christ ne nous exempte pas de souffrir, *ibid.*
- Ce sont les souffrances & la mort de J. C. qui donnent à la penitence de l'homme pecheur tout son merite, *ibid.*
- Soumission & respect** dû aux Princes, 223. & 615
- Sunamite;** *Voyez Elisée.*
- Superstition** de ceux qui faisoient passer leurs enfans par le feu, 666
- T**
- Temple.** Temple de Salomon figure de l'Eglise, qui est le véritable Temple de Dieu, 104. & suiv.  
Deux manières différentes de travailler à bâtir le Temple spirituel de Dieu, 108  
Le Temple de Salomon bâti en l'espace de sept ans, 121. 122. 143. & 144  
Ce que signifie qu'il fut bâti sans qu'on y entendît un seul coup de marteau, 124  
Nombre prodigieux des ouvriers qui furent employez

# T A B L E.

ployez à sa construction ,  
& ce qu'ils figuroient ,  
109. 110. & 111

Cé que figuroit ce repos que l'on donnoit aux ouvriers qui avoient travaillé durant un mois ,  
112

Chaque Chrétien doit bâtrir un temple à Dieu dans lui-même , 108. &  
109

Les Gentils unis avec les Juifs dans la construction du Temple , & ce que cela figuroit , 102

Salomon & Hiram Roi de Tyr y ont travaillé tous deux , mais dans une disposition d'esprit bien différente , 187

Dans quelle disposition on doit entrer dans les Temples , 129. 130. 170.  
& 171

Temple de Jerusalem comme le centre de la Religion Judaique , 610

**Tentation.** Elle est nécessaire aux justes tant qu'ils sont en cette vie , pour les préserver de l'orgueil , 346. 347. & 350

**Theglatphalaſar.** Roy d'Assyrie vient en Israël sous le règne de Phacée , & transporte beaucoup d'Israélites en son Royaume , 653. & 654

**Tribulations.** Elles sont utiles , & empêchent les justes de tomber , 218. & 219

**Tribus.** Les dix Tribus qui portoient le nom d'Israël , ne sont point retournées en leur pays , depuis qu'elles ont été transférées en

**FIN DE LA TABLE.**

Assyrie , & elles ne firent plus depuis un corps de République , 687

**Tristesse.** Elle est criminelle lorsqu'elle est l'effet d'une malheureuse cupidité , 385. & 386

**Trône de Salomon** avoit six degrés , 193. & 194

La pieté & la crainte de Dieu sont l'affermissement d'un trône , 42

V

**Vérité.** Elle est insupportable , lorsqu'elle nous trouble dans la jouissance de nos plaisirs.

**Veuve.** On voit dans la veuve de Sarepta une image de la parfaite charité , qui porte à se dépouiller même de son nécessaire pour en assister les autres , 309. & 310

Cette veuve figure de l'Eglise , 307. & 311

**Vie.** La vie présente une guerre continue , où nous sommes exposés à mille perils , 368

**Unité de l'Eglise** figurée par le Temple unique de Jérusalem , 764. Et par la Loy qui ordonnoit de ne sacrifier qu'en un seul lieu : c'est-à-dire devant l'Arche , 67

L'ame n'est une qu'en s'attachant à Dieu par la pieté , 224. & 225

Z

**Zacharias Roy d'Israël** tué par Sellum qui regna en sa place , 649. & 650

**Zambris.** Sa mort miserable 287. & 288

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

Par grace & Privilege du Roy , donné à Saint Germain en Laye le 25. jour d'Août l'an de grace 1672. signé, Par le Roy en son Conseil , d' ALENCE , & scellé ; il est permis au sieur Abbé de SACY de faire imprimer , vendre & debiter par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choisir dans tous les lieux de l'obéissance de Sa Majesté , *Les quatre Livres des Rois avec des explications tirées des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques*, durant le tems & espace de six ans : Avec défenses à tous Libraires , Imprimeurs , ou autres , de les contrefaire sous quelques pretextes que ce soit , à peine de trois mille livres d'amande , de confiscation des Exemplaires , & de tous dépens , dommages & intérêts , ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites Lettres de Privilege.

Et le sieur \*\* ancien Avocat au Parlement de Paris , en qualité de Legataire universel & d'Executeur Testamentaire dudit défunt sieur de Sacy , a cédé le droit qu'il avoit dans ledit Privilege en ladite qualité , à Guillaume Desprez Marchand Libraire à Paris , pour en jouir suivant le Traité fait entr'eux .

*Registré dans le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 19. jour de Fevrier 1674. Signé , THIERRY Syndic.*

Les deux derniers Livres des Rois ont été acheté vez d'imprimer pour la première fois le 12. d'Avril 1686.













Digitized by Google

